



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

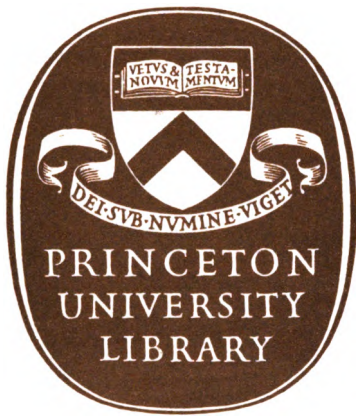
We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>









En vente:

**TEXTE ARABE DU قطر, AVEC LA GLOSE DE السجاعي,**

TUNIS — MOHAMMED BESAYS, libraire, rue de la Casbat (Souc-el-Hafsf),

**Prix, franco par la poste:**

Impression de Boulac . . . . . 3 fr.

Autre impression . . . . . 2.50 fr.



La présente traduction:

LEYDE — E. J. BRILL, Oude Rijn 33a.

PARIS, MAISONNEUVE FRÈRES et CH. LECLERC, quai Voltaire 25.

TUNIS, CONSTANTINE, ALGER, ORAN, chez les principaux libraires.

**Prix franco:**

Broché . . . . . 12 frs.



**TOUS DROITS RÉSERVÉS.**

قَطْرُ النَّدى وَبُحْبُوحُ الصَّدى

# LA PLUIE DE ROSÉE

ÉTANCHEMENT DE LA SOIF

TRAITÉ

DE

# FLEXION ET SYNTAXE

PAR

IBNU HIJĀM

Traduit par A. GOGUYER, interprète judiciaire.

Je serais bien tenté de croire que ceux qui regardent comme perdu ou mal employé le temps qu'on met à étudier les grammairiens, les poètes et leurs commentateurs, ne les jugent avec tant de sévérité que parce qu'ils ne les comprennent point.

De Sacy, Anthologie grammaticale arabe.

---

LEYDE — E. J. BRILL.

1887.





فَكُنْتُ مُنْبِتَ رَوْحِ الْكَزْنِ بَاكْرَهُ \* غَيْثِ بَغْيِرِ سِبَاخِ الْأَرْضِ هَطَّالُ

A

**Monsieur G. A. BERNER,**

Ancien Avocat général à la Cour d'Alger et

chargé du personnel de la Justice musulmane et des Interprètes,

Procureur de la République à Tunis

lors de l'organisation de la Justice française en Tunisie,

DIRECTEUR REGRETTÉ DU SERVICE DES TRADUCTIONS JUDICIAIRES D'ALGÉRIE,

ARABISANT VOUS-MÊME, PROTECTEUR ÉCLAIRÉ DES ÉTUDES ARABES

QUI DOIVENT FORTIFIER L'INFLUENCE DE LA PATRIE DANS LES PAYS MUSULMANS,

C'EST A VOTRE PROTECTION DIRECTE QUE JE DOIS

D'AVOIR FAIT CE LIVRE.

VEUILLEZ DONC EN AGRÉER L'HOMMAGE.

A. G.

2271  
46  
374



## PRÉFACE.

---

Je ne veux pas faire la critique des livres écrits en français sur la syntaxe arabe, mais tout le monde me concédera qu'ils sont insuffisants pour permettre aux débutants l'intelligence des nombreux ouvrages que les Arabes ont écrits sur leur grammaire, et dont les Européens n'ont trop souvent parlé qu'avec dédain.

Que les théories européennes soient plus parfaites que celles des grammairiens arabes, c'est ce que je ne discuterai pas ici, mais ce qui est certain, c'est que l'intelligence des textes anciens, pour les Arabes eux-mêmes, comme pour nous l'intelligence de nos propres auteurs à un siècle seulement de distance, n'est pas possible sans commentaires, et tous les commentaires sont fondés sur la connaissance des théories dont je conseille l'étude <sup>1)</sup>.

---

1) Ce ne sont pas seulement les commentaires qui supposent la connaissance de la grammaire arabe; les ouvrages les moins techniques peuvent contenir des allusions, que le lecteur ne comprendrait pas sans avoir étudié les grammairiens. On en verra un exemple à la p. 162; le distique qui s'y trouve cité pourrait bien chez nous être qualifié d'expression, non pas « fine, » mais



Je viens donc, suivant les traces glorieuses de l'auteur de l'*Anthologie*, offrir aux arabisants un moyen de comprendre vite celui des ouvrages de l'enseignement secondaire qui jouit de la plus grande faveur encore aujourd'hui, bien qu'il ait cinq siècles et demi d'existence. Il est bien incomplet encore, mais c'est un échelon au-dessus de la 'Ajjurrūmiyyah, petit livre élémentaire dont la réputation n'est plus à faire chez les Européens, et par lequel les Arabes commencent aussi l'étude de leur syntaxe. Chez ceux-ci le *Qatr* a la même vogue, et il s'apprend aussi par cœur. Après lui seulement, ceux à qui il est donné d'étudier toute la grammaire, abordent l'étude de la 'Alfiyyah et de la Lāmiyyah d'Ibnu-Mālik, qui ont servi de canevas aux principaux traités tant de flexion et syntaxe que de phonétique et morphologie.

Une fois que l'on comprendra bien cet ouvrage, les autres, si complets qu'ils soient, ne présenteront plus de grandes difficultés. Le texte de la 'Alfiyyah est obscur, il est vrai, mais les commentateurs l'expliquent dans une langue que l'on comprendra sans peine quand on l'aura étudiée ici <sup>1)</sup>.

---

affectée et pédantesque; mais, chez les Arabes, la grammaire était trop en honneur, pour qu'on risquât d'être jugé prétentieux en y faisant allusion. Voir aussi là-dessus une note dans de Sacy, *Gramm. ar.*, 2<sup>e</sup> éd., II, p. 246.

1) Depuis l'époque, déjà lointaine, où ces lignes ont été écrites, l'auteur a traduit les deux ouvrages cités ici. Sa traduction, accompagnée du texte arabe, de notes analytiques sur tous les passages difficiles et d'un vocabulaire complet des termes techniques, paraîtra presque aussitôt que le présent livre.

Ce n'est donc pas une grammaire que j'ai eu l'ambition de composer, mais seulement un moyen que j'ai voulu donner de se servir facilement des seuls livres que l'on puisse consulter avec confiance sur ce sujet. Tous appuyés sur des citations de textes dont aucun n'était postérieur à l'époque du Coran, tous revus, étudiés, commentés et annotés pendant plusieurs siècles, ils nous arrivent aujourd'hui dans un état de perfection absolue, sous le rapport de la certitude des règles qui y sont énoncées.

Pour parvenir à bien faire comprendre l'ouvrage que j'avais choisi comme type et dont l'intelligence devait conduire à celle des autres, il m'a fallu adopter des termes techniques, sinon reconnus comme français, du moins faciles à comprendre pour ceux qui connaissent le français.

J'ai d'abord emprunté à nos grammaires européennes tous les termes qui correspondaient aux faits étudiés ici, avec les néologismes que les progrès de la science ont enfantés depuis cinquante ans.

J'espère avoir prouvé, §§ 88 n. 1 et 89 n. 1, que le *maşdar* est un infinitif; j'y joindrai encore la comparaison de ces deux idiotismes: *أَلْعَبَا وَقَدْ عَلَاكَ الْمَشِيبُ*, avec: *Passe encore de bâtir, mais planter à cet âge!* et: *De quel front soutenir ce pénible entretien?*

J'ai remplacé les noms d'agent et de patient par les participes actif et passif, ce que plusieurs auteurs faisaient déjà; mais je ne pouvais employer le terme de participe passé, qui serait presque un non-sens, puisque cet adjectif n'a force

verbale et conséquemment n'est un participe, excepté avec le préfixe *جف*, que quand il s'applique au présent ou au futur.

J'ai adopté les termes simples *passé* et *futur*, parce qu'il faut quelquefois employer ces mots mêmes, au sens propre, pour traduire des passages où ils ont en même temps le sens technique. Les mots *parfait* et *imparfait* présentent l'inconvénient de n'avoir pas de sens propre correspondant et d'être connus avec une valeur technique qu'il n'est pas en notre puissance de détruire: faire employer le mot *imparfait* dans le sens de *présent ou futur* est une tentative que je laisse à des latinistes convaincus. Quant au terme *aoriste* que d'autres ont préconisé, il ne saurait être adopté que comme expression du scepticisme le plus profond en matière de sciences naturelles. Dire que l'arabe n'a que des temps indéterminés serait l'équivalent de l'adoption de ce terme. Comme si toutes les langues, dans un même état de civilisation, ne devaient pas exprimer les mêmes idées humaines, et comme si le vague et le précis ne constituaient pas des caractères de l'idée. Autant dire que les Arabes n'avaient pas la notion du temps, ce qui s'est dit du reste. Mais comment analyser la phrase française, exprimant une idée future (hélas! et même d'un futur lointain) avec un verbe au temps passé: *Si les Français voulaient profiter de leur conquête africaine, ils acquerraient facilement, par le contact des lettrés arabes et juifs de ce pays, la suprématie dans la science des langues sémitiques.* Avancer qu'un temps grammatical ne mérite pas le nom de passé, parce qu'il

peut dans certains cas, que l'analyse explique presque toujours, exprimer le futur, et réciproquement, c'est défendre d'attribuer aucune valeur technique à un mot quelconque de la langue usuelle. Et d'ailleurs les termes, comme les règles mêmes, dans les sciences naturelles, ne s'appliquent qu'à des moyennes, ne représentent que des faits généraux, et l'absolu n'est pas de ce domaine.

En principe, le passé du verbe exprime le passé logique, et de même pour le futur. Le présent est exprimé par la proposition nominale (§ 29 n. 1), composée élémentairement d'un substantif ou de l'équivalent, et d'un adjectif qui peut être 1<sup>o</sup> participe (actif, passif ou fréquentatif), avec attribut accidentel: <sup>9</sup>زَيْدٌ قَائِمٌ, 2<sup>o</sup> adjectif assimilé au participe actif, avec attribut permanent: <sup>9</sup>زَيْدٌ حَسَنٌ, 3<sup>o</sup> superlatif, possédant outre ce dernier caractère, celui d'exprimer supériorité: <sup>9</sup>زَيْدٌ أَفْضَلُ مِنْ عَمْرٍو. La copule de: «*Zayd est levé,*» n'intervient en arabe que pour fixer le temps, et cela sous la forme des verbes incomplets: <sup>9</sup>كَانَ زَيْدٌ قَائِمًا. En outre le rapport de sujet à attribut peut être modifié sous le rapport de l'énergie (إِنِّ), ou de la dépendance à l'égard d'un autre rapport: <sup>9</sup>أَرَادَ زَيْدٌ أَنْ يَقُومَ عَمْرٍو, ou à l'égard d'une des personnes qui interviennent dans le discours: <sup>9</sup>ظَنَّ (ظَنَّتِ) زَيْدًا قَائِمًا.

On se demandera si ce n'est pas par oubli que j'ai omis de distinguer par le mot *prédicat*, qui est employé quelquefois en grammaire, l'adjectif dont l'attribut est expressément affirmé: «*Zayd est levé,*» de l'adjectif qualificatif dont

l'attribut est implicitement reconnu de l'auditeur: « *Zayd* le généreux *est levé*. » Cette terminologie avait sa place ici moins encore qu'ailleurs. Les grammairiens arabes en effet ne distinguent pas ces deux cas; dans l'un et l'autre, l'adjectif, assimilé en cela au verbe, contient l'idée de l'attribut et celle du sujet, **أَلْكَدْتُ وَصَاجِبُهُ**, celle-ci rappelée au moyen d'un pronom implicite exprimé matériellement par la concordance: **زَيْدٌ قَائِمٌ** *Zayd il est levé*, **هِنَّدٌ قَائِمَةٌ**, tout comme **زَيْدٌ** *Zayd, qui est généreux, est levé* <sup>1)</sup>.

Quant à l'affirmation d'existence, elle ne s'exprime pas plus dans un cas que dans l'autre par un mot propre, l'idée étant affirmée par le fait seul qu'elle est énoncée, et je suis convaincu que notre verbe substantif n'est pas plus un troisième terme du rapport que le **فَصْلٌ** (§ 38 n. 1 et § 51 n. 4) et la barre qui sépare en calcul les deux termes d'une fraction.

Ainsi l'adjectif exprime toujours un attribut affirmé, mais, il est vrai, dans une proposition qui peut être principale, **زَيْدٌ قَائِمٌ**, ou secondaire, **أَلْكَرِيمُ**; le mot *attributif* suffisait donc pour désigner l'adjectif deuxième terme logique de la proposition, le mot *qualificatif* étant réservé à l'adjectif secondaire. Logiquement ils servent tous deux de *prédicat*, soit seul, si le sujet est exprimé: **زَيْدٌ قَائِمَةٌ أُمُّهُ** *Zayd a sa mère levée*, **جَاءَ زَيْدٌ أَلْقَائِمَةُ أُمُّهُ** *Zayd dont la mère*

1) Les deux pronoms, *il* et *qui*, personnel et conjonctif, ne diffèrent pas l'un de l'autre par l'expression. § 34 n. n. 1, 4, 7.

*était levée vint*, soit accompagné de l'idée pronominale d'un sujet et constituant une proposition secondaire attributive ou qualificative: جَاءَ زَيْدٌ أَلْقَامُ *Zayd il est levé, Zayd qui était levé vint* 1).

Mon grand désir de fidélité n'a pas été jusqu'à conserver dans la traduction aux noms des lettres arabes leur genre, qui est le féminin. J'ai cédé en cela à l'usage français, avec d'autant moins de peine d'ailleurs que la langue arabe est la plus tolérante du monde en matière de syllepse. Qu'on en juge par l'ex. p. 166: وَإِنْ مَالِكٌ كَانَتْ كِرَامَ الْمَعَادِينِ, où l'on voit مَالِكٌ pris comme nom de tribu et féminin, par égard au sens du mot قَبِيلَةٌ qu'il rappelle, ce qui fait que le verbe a le tā', mais avec la flexion complète bien que nom propre de plus de trois consonnes (§ 114, 4<sup>o</sup> et 9<sup>o</sup>), parce que l'auteur a pu penser à حَيٌّ bien qu'ayant déjà visé قَبِيلَةٌ, ce qui n'empêche encore pas l'adjectif كِرَامٌ d'être au pluriel. C'est ainsi qu'une des explications du masculin قَرِيبٌ dépen-

1) Voici différents noms des deux termes de la proposition جُمْلَةٌ, dont le nom logique est حُكْمٌ *jugement*: ذَاتٌ et حَدٌّ *substance et accident*, مَحْكُومٌ عَلَيْهِ et مَحْكُومٌ بِهِ *sujet logique et prédicat*, مُسْنَدٌ إِلَيْهِ et مُسْنَدٌ *sujet grammatical et attribut*. Le substantif exprime la première des deux idées, l'adjectif exprime les deux, le verbe y joint l'idée accessoire de temps; l'infinitif exprime la seconde idée toute seule. Le nom peut être sujet et attribut, le verbe seulement attribut; la particule ne peut être ni l'un ni l'autre.



dant de رَحْمَةً (c. 7. 54) cité § 117, est que ce dernier mot a le sens de رَحْمَةٌ<sup>3</sup>).

Après avoir défendu quelques unes des assimilations que je me suis permises en traduisant certains termes arabes par d'autres empruntés à notre grammaire française, je dois m'excuser d'avoir donné à certains mots une valeur technique nouvelle. La nécessité m'y a poussé dans des cas comme ceux du *nom indépendant*, de l'*occupation du régissant* etc., faits inconnus chez nous, du moins cela m'a-t-il semblé, et si quelqu'un trouve mieux, j'applaudirai le premier. Ailleurs c'est le désir d'être concis qui m'a fait créer des termes techniques, comme *limitatif*, au lieu de *complément circonstanciel de temps ou lieu*, tout ce long terme étant nécessaire pour ne pas comprendre le حال; comme *inflexibiliser*, au lieu de *rendre la terminaison invariable en mode ou cas*. Peut-être d'aucuns me blâmeront-ils même d'avoir restreint le sens du mot *flexion* aux variations casuelles et modales, mais j'aurai pour moi tous ceux qui regardent les autres variations comme du domaine de la morphologie, et, en arabe, cela n'est pas douteux d'après la manière dont on analyse ces faits; c'est ainsi que le deuxième terme de ثَلَاثَةَ عَشَرَ est assimilé au tā' du féminin<sup>1)</sup>.

Beaucoup des mots techniques que j'ai ainsi forgés, comme la *semi-flexibilité*, les *verbes de sentiment*, le *qualificatif acci-*

2) Comp. § 100.

1) 'Ajmūniyy 'Alf. v. 734. Voir aussi § 56 n. 8.

*dentel*, sont à eux seuls une explication, tous concourent à rendre la traduction plus abordable, en la débarrassant de cette masse de mots étrangers qui découragent les essais de l'arabisant et lui donnent à penser que tout, dans cette grammaire arabe, se distingue de notre grammaire européenne et déroge à la grammaire de tous les temps et de tous les peuples, aux lois générales du langage humain.

Dans un même ordre d'idées, je me suis borné à citer les voyelles, *u* (*ou* français), *a*, *i*, au lieu de transcrire leurs noms arabes. Cette petite innovation à elle seule atténue singulièrement l'aspect rébarbatif que présente habituellement toute grammaire arabe.

Mon système de transcription en lettres latines demanderait quelques explications étrangères à la partie de la grammaire traitée ici; j'en donne seulement le tableau suivant auquel je m'étais arrêté après de longues tentatives; depuis lors, j'ai eu la satisfaction de le trouver très-suffisamment conforme à l'ordre naturel des articulations, tel que le donne Ibnu-l-Hājib dans sa *Jāfiyah*.

		Ténues	Aspirées	Sifflantes	Nasales	Molles
Gutturales	Fortes	ق <i>q</i>	ق̣ <i>q̣</i>	ح <i>h</i>		ع <i>ʿ</i>
	Faibles		ع <i>g</i>	ح <i>h</i>		ع <i>ʿ</i>
Palatales	Fortes	ك <i>k</i>		ش <i>ʃ</i>		
	Faibles		ج <i>j</i>			ي <i>y</i>
Dentales	lourdes	ط <i>t</i>		ص <i>s</i>		
		ص <i>d</i>	ظ <i>ḍ</i>			
	légères	ت <i>t</i>	ث <i>ṭ</i>	س <i>s</i>		ر <i>r</i>
		د <i>d</i>	ذ <i>ḍ</i>	ز <i>z</i>	ن <i>n</i>	ل <i>l</i>
Labiales	Fortes			ف <i>f</i>		
	Faibles	ب <i>b</i>			م <i>m</i>	و <i>w</i>

Les articulations une fois classées d'après leurs caractères naturels, je place les consonnes françaises équivalentes à la place des consonnes arabes, et, partout où il en manque, je mets la plus voisine déjà placée, en la distinguant cette fois par le signe (—) pour le renforcement, et par le signe (v) pour l'aspiration; c'est ainsi que le ط lourd et aspiré se transcrit *ḍ*. Deux autres caractères de convention sont encore nécessaires pour le 'ayn et le hamzah<sup>1)</sup>.

1) Pour une transcription pratique des noms propres, il faudrait, tout en partant du même principe: 1° Se servir, non de signes de convention, mais des consonnes françaises elles-mêmes, simples ou composées, qui se rapprochent le plus des consonnes arabes, d'après ce tableau; ex.; قَدْوَر *Caddour*, غَرَابَة *Guerabat*,

S'il m'est arrivé de laisser échapper quelques inexactitudes dans la traduction des nombreux exemples cités par l'auteur, j'invoque l'indulgence de tous ceux qui ont éprouvé combien il est difficile de traduire des morceaux détachés, si peu que les commentaires fassent défaut comme cela m'est arrivé quelquefois <sup>1)</sup>. J'espère au moins que mon grand désir de me soumettre aux décisions de mes auteurs m'aura fait éviter

---

حَرَات *Harrate*, بِالْخَيْرِ *Belqueyr*, جَلُول *Jalloul*, بوشوشة *Bouchouchat*; 2° Ecrire les voyelles suivant leur prononciation moderne, très-différente de l'ancienne, et qui dépend généralement de la consonne voisine; ex.: شَاكِر *Chakeur*, مَانِع *Mana*, صَالِح *Salah*, فَضَّة *Foddat*, الصَّالِق *Sâdoc*, عَمْر *Amor*; 3° En général, suivre les règles de notre phonétique, de manière à donner aux mots une physionomie française, facile à retenir, même pour les personnes qui ne savent pas l'arabe; supprimer notamment les gémimations inconnues à notre langue, comme dans: الْحَاجَّة *Hajat*, رَحَال *Rahal*, الْقَشَار *Guechar* (le ق se prononce aujourd'hui plus souvent *g* [*gu*] que *c* [*qu*]), et ne pas imaginer des groupes initiaux *Mz*, *Sr*, etc., qui n'existent pas non plus en arabe. Il serait bon de supprimer l'article et les mots *ابن* et *بنت*, qui compliquent inutilement les noms de personnes.

1) Comparez par exemple le vers cité dans les notes de de Sacy sur la 'Alfiyyah v. 397: كَعَوْتُ لِمَا تَابَنِي مِسْرًا ۝ فَلَبِيَّ فَلَبِيَّ يَدِي: . . . . Je suis prêt à me soumettre aux deux mains de *Miswar*, à la traduction indiquée par le commentaire de *Ḥurjāwiyy* sur les citations d'Ibnu 'Aqil: *J'invoquai Miswar sous le coup qui me frappait: «Voilà! Voilà! me dit-il.» Puisse donc pareille réponse accueillir ses deux mains généreuses.*

des erreurs comme celle de de Sacy, Anthologie p. 333 n. 27, à comparer avec le § 78, au-dessus de n. 3<sup>o</sup>). Est-il nécessaire encore de citer à ma décharge un exemple de la faillibilité des traducteurs en général et, en particulier, de ceux du Coran, un livre cependant assez commenté, dans des passages comme (c. 34, v. 13) page 30, où le bâton de Salomon aurait été rongé par un *reptile de la terre*? J'adjure surtout d'être indulgents, tous ceux qui savent combien il est difficile de trouver assez de liberté d'esprit pour composer un ouvrage, quand on a une profession à exercer, une famille à diriger, et que c'est sur des nuits, déjà raccourcies par le travail du gagne-pain, qu'il a fallu prélever les heures de l'étude scientifique. Je ne m'adresse pas aux infailibles qui s'indignent même *quandoque bonus dormitat Homerus*.

Quelque imparfait que doive être un ouvrage rompant avec la tradition, fait à peu près sans modèle, j'espère qu'il atteindra le but tout secondaire que son auteur s'est proposé en le faisant, l'initiation aux théories des grammairiens arabes.

Si avec cela, aidé des notes qui complètent la traduction, il peut suppléer pour les commençants au traité élémentaire de syntaxe, que nos Français d'Afrique demandent depuis si

---

2) Erreur implicitement reconnue dans les notes sur la 'Alfiyyah v. 140. L'auteur paraît avoir méconnu le principe de la division des termes de la proposition en essentiels et accessoires (§ 54 n. 2), d'après laquelle l'accusatif après *و*, outre qu'il ne peut être régi que par un verbe exprimé, est proprement complément, non terme essentiel soumis au jugement (§ 107 n. 1).

longtemps, ce sera une satisfaction de plus et une récompense inespérée de ce travail.

Si enfin les rapprochements tentés sous le rapport de la grammaire générale, peuvent obtenir l'approbation des personnes compétentes, et faciliter aux savants, insuffisamment versés dans la connaissance de l'arabe, des travaux de comparaison que mon sujet ne comportait pas et que je ne suis pas capable de faire, je me trouverai alors arrivé au terme le plus lointain de mon ambition.

Depuis trop longtemps les travaux pénibles de l'analyse sont dédaignés; les recherches lentes, accumulées par des centaines d'ouvriers laborieux (et je veux être de ceux-là), qu'un homme de génie par siècle condensera en une formule sublime, ces humbles recherches ne tentent guère nos érudits. Rien a-t-il changé depuis que le chef vénéré des sémitisants de France écrivait la préface de son Histoire générale des langues sémitiques?

Il y a bientôt quinze ans qu'une hypothèse surgissait pour expliquer la formation des pluriels rompus, comme une modification interne, causée par l'allongement du mot auquel le suffixe du pluriel aurait été primitivement ajouté; tel serait l'anglais *men*, dérivé d'une forme correspondante à l'allemand *männer* par la chute du suffixe devenu superflu, la modification interne étant suffisante pour exprimer l'idée de pluralité.

On aurait dû objecter au système: 1° Que l'arabe ne connaît pas l'accent tonique, ou du moins que la dernière syllabe du mot, surtout la longue, n'est jamais atone comme le



suffixe germanique; et à plus forte raison ne tombe pas <sup>1)</sup>);—  
 2° Que, dans cette hypothèse, l'arabe, la langue la mieux conservée du domaine sémitique, caractérisée par une quarantaine de formes verbales de plus que les langues sœurs, par le diminutif, la flexion syntactique, et de tant d'autres manières, aurait ça et là usé, avec une précocité exceptionnelle, et tout en conservant dans d'autres cas même ses finales brèves, ce long suffixe dissyllabique dont l'usage exclusif s'est conservé ailleurs; que si l'on admet qu'il a perdu ce suffixe à certaines places, il se trouve, là où il le conserve, le posséder lui seul dans son entier, avec ses deux syllabes, l'ayant tout à la fois le plus tôt perdu dans certains cas, et, dans d'autres, le mieux conservé; — 3° que ce pluriel par terminaison qui serait une forme surannée, usée, se trouve au contraire en voie de croissance dans l'usage moderne; qu'il a été notamment ajouté à la première personne plurielle du futur **فَعَلُوا**, au féminin de l'ancien pluriel commun **فَعَالٌ** ('Alf. v. 809), car on dirait aujourd'hui **سَبَعُ بَقَرَاتٍ سَمَانَاتٍ**, au pluriel de **فَعَلَانٌ** qui est devenu **فَعَلَانِيْنَ** et **فَعَلَانَاتٍ**; —  
 4° Que, dans la langue d'aujourd'hui, la distinction entre les noms d'êtres raisonnables et autres a disparu, ce qui montre que ce caractère n'est pas récent, et ce qui n'empêche pas

---

1) Il n'y a pas de mot en arabe pour exprimer l'idée d'une syllabe dominante. Voir seulement § 117, et encore avec cette remarque qu'en poésie la voyelle brève finale peut être allongée par licence et marquer la rime.

qu'à l'époque classique le pluriel masculin par terminaison ne pouvait qualifier un pluriel d'êtres non-raisonnables ; — 5° Que les pluriels par terminaison étaient des pluriels de peu, autre distinction perdue ; — 6° Que l'adjectif ayant pour sujet verbal un substantif pluriel (§ 100) et étant alors soumis à la même règle que le verbe, admet la forme du pluriel rompu, plus élégamment même que celle du singulier, et rejette le pluriel par terminaison, comme correspondant au pluriel du verbe dans l'ex. : **أَكَلُونِي أَبْرَاعِيثُ** ; que cette dernière construction avec le verbe a prévalu dans la nouvelle langue, même avec des pluriels féminins, **جَارَا التِّسَا**, ce qui montre que le pluriel rompu de l'adjectif était d'une origine plus ancienne que le pluriel par terminaison, puisqu'il s'employait parallèlement à un usage plus ancien du verbe ; — 7° Que, le pluriel interne nié, il reste encore une foule de paradigmes fréquentatifs de *l'attribut*, alors qu'on aurait simplement réussi à exclure ceux du *sujet* ; que la formation du diminutif a de l'analogie et même des règles communes avec celle du pluriel rompu ; que l'infixation est la règle, et la suffixation l'exception dans toute la morphologie arabe <sup>1</sup>).

---

1) Voir l'affirmation du principe de l'analogie du pluriel rompu avec le diminutif au V. 835 de la 'Alfiyyah, pour les pluriels extrêmes, et au V. 847 pour les autres.

Par contre, les règles de l'adjectif relatif, formé au moyen du suffixe **سِي**, n'ont aucun rapport avec celles des deux autres accidents. Ce suffixe cependant est déjà ancien, plus ancien sans doute

Voilà cependant une hypethèse que la critique a laissée debout, et qu'un des ouvrages les plus sérieux de ces der-

\_\_\_\_\_

dans la langue que le pluriel par terminaison, puisque, contrairement à celui-ci, il influe en arabe sur l'intérieur des mots; on en voit un autre indice au V. 873: « Tout nom défectueux, complété au duel ou au pluriel, *doit* l'être dans le relatif; les noms [mêmes] qui ne se complètent pas au duel ni au pluriel, *peuvent* [encore], au relatif, être complétés; » il est évident que <sup>٥</sup>يَدَوِي est une forme plus ancienne que <sup>٥</sup>يَدَان. De même (V. 877) <sup>٥</sup>وَدَوِي est une forme plus complète que <sup>٥</sup>دِيَات. Toutefois cette dérivation est encore postérieure à celle du pluriel interne; ainsi <sup>٥</sup>مَاء, pour <sup>٥</sup>مَو, a les pluriels <sup>٥</sup>مِيَاء et <sup>٥</sup>أَمْوَاء, mais les relatifs <sup>٥</sup>مَائِي et <sup>٥</sup>مَائِي.

L'étude des relatifs nous conduit encore à cette remarque que les pluriels rompus, qu'on nous donne comme ayant eu le suffixe du pluriel, ne sont généralement pas aptes à recevoir le suffixe du relatif, puisque, par ex., le relatif de <sup>٥</sup>قَرَأْتُص est <sup>٥</sup>فَرَضِي, tout comme celui du singulier <sup>٥</sup>فَرِيضَة. Du moins en était-il ainsi à l'âge classique de la langue; mais la tendance qui se manifestait déjà, sous forme d'exceptions à cette règle, n'a fait que croître depuis, et les noms de métiers se forment aujourd'hui régulièrement des pluriels, ex. : <sup>٥</sup>كُتْبِي « libraire, » <sup>٥</sup>فَنَادِي « celui-là même qui n'a qu'un seul fondouc. » Les rédacteurs de contrats d'aujourd'hui ne se gênent plus pour dire : <sup>٥</sup>فَرَأْتُص au lieu de <sup>٥</sup>فَرَضِي, <sup>٥</sup>فَارِص et <sup>٥</sup>فَرَأُص, qui étaient les appellations convenables du maître en fait de partage de successions.

Relativement à l'antiquité du pluriel rompu, remarquons encore la règle du v. 944 d'après laquelle le 'alif de <sup>٥</sup>مَفَارَة reprend sa

nières années sur la grammaire arabe, a reproduite en l'approuvant <sup>1)</sup>.

forme primitive au pluriel: مَفَاوِزُ (non مَفَاتِيزُ), et qui permet d'affirmer (V. le *Jāsūs* de l'illustre savant contemporain Ahmed Farès Chidiac, p. ١٢١) que مَدِينَةٌ, dont le pluriel le plus généralement employé est مَدَائِنُ avec permutation, appartient presque sûrement à la racine مَدَن, parce que si le yā' y était radical, il y conserverait sa forme primitive, ce qui donnerait مَدَائِنُ. Un paradigme qui tient compte de certain état des mots, pourrait-il ne pas être aussi ancien que cet état? Or y a-t-il une forme plus ancienne que مَفَوِزَةٌ? En comparant des pluriels comme مَفَاوِزُ et حَوَائِصُ, avec جَوَائِزُ et جَوَائِشُ (v. 822), ne serait-on pas tenté de reporter la naissance du pluriel interne à une date plus ancienne que celle du participe actif lui-même? Mieux encore, des mots comme أَيْدٍ ou أَيْدِي (فَعْرَلٌ ou فَعْرَلٌ), et بَيْدَةٍ (فَعْبَلَةٌ), ne sauraient être moins anciens que بَيْدٌ lui-même, qui nous reporte cependant à l'âge du ch. III de la Genèse. Y aurait-il même quelque chose de plus ancien? Non pas ١١٦١ assurément.

1) Gaspari, traduction par Uricoechea, Paris, Maisonneuve 1881, p. 186.

En Europe, on part généralement, pour l'appréciation des phénomènes de la grammaire sémitique, de ce principe que l'hébreu est la plus ancienne langue de la famille. Cependant, pour ne citer que l'ex. de la p. XXI, voilà une tournure, encore inconnue dans le Coran, qui se trouve dès la première page de la Bible. Si peu, au contraire, que l'on se pénètre de l'esprit arabe, les Beni-Israël n'apparaissent plus que comme des quasi-barbares, ob-

Faut-il rapprocher de ces « jeunes gens, avides de thèses nouvelles <sup>1)</sup>, » les praticiens de l'école africaine, dont certains appuyaient leurs règles sur des exemples tirés de Haririyy et même des Mille et une nuits, et dont un notamment a prétendu faire tenir la syntaxe arabe dans quelques lignes? Ce serait abuser de l'attention du lecteur et le détourner d'un travail plus fructueux, celui de l'étude à laquelle je le convie.

---

servant aussi mal les sémitismes de la morphologie et de la syntaxe, qu'ils étaient inhabiles à prononcer les articulations les plus caractéristiques de l'alphabet commun. Ecoutez un Bédouin, encore de nos jours, prononcer et redoubler ح et ع, et avec n'importe quelle voyelle. Et alors voici une autre hypothèse: מַלְכִים était un ancien فعال (qui a bien pu coexister avec ملوك), affublé d'un suffixe que les Coreychites réservaient à une autre classe de noms, comme l's du pluriel dans *pecoras* (Diez II, p. 19) et l'e du féminin dans *grande*. Cette hypothèse a, entre autres mérites, celui de se conformer au principe de l'uniformisation des paradigmes. Mais est-ce bien là de la science?

1) Renan, *Histoire des langues sémitiques*, Paris 1855, p. V.

TUNIS, le 31 Décembre 1883.

# LA PLUIE DE ROSÉE.

ETANCHEMENT DE LA SOIF.

---

« Au nom de Dieu clément, miséricordieux ».

1. Voici les paroles du maître, le docteur savant, savantissime, celui que les hommes éminents sont fiers de compter parmi eux, prince des lecteurs du Coran, vivant souvenir de 'Abū-<sup>c</sup>Amr <sup>1)</sup>, de Sībawayh <sup>2)</sup> et de Farrā' <sup>3)</sup>, 'Abū-Muhammad <sup>c</sup>Abdullahi-bni-Yūsufa-bni-<sup>c</sup>Abdillahi-bni-Hijāmi <sup>4)</sup>-l-'Anṣāriyy, Dieu lui donne la paix dans son tombeau :

La louange à Dieu, qui élève les rangs de ceux qui s'abaissent devant sa majesté, — et ouvre le trésor de ses bénédictions à qui se dresse <sup>5)</sup> pour célébrer sa générosité. — Faveur

---

1) Dénomination d'un grammairien célèbre dont le nom est inconnu, fils d'Al-'alā', mort en 154 de l'hégire.

2) Surnom du prince des grammairiens, était dénommé 'Abū-Bajar et avait pour nom 'Amr. Mort en 180, âgé de 32, d'autres disent de 40 ans.

3) Surnom de 'Abū-Zakariyyā' Yahyā, fils de Ziyād. Mort en 207.

4) Ibnu-Hijām, nom sous lequel est connu le célèbre auteur de ce traité, né au Caire en 708, mort en 761.

5) Les mots *élever*, *abaisser* et *dresser*, parmi les allusions aux termes techniques de la grammaire qu'on trouve ici et au commencement des ouvrages semblables, signifient aussi *mettre au nominatif*, *au génitif* et à *l'accusatif*.



et protection <sup>1)</sup> à celui au-dessus de qui l'élégance a tendu son pavillon — et que l'éloquence a ceint de sa ceinture, — qui fut envoyé porteur des signes victorieux et des arguments, — vers qui descendit un coran en langue arabe, exempt de détours; — et sur sa famille, qui a suivi la bonne voie; — et sur ses compagnons qui ont si haut bâti l'édifice de la religion; — à tous salut, noblesse, honneur.

Et quant à ce qui suit, ce sont de fines pensées que j'ai écrites sur mon précis intitulé: *La pluie de rosée* <sup>2)</sup>, *étanchement de la soif*, pour en enlever le voile, en faire tomber le masque, en compléter les citations, en perfectionner les remarques, le rendre suffisant à qui veut s'en contenter, satisfaire le désir de qui y aura recours parmi ceux qui étudient la grammaire arabe.

C'est Dieu que je prie de rendre cet ouvrage utile, comme il l'a accordé pour le premier, d'aplanir devant nous les voies et chemins des bonnes œuvres; car il est magnanime et généreux, compatissant, miséricordieux; je ne veux d'autre assistance que celle de Dieu; en lui je mets ma confiance et à lui j'ai recours.

---

1) Le sens de صلاة et de سلام, quand ces mots se rapportent à Dieu pris comme sujet, ont leur explication au commencement de presque tout commentaire.

2) *La pluie humide* rendrait mieux le sens propre de ce titre, mais cette métaphore n'éveillerait pas sous les climats occidentaux l'idée riante qu'y a attachée l'auteur. (Comp. le deuxième vers cité § 43). D'ailleurs *rosée* est aussi un des sens de نَدَى.

## ETUDE DU MOT.

---

2. Le *mot* dans le langage usuel, s'étend à la proposition utile, comme dans: **كَلَّا إِنَّهَا كَلِمَةٌ هُوَ قَائِلُهَا** *Nullement!* C'est là un mot qu'il dira, allusion au passage: **رَبِّ أَرْجِعْهُنَّ لَعَلِّي أَعْمَلُ صَالِحًا فِي مَا تَرَكْتُ** *Seigneur! faites-moi retourner sur la terre, que je puisse pratiquer le bien négligé par moi* (c. 23. 101). Dans le langage technique, il désigne proprement la *parole simple*. — On entend par *parole* une expression indiquant un sens, comme: homme, cheval. On entend par expression un son de voix comprenant une ou plusieurs articulations, soit qu'il indique un sens, comme: Zayd, ou qu'il n'en indique pas, comme: dayz, qui est le nom Zayd retourné. Il est clair que toute parole est une expression, et que le contraire n'est pas vrai. — On entend par *simple* ce dont une partie n'indique pas une partie du sens correspondant. C'est ainsi que dans: Zayd, chacune des parties de ce mot, savoir les articulations zāy, yā' et dāl, prise séparément, n'indique rien de ce que le mot entier indique, à l'opposé de la parole: Le serviteur de Zayd, dont les deux parties: le

serviteur, et: de Zayd, indiquent chacune une partie du sens correspondant à l'entier. Cette parole-ci est dite composée, non simple.

Mais, dira-t-on, pourquoi n'avez-vous pas prescrit la fixation comme une condition du mot, à l'exemple de qui a dit: Le mot est une expression fixée pour un sens simple? Je répondrai à cela que, si l'on en a eu besoin dans cette définition, c'est seulement parce que l'on y a pris l'*expression* comme genre du *mot*. Car l'expression se divise en fixée et en vague, et il a bien fallu en exclure celle-ci en employant le mot: fixée <sup>1)</sup>. Mais du moment que je prenais la *parole* comme genre du *mot*, et que la parole est essentiellement fixée, cela me dispensait de prescrire la fixation.

Alors, dira-t-on, pourquoi vous êtes-vous écarté d'*expression* pour employer *parole*? C'est, dirai-je, parce que *expression* est un genre lointain, puisqu'il s'étend à ce qui est fixé et à ce qui est vague, comme nous l'avons dit, au lieu que *parole* est un genre prochain puisqu'il se restreint à ce qui est fixé. Or, l'emploi des genres lointains dans les définitions est blâmé par tout esprit judicieux.

**« Il consiste en nom, verbe et particule. »**

3. Après avoir donné la définition du mot, je montre qu'il est lui-même un genre au-dessous duquel sont trois espèces:

---

1) On entend par **الْوَضْعُ** la fixation de la forme d'une expression et son affectation à un certain sens, qui est le sens propre. L'expression vague est un assemblage capricieux de sons, sans forme précise et sans correspondance convenue avec une idée.

le nom, le verbe et la particule. Le moyen de reconnaître que toutes les espèces du mot se bornent à ces trois, c'est le dépouillement. En effet les gens versés dans cette science ont parcouru le discours des Arabes sans y trouver autre chose que trois espèces de mots; et s'il y en existait une quatrième, ils en auraient bien trouvé quelque exemple.

« A. En ce qui concerne le nom, il se reconnaît par l'article, comme الرَّجُلُ, le tanwīn, comme رَجُلٌ, et à ce qu'il peut être l'objet d'un récit, comme le تَأْتِي « de ضَرَبْتُ. »

4. Après avoir montré à quoi se bornent les trois espèces de mots, je me mets à montrer par quoi chacune d'entre elles se distingue des deux autres, afin de compléter l'utilité de ce que j'avais dit <sup>1)</sup>.

J'ai donc cité pour le nom trois marques. Une première marque, qu'il a au commencement, est l'article, comme dans الْفَرَسُ et الْغَلَامُ; une seconde, qu'il a à la fin, est le tanwīn, c'est-à-dire un nūn formatif, muet, suffixé dans la prononciation, non dans l'écriture, sans qu'il exprime l'énergie <sup>2)</sup>, comme dans: رَيْدٌ, رَجُلٌ, حَيْثُيُ, صَعٍ, مُسْلِمَاتٌ; ces mots et leurs semblables sont en effet des noms et on le reconnaît à ce qu'ils sont terminés par le tanwīn. Enfin une marque logique est que le mot puisse être l'objet d'un récit, comme

1) La condition pour qu'une classification soit utile est en effet que chaque classe soit bien définie et que l'on puisse y restreindre son champ d'études.

2) Comme le nūn paragogique.

dans : <sup>5</sup>قَامَ زَيْدٌ, où <sup>5</sup>زَيْدٌ est un nom, puisqu'on rapporte de lui qu'il s'est levé. Cette marque est la plus efficace de celles qui ont été citées pour le nom et c'est par elle qu'on démontre que le tā' est un nom dans <sup>5</sup>ضَرَبْتُ. Ne voit-on pas que ce tā' ne peut recevoir l'article, ni être suffixé du tanwīn, ni se munir d'aucune autre marque parmi celles qu'on cite pour le nom, si ce n'est seulement qu'il peut être l'objet d'un récit.

« Il est de deux sortes: 1° Flexible, et c'est celui « dont la finale se modifie à cause des régissants qui « influent sur lui, comme <sup>5</sup>زَيْدٌ; 2° Inflexible, et c'est « l'opposé chez celui-ci, comme هُرُودًا d'où l'on ne peut « oter l'i; de même حَدَامٌ et, dans le dialecte du Hijāz, « <sup>5</sup>أَمْسٍ; comme أَحَدٌ عَشَرَ et ses analogues, d'où l'on ne « peut oter l'a; comme قَبْلُ, بَعْدُ et leurs analogues, « qui ne peuvent perdre l'u, lorsque l'on retranche « leur complément annectif mais que l'on en sous- « entend le sens; comme مَنٌ et كَمٌ d'où l'on ne peut « oter le sukūn, qui est lui-même l'origine de toute « terminaison inflexible. »

5. Après avoir fini de citer quelques marques distinctives du nom, je me mets aussitôt à montrer que celui-ci se partage en flexible et inflexible, en commençant par le flexible, parce qu'il est le principal, et en finissant par l'inflexible, parce qu'il est le secondaire.

Je dis que le flexible est celui dont la finale se modifie à cause de l'influence que peuvent exercer sur lui les régissants,

comme **زَيْدٌ**. On dit: **رَأَيْتُ زَيْدًا**, **جَاءَنِي زَيْدٌ** et **مَرَرْتُ بِزَيْدٍ**. Ne voit-on pas que la finale de **زَيْدٌ** est devenue successivement *u*, *a*, *i*, à cause de l'influence exercée sur lui par **جَاءَنِي**, **رَأَيْتُ** et **بِ**. Mais si la modification avait eu lieu ailleurs qu'à la finale, ce ne serait pas une flexion, comme dans **فَلَسٌ** qui devient au diminutif **فُلَيْسٌ** et, au pluriel rompu **أَفْلَسٌ** et **فُلُوسٌ**. De même encore si la modification, tout en se produisant dans la finale, n'avait pas pour cause l'influence des régissants, comme dans: **جَلَسْتُ حَيْثُ جَلَسَ زَيْدٌ** *Je m'assis où s'assit Zayd*, où il est permis de prononcer **حَيْثُ** avec un *u*, un *a* ou un *i*, sans que le choix en soit subordonné aux régissants. On voit en effet que le régissant ici est unique, **جَلَسَ**, ce qui n'empêche pas que la modification dont il a été parlé, se trouve avec lui.

6. Et après en avoir fini avec le flexible, je donne l'inflexible, celui qui conserve toujours la même forme et dont la finale ne se modifie pas par suite d'influences pouvant s'exercer sur lui. Ensuite je le partage en quatre espèces, suivant qu'il est inflexible en *i*, en *a*, en *u*, ou en *muette*.

1°. Je subdivise en deux sortes le nom inflexible en *i*:

a) Celui sur lequel on est d'accord, c'est-à-dire **كَهْلَاءٌ**, car tous les Arabes prononcent sa finale avec un *i* dans tous les cas.

b) Celui sur lequel on n'est pas d'accord, c'est-à-dire **قَطَامٌ**, **حَدَامٌ** et les autres noms propres féminins qui suivent le paradigme **فَعَالٍ**, comme aussi **أَمْسٍ**, quand ce mot signifie la veille du jour présent.

En ce qui concerne les mots comme حَدَامِ, les habitants du Hijāz les inflexibilisent en *i* d'une manière absolue, et disent: جَاءْتَنِي حَدَامِ, رَأَيْتُ حَدَامِ et مَرَرْتُ بِحَدَامِ; c'est ainsi que le poète a dit:

فَلَوْلَا الْمُرْعِبَاتُ مِنَ اللَّيَالِي لِمَاتَرَكَ الْقَطَا طَيْبَ الْمَنَامِ  
إِذَا قَالَتْ حَدَامِ فَصَدِّقُوهَا فَإِنَّ الْقَوْلَ مَا قَالَتْ حَدَامِ

*N'étaient les inquiétudes de la nuit, certes l'oiseau qatā ne se serait pas arraché aux douceurs du sommeil. — Si Haḍām parle, croyez-la, car le vrai, c'est ce qu'a dit Haḍām*<sup>1</sup>). En effet il emploie deux fois dans le même vers حَدَامِ par un *i*, bien que ce nom y soit sujet verbal. — Quant aux Banū-Tamīm, ils se partagent à ce sujet en deux parties. Les uns fléchissent tous ces mots en *u* au nominatif, en *a* à l'accusatif et au génitif, disant: جَاءْتَنِي حَدَامُ, رَأَيْتُ حَدَامًا et مَرَرْتُ بِحَدَامًا. Mais la plupart d'entre eux font une distinction entre ceux qui sont terminés par le *rā'*, comme وَبَارِ, nom de tribu, حَصَارِ, nom d'une étoile, سَفَارِ, nom d'une aiguade, qu'ils inflexibilisent en *i*, comme les habitants du Hijāz, et ceux qui sont terminés par une autre lettre, comme حَدَامًا, قَطَامًا, auxquels ils donnent la flexion incomplète.

En ce qui concerne آمِسٌ dans le sens de: hier, les habitants du Hijāz l'inflexibilisent en *i*, et disent: مَضَى آمِسِ

1) Ces vers sont attribués à divers poètes. D'après une version, le premier rapporterait l'avertissement donné par Haḍām à son père fuyant avec son armée, après qu'elle eut deviné l'approche de l'ennemi en voyant fuir les oiseaux.

*Hier est passé, اِعْتَكَفْتُ اَمْسَ Je suis resté hier en dévotions,*  
*مَا رَأَيْتُهُ مُذْ اَمْسَ Je ne l'ai pas vu depuis hier, avec un i*  
 dans les trois cas. Le poète a dit :

مَعَ اَلْبَقَاءِ تَقَلَّبُ اَلشَّمْسُ وَطُلُوعَهَا مِنْ حَيْثُ لَا تَمْسِي  
 وَطُلُوعَهَا حَمْرَاءَ صَافِيَةً وَغُرُوبَهَا صَفْرَاءَ كَالرُّوسِ  
 اَلْيَوْمَ اَعْلَمَ مَا يَكْبِي بِـِ وَمَضَى بِفَضْلِ قَضَائِهِ اَمْسِ

*Ce qui fait que rien ne dure, c'est que le soleil accomplit  
 une révolution et se lève ailleurs que là où il se couche; c'est  
 qu'il se lève rouge pur et se couche jaune comme le wars.  
 Aujourd'hui, je sais ce qui vient avec lui, mais hier est passé,  
 l'arrêt en est rendu. Dans le vers اَمْسِ est sujet verbal de  
 مَضَى, mais en i, comme on le voit. — Les Banū-Tamim se  
 partagent là-dessus en deux fractions. Il en est parmi eux  
 qui fléchissent ce nom en u au nominatif et en a partout  
 ailleurs, disant: مَا رَأَيْتُهُ مُذْ اَمْسَ et اِعْتَكَفْتُ اَمْسَ, مَضَى اَمْسَ.  
 Le poète a dit :*

لَقَدْ رَأَيْتُ عَجَبًا مُذْ اَمْسًا عَجَابًا مِثْلَ اَلسَّعَالِي خَمْسًا  
 يَأْكُلْنَ مَا فِي رَحْلِهِنَّ هَمْسًا لَا تَرَكَ اَللَّهُ لَهُنَّ ضَمْسًا

*Parbleu j'ai vu, depuis hier <sup>2)</sup>, une chose étonnante, des  
 vieilles, pareilles à des harpies, cinq ensemble, mangeant ce  
 qu'elles avaient dans leur sac, avec un léger bruit . . . Puisse  
 Dieu ne leur laisser aucune grosse dent! Mais il en est d'au-*

2) مُذْ a ici le sens de مِنْ et gouverne le génitif. V. § 84 n. 8.

Le 'alif de اَمْسًا est pour renforcer le son à la rime.



tres qui le fléchissent au nominatif en *u* et l'inflexibilisent en *i* partout ailleurs. Zajjājiyy prétend qu'il y a des Arabes qui inflexibilisent **أَمْس** en *a* et, à l'appui de son opinion, cite le passage **مُدَّ أَمْسًا**, mais c'est une erreur de sa part, et la vérité est ce que nous venons de dire, à savoir que le mot y suit la flexion imparfaite. Quelqu'un a prétendu que, dans ce vers, **أَمْسَا** est un verbe au passé, avec son sujet actif implicite, comme s'il y avait **مُدَّ أَمْسِي الْمَسَاءَ** *Depuis que le soir est venu*.

2°. Après en avoir fini avec les noms inflexibles en *i*, je passe à ceux qui le sont en *a*, et je donne comme exemple **جَاءَنِي أَحَدٌ عَشَرَ** et ses analogues. On dit en effet: **جَاءَنِي أَحَدٌ عَشَرَ** - **مَرَرْتُ بِأَحَدٍ عَشَرَ رَجُلًا**, - **رَأَيْتُ أَحَدًا عَشَرَ رَجُلًا**, les deux mots ayant un *a* dans ces trois circonstances. On s'exprime de la même façon avec les analogues, à l'exception de **إِنْنَا عَشَرَ**, dont le premier mot se fléchit en 'alif au nominatif, en *yā'* partout ailleurs. On dit: **جَاءَنِي آئِنَّا عَشَرَ رَجُلًا**, **مَرَرْتُ بِآئِنِّي عَشَرَ رَجُلًا** et **رَأَيْتُ آئِنِّي عَشَرَ رَجُلًا**. Si je n'ai pas fait d'exception pour ce composé, disant d'une manière absolue: *et ses analogues*, c'est parce que je rapporte plus loin que **آئِنَانٍ** et **آئِنْتَانٍ** suivent absolument la même flexion que le duel, même en composition.

3°. Après en avoir fini avec les noms inflexibles en *a*, je passe à ceux qui le sont en *u*, et je donne comme exemples **قَبْلُ** et **بَعْدُ**, en faisant allusion aux quatre circonstances dans lesquelles ils peuvent se trouver.

a) Annexés à un complément, ils sont fléchis à l'accusatif comme compléments limitatifs, ou au génitif avec **مِنْ**. On dit: **جِئْتِكَ قَبْلَ زَيْدٍ** (ou **بَعْدَهُ**), avec l'accusatif des deux comme compléments verbaux limitatifs, et **جِئْتِكَ مِنْ قَبْلِهِ** (ou **مِنْ مِنْ**) avec le génitif régi par **مِنْ**. Ex.: **كَذَّبَتْ قَبْلَهُمْ قَوْمُ نُوحٍ** (**بَعْدَهُ**) *Avant eux criait au mensonge le peuple de Noë . . . (c. 22, 43);* **فِي أَيِّ حَدِيثٍ بَعْدَ اللَّهِ وَآيَاتِهِ يُؤْمِنُونَ** *A quel récit, après Dieu et ses signes, croiront-ils donc (c. 45, 5)?* **أَلَمْ يَأْتِهِمْ نَبَأُ الَّذِينَ** *N'ont-ils pas entendu l'histoire de leurs devanciers (c. 9, 71)?* **مِنْ قَبْلِهِمْ** *Après que nous eûmes fait périr les premières générations (c. 28, 43).*

b) Quand le complément annectif est omis, mais que l'on sous-entend l'expression même qui le constitue, on leur fait subir la même flexion que précédemment et on ne leur donne pas le tanwīn, parce que l'on pense à l'annexion du complément, ex.:

**وَمِنْ قَبْلِ نَادَى كُلِّ مَوْلَى قَرَابَةٍ** *فَمَا عَطَفَتْ مَوْلَى عَلَيْهِ الْعَوَاطِفُ* *Et avant, tout homme ayant proches parents<sup>3)</sup> a fait appel, mais aucune âme sensible n'a eu de sympathie pour le parent, pour lui.* En effet on rapporte ce vers avec **قَبْلٍ** au génitif, sans tanwīn, c'est-à-dire: **مِنْ قَبْلِ ذَلِكَ**. L'auteur y

3) On lit aussi: **كُلُّ مَوْلَى نَادَى** *tout parent a appelé des proches.* Le second **مَوْلَى** est permutatif, avancé par licence, du pronom de **عَلَيْهِ**. Jurjāwiyy sur 'Ibnu 'Aqīl Alf. v. 411.

a retranché ذَلِكْ de l'expression, mais il l'a supposé exprimé. Jahdariyy et 'Aqbāliyy lisent: لِلَّهِ الْأَمْرُ مِنْ قَبْلِ وَمِنْ بَعْدِ A Dieu l'autorité, avant et après (c. 30. 3), avec le génitif, sans tanwīn, c'est-à-dire مِنْ قَبْلِ الْغَلْبِ وَمِنْ بَعْدِهِ; on a retranché le complément de l'expression, mais on a supposé qu'il restait exprimé.

c) Quand on leur supprime l'annexion exprimée et que l'on ne sous-entend pas le complément annectif, on les fléchit encore de la même façon, mais avec le tanwīn, parce que ce sont tout uniment deux noms, semblables à tout autre nom indéterminé, et l'on dit: جِئْتُكَ قَبْلًا وَبَعْدًا وَمِنْ قَبْلِ وَمِنْ بَعْدِ. Le poète a dit:

فَسَاغَ لِي الشَّرَابُ وَكُنْتُ قَبْلًا أَكَادُ أَغْصُ بِأَلْمَاءِ الْفُرَاتِ

*Je pus donc boire agréablement, moi qui jusqu'alors m'étranglais presque à boire la meilleure eau* 4). « Quelques-uns lisent: لِلَّهِ الْأَمْرُ مِنْ قَبْلِ وَمِنْ بَعْدِ A Dieu l'autorité d'avant et d'après, » avec le génitif et le tanwīn.

d) Quand on supprime le complément annectif et qu'on en sous-entend le sens, mais non l'expression, on les inflexibilise en *u*, comme dans la leçon des Sept: لِلَّهِ الْأَمْرُ مِنْ قَبْلُ وَمِنْ بَعْدُ... *auparavant et ensuite.* »

— Par les analogues de ces deux mots, j'entends les noms des six faces 5), avec أَوَّلُ, دُونَ, et les noms analogues. Le poète a dit:

4) On lit aussi الْحَكِيمِ avec le même sens: fraîche. Jūrjāwiyy.

5) Les six faces sont: شِمَالٍ, يَمِينٍ, تَحْتِ, قَوْفٍ, خَلْفِ, أَمَامِ, et,

لَعَمْرُكَ مَا أَدْرِي وَإِنِّي لَأَرْجُلُ عَلَىٰ آيِنَا تَغْدُو الْبَيْتِ أَوْلُ

*Par ta vie! je ne sais, et cela m'épouvante, qui de nous la mort surprendra d'abord. Et un autre:*

إِذَا أَنَا لَمْ أُؤْمِنَ عَلَيْكَ وَلَمْ يَكُنْ لِقَاؤُكَ إِلَّا مِنْ وَرَاءَ وَرَاءَ

*Lorsque moi, je ne serai plus rassuré sur toi, et que la rencontre avec toi ne pourra plus arriver qu'au-delà, tout au-delà.*

4<sup>o</sup>. Après en avoir fini avec les noms inflexibles en *u* je passe à ceux qui le sont en *muette*, et je donne comme exemple مَرْرَتْ — رَأَيْتَ مَنْ قَامَ — ، جَاءَنِي مَنْ قَامَ ، كَمْ et مَنْ مَرْرَتْ ، et l'on voit bien que مَنْ a une muette dans les trois cas. On dit de même: كَمْ مَالِكَ *Combien vaut votre fortune?* كَمْ عَبْدًا مَلَكَتَ *Combien d'esclaves avez-vous acquis?* كَمْ يَكُمُ دِرْهَمٍ اشْتَرَيْتَ *Pour combien d'écus avez-vous acheté?* Dans le premier exemple كَمْ est en place d'un nominatif \*) comme nom indépendant, d'après Sibawayh, et comme énonciatif d'après 'Aqfaĵ. Dans le second, il est en place d'un accusatif comme objet verbal du verbe suivant. Dans le troisième, il

\_\_\_\_\_

parmi les analogues, il y a: عِلٌّ، حَسْبٌ، غَيْرٌ. Quant à أَوْلُ il est pour أَوْلٌ superlatif, et, comme tel, de flexion imparfaite, mais susceptible de s'employer substantivement et de prendre le tanwīn et le génitif en *i*. On cite (Tawdīh complété 'Alfiyyah V. 43) pour le cas b) اِبْدَأْ بِذَا مِنْ أَوْلٍ *Commence par ceci tout d'abord*, ou, suivant une autre leçon qui correspond au cas d): مِنْ أَوْلٍ ('Aĵmūniyy, 'Alf. v. 411).

6) C'est ce que nous appellerons un nominatif virtuel, V. § 19 n. 1.

est en place d'un génitif à cause de ب. Comme on le voit, il s'écrit par une muette dans ces trois circonstances.

Comme je parlais du nom inflexible en muette après tous les autres, j'ai craint qu'on ne vint à s'imaginer que cette forme était contraire à la forme primitive et c'est pour y obvier que j'ai dit: «*le sukun, qui est lui-même l'origine de toute terminaison inflexible.*»

«**B. Quant au verbe, il y en a de trois sortes: 1<sup>o</sup>**  
 «**Passé, reconnaissable par le tā' muet du féminin;**  
 «**il est inflexible en *a*, comme ضَرَبَ, excepté avec le**  
 «**wāw du pluriel, car alors il prend *u*, comme ضَرَبُوا,**  
 «**ou le pronom nominatif voyellé, car alors la con-**  
 «**sonne devient *muette*, comme ضَرَبْتُ; à cette sorte,**  
 «**d'après l'opinion la plus fondée, appartiennent نَعَمَ,**  
 «**كَيْسَ et عَسَى; بِئْسَ. — 2<sup>o</sup> Impératif, reconnaissable à**  
 «**ce qu'il exprime tendance et peut recevoir le ya' de**  
 «**la deuxième personne du féminin; il est inflexible**  
 «**en *muette* comme اضْرِبِ, excepté le défectueux, dont**  
 «**l'inflexibilité s'obtient par *apocope* de la finale,**  
 «**comme اُغْرُ, اِحْشَ et اِرْمِ, et les formes comme قُومًا,**  
 «**قُومًا et قُومِي, où il y a apocope du nūn; à cette sorte**  
 «**appartiennent هَلُمَّ dans le dialecte de Tamīm, ainsi**  
 «**que هَاتِ et تَعَالَ, d'après l'opinion la plus fondée. —**  
 «**3<sup>o</sup> Futur, reconnaissable par لَمْ. Il a pour initiale**  
 «**une des consonnes du mot. نَأَيْتَ, comme نَقُومُ, —**

« أَقَوْمٌ — يَقُومُ et تَقُومُ. Il prend « à l'initiale quand son  
 « passé est quadrilitère, comme يُدْخِرُ et يُكْرِمُ, et «  
 « dans les autres cas, comme يَضْرِبُ et يَسْتَخْرِجُ. Sa  
 « finale est muette avec le nūn du féminin pluriel,  
 « comme يَتَرَبَّصْنَ et يَعْفُونَ ; إِلَّا أَنْ يَعْفُونَ ; elle prend un « avec  
 « le nūn d'énergie, quand celui-ci lui est suffixé, sans  
 « intermédiaire exprimé ou supposé, comme لَيَنْبَدَنَّ ;  
 « partout ailleurs elle est fléchie, comme يَقُومُ زَيْدٌ —  
 « لَا تَتَّبِعَانَّ — , لَا تَتَّبِعَانَّ — , لَا تَتَّبِعَانَّ — , لَا تَتَّبِعَانَّ — , لَا تَتَّبِعَانَّ — , لَا تَتَّبِعَانَّ — , لَا تَتَّبِعَانَّ — . »

7. Après avoir fini de donner les marques distinctives du nom, et avoir montré qu'il se divise en flexible et inflexible, que de plus l'inflexible se subdivise en quatre familles, suivant qu'il a un *i*, un *a*, un *u* ou une *muette*, j'aborde l'exposition du verbe. Je le divise en trois sortes: passé, futur et impératif, en donnant les marques distinctives de chacune et en disant si leur caractère est d'être flexible ou inflexible.

1<sup>o</sup>. Je commence par le passé en disant que sa marque distinctive est d'admettre le tā' muet du féminin, comme قَامَ et قَعَدَ, parce qu'on dit: قَامَتْ et تَعَدَتْ, puis que son caractère primitif est l'inflexibilité en *a*, conformément à nos exemples; il peut cependant quitter cet *a* pour un *u*, et cela lui arrive quand il est suffixé du wāw du pluriel, comme par exemple قَامُوا et تَعَدُّوا <sup>1)</sup>, ou pour un *sukūn*, et c'est quand il se suffixe d'un pronom nominatif voyellé, comme

1) En tenant compte du fait que les formes عَزَّوْا, سَرَّوْا et رَضَّوْا des défectueux, sont pour عَزَّوُوا, سَرَّوُوا et رَضَّوُوا.

أَلَيْسَ قَعْدَانٌ et أَلَيْسَ قَعْدَانٌ قَعْدَانٌ; قَعْدَانًا et قَعْدَانًا; قَعْدَتٌ et قَعْدَتٌ.

De là, en résumé, trois formes, en *a*, en *u* et en *muette*, comme je l'ai montré.

De plus, comme il est des verbes employés au passé dont la nature verbale est contestée, j'énonce ce fait et j'avertis que, suivant l'opinion la plus fondée, ce sont des verbes. Ces mots sont au nombre de quatre: نَعِمَ, بَيْسَ, عَسَى et لَيْسَ.

Pour ce qui est de نَعِمَ et بَيْسَ, Farrā' et un groupe de Coufites sont d'avis qu'il y a là deux noms; ils se fondent en cela sur ce qu'on trouve ces mots placés sous l'influence de la proposition, dans cette expression qu'on rapporte d'un Arabe à qui on venait d'annoncer la naissance d'une fille:

وَاللَّهِ مَا هِيَ بِنَعِمٍ آلْوَلْدُ, *Parbleu! ce n'est pas un quel bel enfant!* et dans cette expression d'un autre qui allait voir sa maîtresse, monté sur un âne au pas lent:

نَعِمَ السَّيْرُ عَلَى بَيْسِ الْعَيْرِ *Quel agréable voyage sur quel âne détestable!*

Quant à لَيْسَ, Fārisiyy, dans les *Halbayāt*, émet l'avis que c'est une particule de négation, qui remplace مَا négatif. Son opinion a été suivie par 'Abūbakri-bnu-jaqir.

Enfin pour عَسَى, les Coufites ont adopté l'avis que c'est une particule d'espoir, remplaçant كَعَلَّ, et leur opinion a été suivie par 'Ibnu-s-sarrāj.

Ce qu'il y a de certain c'est que tous les quatre sont des verbes, et, ce qui le prouve, c'est qu'ils peuvent être suffixés du tā' muet du féminin, comme dans ces paroles du Prophète:

مَنْ تَوَضَّأَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ فِيهَا وَنِعِمَّتْ وَمَنْ اغْتَسَلَ فَالْغَسْلُ أَفْضَلُ

Si l'on pratique l'ablution le vendredi, cela suffit et c'est très-bien; mais si l'on se lave en entier c'est encore mieux; c'est-à-dire: مَنْ تَوَضَّأَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ فَبِالرُّخْصَةِ أَخَذَ وَنَعَبَتِ الرُّخْصَةُ مَنْ تَوَضَّأَ Quiconque pratiquera l'ablution le vendredi, usera ainsi de la tolérance, et quelle excellente tolérance que cette ablution! <sup>2)</sup>

On dit بِئْسَتِ الْمَرْأَةُ حَمَالَةَ الْكَطَبِ quelle détestable femme que « la porteuse de bois (c. 111. 4) » De même: لَيْسَتْ هِنْدٌ عَسَتْ هِنْدٌ أَنْ تَزُورَنَا Hind n'est pas heureuse, et: إِيَّاهُ عَسَتْ هِنْدٌ أَنْ تَزُورَنَا Il se peut que Hind vienne nous voir.

Et quant aux exemples sur lesquels les Coufites se fondent, on peut les expliquer par l'ellipse d'un qualifié avec son qualificatif, tous deux étant remplacés par une expression que le qualificatif régirait, comme s'il y avait: وَمَا هِيَ بِوَلَدٍ مَقُولٍ Ce n'est pas un (enfant dont on dit:) Quel bel enfant! et: نَعْمَ السَّيْرُ عَلَى عَيْرٍ مَقُولٍ فِيهِ بِئْسَ الْعَيْرُ Quel agréable voyage sur un (âne dont on dit:) Quel âne détestable! Donc en réalité la préposition influe tout simplement sur un nom sous-entendu, comme nous l'avons montré. C'est ainsi qu'un autre a dit:

وَاللَّهِ مَا لَيْلِي بِنَامٍ صَاحِبُهُ وَلَا مُخَالِطِ اللَّيْلِ جَانِبُهُ <sup>3)</sup>

2) Primitivement Mahomet avait ordonné la grande ablution pour la prière du Vendredi; quand il eut prescrit de prendre les vêtements de fête à cette occasion, il adoucit ainsi son premier précepte. Voir là-dessus Ja'rāniyy, Kajfu-l-ğummah.

3) On aurait dû voyeller صَاحِبُهُ et جَانِبُهُ s'il n'avait paru préférable



c'est-à-dire : **بَلَيْلٍ نَامَ صَاحِبُهُ** *Par Dieu! ma nuit n'a pas été (une nuit telle que) celui qui l'a passée a dormi, ni même a eu le flanc sur une couche moelleuse.*

2°. Après avoir fini de donner les marques du passé et la règle à laquelle cette forme verbale est soumise, avec un exposé de ce qui y a fait l'objet de contestations, je passe à l'impératif et je dis que sa marque distinctive consiste dans la réunion de deux conditions: d'abord qu'il indique la tendance, et ensuite qu'il puisse recevoir le yā' de la deuxième personne du féminin. Ex.: **تُمْ**, qui indique la tendance vers l'action de se lever, et qui admet le yā' du féminin, car on dit en commandant à une femme **تُومِي**. De même **أَتْعُدُّ** et **أَتْعُدِّي**; **إِذْهَبْ** et **إِذْهَبِي**. Ex.: **وَقَرِّي عَيْنًا**. *Mange donc, bois, calme-toi (c. 19. 26).* Mais si un mot indiquait une tendance et n'admettait pas le yā' de la deuxième personne du féminin, comme **صَهْ** *Chut!* dans le sens de **أَسْكُتِي** *Tais-toi!* et **مَهْ** *Là!* dans le sens de **أَكْفُفِي** *Abstiens-toi!* ou admettait ce yā' et n'indiquait pas une tendance, comme **أَنْتِ يَا هِنْدُ تَقُومِينَ وَتَأْكَلِينَ** *Toi, Hind, tu te lèves et tu manges*, ce ne serait pas un impératif.

Je dis ensuite qu'il faut considérer l'impératif comme primitivement inflexible en *muette*, comme **إِضْرِبْ** et **إِذْهَبْ**, mais qu'il peut s'inflexibiliser par apocope de sa finale, ce qui arrive quand il est défectueux, comme **إِزْمِ** et **إِحْشِ**, **أَغْزِ**,

de ne pas tenir compte de la prosodie dans ces exemples destinés à montrer des applications de toutes les règles de la grammaire.

ou par apocope du *nūn*, ce qui arrive quand son sujet verbal est le 'alif du duel, قَوْمَا, le wāw du pluriel, قَوْمُوا, ou le yā' du féminin قَوْمِي. L'impératif a donc trois formes, comme le passé 4).

De plus, comme il est des mots impératifs dont les uns disent que ce sont des verbes, et les autres que ce sont des noms, j'en fais l'objet d'une remarque, comme je l'avais déjà fait pour le verbe au passé. Ces mots sont au nombre de trois: هَلُمَّ, هَاتِ et تَعَالِ.

Pour ce qui est de هَلُمَّ, il y a chez les Arabes deux manières de se servir de ce mot: a) Invariable, sans que sa prononciation diffère selon la nature du sujet; ex.: هَلُمَّ يَا زَيْدُ *Allons, viens, Zayd!* de même au duel: هَلُمَّ يَا زَيْدَانِ, au pluriel: هَلُمَّ يَا زَيْدُونَ, au féminin singulier: هَلُمَّ يَا هِنْدُ, au féminin duel هَلُمَّ يَا هِنْدَانِ, au féminin pluriel: هَلُمَّ يَا هِنْدَاتِ. Telle est la manière de parler des habitants du Hijāz, observée dans le Coran. Ex.: وَالْقَاتِلِينَ لِإِخْوَانِهِمْ هَلُمَّ إِلَيْنَا *Et qui disent à leurs frères: Venez à nous (c. 33. 18)*, c'est-à-dire: آتُوا إِلَيْنَا; de même: قُلْ هَلُمَّ شُهَدَاءَكُمْ *Dis: Allons! Vos témoins (c. 6. 151)*, c'est-à-dire: أَحْضِرُوا شُهَدَاءَكُمْ *Présentez vos témoins*. Dans leur dialecte c'est un nom à valeur verbale, non pas un verbe à l'impératif, parce que, s'il est vrai que ce mot indique une tendance, du moins n'admet-il

4) C'est-à-dire: اَفْعَلْ, اَفْعِ et اَفْعَلَا (ou اَفْعَلُوا, اَفْعَلِي), et au passé فَعَلْ, فَعَدْ et فَعَلْ.

pas le yā' de la deuxième personne du féminin. — b) Susceptible de recevoir les différents pronoms explicites, en concordance avec le sujet, en disant: هَلْمَا، هَلْمَا، هَلْمَا، هَلْمَا (sans contraction), هَلْمَا. Tel est ce mot dans le dialecte des Banū-Tamīm, où c'est bien un impératif, puisqu'il indique une tendance et admet le yā' de la deuxième personne du féminin. — Les deux versets que j'ai cités montrent bien que هَلْمَا s'emploie intransitivement et transitivement.

Quant à هَاتِ et تَعَالِ, plusieurs grammairiens les mettent au nombre des noms verbaux <sup>5)</sup> mais en réalité ce sont deux impératifs, attendu qu'ils indiquent la tendance et admettent le yā' de la deuxième personne du féminin; on dit: هَاتِي et تَعَالِي.

Notez que la finale de هَاتِ <sup>6)</sup> est toujours en *i*, excepté au pluriel masculin, car alors elle prend *u*. On dit au masculin: هَاتِ يَا رَيْدُ، au féminin: هَاتِي يَا هِنْدُ، au duel: هَاتِيَا، هَاتِيْن يَا هِنْدَا:تْ، au féminin pluriel: هَاتِيْن يَا هِنْدَا:تْ، le tout en prononçant le tā' avec un *i*, mais, au masculin pluriel, هَاتُوا يَا قَوْمُ، avec un *u*. Ex.: قُلْ هَاتُوا بُرْهَانَكُمْ Dis: *Apportez vos preuves* (c. 2. 105).

5) V. § 87 et n. 1.

6) هَاتِ pourrait être composé de هَا particule d'avertissement et تِ, impératif de أَتَيْتِ. Cependant le Qāmūs et le Sihāh donnent ce mot sous la racine هَتَى dont le فَاعِلْ aurait le sens de أَعْطَى, et l'on dit ainsi: مَا أَهَاتِيكَ Je ne te donnerai pas.

Tandis que la finale de تَعَالٍ<sup>7</sup> est toujours en *a*, sans exception. On dit au masculin : تَعَالٍ يَا زَيْدٌ, au féminin : تَعَالِي يَا هِنْدُ, au duel : تَعَالِيَا يَا زَيْدَانِ, au masculin pluriel : تَعَالِيْنَ يَا هِنْدَاتُ, au féminin pluriel : تَعَالُوا يَا زَيْدَوْنَ, le tout avec un *a*. Ex. : قُلْ تَعَالُوا أَتُذَلُّ *Dis: Venez, que je vous lise* (c. 6. 152) et aussi : فَتَعَالِيْنَ أُمَّتِيْنَ *Venez, que je vous mette en possession* (33. 28). C'est pourquoi l'on a accusé de barbarisme l'auteur du passage suivant, où le lām est écrit avec un *i* : تَعَالِي أَتَأْسِيكَ أَلْهُومَ تَعَالِي *Viens que je te fasse part de mes soucis, viens!*<sup>8</sup>).

3°. Après avoir fini de donner les marques de l'impératif et la règle à laquelle cette forme verbale est soumise, avec un exposé de ce qui y a fait l'objet de contestations, je passe au futur, et je dis que sa marque distinctive est de pouvoir s'employer avec *لَمْ*; ex. : لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفْرًا أَحَدٌ *Il n'a pas eu d'enfant et n'a pas été enfanté, et nul n'a jamais été son égal* (c. 112. 3). Je dis aussi qu'il doit nécessairement commencer par une des consonnes du mot نَأَيْتَ, c'est-à-dire nūn, 'alif, yā', tā', comme dans نَقُومُ, يَقُومُ, أَقُومُ, نَقُومُ. Ces

7) Impératif du تَفَاعَلَ de علو, ayant servi primitivement à appeler d'un lieu élevé.

8) A l'appui de la forme en *i* on cite, outre ce vers d'un auteur classique, la leçon : تَعَالُوا إِلَيَّ مَا أَنْزَلَ إِلَيْهِ *où il faut voir une abréviation d'après laquelle le singulier masculin serait تَعَلَّ, à cause de la rencontre des deux muettes. Voir Qunawiyy, c. 4. 64.*

quatre consonnes sont dites particules du futur<sup>9</sup>). Si je les donne ici, c'est uniquement pour préparer et faciliter l'énoncé de la règle qui vient après, mais non pour en faire un caractère distinctif du futur. En effet nous trouvons ces consonnes au commencement du passé, comme dans: **أَكْرَمْتُ يَدًا** *J'ai bien reçu Zayd*, **تَعَلَّمْتُ الْمَسْئَلَةَ** *J'ai appris la question*, **ذَرَجَسْتُ الدَّوَاءَ** *J'ai mis du narcisse dans le médicament*, **يَرْنَأْتُ الشَّيْبَ** *J'ai teint de henné les cheveux blancs*. Il n'y a qu'un caractère essentiel pour distinguer le futur, c'est qu'il s'emploie avec **لَمْ**.

Après en avoir fini avec les marques distinctives du futur, j'aborde l'exposé des règles auxquelles il est soumis, et j'en donne deux. La première concerne son initiale, et la seconde sa finale.

Et d'abord l'initiale prend tantôt un *u* et tantôt un *a*. Elle prend *u* quand le passé a quatre consonnes, que celles-ci soient toutes radicales, comme dans **دَخَرَ** qui fait **يُدْخِرُ**, ou qu'elles soient en partie radicales et en partie formatives, comme dans **أَكْرَمَ يُكْرِمُ**, verbe dans lequel le hamzah est formatif, puisque son primitif est **كَرَمَ**. Elle prend *a* quand le passé a moins de quatre consonnes, comme **ضَرَبَ**, **يَضْرِبُ**; **دَخَلَ** et **يَدْخُلُ**, ou plus que ce même nombre, comme **يَسْتَخْرِجُ**, **أَسْتَخْرِجُ** et **يَنْطَلِقُ**, **أَنْطَلِقُ**.

9) Le mot **المُضَارِعُ**, autre nom de **المُسْتَقْبَلُ** le futur est littéralement le nom de la forme verbale qui ressemble au nom. De là le nom de **أَحْرُفُ الْمُضَارِعَةِ** particules de la ressemblance.

La deuxième règle concerne la finale, qui est tantôt inflexible en *muette*, tantôt inflexible en *a* et tantôt *flexible*. Le futur, en ce qui concerne sa finale, est donc, comme le passé et l'impératif, susceptible de trois formes.

a) La condition de l'inflexibilité en muette est que le verbe soit suffixé du *nūn* du féminin pluriel; ex.: *النِّسْوَةُ يَقْنُنَ* *Les femmes se lèveront*; *وَالرَّوَالِدَاتُ يُرْضِعْنَ* *Les mères allaiteront* (c. 2. 233); *وَالْبَطْلَقَاتُ يَتَرَبَّصْنَ* *Les femmes répudiées attendront* (c. 2. 228). Il en est de même dans: *إِلَّا أَنْ يَعْفُونَ* *A moins qu'elles ne fassent abandon* (c. 2. 238), car le *wāw* y est radical comme étant le même que dans *عَفَا يَعْفُو*, et la forme verbale y est inflexible en muette comme suffixée du *nūn* qui est un sujet verbal pronominal se rapportant à *الْبَطْلَقَاتُ*; le mot est de la forme *يَقْعُنَ*. Il n'en est plus ainsi dans l'exemple *الرِّجَالُ يَعْفُونَ*, où le *wāw* est un pronom masculin pluriel comme celui de *يَقُومُونَ*, dans ce cas-ci c'est le *wāw* du verbe qui a été retranché et le *nūn* y est la marque du nominatif; le mot est de la forme *يَعْفُونَ* et il faudrait dire avec lui: *إِلَّا أَنْ يَعْفُوا*, avec apocope du *nūn*, comme on dirait: *إِلَّا أَنْ يَقُومُوا*. Nous expliquerons tout cela plus loin.

b) La condition de l'inflexibilité en *a* est que le verbe soit suffixé du *nūn* d'énergie, sans intermédiaire exprimé ou supposé, comme dans: *كَلَّا لَيُنْبَذَنَّ* *Assurément il sera rejeté* (c. 104. 4.). En prescrivant la suffixation immédiate, j'ai exclu les cas: *وَلَا تَتَّبِعَانَّ سَبِيلَ الَّذِينَ لَا يَعْلَمُونَ* *Et ne suivez pas*

les traces de ceux qui ne savent rien (c. 10. 89); **لَتُبْلَوْنَ** *Oui vous serez éprouvés dans vos biens* (c. 3. 183); **فِي أَمْوَالِكُمْ** *Et si tu vois un homme* (c. 19. 26). En effet le 'alif dans le premier cas, le wāw dans le second et le yā' dans le troisième, séparent le nūn du verbe, qui est alors flexible <sup>10)</sup> non pas inflexible. — Il en serait encore de même si la séparation était supposée, et, dans ce cas aussi, le verbe serait flexible. Ex.: **وَلَا يَصُدُّكَ عَنْ آيَاتِ اللَّهِ** *Et qu'ils ne te détournent jamais des signes de Dieu* (c. 28. 87); semblable est: **لَتَسْمَعَنَّ** *Oui vous entendez* (c. 3. 183), seulement le nūn du nominatif en a été retranché <sup>11)</sup> pour alléger la prononciation, à cause de la succession de deux articulations identiques, et cela a produit la rencontre de deux muettes. Le mot était primitivement, avant l'introduction du régissant de l'apocopé, **يَصُدُّونَكَ**; mais après l'introduction de ce régissant, c'est-à-dire **لَا** prohibitif, le nūn a été retranché; alors se sont rencontrées deux muettes, le wāw et le nūn; la première a donc été retranchée, comme étant une articulation faible et parce qu'il en restait une trace dans l'*u*. Ainsi le

10) Seulement la flexion n'y est pas sensible. V. § 19.

11) Ce qui fait que les deux verbes paraissent être au même mode de flexion, tandis que le premier est régi à l'apocopé par **لَا** et le second au nominatif par l'absence de tout régissant. S'il n'y avait pas le nūn paragogique ou verrait bien la différence. <sup>10)</sup> **لَا يَصُدُّوا** et <sup>20)</sup> **تَسْمَعُونَ**.

verbe est supposé flexible, bien que le nūn d'énergie lui soit immédiatement suffixé dans la réalité, parce qu'une séparation <sup>12)</sup> est censée exister entre le verbe et ce suffixe. Tout cela se trouve indiqué dans mes exemples.

c) La flexibilité est la règle en dehors de ces deux cas, ex. : كَمْ يَقُومُ زَيْدٌ — كُنْ يَقُومَ زَيْدٌ — et كَمْ يَقُومُ زَيْدٌ.

« C. Enfin la particule se reconnaît à ce qu'elle n'admet aucune des marques distinctives du nom ni du verbe, comme هَلْ et بَلْ. Il ne faut pas y comprendre مَهْمَا ni إِذْمَا, mais bien مَا de la locution infinitive et la conjonction كَمَا, d'après l'opinion la mieux fondée. »

8. Après en avoir fini avec le nom et le verbe, je passe à la particule, et je dis que celle-ci se reconnaît à ce qu'elle n'admet aucune des marques du nom ni aucune de celles du verbe, comme هَلْ et بَلْ. En effet ces deux mots n'admettent aucune des marques du nom, ni aucune de celles du verbe, d'où il suit que ce ne sont ni des noms ni des verbes, ce qui prouve que ce sont des particules ; car nous n'avons que trois divisions, dont deux ne conviennent pas ; donc c'est la troisième qui s'impose.

De plus, comme il est des particules sur lesquelles on n'est pas d'accord, les uns disant que ce sont des particules, et les autres que ce sont des noms, j'énonce ce fait comme cela avait déjà eu lieu pour le passé et pour l'impératif. Ces

12) Le wāw de la forme supposée يَصْدُورَنَّ.



mots sont au nombre de quatre **إِذْمَا**, **مَهْمَا**, **مَا** des locutions infinitives et la conjonction **لَمَّا**.

a) Et d'abord **إِذْمَا** a été l'objet d'un désaccord entre Sibawayh et d'autres grammairiens. Le premier dit que c'est une particule qui remplace **إِنْ** conditionnel, et que l'expression : **إِذْمَا تَقُمْ أَقُمْ** a le sens de **إِنْ تَقُمْ أَقُمْ** *Si tu te lèves, je me lèverai*. Mubarrad, 'Ibnu-s-sarrāḥ et Fārisiyy disent au contraire que c'est un complément limitatif temporel et que le sens de l'exemple ci-dessus est : **مَتَى تَقُمْ أَقُمْ** *En quelque temps que tu te lèves, je me lèverai*. Ils se fondent sur ce que **إِذْمَا**, avant qu'on y eût joint **مَا**, était un nom, et qu'en principe les mots ne changent pas de nature. Mais on répond à cela que le changement ici est bien nettement établi par le fait que ce mot, qui servait d'abord pour le passé, a été ensuite employé pour le futur, d'où il faut conclure que le premier sens lui a été retiré absolument. Cette réponse pourrait être l'objet d'une discussion qui ne cadrerait pas avec les limites de ce précis<sup>1)</sup>.

b) Vient ensuite **مَهْمَا**, que la majorité des grammairiens regarde comme un nom, ainsi que le prouve le passage : **مَهْمَا تَأْتِنَا بِهِ مِنْ آيَةٍ** *Quoi que tu nous apportes en fait de signe* (c. 7. 129), dans lequel le pronom de **بِهِ** se rapporte à **مَهْمَا**; or un pronom ne peut se rapporter qu'à un nom. Au

1) Le principal argument serait que le futur peut très bien prendre le sens passé et le passé le sens futur, sous l'influence de certains régissants, sans perdre la qualité verbale.

contraire Suhayliyy et 'Ibnu-Yas'awn prétendent que c'est une particule, en se fondant sur ce passage de Zuhayr :

مَهْمَا تَكُنْ عِنْدَ أَمْرِي مِنْ خَلِيقَةٍ وَإِنْ خَالَهَا تَخْفَى عَلَى النَّاسِ تُعَلِّمُ

*En quelque façon qu'une qualité soit chez un homme (ou, en considérant مَهْمَا comme un nom : Quelque qualité qui soit chez un homme), celui-ci la croirait-il cachée au monde, on la connaît.* Pour bien le prouver, ils analysent خَلِيقَةٍ nom de كَانَ et مِنْ explétif. De cette façon le verbe n'a pas de pronom implicite <sup>2)</sup> et مَهْمَا ne se trouve pas soumis à un régime. En effet, si ce mot était régi, dans cet exemple, ce ne pourrait être que comme nom indépendant; or cette qualité lui est refusée par ce fait qu'il n'existe dans la proposition qui lui servirait alors d'énonciatif, aucun pronom conjonctif. Si donc il est prouvé que مَهْمَا n'est pas régi, il est démontré alors que c'est une particule.

Mais en réalité le nominatif régi par تَكُنْ est un pronom implicite et مِنْ خَلِيقَةٍ est un développement de مَهْمَا : *Une chose quelconque [qui] soit chez l'homme, en fait de qualité;* comme l'expression مِنْ آيَةٍ dans : مَا نَنْسَخُ مِنْ آيَةٍ : *Quelque verset (quoi que ce soit en fait de verset) que nous abroignons* (c. 2. 100). Le mot مَهْمَا est nom indépendant et la proposition en est l'énonciatif <sup>3)</sup>.

2) Correspondant à *qui* dans la traduction.

3) V. § 39 pour la théorie de la proposition servant d'énonciatif. Dans ces deux analyses يَكُنْ est verbe incomplet (§ 43 et

c) Le **مَا** des locutions infinitives est celui qui se résout, avec ce qui le suit, en un infinitif, comme dans: **وَدُّوا مَا عَنِتُّمْ** *Ils ont désiré que vous périssiez* (c. 3. 114), c'est-à-dire: **وَدُّوا عَنَّا** *Ils ont désiré votre perte*. De même dans ce passage du poète:

**يَسُرُّ الْمَرْءَ مَا ذَهَبَ اللَّيَالِي وَكَانَ ذَهَابُهُنَّ لَهُ ذَهَابًا**

*Il est agréable à l'homme [de voir] que les nuits s'en vont, et quand elles s'en vont, c'est lui-même qui s'en va; c'est-à-dire: يَسُرُّ الْمَرْءَ ذَهَابُ اللَّيَالِي Il est agréable à l'homme [de voir] les nuits s'en aller.*

On n'est pas d'accord sur ce mot. Sibawayh est d'avis que c'est une particule remplaçant **أَنَّ** des locutions infinitives. Au contraire 'Aqfāj et 'Ibnu-s-sarrāj prétendent que c'est un nom, remplaçant **الَّذِي**, quand ce mot s'emploie pour un être sans raison qui est ici l'attribut. Le sens serait ainsi: **وَدُّوا** **الَّذِي عَنِتُّوهُ**, c'est-à-dire: **الْعَنَتَ الَّذِي عَنِتُّوهُ** [la mort (de)] laquelle vous auriez péri; et, dans l'autre exemple: **يَسُرُّ** **الَّذِي ذَهَبَ اللَّيَالِي**, c'est-à-dire: **الَّذِي ذَهَبَ اللَّيَالِي** [L'allure (avec)<sup>4</sup>] laquelle les nuits s'en vont, est agréable à l'homme. Cette opinion est réfutée par ce fait qu'on

n. 2); son nominatif est, dans le premier cas, **مِنْ خَلِيقَةٍ**, et, dans le second, **هُوَ** implicite. Dans les deux cas l'énonciatif de **يَكُنْ** est **عِنْدَ أَمْرِي**.

4) En arabe le conjonctif **وَ** est régi directement par **ذَهَبَ** parce que tous les verbes régissent leur infinitif à l'accusatif. V. § 75.

n'a aucun exemple de *مَا قَعَدْتَهُ* (ou *مَا أَعَجَبَنِي مَا قُمْتَهُ*) *La façon dont tu t'es levé* (au lieu de *مَا قُمْتَ* *Que tu te sois levé*) ou *dont tu t'es assis, m'a plu*, construction qui serait permise si cela était vrai, car, en principe, le conjonctif<sup>5)</sup> doit être exprimé, non pas retranché.

d) En arabe *لَمَّا* est de trois sortes: 1<sup>o</sup> négatif, remplaçant *لَمْ*, ex.: *لَمَّا يَقْضِ مَا أَمَرَهُ* [*L'homme*] *n'a pas encore exécuté les ordres qu'Il lui a donnés* (c. 80. 23), c'est-à-dire: *لَمْ يَقْضِ*; 2<sup>o</sup> affirmatif remplaçant *إِلَّا*, comme dans cette locution: *لَمَّا فَعَلْتَ كَذَا عَرَمْتُ عَلَيْكَ* *J'ai résolu de m'adresser à vous, à moins que vous n'ayez fait telle chose, c'est-à-dire* *إِلَّا*, c'est-à-dire: *مَا أَطْلُبُ مِنْكَ إِلَّا فَعَلَ كَذَا* *Je ne vous demande que de faire telle chose*. Dans ces deux cas on s'accorde à regarder ce mot comme une particule. — 3<sup>o</sup> Enfin il peut servir à lier l'existence d'une chose avec l'existence d'une autre, ex.: *لَمَّا جَاءَنِي أَكْرَمْتُهُ* *Comme il est venu à moi, je l'ai bien reçu*, où l'on voit que ce mot sert à rattacher l'existence de la bonne réception à celle de la venue. On n'est pas d'accord sur ce mot ainsi employé: Sibawayh dit que c'est une particule d'existence causée par une existence; Fārisiyy et plu-

5) Si *مَا* était un nom, analogue à *ce* dans *ce que* (V. le conjonctif § 34 n. 1), il devrait être permis d'exprimer le conjonctif *que*. Si c'est une particule, il correspond seulement à *que* conjonction. Dans les langues en général la particule *conductive* (en arabe *conjointe*) a pour origine ce qu'on appelle en français le pronom conjonctif *ce que*.

Voir encore sur cette particule §§ 43, 3<sup>o</sup>; 44; 88.

sieurs autres disent que c'est un complément limitatif<sup>6)</sup> ayant le sens de حِينَ, mais leur opinion est réfutée par ce passage: فَلَمَّا قَضَيْنَا عَلَيْهِ الْمَوْتَ مَا دَلَّهُمْ عَلَى مَوْتِهِ إِلَّا دَابَّةٌ أَرْضَ *Et, comme nous l'avions fait mourir, ce ne fut qu'un vers rongeur qui le leur apprit (c. 34. 13).* En effet si ce mot était ici complément limitatif, il ne pourrait se faire qu'il n'y eût un régissant en vertu duquel il serait virtuellement à l'accusatif, et se régissant serait ou قَضَيْنَا ou دَلَّهُمْ, puisqu'il n'y en a pas d'autre ici. Or ce ne peut être le premier, car ceux qui disent que لَمَّا est un nom<sup>7)</sup>, prétendent que ce qui vient à la suite est son complément annectif, or le complément annectif ne peut régir son antécédent. D'autre part il est impossible que ce soit دَلَّهُمْ, parce que ce qui vient après مَا négatif ne peut régir ce qui est avant. Si donc il est faux que notre لَمَّا soit sous l'influence d'un régissant, il est démontré que ce mot n'est pas régi virtuellement, d'où il résulte forcément que c'est une particule<sup>8)</sup>.

6) § 77 et § 86 n. 2.

7) A l'accusatif limitatif.

8) En ce qui concerne le rapport des deux langues, لَمَّا ici est le plus souvent particule servant à composer l'équivalent de notre proposition participiale زَيْدٌ أَكْرَمْتُهُ لَمَّا جَاءَنِي *Zayd étant venu me voir, je lui fis une réception honorable.* C'est ainsi que قَدْ, dans un de ses sens est l'auxiliaire du passé indéfini, que سَوْفَ et سَ sont celles du futur. Ces particules avec certains verbes, كَانٌ et ceux

**« Toutes les particules sont inflexibles. »**

Après avoir fini de donner les marques des particules, et d'expliquer celles sur la nature desquelles on n'est pas d'accord, je donne la règle qui gouverne ces mots, à savoir qu'ils sont inflexibles, sans qu'aucun d'entre eux ait part à la flexion.

---

qui sont étudiés dans le chapitre qui suit celui de كَانَ dans la 'Alfiyyah, suppléent à l'insuffisance de la conjugaison, et font que l'arabe précise les temps aussi bien que n'importe quelle langue.

Quant au différend qui régnait entre les grammairiens au sujet de ce mot, il se réduit à l'analyse de la formule *post hoc ergo propter hoc*, vrai plus souvent que fausse.

---

## ETUDE DU DISCOURS.

### « Le discours est une expression utile ».

9. Après en avoir fini avec ce qu'il y avait à dire sur le mot et ses trois espèces, je me mets à expliquer ce qu'est « le discours » et je dis que c'est un terme qui s'applique à l'expression utile. Par « expression » j'entends un son de voix comprenant une ou plusieurs articulations, comme رَجُلٌ et فَرَسٌ, ou ce qui a la même valeur, comme le pronom implicitement contenu dans les mots, exemple celui de اِضْرَبْ et اِذْهَبْ, et qui équivaut à أَنْتَ. Et par « utile » j'entends ce dont on peut se contenter; ainsi زَيْدٌ قَامَ est un discours, parce que c'est une expression dont on peut se contenter. Mais زَيْدٌ n'est pas un discours, parce qu'on ne peut s'en contenter. Et si l'on écrit, par exemple: زَيْدٌ قَامَ, ce n'est pas un discours, bien qu'on puisse s'en contenter, parce que ce n'est pas une expression <sup>1)</sup>. Il en est de même quand on

1) Le mot arabe لَفْظٌ a, comme on voit, un sens plus restreint que le mot français *expression* qui, d'autre part, a une origine métaphorique, tandis que le mot arabe est entièrement primitif, comme *parole* qui dirait trop ici. V. § 2.

indique par signe à quelqu'un l'action de se lever ou de s'asseoir; cet acte n'est pas un discours, parce que ce n'est pas une expression.

« Il ne peut se composer de moins de deux noms, « ex. : زَيْدٌ قَائِمٌ ; ou d'un verbe et d'un nom, ex. : « قَامَ زَيْدٌ . »

10. Les formes de la composition du discours sont au nombre de six, et cela parce qu'il peut se composer de : 1<sup>o</sup> deux noms, 2<sup>o</sup> un verbe et un nom, 3<sup>o</sup> deux propositions, 4<sup>o</sup> un verbe et deux noms, 5<sup>o</sup> un verbe et trois noms, 6<sup>o</sup> un verbe et quatre noms.

1<sup>o</sup>. La composition avec deux noms peut se faire de quatre manières : a) un nom indépendant et un énonciatif, ex. : زَيْدٌ قَائِمٌ *Zayd [est] levé*; b) un nom indépendant, et un sujet verbal actif tenant lieu d'énonciatif, ex. : أَتَائِمُ الرَّيْدَانِ *Les deux Zayd [sont-] ils levés?* construction permise seulement parce qu'elle équivaut à : أَيَقُومُ الرَّيْدَانِ *Les deux Zayd se lèvent-ils?* qui est un discours complet, ne manquant de rien, et il en est ainsi pour elle-même; c) un nom indépendant et un sujet verbal passif, tenant lieu d'énonciatif, ex. : أَمْضُوبُ الرَّيْدَانِ *Les deux Zayd [sont-] ils frappés?* ce qui équivaut à : أَيُضْرَبُ الرَّيْدَانِ *Frappé-t-on les deux Zayd?* d) un nom verbal et son sujet verbal, ex. : هَيْهَاتَ الْعَقِيقُ *'Al-'Aqiq est loin*, où هَيْهَاتَ est un nom verbal avec le sens de بَعْدَ, et الْعَقِيقُ son sujet régi par lui.



2°. La composition avec un verbe et un nom peut se faire de deux manières, suivant que le nom est: a) sujet actif, ex.: قَامَ زَيْدٌ, ou b) sujet passif, ex.: ضُرِبَ زَيْدٌ.

3°. La composition avec deux propositions peut aussi se faire de deux manières: a) deux propositions, celle de la condition et sa compensative, ex.: إِنْ قَامَ زَيْدٌ قُمْتُ *Si Zayd se lève, je me lèverai*; b) deux propositions, celle du serment et sa correspondante, ex.: أَحْلِفُ بِاللَّهِ لَرَيْدٌ قَائِمٌ *J'[en] jure par Dieu, oui Zayd [est] levé.*

4°. La composition avec un verbe et trois noms est conforme à l'ex.: كَانَ زَيْدٌ قَائِمًا *Zayd fut levé.*

5°. La composition avec un verbe et deux noms est conforme à l'ex.: عَلِمْتُ زَيْدًا قَائِمًا *Je sais Zayd excellent.*

6°. La composition avec un verbe et quatre noms est conforme à l'ex.: أَعْلَمْتُ زَيْدًا عَمْرًا قَائِمًا *J'ai informé Zayd [que] Amr [est] excellent.*

Telles sont les formes de la composition du discours. Le moins qui puisse y entrer, c'est bien deux noms, ou un verbe et un nom, comme je l'ai dit, et, quand j'explique que c'est le moins qui puisse entrer dans la composition du discours, tel est en effet le sens de ce que disent les grammairiens, bien que les termes dont l'un d'eux s'est servi puissent induire à croire que le discours peut seulement consister en deux noms ou en un verbe et un nom<sup>2)</sup>.

2) Le premier des trois noms est le suffixe pronominal ت.

3) 'Ibnu-l-Ḥā'ib, Kafiyah.

## DE LA FLEXION.

---

« Il y a quatre accidents de flexion, *nominatif* et *accusatif* pour le nom et le verbe, ex. : زَيْدٌ يَقُومُ et « زَيْدًا لَنْ يَقُومَ »; *génitif* pour le nom, ex. : بِزَيْدٍ; *apocopé* pour le verbe, ex. : لَمْ يَقُمْ; ils font le *nominatif* en *u*, l'*accusatif* en *a*, le *génitif* en *i*, et l'*apocopé* par un retranchement de voyelle, »

11. La flexion est un effet, sensible ou supposé, de l'influence d'un régissant, et qui se trouve à la fin du mot. Des exemples de la flexion sensible sont les finales de زَيْدٌ dans : جَاءَ زَيْدٌ, — رَأَيْتُ زَيْدًا et مَرَرْتُ بِزَيْدٍ; de la flexion supposée, les finales de فَتَى dans : جَاءَ الْفَتَى, — رَأَيْتُ الْفَتَى et مَرَرْتُ بِالْفَتَى, car on suppose *u* dans le premier de ces trois, *a* dans le second et *i* dans le troisième, parce qu'il serait impossible d'y placer une voyelle, et ce que l'on suppose ainsi est la flexion.

La flexion est un genre qui se divise en quatre espèces : *nominatif*, *accusatif*, *génitif* et *apocopé*. Ces quatre espèces se partagent en trois sortes : l'une, qui est commune aux

noms et aux verbes, comprend le nominatif et l'accusatif, ex.: زَيْدٌ يَقُومُ, et: إِنَّ زَيْدًا لَنْ يَقُومَ; une spéciale aux noms, le génitif, ex.: مَرَرْتُ بِزَيْدٍ, une enfin spéciale aux verbes, ex.: لَمْ يَقُمْ.

Chacun de ces accidents de flexion <sup>1)</sup> a ses marques particulières qui sont de deux sortes, principales et secondaires. Les marques principales sont au nombre de quatre: *u* pour le nominatif, *a* pour l'accusatif, *i* pour le génitif, retronchement de la voyelle pour l'apocopé. J'ai donné un exemple de chacune d'elles.

Les marques secondaires sont toutes comprises dans sept classes, cinq pour les noms et deux pour les verbes, que nous allons passer en revue une à une.

«**Excepté: 1<sup>o</sup> Les six noms: أَبُوهُ, أَخُوهُ, حَمُوهَا, هَنُوهُ, فُوهُ et مَالٍ ذُو, qui se mettent au nominatif avec le wāw, à l'accusatif avec le 'alif, au génitif avec le yā';**»

12. Telle est la première classe des mots qui font exception à la règle principale, c'est celle des six noms défectueux annexés à un complément, savoir: أَبُوهُ, أَخُوهُ, حَمُوهَا, هَنُوهُ, فُوهُ et مَالٍ ذُو. Ces mots se mettent au nominatif avec le wāw qui remplace l'*u*, à l'accusatif avec le 'alif qui remplace l'*a*, au génitif avec le yā' qui remplace l'*i*. On dit: جَاءَنِي أَبُوهُ,

1) Cas des noms, modes des verbes. Le nominatif du verbe est l'indicatif, son accusatif est le subjonctif, son apocopé a une fonction particulière à l'arabe, tantôt modale et tantôt temporelle.

مَرَرْتُ بِأَبِيهِ، رَأَيْتُ أَبَاهُ، et il en est de même pour tous les autres.

La flexion de ces noms avec les consonnes est subordonnée à trois conditions: 1° Ils doivent être au singulier. Quand ils sont au duel, ils se fléchissent par 'alif au nominatif, par yā' au génitif et à l'accusatif, comme font tous les noms au duel. Ex.: مَرَرْتُ بِأَبَوَيْنِ، رَأَيْتُ أَبَوَيْنِ، جَاءَنِي أَبَوَانِ. S'ils sont au pluriel rompu, ils prennent la flexion principale par les voyelles. Ex.: مَرَرْتُ بِأَبَائِكَ -، رَأَيْتُ أَبَاءَكَ -، جَاءَنِي أَبَاؤُكَ. Si enfin ils sont au pluriel sain, ils se fléchissent par wāw au nominatif, et par yā' au génitif et à l'accusatif. Ex.: مَرَرْتُ بِأَبِينِ -، رَأَيْتُ أَبِيكَ -، جَاءَنِي أَبُونِ. Mais cette forme de pluriel-ci ne convient qu'à trois d'entre eux: الْآخُ، الْآبُ، et الْحَمُ. — 2° Ils ne doivent pas être sous la forme diminutive. S'ils le sont, ils se fléchissent par les voyelles, ex.: مَرَرْتُ بِأَبِيَّكَ -، رَأَيْتُ أَبِيَّكَ -، جَاءَنِي أَبِيَّكَ. — 3° Enfin ils doivent être annexés à un complément. S'ils sont isolés, ils se fléchissent également par les voyelles, ex.: هَذَا أَبٌ -، مَرَرْتُ بِأَبٍ -، رَأَيْتُ أَبًا. Cette dernière condition est elle-même soumise à une autre, à savoir que le complément annectif ne soit pas le pronom *سَي* de la première personne; dans ce cas en effet la flexion de ces noms se fait encore au moyen des voyelles, avec cette différence qu'elles sont supposées. Ex.: مَرَرْتُ بِأَبِي -، رَأَيْتُ أَبِي -، هَذَا أَبِي. Dans ces trois circonstances la finale du mot est en *i* et les voyelles de la flexion y sont supposées, de même qu'elles le sont dans tout

nom annexé au pronom **غَلَامِي**, **حَايِي**, **أَخِي**, **أَبِي**; ex.: **سَي**.

Je me suis dispensé dans le précis de donner les conditions qui précèdent, parce que je citais ces noms au singulier, sous une forme non diminutive, annexés à des compléments autres que le pronom **سَي** de la première personne. — Dans **حَبْرَهَا** j'ai choisi pour complément le pronom féminin, pour montrer que le mot **حَم** désigne les proches du mari de la femme, tels que son père, son oncle, son cousin, bien qu'on l'emploie aussi par extension pour désigner les parents de l'épouse.

En ce qui concerne **هَنْ** chose, suivant les uns c'est un nom qui s'emploie par métonymie à la place de noms communs comme **رَجُلٌ**, **فَرَسٌ** etc.; suivant les autres cet usage serait restreint aux objets que l'on répugne à nommer, suivant certains même, seulement aux parties sexuelles.

« **Le plus élégant est d'employer هَنْ comme عَدٌ** »

Lorsque l'on emploie **هَنْ** sans complément annectif, tout le monde s'accorde à le raccourcir, c'est-à-dire à en retrancher la finale, et à le fléchir avec les voyelles, ainsi que les noms analogues, ex.: **هَذَا هَنْ**, — **رَأَيْتُ هَنَا**, — **مَرَرْتُ بِهِنِ**, de même que l'on dit aussi: **يُعْجِبُنِي عَدٌ** *Demain me plaira*; **أَصُومُ عَدًا** *Je jeûnerai demain*; **إِعْتَكَفْتُ فِي عَدٍ** *J'ai voué demain aux pratiques pieuses*<sup>1</sup>). Si le même mot est employé

1) Le **أَعْتَكَفَ** est une retraite pieuse exécutée dans une mosquée en accomplissement d'un vœu. Tous les livres de droit lui consacrent un chapitre particulier. Le verbe, à la forme primitive, a le même sens au § 16, suivant Baydāwīyy, c. 2. 183.

avec un complément annectif, le plus grand nombre des Arabes l'emploient encore de la même façon, ex. : جَاءَ هَنَكَ — رَأَيْتُ هَنَكَ — مَرَرْتُ بِهَيْكَ — رَأَيْتُ هَنَكَ ; mais quelques uns lui font suivre la marche de أَبٌ et أَخٌ, et le fléchissent au moyen des trois consonnes, disant : هَذَا هَنُوكَ — رَأَيْتُ هَنَاكَ — مَرَرْتُ بِهَيْكَ. C'est un idiotisme rare, cité par Sibawayh, mais laissé de côté par Farrā' et Zajjājiyy, qui l'ont retranché de ce groupe réduit ainsi à cinq noms<sup>2</sup>).

« 2<sup>o</sup>. Le duel, comme الرَّيْدَانِ, qui se met au nominatif avec le 'alif, 3<sup>o</sup> ainsi que le pluriel sain masculin comme الرَّيْدُونَ, qui se met au nominatif avec le wāw, l'un et l'autre formant leur génitif et leur accusatif avec le yā'; كِلْتَا, avec un pronom, et أَثْنَانِ, أَثْنَتَانِ, dans tous les cas, même en composition, se conduisent comme le duel; أَوْلُو, عَشْرُونَ et les mots de la même famille, أَهْلُونَ, عَالَمُونَ, وَابِلُونَ, بَنُونَ, سِنُونَ, أَرْضُونَ, وبنون, et ses analogues, se conduisent comme le pluriel; »

13. La deuxième et la troisième classe des mots qui font exception à la règle principale, sont le duel, comme الرَّيْدَانِ, أَثْنَانِ, et le pluriel sain masculin, comme الرَّيْدُونَ, الْعَمْرُونَ.

2) Voir une autre manière de fléchir أَبُو, أَخُو § 102 n. 2.

Et d'abord le duel se met au nominatif avec le 'alif qui remplace l'*u*, au génitif et à l'accusatif avec le *yā*<sup>1)</sup> qui remplace l'*i* et l'*a*. Ex.: جَاءَنِ الرَّيْدَانِ - رَأَيْتُ الرَّيْدَيْنِ - مَرَرْتُ بِالرَّيْدَيْنِ.

On lui a assimilé sous ce rapport-là quatre mots, deux conditionnellement, et deux sans condition.

Les deux premiers sont كَلَا et كِلْتَا, et la condition nécessaire pour qu'ils suivent cette flexion, est qu'ils soient annexés à un complément pronominal, ex.: جَاءَنِ كِلَاهُمَا - مَرَرْتُ بِكِلَيْهِمَا - رَأَيْتُ كِلَيْهِمَا. Annexés à un complément nominal, ils restent invariables avec le 'alif, ex.: جَاءَنِ كِلَا - مَرَرْتُ بِكِلَا أَحْوَيْكَ - رَأَيْتُ كِلَا أَحْوَيْكَ. Dans ce cas leur flexion se fait avec des voyelles qui sont supposées accompagner le 'alif, puisque ces deux noms sont à finale estreinte, comme أَلْفَتَى et أَلْعَصَا. Le mot كِلْتَا se conduit exactement de la même façon, nominatif كِلْتَاهُمَا, génitif et accusatif كِلْتَيْهِمَا, mais كِلْتَا أُخْتَيْكَ avec le 'alif aux trois accidents de flexion.

Les deux autres mots sont إِثْنَانٍ et إِثْنَانِ. Ils ne sont soumis à aucune condition, ex.: جَاءَنِ إِثْنَانٍ وَإِثْنَانٍ - مَرَرْتُ بِإِثْنَيْنِ - رَأَيْتُ إِثْنَيْنِ, avec la flexion du duel, même lorsqu'ils n'ont pas de complément annectif; et il en est

1) Vr. § 87 et n. 2, un exemple des nombreuses divergences de certains dialectes en ce qui concerne la flexion.

encore ainsi quand ils sont annexés à un complément pronominal, comme dans **إِنْتَاهُمْ**, ou nominal, comme dans **إِنْنَا** **أَخَوَيْكَ**, ou quand ils entrent en composition avec dix, comme dans: **مَرَرْتُ بِأَثْنَى عَشَرَ** - **رَأَيْتُ اثْنَى عَشَرَ** - **جَاءَنِي اثْنَا عَشَرَ**.

14. Quant au pluriel sain masculin, il se met au nominatif avec le **wāw**, au génitif et à l'accusatif avec le **yā'**.  
Ex.: **مَرَرْتُ بِالزَّيْدِيْنَ** - **رَأَيْتُ الزَّيْدِيْنَ** - **جَاءَنِي الزَّيْدُونَ**.

On lui a assimilé sous ce rapport plusieurs mots.

a) **أُولُو**, ex.: **يُوتُوا أُولِي** **وَلَا يَأْتِلْ أُولُو الْفَضْلِ مِنْكُمْ وَالسَّعَةِ أَنْ يُوتُوا أُولِي** **أَلْفَرَسِي** *Que les meilleurs et les riches d'entre vous ne jurent pas de ne plus assister leurs parents (c. 24. 22)*. En effet **أُولُو** est sujet verbal, et la marque de son nominatif est le **wāw**; **أُولِي** est objet et la marque de son accusatif est le **yā'**.  
De même: **إِنَّ فِي ذَلِكَ لَذِكْرَى لِأُولِي الْأَلْبَابِ** *Certes, il y a dans cela un avertissement pour les hommes doués de sens (c. 39. 22)*; le même mot ici est au génitif et la marque en est le **yā'**.

b) **عِشْرُونَ** et les mots de la même famille, jusqu'à **تِسْعُونَ**,  
ex.: **مَرَرْتُ بِعِشْرِيْنَ** - **رَأَيْتُ عِشْرِيْنَ** - **جَاءَنِي عِشْرُونَ** et de même pour les autres.

c) **أَهْلُونَ**, ex.: **شَعَلْتَنَا أَمْوَالَنَا وَأَهْلُونَا** *Nos biens et nos familles nous ont retenus (c. 45. 11)*, et: **مِنْ أَوْسَطِ مَا تُطْعَمُونَ** **أَهْلِيكُمْ** *De la nourriture moyenne que vous donnez à vos familles (c. 5. 91)*, enfin: **إِلَى أَهْلِيهِمْ أَبَدًا** *Jamais vers leurs familles (c. 45. 12)*. En effet dans le premier cas il est sujet



verbal; dans le second, objet; dans le troisième, régi au génitif.

d) **وَأَيْلُونَ**, pluriel de **وَأَيْلٌ** *pluie abondante*.

e) **أَرْضُونَ**, qui peut s'écrire **أَرْضُونَ** par licence poétique.

f) **سِنُونَ** *années*, et les mots de la même classe, c'est-à-dire tous les noms trilitères dont la finale a été retranchée avec adjonction compensative du hā' du féminin, et qui ne se rompent pas au pluriel. On voit en effet que **سَنَةٌ** était primitivement **سِنُو** ou **سِنَّ**, comme l'indique le pluriel par 'alif et tā': **سِنَوَاتٌ** ou **سِنَهَاتٌ**; quand on a eu retranché la troisième radicale au singulier, c'est-à-dire le wāw ou le hā', avec adjonction compensative du hā' du féminin, ou a voulu donner à ce mot, au pluriel rompu, la forme du pluriel sain masculin, c'est-à-dire lui suffixer **ُونَ** au nominatif, **يْنَ** au génitif et à l'accusatif, pour réparer la perte qu'il avait subie par la suppression de sa finale.

On pourrait en dire autant pour les analogues, savoir: **عِصَّةٌ** *calomnie* (عضد), ou *partie* (عضو) pl. **عِصُونَ**; **عِزَّةٌ** *groupe* pl. **عِزُونَ**; **عِزَّةٌ** *assemblée* pl. **عِزُونَ**; **قُلَّةٌ** (*nom d'un jouet*) pl. **قُلُونَ**, et ceux qui leur ressemblent. Ex.: **الَّذِينَ جَعَلُوا الْقُرْآنَ عِضِينَ** *Ceux qui ont démembré (ou qualifié de mensonge) le Coran* (c. 15. 91); et: **عَنِ الْيَمِينِ وَعَنِ الشِّمَالِ عِزِينَ** *Partagés en troupes, à droite et à gauche* (c. 70. 37).

g) **بَنُونَ** *filis*.

h) **عَلِيُونَ** et autres noms semblables tirés de pluriels. On

voit en effet que ce nom était primitivement le pluriel de عَلِيٌّ; mais il a été détourné de ce sens pour servir de nom à la partie supérieure du paradis, et on lui a fait suivre cette flexion en ayant égard à son origine. Ex.: كَلَّا إِنَّ كِتَابَ كَاتٌ  
رَأَيْتُ - هَذَا زَيْدُونَ وَمَا أَدْرَاكَ مَا عَلِيُّونَ Assurément la liste des justes est dans 'Illiyūn. Et qu'est-ce qui te fera connaître ce qu'est 'Illiyūn (c. 33. 18)? Pour cette même raison, si quelqu'un se nomme زَيْدُونَ on dit: رَأَيْتُ - هَذَا زَيْدُونَ - et مَرَرْتُ بِزَيْدِينَ - et زَيْدِينَ même flexion que lorsque c'était un pluriel.

« 4<sup>o</sup>. أُولَاتٌ <sup>1)</sup> et les mots qui sont mis au pluriel avec «'alif et tā' formatifs, ainsi que les appellations qui «en sont tirées; ils font leur accusatif en ء, ex.: «أَصْطَفَى الْبَنَاتِ et: وَخَلَقَ اللَّهُ السَّمَوَاتِ»

15. La quatrième classe des mots qui font exception à la règle principale, se compose de ceux qui sont mis au pluriel avec 'alif et ta' formatifs, comme هِنْدَاتٌ et زَيْنَبَاتٌ; ils font leur accusatif avec l'i, qui remplace l'a; ex.: رَأَيْتُ الْهِنْدَاتِ وَزَيْنَبَاتِ J'ai vu les Hind et les Zaynab, et: وَخَلَقَ اللَّهُ السَّمَوَاتِ Et Dieu a créé les cieux (c. 45. 21); أَصْطَفَى الْبَنَاتِ Aurait-il donc préféré [les] filles (c. 37. 153)? Quant au nominatif et au génitif de ces] noms, ils sont conformes à la règle principale, ex.: جَاءتِ الْهِنْدَاتُ avec le nominatif en u, et: مَرَرْتُ بِالْهِنْدَاتِ avec le génitif en i.

1) Pluriel sans singulier correspondant à ذَاتٌ, comme ذُوٌّ à أَوْلُوٌّ.

La règle s'applique indistinctement à tous ces pluriels, qu'ils proviennent d'un féminin par signification, comme هُنْدُ (nom de femme) pl. هُنْدَاتٌ<sup>٥</sup>; ou d'un féminin par tā', comme طَلْعَةٌ (nom d'homme) pl. طَلْعَاتٌ<sup>٥</sup>; ou d'un féminin par signification qui l'est en même temps par tā', comme فَاطِمَةٌ (nom de femme) pl. فَاطِمَاتٌ<sup>٥</sup>; ou d'un féminin par 'alif restreint, comme حُبْلَى femme enceinte, pl. حُبْلِيَّاتٌ<sup>٥</sup>; ou d'un féminin par 'alif prolongé, comme صَحْرَاءُ désert, pl. صَحْرَاوَاتٌ<sup>٥</sup>; ou d'un masculin, comme إِصْطَبَلٌ écurie, pl. إِصْطَبَلَاتٌ<sup>٥</sup> et حَمَامٌ bain, pl. حَمَامَاتٌ<sup>٥</sup>; sans qu'il faille distinguer non plus si la forme du singulier y est intacte, comme ضَخْمَةٌ grosse, pl. ضَخْمَاتٌ<sup>٥</sup>, ou y est modifiée, comme سَجْدَةٌ prosternation, pl. سَجْدَاتٌ<sup>٥</sup>; حُبْلَى pl. حُبْلِيَّاتٌ<sup>٥</sup>; صَحْرَاءُ pl. صَحْرَاوَاتٌ<sup>٥</sup>; on voit en effet que, de ces trois derniers, le premier a pris une voyelle à la médiale qui était muette, le second a changé son 'alif en yā', et le troisième a changé son hamzah en wāw.

C'est pour cette raison que j'ai abandonné l'expression, employée par la plupart des grammairiens, de pluriel sain féminin, pour celle de pluriel par 'alif et tā', afin de comprendre le pluriel du féminin et celui du masculin, celui qui reproduit la forme du singulier et celui qui la modifie. Et j'ai restreint les mots 'alif et tā', par la condition qu'ils soient formatifs, afin d'exclure d'abord a) les mots comme بَيْتٌ pl. أَبْيَاتٌ et مَيْتٌ pl. أَمْرَاتٌ<sup>٥</sup>, dans lesquels le tā' est radical, et qui font leur accusatif régulièrement en a, ex.: سَكَنْتُ أَبْيَاتًا

*J'ai habité des maisons; حَضَرْتُ أَمْوَانًا J'ai évoqué des morts; وَكُنْتُمْ أَمْوَانًا فَأَحْيَاكُمْ* (c. 2. 26); et ensuite b) les mots comme تَضَاةٌ *des cādīs* et غُرَاةٌ *des gens qui font des incursions*, dans lesquels le tā' est, il est vrai, formatif, mais dont le 'alif est radical, comme provenant de la permutation d'une radicale, car ces mots étaient primitivement قَصِيَّةٌ et عُزْوَةٌ, comme dérivés de قَصَيْتُ et غَزَوْتُ, mais le ya' et le wāw, s'étant trouvés voyellés et précédés d'un a, se sont changés en 'alif, et c'est pour cela qu'ils font leur accusatif régulièrement en a, ex.: رَأَيْتُ تَضَاةً وَغُرَاةً.

« 5°. Les semi-flexibles; ils font leur génitif en a, « ex.: بِأَفْضَلٍ مِنْهُ, à moins qu'ils n'aient أَفْ, ex.: بِأَفْضَلِي, « ou un complément annectif, ex.: بِأَفْضَلِكُمْ; »

16. La cinquième classe des mots qui font exception à la règle principale, est celle des semi-flexibles<sup>1)</sup>. Ce sont des noms qui contiennent deux causes conférant caractère d'infériorité (et il y en a neuf), ou une seule qui en vaille deux.

Ceux de la première catégorie sont comme فَاطِمَةٌ qui est d'abord déterminé par lui-même et ensuite féminin; ce mot est donc doublement inférieur par rapport à l'état primitif, qui est l'indétermination et le genre masculin.

Ceux de la deuxième catégorie sont comme مَسَاجِدُ et مَصَابِيْمُ, qui sont deux pluriels. Or le pluriel est inférieur

1) Traité § 114.

par rapport au singulier. De plus leur forme est celle des pluriels extrêmes, ce qui signifie que le pluriel s'arrête à **مَفَاعِلُ** et **مَفَاعِلُ** et que ces paradigmes constituent une limite qu'il ne peut dépasser; car ils ne peuvent plus eux-mêmes se mettre au pluriel, à l'opposé des autres formes de pluriel, qui le peuvent faire. Ainsi on dit **كَلْبٌ** pl. **أَكْنَبٌ**, comme **فَلْسٌ** pl. **أَفْلُسٌ**, puis **أَكْنَبٌ** pl. **أَكَالِبُ**; mais **أَكَالِبُ** ne peut plus se mettre au pluriel. Il en est de même de **أَعْرَبٌ** (pl. de **عَرَبٌ**) et **أَعَارِبُ**; car **أَعَارِبُ** ne pourrait se mettre au pluriel, comme **أَكْنَبٌ** se met au pluriel en **أَكَالِبُ** et **أَصَالٌ** (pl. de **أَصِيلٌ** *soirée*) en **أَصَائِلُ**. C'est donc comme si le pluriel se trouvait répété dans ces deux paradigmes, et, pour cette raison, ils se conduisent comme s'ils étaient doublement pluriels.

Tels encore **صَحْرَاءُ** et **حُبْلَى**, qui sont deux féminins. Or le féminin est inférieur par rapport au masculin. De plus la qualité de féminin y est essentielle <sup>2)</sup> et cette nécessité dans ces mots fait qu'ils sont comme doublement féminins.

Du reste cette classe de mots a été traitée à part et j'espère commenter plus loin le passage qui s'y rapporte.

La règle pour ces mots est de se mettre au génitif avec

---

2) En effet il n'y a pas de **فَعْلَاءٌ** masculin de **فَعْلَاءَةٌ**, tandis que l'affectation de **فَعِيلَةٌ** au féminin est accidentelle, puisqu'il y a un masculin **فَعِيلٌ**.

l'a qui remplace l'i. On a ainsi assimilé leur génitif à leur accusatif, de même qu'on a fait l'assimilation inverse dans les mots de la classe précédente. On dit: مَرَرْتُ بِفَاطِمَةَ وَمَسَاجِدَ وَصَخْرَاءَ وَمَصَابِيحَ وَصَخْرَاءَ رَأَيْتُ فَاطِمَةَ وَمَسَاجِدَ وَمَصَابِيحَ وَصَخْرَاءَ. Ex.: وَأَوْحَيْنَا إِلَىٰ إِبْرَاهِيمَ وَإِسْمَاعِيلَ وَإِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ Comme nous avons inspiré Abraham, Ismaël, Isaac et Jacob (c. 4. 161.), et: يَعْملُونَ لَهُ مَا يَشَاءُ مِنْ مَكَابِدَ وَتَمَاثِيلَ Ils exécutaient pour lui tous les travaux qu'il voulait, des châteaux, des statues (c. 34. 12).

La règle cesse d'être appliquée dans deux cas, d'abord quand ces mots s'emploient avec *أل* <sup>3)</sup> et ensuite quand ils prennent un complément annectif <sup>4)</sup>; leur génitif se fait alors régulièrement en *i*. Exemple du premier cas: وَأَنْتُمْ عَاكِفُونَ فِي الْمَسَاجِدِ Pendant que vous êtes en retraite dans les mosquées (c. 2. 183), et du second cas: فِي أَحْسَنِ تَقْوِيمٍ Avec la plus agréable régularité (c. 95. 4).

L'exemple que j'ai cité dans le précis convient mieux que celui de certain grammairien: مَرَرْتُ بِعُتْمَانِيَا (*Utman*, nom

3) Que ce préfixe soit article, ou nom-conjoint, ou qu'il soit explétif. *Tawdih* complété 'Alfiyyah V. 43. — Un troisième cas § 102 n. 6.

4) Lors même que l'annexion serait supposée, Vr. § 6 n. 5. Comme on a enseigné en Europe que le complément doit être déterminé dans ce cas, je renvoie aux auteurs, notamment Qalid, *Tawdih* complété Alf. v. 43.

*d'homme*). En effet le nom propre ne peut être annexé à un complément avant de devenir indéterminé. Mais si un nom comme **عُمَانٌ** devient indéterminé, il perd une des deux causes qui s'opposaient à sa flexion parfaite, c'est-à-dire sa qualité de nom propre, et rentre dans la catégorie des mots entièrement flexibles, dont il n'est pas question ici. Il en est autrement de **أَفْضَلُ** dont les deux causes de semi-flexibilité sont, d'abord qu'il est adjectif, et ensuite qu'il est de forme verbale, causes qui existent dans ce mot, qu'il soit annexé ou nom.

L'exemple **أَفْضَلُ** qui j'ai choisi, est aussi plus convenable que le suivant cité par un grammairien :

**رَأَيْتُ الْوَالِيدَ بْنَ الْيَزِيدِ مُبَارَكًا شَدِيدًا بِأَحْمَاءِ الْخِلَافَةِ كَاهِلُهُ**

*J'ai vu Walid fils de Yazid, par la grâce de Dieu, le garrot ferme sous les arcs du califat.* Il se peut en effet qu'on ait d'abord considéré **يَزِيدٌ** comme un nom très-répandu, ce qui le rendait indéterminé, puis qu'on lui ait ajouté l'article déterminatif (dans ce cas il ne lui resterait plus qu'une cause de semi-flexibilité, le paradigme verbal), comme il se peut aussi qu'il n'ait pas cessé d'être nom propre, l'article ici étant explétif, ainsi que l'a prétendu celui qui l'a cité comme exemple.

« 6°. Les cinq paradigmes, qui sont **تَفَعَّلَانِ** et **يَفْعَلَانِ**, « **تَفَعَّلُونَ** et **يَفْعَلُونَ**; **تَفَعَّلِينَ**; ils se mettent au nominatif en conservant le **nūn**, à l'accusatif et à l'apocope en le perdant. **Ex. : فَيَنْ لَمْ تَفْعَلُوا وَلَنْ تَفْعَلُوا** »

17. La sixième classe des mots qui font exception à la règle principale, est celle des cinq paradigmes, c'est-à-dire de tout verbe au futur, qui se trouve suffixé, soit du 'alif du duel, comme يَقْرُومَانِ à la troisième personne du duel et تَقْرُومَانِ à la seconde, soit du wāw du pluriel, comme يَقْرُومُونَ à la troisième personne du pluriel et تَقْرُومُونَ à la seconde, soit du yā' de la deuxième personne du féminin, comme تَقْرُومِينَ.

La règle pour ces cinq paradigmes est de se mettre au nominatif en conservant le nūn, ce qui tient lieu de l'*u*, et de se mettre à l'apocopé et à l'accusatif en perdant le nūn, ce qui tient lieu de la muette et de l'*a*. On dit : أَنْتُمْ تَقْرُومُونَ, — لَمْ تَقْرُومُوا et لَنْ تَقْرُومُوا, avec le nominatif dans le premier exemple, où le verbe n'est soumis à aucun agent de l'accusatif ni de l'apocopé, la marque de ce nominatif étant le nūn; avec l'apocopé dans le second exemple, à cause de لَمْ, et l'accusatif dans le troisième, à cause de لَنْ, la marque de l'apocopé et de l'accusatif, étant le retranchement du nūn. Ex. : فَإِنْ لَمْ تَفْعَلُوا وَلَنْ تَفْعَلُوا Mais si vous ne le faites pas, et vous ne le ferez pas (c. 2. 22), passage dans lequel il y a d'abord un apocopé avec son régissant puis un accusatif avec son régissant, et la marque de l'apocopé, comme de l'accusatif, est le retranchement du nūn.

«7°. Le verbe au futur, dont la finale est faible; car il se met à l'apocopé par retranchement de sa finale, «ex. : لَمْ يَغْزُ, لَمْ يَخْشَ, لَمْ يَرْمِ.»



18. La septième classe des mots qui font exception à la règle principale, est celle des verbes à finale faible, comme **يَغْزُو**, **يَخْشَى**, **يَزْمِي**. Ils se mettent à l'apocopé par le retranchement de la consonne, et alors le retranchement de la consonne tient lieu du retranchement de la voyelle. Ex.: **لَمْ يَغْزُ**, **لَمْ يَخْشَ** et **لَمْ يَزْمِ**.

## LA FLEXION SUPPOSÉE.

« Toutes les voyelles sont supposées dans les mots  
« comme غَلَامِي et الْفَتَى, ce dernier portant le nom de  
« restreint; l'« et l'؛ le sont dans les mots comme  
« الْقَاضِي, qui sont dits raccourcis; l'« et l'« le sont dans  
« les mots comme يَخْشَى; l'« l'est dans les mots comme  
« يَدْعُو et يَقْضِي; l'« est exprimé dans les cas comme  
« لَنْ يَدْعُوَ et لَنْ يَقْضِيَ - , إِنَّ الْقَاضِيَ »

19. Les marques de la flexion sont de deux sortes, exprimées, ce sont les principales, celles dont les exemples viennent d'être donnés, et *supposées* <sup>1)</sup>, ce sont celles qui font

1) La flexion supposée est encore réelle, car on conçoit bien غَلَامِي et الْفَتَى. Dans la flexion virtuelle au contraire, on ne conçoit pas la place où les marques de la flexion pourraient se trouver. Le régime, en tant que cause, y existe; en tant qu'effet, il ne peut même pas se supposer.

Voir des cas de la flexion supposée du verbe § 7, 3° b, du nom § 13.

Voir encore § 31 n. 6. Voir la manifestation du régime subi par la proposition: 1° Apocopé § 29 n. 4; 2° Accusatif § 54 et n. 5.

l'objet de la présente section. Il y a cinq espèces de mots dans lesquels la flexion est supposée.

1°. Dans la première, toutes les voyelles de la flexion sont supposées, parce que leur consonne finale ne peut admettre de sa nature aucune voyelle; cette classe se compose des noms restreints, c'est-à-dire ceux dont la finale est un 'alif permanent, comme **أَلْفَتَى**. On dit: **جَاءَ أَلْفَتَى** - , **رَأَيْتُ أَلْفَتَى** et **مَرَرْتُ بِأَلْفَتَى**, en supposant dans le premier exemple un *u*, dans le second un *a*, et dans le troisième un *i*; et la raison pour laquelle on les y suppose, c'est que la nature du 'alif est telle que cette consonne ne peut admettre aucune voyelle.

2°. Dans la seconde, toutes les voyelles de la flexion sont encore supposées, parce que la consonne finale ne peut y admettre aucune voyelle, non par sa nature même, mais par le fait d'un suffixe; ce sont les noms annexés au *yā'* de la première personne, comme **أَبِي**, **أَخِي**, **غُلَامِي**. La raison, c'est que le *yā'* de la première personne veut être précédé d'un *i*, à cause de l'analogie, de sorte que, comme la place de la voyelle, accompagnant la finale qui précède ce *yā'*, est occupée par la voyelle d'analogie, il est impossible d'exprimer les voyelles de la flexion.

3°. Dans la troisième, on ne suppose que l'*u* et l'*i*, dont la prononciation serait lourde; ce sont les noms raccourcis, c'est-à-dire ceux dont la finale est un *yā'* précédé d'un *i*, comme **أَلْدَاعِي** et **أَلْقَاصِي**.

4°. Dans la quatrième, on suppose l'*u* et l'*a*, dont la pro-

nonciation serait impossible; ce sont les verbes faibles en 'alif, comme يَخْشَى. On dit: يَخْشَى زَيْدٌ et لَنْ يَخْشَى عَمْرُو, en supposant dans le premier exemple un *u*, et dans le second un *a*, parce qu'il est impossible d'exprimer une voyelle avec le 'alif.

5°. Dans la cinquième, on ne suppose que l'*u*; ce sont les verbes faibles en waw, comme زَيْدٌ يَدْعُو, ou en yā', comme زَيْدٌ يَرْمِي. Mais l'*a* s'y exprime à cause de sa légèreté, avec le yā' dans les noms et les verbes, et avec le wāw dans les verbes seulement. Ex.: إِنَّ الْقَاضِيَ لَنْ يَقْضِيَ وَلَنْ يَدْعُوَ. *Le cādi ne jugera ni n'invitera.* أَجِيبُوا دَاعِيَ اللَّهِ. *Ecoutez le prédicateur de Dieu (c. 46. 30);* لَنْ يُرْقِيَهُمُ اللَّهُ خَيْرًا. *Dieu ne leur accordera aucun bienfait (c. 11. 33);* لَنْ نَدْعُوَ مِنْ دُونِ إِلَهَا. *Nous n'invoquerons point d'autre divinité que lui (c. 18. 13).*

---

## RÉGISSANTS DES VERBES.

« A. On met au nominatif le futur qui est libre de tout régissant de l'accusatif ou de l'apocopé; ex. :

« يَقُومُ زَيْدٌ »

20. Les grammairiens sont tous d'accord sur ce fait que le verbe au futur, quand il n'est pas soumis à un régissant de l'accusatif ou de l'apocopé, se met au nominatif, comme dans : يَقُومُ زَيْدٌ وَيَقْعُدُ عَمْرٌو; seulement leurs opinions diffèrent sur la question de savoir quel est alors son régissant. Farrā' et ses partisans disent que le régissant est le fait même d'être exempt de tout régissant de l'accusatif ou de l'apocopé. Suivant Kisā'iyy, cet accident de flexion serait régi par les préfixes du futur, et, suivant Ṭa'lab, par la ressemblance de cette forme verbale avec le nom; suivant les Basrites ce serait par le fait qu'elle remplace le nom, ce qui explique que si elle vient à se trouver sous l'influence de mots comme أَنْ, لَنْ, لَمْ ou لَبَّأ, elle ne peut plus se mettre au nominatif, parce qu'alors elle ne remplace plus le nom, qui en effet ne se trouve jamais après ces mots.

L'opinion la plus juste est la première, et l'on y fait toujours allusion dans l'analyse syntactique en disant: . . . . *au nominatif comme indépendant de toute expression qui régit l'accusatif ou l'apocopé.* L'opinion de Kisā'iyy a contre elle que la partie ne peut agir sur l'entier; celle de Ṭalāb, que la ressemblance avec le nom implique seulement la flexibilité, ce qui n'empêche pas qu'il faut encore un régissant dont dépende chacun des accidents de flexion; une conséquence commune à toutes les deux, c'est que le futur devrait toujours être au nominatif, ce que personne ne prétend. Quant à l'opinion des Basrites, elle est réfutée par ce fait que le futur se met au nominatif dans des expressions comme هَلَّا يَتَّقُونَ *Que ne se lève-t-il*, car le nom ne se trouve jamais après une particule excitative.

« B. Il est régi à l'accusatif: 1° Par كُنْ, ex.: كُنْ نَبْرَحَ. »  
 « *Nous ne cesserons* (c. 20. 93). »

21. Après avoir dit ce qu'il fallait sur le cas où le futur se met au nominatif, je passe à ceux dans lesquels il est régi à l'accusatif, ce qui arrive quand il se trouve soumis à l'influence de l'une des quatre particules suivantes: كُنْ, كَيْ, أَنْ et إِذَنْ. Je commence par كُنْ parce que cette particule ne s'emploie qu'avec l'accusatif, à l'opposé des autres, et je finis par أَنْ parce que c'est sur elle qu'il y a le plus à dire.

كُنْ est une particule qui exprime la négation et le temps futur; tout le monde le reconnaît; elle n'implique pas la perpétuité, contrairement à l'avis de Zamaḡjariyy dans son

'Unmūdaġ, ni l'énergie, contrairement à ce que dit le même dans son Kajāf. En effet, quand vous dites: **لَنْ أَتُومَ**, il se peut que vous vouliez dire que vous ne vous lèverez jamais, comme aussi que vous ne vous lèverez pas pendant une partie des temps futurs, et cette expression coïncide avec cette autre: **لَا أَتُومُ**, en ce qu'elle n'exprime pas l'énergie. Elle ne s'emploie pas pour l'invocation, contrairement à l'avis de 'Ibnu-s-sarrāġ, qui cherche vainement à s'appuyer sur le passage suivant: **رَبِّ بِمَا أَنْعَمْتَ عَلَيَّ فَلَنْ أَكُونَ ظَهِيرًا لِلْمُجْرِمِينَ** *Seigneur, j'en jure par les bienfaits dont tu m'as gratifié, je ne serai point un appui pour les pervers (c. 28. 16)*, prétendant que cela signifie: **فَأَجْعَلَنِي لَا أَكُونُ** *Fais que je ne sois pas*, car on peut très-bien attribuer à ce passage le sens simplement négatif, de telle sorte que l'auteur des paroles citées aurait voulu promettre à Dieu de ne jamais assister un pervers, en signe de reconnaissance du bienfait qu'il avait reçu.

Ce mot n'est pas composé de **لَا** et **أَنْ**, avec syncope d'abord du hamzah pour alléger la prononciation, puis du 'alif à cause de la rencontre de deux muettes, opinion de Qalil. Il ne vient pas non plus de **لَا** avec changement du 'alif en nūn, contrairement à l'avis de Farrā'.

«2°. Par **كَيْ** des locutions infinitives, ex.: **لِكَيْلَا تَأْسَوْا**»

22. Le deuxième régissant de l'accusatif est **كَيْ**, mais seulement quand cette particule entre dans une locution infinitive à la place de **أَنْ**, ce qui arrive seulement quand elle se

trouve sous l'influence de لِ, a) que cette proposition soit exprimée, comme dans: **لِكَيْلَا تَأْسَوْا** *Pour que vous ne vous affligiez pas* (c. 57. 23) **لِكَيْلَا يَكُونَ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ حَرَجٌ** *Afin qu'il n'y ait pas de péché pour les croyants* (c. 33. 37); » b) ou qu'elle soit supposée, ex.: **جِئْتِكَ كَيْ تُكْرِمَنِي**, si l'on suppose que la forme primitive était **لِكَيْ**, puis, que l'on a retranché لِ en se bornant à le sous-entendre; mais si l'on ne suppose pas لِ, la particule **كَيْ** est une préposition remplaçant لِ pour indiquer le mobile, et **أَنْ** est après, sous-entendu nécessairement.

« 3°. Par **إِذَنْ** initial, quand il exprime le futur et suit «immédiatement cette particule, ou n'en est séparé «que par un serment; ex.: **إِذَنْ أَكْرَمَكَ**, et **إِذَنْ وَاللَّهِ** **نَرْمِيهِمْ بِحَرَابٍ** »

23. Le troisième régissant de l'accusatif est **إِذَنْ** particule de correspondance et de compensation, suivant Sibawayh, quel que soit son rôle, dit Jalawbīn, le plus souvent dit Fārisiyy. Il arrive en effet qu'elle n'exprime que la correspondance, comme cela se voit bien lorsque quelqu'un vous dit: **أَجِبْكَ** et que vous répondez: **إِذَنْ أَطُّدِّكَ صَادِقًا** *Pour cela, je vous crois sincère*. En effet elle n'exprime dans ce cas aucune idée de compensation <sup>1)</sup>.

1) Il ne peut y avoir condition et, conséquemment, proposition compensative que dans le passé et dans le futur. On aurait



Cette particule régit l'accusatif à trois conditions: a) d'abord qu'elle soit placée au commencement de la phrase, car si l'on disait: **إِذَنْ أَكْرَمُهُ** <sup>2)</sup> **زَيْدٌ**, il faudrait employer le nominatif; b) ensuite, que le verbe qui la suit exprime le futur, et si, quelqu'un vous ayant rapporté un événement, vous lui disiez: **إِذَنْ تَصَدُقُ**, vous mettriez le verbe au nominatif, parce que c'est le présent qu'il doit exprimer; c) enfin qu'il n'y ait aucune expression, à l'exception d'un serment, qui la sépare du verbe, ex.: **إِذَنْ أَكْرِمَكَ** et: **إِذَنْ وَاللَّهِ أَكْرِمَكَ**; le poète a dit:

**إِذَنْ وَاللَّهِ نَرْمِيهِمْ بِكَرْبٍ تُشِيبُ الْطِفْلَ مِنْ قَبْلِ الْمَشِيبِ**

*Alors, par Dieu! nous lancerons sur eux une guerre, capable de blanchir avant l'âge les cheveux des enfants.* Si donc vous disiez: **إِذَنْ يَا زَيْدُ أَكْرِمَكَ**, il faudrait **أَكْرِمَكَ** au nominatif, et de même: **إِذَنْ فِي الدَّارِ أَكْرِمَكَ**, ou: **إِذَنْ يَوْمَ الْجُمُعَةِ أَكْرِمَكَ**, partout avec le nominatif.

« 4°. Par **أَنْ** des locutions infinitives, a) exprimé,

pu traduire **أَنْ** par tout autre mot indiquant une réponse: *alors, en ce cas*; mais ces mots s'emploient également avec la proposition *compensative* de la condition. J'ai choisi celui-là qui exprime bien purement et simplement la *correspondance*.

2) En réponse à quelqu'un disant: **زَيْدٌ** viendra vous voir. Dans cette réponse **زَيْدٌ** est nom indépendant. La phrase pourrait encore commencer par une condition: **إِنْ تَأْتِنِي إِذَنْ أَكْرِمَكَ**; ou un serment: **إِذَنْ وَاللَّهِ إِذَنْ أَكْرِمَكَ**. *Tawdih* complété, 'Alfiyyah V. 680.

« comme dans **أَنْ يَغْفِرَ لِي**, pourvu que cette particule  
 « ne soit pas précédée d'un mot exprimant science,  
 « comme **عِلْمَ أَنْ سَيَكُونُ مِنْكُمْ مَرْضَى**, outre que, si elle  
 « l'était d'un mot exprimant conjecture, deux ma-  
 « nières de voir seraient possibles, ex.: **وَحَسِبُوا أَنْ لَا**  
 « **تَكُونُ فِتْنَةً**; b) ou *sous-entendu à volonté*, après une  
 « particule adjonctive précédée d'un nom de valeur  
 « purement nominale, ex.: **وَلَبَسُ عَبَاءَةٌ وَقَفَرَّ عَيْنِي**, ou  
 « après **لِ**, ex.: **لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ**, c) sauf dans les cas comme  
 « **لِثَلَا يَكُونُ لِلنَّاسِ** et **لِثَلَا يَعْلَمَ**  
 « *être exprimée*, d) et comme **رَمَا كَانَ اللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ**  
 « où elle *doit être sous-entendue*, comme elle le doit  
 « être aussi après **حَتَّى** exprimant le futur, ex.: **حَتَّى**  
 « **يَرْجِعَ إِلَيْنَا مُوسَى**, après **أَوْ** exprimant soit le sens de  
 « soit celui de **لَأَسْتَسْهَلَنَّ الصَّعْبَ أَوْ أَذْرِكَ الْمُنَى**, soit celui de  
 « **إِلَّا**, ex.:

**وَكُنْتُ إِذَا غَمَزْتُ قَنَاةَ قَوْمٍ كَسَرْتُ كُفُوبَهَا أَوْ تَسْتَقِيمَا**,  
 « après **فَ** exprimant le mobile, ou **وَ**, exprimant l'ac-  
 « compagnement, quand ces deux particules sont pré-  
 « cédées d'une négation pure ou d'une tendance ex-  
 « primée au moyen d'un verbe; exemples: **لَا يُفْضَى**  
 « **وَلَا تَطْعَمُوا فِيهِ فَيَحْجَلْ** - ; **وَيَعْلَمَ الصَّابِرِينَ** - ; **عَلَيْهِمْ فَيَمُوتُوا** -  
 « **لَا تَأْكُلِ السَّمَكِ وَتَشْرَبِ اللَّبَنَ** .»

24. Le quatrième régissant de l'accusatif est **أَنَّ**. C'est le type des mots de cette famille, et si j'en parle après les autres, c'est uniquement pour la raison que j'ai donnée plus haut. Comme ce régime est chez elle essentiel, cette particule régit l'accusatif, exprimée et sous-entendue, à l'opposé des autres régissants du même accident de flexion, qui n'ont cette influence que quand ils sont exprimés.

Voici des exemples de son emploi avec ce régime, quand elle est exprimée: **وَأَلَّذِي أَطْعَمَ أَنْ يَغْفِرَ لِي خَطِيئَتِي** *Qui, j'espère, me pardonnera mes péchés* (c. 26. 82); **يُرِيدُ اللَّهُ أَنْ يُخَفِّفَ عَنْكُمْ** *Dieu veut vous rendre son joug léger* (c. 4. 32).

J'ai ajouté à **أَنَّ** la restriction qu'il s'agit de son emploi dans les locutions infinitives, afin d'exclure cette même particule employée comme explicative ou comme explétive, deux cas où elle ne régit pas le futur à l'accusatif. a) L'explicative est celle que précède une proposition renfermant le sens de **قَوْلٍ**, non un mot de cette racine, ex.: **كَتَبْتُ إِلَيْهِ أَنْ يَفْعَلَ** *Je lui ai écrit qu'il ferait telle chose*<sup>1)</sup>, lorsqu'on donne

1) La proposition **كَذَا يَفْعَلُ** est non-régie مِنَ الْأَعْرَابِ comme étant explicative de l'objet de **كَتَبْتُ** et l'expression complète serait: **كَتَبْتُ لَهُ هَذَا اللَّفْظَ الَّذِي هُوَ يَفْعَلُ كَذَا**. L'objet est quelquefois exprimé, ex.: **إِذْ أَوْحَيْنَا إِلَىٰ أُمِّكَ مَا يُوحَىٰ أَنْ أَقْذِيبِيهِ** *Lorsque nous inspirâmes à ta mère une révélation en ces termes: Lance-le* (c. 20. 38). **أَنْ يَفْعَلَ**, avec l'accusatif du verbe, équiva-

à أَنْ le sens de أَفَى. b) L'explétive est celle qui se place entre le serment et لَوْ, ex.: أَتَسِمْ بِاللَّهِ أَنْ لَوْ يَأْتِينِي زَيْدٌ  
 أَكْرَمْتَهُ J'en jure par Dieu, si Zayd venait je le recevrais avec égards<sup>2)</sup>.

J'ai donné comme condition que أَنْ de la locution infinitive ne devait pas être précédé d'un mot exprimant science, d'une façon absolue, ni d'un mot exprimant conjecture, avec l'une des deux manières de voir possibles dans ce cas. C'est afin d'éliminer la particule semblable, contraction de celle qui a le nūn redoublé. En résumé la particule أَنْ de la locution infinitive, à considérer ce qui la précède, peut se trouver dans trois cas.

1°. Dans le premier elle est précédée d'un mot exprimant science, et alors elle ne peut être qu'une contraction de celle qui a le nūn redoublé. Deux conditions doivent être remplies par le verbe qui la suit: être au nominatif, et en être séparé<sup>3)</sup> par une particule des quatre espèces suivantes: س

draît (§ 31 n. 1) à فَعَلَةٌ qui ne convient pas à servir de complément objectif à un verbe de ce sens; ou ne peut pas dire: *écrire une action*, du moins au propre. Au contraire أَخْفَفَ (= تخفيفه) est complément objectif de بَرِيد. Comp. § 51, 3°.

2) Emploi de لَوْ analogue à c. 56. 65. Muğnī, 4° question.

3) « Quand la particule أَنْ est contractée en أَنْ, son accusatif (nom de أَنْ) n'est pas exprimé, et on lui donne pour énonciatif une proposition qui la suit. Si celle-ci se compose d'un verbe qui n'ait point le sens de prière et qui soit conjugable, le mieux est

(ou **سَوْفَ**), une négative, **لَوْ**, **قَدْ**. Exemples, a): **عَلِمَ أَنْ** (ou **سَوْفَ**), une négative, **لَوْ**, **قَدْ**. Exemples, a): **عَلِمَ أَنْ** *Il sait qu'il y aura* (c. 73. 20); b): **أَفَلَا يَرْوُونَ إِلَّا** *Ne voient-ils pas qu'il ne leur répond mot* (c. 20. 91); c): **عَلِمْتُ أَنْ قَدْ يَقُومُ زَيْدٌ** *Je sais que Zayd se lèvera bien*; d): **أَنْ لَوْ يَشَاءَ اللَّهُ لَهْدَى النَّاسَ** *Que, si Dieu voulait, il dirigerait tous les hommes* (c. 13. 30)<sup>4</sup>), et cela parce que ce passage est précédé de: **أَفَلَمْ يَيَّاسِ الَّذِينَ آمَنُوا**, dont le sens est, d'après les commentateurs: **أَفَلَمْ يَعْلَمَ** *Ceux qui croient ne savent-ils pas?* conformément à un idiotisme de Naqā' et Hawāzin. Suhaym a dit:

**أَقُولُ لَهُمْ بِالشَّعْبِ إِذْ يَأْسِرُونَنِي أَلَمْ تَيَّاسُوا أَنِّي ابْنُ فَارِسِ زَهْدَمٍ**  
*Je leur disais sur le sentier, comme ils m'emmenaient*<sup>5</sup>) *captif:*  
 « Ne saviez-vous pas que je suis le fils de celui dont le coursier a nom Zahdam? » Dans ce vers en effet c'est comme s'il y avait: **أَلَمْ تَعْلَمُوا**. Cette opinion est d'ailleurs confirmée par la leçon de 'Ibnu-'Abbās **أَفَلَمْ يَتَبَيَّنْ**. Une opinion émise par Farrā', c'est que **يَيَّاسِ** n'aurait pas le sens de **يَعْلَمَ**, mais c'est une mauvaise explication.

---

de la séparer de **أَنْ** par **قَدْ**, une particule négative ou auxiliaire du futur, ou enfin **لَوْ**, bien que l'on en ait rarement fait mention (Alfiyyah V. 194). »

4) **لَوْ**, comme n. 2, veut après elle le nominatif du verbe.

5) Le verbe de la proposition verbale annexée à **أَنْ** doit être au passé, par la forme comme c. 7. 84, ou par le sens seulement, comme ici et c. 2. 121. Tawdih complété V. 399.

2°. Dans le second cas la particule أَنْ est précédée d'un mot exprimant *conjecture*. On peut alors la considérer comme contractée de celle qui a le nūn redoublée, et elle suit la règle précédente, ou comme agent de l'accusatif, ce qui est la construction préférable d'après la règle et la plus usitée. Pour cette raison tout le monde s'accorde à lire avec l'accusatif: *أَلَمْ أَحَسِبَ النَّاسَ أَنْ يُتْرَكُوا أَنْ يُتْرَكُوا* 'Alif, lām, mīm. *Les hommes comptent-ils qu'on les laissera tranquilles* (c. 29. 1); mais les opinions sont partagées sur la lecture de: *وَحَسِبُوا أَنْ لَا تَكُونُ فِتْنَةً* *Ils ont compté qu'il n'y aurait pas d'épreuve* (c. 5. 75), passage qu'on lit des deux façons.

3°. Dans le troisième cas enfin la particule أَنْ n'est précédée d'aucune expression indiquant science ou conjecture, et alors c'est évidemment un agent de l'accusatif, ex.: *وَالَّذِي أَطْمَعُ أَنْ يَغْفِرَ لِي خَطِيئَتِي* *Qui, j'espère, me pardonnera mes péchés* (c. 26. 82).

25. Quant à son emploi avec ce régime alors qu'elle est sous-entendue, il est de deux sortes, parce que, suivant les cas, on peut seulement ou on doit la sous-entendre.

1°. On peut la sous-entendre, entre autres circonstances, après une particule adjonctive<sup>1)</sup> précédée d'un nom que l'on ne peut supposer être à la place d'un verbe, ex.: *وَمَا كَانَ*

1) C'est-à-dire: *أَوْ*, *وَ*, *فَ* et *ثُمَّ*, dit notre auteur dans le *Tawdīh* (au vers 693 de la 'Alfyyah, qui dit aussi: « les particules adjonctives, » d'une manière générale.)

لِيُبَشِّرَ أَنْ يُكَلِّمَهُ اللَّهُ إِلَّا وَخِيًا أَوْ مِنْ وَرَاءَ حِجَابٍ أَوْ يُرْسِلَ رَسُولًا

*Il n'est point donné à l'homme que Dieu lui parle, si ce n'est par révélation, ou derrière un voile, ou par l'envoi d'un messenger (c. 42. 50), d'après la leçon de ceux des Sept qui ont lu يُرْسِلَ à l'accusatif et cela en sous-entendant أَنْ, comme s'il y avait أَنْ يُرْسِلَ أَوْ أَنْ يُرْسِلَ la particule أَنْ et le verbe étant adjoints à وَخِيًا, c'est-à-dire: وَخِيًا أَوْ إِسْرَافًا. Le mot وَخِيًا ne peut être supposé à la place d'un verbe<sup>2)</sup>. Si dans ce passage أَنْ était exprimé, il n'y aurait pas de faute non plus. Le cas est le même dans le vers suivant:*

وَلُبَسُ عِبَاءَةٍ وَتَقَرَّرَ عَيْنِي أَحَبُّ إِلَيَّ مِنْ لُبَسِ الشُّفُوفِ

*Se vêtir de bure et avoir le cœur content, vaut mieux pour moi que de s'habiller avec de la gaze. C'est comme s'il y avait: وَلُبَسُ عِبَاءَةٍ وَأَنْ تَقَرَّرَ عَيْنِي.*

On peut encore la sous-entendre après la préposition لِ quand celle-ci indique: a) le mobile, ex.: وَأَنْزَلْنَا إِلَيْكَ الذِّكْرَ لِتُبَيِّنَ لِلنَّاسِ إِنْ مَا فَتَنَّا إِيَّاهُمْ إِنَّهَا بَاطِلَةٌ كَمَا فَتَنَّا لَكَ لِلَّهِ لِكَمَا فَتَنَّا لِيُفِيَرَ لَكَ اللَّهُ

2) L'infinitif et le participe sont des formes nominales. Voici un exemple du nom employé avec valeur verbale, ce qui permet de lui adjoindre un verbe, nécessairement au nominatif: أَلْطَّائِرُ الْقَائِمُ قِيَّعُصْبُ زَيْدٍ الدُّبَابُ *Ce qui vole, Zayd s'irritant aussitôt, c'est la mouche, c'est-à-dire أَلَّذِي يَطِيرُ*.

éclatante, pour que Dieu te pardonne (c. 48. 1); b) ou la conséquence, ex.: فَاتَّقَطْهُ آلُ فِرْعَوْنَ لِيَكُونَ لَهُمْ عَدُوًّا وَحَرَمًا. Les parents de Pharaon le recueillirent, de telle sorte qu'il devint pour eux un ennemi et un sujet d'affliction (c. 28. 7), passage où ل ne peut indiquer le mobile, car ils ne l'avaient pas recueilli pour cela, mais bien afin qu'il fût pour eux un sujet de satisfaction (verset 8), seulement la conséquence fut qu'il devint pour eux un ennemi et un sujet d'affliction; c) ou enfin quand elle est explétive, ex.: إِنَّمَا يُرِيدُ اللَّهُ لِيُذْهِبَ عَنْكُمُ الرِّجْسَ الَّذِي فِيكُمْ وَأَهْلَ الْبَيْتِ. Dieu ne veut qu'éloigner l'abomination de vous, qui êtes de la famille (c. 33. 33).

Dans tous ces cas le verbe est régi à l'accusatif par أَنْ sous-entendu, qu'il eût été parfaitement permis d'y exprimer.

Il en est encore ainsi après كَيْ employé comme préposition <sup>3)</sup>.

2°. Mais si le verbe soumis à l'influence de ل était lié à لَا, on devrait exprimer أَنْ après ل, et cela, a) que لَا eût le sens négatif, ex.: لَيْسَ يَكُونُ لِلنَّاسِ عَلَى اللَّهِ حُجَّةٌ. Afin que les hommes n'aient rien dont ils puissent se prévaloir contre Dieu (c. 4. 163), b) ou que cette particule fût explétive, ex.: لَيْسَ يَكُونُ لِلنَّاسِ عَلَى اللَّهِ حُجَّةٌ. Afin que les gens de l'Écriture sachent (c. 57. 29), c'est-à-dire لَيْعَلَّمْ أَهْلَ الْكِتَابِ.

3) C'est-à-dire que l'on doit aussi lui faire régir l'accusatif dans ce cas. On a vu qu'alors cette particule est nécessairement sous-entendue, § 22. Cette phrase est donc une digression et Sajjā'iy dit qu'elle manque dans certains manuscrits.



3°. Au contraire elle *doit être sous-entendue*:

a) Après **لِ** précédé du verbe **كَانَ** exprimant le passé avec négation, que le temps passé existe dans l'expression et dans le sens <sup>4)</sup>, ex.: **وَمَا كَانَ اللَّهُ لِيُعَذِّبَهُمْ وَأَنْتَ فِيهِمْ** *Il ne se pouvait que Dieu les punit pendant que tu étais parmi eux* (c. 8. 33), ou seulement dans le sens, ex.: **لَمْ يَكُنِ اللَّهُ لِيُغْفِرَ لَهُمْ** *Il ne se pouvait que Dieu leur pardonnât* (c. 4. 136). La particule **لِ**, ainsi employée, est ce que l'on appelle **لَا مَ الْجَحُودِ** le *lām* de dénégation <sup>5)</sup>.

— En résumé, il peut se présenter pour **أَنْ**, après **لِ**, trois cas: 1° Cette particule est nécessairement sous-entendue, et cela après le *lām* de dénégation; 2° Elle est nécessairement exprimée, et cela quand le verbe est joint à **لَا**; 3° Elle peut être exprimée ou sous-entendue dans tous les autres cas, ex.: **وَأْمُرْنَا لِنُسَلِّمَ لِرَبِّ الْعَالَمِينَ** *Nous avons reçu l'ordre de nous résigner à la volonté de Dieu maître de l'univers* (c. 6. 70); **وَأْمُرْتُ لِأَنْ أَكُونَ** *Et j'ai reçu l'ordre d'être* (c. 39. 14).

26. Après avoir expliqué que **أَنْ** est nécessairement sous-

4) Le vers 683 de la 'Alfiyyah **وَبَعْدَ نَفِي كَانَ** n'est pas plus explicite, mais le Tawdīh complété par Qalid dit formellement: **لَمْ يَكُنْ** ou **مَا كَانَ**, le verbe étant incomplet (non attributif). On spécifie encore que le sujet des deux verbes doit être commun.

5) Négation mensongère. Terme technique qui signifie simplement **انْكَارٌ**, négation avec nuance de contradiction.

entendu après le lām de dénégation, je fais une digression pour épuiser les autres cas où أَنَّ est nécessairement sous-entendu et qui sont encore au nombre de quatre.

b) Après حَتَّى Il faut remarquer qu'après cette particule le verbe peut être au nominatif et à l'accusatif.

Pour qu'il se mette à l'accusatif, il faut qu'il exprime le futur par rapport au sens de ce qui précède حَتَّى, que ce futur soit aussi relatif au moment du discours, ou qu'il ne le soit pas. Un exemple du premier de ces deux cas est:

لَنْ نَبْرَحَ عَلَيْهِ عَاكِفِينَ حَتَّى يَرْجِعَ إِلَيْنَا مُوسَى *Nous ne cesserons de l'adorer jusqu'à ce que Moïse revienne* (c. 20. 93),

passage dans lequel le retour de Moïse est un fait futur sous l'un et l'autre rapport; et du second: وَزُلْزِلُوا حَتَّى يَقُولَ الرَّسُولُ *Ils furent ballottés par l'adversité, au point de faire dire au Prophète* (c. 2. 210), parce que le discours du Prophète, bien que passé par rapport au moment du récit, était futur par rapport au moment où ils étaient ballottés.

Cette particule, quand elle est suivie du verbe à l'accusatif, est susceptible de deux sens. Tantôt elle a le sens de كَيْ, et cela arrive quand ce qui la précède est un mobile par rapport à ce qui la suit, ex.: أَسْلِمَ حَتَّى تَدْخُلَ الْجَنَّةَ *Fais-toi musulman pour entrer en paradis*; et tantôt celui de إِلَى, ce qui arrive quand l'expression qui la suit indique une limite finale par rapport à celle qui la précède, comme dans l'exemple cité ci-dessus: لَنْ نَبْرَحَ عَلَيْهِ عَاكِفِينَ حَتَّى لَأَسِيرَنَّ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ *ou encore: يَرْجِعَ إِلَيْنَا مُوسَى*

Certes j'irai jusqu'à ce que le soleil se lève. Enfin elle peut convenir aux deux sens tout à la fois, ex.: **فَقَاتِلُوا آلَ تَيْبٍ** *Combatez celle qui a tort, pour* (ou bien *jusqu'à ce*) *qu'elle revienne aux préceptes de Dieu* (c. 49. 9), car cela peut avoir le sens de **كَيْ تَفِيءَ** et de **إِلَى أَنْ تَفِيءَ**.

Dans tous ces cas et ceux qui leur ressemblent, l'accusatif est régi par **أَنْ** nécessairement sous-entendu, non par **حَتَّى** lui-même, contrairement à l'opinion des Coufites. En effet cette particule régit bien le génitif dans les noms, ex.: **حَتَّى مَطْلَعِ** *Jusqu'au lever de l'aurore* (c. 97. 5), et: **حَتَّى حِينٍ** *Jusqu'à un certain temps* (c. 12. 35). Si donc elle régissait l'accusatif dans les verbes, il en résulterait que nous aurions un même régissant capable d'influer tantôt sur les noms et tantôt sur les verbes, et semblable mot n'existe pas en arabe <sup>1)</sup>.

Pour que le verbe se mette *au nominatif* il faut qu'il satisfasse à trois conditions: 1<sup>o</sup> Exprimer un fait causé par ce qui est exprimé avant la particule, aussi ne pourrait-on

1) Du moins employé de la même manière et conservant le même sens, comme le fait remarquer Saǰǰā'īyy, car **أَيُّ** régit le génitif du nom et l'apocope du verbe dans: **أَيُّ رَجُلٍ تَضْرِبُ** *Quelque homme que tu frappes*, mais en vertu de l'annexion avec le premier, et de la condition avec le second; de même **لِ** régit le génitif du nom dans: **لِزَيْدٍ** *A Zayd*, et l'apocopé du verbe dans **لِيُنْفِقَ** *Que fasse l'aumône* (c. 65. 7), mais avec des sens différents.

l'employer ainsi dans un cas comme : مَا سِرْتُ حَتَّى أَدْخَلَ الْبَلَدَ : *Je n'ai pas marché jusqu'à ce que j'entrasse dans la ville* (ou, avec ادْخُلُ, *je n'ai pas marché, si bien que j'entre...*) parce que, si la marche n'a pas eu lieu, ce n'est pas une cause de l'entrée; de même dans : سِرْتُ حَتَّى تَطْلُعَ الشَّمْسُ : *J'ai marché jusqu'à ce que le soleil parût* (ou, avec تَطْلُعُ, *j'ai tant marché que le soleil paraît*), parce que la marche n'est pas cause du lever du soleil; — 2<sup>o</sup> Exprimer le présent, non le futur, à l'inverse de la condition exigée pour qu'il soit mis à l'accusatif, avec cette observation que le présent est tantôt réel et tantôt supposé; un exemple du premier cas est : سِرْتُ حَتَّى أَدْخُلَهَا *j'ai tant marché que j'y entre*, si vous dites cela au moment où vous entrez, et le même exemple peut servir pour le second cas s'il s'agit de deux faits passés, la marche et l'entrée, mais que vous veuillez les raconter au présent; c'est ainsi que le nominatif a été lu aussi dans le passage précité : حَتَّى يَقُولَ الرَّسُولُ... *au point que le Prophète... disaient*, car le ballottement et le discours tenu sont bien passés; — 3<sup>o</sup> Etre précédé d'une expression complète; aussi le nominatif serait-il défendu dans des cas comme : سِيرِي حَتَّى أَدْخُلَهَا *Je marche jusqu'à ce que j'y entre*, et : كَانَ سِيرِي حَتَّى أَدْخُلَهَا *J'ai marché jusqu'à ce que j'y entrasse*, si vous considérez كَانَ كَانٌ comme incomplet, non pas attributif<sup>2)</sup>.

2) Littéralement, 1<sup>o</sup>: *Ma marche [c'est] jusqu'à....*, 2<sup>o</sup>: a) avec

c) Après **أَوْ** exprimant soit le sens de **إِلَى** soit celui de **إِلَّا**.  
Exemple du premier cas: **لَأَلْرَمْتَكَ أَوْ تَقْضِيَنِي حَقِّي** *Je ne te lâcherai pas que tu ne m'aies rendu justice*, c'est-à-dire **إِلَى**  
**أَنْ تَقْضِيَنِي حَقِّي** *Jusqu'à ce que tu me rendes justice*. Le poète a dit:

**لَأَسْتَسْهِلَنَّ الصَّعْبَ أَوْ أَدْرِكَ أَلْمُنَى فَمَا أَنْقَادَتِ أَلْأَمَالَ إِلَّا لِصَابِرٍ**  
*Oui, les difficultés sont un jeu pour moi jusqu'à ce que j'atteigne le but de mes désirs; car l'espérance ne se réalise que pour l'homme patient.*

Exemple du second cas: **لَأَقْتُلَنَّ الْكَافِرَ أَوْ يُسْلِمَ** *Oui, je tuerai l'infidèle à moins qu'il n'abjure*, c'est-à-dire: **إِلَّا أَنْ يُسْلِمَ**, et le vers:

**وَكُنْتُ إِذَا عَمَزْتُ قَنَاةَ قَوْمٍ كَسَرْتُ كُعُوبَهَا أَوْ تَسْتَقِيمًا**  
*Alors, quand je tâtais la hampe des gens, il fallait que ses nœuds fussent brisés ou qu'elle se redressât, c'est-à-dire: **إِلَّا أَنْ تَسْتَقِيمَ** (j'en cassais les nœuds) à moins qu'elle ne se redressât, **فَلَا أَكْسِرُ كُعُوبَهَا** et qu'alors je ne cassasse pas ses nœuds. Mais il ne serait pas admissible que **أَوْ** ici eût le sens de **إِلَى**, parce que la limite finale de l'action de briser n'est pas le redressement.*

**كَانَ نَائِضَةً**, marquant seulement le temps passé sans idée d'existence:.... [ce] fut jusqu'à... — b) Avec **كَانَ تَامَّةً**, la proposition est complète avant **حَتَّى** et le sens est, si le verbe est à l'accusatif: *Ma marche dura* (litt. *exista*) *jusqu'à ce que j'entrasse*, et, s'il est au nominatif:.... *a tant duré que j'entre* (ou *dura tant que j'entrais*).

d) Après ف causatif <sup>3)</sup>, précédé d'une négation propre ou d'une tendance exprimée au moyen du verbe <sup>4)</sup>. Exemple de la négation: لَا يُقْضَى عَلَيْهِمْ فَيَمُوتُوا *Il ne sera point rendu d'arrêt contre eux de telle sorte qu'ils meurent* (c. 35. 33), ou bien: مَا تَأْتِينَا فَتُكَدِّثُنَا *Tu ne viens pas pour nous raconter*. J'ai spécifié que la négation devait être propre afin d'exclure les cas comme: مَا تَرَأَى تَأْتِينَا فَتُكَدِّثُنَا *Tu ne cesses de venir et de nous raconter*, et: مَا تَأْتِينَا إِلَّا فَتُكَدِّثُنَا *Tu ne viens pas sans nous raconter*, deux exemples dans lesquels le sens est affirmatif, et par conséquent le nominatif exigé. En effet dans le premier زَالَ indique une négation et se trouve lui-même sous l'influence d'une négation, or la négation d'une négation est une affirmation. Quant au second la négation y est détruite par إِلَّا.

La tendance comprend :

3) C'est-à-dire *causatif et adjonctif*. Il est seulement adjonctif dans: مَا تَأْتِينَا فَتُكَدِّثُنَا *Tu ne viens pas, ni ensuite ne nous racontes*, et: وَلَا يُؤَدِّنُ لَهُمْ فَيَعْتَذِرُونَ *On ne [le] leur permettra pas et ils ne présenteront pas d'excuses* (c. 77. 36); on lit aussi dans le passage cité (c. 35. 33): فَيَمُوتُونَ. Il est seulement causatif dans l'exemple suivant, si l'on veut que le second verbe échappe à l'influence de la négation: مَا تَأْتِينِي فَأُكْرِمُكَ *Tu ne viens pas et alors (comme c'est ce que je désire) j'ai des égards pour toi*. — Extrait en partie d'une note de Sajjā'iyy.

4) Voir ci-après et aussi § 87 la raison de cette restriction.

1<sup>o</sup>. L'ordre, ex.: يَا نَاقَ سِيدِي عَنَّا فَنَسِيكَا # إِلَي سَلِيمَانَ فَنَسْتَرِيكَا Chamelle aimée<sup>5</sup>), cours de ton amble allongé vers Sulaymān, pour que nous nous reposions. — 2<sup>o</sup> La défense, ex.: وَلَا تَطْفُرَا فِيهِ فَيَحِلَّ عَلَيْكُمْ غَضَبِي Et évitez en cela l'excès, de peur que ma colère ne vous atteigne (c. 20. 83). — 3<sup>o</sup> L'excitation ex.: لَوْلَا أَخَّرْتَنِي إِلَي أَجَلٍ قَرِيبٍ فَأَصَّدَّقَ Si seulement tu m'avais accordé un court délai, que je pusse faire l'aumône (c. 63. 10). — 4<sup>o</sup> Le désir, ex.: يَا لَيْتَنِي كُنْتُ مَعَهُمْ Que n'ai-je été avec eux, j'aurais eu un (grand) succès (c. 4. 75). — 5<sup>o</sup> L'espoir, ex.: لَعَلِّي أَبْلُغَ الْأَسْبَابَ الْأَسْبَابَ Pour que je puisse atteindre les voies, les voies d'accès des cieux, afin de m'élever (c. 40. 38), d'après la leçon de l'un des Sept avec l'accusatif de أَطَّلَعَ. — 6<sup>o</sup> La prière, ex.:

رَبِّ وَفَّقْنِي فَلَا أَعْدِلَ عَن سُنَنِ السَّاعِينَ فِي خَيْرِ سُنَنِ  
 Mon Dieu, assiste-moi, que je ne me détourne pas de la voie  
 de ceux qui s'avancent dans la meilleure voie. — 7<sup>o</sup> L'inter-  
 rogation, ex.:

هَلْ تَعْرِفُونَ لِبَانَاتِي فَأَرْجُو أَنْ تُقْضَىٰ فِيرْتَدُّ بَعْضُ الرُّوحِ لِلْجَسَدِ  
 Connaissez-vous ce que j'ai le plus à cœur? en sorte que je  
 puisse espérer que cela s'accomplira et qu'alors<sup>7</sup>) un peu de  
 vie renaîtra en moi. — 8<sup>o</sup> L'invitation, ex.:

5) Pour يَا نَاقَةَ, v. vocatif adouci § 72 et n. 8. Le 'alif de la fin du vers est pour la rime.

6) Cet exemple conviendrait mieux au désir (ou regret). Presque tous sont susceptibles d'interprétation différente.

7) Ici فِ est simplement adjonctif.

يَا أَبْنَ الْكِرَامِ أَلَا تَدْنُو فَتُبْصِرَ مَا قَدْ حَدَّثُوكَ فَمَا رَأَى كَمَنْ سَبَعَا  
*O fils des généreux, n'approcheras-tu pas pour voir de tes yeux ce qu'ils t'ont rapporté? Car<sup>8)</sup> voir et entendre dire font deux.*

J'ai spécifié que la tendance devait être exprimée à l'aide d'un verbe, pour exclure les cas comme: **فَأُكْرِمَكَ** *A pied!* je te traiterai bien, et: **صَهْ فَنَكْثِيكَ** *Chut! nous te raconterons*; contrairement à l'opinion de Kisā'iyy, qui permet l'accusatif ici sans restriction, et à celle de 'Ibnu-ǧinniyy et 'Ibnu-'Uṣfūr qui le permettent après les mots comme **فَرَالٍ** et **دَرَاكِي** comme contenant les mêmes éléments phoniques que le verbe, mais non après ceux comme **صَهْ** et **مَهْ**, ceux-ci ayant bien le même sens que le verbe, mais non les mêmes articulations. J'ai expliqué tout cela dans le texte même du précis, au chapitre des noms verbaux.

e) Après le wāw d'accompagnement, précédé comme il vient d'être dit. Exemples: 1<sup>o</sup> **وَلَمَّا يَعْلَمِ اللَّهُ الَّذِينَ جَاهَدُوا** *Alors que Dieu ne sait pas encore quels sont ceux d'entre vous qui auront combattu de manière à connaître ceux qui auront été patients (c. 3. 136).* — 2<sup>o</sup> **يَا لَيْتَنَّا نُرَدُّ وَلَا نُكْذِبُ بِآيَاتِ رَبِّنَا وَنَكُونَ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ** *Ah!*

8) Ici قَ indique le mobile. Le mot رَأَى est un **فَاعِلٌ**, au nominatif comme nom indépendant. Le 'alif de سَبَعَا est pour la rime.



que ne puissions-nous être ramenés sur terre, en ne contre-disant plus les signes de notre Seigneur et étant du nombre des croyants (c. 6. 27), d'après la leçon de Hamzah, 'Ibnu-Āmir et Hafs, — 3<sup>o</sup> le vers:

أَلَمْ أَكُ جَارِكُمْ وَيَكُونُ بَيْنِي وَبَيْنَكُمْ الْمَوَدَّةُ وَالْإِخَاءُ

*N'étais-je pas votre voisin, outre qu'il existait entre nous amitié et fraternité? — 4<sup>o</sup> et cet autre:*

لَا تَنْهَ عَنِ خُلُقٍ وَتَأْتِي مِثْلَهُ عَارٌ عَلَيْكَ إِذَا فَعَلْتَ عَظِيمٌ

*Ne défends pas certaines actions, pour les commettre toi-même.*

*Honte à toi, si tu le fais, ignominie! — 5<sup>o</sup> Quand vous dites:*

لَا تَأْكُلِ السَّمَكِ وَتَشْرَبِ اللَّبَنِ *Ne mange pas de poisson en*

*buvant du lait, vous mettez تَشْرَبِ à l'accusatif, si vous voulez défendre de faire les deux choses ensemble, mais vous*

*le mettez à l'apocopé<sup>9)</sup> si vous voulez défendre ces deux*

*actions, c'est-à-dire: لَا تَأْكُلِ السَّمَكِ وَلَا تَشْرَبِ اللَّبَنِ Ne mange pas de poisson et ne bois pas de lait; enfin vous le mettez*

*au nominatif si vous défendez la première action et per-*

*mettez la seconde, c'est-à-dire: لَا تَأْكُلِ السَّمَكِ وَلَكَ شَرِبُ اللَّبَنِ*

*Ne mange pas de poisson et tu peux boire du lait.<sup>10)</sup>*

«C. Si فَ fait défaut après l'expression d'une ten-  
«dance et que l'on ait en vue la compensation, le

9) Adjoint à تَأْكُلُ. — Il est encore question de cet exemple § 78.

10) Voir encore sur أَنْ §§ 48; 49. — Dans يَغْفِرُوا... (c. 45. 13) cité § 60, Baydāwiyy sous-entend: يَغْفِرُوا [وَأَغْفِرُوا].

« verbe est mis à l'apocopé, ex.: قُلْ تَعَالَوْا أَتْلُ. L'em-  
 « ploi de l'apocopé après la défense est soumis à la  
 « condition que celle-ci puisse être remplacée par la  
 « construction avec **لَا** **إِنْ**, ex.: لَا تَدْنُ مِنَ الْأَسَدِ تَسْلَمَ, **إِنْ** **لَا**,  
 « à la différence de **يَا كُذِّبَ**. Il est encore régi à l'apo-  
 « copé par **لَمْ**, ex.: لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ, par **كَمَا**, ex.: لَمَّا يَقْضِ;  
 « par **لِ** et **لَا** quand ils expriment tendance, ex.:  
 « **لَا تَوَاجِدْنَا** - **لَا تُشْرِكْ** - **لِيَقْضَى** - **لِيُنْفِقَ** »

« L'apocopé est régi dans deux verbes par **إِنْ** **إِذَا**,  
 « **حَيْثُمَا**, **مَا**, **مَنْ**, **مَهْمَا**, **مَتَى**, **أَيَّانَ**, **أَنَّى**, **أَيْنَ**, **أَيَّ**,  
 « **مَا نَنْسَخُ مِنْ** - **مَنْ يَعْمَلُ سُوءًا يُجْزَى بِهِ** - **إِنْ يَشَأْ يُذْهِبْكُمْ**  
 « **أَيَّةٌ أَوْ نُنْسِئَهَا نَأْتِ بِكَبِيرٍ مِنْهَا** *Quelque verset que nous*  
 « *abroignons ou te faisons oublier, nous le rempla-*  
 « *cerons par un meilleur (c. 2. 100); le premier mem-*  
 « *bre se nomme condition et le second, réponse (cor-*  
 « *respondance), ou récompense, (compensation); si*  
 « *celui-ci ne pouvait être employé avec les instru-*  
 « *ments de la condition, il devrait être accompagné*  
 « *de* **فَ**, ex.: **وَأِنْ يَمَسُّكَ بِكَفِّهِ فَهَوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ**;  
 « *ou de* **إِذَا** *de soudaineté, ex.: وَإِنْ تُصِيبَهُمْ سَيِّئَةٌ بِمَا قَدَّمْتِ*  
 « *أَيِّدِيهِمْ إِذَا هُمْ يَقْنَطُونَ* »

27. Après avoir terminé ce qu'il y avait à dire sur les régissants qui veulent le futur verbal à l'accusatif, je mets à traiter de ceux qui le veulent à l'apocopé. Les agents

de l'apocopé sont de deux sortes, ceux qui influent sur un seul verbe et ceux qui influent sur deux.

Les agents d'un apocopé unique sont au nombre de cinq.

1°. La tendance. C'est-à-dire que si l'on commence le discours par une expression indiquant ordre, défense, interrogation ou tout autre genre de tendance, et qu'il vienne à la suite un verbe au futur, qui ne soit pas accompagné de **فَ** et par lequel on ait l'intention d'exprimer la compensation, ce verbe est régi à l'apocopé par cette tendance à cause du sens conditionnel qu'elle comprend.

Par l'intention de compenser j'entends que l'on suppose le fait exprimé en second lieu comme résultat du premier, de la même façon que la compensation conditionnelle est le résultat du fait exprimé par la condition, ex.: **قَدْ تَعَالَوْا أَتْلُ**  
*Dis: Venez, que je vous récite (c. 6. 152);* il se trouve en effet dans ce passage, d'abord une expression de tendance **تَعَالَوْا**, et elle est suivie d'un futur qui n'est pas accompagné de **فَ**, **أَتْلُ**, et qui doit exprimer la compensation; le sens est bien: **تَعَالَوْا فَإِنْ تَأْتُوا أَتْلُ عَلَيْكُمْ** *Venez, et, si vous venez, je vous réciterai,* et la récitation qui leur sera faite aura pour cause leur venue. Voilà pourquoi le verbe est à l'apocopé, et la marque de ce mode est le retranchement de la finale, qui était le wāw. Le poète a dit:

تَفَا نَبِكِ مِنْ دِكْرِي حَبِيبٍ وَمَنْزِلِ  
 بِسُقْطِ اللَّيْرِ بَيْنَ الدُّخُولِ فَكَوْمِلِ

*Arrêtez! que nous pleurions en nous rappelant un ami et une*

demeure, là-bas, au bout du ruban de sable, entre Daïqūl et *Haumal*. Vous dites de même: *اْتِنِي اُكْرِمَكَ* Venez, que je vous rende mes devoirs; *هَلْ تَأْتِينِي اُحَدِّثُكَ* Viendrez-vous, que je vous raconte: *لَا تَكْفُرْ تَدْخُلِ الْجَنَّةَ* Ne sois pas incrédule et alors tu entreras en paradis.

Mais si le premier membre contenait une négation, ou une énonciation affirmative, le verbe venant ensuite ne serait pas mis à l'apocopé. Exemple du premier cas: *مَا تَأْتِينَا تُحَدِّثُنَا* Vous ne venez pas nous raconter, avec *تُحَدِّثُنَا* nécessairement au nominatif, sans qu'il soit permis de le mettre à l'apocopé; l'auteur de la Syntaxe des propositions a commis une erreur à ce sujet. — Un exemple du second cas est:

*اَنْتَ تَأْتِينَا تُحَدِّثُنَا* C'est vous qui viendrez nous raconter, avec *تُحَدِّثُنَا* nécessairement au nominatif, de l'avis unanime

des grammairiens. Quant à cette expression employée par les Arabes: *اِتَّقَى اللّٰهَ اَمْرًا فَعَلَ خَيْرًا يَنْبِ عَلَيْهِ* Un homme craint Dieu et agit bien, alors il en est récompensé, avec

*يُنْتِ* à l'apocopé, il faut y considérer que *اِتَّقَى* et *فَعَلَ* sont bien deux verbes au passé et d'apparence énonciative, mais que le sens qu'ils doivent exprimer est la tendance, le sens

étant: *لِيَتَّقِيَ اللّٰهَ اَمْرًا وَيَفْعَلَ خَيْرًا* Qu'un homme craigne

Dieu et agisse bien. De même dans ce passage: *هَلْ اَدُلُّكُمْ*

*عَلَى تِجَارَةٍ تُنَجِّيْكُمْ مِنْ عَذَابِ اَلِيْمٍ تُوْمِنُوْنَ بِاللّٰهِ وَرَسُوْلِهِ*

*وَنُجَاهِدُوْنَ فِي سَبِيْلِ اللّٰهِ بِاَمْوَالِكُمْ وَاَنْفُسِكُمْ ذٰلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ*

*اِنْ كُنْتُمْ تَعْلَمُوْنَ يَغْفِرْ لَكُمْ* Vous indiquerai-je un négoce ca-

*pable de vous racheter des tourments de l'enfer? Vous croirez en Dieu et en son prophète et vous sacrifierez pour la cause de Dieu vos biens et vos personnes, ce qui est mieux pour vous si vous le comprenez; Dieu vous pardonnerait (c. 61. 10);* avec apocopé de: *يَغْفِرُ*, comme compensatif de: *نُومِنُونَ بِاللَّهِ* *وَأَمِنُوا وَجَاهِدُوا* qui a le sens de: *وَأَمِنُوا وَجَاهِدُوا*, non comme compensatif de l'interrogation, car le *pardon des péchés* ne peut résulter de l'indication, mais bien de la *croyance* et du *sacrifice*.

Si l'on ne voulait pas exprimer la compensation avec le verbe qui suit l'expression de tendance, on ne pourrait le mettre à l'apocopé, ex.: *خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ* *Reçois d'eux une aumône qui les purifiera (c. 9. 104);* *تُطَهِّرُهُمْ* y est au nominatif<sup>1)</sup> d'après l'unanimité des lecteurs, bien que précédé d'une tendance, *خُذْ*, parce que le sens que l'on a voulu exprimer n'est pas: *إِنْ تَأْخُذْ مِنْهُمْ صَدَقَةً تُطَهِّرُهُمْ* «*Si tu reçois d'eux une aumône, elle les purifiera,*» mais bien: *خُذْ مِنْ أَمْوَالِهِمْ صَدَقَةً مُطَهِّرَةً* *Reçois d'eux une aumône purifiante,* *تُطَهِّرُهُمْ* étant qualificatif de *صَدَقَةً*. Si cependant on avait lu le verbe à l'apocopé avec le sens compensatif, cela n'était pas défendu par la règle (*une aumône par laquelle ils*

1) Le verbe lui-même est un nominatif, mais la proposition formée par lui et son sujet implicite, est *virtuellement* à l'accusatif comme qualifiant *صَدَقَةً* qui est *réellement* et *sensiblement* à ce mode de flexion.

soient purifiés); c'est ce qui arrive dans ce passage: **فَهَبْ لِي مِنْ لَدُنْكَ وَلِيًّا** *Donne-moi donc de ta main un successeur qui héritera de moi* (c. 19. 5), avec le nominatif en considérant **يَرِثُنِي** comme qualificatif de **وَلِيًّا**, ou avec l'apocopé **يَرِثُنِي** qui hérite de moi, en le considérant comme compensatif de l'ordre qui précède. Mais il ne pourrait en être ainsi quand vous dites: **إِئْتِنِي بِرَجُلٍ يُحِبُّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ** *Amenez-moi un homme qui aime<sup>2)</sup> Dieu et son prophète*, et l'apocopé n'y serait pas permis, parce que vous n'avez pas voulu dire que *l'amour* de cet homme pour Dieu et son prophète aurait pour cause l'action de *l'amener*, comme quand vous dites **إِئْتِنِي أَكْرِمًا** où l'apocopé de **أَكْرِمًا** vient de ce que les *honneurs* rendus ont pour cause la *venue*, tandis que vous avez voulu dire seulement: *Amenez-moi un homme qualifié de cette façon*.

Il faut savoir aussi que l'apocopé dans la proposition correspondante de la défense, est permis seulement dans le cas où il est possible de substituer à celle-ci une condition jointe à **لَا** négatif sans que le sens soit changé, ex.: **لَا تَكْفُرْ** *Ne sois pas incrédule et tu iras en paradis*,

---

2) Le français veut le subjonctif dans ce cas si le fait n'est pas certain. On pourrait dire aussi: *Qui aimera...* Dans l'exemple précédent l'apocopé **تَرِثُنِي** est traduit par le subjonctif: *qui puisse hériter de moi*. Pour la justification de l'emploi du conjonctif français, V. § 34 n. 7.

لَا تَدْنُ مِنَ الْأَسَدِ تَسَلَّمَ *Ne t'approche pas du lion, tu seras en sûreté*, car le sens serait encore le même si l'on avait dit: لَا تَكْفُرُ تَدْخُلِ الْجَنَّةَ *Si tu n'es pas incrédule, tu iras en paradis*, et: إِنَّ لَا تَدْنُ مِنَ الْأَسَدِ تَسَلَّمَ *Si tu n'approches pas du lion, tu seras en sûreté*. Mais il n'en serait plus ainsi dans: لَا تَكْفُرُ تَدْخُلِ النَّارَ *Ne sois pas incrédule, tu es sur le chemin de l'enfer*, et: لَا تَدْنُ مِنَ الْأَسَدِ يَأْكُلُكَ *N'approche pas du lion, il va te manger*, où l'apocopé serait défendu, car on ne pourrait dire: إِنَّ لَا تَكْفُرُ تَدْخُلِ النَّارَ *Si tu n'es pas incrédule, tu iras en enfer*, ni: إِنَّ لَا تَدْنُ مِنَ الْأَسَدِ يَأْكُلُكَ *Si tu n'approches pas du lion, il te mangera* 3).

C'est pour cette raison que les Sept se sont accordés à lire avec le nominatif: وَلَا تَمُنُّنْ تَسْتَكْبِرُ *Ce que tu donnes, ne lui attribue pas trop de valeur* (c. 74. 6), car on ne pourrait dire: إِنَّ لَا تَمُنُّنْ تَسْتَكْبِرُ *Si tu ne donnes pas tu croiras trop faire*, et il n'y a nullement ici une compensation, mais seulement une proposition régie à l'accusatif comme qualificatif accidentel du pronom implicite sujet verbal de تَمُنُّنْ, comme s'il y avait: وَلَا تَمُنُّنْ مُسْتَكْبِرًا *Ne donne pas en estimant trop*

3) Le même moyen mécanique peut servir avec les autres genres de tendances, en substituant.... إِنْ, au lieu de.... لَا إِنْ, au premier membre: أَسْلِمُ تَدْخُلِ الْجَنَّةَ *Fais-toi musulman et tu iras en paradis*, car: إِنْ تَسَلَّمَ تَدْخُلِ الْجَنَّةَ *mais: أَسْلِمُ تَدْخُلِ النَّارَ* *Fais-toi musulman; tu es sur le chemin de l'enfer*.

*haut*, et le sens du verset est que Dieu défend à son prophète de donner quelque chose avec l'espoir que celui qui reçoit lui donnera en retour un présent plus important. Mais, me dira-t-on, que faites-vous alors de la leçon d'Al-ḥasanu-l-Bisriyy<sup>4)</sup>, **تَسْتَكْتِرُ** avec l'apocopé? Je réponds qu'à ce sujet on peut admettre trois manières de voir. Il se peut d'abord que ce mot soit un permutatif de **تَمْنُنُ**, comme s'il y avait: **لَا تَسْتَكْتِرُ**, c'est-à-dire: **لَا تَرَى مَا تُعْطِيهِ كَثِيرًا**; en second lieu il se peut que ce lecteur ait estimé qu'il fallait marquer un arrêt à cet endroit, parce que c'est la fin d'un verset, et en ait retranché la voyelle à cause de la pause, puis ait conservé la continuité en sous-entendant la pause; il se peut enfin qu'il ait retranché la voyelle pour la concordance des fins de versets, qui sont: **فَأَهْجُرْ، فَطَهِّرْ، فَكَبِّرْ، فَأَنْذِرْ**.

2°. Le deuxième agent d'un apocopé unique est **لَمْ**; c'est une particule qui agit en qualité de négative sur le verbe au futur et le change en passé; ex.: **لَمْ يَقُمْ** *Il ne s'est pas levé*, **لَمْ يَقْعُدْ** *Il ne s'est pas assis*; et le passage: **لَمْ يَلِدْ وَ لَمْ يُؤَلَدْ** *Il n'a ni enfanté ni été enfanté* (c. 112. 3).

3°. Le troisième, est la particule de même famille dans ces passages: **كَلَّا لَمَّا يَقْضِ مَا أَمَرَهُ** *Assurément [l'homme] n'a*

4) Quand je forme un adjectif relatif de Basrah, je suis la tradition française en disant Basrite, comme Coraychite, Chiite, Malékite, mais en transcrivant l'adjectif arabe il me faut en reproduire les voyelles, telles qu'on les trouve dans les commentaires au vers 880 de la 'Alfiyyah, **بَصْرِيٌّ**.



pas encore exécuté les ordres qu'Il lui a donnés (c. 80. 23);  
 بَلْ لَمَّا يَذُوقُوا عَذَابِي *Mais ils n'ont pas encore goûté mon*  
*châtiment* (c. 38. 7). Ce mot a quatre propriétés communes  
 avec لَمْ; comme lui c'est une particule, il ne s'emploie qu'avec  
 le futur, il le régit à l'apocopé, enfin il en intervertit le  
 temps en lui donnant le sens passé. Mais il s'en distingue  
 par quatre autres propriétés. — D'abord le fait nié par لَمَّا  
 reste sans exister jusqu'au moment où l'on parle, à la diffé-  
 rence de celui qui est nié par لَمْ, dont la négation tantôt  
 persiste jusqu'au moment du discours, comme dans: لَمْ يَلِدْ  
 هَبْ أَتَى, et tantôt ne persiste pas, comme dans: وَلَمْ يُوَلَدْ  
 عَلَى الْإِنْسَانِ حِينٌ مِّنَ الدَّهْرِ لَمْ يَكُن شَيْئاً مَّذْكُوراً *Est-il*  
*venu à l'homme un moment dans la durée, pendant lequel il*  
*ait été quelque chose dont on ne se souvient pas* (c. 76. 1);  
 car le sens est qu'ensuite il aurait été une chose dont on se  
 souvient. Aussi serait-il défendu de dire: لَمَّا يَقُمْ ثُمَّ قَامَ *Il ne*  
*s'est pas encore levé. Plus tard il s'est levé*, parce que cela  
 implique contradiction; au lieu qu'on pourrait dire: لَمْ يَقُمْ  
 ثُمَّ قَامَ *Il ne se leva pas. Plus tard il se leva*. — En second  
 lieu لَمَّا tend beaucoup à indiquer l'attente d'une affirmation  
 qui serait énoncée après elle, ex.: بَلْ لَمَّا يَذُوقُوا عَذَابِي *Ils*  
*n'ont pas encore goûté mon châtiment; c'est-à-dire: إِلَى الْآنَ*  
*Jusqu'à présent ils ne l'ont pas goûté,*  
*mais ils le goûteront; au lieu que لَمْ n'implique rien de sem-*  
*blable. Ce sens a été signalé par Zamaǧjariyy, et il est con-*  
*firmé par l'usage comme par le goût.* — En troisième lieu le

verbe peut être retranché après **لَمَّا**; ainsi, en réponse à la question: **هَلْ دَخَلْتَ أَلْبَدَةَ** *Etes-vous entré dans la ville?* vous dites: **فَارَبَّتْهَا وَلَمَّا** *J'en ai approché, mais pas encore;* pour dire: **وَلَمَّا أَدْخَلَهَا** *mais je n'y suis pas encore entré;* on ne pourrait pas dire: **فَارَبَّتْهَا وَلَمْ**. — Enfin **لَمَّا** ne peut s'employer conjointement avec une particule conditionnelle, à l'opposé de **لَمْ**, car on dit: **إِنْ لَمْ تَقُمْ قُمْتُ** *Si vous ne vous levez pas, je me lèverai;* mais on ne pourrait pas dire: **إِنْ لَمَّا تَقُمْ قُمْتُ**.

4°. Le quatrième agent d'un apocopé unique est le **lām** de tendance <sup>5)</sup>; c'est une particule qui indique l'ordre, ex.: **لِيَنْفِقَ ذُو سَعَةٍ مِنْ سَعَتِهِ** *Que celui qui est dans l'abondance donne abondamment* (c. 65. 7), ou la prière <sup>6)</sup>, ex.: **لِيَقْضِ** *Que ton Seigneur en finisse avec nous* (c. 43. 77).

5°. Le cinquième est **لَا** de tendance; c'est une particule qui indique la défense, ex.: **لَا تُشْرِكْ بِاللَّهِ** *N'associe personne avec Dieu* (c. 31. 12), ou la prière, ex.: **لَا تُؤَاخِذْنَا** *Ne nous punis pas* (c. 2. 286).

Voilà ce qu'il y a de plus important à dire sur les agents d'un apocopé unique.

5) C'est-à-dire **لَا**, dont la voyelle se retranche habituellement après **وَاو** et **فَاو**.

6) On distingue **أَلْأَمْرَ** l'ordre, de supérieur à inférieur, **أَلْأَمْرَ** la prière, qui est l'inverse, **أَلْأَمْرَ** la demande, d'égal à égal.

28. Les agents qui régissent deux verbes à l'apocopé sont au nombre de onze :

1<sup>o</sup>. **إِنْ** <sup>1)</sup>, ex. : **إِنْ يَشَاءُ يُذْهِبْكُمْ** *S'il veut, il vous fera disparaître* (c. 35. 17). — 2<sup>o</sup> **أَيْنَ**, ex. : **أَيْنَمَا تَكُونُوا يُدْرِكْكُمُ الْمَوْتُ** *Où que vous soyez, la mort vous atteindra* (c. 4. 80). — 3<sup>o</sup> **أَيُّ**, ex. : **أَيُّ مَا تَدْعُوا فَلَهُ الْأَسْمَاءُ الْحُسْنَى** *De quelque façon que vous l'appeliez, les plus beaux noms lui appartiennent* (c. 17. 110). — 4<sup>o</sup> **مَنْ**, ex. : **مَنْ يَعْمَلْ سُوءًا يُجْزَ بِهِ** *Quiconque fait mal est rétribué de même* (c. 4. 122). — 5<sup>o</sup> **مَا**, ex. : **وَمَا تَفْعَلُوا مِنْ خَيْرٍ يَعْلَمْهُ اللَّهُ** *Quoi que vous fassiez de bien, Dieu le saura* (c. 2. 193). — 6<sup>o</sup> **مَهْمَا**, comme dans ce vers de 'Imru'u-l-qays :

**أَغْرَبَ مِنِّي أَنْ حُبِّكَ قَاتِلِي وَأَنْكِ مَهْمَا تَأْمُرِي الْقَلْبَ يَفْعَلِ**  
*Cela vous a-t-il donc trompé de ma part, que votre amour me tue, et, quoi que vous ordonniez à mon cœur, qu'il le fasse. —*

7<sup>o</sup> **مَتَى** comme dans ce vers d'un autre :

**أَنَا ابْنُ جَلَا وَطَّلَاعِ الثَّنَائِيَا مَتَى أَضَعَ الْعِمَامَةَ تَعْرِفُونِي**  
*Je suis de fils de Jalā<sup>2)</sup> habitué aux entreprises difficiles. En*

1) Au contraire **لَوْ**, particule suppositive, analogue à **لَمَّا**, § 8 d) 3<sup>o</sup>, mais négative, n'influe pas sur le mode du verbe, § 24 n. 4. Il s'en trouve une analyse § 66. Avec serment, § 24, n. 2. Avec le sens de **أَنَّ**, § 34 n. 1. Ellipse de **كَانَ** après ces deux particules, § 46.

2) On peut supposer **جَلَا** nom propre, mais ce n'est pas la seule explication possible. On l'explique aussi: **جَلَا** [رَجُلٌ] **أَنَا ابْنُ** <sup>كَمُو</sup> **[الأمور]** *Je suis fils d'un trouveur.*

quelque temps que je pose le turban, vous me connaissez. —

8<sup>o</sup> **فَأَيَّانَ مَا تَعْدِلُ بِهِ الرِّيمُ تَنْزِلُ**, **أَيَّانَ** En quelque instant que (quel que soit l'instant en lequel) le vent se tempère, elle descend <sup>3</sup>). — 9<sup>o</sup> **حَيْثُمَا**, comme dans le vers:

**حَيْثُمَا تَسْتَقِمُّ يُقَدِّرُ لَكَ اللَّهُ نَجَاحًا فِي غَايِرِ الْأَزْمَانِ**

En quelque lieu que tu te conduises bien, Dieu te décrètera le succès pour le temps à venir. — 10<sup>o</sup> **إِذْمَا**, comme dans le vers:

**إِنَّكَ إِذْمَا تَأْتِ مَا أَنْتَ أَمْرٌ بِهِ تُلْفِ مَنْ إِيَّاهُ قَامُرُ آتِيَا**

Certes, chaque fois que tu fais toi-même ce que tu ordonnes, tu trouves celui à qui tu commandes prêt à obéir. — 11<sup>o</sup> **أَنِّي**, comme dans le vers:

**فَأَصْبَحْتُ أَنِّي تَأْتِيهَا تَسْتَجِرُ بِهَا تَجِدُ حَطْبًا جَزَلًا وَنَارًا تَأْجِجًا**

Et dès lors, de quelque façon que tu viennes lui demander aide, tu trouves grosse bûche au foyer et feu flambant <sup>4</sup>).

3) D'après Baydāwiyy, c. 7. 186, **أَيَّانَ** vient de **أَيَّ**, venant lui-même de **أَوَى** et signifie **أَيَّ وَت**; c'est un nom en **فَعْلَان**, dit Qunawiyy, non en **فَعْلَال** tiré de **أَيْنَ** parce que cette racine se rapporte aux lieux et non aux temps; c'est cependant sous celle-ci qu'on trouve le mot **أَيَّانَ** dans le **Sihāh**.

4) Le deuxième hémistiche de ce vers est ainsi donné par Sajjā'iyy, mais il se trouve aussi dans Ajmūniyy et dans Yā'sin, 'Alfiyyah V. 572, à la suite de ce premier: **مَتَى تَأْتِنَا تَلْمُمُ بِنَا فِي** **دِيَارِنَا** En quelque temps que tu nous viennes, descendre chez nous, (tu trouveras . . .), et c'est alors un exemple du permutatif de tout

Tels sont les agents qui régissent deux verbes à l'apocopé, le premier des deux verbes prend le nom de condition, et le second, celui de compensation <sup>5)</sup>).

29. Lorsque la proposition correspondante à la condition est de telle nature qu'elle ne pourrait pas être employée après l'agent de la condition, il faut lui joindre la particule **فَ**, et cela arrive, soit a) quand cette proposition est nominale, soit quand elle est verbale <sup>1)</sup> et que son verbe b) exprime une tendance, ou c) n'est pas conjugable, ou bien d) dépend des négatives **لَنْ** ou **مَا**, ou enfin se trouve accompagné de e) **قَدْ**, ou f) des particules auxiliaires du futur <sup>2)</sup>).

pour tout avec un verbe. L'hémistiche cité par notre auteur est un exemple du permutatif d'extension avec un verbe (V. § 112 n. 3). Il semble préférable d'admettre pour l'hémistiche cité par notre auteur le complément cité par Jirbiniyy: **تَجِدُ فَرْجًا مِنْهَا إِلَيْكَ قَرِيبٌ**: *tu trouves, d'elle à toi, une prompte consolation*. Pour **قَرِيبٌ** V. § 101.

5) Si le premier verbe est au passé, le second étant futur peut se mettre au nominatif, ex.: **إِنْ قُمْتَ (إِنْ لَمْ تَقُمْ) أَقِمُ** et mieux: **أَقِمُ**. 'Ajmūniyy V. 700.

1) La proposition verbale est essentiellement composée d'un verbe (qui peut être sous-entendu) et d'un sujet verbal, placé après (mais qui peut être implicitement contenu en lui). La proposition nominale, sauf inversion, commence par un nom et ne peut généralement pas se traduire, sans l'aide de notre verbe *être*. L'étude des propositions **الْجَمَلُ** est une branche de la grammaire. L'ouvrage le plus simple où il en soit traité, est celui de notre auteur, que de Sacy a publié et traduit dans l'Anthologie. Comp. §§ 63; 64.

2) Comp. § 108.

Exemples: a) **وَإِنْ يَمَسَّكَ بِتَكْوِينِ فَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ**

*Et s'il t'envoie de la prospérité, eh bien! il est tout-puissant*

(c. 6. 17). — b) **قَدْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ**

*Dis: Si vous aimez Dieu, suivez-moi, alors Dieu vous aimera et vous pardonnera vos péchés (c. 3. 29). —*

c) **إِنْ تَرَنِي أَنَا أَتَدَّ مِنْكَ مَالًا وَوَلَدًا فَعَسَىٰ رَبِّي** *S'il est vrai que tu me vois inférieur à toi par la fortune et par le nombre d'enfants il se peut aussi que mon Seigneur.... (c. 18. 37). —*

d) **وَمَا تَفْعَلُوا مِنْ خَيْرٍ فَلَنْ نُكْفِّرُوهُ** *Quelque bonne action que vous fassiez, vous n'en serez pas frustrés (c. 3. 111),*

*et: وَمَا آفَاءَ اللَّهِ عَلَىٰ رَسُولِهِ مِنْهُمْ فَمَا أُوجِفْتُمْ عَلَيْكُمْ مِنْ خَيْلٍ*

*وَلَا رِكَابٍ* *Quelque butin que Dieu ait fait remporter sur eux à son prophète, vous n'avez lancé pour l'atteindre ni cavaliers, ni chameliers (c. 59. 6). —*

e) **إِنْ يَسْرِقْ فَقَدْ سَرَقَ أَخٌ** *S'il vole, ... eh! un sien frère a bien volé déjà*

(c. 12. 77).<sup>3)</sup> — f) **وَمَنْ يُقَاتِلْ فِي سَبِيلِ اللَّهِ فَيُقْتَلْ أَوْ يَغْلِبْ** *Quiconque combattra pour la cause de Dieu, qu'il soit tué ou vainqueur, nous lui accorderons*

*une récompense magnifique (c. 4. 76)<sup>4)</sup>.*

3) Dans cet exemple, ce n'est pas le fait énoncé dans la proposition compensative, qui a été causé par celui de la proposition conditionnelle, c'est seulement l'énonciation du second qui est causée par le premier.

4) Le lien indiquant la subordination du deuxième rapport au premier se trouve établi en français par les relations de temps et de modes, puisque nos langues n'ont pas de propositions sans

Il est permis, quand la proposition est nominale, de la joindre à إِذَا de soudaineté, ex. : **وَإِنْ تُصِيبَهُمْ سَيِّئَةٌ بِمَا قَدَّمْتُمْ** وَإِنْ تُصِيبَهُمْ سَيِّئَةٌ بِمَا قَدَّمْتُمْ *Et si un malheur les atteint pour prix de leurs œuvres, aussitôt les voilà qui se désespèrent* (c. 30. 35).

Dans le précis, je n'ai pas restreint l'emploi de إِذَا exprimant la soudaineté aux seules propositions nominales, mais c'est parce que cette particule ne s'emploie pas avec les autres; cela me dispensait donc d'y ajouter cette condition.

verbe. Nous avons cependant des cas qui ne sont pas sans quelque analogie avec l'arabe. Comp. § 87 n. 3. — Après فِ et إِذَا le verbe est au nominatif et le régime de l'apocopé porte alors virtuellement sur l'ensemble de la proposition, de telle sorte que si on adjoint à celle-ci un verbe, on doit le mettre à l'apocopé; ex. : **مَنْ يُضِلِّ اللَّهُ فَلَا هَادِيَ لَهُ وَيَدْرُكُهُمْ** *que Dieu égare quelqu'un, plus de guide pour celui-ci et il le laissera....* (c. 7. 185) passage où on lit aussi وَيَدْرُكُهُمْ avec proposition recommençante. Comp. §§ 48 n. 3; 52; 54 et n. 5; 71; 85 n. 5; 89 n. 3; 115, 2°.

## INDÉTERMINATION ET DÉTERMINATION.

---

« Il y a deux sortes de noms: A. L'indéterminé, « c'est-à-dire celui qui est commun à tout un genre, « que celui-ci soit réel, comme رَجُلٌ, ou supposé, « comme شَمْسٌ; B. et le déterminé, qui se partage en « six espèces: 1<sup>o</sup> Le pronom, c'est-à-dire ce qui désigne « la personne qui parle, celle à qui l'on parle, ou celle « de qui l'on parle. Il peut être *implicite*, comme « celui qui est supposé nécessairement dans أَقْوَمُ et « نَقُومُ, et facultativement dans: زَيْدٌ يَقُومُ, ou *explicite*, « et alors, ou bien suffixe, comme تَ dans قُمْتَ, كَ « dans أَكْرَمَكَ, ةَ dans غُلَامَةٌ ou bien séparé, comme: « أَنَا, هُوَ, أَنْتَ, إِيَّايَ; on ne doit pas employer le pro- « nom séparé quand il est possible d'employer le « suffixe, excepté dans les cas comme celui de ةَ dans: « طَنَنْتَكَ, où la suffixation est préférable, ou de كُنْتُ « et كُنْتُ, où il vaut mieux séparer. »



30. Le nom se partage, sous le rapport de l'indétermination et de la détermination, en deux classes, l'*indéterminé*, qui est le principal, et par lequel j'ai commencé, à cause de cela, et le *déterminé*, qui est le secondaire et que j'ai dû placer après.

Indéterminé est un terme qui s'applique au mot commun à tout un genre, que ce genre soit réel ou supposé. Exemple du premier cas: رَجُلٌ; en effet ce mot est affecté à tout animal, doué de la parole, du sexe masculin; et toutes les fois qu'il se trouve un individu de ce même genre, ce nom lui convient. Exemple du second cas: شَمْسٌ; en effet ce mot est affecté à tout astre diurne dont l'apparition met fin à la nuit; il devrait s'appliquer à plusieurs objets, comme cela se fait avec رَجُلٌ, et s'il n'en est ainsi, c'est qu'il n'existe pas en réalité d'individus comme lui; mais, s'il en existait, cette expression leur conviendrait, car ce n'est pas pour une désignation individuelle, comme عَمْرٌو et زَيْدٌ, qu'il a été institué; il l'a été dans les mêmes conditions que les noms de genres.

Le déterminé se partage en six espèces, dont la première est le pronom. Celui-ci étant le plus déterminé, c'est par lui que j'ai commencé, et j'ai mis à sa suite la série des autres espèces de noms déterminés.

31. Pronom <sup>1)</sup> est un terme qui s'applique à tout ce qui désigne la personne qui parle, comme أَنَا, celle à qui l'on parle, comme أَنْتَ, ou de qui l'on parle, comme هُوَ.

1) Il ne s'agit ici que des pronoms personnels, auxquels beaucoup de grammairiens d'Europe réservent aussi le terme de pronom.

Il se partage en implicite et explicite. En effet, de deux choses l'une, ou il a une forme dans l'expression, ou il n'en a pas; dans le premier cas il est explicite, comme **تَقُمْ** dans *Tu te levas*, et dans le second cas il est implicite, comme dans **قُمْ** *Lève-toi*.

Chacune des deux espèces de pronoms, l'explicite et l'implicite, se subdivise encore en deux classes, suivant la manière de les considérer.

L'implicite, en considérant que son emploi peut être nécessaire ou facultatif, se subdivise en nécessairement implicite et facultativement implicite. J'entends par nécessairement implicite celui qui ne peut être remplacé par le substantif<sup>2)</sup>, comme le pronom régi<sup>3)</sup> au nominatif par le verbe au futur, commençant par un hamzah, ex.: **أَقُومُ** Je *me lève*, ou un nūn, ex. **نَقُومُ** Nous *nous levons*. On voit en effet qu'il ne se pourrait dire: **أَقُومُ زَيْدٌ**, ni: **نَقُومُ عَمْرُو**<sup>4)</sup>. Et j'entends par

2) « . . . ni le pronom explicite. » 'Ajmūniyy 'Alf. V. 60.

3) On ne saurait trop se mettre en garde contre la tendance qu'ont les arabisants européens à considérer le sujet verbal **فَاعِلٌ** comme régissant le verbe. Celui-ci n'est jamais régi par le nom. Dans les exemples suivants **أَ** et **إِ** ne correspondent pas à *Je* et *Nous*, car le sujet verbal est toujours placé après le verbe, non moins nécessairement que le complément d'annexion après son antécédent.

4) Dans: **أَفْعَلْ أَنْتَ** *Fais, toi*, **أَنْتَ** est un corroboratif du pronom implicite, non sujet verbal. 'Ibnu-'Aqil 'Alfiyyah V. 60.

facultativement implicite celui qui peut être remplacé par le substantif, comme le pronom régi au nominatif par le verbe à la troisième personne, ex.: زَيْدٌ يَقُومُ [C'est] Zayd<sup>5</sup>) qui se lève, car il est évident qu'on pourrait dire: زَيْدٌ يَقُومُ غُلَامُهُ [C'est] Zayd dont le serviteur se lève.

L'explicite, suivant qu'il est joint ou non à un autre mot, se subdivise en suffixe et séparé. Le suffixe est celui qui n'a pas d'indépendance propre, comme تَ dans قُمْتَ, et le séparé est celui qui a une indépendance propre, comme هُوَ، أَنْتَ، أَنَا.

Le pronom suffixe, d'après ses accidents de flexion virtuelle, se divise en trois classes, nominatif, accusatif et génitif. Le pronom virtuellement<sup>6</sup>) au nominatif est comme تَ dans قُمْتَ, c'est un sujet verbal; le pronom virtuellement à l'ac-

5) Le pronom conjonctif, comme on le verra plus loin, n'a pas une forme particulière en arabe. Dans l'exemple suivant, dont traduit ٥.

6) La flexion n'est pas seulement réelle, subdivisée en sensible et en supposée; il y a encore la flexion virtuelle, مَحَلُّ الْأَعْرَابِ, qui est celle des expressions inflexibles, soumises à l'influence des régissants. Ex. du nominatif virtuel: وَأَنْ تَصُومُوا خَيْرٌ لَكُمْ (c. 2. 180), où تَصُومُوا = أَنْ صِيَامُكُمْ; ex. du même avec les prépositions explétives § 57 et n. 1, § 82 et n. 5; ex. d'accusatif virtuel: مَرَرْتُ بِبَيْدٍ (= جَاوَرْتُ زَيْدًا), expliqué §§ 60 n. 6 et 62; ex. de génitif virtuel: (يَوْمَ بُرُوزِهِمْ) (= \* يَوْمَ هُمْ بَارِزُونَ) (c. 40. 16) Comp. § 19 n. 1.

\*) Je n'ai pas trouvé la leçon adoptée par Flügel: يَوْمَهُمْ. Construction analogue: c. 51. 18.

cusatif est comme **كَ** dans **أَكْرَمَكَ**, objet verbal; le pronom virtuellement au génitif est comme **هُ** dans **غُلَامُهُ**, complément annectif.

Le pronom séparé, d'après ses accidents de flexion virtuelle, se divise en nominatif et accusatif.

Les pronoms séparés, virtuellement au nominatif, sont au nombre de douze: **أَنَا**, **نَحْنُ**, **أَنْتَ**, **أَنْتِ**, **أَنْتُمْ**, **أَنْتُنَّ**, **هِيَ**, **هُمَا**, **هُنَّ**, **هُنَّ**, **هُنَّ**, **هُنَّ**, **هُنَّ**, **هُنَّ**.

Les pronoms séparés, virtuellement à l'accusatif, sont aussi au nombre de douze: **إِيَّانَا**, **إِيَّانَا**; **إِيَّاكَ**, **إِيَّاكَ**; **إِيَّاكُمْ**, **إِيَّاكُمْ**; **إِيَّاهَا**, **إِيَّاهَا**; **إِيَّاهُنَّ**, **إِيَّاهُنَّ**; **إِيَّاكُمْ**, **إِيَّاكُمْ**.

Ces douze-ci ne se trouvent jamais qu'à la place d'un accusatif, de même que les douze premiers ne se trouvent qu'à la place d'un nominatif. Quand on dit: **أَنَا مُؤْمِنٌ** *Je [suis] croyant*, **أَنَا** est nom indépendant; or la règle pour pareil nom est de se mettre au nominatif. Dans: **إِيَّاكَ أَكْرَمْتُ** *Pour vous j'ai eu des égards*, **إِيَّاكَ** est un objet verbal avancé<sup>7)</sup>,

7) Le féminin pluriel **هُنَّ** est un pluriel de peu (de trois à dix). Il convient à tous les féminins pluriels et aux masculins pluriels d'êtres non raisonnables. Ainsi le vers cité § 102 n. 2, est expliqué par notre auteur, dans le *Tawdīh*, **قَصْرُهُنَّ**, et Qalīd ajoute que le commentateur a changé **هَآ** en **هُنَّ**, parce que celui-ci se rapporte le plus souvent au pluriel de peu, et **هَآ** au pluriel de beaucoup. Pour l'emploi de **هُنَّ** voir encore § 34 n. 3.

8) C'est-à-dire, mis en avant de sa place habituelle. En cas d'inversion contraire, on dirait: reculé. Ce sont deux termes fréquents dans l'analyse.

et la règle pour lui est de se mettre à l'accusatif. Mais l'emploi inverse de ces mots ne serait pas permis, et l'on ne dirait pas: **إِيَّايَ مُؤْمِنٌ**, ni: **أَنْتَ أَكْرَمْتُ**. Il faut agir avec les autres de la même façon.

Il n'y a point de pronom séparé, virtuellement au génitif, à la différence du pronom suffixe.

Après avoir dit que le pronom se divise en suffixe et séparé, j'indique à la suite que, dans tous les cas où il est possible d'employer le suffixe, il n'est pas permis de mettre à sa place le pronom séparé. On ne dira donc pas: **قَامَ أَنَا**, ni: **أَكْرَمْتُ إِيَّاكَ** 9), puisque l'on peut dire: **قُمْتُ** et **أَكْرَمْتُكَ**, au lieu que l'on dirait: **مَا قَامَ إِلَّا أَنَا** [II] *ne s'est levé que moi*, et: **مَا أَكْرَمْتُ إِلَّا إِيَّاكَ** *Je n'ai eu d'égards que pour vous*, parce qu'ici l'emploi du suffixe, incompatible avec **إِلَّا**, est impossible, ce qui fait qu'on emploie le pronom séparé.

J'excepte alors de cette règle deux constructions dans lesquelles l'emploi du pronom séparé est permis.

La première se formule ainsi: c'est quand le pronom vient après un autre, plus déterminé que lui et qui n'est pas régi au nominatif; ex: **سَلِّبِي** *Demande-le-moi*, et: **خَلَّتْكَ** *Je t'ai pris pour lui*, deux expressions qu'il est permis de changer pour: **سَلِّبِي إِيَّاهُ**, et: **خَلَّتْكَ إِيَّاهُ**. Si nous avons dit que le premier des deux pronoms y est plus déterminé, c'est qu'en effet le pronom de la première personne est plus déterminé

9) Une conséquence § 58 n. 3.

que celui de la seconde, et celui-ci plus déterminé que celui de la troisième.

La deuxième exception se formule ainsi: c'est quand le pronom est énonciatif d'un verbe de la famille de **كَانَ**, qu'il soit précédé d'un autre pronom, ex.: **أَلصَّدِيقُ كُنْتُهُ** *L'ami, je l'ai été*, ou non, ex.: **كَانَهُ زَيْدٌ** *L'ami, Zayd l'a été*<sup>10)</sup>, deux expressions qu'il est permis de changer pour: **كَانَ إِيَّاهُ زَيْدٌ**, et: **كُنْتُ إِيَّاهُ**.

De l'avis de tous, l'emploi du pronom suffixe est préférable dans le premier cas, si le verbe n'est pas un verbe de sentiment<sup>11)</sup>, ex.: **سَلِّبْنِي** *Demande-le-moi*, **أَعْطِنِي** *Donne-le-moi*, et c'est pour cela que cette construction est la seule employée dans le Coran, ex.: **أَنْزَلْنَاهَا** *Faut-il que nous vous l'imposions* (c. 11. 30)? **إِنْ يَسْأَلْكُمُوهَا** *S'il vous les demandait* (c. 47. 39) **فَسَيَكْفِيكَهُمُ اللَّهُ** *Et Dieu te suffira sans eux* (c. 2. 131).

Mais où il y a désaccord, c'est quand le verbe est un verbe de sentiment, comme **حَلَنْتَكَ** et **ظَنَنْتَكَ** *J'ai cru* (et: *J'ai pensé*) [que] tu [étais] lui, ou de la famille de **كَانَ**, comme **كُنْتُهُ** et **كَانَهُ زَيْدٌ**; dans ces deux cas la majorité est pour la préférence en faveur du pronom séparé. Avec les verbes de la famille de **كَانَ**, 'Ibnu Mālik a émis dans tous ses ouvrages

10) On peut lire aussi: **أَلصَّدِيقِ** à l'accusatif, V. l'occupation du régissant § 62.

11) V. ces verbes § 53.

la préférence en faveur du suffixe; mais son opinion n'a pas été constante sur les cas où le verbe est un verbe de sentiment, car tantôt il a suivi la majorité et tantôt il l'a contredite.

« 2°. Le *nom propre*, qui peut être personnel comme « زَيْدٌ, ou générique comme أُسَامَةُ, qui peut être aussi « *nom*, comme dans ces exemples, ou *surnom*, comme « زَيْنُ الْعَابِدِينَ et تَفَّةٌ ou enfin *dénomination*, comme « أُمُّ كَلْثُومٍ et أَبُو عَمْرٍو. Le surnom se place après le nom « et peut toujours concorder avec lui, ou, si tous les « deux sont simples, se mettre au génitif comme complètement annectif, ex.: سَعِيدٌ كُرْزٍ. »

32. La deuxième espèce de noms déterminés est le nom propre. C'est celui qui s'applique personnellement à un objet, sans qu'il convienne de l'employer pour un autre semblable. Suivant les points de vue desquels on l'envisage, il peut être subdivisé de différentes façons.

Sous le rapport de la personnalité et de l'impersonnalité, il se subdivise en personnel et générique. Le premier est comme زَيْدٌ ou عَمْرٍو.

Le second est comme أُسَامَةُ pour le lion, نُعَالَةُ pour le renard, دَوْلَةُ pour le loup<sup>1)</sup>. En effet chacune de ces expres-

1) Le genre peut être de l'ordre abstrait, comme كَيْسَانٌ nom propre de toute trahison. — Comp. *Minet*, quand ce nom désigne un individu quelconque du genre *chat*, mais non *Jacques Bonhomme*, qui est le nom collectif d'un genre personnifié. Dans les deux langues, قَيْصَرٌ *César* et فِرْعَوْنٌ *Pharaon* ont ce même emploi.

sions convient à chacun des individus de ces genres. Vous dites, au sujet d'un lion quelconque que vous avez vu: هَذَا أُسَامَةٌ مُقْبِلًا *Voici 'Usāmah qui s'avance*, et de même avec les autres. On peut aussi l'employer d'une manière absolue, comme correspondant à cet être pris en lui-même; on dit en effet: أُسَامَةٌ أَشَجَعُ مِنْ ثُعَالَةٍ *'Usāmah est plus courageux que Tu'alah*, comme on dirait: الْأَسَدُ أَشَجَعُ مِنَ الثَّعَلِ *Le lion est plus courageux que le renard*, c'est-à-dire: *Cet être est plus courageux que cet autre*. Mais on ne pourrait pas en étendre l'emploi à la désignation d'un absent et dire à quelqu'un, avec lequel il aurait été question d'un certain lion: مَا فَعَلَ أُسَامَةٌ *Qu'a fait 'Usāmah?* 2)

Considéré en lui-même, il se subdivise en simple et composé.

Le nom simple est comme زَيْدٌ et أُسَامَةٌ.

Le nom composé est de trois sortes: 1<sup>o</sup> Celui qui est composé par annexion, ex.: عَبْدُ اللَّهِ *Le serviteur de Dieu*, et dont la règle est que le premier élément se fléchisse, d'après

2) Tout ce paragraphe n'est que l'exposé pratique de la définition donnée par le même auteur dans le *Tawdīh* Alf. V. 74: — Le nom propre personnel désigne la chose nommée et cela d'une manière absolue . . . . Le nom propre générique désigne la chose nommée, sans le secours d'expression restrictive, de la même façon que le ferait le nom commun, préfixé, soit de l'article qui indique le genre, ex.: 'Usāmah est plus courageux que Tu'alah, c'est-à-dire: *Le lion est plus courageux que le renard*, soit de l'article qui indique la présence, ex.: *Voici 'Usāmah qui s'avance*, c'est-à-dire: *Voici le lion qui s'avance*.

Dans ces deux cas, l'article n'est pas complètement déterminatif, tandis qu'il le serait entièrement dans le dernier exemple du paragraphe: *Le lion (dont nous sommes convenus)*.



la nature des régissants qui influent sur lui, et que le second soit toujours régi au génitif par l'annexion ; — 2° Celui qui est composé par agglutination, comme **بَعْلَبَكُّ** (*nom de ville*), **سَيِّبَوَيْه** (*nom d'homme*) et dont la règle est de se fléchir en *u* au nominatif, et en *a* à l'accusatif et au génitif, comme tous les autres noms semi-flexibles, mais seulement si sa finale n'est pas en **وَيْه**, ex. : **بَعْلَبَكُّ**, car s'il se termine en **وَيْه**, il est inflexible en *i*, ex. : **سَيِّبَوَيْه** ; — 3° Celui qui est composé par le rapport du sujet à l'attribut, c'est-à-dire qui constituait primitivement une proposition, comme : **شَابَ قَرْنَاهَا** [*Celle dont les deux tempes ont blanchi*, et dont la règle est d'être insensible à l'influence des régissants, en restant à l'état de citation exacte, sous la forme qui a précédé son changement d'acception <sup>3</sup>).

Il se subdivise encore en nom, dénomination et surnom, et voici comment : s'il commence par **أَبُو** ou **أُمُّ** <sup>4</sup>, c'est une

3) Toutes ces formes de composition, presque exclusivement employées en arabe avec les noms propres, existent avec beaucoup plus de variété dans nos langues. Comp. 1° : *Hôtel-Dieu, Fontaine-bleau* ; 2° : des *au-truches*, des *bette-raves* ; 3° *tire-bouchon, pissenlit*. V. Diez, *Grammaire des langues romanes*, édition française, II p. 380, 406.

4) Ou encore, d'après une opinion adoptée par beaucoup d'auteurs, **أَبْنُ** et **بِنْتُ**, dans les noms propres génériques, comme **أَبْنُ دَائِيَّة** (*pour le corbeau*), et **بِنْتُ الْأَرْضِ** (*pour le gravier*). Le mot **أَبْنُ** entrant dans la composition des noms d'objets non raisonnables fait au pluriel **بَنَات**.

dénomination, comme: أَبُو بَكْرٍ, ou: أُمُّ بَكْرٍ, ou: أَبُو عَمْرٍو; et, dans le cas contraire, si son objet est d'exalter la chose nommée, comme: زَيْنُ الْعَابِدِينَ *L'ornement des odorateurs*, ou de la rabaisser, comme: قَفَّةٌ *Corbeille*; بَطَّةٌ *Oie*; أَنْفُ النَّاقَةِ *Le nez de la chamelle*, c'est un surnom; si non, c'est un nom, comme زَيْدٌ et عَمْرٌو.

Si le nom et le surnom viennent à se rencontrer, la construction la plus élégante est de placer le nom au premier rang et le surnom au deuxième. Si tous les deux sont des composés par annexion, comme عَبْدُ اللَّهِ زَيْنُ الْعَابِدِينَ, ou si le premier est simple et le second composé par annexion, comme: زَيْدٌ زَيْنُ الْعَابِدِينَ, ou si c'est le contraire de ce dernier cas, comme: عَبْدُ اللَّهِ قَفَّةٌ, le second doit concorder pour la flexion avec le premier, soit en qualité de permutatif, soit en celle d'adjectif expositif.

Si l'un et l'autre sont des noms simples, comme: زَيْدٌ قَفَّةٌ *Zayd-Corbeille*, et: سَعِيدٌ كُرْزٌ *Sa'id-Panetière*, les Coufites et Zajjāj permettent de les employer de deux façons, l'une d'elles consistant à faire concorder le surnom avec le nom, comme dans les cas précédents, et l'autre, à faire du surnom le complément annectif du nom; mais la majorité des Basrites prescrivent l'annexion. La première opinion est la vraie. La concordance est plus régulière, l'annexion plus employée.

«3°. Le démonstratif, qui est ذَا pour le masculin, « ذِي, ذِيَّة, تِي, تِيَّة et تَا pour le féminin; ذَانِ et تَانِ pour

« le duel, avec le 'alif au nominatif et le yā' au gé-  
 « nitif et à l'accusatif;  $\text{أَيُّ}$  pour le pluriel des deux  
 « genres. Pour les objets éloignés on ajoute le kāf,  
 « dans tous les cas s'il n'a pas avec lui le lām, et,  
 « s'il a le lām, partout aussi, excepté d'abord au  
 « duel, dans toutes ses formes, et ensuite au plu-  
 « riel, dans la forme qui possède le 'alif prolongé,  
 « enfin dans tous les cas où le démonstratif est pré-  
 « fixé du hā' d'avertissement. »

33. La troisième espèce de noms déterminés est le démon-  
 stratif. Il se divise, d'après la nature de la chose indiquée,  
 en trois parties, celui qui sert à indiquer le singulier, puis  
 le duel, puis enfin le pluriel. Chacune de ces parties se sub-  
 divise en deux autres, masculin et féminin.

Le singulier masculin n'a qu'une forme,  $\text{ذَا}$ . Le singulier  
 féminin en a dix, savoir — 1<sup>o</sup> cinq qui commencent par un  
 ḍāl, et qui sont:  $\text{ذِي}$ ,  $\text{ذِيهِ}$  (la voyelle de cette forme pou-  
 vant être rendue brève,  $\text{ذِهُ}$ , ou supprimée,  $\text{ذِهُ}$ ), enfin  $\text{ذَاتُ}$ , qui  
 est la plus rare ici, car elle est surtout connue comme employée  
 a) avec le sens de  $\text{صَاحِبَةٌ}$ , ex.:  $\text{ذَاتُ جَمَالٍ}$  *Qui a de la grâce*,  
 ou b) avec celui de  $\text{الَّتِي}$  dans une partie de la tribu de  
 Tayyi', conformément à la locution suivante citée par Farrā':  
 $\text{بِالْفَضْلِ ذُو فَضْلِكُمْ اللَّهُ بِهِ وَالْكَرَامَةِ ذَاتُ أَكْرَمِكُمْ اللَّهُ بِهِ}$ ,  
 c'est-à-dire:  $\text{الَّتِي أَكْرَمَكُمُ اللَّهُ بِهَا}$  [*Je vous le demande*] au  
 nom de la noblesse par laquelle Dieu vous a élevés, et de la

vertu par laquelle Dieu vous a distingués <sup>1)</sup>, d'où il résulterait que ذَاتٌ peut être employé de trois façons; — 2° Cinq qui commencent par un tā' et qui sont تِي نِهِي (la voyelle de cette forme pouvant être rendue brève, تِي, ou supprimée, تِه) enfin تَا.

Le duel masculin est ذَانٍ avec le 'alif au nominatif, ex.: فَذَانِكَ بُرْهَانَانِ *Ce seront deux arguments* (c. 28. 32), et رَبَّنَا أَرِنَا ذَيْنِ *Notre Seigneur, fais nous voir les deux* <sup>2)</sup>.... (c. 41. 29).

Le duel féminin est تَانٍ avec le 'alif au nominatif, ex.: جَاءَتْنِي هَاتَانِ, et تَيْنِ avec le yā' au génitif et à l'accusatif, ex.: إِحْدَى أَبْنَتِي هَاتَيْنِ *Une de mes deux filles que voici* (c. 28. 27).

Le pluriel des deux genres est أُوْلَاءٌ <sup>3)</sup>, ex.: أُوْلَائِكَ هُمْ *Ceux-là seront les bienheureux* (c. 7. 156) et:

1) Allusion possible au Coran (16. 73). Dans cet exemple بَهٌ est contracté de بَهَا. Sajjā'iyy.

2) L'auteur a-t-il choisi cet exemple à dessein, se fondant sur l'identité des racines du démonstratif et du nom conjoint? Les annotateurs ne parlent que d'une distraction et veulent qu'on substitue à cet exemple: إِنَّ فَذَيْنِ لَسَادِرَانِ *Ces deux-ci sont bien sûrement des magiciens* (c. 20. 66), verset cité suivant une autre leçon § 87 n. 2.

3) Qui s'emploie rarement pour les êtres non raisonnables. Tawdih 'Alf. V. 86.

هَرَلَاءَ بَنَاتِي *Voici mes filles* (c. 11. 80); les Banū-Tamim disent أُورَىٰ avec le 'alif restreint, et j'ai fait aussi allusion à cet idiotisme dans le passage suivant, où j'énonce que le lām ne peut être ajouté dans la forme qui possède le 'alif prolongé.

D'autre part la chose indiquée peut être placée près ou loin. Si elle est près, on doit employer le démonstratif sans le suffixer du kāf<sup>4</sup>) et on peut le préfixer du hā' d'avertissement; vous dites: جَاءَنِي هَذَا, et: جَاءَنِي ذَا. On saura que le hā' d'avertissement peut s'ajouter au démonstratif, d'après le passage où j'énonce que, s'il lui est ajouté, on ne peut y joindre le lām de l'éloignement.

Si la chose indiquée est éloignée, on doit suffixer le dé-

---

4) Le suffixe ك n'est pas considéré comme un pronom, parce que, dans l'état où la langue arabe a été fixée, le démonstratif, déjà déterminé par lui-même (§ 85 et n. 1) ne s'annexe pas à un complément; on le considère donc, et tel est son rôle grammatical, comme une particule, mais il n'en subit pas moins, comme le فَصْل (§ 38 n. 1), les mêmes accidents que le pronom semblable, en concordant avec la personne à qui l'on parle, ex.: كَذَلِكَ *C'est ainsi* (c. 3. 42); ذَلِكُمْ مِمَّا عَلَّمَنِي رَبِّي *Cela fait partie de ce que mon Seigneur m'a enseigné* (c. 12. 37); ذَلِكُمْ خَيْرٌ لَّكُمْ *Cela vaut mieux pour vous* (c. 2. 51); ذَٰلِكَ الَّذِي لُئِمْتَنِي فِيهِ *C'est celui-là au sujet duquel vous m'avez blâmée* (c. 12. 32). Cependant ك est aussi employé invariable en genre et en nombre. Voir là-dessus la Kāfiyah d'Ibnu-Mālik, le Tawdīh, et surtout le tableau du démonstratif au grand complet dans 'Ajmūniyy sur la 'Alfiyyah, avec notes de Ṣabbān.

monstratif du kāf qui peut être, ou ne pas être, précédé du lām, comme ذَاكَ et ذَلِكَ. Le lām est défendu dans trois cas : 1° au duel; on dit : ذَانِكَ et تَانِكَ, mais non ذَانِ لِكَ ni تَانِ لِكَ; 2° au pluriel, dans la forme qui possède le 'alif prolongé; on dit : أُوْلَائِكَ, mais il ne serait pas permis de dire : أُوْلَاءَ لِكَ, tandis qu'avec la forme restreinte on dit : أُوْلَى لِكَ; 3° quand le démonstratif est préfixé du hā' d'avertissement; on dit : هَذَاكَ, mais non : هَذَاكَ.

« 4°. Le nom-conjoint, qui est : a) au singulier الَّذِي  
 « الَّذِي; au duel, الَّذَانِ et اللَّتَانِ avec le 'alif pour le  
 « nominatif, et le yā' pour le génitif et l'accusatif;  
 « au pluriel masculin الَّذِينَ, avec le yā' dans toutes  
 « les circonstances, et الْأُلَى; au pluriel féminin, اللَّاتِي  
 « et اللَّاتِي; b) avec toutes ces significations, مَا, مَنْ,  
 « الَّذِي qui se joint à l'adjectif proprement dit autre  
 « que le superlatif, comme الْأَضْرَبُ, et الْمَضْرُوبُ; ذُو dans  
 « le dialecte de Tayyi'; ذَا venant après مَا ou مَنْ in-  
 « terrogatifs. — La conjonctive de الَّذِي est l'adjectif lui-  
 « même, la conjonctive d'un autre quelconque de ces  
 « noms, a) ou bien est une proposition énonciative  
 « contenant un pronom qui concorde avec le nom-  
 « conjoint, et qui se nomme relatif, omis parfois,  
 » comme dans : فَأَقْصِ - وَمَا عَمِلْتَ أَيَدِيهِمْ - أَيُّهُمْ أَشَدُّ -  
 « فَأَقْصِ - وَمَا عَمِلْتَ أَيَدِيهِمْ - أَيُّهُمْ أَشَدُّ - وَمَا أَنْتَ قَاصٍ  
 « وَمَا تَشْرَبُ مِمَّا تَشْرَبُونَ - وَمَا أَنْتَ قَاصٍ »

« pose au moyen d'un complément limitatif ou d'une  
 « préposition avec son complément, l'un et autre for-  
 « mant un sens complet et dépendant du verbe **أَسْتَقَرَّ**  
 « sous-entendu. »

34. La quatrième espèce de noms déterminés est le nom-  
*conjoint* <sup>1)</sup>. C'est celui qui ne peut se passer d'une *conjonctive*

1) Le mot-conjoint **الْمَوْصُولُ**, est deux sortes, particule et nom.

1°. La particule-conjointe est la même que les grammairiens français appellent *conductive*, parce qu'elle conduit l'influence d'un antécédent sur une proposition qui forme avec cette particule une sorte de nom composé, ex.: *Je veux que vous veniez*, **أُرِيدُ أَنْ تَأْتِيَ**; la proposition complétive à laquelle nous conserverons son nom français de *conjonctive*, s'appelle en arabe **صَلْتَةٌ** *appendice*, et est non-régie **لَا مَحَلَّ لَهَا مِنَ الْأَعْرَابِ**, parce qu'elle est simplement explicative du mot-conjoint (comp. § 62 et n. 2), mais la particule-conjointe et sa conjonctive forment un tout qui est régi virtuellement, comme dans l'exemple précédent, où l'accident de flexion est l'accusatif, puisqu'il équivaut à *Je veux ta venue*, **أُرِيدُ أَنْ تَأْتِيَ**. On voit que la particule-conjointe, avec sa conjonctive, peut se résoudre en un infinitif; à cause de cela on appelle aussi ces mots: **حُرُوفٌ مَصْدَرِيَّةٌ** *particules des locutions infinitives*.

Les particules-conjointes sont au nombre de cinq: **أَنْ** (§ 24), **أَنَّ** (§§ 48; 51), **كَيْ** (§ 22), **مَا** (§ 8 c.) enfin **لَوْ** qui a le sens de **أَنْ**, mais s'emploie avec le nominatif et, le plus souvent après **وَدَّ**, ex.: **وَدَّوْا لَوْ تَدَهَّنُ** *Ils voudraient que tu les traitasses avec douceur* (c. 68. 9); **يُودُّ أَحَدُهُمْ لَوْ يَعْمَرُ** *Tel d'entre eux désirera que sa vie soit prolongée...* (c. 2. 90). — Comp. § 88, 1°.

et d'un pronom relatif. Il y en a de deux sortes, particuliers et communs. Les particuliers sont: **الَّذِي** pour le masculin, **الَّتِي** pour le féminin; **الَّذَانِ** pour le duel masculin, **الَّتَانِ** pour le duel féminin, ces deux-ci avec le 'alif au nominatif et le yā' au génitif et à l'accusatif; **الَّذِينَ** pour le pluriel masculin<sup>2)</sup>, et aussi **الَّذِينَ** avec un yā' dans tous les cas,

2°. Le nom-conjoint correspond à la première partie de notre soi-disant pronom conjonctif *celui qui*, pouvant même, dans certains cas, comme on l'a vu, se confondre avec le démonstratif; ex.: **جَاءَ الَّذِي رَأَيْتَهُ** *Celui que tu as vu est venu*. Ici **الَّذِي** est virtuellement au nominatif comme sujet verbal, et sa conjonctive est indépendante **لَا مَحَلَّ لَهَا مِنَ الْأَعْرَابِ**, comme proposition explicative. Il s'emploie ainsi substantivement, et aussi comme nom concordant; ex.: **مَرَرْتُ بِالرَّجُلِ الَّذِي رَأَيْتَهُ** *J'ai passé près de l'homme (celui) que tu as vu*, où **الَّذِي** est régi au génitif comme concordant avec son qualifié **بِالرَّجُلِ**. Mais, comme le qualificatif concorde aussi en état de détermination et d'indétermination avec le qualifié (§ 99), il s'en suit que le nom-conjoint, déterminé de la quatrième espèce, ne saurait qualifier un nom indéterminé; c'est donc avec la proposition même qu'on qualifie le nom indéterminé, et la proposition qualificative est régie virtuellement au même accident de flexion que le qualifié, ex.: **مَرَرْتُ بِرَجُلٍ رَأَيْتَهُ** *J'ai passé près d'un homme que tu as vu*. Le pronom conjonctif (ou relatif) **الرَّابِطُ** (ou **الْعَائِدُ**) est bien entendu.

Il est grand temps de mettre fin à la tradition de **الَّذِي** conjonctif avec **س** pronom de rappel.

2) Des êtres raisonnables. Ibnu 'Aqil Alfyyah V. 92.



en observant que les gens de Huḍayl et 'Uqayl disent **الَّذُونَ** au nominatif et **الَّذِينَ** au génitif et à l'accusatif; **الَّذِي** et **الَّتِي** au pluriel féminin, avec faculté de maintenir ou de retrancher le *yā'* dans ces deux formes.

Les communs sont **مَنْ**, **مَا**, **أَيُّ**, **أَلَّ**, **ذُو** et **ذَا**, qui, tous les six, s'emploient indifféremment pour tous les nombres et tous les genres. On dira donc avec **مَنْ جَاءَكَ**: **مَنْ جَاءَكَ وَمَنْ جَاءَكَ وَمَنْ جَاءَكَ وَمَنْ جَاءَكَ** *Celui qui est venu (à tous les genres et à tous les nombres) à toi, me plaît.* Avec **مَا**, si quelqu'un dit qu'il a acheté un âne, on lui dira: **مَا أَشْتَرَيْتَهُ** *Ce que tu as acheté m'a plu;* si c'est une ânesse: **مَا أَشْتَرَيْتَهَا**; deux ânes ou deux ânesses: **مَا أَشْتَرَيْتَهُمَا**; plusieurs ânes: <sup>3)</sup> **مَا أَشْتَرَيْتَهُمْ**; plusieurs ânesses: **مَا أَشْتَرَيْتَهُنَّ**. De même avec les autres.

Le mot **أَلَّ** n'est un nom-conjoint que lorsqu'il est préfixé à un adjectif proprement dit, autre qu'un comparatif, et qui peut être de trois sortes, participe actif, comme **الضَّارِبُ** *Celui qui* <sup>4)</sup> *frappe*, participe passif, comme **الْمَضْرُوبُ** *Celui*

3) En parlant d'êtres non raisonnables, **فَمَنْ** n'est permis que comme expression figurée. On doit dire **فَمَا**. Seulement il est permis de dire **فَمَنْ**, pour des êtres non raisonnables, surtout quand il s'agit d'un nombre de trois à dix, et c'est même, dans ce cas, une construction préférée par certains grammairiens. Voir 'Ibnu-Mālik, *Kāfiyah*, pronom. Comp. § 80 n. 4.

4) Le conjonctif, étant de la même forme que le pronom ordinaire, est ici pronom implicite, sujet verbal du participe qui a force verbale, et équivaut à **هُوَ**, *Celui il frappe (est frappé).*

*qu'on frappe* <sup>5)</sup>, adjectif assimilé (au participe actif), comme **الْحَسَنُ** *Celui qui est beau*. Mais quand il est préfixé à un substantif, comme **الرَّجُلُ**, ou à un adjectif analogue au substantif comme **الصَّاحِبُ**, ou à un superlatif comme **الْأَفْضَلُ** et **الْأَعْلَمُ**, c'est la particule déterminative.

Le mot **ذُو** n'est un nom-lié que dans le seul dialecte de Tayyi', où l'on dit: **جَاءَنِي ذُو قَامٍ** *Celui qui se leva vint à moi*. On rapporte de quelqu'un de cette tribu l'expression: **لَا وَذُو فِي السَّمَاءِ عَرْشُهُ** *Non, par celui dont le trône est au ciel*; et leur poète a dit:

**فِيَنَّ الْمَاءِ مَاءَ أَبِي وَجَدِي وَبَيْتِي ذُو حَفْرَتٍ وَذُو طَوَيْتٍ**

*Car l'eau certes est l'eau de mon père et de mon aïeul, et mon puits est celui [que] j'ai creusé, celui [que] j'ai maçonné.*

Le mot **ذَا** n'est un nom-conjoint qu'à la condition d'être précédé, soit de **مَا** interrogatif, ex.: **مَاذَا أَنْزَلَ بِكُمْ** *Qu'est-ce [que] Dieu vous a envoyé d'en haut* (c. 16. 26), soit de **مَنْ** interrogatif, ex.:

**وَقَصِيدَةٍ تَأْتِي الْمُلُوكَ غَرِيبَةً قَدْ قُلْتَهَا لِيُقَالَ مَنْ ذَا قَالَهَا**

*Que de poèmes<sup>6)</sup>, que les rois trouvent merveilleux, que j'ai composés pour que l'on dise: «Quel est celui qui en est l'au-*

5) Dans ces deux exemples l'idée de temps n'est pas exprimée en arabe. Comp. § 86 n. 4 et § 90.

6) « On retranche **رَبِّ** en lui faisant néanmoins régir le génitif, après **بَلْ** et **فَ**. Après **وَ** ce régime est fréquent. » 'Alfiyyah V. 385.

teur? » Comme s'il y avait : *مِنَ الَّذِي أَنْزَلَ رُبُّكُمْ* et *مِنَ الَّذِي* قَالَهَا. Mais si *ذَا* n'est pas accompagné de l'un de ces deux mots, c'est un démonstratif, et il ne se peut que ce soit un nom-conjoint, contrairement à l'avis des Coufites, avis qu'ils appuyaient de cette citation :

عَدَسٌ مَا لِعِبَادٍ عَلَيْكَ إِمَارَةٌ أَمِنْتُ وَهَذَا تَحْمِيلِينَ طَلِيقٌ

*Hue donc! 'Ibād n'a pas d'autorité sur toi. Je suis sauf, et celui [que] tu portes est libre.* Ils analysaient en effet *هَذَا*

nom-conjoint, nom indépendant, *تَحْمِيلِينَ* conjonctive de celui-ci, avec ellipse du conjonctif, *طَلِيقٌ* énonciatif, comme

s'il y avait : *وَالَّذِي تَحْمِيلِيْنَهُ طَلِيقٌ*. Mais cet exemple ne peut fournir aucune indication, parce qu'il est permis d'y

considérer *ذَا* comme démonstratif, nom indépendant dont l'énonciatif est *طَلِيقٌ*, *تَحْمِيلِينَ* étant une proposition qualitative accidentelle, comme s'il y avait :

*وَهَذَا طَلِيقٌ فِي* *حَالَةٍ كَوْنِهِ مَحْمُولًا لَكَ* *Et celui-ci [est] libre [étant] dans l'état de qui est porté par toi (Et celui-ci, en te montant, est libre).*

L'emploi de la particule d'avertissement avec ce mot indique bien que c'est un démonstratif, non pas un nom-conjoint 7).

7) On voit dans le *Tawdīh* complété par Qālid, que les Coufites considéraient tous les démonstratifs comme susceptibles de cet emploi, expliquant ainsi : *وَمَا تِلْكَ بِيَمِينِكَ يَا مُوسَى* *Qu'[est] celle [qui est] dans ta droite, O Moïse (c. 20. 18)?*

Dans les langues où le conjonctif a une forme particulière, on peut expliquer la construction primitive par la construction arabe

Telles sont les explications principales que comportait l'énumération des noms-conjoints, particuliers ou communs.

En ce qui concerne leur *conjonctive*, elle est de deux sortes, proposition et analogue de proposition.

a) La proposition peut être de deux sortes, nominale et verbale. Elle doit satisfaire à deux conditions. La première

régulière avec le pronom ordinaire (jouant le rôle de conjonctif),

exprimé dans la *conjonctive* du nom-conjoint: الرَّجُلُ ذَاكَ رَأَيْتَهُ  
L'homme celui-là tu l'as vu, puis avec spécialisation de certains

démonstratifs dans cet emploi: الرَّجُلُ الَّذِي رَأَيْتَهُ L'homme que

(d'abord démonstratif) tu l'as vu, puis enfin avec ellipse du pro-

nom الرَّجُلُ الَّذِي رَأَيْتَ L'homme que tu as vu. Arrivé à ce degré

الَّذِي, d'origine démonstrative, joue le rôle de conjonctif. S'il

n'est pas entièrement devenu tel en arabe, comme les mots ana-

logues l'ont fait dans d'autres langues, c'est parce que le nom-

conjoint, déterminé par lui-même, ne pouvait servir à qualifier

un nom indéterminé, ce qui a obligé le maintien de l'ancienne

construction: الرَّجُلُ الَّذِي رَأَيْتَهُ, et a conservé l'intuition du sous-entendu

dans la construction elliptique. Un arabe de nos jours traduit:

الْمَرْأَةُ الَّتِي جَاءَتْ La femme qu'elle est venue, en donnant à que

son antique valeur et en le calquant sur الَّتِي, celle-là (elle est venue).

Il est bien entendu, et l'auteur se dispense de formuler un

fait aussi évident, que la flexion, réelle ou virtuelle, du nom-

conjoint qualificatif est celle de son qualifié. On dira donc:

أَسْتَعْمِلُ لِكِتَابَيْنِ الَّذِينَ هُمَا لِي Je me sers des deux livres qui sont

à moi, où l'on pourrait trouver la véritable explication de la con-

struction: χρῶμαι βιβλίον οὖν ἐξω. D'après la théorie ordinaire il

faudrait le nominatif en arabe et l'accusatif en grec.

c'est d'être objective, c'est-à-dire susceptible d'être qualifiée de véridique ou de mensongère. On ne pourrait pas dire : جَاءَ الَّذِي أَضْرَبْتَهُ. *Celui que frappe (imper.) est venu*, ni : جَاءَ الَّذِي بَعْتَهُ. *Celui que je vous vends<sup>8)</sup> est venu*, si c'est un sens inchoatif que l'on a en vue. On dirait au contraire très-bien : جَاءَ الَّذِي أَبُوهُ قَاتِمٌ. *Celui dont le père était levé, vint*, et : جَاءَ الَّذِي ضَرَبْتَهُ. *Celui que tu as frappé est venu*. La deuxième condition est de comprendre un pronom qui s'accorde avec le nom-conjoint en nombre et en genre<sup>9)</sup>, ex.:

8) La formule de la vente est : بَعْتُكَ au passé. La première de ces deux propositions est dite طَلَبِيَّة *de tendance*, la seconde انْشَائِيَّة *effective*. Ce dernier nom, qu'il conviendrait alors de traduire par *subjective*, s'applique aussi aux deux espèces, et alors la première conserve le nom de طَلَبِيَّة la seconde prenant celui de اِيْقَاعِيَّة. En français comme en arabe le ton seul distingue, dans *je vends* بَعْتُ, la relation d'un fait, du consentement à un contrat.

9) Quant à la personne, c'est la troisième, puisque le مَوْصُول est nom, mais nullement pronom. Ex. : يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا لَا تَقُولُوا : *O ceux qui ont cru, ne dites pas...* (c. 2. 98), de même ex. du § 70 4°, ce qui confirme encore la théorie donnée plus haut. L'accord sylleptique des personnes est permis aussi.

Quand le nom-conjoint est commun, et par conséquent masculin singulier par la forme, on peut toujours mettre le pronom au masculin singulier, à moins qu'il n'y ait équivoque; dans l'exemple suivant, les deux accords, grammatical puis sylleptique, se

جَاءَ الَّذِي أَكْرَمْتَهُ. Celui pour qui tu as eu des égards est venu, et, au féminin singulier: جَاءَتِ الَّتِي أَكْرَمْتَهَا; au duel masculin: جَاءَ اللَّذَانِ أَكْرَمْتَهُمَا, au duel féminin: اللَّتَانِ أَكْرَمْتَهُمَا; au pluriel masculin: الَّذِينَ أَكْرَمْتَهُمْ, au pluriel féminin: الَّلَاتِي أَكْرَمْتَهُنَّ.

Il arrive que l'on retranche ce pronom, qu'il soit régi au nominatif, ex.: ثُمَّ لَنَنْزِعَنَّ مِنْ كُلِّ شِيعَةٍ أَيُّهُمْ أَشَدُّ, c'est-à-dire <sup>10)</sup>, *Ensuite nous arracherons de chaque groupe celui [qui] aura été le plus violent (c. 19. 70)*; ou qu'il soit régi à l'accusatif, ex.: وَمَا عَمِلَتْ أَيْدِيهِمْ *Et ce [que] leurs mains ont fait (c. 36. 35)*, passage où il est lu عَمِلْتَهُ avec le pronom ُ, conformément à la règle, sauf par Hamzah, Kisâ'iyiy et Ju'bah, qui le lisent en sous-entendant le pronom; ou qu'il soit régi au génitif par annexion, ex.: قَاتِضٍ مَا أَنْتَ قَاتِضٍ

succèdent: وَمِنْ النَّاسِ مَنْ يَقُولُ... وَمَا هُمْ بِمُؤْمِنِينَ. *Et parmi les hommes il est tel qui dit... et qui ne sont point croyants (c. 2. 7).*

La succession des deux genres d'accord dans l'ordre inverse serait blâmée.

10) « أَيُّ est comme مَا; il est fléchi, à moins que, ayant un complément d'annexion, le premier terme de sa conjonctive (proposition nominale), ne soit un pronom retranché (nommé صَدْرُ الصَّلَاةِ).

Il y en a qui le fléchissent partout (Alfiyyah v. 99). » Il faut donc lire أَيُّهُمْ dans le premier cas, mais هُوَ أَشَدُّ، de même أَيُّهُم أَشَدُّ et أَيُّهُم أَشَدُّ. Comparez l'interrogatif § 54. 6<sup>o</sup>.

Fais ce que tu voudras (c. 20. 75), c'est-à-dire: مَا أَنْتَ قَافِيهِ

Ce [dont] tu es le faisant; et le vers:

سَتُبْدِي لَكَ الْآيَاتِ مَا كُنْتَ جَاهِلًا وَيَأْتِيكَ بِالْأَخْبَارِ مَنْ لَمْ تَزُودِ

Le temps te montrera ce [que] tu ignores, et tu recevras des nouvelles par quelqu'un [que] tu n'as pas muni de ses provisions de voyage<sup>11</sup>), c'est-à-dire: مَا كُنْتَ جَاهِلًا ce [dont]

tu es ignorant; ou enfin qu'il soit régi au génitif par une

préposition, ex.: يَأْكُلُ مِمَّا تَأْكُلُونَ مِنْهُ وَيَشْرَبُ مِمَّا تَشْرَبُونَ

Il mange de ce dont vous mangez et boit de ce [dont] vous buvez (c. 23. 34), c'est-à-dire مِنْهُ, et le vers:

نُصَلِّي لِلَّذِي صَلَّتْ قُرَيْشٌ وَنَعْبُدُهُ وَإِنْ جَحَدَ الْعُجُومُ

Nous prions celui [que] prièrent les Coreychites et nous l'adorons, en dépit de l'incrédulité de tous, c'est-à-dire: نُصَلِّي

لِلَّذِي صَلَّتْ لَهُ قُرَيْشٌ Nous adressons notre prière à celui [auquel] les Coreychites adressèrent la leur.

Ce sujet comporte des détails qui excéderaient les limites de ce précis.

b) L'analogie de la proposition est de trois sortes, le limitatif, comme الَّذِي عِنْدَكَ Celui [qui est] chez toi; la préposition avec son complément, comme الَّذِي فِي الدَّارِ Celui [qui est] dans la maison; et l'adjectif proprement dit, qui ne sert de conjonctive qu'à أَلْ et dont il a été question plus haut.

Une condition à laquelle le limitatif et la préposition avec son complément doivent satisfaire, c'est de former un sens

11) C'est l'avant-dernier vers de la Mu'allaqah de Tarafah..

complet. Il ne serait pas permis de dire: **جَاءَ الَّذِي بِكَ**, ni: **جَاءَ الَّذِي أَمْسَى**, parce que le sens en est incomplet. Cependant Kisā'iyy rapporte l'expression: **نَزَلْنَا الْمَنْزِلَ الَّذِي الْبَارِحَةَ**, c'est-à-dire: **الَّذِي نَزَلْنَا الْبَارِحَةَ** *Nous nous sommes arrêtés de la façon que [nous nous étions arrêtés] la nuit dernière;* mais c'est une exception.

Lorsque le limitatif et le génitif prépositionnel constituent une conjonctive, ils sont sous la dépendance d'un verbe nécessairement sous-entendu, que l'on peut supposer être **أَسْتَقَرَّ** *il s'est fixé*, et le pronom implicite du verbe est passé en eux <sup>12)</sup>.

12) C'est-à-dire que ces expressions ont force verbale et régissent leur sujet au nominatif, **رَجُلٌ لَهُ دِرْهَمٌ** *Un homme à qui [appartient] un écu*, et ce sujet peut être un pronom implicite, **هَذَا عِنْدَكَ** *Est-il chez toi?* tout comme **هَذَا جَاءَ** *Est-il venu?* Telle est l'origine du soi-disant verbe **عِنْدِي**, **عِنْدَكَ** *Il m'appartient, il t'appartient...* des grammaires d'arabe moderne, qu'on traduit pratiquement par *avoir*, bien que le nom suivant soit, non un complément objectif, mais un sujet verbal comme ici, ou un nom indépendant reculé comme § 41.

Pour que ces deux expressions aient force verbale, il faut qu'elles servent de qualificatif (essentiel ou accidentel), d'énonciatif, ou de conjonctive, ou encore qu'elles soient précédées de négation ou interrogation. § 85 n. 4.

Voir une remarque de l'auteur sur la construction de la conjonctive § 44.

Pour le sens du verbe **أَسْتَقَرَّ** ou analogue sous-entendu, voir § 39 et n. 5.

Remplacement du conjonctif par **فَ** § 108 n. 2.



« 5°. Le nom préfixé de l'article, qui est **أَلْ** d'après Qalil et Sibawayh, [non pas le lām seul, comme le prétend 'Aqfa]. L'article s'emploie pour déterminer :

« a) l'objet connu, ex.: **فِي زَجَاجَةِ الرَّجَاجَةِ** et: **جَاءَ الْقَاصِي** ;

« b) l'espèce, ex.: **وَجَعَلْنَا وَاهِلَكَ النَّاسَ الدِّيْنَارُ وَالذَّرْهَمُ** et **وَجَعَلْنَا وَاهِلَكَ النَّاسَ الدِّيْنَارُ وَالذَّرْهَمُ** ;

« c) l'universalité des individus de l'espèce, ex.: **مِنْ الْمَاءِ كُلِّ شَيْءٍ حَيٍّ** ;

« d) l'universalité des qualités de l'espèce, ex.: **زَيْدٌ الرَّجُلُ** .»

35. La cinquième espèce de noms déterminés est le nom préfixé de l'article, comme **الْفَلَّامُ** et **الْفَرَسُ**. Un fait qui a cours chez les grammairiens, c'est que l'agent de détermination est **أَلْ** selon Qalil, et le lām seulement selon Sibawayh. 'Ibnu-'Uṣfūr cite la première opinion comme venant de 'Ibnu-Kaysān et la seconde comme venant des autres grammairiens ; quelqu'un cite celle-ci comme venant de 'Aqfa]. 'Ibnu-Mālik a prétendu qu'il n'y avait aucun désaccord entre Sibawayh et Qalil sur ce que **أَلْ** est l'agent de détermination, mais seulement au sujet du hamzah, formatif suivant l'un, et radical suivant l'autre, et il a cité à l'appui de cette assertion divers passages de Sibawayh.

Les opinions sur ce sujet peuvent se réduire à trois, la première consistant en ce que le déterminatif est **أَلْ**, avec le 'alif radical, la seconde en ce que le déterminatif est **أَلْ** avec le 'alif formatif, la troisième en ce que le déterminatif est le lām seulement. La discussion de ces diverses opinions

nous entraînerait dans des développements hors de proportion avec ce cours.

L'article est de trois sortes. Il peut servir à déterminer l'objet connu, l'espèce ou l'universalité.

a) L'article déterminatif de l'objet connu se subdivise en deux, suivant que la connaissance est due à la mémoire ou au jugement. La première sorte se trouve dans l'ex.: **اِشْتَرَيْتُ** **فَرَسًا** ثُمَّ **بِعْتُ** **الْفَرَسَ** *J'ai acheté un cheval, ensuite j'ai vendu le cheval*, c'est-à-dire: *le cheval dont j'ai parlé*, et si l'on avait dit: **فَرَسًا** ثُمَّ **بِعْتُ** **فَرَسًا** *ensuite j'ai vendu un cheval*, il est clair qu'il n'aurait pu être question du même cheval. Ex.: **مِثْلُ** **نُورِهِ** **كَمِشْكَاةٍ** **فِيهَا** **مِصْبَاحٌ** **الْمِصْبَاحُ** **فِي** **زُجَاجَةِ** **الرُّجَاجَةِ** **دَرِيٍّ** *Sa lumière est comme celle d'une niche dans laquelle est une lampe entourée de cristal; le cristal est alors comme un astre éclatant (c. 24. 35)*. La deuxième sorte est comme dans la phrase: **جَاءَ** **القَادِي** *Le cadi est venu*, que vous diriez à quelqu'un, alors qu'il aurait été déjà question entre vous deux d'un certain cadi.

b) L'article déterminatif de l'espèce est celui de l'ex.: **الرَّجُلُ** **أَفْضَلُ** **مِنَ** **الْمَرْأَةِ** *L'homme est supérieur à la femme*, alors que l'on n'a pas en vue un homme personnellement, ni une femme personnellement, mais que le sens est: *Cette espèce-ci, telle qu'elle est, est supérieure à cette espèce-là, telle qu'elle est*. Mais cela ne saurait signifier que chacun des hommes est supérieur à chacune des femmes, puisque cela serait en désaccord avec les faits. Il en est de même dans: **أَهْلَكَ**

النَّاسَ الَّذِيْنَ أَرْتَابُوا وَالَّذِيْنَ أَرْتَابُوا  
 وَجَعَلْنَا مِنَ الْمَاءِ كُلَّ شَيْءٍ حَيٍّ  
 Et de l'eau nous avons tiré tout être vivant (c. 21. 31). C'est cet article qu'on désigne sous les noms d'article spécifique, ou d'article marquant la manière d'être, ou d'article marquant la réalité.

c) L'article déterminatif de l'universalité est de deux sortes, suivant que l'universalité s'entend de la nature même des individus ou des qualités des individus. Voici un exemple du premier: وَخُلِقَ الْإِنْسَانُ ضَعِيفًا Car l'homme a été créé faible (c. 4. 32), c'est-à-dire: chaque individu de l'espèce homme est faible; et du second: أَنْتَ الرَّجُلُ Tu [es] un homme (littér. l'homme), c'est-à-dire: celui qui réunit les qualités louables des hommes. Le caractère distinctif du premier, c'est de pouvoir être remplacé par كُلُّ avec le sens propre, car la première phrase citée aurait très-bien pu se construire: وَخُلِقَ كُلُّ إِنْسَانٍ ضَعِيفًا Tout homme a été créé faible, avec le sens propre; et le caractère du second, c'est de pouvoir être remplacé par كُلُّ avec le sens figuré, de telle sorte que l'on aurait pu dire dans le deuxième exemple: أَنْتَ كُلُّ رَجُلٍ Tu es (tu vaux) tout homme, par hyperbole. C'est ainsi que le Prophète a dit: كُلُّ الْوَيْدِ فِي جَوْفِ الْفَرَا Tout le gibier est dans l'intérieur de l'onagre<sup>1)</sup>. De même le poète:

وَلَيْسَ عَلَى اللَّهِ بِسْتَنْكَرٍ أَنْ يَجْمَعَ الْعَالَمَ فِي وَاحِدٍ

1) C'est-à-dire: Tout le gibier est inférieur à l'onagre. On cite

*Et il n'est pas impossible à Dieu de réunir le monde dans un seul<sup>2)</sup>.*

« **Un idiotisme des Himyarites consiste à changer le lām en mim.** »

Le changement du lām de l'article en mim constitue un idiotisme des Himyarites. Le Prophète l'a employé dans ces mots: *لَيْسَ مِنْ أَمِيرٍ أَمْصِيَامُ فِي أَمْسَفَرٍ* *Ce n'est pas une bonne œuvre de jeûner en voyage*; et de même le poète a dit:

ذَاكَ خَلِيلِي وَذُو يُوَاصِلُنِي بِرَمِي وَرَأْتِي بِأَمْسَهُمْ وَأَمْسَلِيَّةِ  
*Celui-là est mon ami, celui qui toujours m'assiste en lançant devant<sup>3)</sup> moi flèches et pierres.*

« **6<sup>o</sup>. Le nom annexé à l'un des précédents, qui est déterminé au même degré que son complément, à**

ce proverbe avec *أَلْفَرَا* sans hamzah, parce qu'à l'origine on a commencé par dire les proverbes en marquant la pause. Qāmūs, sous *فَرَّ*.

2) Allusion aux rares qualités de Fadl Barmékite que Haroun-al-raschid avait emprisonné par jalousie.

Voir pour une quatrième espèce d'article, analogue au démonstratif, § 32 n. 2.

3) Ce vers est cité dans le *Sihāh* sous *سلم* et dans le commentaire de 'Abdullahi-l-husayniyy sur la *Jāfiyah* d'Ibnu-l-Hājib.

Le sens de *وَرَاءَ* y est celui qui se retrouve c. 18. 78 et 23 102, ainsi que 2. 85 où il est expliqué par Baydāwiyy. Ce mot est primitivement un infinitif, employé ensuite comme limitatif (§ 77 n.

6) avec un complément annectif, qui peut être soit son sujet:

*وَرَاءَ زَيْدٍ* la place où Zayd cache (= derrière Z), soit son complément objectif: la place où Z. est caché (= devant Z). § 89, 1<sup>o</sup>.

« moins que celui-ci ne soit un pronom, car alors  
« il l'est comme un nom propre. »

86. La sixième espèce de noms déterminés est celle du nom qui a pour complément annectif l'un des cinq précédents, comme *غلامي* *Mon serviteur*, *غلام زيد* *Le serviteur de Zayd*, *غلام هذا* *Le serviteur de celui-ci*, *غلام الذي في* *Le serviteur de celui [qui est] dans la maison*, *غلام الدار* *Le serviteur du cadi*.

Son degré de détermination est le même que celui de son complément; ainsi le nom annexé au nom propre est déterminé au même degré que celui-ci; de même, celui qui est annexé au démonstratif occupe le même rang que le démonstratif et ainsi du reste, à l'exception de celui qui est annexé au pronom, et qui, au lieu d'acquérir la détermination du pronom, prend seulement celle du nom propre. En effet l'on dit: *مررت بزيد صاحبك* *J'ai passé près de Zayd ton compagnon*, en qualifiant le nom propre avec le nom annexé au pronom; or si le nom ainsi annexé était déterminé au même degré que son complément, le qualificatif se trouverait plus déterminé que le qualifié, ce qui, suivant l'opinion la plus sûre, n'est pas permis<sup>1</sup>).

1) Il y en a une septième espèce, omise aussi dans la 'Al-fyyah, c'est le vocatif du nom indéterminé, précisé par l'appel. *Tawdih. Comp. §§ 69 et 71.*

## NOM INDÉPENDANT ET ÉNONCIATIF.

« Le nom indépendant et l'énonciatif sont régis au nominatif, ex. : **اللَّهُ رَبُّنَا** et **مُكَمِّدٌ نَبِينَا**. »

37. Le nom indépendant<sup>1)</sup> est le nom dépouillé de tout régissant exprimé, et servant au jugement.

Le *nom* est un genre qui comprend le nom proprement dit, comme **زَيْدٌ** dans l'ex. : **زَيْدٌ قَائِمٌ** *Zayd [est] leve*, et l'équivalent du nom, comme **أَنْ تَصُومُوا** dans l'ex. : **وَأَنْ تَصُومُوا خَيْرٌ لَكُمْ** *Que vous jeûniez<sup>2)</sup> [cela est] meilleur pour vous (c. 2. 180)*, car cette expression est ici nom indépendant avec **خَيْرٌ** pour énonciatif. La condition d'être *dépouillé etc.*, exclut les mots comme **زَيْدٌ** dans l'ex. : **كَانَ زَيْدٌ عَالِمًا**

1) Le terme *inchoatif* choisi par de Sacy a l'inconvénient d'être employé avec un autre sens dans la grammaire française; il a de plus celui de désigner seulement la place habituelle du mot auquel il s'applique; or le terme arabe a bien eu ce sens à l'origine, mais, en devenant technique, il en a acquis un nouveau qui est seul présent à l'esprit du grammairien. Le **أَبْتَدَأَ** dans le mot comme dans la proposition, c'est l'indépendance grammaticale.

2) Equivalent à: *Jeûner vaut mieux....* Comp. § 31 n. 6.

*Zayd était instruit*, mot qui n'est pas dépouillé de tout régissant exprimé, et ceux comme: **وَاحِدٌ اثنانِ ثَلَاثَةٌ** *Un, deux, trois*, quand on compte, qui sont il est vrai dépouillés de tout régissant, mais dans lesquels il n'y a pas de jugement. Mon expression: *servant au jugement*, comprend à la fois le cas où le nom indépendant est sujet de l'expression suivante, comme dans **زَيْدٌ قَائِمٌ**, et celui où le nom indépendant est attribut de l'expression suivante, comme dans: **اَقَامِمُ الزَّيْدَانِ** *Les deux Zayd sont-ils levés?*

L'énonciatif est l'attribut qui, uni au nom indépendant, complète l'utilité du discours.

Le mot *attribut* dans ma définition, exclut le sujet verbal comme dans **اَقَامِمُ الزَّيْدَانِ**, car s'il est vrai qu'uni au nom indépendant il complète l'utilité du discours, du moins est-il sujet, non attribut. D'autre part mon expression: *uni au nom indépendant*, exclut les mots comme **قَامَ** dans: **قَامَ زَيْدٌ** *Zayd se leva*.

La règle du nom indépendant et de l'énonciatif est le nominatif<sup>3)</sup>.

« **Le nom indépendant peut être indéterminé s'il est général ou particulier, comme: مَا رَجُلٌ فِي الدَّارِ** « **et: اَللَّهِ مَعَ اَللَّهِ**, ou bien **خَيْرٌ مِنْ مُشْرِكٍ**, et: **وَلَعَبْدٌ مُؤْمِنٌ خَيْرٌ مِنْ مُشْرِكٍ**, et: **« خَمْسُ صَلَوَاتٍ كَتَبَهُنَّ اَللَّهُ »** »

3) Pour la concordance en genre et nombre de l'énonciatif avec le nom indépendant, la règle est la même que pour le qualificatif. v. § 100 et n. 2.

38. En principe le nom indépendant est déterminé, non pas indéterminé, parce que l'indéterminé est le plus souvent inconnu et qu'il n'y a pas d'utilité à porter jugement sur l'inconnu. Il peut cependant être indéterminé <sup>1)</sup> s'il est général ou particulier.

Voici des exemples du premier cas: مَا رَجُلٌ فِي الدَّارِ *Il n'y a pas d'homme dans la maison*; أَلِلَّهِ مَعَ اللَّهِ *Y a-t-il donc une divinité avec Dieu (c. 27. 61)?* Dans ces deux

1) Le sujet verbal peut être indéterminé parce qu'il est précédé de l'attribut qui le particularise d'avance et prépare l'auditeur à prêter l'oreille au discours. Au contraire, dans la proposition nominale, commencer le discours par un nom indéterminé, c'est éloigner l'attention. — D'après une note de Sajjā'iyy.

Peut-être est-ce la raison de l'inversion française: *Il est venu quelqu'un.*

Au contraire l'énonciatif est généralement indéterminé. S'il est déterminé ou si c'est un superlatif suivi de مِّنْ et s'il se peut qu'on le confonde avec un qualificatif du nom indépendant, on interpose entre les deux un mot ayant la forme d'un pronom séparé au nominatif, nommé عَمَادٌ ou فَصْلٌ, concordant avec le nom indépendant, ex.: زَيْدٌ هُوَ الْمُنْطَلِقُ *C'est Zayd qui part*; أَنَا أَنْتَ أَنْتَ الْتَوَّابُ *(c. 12. 99)*; أَنَّهُ هُوَ الْغَفُورُ *(c. 28. 30)*; أَنَّهُ هُوَ الْكَرِيمُ *(c. 2. 122)* Je le regardai lui [comme étant] le généreux. — Extrait d'Ibnu-l-Ḥajib, Kafiyah. Voir aussi les commentaires de la 'Alfiyyah au v. 186, surtout ḡabbān. — Beaucoup de grammairiens ne veulent pas l'analyser pronom, mais particule. Comp. § 51 n. 4.



phrases le nom indépendant est général, comme faisant suite à la négation ou à l'interrogation.

En voici du second: **وَلَعَبْدٌ مُّؤْمِنٌ خَيْرٌ مِنْ مُشْرِكٍ** Certes un esclave croyant vaut mieux qu'un idolâtre (c. 2. 220); et ces paroles du Prophète: **خَمْسَ صَلَوَاتٍ كَتَبَهُنَّ اللَّهُ فِي الْيَوْمِ وَاللَّيْلَةِ** C'est cinq prières que Dieu a prescrites pour le jour et la nuit. Dans ces deux phrases le nom indépendant est particulier, comme qualifié dans la première et annexé<sup>2)</sup> dans la seconde.

Des grammairiens ont exposé les genres de construction qui rendent permis l'emploi du nom indépendant indéterminé, et quelques modernes en ont porté le nombre à plus de trente cas<sup>3)</sup>, qui, suivant une opinion, reviennent tous à ces deux: être particulier ou être général. Que l'on y réfléchisse.

«L'énonciatif peut être une proposition munie d'une copule, ex.: **زَيْدٌ أَبُوهُ قَائِمٌ** - **وَلِبَاسُ التَّقْوَى ذَلِكِ خَيْرٌ** - **زَيْدٌ نِعَمَ الرَّجُلِ** - **الْحَكَاتَةُ مَا الْحَكَاتَةُ** - **قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ**.»

2) L'annexion au nom indéterminé particularise mais ne détermine pas § 85, 1<sup>o</sup>.

3) La seule condition prescrite par la 'Alfiyyah, v. 126, et jusqu'à Makūdiyy, qui s'autorise de Sibawayh, est que le discours soit utile. Un grand nombre de ces **مُسَوِّغَاتٌ** se trouvent dans les commentaires de la 'Alf. par 'Ibnu-'Aqil (vingt-quatre), 'Ajmūniyy (quinze). Notre auteur dans le Muḡnī les réduit à dix. En voir un ex. § 115 n. 4.

39. C'est-à-dire que l'énonciatif peut être une proposition <sup>1)</sup> rattachée au nom indépendant par l'une des quatre copules suivantes.

1°. Le pronom; c'est la copule principale, ex.: **زَيْدٌ أَبُوهُ قَامَ** [*C'est*] *Zayd* dont le père [*est*] levé. Dans cette proposition **زَيْدٌ** est premier indépendant, **أَبُوهُ** deuxième indépendant, **قَامَ** annectif, **قَامَ** énonciatif du deuxième indépendant; le deuxième indépendant et son énonciatif constituent l'énonciatif du premier indépendant et son énonciatif constituent l'énonciatif du premier indépendant auquel ils se rattachent par le pronom **زَيْدٌ**.

2°. Le démonstratif; comme dans: **وَلِبَاسُ التَّقْوَىٰ ذَلِك خَيْرٌ** *Mais le vêtement de la piété, celui-là vaut mieux* (c. 7. 25). Là **لباس** est nom indépendant, **التقوى** annectif, **ذلك** deuxième indépendant, **خير** énonciatif du deuxième indépendant; le deuxième indépendant et son énonciatif forment l'énonciatif du premier indépendant auquel ils se rattachent par le démonstratif.

3°. La répétition matérielle du nom indépendant; ex.: **مَا الْكَاتِبَةُ الْكَاتِبَةُ** *L'heure [inévitable, qu' [est-ce que] l'heure inévitable* (c. 69. 1)? **الْكَاتِبَةُ** premier indépendant, **مَا** deuxième indépendant, **الْكَاتِبَةُ** énonciatif du deuxième indépendant; celui-ci et son énonciatif forment l'énonciatif du premier indépendant auquel ils se rattachent par la répétition matérielle du nom indépendant.

1) Proposition qui ne peut être qu'objective. V. § 34 a. Comp. § 63, 1°.

4<sup>o</sup>. La généralité; ex.: **زَيْدٌ نِعَمَ الرَّجُلِ** *Zayd, l'homme excellent que c'est!* <sup>2)</sup> **زَيْدٌ** nom indépendant **نِعَمَ الرَّجُلِ** *l'homme excelle*, proposition verbale, énonciatif de celui-ci, auquel elle se rattache par la généralité, et cela parce que l'article dans **الرَّجُلِ** exprime la généralité; **زَيْدٌ** étant individu par rapport à **الرَّجُلِ**, est compris en lui, ce qui équivaut à une copule.

Ce qui précède ne s'applique pas au cas où la proposition reproduit le sens même du nom indépendant, car alors elle n'a pas besoin de copule. Ex.: **قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ** *Dis: c'[est:] Dieu [est] unique (c. 112. 1)*; **هُوَ** est nom indépendant; **اللَّهُ أَحَدٌ**, nom indépendant et énonciatif; cette proposition forme l'énonciatif du premier nom indépendant, auquel elle se rattache par le fait de lui être identique par le sens, puisque **هُوَ** a le sens de la *chose en question*, et la proposition est cette chose elle-même <sup>3)</sup>. Il en est de même dans ces paroles du Prophète: **أَفْضَلُ مَا قُلْتُمْ أَنَا وَالنَّبِيُّونَ مِنْ قَبْلِي لَا إِلَهَ إِلَّا**

2) Voir les règles de cette construction § 59.

3) Le **صَبِيرُ الشَّيْءِ**, *pronom de la chose en question*, correspond à notre pronom neutre dans l'exemple précédent ou dans la phrase: *Il est vrai que je l'ai dit*. Cette espèce de mot et une autre analogue, le **فَصْلُ**, ont été omises par Ibnu-Mālik dans sa 'Alfiyyah, mais il en traite dans sa Kāfiyah. On les trouvera aussi au commencement de la deuxième partie de la Kāfiyah de 'Ibnu-l-Hājib, et dans le Mufasssal de Zamaǧjariyy, à la suite du pronom. Comp. § 38 n. 1.

Comp. § 49 et n. 3.

اللَّهُ Ce que j'ai dit de mieux, moi et les prophètes d'avant moi, [est:] Il n'y a de divinité que Dieu.

« Ce peut être un accusatif limitatif, ex. : وَالرَّكْبُ  
« أَسْفَلَ مِنْكُمْ, ou un génitif prépositionnel. ex. : أَلْحَمْدُ  
« لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ, tous deux dépendants de مُسْتَقَرٌّ ou de  
« أَسْتَقَرَّ sous-entendus. »

C'est-à-dire que l'énonciatif peut être un accusatif limitatif, comme dans : وَالرَّكْبُ أَسْفَلَ مِنْكُمْ Alors que la caravane était plus bas que vous (c. 8. 43), ou un génitif prépositionnel, ex. : أَلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ La louange est due à<sup>4)</sup> Dieu le maître des mondes (c. 1. 1). Ces deux expressions sont alors dépendantes d'un mot nécessairement sous-entendu et qui pourrait être مُسْتَقَرٌّ [est] établi, ou bien أَسْتَقَرَّ s'établit<sup>5)</sup>. Le premier des deux sous-entendus a été choisi par la majorité des Basrites, pour cette raison que le sous-entendu lui-même

4) Pour les sens de ل v. § 46 n. 4. Quant à رَبِّ الْعَالَمِينَ il qualifie essentiellement et absolument اللَّهُ et n'intervient pas dans le rapport, à l'opposé de ce qui arrive dans أَلْحَمْدُ لِلَّهِ وَحْدَهُ où وَحْدَهُ qualifie اللَّهُ dans les limites du rapport. v. § 79 n. 7.

5) La 'Alfiyyah dit: « en sous-entendant كَاتِبٌ ou أَسْتَقَرَّ (v. 124). Sajjā'iyy ajoute: « حَاصِلٌ ou tout autre mot de même sens, » c'est-à-dire exprimant l'existence en général et dont l'ellipse se rétablit sans difficulté. Ces mots ne sauraient même être exprimés, sauf par licence, comme aux v. v. 138, 484 de la 'Alfiyyah, sans ajouter à l'affirmation simple du rapport une idée de corroboration.

est réellement l'énonciatif, et que l'énonciatif dans la construction primitive est un nom simple. Le second a été choisi par 'Aqfaj, Fārisiyy et Zamaqjariyy, pour cette raison que le sous-entendu ici régit à l'accusatif, soit le limitatif réellement, soit le génitif prépositionnel virtuellement<sup>6)</sup>; or le caractère primitif du régissant est d'être verbe<sup>7)</sup>.

« On n'énonce rien du concret au moyen d'un nom de temps, et l'expression **الْلَيْلَةَ الْهَلَالَ** doit s'inter-  
« préter. »

Le limitatif se divise en temporel et local, et le nom indépendant en essence, comme **زَيْدٌ**, **عَمْرُو**, et accident, comme **أَلْقِيَامُ الْقُعُودُ**, l'action de se lever (ou de s'asseoir). Si donc le limitatif est local, il pourra servir d'énonciatif à un nom d'essence ou à un nom d'accident, ex.:<sup>8)</sup> **زَيْدٌ أَمَامَكَ** *Zayd*

6) V. § 31 n. 6.

7) Comp. § 34 n. 12. — Il n'est pas indifférent que ce soit un nom ou un verbe que l'on sous-entende, puisque dans le premier cas la proposition est nominale, et, dans le second, proposition à deux faces. v. § 63 et n. 6.

8) On pourrait dire aussi **أَمَامَكَ** *ton devant*, mais cette construction n'est pas toujours permise. Au contraire, bien que certains grammairiens prescrivent le nominatif quand l'énonciatif est indéterminé, **الْقَوْمُ يَمِينٌ** (sans adjectif, car les deux constructions se pourraient **الْقَوْمُ يَمِينًا وَشِمَالًا** et **الْقَوْمُ يَمِينٌ وَشِمَالٌ**), beaucoup d'autres autorisent l'accusatif dans tous les cas, avec la construction étudiée dans l'article précédent. — Extrait de Sajjā'iyy et autres.

est devant toi, et **الْخَيْرُ أَمَامَكَ**. Mais s'il est temporel il pourra seulement servir d'énonciatif à un nom d'accident, non pas à un nom d'essence, et l'on dira bien: **الصَّوْمُ الْيَوْمَ** *Le jeûne est aujourd'hui*<sup>9)</sup>, mais on ne pourrait dire: **رَيْدٌ الْيَوْمَ**. Il faut interpréter par un équivalent les expressions qu'on pourrait trouver dans le langage des Arabes et qui en apparence seraient ainsi construites. C'est ainsi qu'ils disent: **الَّيْلَةُ أَهْلَالٌ** *Cette nuit, est la nouvelle lune*, phrase dans laquelle il y a ellipse d'un antécédent d'annexion, comme si l'on disait: **الَّيْلَةُ طُلُوعُ أَهْلَالٍ** *Cette nuit, est le lever de la nouvelle lune.*

« Un nom régi au nominatif par un adjectif appuyé sur une particule interrogative ou négative, peut tenir lieu d'énonciatif. Ex.: **مَا أَقَاطِنُ قَوْمٌ سَلَنِي**, et **مَضْرُوبُ الْعَمْرَانِ**. »

40. Lorsque le nom indépendant est un adjectif appuyé sur une particule négative ou interrogative, on doit, avec le nominatif régi par lui, se passer de l'énonciatif. On dira: **مَا قَائِمٌ آفَائِمُ الرَّيْدَانِ** *Les deux Zayd [sont-ils] levés?* et: **مَا قَائِمٌ**

9) Dans le sens de: *On jeûne aujourd'hui.* On trouve au contraire **الْحَجُّ أَشْهُرٌ مَعْلُومَاتٌ** *L'[époque du] pèlerinage est quelques mois connus* (c. 2. 193). Mais l'accusatif est préférable, sauf dans les cas comme: **الصَّوْمُ يَوْمٌ** *Le jeûne est [d']un jour.* Voir la discussion de l'accident de flexion à employer, dans les notes de Yā'sin sur le Tawdih ou de Sabbān sur 'Ajmūniyy Alf. v. 125,

الرَّيْدَانِ *Les deux Zayd ne [sont] pas levés*; car الرَّيْدَانِ est un sujet verbal de l'adjectif, et le discours se passe d'énonciatif, parce que l'adjectif à cette place est équivalent à un verbe. On voit en effet que le sens est: أَيَقُومُ الرَّيْدَانِ, et: مَا يَقُومُ الرَّيْدَانِ, et que l'on ne saurait rien énoncer d'un verbe; il en est de même du mot qui le remplace<sup>1)</sup>. J'ai choisi à dessein les deux mots قَاطِنٌ et مَضْرُوبٌ pour exemples, afin de donner à entendre qu'il est indifférent que le qualificatif régisse au nominatif un sujet actif ou un sujet passif. Voici une citation, à l'appui de cette construction avec la particule négative:

خَلِيلِي مَا وَابٍ بَعْهَدِي أَنْتَمَا إِذَا لَمْ تَكُونَا لِي عَلَى مَنْ أَقَاطِعُ  
*O mes deux amis vous ne remplirez pas votre engagement envers moi, lorsque vous manquerez de m'assister contre ceux avec qui j'aurai rompu; et avec la particule interrogative:*

أَقَاطِنُ قَوْمٌ سَلَمَى أَمْ نَوَوْا ظَعْنَنَا إِنْ يَظْعَنُوا فَعَجِيبٌ عَيْشٌ مَنْ تَطَنَ  
*Les gens de Salmā restent-ils, ou bien pensent-ils au départ? S'ils partent, étrange vie que celle de qui restera<sup>2)</sup>.*

1) Comp. § 90, 2<sup>o</sup>.

2) Exemples des autres adjectifs à régime verbale. 1<sup>o</sup> Adjectif assimilé (§ 93): أَحْسَنُ أَخْوَكِ *Ton frère est-il beau?* 2<sup>o</sup> Superlatif: مَا أَفْضَلُ مِنْكَ أَحَدٌ *Nul n'est meilleur que toi.* 3<sup>o</sup> Le relatif employé adjectivement: أَقْرَبِي أَبِيكَ *Ton père est-il coreychite?* — Sajjā'iyy. — Comparez le génitif prépositionnel et l'accusatif limitatif, عِنْدِي, qui ont aussi ce régime, § 34 n. 12 et § 82 n. 6.

« Il arrive que l'énonciatif est multiple comme dans :

« وَهُوَ الْغَفُورُ الْرُودُ »

41. On peut attribuer à un nom indépendant un seul énonciatif, et c'est la construction naturelle, ex. : زَيْدٌ قَاتِمٌ, ou plus d'un, comme dans : وَهُوَ الْغَفُورُ الْرُودُ ذُو الْعَرْشِ الْمَكِيدُ. *C'est lui qui est le clément, celui qui aime, le maître du trône, le glorieux, faisant ce qu'il veut (c. 85. 14).* Certain grammairien a prétendu que l'énonciatif ne peut être multiple, et il a sous-entendu un nom indépendant devant chacun des énonciatifs hormis le premier, dans le verset précité, c'est-à-dire : هُوَ الْرُودُ وَهُوَ ذُو الْعَرْشِ. Mais tous sont d'accord pour dire qu'il n'y a pas multiplicité dans les cas suivants : زَيْدٌ كَاتِبٌ وَشَاعِرٌ *Zayd est écrivain et poète, الرَّيْدَانِ* *Les deux Zayd sont, un poète et un écrivain, كَاتِبٌ وَشَاعِرٌ* *Ceci est aigre-doux.* En effet il n'y a pas réellement là multiplicité d'énonciatif, parce que, dans le premier exemple, le premier mot de ce genre est l'énonciatif et l'autre adjoint à celui-ci, que, dans le second, chacune des deux personnes est l'objet d'une énonciation particulière, qu'enfin, dans le troisième, les deux énonciatifs n'en forment qu'un seul par le sens qui est en réalité : هَذَا مُرٌّ *Ceci est acidulé.*

« Qu'il se met en avant, ex. : فِي الدَّاءِ زَيْدٌ et : أَيَّنَ زَيْدٌ »

La construction avec l'énonciatif avant le nom indépendant peut être permise ou nécessaire. Elle est permise dans : فِي



أَلَدَارِ زَيْدٍ et dans ces ex. : سَلَامٌ هِيَ Elle est la paix (c. 97. 5);  
وَأَيَّةٌ لَهُمُ اللَّيْلُ C'est un signe pour eux que la nuit (c. 36. 37).

La raison pour laquelle on ne considère pas, dans ces deux versets, le premier terme comme indépendant et le second comme énonciatif, c'est que, dans cette hypothèse, le déterminé serait énoncé de l'indéterminé.

Elle est nécessaire dans les cas comme : فِي أَلَدَارِ رَجُلٍ Il y a un homme dans la maison; أَيْنَ زَيْدٌ Où est Zayd? aussi dans la locution : عَلَى التَّمْرَةِ مِثْلَهَا زُبْدًا En échange de la datte, même quantité de beurre. La raison pour laquelle on doit mettre l'énonciatif en avant dans ces cas, c'est qu'en le mettant au second rang dans le premier exemple, il en résulterait la possibilité de le confondre avec un qualificatif, car c'est une tendance impérieuse que celle du nom indéterminé à se faire suivre d'un qualificatif qui le particularise, et, pour éviter cette incertitude, on a dû le mettre en avant<sup>1)</sup>; dans le second exemple, on refuserait la première

1) Mais on pourrait dire : رَجُلٌ طَرِيفٌ عِنْدِي Il y a chez moi un homme poli, parce que, dans ce cas, l'indéterminé se trouve particularisé par le qualificatif. Il faut savoir que toute expression composée, formant sens complet (§ 34 et n. 12), comme proposition, génitif prépositionnel ou accusatif limitatif, à la suite d'un nom indéterminé, le qualifie essentiellement et est virtuellement régie au même accident de flexion: au contraire, à la suite d'un nom déterminé elle est, ou énonciatif, et régie au nominatif, ou qualificatif accidentel (v. § 79 et n. 10), et régie à l'accusatif. A la suite d'un nom qui n'est ni entièrement déterminé, ni en-

place à une expression initiale qui est l'interrogatif; dans le troisième enfin on ferait rapporter le pronom à un nom, placé après lui de fait et de droit \*).

«**Chacun des deux termes, nom indépendant ou énonciatif, peut être supprimé, comme dans** سَلَامٌ «**عَلَيْكُمْ أَنْتُمْ**, c'est-à-dire: قَوْمٌ مُنْكَرُونَ.»

Chacun des deux termes, nom indépendant ou énonciatif, peut être supprimé s'il se trouve quelque indice qui le rappelle. Voici un exemple de la suppression du premier: *أَفَأَنْبِئُكُمْ بِشَيْءٍ مِنْ دَلِيقِ النَّارِ* Vous annoncerai-je quelque chose de plus terrible que cela: [c'est] le feu (c. 22. 71), c'est-à-dire: هِيَ النَّارُ, de même: سُورَةٌ أَنْزَلْنَاهَا [Ceci est] un chapitre que nous avons fait descendre (c. 24. 1), c'est-à-dire: هَذِهِ سُورَةٌ; et du second: *أَكُلْهَا دَائِمٌ وَظِلُّهَا* Ses fruits durent toujours ainsi que son ombre (c. 13. 35), c'est-à-dire: *وَظِلُّهَا دَائِمٌ*; de même: *أَأَنْتُمْ أَعْلَمُ أَمْ اللَّهُ* Est-ce vous qui êtes le mieux instruits, ou Dieu (c. 2. 134)? c'est-à-dire: *أَمْ اللَّهُ أَعْلَمُ*. Ces deux suppressions se trouvent réunies dans le passage suivant: *سَلَامٌ قَوْمٌ مُنْكَرُونَ* Salut! [Vous êtes] des

tièrement indéterminé, le qualificatif composé peut être accidentel ou essentiel.

2) Dans le cas du premier exemple, ou devrait dire, avec une proposition à la place du terme prépositionnel, *قَصَدَكَ غُلَامٌ رَجُلٌ* [Il y a] un homme dont le serviteur te cherchait (ex. de 'Ajmūniyy Alf. v. 134). Dans cette phrase le pronom se rapporte à un nom, placé après lui de fait mais non de droit, puisqu'il y a inversion. Comp. la place du sujet verbal § 58.

*gens inconnus* <sup>3)</sup> (c. 51. 25); dans lequel **سَلَامٌ** est un nom indépendant dont l'énonciatif sous-entendu est **عَلَيْكُمْ**, et **قَوْمٌ** est l'énonciatif d'un nom indépendant sous-entendu, **أَنْتُمْ**.

« On doit supprimer l'énonciatif avant la proposition correspondante à **لَوْلَا** et à une expression particulière au serment, avant le qualificatif accidentel impropre à servir d'énonciatif, et après **وَ** exprimant clairement l'accompagnement. Ex. 1<sup>o</sup>: **لَوْلَا أَنْتُمْ**; 2<sup>o</sup>: **لَكِنَّا مُؤْمِنِينَ**; 3<sup>o</sup>: **لَعَمْرُكَ لَأَفْعَلَنَّ**; 4<sup>o</sup>: **ضُرْبِي رَيْدًا قَائِمًا**; 5<sup>o</sup>: **كُلُّ رَجُلٍ وَصِيْعَتُهُ** »

42. L'énonciatif doit être supprimé dans quatre cas.

1<sup>o</sup>. Avant la proposition correspondante à **لَوْلَا**, ex.: **لَوْلَا أَنْتُمْ لَكِنَّا مُؤْمِنِينَ** *Sans vous nous aurions été croyants* (c. 34. 30), c'est-à-dire: **لَوْلَا أَنْتُمْ صَدَدْتُمُونَا عَنِ الْهَدَى** *Si vous ne nous aviez pas détournés de la direction*, comme l'indique le passage à la suite: **أَذْخُنْ صَدَدْنَاكُمْ عَنِ الْهَدَى بَعْدَ إِذْ جَاءَكُمْ** *Est-ce nous qui vous avons détournés de la direction après que vous l'avez eu reçue*.

2<sup>o</sup>. Avant la proposition correspondante à une expression particulière au serment, ex.: **لَعَمْرُكَ إِنَّهُمْ لَفِي سَكْرَتِهِمْ يَعْبَهُونَ** [*Par*] *ta vie! dans leur ivresse ils étaient égarés* (c. 15. 72), c'est-à-dire: **لَعَمْرُكَ يَبِينِي** (ou **قَسْوِي**) *Ta vie est mon serment*. J'ai prescrit que cette expression désignât clairement un

3) Si **قَوْمٌ** était un vocatif, il serait inflexibilisé en *u*, et le qualificatif de ce nom, déterminé par l'appel, devrait avoir l'article. Il ne peut non plus être nom indépendant, puisqu'il est indéterminé.

serment pour exclure les expressions comme celle-ci: **عَهْدُ اللَّهِ** qui tantôt s'emploie pour le serment et tantôt autrement. On dit en jurant: **عَهْدُ اللَّهِ لَأَفْعَلَنَّ** *L'engagement [en est pris] envers Dieu, oui je le ferai*, et sans jurer: **عَهْدُ اللَّهِ بِهِ** *L'engagement pris envers Dieu est un engagement qu'il faut tenir*. Aussi est-il permis d'y exprimer l'énonciatif et l'on dit: **عَلَيَّ عَهْدُ اللَّهِ** *L'engagement envers Dieu [en est] à ma charge*.

3°. Avant un qualificatif accidentel qui ne pourrait servir d'énonciatif au nom indépendant, ex.: **ضَرْبِي زَيْدًا قَاتِمًا** [*C'est*] *levé [que] mes coups atteindront Zayd*. La construction primitive était: **ضَرْبِي زَيْدًا حَاصِلٌ إِذَا كَانَ قَاتِمًا** *Mon action de frapper Zayd [doit arriver quand il se trouvera] levé. حَاصِلٌ* est énonciatif, **إِذَا** <sup>1)</sup> limitatif de celui-ci, ayant pour complément annectif **كَانَ** attributif <sup>2)</sup>, dont le sujet verbal est im-

1) On sous-entend **أَنَّ كَانُ** pour le passé. V. § 86 n. 2.

2) Aussi l'ai-je traduit par *se trouver*. Il y a encore d'autres manières d'analyser cette construction elliptique. Dans toutes, l'accusatif tenant lieu d'attribut est qualificatif accidentel, non énonciatif de **كَانَ** incomplet sous-entendu, 1° parce qu'il ne se rencontre jamais qu'indéterminé et dérivé de l'infinitif (supposé racine), or ce sont deux caractères du qualificatif accidentel (§ 79), 2° parce qu'il peut se trouver à sa place une proposition qualificative accidentelle, comme dans ces paroles du Prophète: **أَقْرَبَ مَا يَكُونُ الْعَبْدُ مِنْ رَبِّهِ وَهُوَ سَاجِدٌ** *Le plus près que le fidèle soit de son Seigneur, c'est lorsqu'il est prosterné*. — On peut voir, dans le *Tawdih* complété et dans 'Ajmūniyy, Alf. v. 141, ces deux raisons, reproduites du fils d'Ibnu-Mālik.

plicite et se rapporte à l'objet verbal de l'infinitif; **فَاتِمًا** qualificatif accidentel de ce pronom. Il ne convient pas ici que le qualificatif accidentel puisse servir d'énonciatif au nom indépendant, et l'on ne saurait dire **ضَرَبِي قَاتِمٌ** car l'action de *frapper* ne peut se qualifier de *levée*. Il en est de même dans : **أَكْثَرُ شَرَبِي السَّوِيقِ مَلْتُوتًا** *Le plus que je boive de sawīq c'est bien remué*, et : **أَخْطَبُ مَا يَكُونُ الْأَمِيرُ قَاتِمًا** *Le plus éloquent que soit l'émir, c'est levé*<sup>3)</sup>. C'est comme s'il y avait : **كَانَ مَلْتُوتًا حَاصِلٌ إِذَا كَانَ مَلْتُوتًا** *arrive quand il se trouve bien remué*, et : **إِذَا كَانَ قَاتِمًا** *quand il se trouve levé*. C'est ainsi qu'il faut procéder partout.

4°. Après la particule **وَ** exprimant l'accompagnement manifeste, ex. : **كُلُّ رَجُلٍ وَضَيْعَتُهُ** *Tout homme est attaché à sa profession*, c'est-à-dire : **كُلُّ رَجُلٍ مَعَ ضَيْعَتِهِ مَقْرُونَانِ** *Tout homme avec sa profession forme un couple*, et ce qui indique l'accouplement c'est le sens d'accompagnement qui se trouve dans la particule **وَ**.

3) En français, non plus on ne pourrait pas dire que *levé* est l'attribut de *ce*, pronom neutre de la nature du **فَصْلٌ** (§ 38 n. 1), qui rappelle le sujet: *le plus éloquent*, et ses compléments. — Une remarque due à 'Ibnu-'Uṣfūr c'est que ce qualificatif accidentel joue ici le rôle de l'accusatif limitatif (susceptible, comme on l'a vu, de servir d'énonciatif), et que **فَاتِمًا** pourrait se remplacer par **وَقَّتَ قِيَامَهُ**. Tawdih complété. — Le nom indépendant ici équivaut à **أَخْطَبُ أَكْوَانِ الْأَمِيرِ** *Le plus éloquent des états de l'émir*. § 34 n. 1.

## SUPPRESSION DE L'INDÉPENDANCE.

« Les agents qui font abroger la règle du nom indépendant et de l'énonciatif sont de trois espèces: »

« **A** كَانُ، لَيْسَ، صَارَ، بَاتَ، ظَلَّ، أَضْحَى، أَضْبَحَ، أَمْسَى، كَانُ،  
« qui régissent  
« au nominatif le nom indépendant, appelé leur *nom*,  
« et à l'accusatif l'énonciatif appelé leur *énonciatif*,  
« **ex.**: وَكَانَ رَبُّكَ قَدِيرًا. »

43. Le mot <sup>1</sup>نَوَاسِخُ est le pluriel de نَاسِخٌ, qui, dans le langage ordinaire dérive de نَسَخَ avec le sens de إِزَالَةٌ. On dit: نَسَخَتِ الشَّمْسُ الظِّلَّ: quand le soleil a mis fin à l'ombre. En langage technique on appelle ainsi les mots qui empêchent d'appliquer la règle du nom indépendant et de l'énonciatif.

Ils sont de trois espèces: A) ceux qui régissent le nom indépendant au nominatif et l'énonciatif à l'accusatif, et qui

1) On dit: نَوَاسِخُ الْأَبْنَدَاءِ.

sont les mots de la famille de كَانَ; B) ceux qui régissent le premier de ces deux termes à l'accusatif et le second au nominatif, et qui sont les mots de la famille de إِنَّ; C) ceux qui régissent les deux termes à l'accusatif, et qui sont les mots de la famille de ظَنَّ.

Avec les mots de la famille de كَانَ la première expression régie est dite *nom* ou *sujet verbal*, et la seconde *énonciatif* ou *objet verbal*; avec ceux de la famille de إِنَّ la première expression régie est dite *nom* et la seconde *énonciatif*; avec ceux de la famille de ظَنَّ, la première expression régie est dite *premier objet* et la seconde *deuxième objet*.

En ce qui concerne la famille de كَانَ elle se compose de treize mots qui se partagent en trois classes:

1°. Ceux qui régissent le nom indépendant au nominatif et l'énonciatif à l'accusatif sans condition. Ils sont au nombre de huit: كَانَ être, أَمَسِيَ être au soir, أَصْبَحَ être à l'aube, أَضْحَى être au matin, ظَلَّ être pendant le jour, بَاتَ être pendant la nuit<sup>2)</sup>, صَارَ devenir, لَيْسَ n'être pas<sup>3)</sup>.

2°. Ceux qui ont ce même régime sous condition d'être précédés d'une négative ou de l'analogue. Ils sont au nombre de quatre: رَأَى cessant d'être, بَرِحَ, فَتَى, أَنْفَكَ cessant d'être. Exemple avec

2) C'est-à-dire, avec tous ces mots, être (quelque chose) à tel moment, ces verbes incomplets n'ajoutant au rapport de sujet à attribut qu'une idée de temps.

3) Dans le présent, à moins que le temps ne soit fixé autrement. Ibnu-'Aqil.

la négation: *وَلَا يَزَالُونَ مُخْتَلِفِينَ* Mais ils ne cesseront de différer entre eux (c. 11. 120), et *لَنْ نَبْرَحَ عَلَيْهِ عَاكِفِينَ* Nous ne cesserons de l'adorer (c. 20. 93). Exemples avec l'analogue de la négation, savoir la défense:

*صَاحِ شَيْئًا وَلَا تَزَلْ ذَاكِرَ الْمَوْتِ فَانْسِيَانُهُ ضَلَالًا مُبِينًا*

*Ami* 4), *ceins-toi, et ne cesse de te rappeler la mort. L'oublier serait un égarement manifeste*; et la prière:

*أَلَا يَا أَسْلَمِي دَارَ مَيِّ عَلَى أَيْلِي وَلَا زَالَ مِنْهَا بِجَرَعَاتِكِ الْقَطْرُ*

*Oh! oui, puisses-tu, maison de Mayy* 5) *échapper à la ruine, et la pluie ne cesser d'arroser ta lande!*

3°. Un seul, qui a aussi ce régime, sous condition d'être précédé de *مَا* de la locution infinitive avec sens limitatif, c'est-à-dire *دَامَ*; ex.: *رَأَوْصَانِي بِالصَّلَاةِ وَالرَّكَاةِ مَا دُمْتُ حَيًّا*; *Il m'a recommandé de prier et faire l'aumône tant que je vivrai* (c. 19. 32), c'est-à-dire: *مُدَّةَ دَوَامِي حَيًّا* [pendant] *la période de ma durée comme vivant*. Cette particule a été nommée *مَا* de la locution infinitive parce que l'on peut supposer à sa place un infinitif, comme ici *دَوَام*, et, avec sens

4) Pour *صَاحِبٍ*; voir le vocatif adouci § 72. On pourrait dire *صَاحٍ*.

5) Nom propre comme *هِنْدٌ*, semi-flexible préférablement: *وَالْمَنْعُ أَحَقُّ*, Alf. v. 665. V. aussi § 114. La mesure ne s'y oppose pas ici. Les grammairiens font toujours *هِنْدٌ* parfaitement flexible, comme pendant à *زَيْدٌ* dans les exemples.



limitatif, parce qu'on peut supposer à sa place un nom limitatif, comme ici مُدَّةٌ.

«L'énonciatif peut se placer au milieu, comme  
«dans: فَلَيْسَ سَوَاءَ عَالِمٌ وَجَهْلٌ.»

44. Il est permis dans ce chapitre de placer l'énonciatif entre le nom et le verbe, de même qu'il est permis, au chapitre du sujet verbal, de faire précéder ce terme de l'objet. Ex.: وَكَانَ حَقًّا عَلَيْنَا نَصْرُ الْمُؤْمِنِينَ *Il était de notre devoir d'assister les croyants (c. 30. 46) et: أَكَانَ لِلنَّاسِ عَجَبًا أَنْ أَوْحَيْنَا* *Était-il donc étonnant pour les hommes que nous eussions inspiré (c. 10. 2), de même, en suivant la leçon de Hamzah et Hafṣ: لَيْسَ الْبِرُّ أَنْ تُوَلُّوا وُجُوهَكُمْ* *Ce n'est pas la piété que de tourner vos visages (c. 2. 172), avec الْبِرُّ à l'accusatif. Le poète a dit:*

سَلِيْ اِنْ جَهَلْتِ النَّاسَ عَنَّا وَعَنْهُمْ فَلَيْسَ سَوَاءَ عَالِمٌ وَجَهْلٌ  
*Si tu ne nous connais pas, renseigne-toi sur nous et sur eux; car cela ne se vaut pas, savoir et ignorer. Et un autre:*

لَا طِيبَ لِلْعَيْشِ مَا دَامَتْ مُنْغَصَّةً لِدَاثَةِ بَادِكَارِ الْمَوْتِ وَالْهَرَمِ  
*Point d'agrément dans la vie, tant que ses jouissances restent troublées par la pensée de la mort et de la décrépitude*<sup>1)</sup>. On

rapporte qu'Ibnu-Durustūyah défendait que l'on avançât ainsi l'énonciatif de لَيْسَ, et 'Ibnu-Muṭī, dans sa 'Alfiyyah, le défend pour l'énonciatif de دَامَ. Mais ces deux opinions ont contre elles les citations qui précèdent et d'autres encore.

1) Voir une autre analyse de ce vers § 65 n. 6.

« L'énonciatif peut aussi se placer en avant, excepté  
« avec دَامَ et لَيْسَ. »

L'énonciatif peut se trouver placé de trois façons: après le verbe et le nom de celui-ci, et c'est la construction primitive, ex.: وَكَانَ رَبُّكَ قَدِيرًا *Ton seigneur [en cela] a été puissant* (c. 25. 56); entre le verbe et son nom, ex.: وَكَانَ حَقًّا عَلَيْنَا نَصْرُ الْمُؤْمِنِينَ; deux constructions expliquées précédemment; et enfin en avant du verbe et de son nom, ex.: زَيْدٌ عَلِيًّا كَانَ زَيْدٌ *Instruit était Zayd*. Ce qui indique que cette dernière construction est possible, c'est le passage: أَهْوَلَاءَ إِيَّاكُمْ كَانُوا يَعْبُدُونَ *Est-ce que ce sont ceux-ci qui de vous étaient adorateurs* (c. 34. 39). En effet إِيَّاكُمْ est objet verbal de يَعْبُدُونَ et il est placé avant كَانَ<sup>2)</sup>. Or l'avancement du mot régi avertit que son régissant pourrait être avancé.

Cette construction est défendue avec لَيْسَ et دَامَ.

D'abord, en ce qui concerne l'énonciatif de دَامَ, tout le monde est d'accord à ce sujet. En effet quand vous dites: لَأَصْحَبُكَ مَا دَامَ زَيْدٌ صَدِيقَكَ *Je n'irai pas avec vous tant que Zayd sera votre ami*, si vous mettez l'énonciatif en avant de دَامَ مَا il en résultera avancement d'une expression régie par la liaison, en avant du mot-conjoint<sup>3)</sup>, car le مَا est une particule-conjointe équivalente à un infinitif, comme

2) Comp. § 58.

3) Voir la particule-conjointe § 34 n. 1.

nous l'avons vu <sup>4)</sup>); et si vous mettez ce même énonciatif seulement en avant de دَامَ, non de مَا, il en résultera séparation entre la particule-conjointe et sa conjonctive, ce qui n'est pas permis. On ne dirait pas: عَجِبْتُ مِمَّا زَيْدًا تَصَكَّبَهُ: *Je m'étonnai de ce que vous accompagniez Zayd*; cela n'est permis qu'avec le nom-conjoint, autre que أَلْ, car on dit: جَاءَنِي الَّذِي زَيْدًا ضَرَبَ *Celui qui Zayd frappa* <sup>5)</sup>, vint à moi, mais on ne pourrait, dans la phrase: جَاءَ الضَّارِبُ زَيْدًا *Celui qui frappa (frappe ou frappera) Zayd, vint*, mettre زَيْدًا en avant de ضَارِبُ.

En ce qui concerne l'énonciatif de لَيْسَ, la même construction serait défendue, d'après l'opinion des Coufites, de Mubarrad et d'Ibnu-s-sarrāġ, qui est la plus juste, car on ne pourrait citer d'exemple analogue à: ذَاهِبًا لَسْتُ: *Je ne suis pas sur mon départ*, et aussi parce que c'est un verbe inconjugable, comme عَسَى qui, de l'avis de tous, ne peut être précédé par son énonciatif <sup>6)</sup>. Fārisiyy et 'Ibnu Ĵinniyy ont admis que cette inversion soit permise en arguant de l'indi-

4) V. § 43. 3°.

5) On pourrait rendre par le passif en français cette inversion dont l'objet est de mettre Zayd en évidence. En ce qui concerne le cas précédent notre langue serait moins rigoureuse, car on dirait: *Je m'étonnai que de Z. vous vous fissiez le compagnon.*

6) Voici la règle du régime de عَسَى et كَادَ, omise par l'Auteur: « Comme كَانَ sont كَادَ et عَسَى, mais il se présente rarement autre chose qu'un futur comme leur servant d'énonciatif. Il est très-rare que ce terme se trouve sans أَنْ après عَسَى; quant à كَادَ, la règle avec lui est renversée. » 'Alfiyyah v. 164.

cation fournie par le passage: *أَلَا يَوْمَ يَأْتِيهِمْ لَيْسَ مَصْرُوفًا عَنْهُمْ* *N'est-il pas vrai que, le jour où il leur viendra, il ne pourra en être détourné (c. 11. 11), dans lequel يَوْمَ dépend de مَصْرُوفًا<sup>7</sup> et précède cependant لَيْسَ. Or l'avancement du mot régi est un avertissement de ce que son régissant pourrait être avancé. La réponse à cela c'est que les Arabes se permettent avec les limitatifs des constructions qu'ils ne se permettent pas avec d'autres mots<sup>8</sup>). Sibawayh, d'après ce que l'on cite de lui, a successivement autorisé et défendu cette construction.*

« Une règle particulière aux cinq premiers c'est  
« qu'ils s'emploient comme synonymes de *صَارَ*; »

45. On peut employer *كَانَ*, *أَمْسَى*, *أَصْبَحَ*, *ظَلَّ* et *ظَلَّ* avec le sens de *صَارَ* *devenir*, ex.: *وَبَسَّتِ الْجِبَالُ بَسًّا فَكَانَتْ هَبَاءً مُنْبَثًّا وَكُنْتُمْ أَزْوَاجًا ثَلَاثَةً* *Que les montagnes seront entièrement broyées et se réduiront en tourbillons de poussière, que vous serez mis en trois doubles troupes (c. 56. 5);* *فَأَصْبَحْتُمْ بِنِعْمَتِهِ إِخْوَانًا* *Et que, grâce à lui vous êtes devenus frères (c. 3. 98);* *ظَلَّ وَجْهُهُ مُسَوِّدًا* *Son visage s'assombrit (c. 16. 60);* le poète a dit:

*أَمْسَتْ خَلَاءً وَأَمْسَى أَهْلُهَا أَحْتَمَلُوا أَخْنَى عَلَيْهَا الَّذِي أَخْنَى عَلَيَّ لَبَدٌ*  
*Elle est devenue déserte, ses habitants ont émigré, et elle a*

7) Comme accusatif limitatif. V. § 86 n. 2. Il a pour complément la proposition suivante, qui est virtuellement au génitif.

8) Comp. §§ 47 (Texte du précis); 50; 88, 8°.

été frappée par celui qui frappa Lubad<sup>1</sup>); et un autre: أَضْحَى يُمَرِّقُ أَثْوَابِي وَيَضْرِبُنِي أَبْعَدَ شَيْبِي يَبْغِي عِنْدِي الْأَدَبَا Il s'est mis<sup>2</sup>) à déchirer mes vêtements et à me frapper. Se serait-il donc mis en tête de m'éduquer, maintenant que mes cheveux ont blanchi?

« A tous ceux qui sont autres que لَيْسَ et زَالَ, فَتَى, «c'est qu'ils peuvent être complets, c'est-à-dire se «passer d'énonciatif; ex.: وَإِنْ كَانَ ذُو عُسْرَةٍ فَنَظِرَةٌ إِلَى - فَسُبْحَانَ اللَّهِ حِينَ تُمْسُونَ وَحِينَ تُصْبِحُونَ - مَيْسِرَةٌ - خَالِدِينَ فِيهَا مَا دَامَتِ السَّمَاوَاتُ وَالْأَرْضُ»

C'est-à-dire que les verbes de cette classe, autres que زَالَ et لَيْسَ, ont cela de particulier de pouvoir s'employer comme complets, ce qui signifie qu'ils se contentent alors de régir un nominatif<sup>3</sup>), sans accusatif, ex.: وَإِنْ كَانَ ذُو عُسْرَةٍ فَنَظِرَةٌ إِلَى مَيْسِرَةٍ Et s'il y a quelqu'un de géné, qu'on

1) Nom du septième vautour de Locman; celui-ci en éleva sept, dont chacun vécut quatre-vingts ans, et il mourut avec le dernier. Ce vers est cité dans le *Sihāh*, avec أَضْحَى au lieu de أَضْحَى, sous خَنَا, dont le dérivé أَخْنَى est donné comme synonyme de أَفْتَحَشَ et, avec الدَّهْرُ pour sujet, de أَهْلَكَ. La métaphore serait traduisible en français au moyen d'un mot que la prudence a exclu de nos dictionnaires.

2) L'énonciatif de أَضْحَى est la proposition verbale يُمَرِّقُ qui est virtuellement à l'accusatif.

3) Qui n'est plus leur nom mais un véritable sujet verbal.

*attende qu'il soit dans l'aisance* (c. 2. 280); فَسُبْحَانَ اللَّهِ; *Celebrez donc Dieu quand vous vous trouvez au soir et quand vous vous trouvez au matin* (c. 30. 16); حِينَ تُمْسُونَ وَحِينَ تُصْبِحُونَ; *Y restant éternellement, tant que dureront les cieux et la terre* (c. 11. 109); le poète a dit:

تَطَاوَلَ لَيْلِكَ بِالْأَثْمُدِ وَنَامَ الْكَخْلِيُّ وَاسْمَ تَرَفُدِ  
وَبَاتَ وَبَاتَتْ لَهُ لَيْلَةٌ كَلَيْلَةِ ذِي الْعَايِرِ الْأَرْمَدِ

*La nuit te sembla longue à 'Atmud; l'heureux reposait, mais tu ne dormis pas. — Il y coucha, et sa compagne fut une nuit telle que la nuit de l'œil chassieux<sup>4)</sup> qu'un fétu tourmente.*

L'explication que nous avons donnée du mot *complet* est la vraie; mais d'après le plus grand nombre des Basrites, ce mot signifierait que les verbes en question expriment les deux idées d'attribut et de temps. Le même désaccord existe sur la raison de l'appellation d'*incomplet*, relative au verbe qui régit l'énonciatif à l'accusatif. D'après l'explication que nous avons choisie, ce verbe serait dit incomplet parce que le nominatif régi par lui ne lui suffit pas; mais, suivant le plus grand nombre, ce serait parce que dans ce cas il a

4) Le dernier mot du vers qualifie ذِي l'homme à . . . . On explique لَهُ بِبَاتَتْ par لَهُ أَقَامَتْ (Ya'sin, notes sur le Tawdih); ou par لَهُ صَارَتْ avec لَهُ pour énonciatif, le premier بَاتَ étant seul complet (Sabbān, notes sur 'Ajmūniyy). La traduction ne rend aucune de ces deux nuances.

perdu l'idée d'attribut pour n'en plus exprimer d'autre que celle de temps. La première est la vraie <sup>5)</sup>).

« **A كَانَ, qu'il peut être intercalé explétivement,**  
« **comme dans: مَا كَانَ أَحْسَنَ زَيْدًا,** »

Le verbe كَانَ en arabe peut se présenter sous trois aspects :  
1° incomplet, et alors il régit nécessairement un nominatif et un accusatif, comme وَكَانَ رَبُّكَ قَدِيرًا ; 2° complet, et alors il ne lui faut plus qu'un nominatif, sans accusatif, comme وَإِنْ كَانَ دُو عُسْرَةٍ ; 3° enfin explétif, et alors il ne lui faut ni nominatif ni accusatif.

Pour être explétif, il faut qu'il satisfasse à deux conditions ; la première est d'avoir la forme du passé, et la seconde d'être intercalé entre deux expressions inséparables, autres que la préposition et son complément ; ex. : مَا كَانَ أَحْسَنَ زَيْدًا *Que Zayd est donc beau!* La construction primitive a été : مَا أَحْسَنَ زَيْدًا *Que Zayd est beau!* puis on a ajouté كَانَ entre مَا et le verbe admiratif. Et par *explétif* je n'entends pas que dans cet état il n'exprime aucun sens, mais seulement qu'il ne s'y trouve pas pour exprimer le rapport de sujet à attribut <sup>6)</sup>).

5) Le débat porte seulement sur la raison des deux appellations, non sur la signification de ces sortes de verbes, qui est bien attributive, avec double idée d'attribut et de temps pour les premiers, et non attributive, avec idée unique de temps pour les seconds.

6) Ce terme d'explétif زَائِدَةٌ est diversement expliqué par les grammairiens qui s'accordent seulement sur ce que كَانَ زَائِدَةٌ ne

« Qu'on retranche le *nūn* de son futur apocopé  
« ailleurs qu'à la pause, s'il ne se rencontre pas avec  
« lui une muette ou un pronom suffixe à l'accusatif, »

46. Le verbe كَانَ se distingue par plusieurs particularités, dont l'une est de pouvoir être explétif, comme on l'a vu, et dont une autre consiste en ce que sa finale peut être retranchée. Cela ne peut arriver qu'à cinq conditions: 1° que ce verbe soit sous la forme du futur, 2° qu'il soit apocopé 3° qu'il ne soit pas à la pause, 4° et 5° qu'il ne soit pas immédiatement suivi d'un pronom à l'accusatif ou d'une muette.

Ex.: وَ لَمْ أَكُ بَغِيًّا Et je n'ai pas été adultère <sup>1)</sup> (c. 19. 20):

la forme primitive était أَكُونُ; on a d'abord retranché l'*u* à cause de l'agent d'apocopé, puis le *wāw* à cause de la rencontre des deux muettes, puis enfin le *nūn*, par abréviation, et cette dernière suppression est permise, tandis que les deux premières sont obligatoires. On ne pourrait retrancher ce *nūn* dans des cas comme: لَمْ يَكُنِ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ Les infidèles, parmi les gens des Ecritures, n'ont.... (c. 98. 1), parce qu'il y est immédiatement suivi d'une muette, qu'il prend

régit pas l'accusatif. Le *Sihāh* cite يَدَّ كَانَ مُنْطَلِقًا où le sens de كَانَ est seulement la corroboration. *Sabbān* dit cependant, 'Alf. V. 154, que le plus grand nombre le regardent comme exprimant encore là l'idée de temps passé.

1) Au féminin. Sur le genre dans les فَعِيل, les فَعِل etc., v. 'Alfyyah v. v. 466 et 760.



un *i* pour cette raison, et que, renforcé par cette voyelle, il se refuse à la suppression; — non plus dans des cas comme: **إِنْ يَكُنْ فَكَنْ تُسَلِّطَ عَلَيْهِ** *S'il l'est, tu ne saurais être investi d'autorité sur lui (Hadîṭ)*, parce qu'il y est suffixé du pronom à l'accusatif, et que les pronoms ramènent les mots à leur forme naturelle <sup>2)</sup>; — non plus à la pause, ainsi que le dit expressément 'Ibnu-Qarūf, et cela avec raison, car le verbe à la pause, quand il a perdu de ses consonnes, au point qu'il ne lui en reste plus qu'une ou deux, doit être suffixé du hā' du silence, comme dans les exemples cités par le même, **كَمْ يِعْ** <sup>3)</sup> et **كَمْ يَكْ** est dans les mêmes conditions que **كَمْ يِع**; mais alors il est plus juste de lui rendre sa consonne primitive pour faire la pause, que de faire celle-ci avec l'addition d'une autre consonne. Et que l'on ne dise pas qu'il devrait en être ainsi avec **كَمْ يِع**, car ici la restitution du yā' entraînerait la suppression du régime de l'agent d'apocopé, ce qui n'a pas lieu dans **كَمْ يَكُنْ**, où l'agent d'apocopé exige seulement la suppression de l'*u*, non pas celle du nūn, comme nous l'avons expliqué.

« **Et qu'on le supprime, soit seul, en compensant cette suppression par مَا dans les cas comme: مَا**  
 « **أَنْتَ ذَا نَفَرٍ**, soit avec son nom, comme dans: **إِنْ**  
 « **إِلْتَمِسْ وَلَوْ خَاتَمًا مِنْ حَدِيدٍ وَخَيْرًا فَخَيْرٌ** »

2) V. § 118. De même قَاصِبِهِ، قَاصِبِهِ، قَاصِبِهِ.

3) Impératif de وَعَى.

Parmi les caractères particuliers de كَانَ il y a encore celui-ci, que ce verbe peut se supprimer, et cela peut arriver de deux façons: il peut en effet se supprimer tout seul, avec maintien de son nom et de son énonciatif et avec compensation au moyen de مَا, ou se supprimer avec son nom, l'énonciatif étant maintenu, et sans aucune compensation.

La première suppression a lieu après أَنْ de la locution infinitive, partout où un verbe exprime la cause par rapport à un autre verbe, comme quand on dit: **أَمَّا أَنْتَ مُنْطَلِقًا أَنْطَلَقْتُ** *Comme tu partais, je suis parti*. On a commencé par dire: **إِنْطَلَقْتُ لِأَنَّ كُنْتَ مُنْطَلِقًا**; puis on a fait passer لِ et ce qui la suit, avant le verbe, à cause de l'importance qu'on y attachait ou pour rendre ce complément exclusif<sup>4)</sup>, et la phrase est devenue: **لِأَنَّ كُنْتَ مُنْطَلِقًا أَنْطَلَقْتُ**. Ensuite on a supprimé la préposition pour abrégé, ainsi que cela se fait régulièrement<sup>5)</sup> avec أَنْ, comme dans: **فَلَا جُنَاحَ عَلَيْهِ أَنْ يَطَّوَّفَ بِهِمَا** *Et il n'y a aucun péché pour lui [à ce]*

4) L'attribution exclusive اخْتِصَاصٌ, dont il est question ici, s'applique à l'inversion qui met le complément en évidence, non à لِ. D'ailleurs cette préposition peut signifier, d'après le Muğni, 1° la convenance: **الْحَمْدُ لِلَّهِ**; 2° l'attribution: **لَهُ مَا فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ**; 3° le domaine: **هَذَا الْخَصِيرُ لِلْجَامِعِ** (c. 2. 110) . . . . 6° le mobile, comme ici; en tout vingt-deux sens. Comp. § 25.

5) Voir la règle § 68 n. 1.

qu'il en fasse le tour (c. 2. 153), c'est-à-dire : فِي أَنْ يَطُوفَ. Ensuite on a supprimé كَانَ encore par abréviation et le pronom <sup>6)</sup> est devenu séparé, ce qui a fait أَنْ أَنْتَ. Alors on a ajouté مَا par compensation, et il en est résulté مَا أَنْ أَنْتَ. Enfin le nūn s'est assimilé au mīm, أَمَّا أَنْتَ. C'est ainsi que 'Abbās fils de Mirdās a dit :

أَبَا خُرَاشَةَ أَمَّا أَنْتَ ذَا نَفَرٍ فَإِنَّ قَوْمِي لَمْ تَأْكُلْهُمْ الصُّبُعُ  
*Abu-Qurājah, puisque tu es chef d'une nombreuse famille....*

*Eh! mais les miens n'ont pas été dévorés par les hyènes (ou les années stériles).* La tournure primitive était لِأَنَّ كُنْتَ, puis elle s'est modifiée comme nous l'avons dit.

La deuxième suppression a lieu après les particules conditionnelles إِنَّ et لَوْ. a) Un exemple après إِنَّ est cette locution populaire : الْمَرْءُ مَقْتُولٌ بِمَا قَتَلَ بِهِ إِنَّ سَيْفًا فَسَيْفٌ وَإِنَّ خَنْجَرًا فَخَنْجَرٌ *L'homme périra par ce avec quoi il a tué : [par] un sabre, si [c'est] un sabre, et [par] un poignard, si [c'est] un poignard ;* et cette autre : النَّاسُ مَجْرَبُونَ بِأَعْمَالِهِمْ إِنَّ خَيْرًا فَخَيْرٌ وَإِنْ شَرًّا فَشَرٌّ *Les hommes auront une rétribution analogue à ce qu'ils auront fait : du bien, si c'est du bien, et du mal, si c'est du mal.* Le poète a dit :

لَا تَقْرُبَنَّ الدَّهْرَ آلَ مُطَرِّبٍ إِنَّ ظَالِمًا أَبَدًا وَإِنْ مَظْلُومًا  
*En aucun temps, n'approche des gens de Mutarrif, ni comme persécuteur, à tout jamais, ni comme persécuté.* C'est-à-dire :

6) C'est-à-dire le suffixe تَ de كُنْتَ (= كَانَ أَنْتَ).

إِنْ كَانَ: *إِنْ كَانَ مَا قَتَلَ بِهِ سَيْفًا فَالَّذِي يُقْتَلُ بِهِ سَيْفٌ*  
*إِنْ كُنْتَ ظَالِمًا وَإِنْ*; et enfin: *عَمَلُهُمْ خَيْرًا فَجَزَّآؤُهُمْ خَيْرٌ*  
 — b) Un exemple après لَوْ est cette parole du

Prophète: *إِلْتِمِسْ وَلَوْ خَاتَمًا مِنْ حَدِيدٍ* Demande, ne serait-ce  
 qu'un anneau de fer, et ce vers:

*لَا يَأْمَنُ الدَّهْرُ ذُو بَغْيٍ وَلَوْ مَلِكًا جُنُودُهُ ضَاقَ عَنْهَا السَّهْلُ وَالْجَبَلُ*  
*Que l'injuste se défie de la fortune, quand bien même ce*  
*serait un roi, dont les armées se presseraient à l'étroit dans*  
*la plaine et dans la montagne. C'est-à-dire: مَا تَلْتَمِسُهُ*  
*وَلَوْ كَانَ مَا تَلْتَمِسُهُ*, et: *وَلَوْ كَانَ أَلْبَاغِي مَلِكًا*, et: *خَاتَمًا مِنْ حَدِيدٍ*.

« Dans le dialecte du Hijāz, مَا négatif est comme  
 « كَيْسَ, pourvu a) que son nom soit placé le premier,  
 « b) qu'il ne soit pas précédé de إِنْ, ni d'une expres-  
 sion régie par l'énonciatif, autre qu'un limitatif  
 « ou un génitif prépositionnel, c) enfin, que l'énon-  
 « ciatif ne soit pas joint à إِلَّا. Ex.: *مَا هَذَا بَشَرًا*. »

47. Il faut savoir que l'on emploie trois des particules  
 négatives, de la même façon que كَيْسَ, en ce qui concerne  
 le régime du nom au nominatif, et de l'énonciatif à l'accu-  
 satif. Ce sont: مَا، لَا et لَات. Chacune d'elles est traitée sé-  
 parément.

Il s'agit ici de مَا et du régime de كَيْسَ qu'on lui donne,  
 ce qui est un idiotisme des habitants du Hijāz, et la façon  
 correcte de parler, celle qui est observée dans le livre révélé.  
 Ex.: *مَا هَذَا بَشَرًا* Ce n'est pas un homme (c. 12. 31); *مَا هُنَّ*  
*أُمَّهَاتِهِمْ* Elles ne sont pas leurs mères (c. 58. 2).

Ils ne lui donnent ce régime que sous trois conditions: que son nom précède son énonciatif, qu'il ne soit pas joint à **إِنْ** explétif, ni l'énonciatif à **إِلَّا**. C'est pour cela qu'il ne lui a pas été attribué de régime dans le proverbe: **مَا مُسِيٍّ** *Celui qui s'excuse*<sup>1)</sup> *n'est plus coupable*, cas où l'énonciatif est placé avant le nom; ni dans ce vers:

**بَنِي غُدَانَةَ مَا إِنْ أَنْتُمْ ذَهَبٌ وَلَا صَرِيْفٌ وَلَكِنْ أَنْتُمْ الْآخِرَةُ**  
*Banū-Gudānah, vous n'êtes ni or ni argenterie; ce que vous êtes, c'est de la poterie crue, parce qu'il s'y trouve la particule **إِنْ** en question; ni dans ces passages: **وَمَا مُكَمِّدٌ إِلَّا رَسُولٌ** *Mohammed n'est qu'un apôtre avant lequel les apôtres ont passé (c. 3. 138), et: **وَمَا أَمْرُنَا إِلَّا وَاحِدَةٌ** *Notre ordre ne fut qu'un seul mot (c. 54. 50), parce qu'il s'y trouve **إِلَّا** joint à l'énonciatif.***

Quant aux Banū-Tamīm, ils n'attribuent aucun régime à **مَا**, dans les cas même où les trois conditions sont remplies. Ils disent donc: **مَا زَيْدٌ قَائِمٌ** et lisent: **مَا هَذَا بَشَرٌ**.

«**Il en est de même avec **لَا** négatif en poésie, à la condition que les deux expressions qu'il régit soient indéterminées, ex.: **تَعَزَّ فَلَا شَيْءٌ السَّحْبِ**;**»

La deuxième particule à laquelle on attribue le régime de **لَا** est **لَيْسَ**:

**تَعَزَّ فَلَا شَيْءٌ عَلَى الْأَرْضِ بَاقِيًا وَلَا وَزْرٌ مِمَّا قَضَى اللَّهُ وَاقِيًا**

1) Pour le sens de **اعتب**, avec hamzah privatif, voir la note de Sajjā'iyy et le Sihāh.

Console-toi, car rien n'est durable sur la terre, et aucun refuge ne peut préserver de ce que Dieu a prescrit. Mais on ne lui attribue ce régime que sous quatre conditions: 1<sup>o</sup> que le nom soit placé le premier, 2<sup>o</sup> que son énonciatif ne soit pas joint à **إِلَّا**, 3<sup>o</sup> que le nom et l'énonciatif soient indéterminés, 4<sup>o</sup> que ce soit en poésie, non en prose.

On ne pourrait donc pas lui attribuer ce régime dans des cas comme: **لَا أَفْضَلُ مِنْكَ أَحَدٌ** Personne n'est meilleur que toi: ni comme: **لَا أَحَدٌ إِلَّا أَفْضَلُ مِنْكَ** Il n'y a personne qui ne soit meilleur que toi; ni comme: **لَا زَيْدٌ قَائِمٌ وَلَا عَمْرٌو** Zayd n'est pas levé, ni 'Amr non plus. C'est donc à tort que Mutanabbî a dit:

إِذَا الْجُودُ لَمْ يَرْزُقْ خَلَاصًا مِنَ الْأَذَى  
فَلَا الْحَمْدُ مَكْسُوبًا وَلَا الْمَالُ بَاقِيًا

Quand les dons que l'on accorde ne sont pas purs de mauvais procédés, ni la gloire ne s'acquiert, ni les biens ne durent<sup>2)</sup>.

Je n'ai énoncé<sup>3)</sup> que les deux dernières conditions, en comptant, pour la connaissance des deux autres, que l'on se guiderait sur **مَا**. En effet cette particule est plus énergique

2) Allusion au passage: **لَا تُبْطِلُوا صَدَقَاتِكُمْ بِالْمَنِّ وَالْأَنَى**. N'annulez pas l'effet de vos aumônes par les reproches et les mauvais traitements (c. 2. 266). Sajjā'iy.

Sur la répétition de **لَا** v. § 52: **لَا زَيْدٌ فِي الدَّارِ وَلَا الْحَجَّ**.

3) Dans le précis.

que **لَا**, et, pour cette raison, elle régit même en prose; or j'avais spécifié pour elle que son énonciatif ne doit être ni avancé ni joint à **إِلَّا**. Quant à la condition de n'avoir pas son nom joint à **إِنَّ**, il n'en est pas besoin ici, parce que le nom de **لَا** ne se joint pas à **إِنَّ**.

«**Et avec **لَا**, mais seulement quand il s'agit de temps, et sans que l'on exprime à la fois les deux termes, le nominatif étant celui des deux que l'on supprime le plus souvent. Ex. : **وَلَاتَ حِينَ مَنَامٍ**.**»

La troisième particule à laquelle on attribue le régime de **لَيْسَ** est **لَا**, qui est la négative **لَا** à laquelle a été ajouté le **tā'** pour lui donner une forme féminine ou pour renforcer l'expression. Elle ne peut régir ainsi qu'à la condition d'avoir pour nom et énonciatif des expressions de temps, et que si l'un des deux termes est retranché, ordinairement le nominatif, comme dans : **فَنَادُوا وَلَاتَ حِينَ مَنَامٍ** *Ils appelaient, alors qu'il n'était plus temps de s'échapper* (c. 38. 2), ce qui équivaut, autant qu'il est permis d'en juger, à : **فَنَادَى بَعْضُهُمْ** *Les uns appelaient les autres : « Ce moment n'est pas le moment de s'échapper. »* Quelquefois c'est l'énonciatif qui est supprimé et le nom qui reste, comme dans certaine leçon : **لَاتَ حِينُ** avec le nominatif.

«**B. 1° **إِنَّ** et 2° **أَنَّ** pour l'énergie, 3° **لَكِنَّ** pour la correction, 4° **كَأَنَّ** pour la comparaison et la conjecture, 5° **لَيْتَ** pour le vœu, 6° **لَعَلَّ** pour l'espoir, l'ap-**

« **préhension ou le mobile, — qui régissent à l'accu-**  
 « **satif le nom indépendant, appelé leur nom, et au**  
 « **nominatif l'énonciatif appelé leur énonciatif,** »

48. La deuxième espèce des agents qui font abroger la règle du nom indépendant et de l'énonciatif, se compose de ceux qui régissent le premier à l'accusatif et le second au nominatif; elle comprend six particules.

1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> **إِنَّ** et **أَنَّ**, qui expriment toutes deux l'énergie. Ainsi on dit d'abord: **زَيْدٌ قَامٌ** *Zayd est levé*, puis on y ajoute **إِنَّ** pour renforcer et corroborer l'énoncé, en disant: **إِنَّ زَيْدًا قَامٌ** *Zayd est bien levé*. Il en est de même de **أَنَّ**, si ce n'est que cette particule ne peut venir qu'au milieu du discours, après des expressions comme **بَلَّغَنِي** *J'ai appris*, **أَعْجَبَنِي** *Il m'a plu*, etc.

3<sup>o</sup> **لَكِنَّ** qui exprime la correction, c'est-à-dire l'adjonction au discours d'une expression servant à éliminer ce qui semblerait à tort être affirmé ou nié<sup>1</sup>). Quand vous dites: **زَيْدٌ عَالِمٌ** *Zayd est instruit*, on pourrait en induire qu'il est sage; alors vous ajoutez: **لَكِنَّهُ فَاسِقٌ** *mais il est libertin*. Vous dites aussi: **مَا زَيْدٌ شُجَاعٌ** *Zayd n'est pas courageux*, et cela pourrait faire croire qu'il n'est pas généreux, vous ajoutez donc: **لَكِنَّهُ كَرِيمٌ**.

4<sup>o</sup> **كَأَنَّ**, qui exprime la comparaison, ex.: **كَأَنَّ زَيْدًا أَسَدٌ**

1) Comp. § 111.



Comme si *Zayd* était un lion, ou la conjecture, ex. : **كَأَنَّ زَيْدًا كَاتِبٌ** *On dirait que Zayd est écrivain.*

5° **لَيْتَ**, qui exprime le vœu, c'est-à-dire la tendance vers quelque chose à quoi l'on ne peut prétendre, comme la parole du vieillard : **لَيْتَ الشَّبَابَ يَعُودُ يَوْمًا** *Que la jeunesse ne revient-elle un jour !* ou qu'il serait difficile d'obtenir, comme la parole du pauvre, sans espoir : **لَيْتَ لِي قَنْطَارًا مِّنَ الذَّهَبِ** *Que n'ai-je un quintal d'or !*

6° **لَعَلَّ**, qui exprime : a) l'espoir, c'est-à-dire la tendance vers une chose agréable dont on voudrait rapprocher l'arrivée, ex. : **لَعَلَّ اللَّهَ يَرْحَمُنِي** *Peut-être Dieu me fera-t-il miséricorde !* b) ou l'appréhension, c'est-à-dire l'attente d'une chose désagréable, ex. : **لَعَلَّ زَيْدًا هَالِكٌ** *Peut-être Zayd est-il mort ;* c) ou enfin le mobile, ex. : **فَقَوْلًا لَهُ قَوْلًا لَيْنًا لَعَلَّهُ يَتَذَكَّرُ لِي** *Parlez lui un langage doux et peut-être qu'il réfléchira (c. 20. 46).* C'est ce que Aqfaǵ a dit en propres termes.

« **Si elles ne sont pas jointes à la particule مَا, comme : « إِنَّمَا إِلَهُ وَاحِدٌ » (c. 4. 169), excepté لَيْتَ qui, dans « ce cas, peut s'employer des deux façons ;»**

Ces particules ne régissent le nom à l'accusatif et l'énonciatif au nominatif, qu'à la condition de ne pas être jointes à la particule مَا, car si elles le sont, leur régime est annulé et elles sont susceptibles d'influer sur la proposition verbale. Ex. : **قُلْ إِنَّمَا يُرْحَىٰ إِلَيَّ أَنَّمَا إِلَهُكُمْ إِلَهٌ وَاحِدٌ** *Dis : Tout ce qui*

m'est révélé, c'est que votre Dieu seulement est un Dieu unique (c. 21. 108), et: كَأَنَّمَا يُسَاقُونَ إِلَى الْمَوْتِ Comme si on les eût conduits à la mort (c. 8. 6); le poète a dit:

فَوَاللَّهِ مَا فَارَقْتُكُمْ قَالِيًّا لَكُمْ وَلَكِنَّ مَا يُقْضَى فَسَوْفَ يَكُونُ

Par Dieu! je ne me suis pas séparé de vous en vous haïssant; mais ce qui est décrété doit arriver; et l'autre:

أَعِدْ نَظْرًا يَا عَبْدَ قَيْسٍ لَعَلَّمَا أَضَاءَتْ لَكَ النَّارُ الْحِمَارَ الْبَقِيدَا

Jette un nouveau regard, 'Abdu-Qays, et peut-être le feu éclairera-t-il à tes yeux l'âne entravé<sup>2</sup>).

Il faut cependant en excepter كَيْتٌ, qui, même quand il est joint à مَا, ne peut encore s'employer qu'avec la proposition nominale, sans qu'on puisse dire: كَيْتَمًا قَامَ زَيْدٌ. C'est pour cela que son régime a été maintenu, bien qu'il puisse aussi en être privé à l'imitation des mots de la même famille. C'est ainsi qu'on rapporte des deux façons le vers:

قَالَتْ أَلَا لَيْتَمَا هَذَا الْكِمَامُ لَنَا إِلَى حَمَامَتِنَا أَوْ نَضَعُهُ فَقَدْ<sup>3</sup>

Elle dit: Eh! ne faudrait-il pas que ces pigeons fussent à

2) Ici il n'est pas douteux que مَا ne soit particule, car le verbe suivant a son nominatif et son accusatif bien apparents. Mais dans l'exemple précédent مَا est évidemment nom-conjoint, virtuellement à l'accusatif comme nom de كَيْتٌ, et la proposition يُكُونُ en est l'énonciatif; aussi les annotateurs blâment-ils le choix de cet exemple.

3) L'î final est pour la rime (قَدْ). Quant à أَوْ il a ici le sens de وَ, 'Ayniyy.

nous, joints à notre pigeon, avec moitié d'eux en plus! Ce serait bien; avec **أَلْحَمَامُ** au nominatif et à l'accusatif.

J'ai dit *la particule مَا* pour exclure le même mot quand il est nom, car alors il ne supprime pas leur régime; ex.: **إِنَّ مَا صَنَعُوا كَيْدُ سَاحِرٍ** (c. 20. 72); ici **مَا** est un nom, avec le sens de **الَّذِي**, virtuellement à l'accusatif à cause de **إِنَّ**, avec **صَنَعُوا** pour conjonctive, le conjonctif étant supprimé, et **إِنَّ كَيْدُ سَاحِرٍ** est l'énonciatif de **إِنَّ**. Le sens est: **إِنَّ الَّذِي صَنَعُوا كَيْدُ سَاحِرٍ** *Ce qu'ils ont fait est bien un artifice de magicien.*

« Comme aussi **إِنَّ** contracté, écrit par **ا**. »

49. Cela signifie que, de même que l'on peut conserver ou supprimer le régime de **لَيْتَبَا**, on le peut aussi avec **إِنَّ** écrit par **i** et contracté en **إِنْ**. Ex.: **إِنْ زَيْدٌ لَمُنْطَلِقٌ**, ou: **إِنْ زَيْدًا**; **مُنْطَلِقٌ** *Oui, Zayd est bien sur son départ.* Seulement, à l'opposé de ce qui a lieu avec **لَيْتَ**, c'est la privation du régime qui est préférable; ex.: **إِنْ كُلُّ نَفْسٍ لَمَّا عَلَيْهَا حَافِظٌ** <sup>1)</sup>

L'adjoint en série **نَصَعُهُ** ne pourrait être au nominatif avec son antécédent **أَلْحَمَامَ** à l'accusatif. — « On peut mettre au nominatif le nom adjoint à l'accusatif que régit **أَنَّ**, après avoir complété la proposition; il en est de même pour **لَكِنَّ** et **أَنَّ**, mais non **لَيْتَ**, **كَأَنَّ** ni **لَعَلَّ** (Alf. v. 189). »

1) D'après une autre leçon, **لَمَّا** particule d'exception (v. § 8 d) avec **إِنْ** négatif: *Il n'y a pas d'âme sur laquelle quelqu'un ne*

Toute âme a bien quelqu'un qui veille sur elle (c. 86. 4) et :  
 وَإِنْ كُلُّ لَنَا جَبِيْعٌ لَدَيْنَا مُحَضَّرُونَ *Oui, tous réunis seront  
 présentés devant nous* (c. 36. 32); mais aussi : وَإِنْ كُلًّا لَمَّا  
 (2) لَيُؤْفِقِيْنَهُمْ رَبُّكَ أَعْمَالَهُمْ *Oui certes tous, Dieu les rétribuera  
 pour leurs actions* (c. 11. 113), passage dans lequel les deux  
 H<sub>aramiyy</sub> et 'Abū-Bakr ont lu **إِنْ** en contractant cette parti-  
 cule et lui conservant son régime.

« **Mais** **لَكِنْ** contracté est privé de régime. »

Et cela parce que son emploi n'est plus réservé au cas où  
 la proposition est nominale. On lit en effet : وَمَا ظَلَمْنَاهُمْ  
 وَلَكِنْ كَانُوا هُمُ الظَّالِمِينَ *Nous ne les avons pas lésés, et ce  
 sont eux-mêmes qui ont été iniques* (c. 43. 76), et : لَكِنْ  
 الرَّاسِخُونَ فِي الْعِلْمِ مِنْهُمْ وَالْمُؤْمِنُونَ *Mais les hommes de  
 science solide parmi eux, ainsi que les croyants* (c. 4. 160),  
 avec **لَكِنْ** employé dans les deux genres de propositions.

« Quant à **أَنْ**, il garde son régime; de plus, à moins  
 « que ce ne soit par licence poétique, on doit retran-  
 « cher son nom, qui est un pronom neutre, et lui  
 « donner pour énonciatif une proposition, qui, si  
 « elle commence par un verbe conjugable exprimant  
 « autre chose qu'une prière, s'en sépare au moyen

---

veille. Ici, **لَمَّا**, savoir **لَمَّا** du § 51 et **مَا** explétif. De même dans  
 l'exemple suivant. Baydāwiyy.

2) L'un des deux **لَمَّا** est pour faciliter le serment et l'autre  
 comme § 51. Baydāwiyy.

«de **قَدْ**, d'une particule auxiliaire du futur, d'une négative, ou de **لَوْ**.»

Quant à **إِنَّ** par un *a*, quand il est contracté en **أَنَّ**, il ne peut pas plus qu'auparavant perdre son régime, mais son nom doit satisfaire à trois conditions, 1<sup>o</sup> être pronominal, non substantif, 2<sup>o</sup> se rapporter à tout l'énoncé, 3<sup>o</sup> être supprimé; et son énonciatif doit être une proposition, non pas un terme simple; de plus, si cette proposition est nominale, ou si, étant verbale, son verbe est inconjugable ou exprime une prière, elle n'a pas besoin d'être séparé de **أَنَّ**.

a) Exemple de la proposition nominale: **أَنَّ الْكَمْدَ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ** (*La fin de leur prière sera*) que la louange convient à Dieu le maître des mondes (c. 10. 11), c'est-à-dire: **أَنَّ** **أَنَّ** **أَنَّ**, c'est-à-dire: **أَنَّ الْأَمْرَ وَالشَّأْنَ** Que l'affaire, l'objet en cause <sup>3)</sup> [est:], expression dans laquelle ou a contracté **أَنَّ** en retranchant le nom de cette particule et en la faisant suivre de la proposition nominale sans rien qui l'en sépare.

b) Exemple de la proposition verbale dont le verbe est inconjugable: **وَأَنَّ عَسَىٰ أَنْ يَكُونَ قَدْ اقْتَرَبَ أَجْلُهُمْ وَأَنَّ لَيْسَ وَأَنَّ لَيْسَ** *Et que peut-être leur terme s'est rapproché* (c. 7. 184); et: **وَأَنَّ لَيْسَ** *Que l'homme recevra seulement ce qu'il aura gagné* (c. 53. 40); comme s'il y avait: **وَأَنَّ عَسَىٰ**, et: **وَأَنَّ لَيْسَ**. c) Exemple de celle dont le verbe exprime une

3) V. § 39 n. 3, sur le **صَمِيرُ الشَّأْنِ**.

prière: **وَالْخَامِسَةُ أَنْ غَضِبَ اللَّهُ عَلَيْهَا** *Et la cinquième fois, que puisse Dieu s'irriter contre elle (c. 24. 9),* suivant la leçon qui consiste à contracter **أَنْ** et à prononcer le **dād** avec un *i*.

Mais si le verbe est conjugable et qu'il n'exprime pas une prière, il doit être séparé de **أَنْ** par un mot qui peut être l'un des quatre suivants <sup>4)</sup>: 1° **قَدْ**, ex.: **وَنَعْلَمَ أَنْ قَدْ صَدَقْتَنَا** *Et que nous sachions que tu nous as dit la vérité (c. 5. 113);* **لِيَعْلَمَ أَنْ قَدْ أَبْلَغُوا** *Pour qu'il s'assure qu'ils ont transmis (c. 72. 28);* 2° une particule auxiliaire du futur, ex.: **عَلِمَ أَنْ سَيَكُونُ مِنْكُمْ مَرْضَى** *Il sait qu'il y en aura de vous qui seront malades (c. 73. 20);* 3° une particule négative, ex.: **أَفَلَا يَرَوْنَ أَنْ لَا يَرْجِعُ إِلَيْهِمْ قَوْلًا** *Ne voyaient-ils pas que celui-ci ne leur répondait mot (c. 20. 91);* 4° **لَوْ**, ex.: **وَأَنْ لَوْ اسْتَقَامُوا** *Que s'ils avaient agi avec droiture (c. 72. 16).*

Souvent cependant, en poésie, on s'est dispensé d'ajouter ce mot séparatif; ex.:

**عَلِمُوا أَنْ يُؤْمَلُونَ فَجَادُوا قَبْلَ أَنْ يُسْتَلُوا بِأَعْظَمِ سُؤْلِ**

*Ils ont su qu'on espérait en eux, et ont fait, avant d'en être priés, les dons les plus généreux qu'on pouvait leur demander.*

Souvent aussi le nom de **أَنْ** se trouve exprimé par licence poétique, et sous une autre forme que celle de pronom neutre;

---

4) Il empêche que **أَنْ** contracté de **أَنَّ** ne se confonde avec **أَنْ** de la locution infinitive. Comp. § 24.

l'énonciatif est alors une expression simple ou une proposition. Les deux cas se trouvent réunis dans l'exemple suivant :

لَقَدْ عَلِمَ الضَّيْفُ وَالْمُرْمِلُونَ إِذَا أَغْبَرَ أَفْقٌ وَهَبَّتْ شَمَالًا  
بِأَنَّكَ رَبِيعٌ وَغَيْثٌ مَرِيعٌ وَأَنَّكَ هُنَاكَ تَكُونُ الْثَمَالًا

*Ils savent, les hôtes et les pauvres, quand l'horizon se poudre et que le vent<sup>5)</sup> souffle aquilon, que c'est toi le printemps et l'herbage abondant, et que là tu es le secours.*

« On fait régir **كَأَنَّ**, et il est rare que son nom soit exprimé; le verbe en est séparé par **كَمْ** ou **قَدْ**. »

Lorsque **كَأَنَّ** est contracté, on doit lui conserver son régime comme à **أَنَّ**, seulement son nom est plus souvent exprimé que celui de cette particule, et ce n'est pas nécessairement un pronom. Le poète a dit :

وَيَوْمًا تَوَافَيْنَا بِوَجْهِ مُقْسَمٍ كَأَنَّ ظَبِيَّةً تَعْطُرُ إِلَيَّ وَارِيَّ السَّلْمِ  
*Et un jour elle nous accueillera avec un visage gracieux, comme une gazelle qui se tourne vers le salam feuillu.* On rapporte ce vers avec **ظَبِيَّةً** à l'accusatif, comme nom de **كَأَنَّ**, la proposition suivante étant son qualificatif, et l'énonciatif sous-entendu, c'est-à-dire : **كَأَنَّ ظَبِيَّةً عَاطِيَةً هَذِهِ الْأَمْرَاءُ** Comme si une gazelle tournant le cou pour paître était cette femme, ce. qui est une comparaison renversée; ou : **كَأَنَّ مَكَانَهَا ظَبِيَّةً**

5) Exprimé précédemment; **شَمَالًا** est qualificatif accidentel. Dans le vers suivant **الْثَمَالًا** est énonciatif de **تَكُونُ** et le 'alif est là pour le renforcement de la voyelle à la rime.

Comme si une gazelle était à sa place, ce qui est une comparaison ordinaire. On rapporte aussi ce vers avec *طَبِيَّةٌ* au nominatif, avec suppression du nom, c'est-à-dire: *كَأَنَّهَا طَبِيَّةٌ*  
Comme si elle était une gazelle.

Si l'énonciatif est une expression simple ou une proposition nominale, il n'y a besoin d'aucun terme séparatif. Un exemple avec l'expression simple est: *كَأَنَّ طَبِيَّةٌ*, d'après la leçon qui veut le nominatif, et, avec la proposition nominale:

وَنَحْرِ مُشْرِقِ اللَّوْنِ كَأَنَّ ثَدْيَاهُ حُقَّانِ

Que de gorges \*) dont les seins ressemblent à deux reluisants écrins! — Mais si l'énonciatif est un verbe, il doit être séparé de *كَأَنَّ* par *لَمْ* ou *قَدْ*, le premier comme dans: *كَأَنَّ لَمْ تَعْنَنَّ بِالْأَمْسِ* Comme si [ses récoltes] ne s'y étaient pas trouvées la veille (c. 10. 25), et dans ce vers:

كَأَنَّ لَمْ يَكُنْ بَيْنَ الْكَحْبُوجِ إِلَى الصَّفَا  
أَنْيَسُ وَلَمْ يَسْمُرْ بِمَكَّةَ سَامِرٌ

Comme s'il n'y avait eu entre le mont *Hajūn* et jusqu'à *Safā*, aucune société, et que les veillées à la Mecque se fussent passées sans causeries; et le second, comme dans ce vers du même poète:

أَرَفَ التَّرْحُلُ غَيْرَ أَنْ رِكَابَنَا لَمَّا تَرَلْ بِرِحَالِنَا وَكَأَنَّ قَدِ

Le moment de décamper approche, seulement nos chameaux n'ont pas encore emporté nos bagages, mais c'est tout comme;

6) Pour le *وَأَوْ رَبِّ* comp. § 34 n. 6.



c'est-à-dire: **كَأَنَّ قَدْ زَالَتْ** *c'est comme s'ils [les] avaient emportés*, le verbe ayant été retranché.

« Leur énonciatif ne peut être mis au milieu, à moins qu'il ne soit limitatif ou génitif prépositionnel, comme dans: **إِنَّ فِي ذَلِكَ لَعِبْرَةً**, et: **إِنَّ لَدَيْنَا أَنْكَالًا**. »

50. En aucun des cas traités dans ce chapitre il n'est permis d'intercaler l'énonciatif entre son régissant et le nom, ni de le faire passer en avant d'eux, ainsi que cela est permis au chapitre de **كَانَ**. On ne dit pas: **إِنَّ قَاتِمٌ زَيْدًا**, comme on dit: **كَانَ قَاتِمًا زَيْدٌ**. La différence qu'il y a entre ces deux cas, c'est que les verbes sont plus susceptibles de régir que les particules et qu'ils supportent mieux que l'on dispose arbitrairement du mot qu'ils régissent. Aussi quelle fine expression que celle d'Ibnu-'Innīn se plaignant de l'humilité de sa position :

„Tel l'énonciatif de 'Inna qu'en grammaire

„On condamne à toujours demeurer en arrière.

Il faut en excepter cependant les deux cas où l'énonciatif consiste en un limitatif ou un génitif prépositionnel, car, dans l'un et l'autre, il peut se mettre au milieu, et cela parce que les Arabes se permettent avec ces deux expressions ce qu'ils ne se permettent pas avec d'autres<sup>1)</sup>. Ex.: **إِنَّ لَدَيْنَا أَنْكَالًا وَحَاجِيَةً** *Certes nous avons pour eux de lourdes chaînes et un brasier* (c. 73. 12); et: **إِنَّ فِي ذَلِكَ**

1) Comp. § 44 et n. 8.

لَعِبْرَةٌ لِمَنْ يَخْشَى *Certes il y a en cela un exemple pour qui craint Dieu (c. 79. 26).*

En avertissant qu'il est défendu de mettre l'énonciatif au milieu, à moins qu'il ne soit limitatif ou génitif prépositionnel, j'ai pu me dispenser d'avertir qu'il est défendu de le mettre en avant, car défendre la licence la plus légère, c'est défendre les autres. Mais la réciproque ne serait pas vraie, et quand je dis que le limitatif et le génitif prépositionnel peuvent se mettre au milieu, il ne s'en déduit pas que ces expressions pourraient être mises en avant, car la tolérance du moins n'entraîne pas celle du plus.

« On écrit avec un **إِنَّ**, 1° quand il y a indépen-  
« dance, ex.: **إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ فِي لَيْلَةِ الْقَدْرِ**, 2° après le ser-  
« ment, ex.: **وَالْكِتَابِ الْمُبِينِ إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ**, 3° après les  
« mots dérivés de **qāf**, **wāw**, **lām**, ex.: **قَالَ إِنِّي عَبْدُ**  
« **وَاللَّهُ يَعْلَمُ إِنَّكَ لِرَسُولِهِ**, 4° avant **لِ**, ex.: **وَاللَّهُ** »

51. On écrit **إِنَّ** avec un *i*, dans plusieurs cas: 1° Dans le cas où la proposition est indépendante <sup>1)</sup>, ex.: **إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ**

1) La proposition commençant par **أَنَّ**, qui formerait avec cette particule une expression faisant fonction de nom indépendant ne rentrerait pas dans cette catégorie; ex.: **وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْتَ تَرَى الْأَرْضَ** *Et c'est un de ses signes que tu vois la terre (c. 41. 39)*, c'est-à-dire: **رَوَيْتَكَ الْأَرْضَ** *Ton action de voir la terre. 'Ibnu-Mālik dit: « On donne au hamzah de **أَنَّ** la voyelle *a* quand cette particule peut-être remplacée par un infinitif, la voyelle *i* dans les autres cas ('Alf. v. 178). »*

**فِي لَيْلَةٍ اَنْقَدِرِ** Certes nous l'avons fait descendre dans la nuit du Destin (c. 97. 1); **اِنَّا اَعْطَيْنَاكَ الْكَوْثَرَ** Certes nous l'avons donné le Kaoutar (c. 108. 1); **اَلَا اِنَّ اَوْلِيَاءَ اَللّٰهِ لَا خَوْفٌ** Pour les amis de Dieu, n'est-ce pas, nulle crainte, et ils ne seront pas attristés (c. 10. 63). — 2° Après le serment, ex.: **اِنَّا اَنْزَلْنَاهُ** *Hā'* Mim! J'en jure par le livre évident, oui nous l'avons fait descendre (c. 44. 1); **يَسَّ وَالْقُرْآنِ اَلْحَكِيمِ اِنَّكَ لِمِنَ الْمُرْسَلِينَ** *Yā' Sin!* J'en jure par le coran sage, oui tu fais partie des envoyés (c. 36. 1). — 3° Quand cette particule est citée textuellement par un mot de la racine qāf, wāw, lām<sup>2)</sup>, ex.: **وَاللّٰهُ يَعْلَمُ** *Il dit:* Je suis moi le serviteur de Dieu (c. 19. 31). — 4° Quand elle est suivie de **لَ**, ex.: **وَاللّٰهُ يَشْهَدُ اِنَّ الْمُنَافِقِينَ لَكَاذِبُونَ** Dieu le sait, oui tu es son apôtre, et, il en est témoin, les hypocrites sont bien des menteurs (c. 63. 1), avec la voyelle *i* après **يَعْلَمُ** et **يَشْهَدُ**, bien que la voyelle *a* soit employée après les mêmes mots dans: **عَلِمَ اَللّٰهُ اَنَّكُمْ كُنْتُمْ تَكْتُمُونَ اَنْفُسَكُمْ** Dieu a su que vous vous trahissiez vous-mêmes (c. 2. 183); **شَهِدَ اَللّٰهُ اَنَّهُ لَا اِلَهَ اِلَّا هُوَ** Dieu est témoin qu'il n'y a aucune autre divinité que lui (c. 3. 16), et cela parce que la particule **لَ** se trouve dans les deux premiers exemples, mais non dans les deux derniers.

2) Comp. § 24 et n. 1. Ces mots seuls conviennent à la citation textuelle (discours direct) sans l'intermédiaire d'une particule explicative.

« On peut employer **لِ** avec l'énonciatif ou le nom de **إِنَّ** écrit avec un **ء**, quand ils sont placés à la fin, et avec une expression régie par l'énonciatif ou avec le pronom distinctif, l'un et l'autre étant au milieu. On doit employer cette particule avec **إِنْ** contracté, sans régime, quand le sens n'est pas clair. »

L'emploi de la particule d'indépendance <sup>3)</sup> **لِ** est permis après **إِنَّ** par un **ء** avec l'une des quatre expressions suivantes, deux finales et deux médiales. Les deux finales sont: l'énonciatif, comme: **وَإِنَّ رَبَّكَ لَذُو مَغْفِرَةٍ** Certes Dieu est plein d'indulgence (c. 13. 7), et le nom, comme: **إِنَّ فِي ذَلِكَ لَعِبْرَةً** Certes il y a en cela un exemple (c. 79. 26). Les deux médiales sont: une expression régie par l'énonciatif, comme: **إِنَّ زَيْدًا لَطَعَامَكَ أَكَلٌ** Sans doute Zayd mange bien votre nourriture; et le pronom que les Basrites appellent *distinctif* <sup>4)</sup> et les Coufites *appui*, ex.: **إِنَّ هَذَا لَهَوَّ الْقَصَصِ الْحَقُّ** C'est bien cela qui est le récit véridique (c. 3. 55); **وَإِنَّا لَنَحْنُ** **وَالصَّافُونَ** C'est nous qui nous tenons rangés et c'est nous qui célébrons ses louanges (c. 37. 165).

3) Ainsi nommée **لَامُ الْإِبْتِدَاءِ**, parce que c'est avec le nom indépendant qu'elle s'emploie le plus souvent. Tawd h note de Ya'sîn.

4) Parce qu'il sert à distinguer l'énonciatif du qualificatif. Sajjā'iy. Il en a déjà été question § 38 n. 1. Son introduction ne modifie pas le régime. Ex. § 49 (c. 43. 76) et § 53 70.

Cet emploi peut être aussi nécessaire, et cela arrive lorsque **إِنَّ** est contracté en **إِن** et son régime supprimé, sans rien qui indique si le sens est affirmatif, ex. : **إِنَّ زَيْدًا لَمَنْطَلِقُ** *Zayd est bien sur son départ.* Si cette particule est nécessaire ici, c'est parce qu'elle sert à empêcher qu'on ne prenne **إِن** pour la particule négative, celle qui se trouve dans : **إِنَّ عِنْدَكُمْ مِنْ سُلْطَانٍ بِهَذَا** *Vous n'avez aucune autorité pour le dire* (c. 10. 69), et telle est la raison pour laquelle on la nomme *tām distinctif*, car elle sert à distinguer l'affirmation de la négation. Si donc il manque une des trois conditions, son emploi est facultatif, non pas nécessaire, parce que la confusion n'est pas possible. Cela arrive quand **إِنَّ** est prononcé avec le *nūn* géminé, comme : **إِنَّ زَيْدًا قَاتِمٌ**, ou avec le *nūn* simple, mais en conservant son régime, comme : **إِنَّ زَيْدًا قَاتِمٌ**, ou enfin quand la particule ainsi contractée perd son régime, mais sans obscurité de sens, comme dans le vers :

**أَنَا بَنُؤَابَةِ الضَّيْمِ مِنْ آلِ مَالِكٍ وَإِنَّ مَالِكَ كَانَتْ كِرَامَ الْمُعَادِينِ**  
*Je suis fils de ceux qui défendent l'injustice, descendant de Malik; et certes les Malikites sont de noble extraction.*

7° Semblable à **إِنَّ** est **لَا**, particule négative de l'es-  
 « pèce; mais elle ne peut régir que des noms indé-  
 « terminés qui la suivent immédiatement, comme :  
 « **لَا عَشْرِينَ دِرْهَمًا عِنْدِي**, et : **لَا صَاحِبَ عِلْمٍ مَمْقُوتٌ**. Si son  
 « nom n'est ni annexé ni comme annexé, il est in-  
 « flexibilisé en « dans les cas comme : **لَا رَجَالَ** et **لَا رَجُلًا**,

« en *a* ou en *i* dans les cas comme : **لَا مُسْلِمَاتٍ**, en *yā'*  
 « dans les cas comme : **لَا رَجُلَيْنِ** et **لَا مُسْلِمِينَ**. »

52. Le régime de **إِنَّ**, accusatif du nom et nominatif de l'énonciatif, appartient à la particule **لَا** sous trois conditions : d'abord qu'elle nie [de] l'espèce<sup>1)</sup>, ensuite, que les deux expressions régies par elle soient indéterminées, enfin, que son nom vienne le premier et son énonciatif le dernier.

Si la première condition est violée, la particule **لَا** peut être : a) prohibitive, et alors elle s'emploie seulement avec le verbe, qu'elle régit à l'apocopé, ex. : **لَا تَحْزَنْ إِنَّ اللَّهَ مَعَنَا** *Ne t'afflige point, car Dieu est avec nous (c. 9. 40)*; b) ou explétive, et alors elle n'a aucun régime, ex. : **مَا مَنَعَكَ أَنْ لَا تَسْجُدَ إِذْ أَمَرْتُكَ** *Qu'est-ce qui a empêché que tu ne t'agenouillasses lorsque je te l'ai ordonné (c. 7. 11)?* c) ou négative de l'individu, et alors elle a le régime de **لَيْسَ**<sup>2)</sup>, ex. : **لَا رَجُلٌ فِي الدَّارِ بَدَلِ رَجُلَانِ** *Ce n'est pas un homme qui est dans la maison, mais deux hommes.*

Si l'une des deux autres conditions est violée, la particule est sans régime et elle doit être répétée. Exemple pour la deuxième condition : **لَا رَجُلٌ فِي الدَّارِ وَلَا عَمْرٌو** *Il n'y a dans*

1) C'est au figuré que l'on dit **الْإِنْفَاءُ لِلْجِنْسِ**, cela signifie **الْإِنْفَاءُ لِمَا فِيهِ لِسْفَتِ الْجِنْسِ وَحُكْمِهِ** qui nie la qualité et l'attribut de l'espèce. On l'appelle aussi : **لَا التَّبَرُّتَ** *lām d'exemption*. Sajjā'yy.

2) V. § 47 **لَا**.

la maison ni Zayd ni 'Amr; et pour la troisième: **لَا فِيهَا**  
**غَوْلٌ وَلَا هُمْ عَنْهَا يُنْزِفُونَ** Elle ne causera aucun étourdisse-  
 ment et elle ne les enivrera pas (c. 37. 46).

Quand les conditions sont remplies, le nom de **لَا** ne peut se présenter que dans les deux cas suivants, soit annexé ou comme annexé, soit incomplexe.

Dans le premier cas l'accusatif du nom est sensible. L'annexé est comme dans la locution: **لَا صَاحِبَ عِلْمٍ مَمْقُوتٌ وَلَا**  
**صَاحِبَ جُودٍ مَذْمُومٌ** Point d'homme savant haï ni d'homme généreux blâmé. Celui qui est comme annexé est celui que suit un complément quelconque régi par lui, soit au nominatif, comme: **لَا قَبِيحًا فَعَلُهُ مَمْدُوحٌ** Il n'y a pas d'homme de mauvaise conduite<sup>3)</sup> qui soit loué; soit à l'accusatif, ex.: **لَا طَالِعًا جَبَلًا حَاضِرًا** Il n'y a personne gravissant une montagne qui soit présent; soit enfin au génitif par l'intermédiaire d'une préposition: **لَا خَيْرًا مِنْ زَيْدٍ عِنْدَنَا** Il n'y a personne meilleur que Zayd qui soit chez nous.

Mais si le nom est incomplexe<sup>4)</sup>, c'est-à-dire sans complément, annectif ou autre, il s'inflexibilise en la terminaison qu'il aurait à l'accusatif s'il était fléchi, c'est-à-dire: a) au singulier ou au pluriel rompu, en *a*, ex.: **لَا رَجُلٌ** Point d'homme, et: **لَا رِجَالٌ** Point d'hommes<sup>5)</sup>; b) au duel et au

3) Pour le régime des adjectifs assimilés V. § 95.

4) Comparez ces deux cas du nom de **لَا** à ceux du vocatif § 69.

5) « Dans les cas que comprend ce chapitre, l'omission de l'é-

pluriel masculin sain, en yā', ce qui est également la marque de l'accusatif, ex.: لا رَجُلَيْنِ وَلَا مُسْلِمِينَ عِنْدِي *Il n'y a pas deux hommes chez moi, ni de Musulmans*; c) au pluriel féminin sain, en i<sup>6</sup>) et quelquefois en a, ex.: لا مُسْلِمَاتٍ فِي الدَّارِ *Il n'y a pas de Musulmanes dans la maison*; on rapporte des deux façons le vers:

لا سَابِغَاتٍ وَلَا جَاوَاءَ بَاسِلَةً تَقِي النَّوْنَ لَدَى اسْتِفَاءِ آجَالٍ  
*Point d'armures ni de valeureux escadron qui puisse garder de la Mort à l'expiration du délai.*

« Dans les cas comme: لا حَوْلَ وَلَا قُوَّةَ, on peut donner au premier: a) soit *a*, avec le second en *a* ou à l'accusatif, ou au nominatif, comme le qualificatif dans: لا رَجُلٌ ظَرِيفٌ (ظَرِيفًا) — b) soit le nominatif et alors le second ne prend plus l'accusatif;»

« Si لا n'est pas répété ou si le qualificatif est, soit séparé soit complexe, l'*a* est défendu.»

Lorsque لا est répété avec le nom indéterminé, le premier nom peut prendre *a*<sup>7</sup>) ou le nominatif. S'il prend *a*, le second peut s'employer de trois façons, avec *a*, l'accusatif ou le

nonciatif est fréquente, quand cette omission n'empêche pas le sens d'être clair ('Alf. V. 206). L'énonciatif sous-entendu est un mot comme موجودٌ (§ 39 n. 5).

6) Aussi en *in* avec le tanwīn لا مُسْلِمَاتٍ suivant certains grammairiens.

7) Ou les autres signes d'inflexibilité décrits précédemment.



nominatif; s'il se met au nominatif, le second ne peut plus s'employer qu'au nominatif ou avec l'*a*, mais non à l'accusatif. Il en résulte qu'on peut employer: 1<sup>o</sup> Les deux noms avec *a*, 2<sup>o</sup> les deux noms au nominatif, 3<sup>o</sup> le premier avec *a* et le second au nominatif, 4<sup>o</sup> la construction inverse de celle-ci, 5<sup>o</sup> le premier avec *a* et le second à l'accusatif; soit en tout cinq constructions possibles.

Si **لَا** n'est pas répété avec le deuxième nom indéterminé, le premier ne peut plus prendre le nominatif ni le second prendre l'*a*, et l'on dira: **لَا حَوْلَ وَقُوَّةَ**, avec **حَوْلَ** nécessairement en *a* et **قُوَّةَ** à l'accusatif ou au nominatif; le poète a dit:

فَلَا أَبَ وَأَبْنَا مِثْلَ مَرْوَانَ وَأَبْنِي إِذَا هُوَ بِالْمَجْدِ أَرْتَدَى وَنَأَزَّرَا

*Il n'y a père et fils comme* <sup>8)</sup> *Marwan et son fils, quand il se drape dans la gloire et s'enveloppe dans ses plis. On pourrait dire: لَا أَبَ وَأَبْنٍ.*

Lorsque le nom de **لَا** est incomplexé et qualifié par un incomplexé, sans rien qui les sépare, comme dans: **لَا رَجُلٌ ظَرِيفٌ فِي الدَّارِ**, on peut mettre le qualificatif, 1<sup>o</sup> au nominatif comme concordant avec le régime virtuel auquel est soumis **لَا** avec son nom, composé indépendant, 2<sup>o</sup> à l'accusatif comme concordant avec le régime virtuel subi par le nom de **لَا**, particule qui régit son nom à l'accusatif comme

8) Ici **مِثْلَ** à l'accusatif est qualificatif et l'énonciatif est sous-entendu; mais on pourrait dire **مِثْلُ** *Point de.... qui soit comme....*

إِنَّ, 3<sup>o</sup> en *a*, en supposant que l'on a formé un composé du qualificatif avec son qualifié, comme celui de خَمْسَةَ عَشَرَ et qu'ensuite on a fait agir لَ sur ce composé.

S'il se trouve une séparation quelconque entre les deux <sup>9)</sup>, ou si le qualificatif est complexe, on peut employer le nominatif et l'accusatif, mais non la finale en *a*. Ex. du premier cas: لَا رَجُلًا فِي الدَّارِ ظَرِيفًا (ظَرِيفًا) Il n'y a pas dans la maison d'homme poli, et du second: لَا رَجُلًا طَالِعًا (طَالِعًا) جَبَلًا: Il n'y a pas d'homme gravissant une montagne <sup>10)</sup>.

رَعَمَ 6<sup>o</sup>, خَالَ 5<sup>o</sup>, دَرَى 4<sup>o</sup>, حَسِبَ 3<sup>o</sup>, رَأَى 2<sup>o</sup>, ظَنَّ 1<sup>o</sup> C  
 « lorsqu'ils expriment sentiment; on leur fait régir à l'accusatif les deux termes comme objets verbaux. Ex.: رَأَيْتُ اللَّهَ أَكْبَرَ كُلِّ شَيْءٍ. Leur régime est révoqué de préférence s'ils sont placés à la fin, ex.: الْقَوْمُ فِي أَثْرَى ظَنَنْتُ. sans préférence s'ils sont placés au milieu, ex.: وَالْحَوْرُ وَاللُّؤْمُ خِلْتُ اللَّؤْمُ وَالْحَوْرُ. S'ils sont suivis, soit des particules négatives مَا, لَا, ou إِنَّ, soit de لَ particule d'indépendance ou de serment, soit d'un interrogatif, leur régime cesse nécessairement d'être sensible et est dit suspendu, ex.: لِنَعْلَمَ أَيُّ الْحَرِيْبِيْنَ أَحْصَى (c. 18. 11). »

9) Ce qui comprend le cas où le nom est complexe, ex.: لَا غُلَامَ سَفَرَ ظَرِيفًا (ظَرِيفًا) عِنْدَنَا Aucun domestique de voyage, poli, qui soit chez nous.

10) L'énonciatif est sous-entendu, كَاتِبٌ ou مَوْجُودٌ etc. (§ 39 n. 5).



ex. l'hémistiche : رَاعِيَ الْكَمُولَةَ طَائِرًا *Le gardeur de chameaux s'imagine qu'il<sup>4)</sup> vole*; — 6° زَعَمَ, ex.:

زَعَمْتَنِي شَيْخًا وَأَسْتُ بِشَيْخٍ إِنَّمَا الشَّيْخُ مَنْ يَدِبُّ دَبِيبًا

*Elle m'a prétendu vieux et je ne suis pas vieux. Le vieux, c'est celui qui se traîne à pas lents*; — 7° وَجَدَ, ex.: تَجِدُوهُ

عِنْدَ اللَّهِ هُوَ خَيْرًا وَأَعْظَمَ أَجْرًا *Vous reconnaitrez que cela est meilleur auprès de Dieu et plus grandement récompensé* (c. 73. 20); — 8° عَلِمَ, ex.: فَإِنْ عَلِمْتُمُوهُنَّ مُؤْمِنَاتٍ *Alors, si vous les savez croyantes* (c. 60. 10).

54. Une règle de ces verbes, c'est qu'ils sont susceptibles d'avoir leur régime révoqué et suspendu.

a) La révocation du régime dans ces verbes consiste en ce qu'ils ne régissent plus, ni réellement ni virtuellement, parce qu'ils se trouvent placés au milieu de leurs deux objets ou après eux. Un exemple du premier de ces deux cas est: زَيْدًا ظَنَنْتُ عَالِيًا *J'ai cru Zayd instruit*, avec régime, la construction pouvant être: زَيْدٌ ظَنَنْتُ عَالِيًا *Zayd, pensai-je, est instruit*, sans régime. Le poète a dit:

أَيُّ الْأَرَاجِيْزِ يَا أَبْنَ اللَّوْمِ نُوْعِدُنِي وَفِي الْأَرَاجِيْزِ حُلْتُ اللَّوْمِ وَالْكَوْرُ

4) Dans *بِ* la préposition est explétive; c'est le premier objet, accusatif virtuel.

5) On peut analyser *هُوَ* corroboratif, mais aussi pronom distinctif parce qu'il vient avant un superlatif. L'intercalation de cet élément ne change rien au régime subi par le sujet et l'attribut; ces deux termes n'en sont pas moins ici à l'accusatif. Comp. § 38 n. 1.

Ainsi de rimes, fils de l'Ignominie, tu me menaces, et, dans les rimes, pensé-je, est l'ignominie et la débilité. Dans ce vers, الْقَوْمُ est nom indépendant reculé, فِي الْأَرَاجِيْزِ est un nominatif virtuel, comme énonciatif avancé, et حِثُّتُ a son régime révoqué comme étant placé entre eux. Il y a deux opinions sur la question de savoir si les deux constructions sont également bonnes ou si le maintien du régime est préférable.

Un exemple du cas où le verbe se trouve à la fin est : زَيْدٌ عَلِيْمٌ ظَنَنْتُ *Zayd est instruit, pensai-je*, avec révocation du régime, ce qui est la construction préférable, de l'avis de tous; mais on peut dire aussi : زَيْدًا عَلِيْمًا ظَنَنْتُ, avec maintien du régime. Le poète a dit :

الْقَوْمُ فِيْ اَثَرِيْ ظَنَنْتُ فَاِنْ يَكُنْ مَا قَدْ ظَنَنْتُ فَقَدْ ظَفَرْتُ وَخَابُوا  
*Les gens sont à ma suite, pensé-je, et, si ce que je crois est vrai, le succès m'appartient, leur échec est sûr.* Dans ce vers الْقَوْمُ est indépendant, فِيْ اَثَرِيْ est un nominatif virtuel comme étant l'énonciatif de celui-ci, et ظَنَّ a son régime révoqué parce qu'il vient après eux.

Lorsque le verbe vient avant les deux termes tout à la fois, le régime ne peut être révoqué, et l'on ne dirait pas : ظَنَنْتُ زَيْدًا قَاتِمًا avec le nominatif, contrairement à l'opinion des Coufites.

b) La suspension du régime est un terme qui s'applique à la suppression du régime réel, mais non du régime virtuel de ces verbes, à cause de la rencontre d'une expression ini-

tiale du discours, entre eux et les deux expressions qu'ils régissent. Par expressions initiales de discours on entend : 1<sup>o</sup> مَا négatif, ex. : عَلِمْتُ مَا زَيْدٌ قَائِمٌ, de même : لَقَدْ عَلِمْتُ مَا هَوْلَاءُ يَنْطُقُونَ *Tu le sais bien, ceux-ci ne parlent pas* (c. 21. 66), passage dans lequel هَوْلَاءُ est indépendant et يَنْطُقُونَ son énonciatif; ces deux expressions ne sont pas premier et deuxième objet de عَلِمَ ; — 2<sup>o</sup> لَا négatif, ex. : عَلِمْتُ لَا زَيْدٌ قَائِمٌ وَلَا عَمْرٌو *Je [l']ai su, ni Zayd, ni 'Amr n'étaient levés ;* — 3<sup>o</sup> إِنَّ négatif, ex. : وَتَظُنُّونَ إِنَّ لَبِئْتُمْ إِلَّا أَلَّا قَلِيلًا *Et, penserez-vous, vous n'aurez demeuré que peu de temps* (c. 17. 54), c'est-à-dire : مَا لَبِئْتُمْ إِلَّا قَلِيلًا ; — 4<sup>o</sup> لَ d'indépendance, ex. : عَلِمْتُ لَرَيْدٌ قَائِمٌ, et aussi : وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلَاقٍ *Ils [l']ont bien su : à celui qui a fait cet achat, plus de récompense dans la vie future* (c. 2. 96); — 5<sup>o</sup> لَ de serment, comme dans le vers : وَلَقَدْ عَلِمْتُ لَتَأْتِيَنَّ مَنِّيَّيْنِ إِنَّ الْمَنَآيَا لَا تَطِيشُ سِهَامَهَا *Certes je le sais bien, vraiment oui ma Mort viendra, et les Morts ne sont pas des archers qui manquent le but ;* — 6<sup>o</sup> l'interrogatif, ex. : عَلِمْتُ أَرَيْدٌ قَائِمٌ *J'ai su si Zayd était levé ;* et de même, s'il y a dans la proposition un nom interrogatif, qu'il soit un des deux termes essentiels de la proposition, ou simplement accessoire<sup>2)</sup>; exemple du premier cas :

1) Pour la répétition de لَ devant les noms V. § 52.

2) Les expressions essentielles, عَمْدَةٌ, sont, suivant le genre

وَلَتَعْلَمُنَّ أَيُّنَا أَشَدُّ عَذَابًا وَأَبْقَى *Oui vous [le] saurez, qui de nous est plus terrible dans ses châtiments et plus durable* (c. 20. 74), et du second: وَسَيَعْلَمُ الَّذِينَ ظَلَمُوا أَيَّ مُنْقَلَبٍ *Et ceux qui ont agi injustement [le] sauront bien: de quelle terrible manière seront-ils bouleversés* (c. 26. 228)? passage dans lequel أَيَّ مُنْقَلَبٍ est régi à l'accusatif par يَنْقَلِبُونَ comme infinitif<sup>3)</sup>, c'est-à-dire: يَنْقَلِبُونَ أَيَّ أَنْقِلَابٍ, et يَعْلَمُ à son régime suspendu à l'égard de la proposition tout entière, parce que celle-ci contient un nom interrogatif أَيَّ. Il arrive souvent aux étudiants de croire que ce mot est régi à l'accusatif par يَعْلَمُ, mais c'est une erreur, car l'interrogatif est toujours initial dans le discours et il ne peut être régi par une expression antérieure<sup>4)</sup>.

Cette suppression de régime est dite suspension, parce que dans la phrase: عَلِمْتُ مَا زَيْدٌ قَائِمٌ, le régissant n'influe que virtuellement, non réellement; il agit donc tout à la

---

de la proposition, nom indépendant et énonciatif, ou verbe et sujet, c'est-à-dire le sujet et l'attribut; tout le reste est فَصْلَةٌ. Comp. §§ 60; 65 n. 9; 78 et 79.

3) C'est-à-dire complément absolu, élément vague de la locution adverbiale de manière. V. § 75. L'infinitif peut avoir la forme du participe passif. — J'ai suivi la construction arabe dans la traduction (V. n. 4). Il faudrait régulièrement:..... *injustement sauront bien de quelle.... ils seront....*

4) Les Arabes de nos jours éprouvent la plus grande difficulté à distinguer l'interrogation dépendante de celle qui est indépendante; tantôt ils disent: *Qui il est?* et tantôt: *Je sais qui est-il.*

fois, et n'agit pas, aussi l'a-t-on comparé à la femme que l'on dit *suspendue*, et qui n'est ni mariée ni répudiée, ce terme de *femme suspendue* se disant de celle que son mari rend malheureuse.

On reconnaît que le verbe régit virtuellement, à ce signe qu'il est permis de faire concorder le nom adjoint avec le mode de flexion virtuelle auquel la proposition est régie, en le mettant à l'accusatif; c'est ainsi que Kuṭayr a dit:

وَمَا كُنْتُ أَدْرِ قَبْلَ عَزَّةٍ مَا الْبُكْيِ وَلَا مُوجِعَاتِ الْقَلْبِ حَتَّى تَوَلَّيْتُ

*Et je ne savais pas, avant 'Azzah, ce que sont les pleurs, ni [ne connaissais] les souffrances du cœur avant qu'elle m'eût délaissé, vers dans lequel il a adjoint مُوجِعَاتِ, à l'accusatif, concordant avec le mode de flexion virtuelle de la proposition مَا الْبُكْيِ (5), à l'égard de laquelle il a suspendu le régime de أَدْرِ.*

5) Dans laquelle مَا est énonciatif, avancé nécessairement en qualité d'interrogatif, et الْبُكْيِ nom indépendant reculé. L'ensemble de ces deux nominatifs forme un accusatif virtuel régi par أَدْرِ et c'est avec cet accusatif que concorde celui de مُوجِعَاتِ.

Comp. § 29 n. 4.

Sur l'expression <sup>9</sup>مُعَلَّقَةٌ <sup>64-6</sup>أَمْرًا à laquelle l'auteur vient de faire allusion voir c. 4. 128.



## SUJET VERBAL ACTIF.

« Le sujet actif est régi au nominatif, ex. : قَامَ زَيْدٌ  
« وَمَاتَ عَمْرٌو. Son régissant ne se place pas après lui  
« et ne prend ni la marque du duel ni celle du plu-  
« riel; on dit au contraire: قَامَ رَجُلَانِ et de même avec  
« يَتَعَاقَبُونَ فِيكُمْ; قَامَ رَجُلٌ; قَامَ نِسَاءٌ et رَجَالٌ  
« مَلَائِكَةٌ بِاللَّيْلِ, et: أَوْ مُخْرِجِيَّ هُمْ, sont des exceptions. »

« On lui ajoute la marque du féminin si le sujet  
« est féminin, ex. : قَامَتْ هِنْدٌ وَطَلَعَتِ الشَّمْسُ. On peut  
« l'ajouter ou ne pas l'ajouter: 1° quand le sujet est  
« un substantif féminin par l'usage, ex. : قَدَ جَاءَتْكُمْ  
« مَوْعِظَةٌ مِّن رَّبِّكُمْ; 2° quand, étant féminin par signifi-  
« cation, il est séparé, ex. : حَضَرَتِ الْقَاضِيَةُ امْرَأَةٌ; 3° quand,  
« n'étant pas séparé, le verbe est comme نِعِمَّ et بِئْسَ,  
« ex. : نِعِمَّتِ الْمَرْأَةُ هِنْدٌ, 4° quand il est pluriel, ex. :  
« قَالَتِ الْأَعْرَابُ, si ce n'est les deux pluriels sains, car

« ils suivent la règle de leurs singuliers, ex. : قَامَ الرَّيْدُونَ  
 « وَقَامَتِ الْهِنْدَاتُ », sans toutefois qu'on puisse dire en  
 « prose : مَا قَامَتْ إِلَّا هِنْدٌ (parce que dans ce cas le  
 « sujet est masculin et retranché, de même qu'il est  
 « aussi retranché dans : أَوْ إِطْعَامٌ فِي يَوْمٍ ذِي مَسْغَبَةٍ يَتِيَّبَا :  
 « dans : وَتُضِيَّ الْأَمْرُ et dans : وَأَبْصُرَ بِهِمْ وَأَبْصُرَ); hors de là  
 « on n'a pas le choix. »

55. Après avoir dit tout ce qu'il y avait à dire sur le nom indépendant et l'énonciatif, ainsi que sur les questions s'y rattachant, qui se rapportent aux différents genres d'agents perturbateurs de l'indépendance, j'aborde le chapitre du sujet actif et les chapitres qui s'y rattachent, celui du sujet passif et celui de la contestation entre régissants, ainsi que celui de l'occupation du régime, qui s'y rattache aussi, et se rattache également à celui du nom indépendant.

Il faut savoir que l'expression *sujet actif* est un terme qui désigne le nom proprement dit ou la locution nominale, ayant pour attribut un verbe ou un équivalent verbal, dont il est naturellement précédé et qui exprime un fait émanant de lui ou se tenant en lui. Exemple زَيْدٌ dans : ضَرَبَ زَيْدٌ عَمْرًا : *Zayd frappa 'Amr*, et dans : عَلِمَ زَيْدٌ : *Zayd sut*. En effet le premier est un nom ayant pour attribut un verbe dont le fait émane de lui, car le fait de frapper émane de Zayd, et le second est un nom ayant pour attribut un verbe dont le fait existe en lui, car le fait de savoir existait dans Zayd.

Quand je dis : *ou la locution nominale*, cela comprend les

cas comme *أَنْ تَخْشَعَ قُلُوبُهُمْ*, dans le passage: *أَلَمْ يَأْنِ لِلَّذِينَ آمَنُوا أَنْ تَخْشَعَ قُلُوبُهُمْ* N'est-il pas temps pour les croyants que leurs cœurs s'humilient (c. 57. 15), expression qui constitue un sujet actif, bien qu'elle ne soit pas un nom, et cela parce qu'elle se résout en un nom qui est *خُشُوعٌ*.

Et quand je dis: *ou un équivalent verbal*, cela comprend les expressions comme: *مُخْتَلِفٌ*, dans le passage: *مُخْتَلِفٌ أَلْوَانُهُ* dont les couleurs sont variées (c. 16. 71); en effet *أَلْوَانُهُ* est sujet actif, parce qu'il a pour attribut, non pas un verbe il est vrai, mais un équivalent verbal, *مُخْتَلِفٌ*, car il se résout en *يَخْتَلِفُ*<sup>1)</sup>.

En disant: *dont il est précédé*, j'élimine les cas comme celui de *زَيْدٌ* dans: *زَيْدٌ قَامَ* C'est Zayd qui se leva, exemple dans lequel *زَيْدٌ* n'est pas sujet actif, parce que le verbe qui lui sert d'attribut, au lieu de le précéder, le suit; c'est au contraire un nom indépendant et le verbe est son énonciatif. Je dis: *naturellement*, pour éliminer les cas comme celui de *زَيْدٌ* dans: *قَامَ زَيْدٌ* Levé est Zayd<sup>2)</sup> parce qu'il a, il est vrai, pour attribut un équivalent verbal dont il est précédé, mais non pas naturellement précédé, car c'est un énonciatif, et qu'il est censé venir après. Enfin par la condition: *qui exprime un fait émanant de lui*<sup>3)</sup> etc., j'élimine les cas comme

1) Comp. *مَرَرْتُ بِأَمْرَأَةٍ حَسَنٍ الْوَجْهَ* § 95 n. 2.

2) Le participe initial n'a pas régime verbal. V. § 90, 2°.

3) Le mot *فَعْلٌ* signifie à la fois *verbe* et *fait*; de là une con-  
cision dans le texte arabe, impossible à imiter en français.

celui de زَيْدٌ dans: ضَرَبَ زَيْدٌ *Zayd fut frappé*, parce qu'ici il est l'objet du fait, loin que celui-ci émane de lui ou se tienne en lui.

J'ai donné pour exemple du sujet actif: قَامَ زَيْدٌ وَمَاتَ عَمْرٌو *Zayd se leva et 'Amr mourut*, afin qu'on sache bien que, parce qu'un nom est sujet actif, cela ne signifie pas qu'il représente l'auteur d'un fait, mais simplement qu'il est sujet d'un jugement dans les conditions sus-énoncées. On voit en effet que 'Amr n'est pas l'auteur du fait de mourir, ce qui n'empêche pas qu'il se nomme sujet actif<sup>4</sup>).

56. Le sujet actif étant ainsi connu, il faut savoir qu'il est soumis à plusieurs règles.

La première c'est que son régissant ne se place jamais après lui, en sorte que la phrase: قَامَ أَخَوَاكَ *Tes deux frères se levèrent*, ne pourrait pas se tourner: أَخَوَاكَ قَامَ, ce qui du reste résulte de la définition donnée plus haut; on pourrait seulement dire: قَامَا أَخَوَاكَ *Ce sont tes deux frères qui se sont levés*, et alors أَخَوَاكَ est nom indépendant, suivi d'un verbe avec son sujet actif<sup>5</sup>), tous deux constituant une proposition qui lui sert d'énonciatif.

La deuxième règle, c'est que son régissant ne peut recevoir la marque du duel ni celle du pluriel. On ne dira donc pas: قَامَا أَخَوَاكَ *Tes deux frères se levèrent*, ni: قَامُوا إِخْوَتَكَ,

4) La confusion n'est guère possible en français, mais, en arabe, الْقَاعِلُ signifie au propre: *celui qui fait*.

5) Le 'alif, pronom explicite suffixe, § 31.

ni: قَمَنَّ نِسْوَتُكَ; mais bien dans tous les cas: قَامَ, au singulier, comme on dit: قَامَ أَخُوكَ. Telle est la manière de parler la plus employée. — Il y a cependant des Arabes qui ajoutent ces indices de nombre au régissant, que celui-ci soit verbe, comme dans ces paroles du Prophète: يَتَعَاثِرُونَ بِكُنُفِهِمْ مَلَائِكَةً بِاللَّيْلِ وَمَلَائِكَةً بِالنَّهَارِ Près de vous se succèdent des anges pendant le jour et d'autres pendant la nuit<sup>6)</sup> ou que ce soit un nom, comme dans ces paroles du Prophète: أَوْمُخْرَجِي هُمْ وَدَدْتُ أَنْ أَكُونَ مَعَكَ إِذْ يُخْرِجُكَ قَوْمَكَ J'aurais voulu être avec toi quand<sup>7)</sup> les gens de ta tribu te chassaient. La forme primitive était:

6) C'est l'idiotisme désigné dans les écoles sous le nom de نَغَةُ الْكَلُونِي الْبَرَاغِيثُ l'idiotisme de: Les puces m'ont mangé, prononcé habituellement أَكَلُوْهُ, et, quand on veut reprimander un écolier, أَكَلُوْكَ. Cet exemple, comme on le voit dans une note de Sajjā'iy sur 'Ibnu-'Aqil, est encore remarquable par l'indice du masculin pluriel employé avec des êtres non raisonnables, ce qui est permis dans le langage figuré, comme ici, où la puce est représentée comme un être agissant avec méchanceté.

Quand le régissant est un adjectif, il prend très bien le pluriel rompu. V. § 100.

7) Le nom de temps إِذْ s'emploie avec le passé et il est même le type des noms de ce sens qui s'annexent aux propositions, comme إِذَا l'est avec le sens futur. V. 'Alf. v. 400. Comp. le vers § 24, 1<sup>o</sup>, et le passage analogue (c. 9. 40) cité § 113. Voir aussi § 8 a.

Pour la construction هُمْ أَوْمُخْرَجِي v. § 40.

أَوْ مُخْرِجِي هُمْ avec permutation du wāw en yā' et réunion des deux yā'. Mais, suivant la construction la plus ordinaire, il faudrait dire: يَتَعَابُ فِيكُمْ مَلَائِكَةٌ, et: أَوْ مُخْرِجِي هُمْ, sans redoublement du yā' 8).

La troisième règle c'est que, quand il est féminin, on ajoute à son régissant le tā' du féminin, muet, si c'est un passé verbal 9),

8) Dans l'analyse arabe (sauf l'idiotisme dont il vient d'être question) les désinences مَا, هُوَ, هِيَ sont des pronoms régis au nominatif par le verbe, comme sujets. Or le sujet pronominal s'accorde avec son antécédent. — 1° On dira avec des êtres non raisonnables: أَلْبَرَاعِيثُ أَكَلَنِي, mais aussi: أَكَلَنِي (même règle que § 31 n. 7) et même, au figuré: أَكَلُونِي. Ex.: ثُمَّ يَأْتِي مِنْ ثُمَّ يَأْتِي مِنْ بَعْدَ ذَلِكَ سَبْعَ شِدَادٍ يَأْكُلْنَ مَا قَدَّمْتُمْ لَهُنَّ *Ensuite viendront sept rudes [années] qui dévoreront ce que vous aurez réservé pour elles* (c. 12. 48). Comp. § 84 n. 2. — 2° Avec des êtres féminins raisonnables, Baydawiyy (c. 2. 23) trouve également bonnes les deux constructions: فَعَلْنَ, ou فَعَلْنَ. — 3° A un masculin pluriel d'être raisonnable, on ne peut faire rapporter que le pronom analogue هُوَ, ex.: لِيَجْزِيَ قَوْمًا بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ *afin qu'Il récompense les gens de ce qu'ils auront pratiqué* (c. 45. 13). — Voir des ex. §§ 7. 3° a; 100 et n. 1. Comp. § 100 n. 2.

9) De même, 'Alfiyyah v. 230: « Le tā' du féminin se suffixe au passé, » règle complétée ainsi par les commentateurs et notre auteur lui-même, dans le Tawdih: et se préfixe au futur; ex.: تَجْرِي مِنْ تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ *A l'ombre desquels coulent des rivières* (c. 2. 23). La raison de cette omission, c'est que, pour les Arabes, le futur est à peine une forme verbale, comme l'indique un de ses noms. V. § 7 n. 9.

et voyellé si c'est un adjectif. On dira donc: **قَامَتْ هِنْدٌ** *Hind se leva*, et: **رَبِدٌ قَائِمَةٌ أُمُّهُ** *Zayd [a] sa mère qui [est] levée* <sup>10</sup>).

L'affixation de ce tā' est tantôt facultative et tantôt obligatoire.

Elle est facultative dans quatre cas: 1° Quand le sujet actif est un nom substantif, féminin par l'usage, c'est-à-dire désignant un objet sans sexe; on dit: **طَلَعَتِ الشَّمْسُ**, et: **طَلَعَ الشَّمْسُ** *Le soleil se leva*, de la première façon préférablement; ex.: **جَاءَكُمْ مَوْعِظَةٌ** *Il vous est venu un avertissement* (c. 10. 56), et: **فَقَدْ جَاءَكُمْ بَيِّنَةٌ** *Or il vous est venu une preuve* (c. 6. 158). — 2° Quand c'est un nom substantif, féminin par signification, séparé de son régissant autrement que par **أَلَّا**; ex.: **حَضَرَتِ الْقَاضِيَةَ امْرَأَةٌ** *Une femme au juge se présenta*; on pourrait dire, mais ce serait moins élégant: **حَضَرَ الْقَاضِيَةَ امْرَأَةٌ**. — 3° Quand le verbe est **نِعِمَ** ou **يُسَّ**, ex.: **نِعِمَّتِ امْرَأَةٌ هِنْدٌ** *Quelle excellente femme que Hind!* et: **نِعِمَّ امْرَأَةٌ هِنْدٌ** <sup>11</sup>. — 4° Quand le sujet actif est un pluriel, ex.: **جَاءَ الرُّبُودُ** *Les Zayd vinrent*, ou: **جَاءَ الرُّبُودُ**; de même: **جَاءَ الْهِنُودُ** ou: **جَاءَتِ الْهِنُودُ**. Si on emploie le féminin, c'est qu'on a dans la pensée le mot **جَمَاعَةٌ**, et le mot

10) Il ne faut pas voir ici un régime, mais un phénomène d'attraction analogue à celui du français: *Toutes grandes qu'elles soient.*

11) On préfère **نِعِمَ** parce que c'est l'idée d'espèce **جِنْسٌ** que l'on a en vue. 'Alfiyyah v. 237.

12) جَمْعٌ si on emploie le masculin. Il faut en excepter les pluriels sains des deux genres, car ils suivent la même règle que leurs singuliers; on dira donc: جَاءَتِ الْهِنْدَاتُ *Les Hind vinrent*, sans pouvoir se dispenser d'ajouter le tā', comme dans: جَاءَتِ هِنْدٌ; et au contraire: قَامَ الْيَدُونَ sans le tā', comme dans: قَامَ زَيْدٌ.

12) Le mot جَمْعٌ du texte a ici le sens propre de *foule*, partout ailleurs le sens technique de *pluriel*.

13) Cette exception n'était pas universellement reconnue et les Coufites permettaient l'emploi des deux genres du verbe même dans ces deux cas.

Fārisiyy, suivi par l'auteur de la 'Alfiyyah (v.v. 232, 236) est l'auteur d'une troisième opinion suivant laquelle le tā serait, il est vrai, défendu avec les pluriels sains masculins, mais seulement facultatif avec les pluriels sains féminins.

Les mots *pluriels sains* ne comprennent pas les pluriels par terminaison dans lesquels la forme du singulier est altérée (v. § 14) et qui sont assimilés sous ce rapport aux pluriels rompus. On cite du Coran (10. 90): أَلَّذِي آمَنَتْ بِهِ بَنُو إِسْرَائِيلَ *Celui en qui ont cru les fils d'Israël*, et d'un poète: فَبَكَى بَنَاتِي *Mes filles pleurèrent*. Tawdīh complété.

Quand le verbe est au féminin, le pronom qui se rapporte ensuite au sujet, même masculin, mais dans lequel on considère le sens de جَمَاعَةٌ, se met au féminin, ex.: قَامَتِ الرَّجَالُ إِلَىٰ إِخْوَتِهَا. *Les hommes se levèrent pour aller vers leurs frères*. Sajjā'iyy.

L'exception que l'auteur donne comme unique dans ce 4<sup>e</sup> cas, à la suite du mot *pluriel*, montre bien qu'il attache à ce mot le sens le plus étendu. En effet le Tawdīh y comprend les collectifs comme نَسْوَةٌ قَوْمٌ, et les noms d'espèce comme شَجَرٌ.



L'affixation de ce tā' est obligatoire dans les autres cas, qui sont au nombre de deux: 1° Quand le sujet actif est un féminin par signification<sup>14</sup>), non séparé du verbe, et celui-ci n'étant ni نِعَمَ ni بِئْسَ, ex.: اِذْ قَالَتْ اَمْرَاةٌ عِمْرَانَ Lorsque la femme de 'Imran dit (c. 3. 31); 2° Quand c'est un pronom suffixe<sup>15</sup>, ex.: اَلشَّمْسُ طَلَعَتْ Le soleil est levé.

57. Il semblerait naturel que, dans les cas comme: مَا قَامَ اِلَّا هِنْدٌ Il ne s'est levé que Hind, on pût employer les deux constructions, avec préférence pour la construction féminine, comme dans l'exemple حَضَرَ الْقَاضِيَ اَمْرَاةٌ. Cependant on ne permet pas l'emploi du tā' en prose dans ces cas-là, parce que ce qui suit اِلَّا n'est pas en réalité le sujet actif, mais bien un permutatif de ce sujet sous-entendu avant اِلَّا, et qui est ce dont on excepte; celui-ci étant masculin, le verbe régissant se met aussi au masculin, comme s'il y avait: مَا قَامَ اَحَدٌ اِلَّا هِنْدٌ Aucun ne s'est levé que Hind.

Tel est le premier des quatre cas dans lesquels le sujet actif se retranche régulièrement.

Le deuxième est celui de sujet actif de l'infinitif, comme dans: اَوْ اِطْعَامًا فِي يَوْمٍ ذِي مَسْغَبَةٍ يَتِيمًا ذَا مَقْرَبَةٍ Ou nourrir,

14) Singulier ou pluriel. L'auteur omet (comme aussi la 'Alf.) de mentionner le duel, qui suit exactement les mêmes règles que le singulier correspondant, ex.: قَالِ رَجُلَانِ, et: قَالَتِ الْهِنْدَانِ. Tawdīh complété. V. ex. § 89, 1°, تَنْفِي يَدَاها.

15) Implicite.

en un jour de disette, un parent orphelin (c. 90. 14); c'est comme s'il y avait: **أَوْ إِطْعَامُهُ يَتِيمًا** ou *qu'il nourrisse un orphelin*.

Le troisième est celui de la construction passive, ex.: **وَقُضِيَ الْأَمْرُ** *Puis c'est fini* (c. 2. 206), dont la forme primitive serait, s'il était permis de préjuger ainsi du Livre divin: **وَقَضَى اللَّهُ الْأَمْرَ** *Dieu l'a fini*.

Le quatrième est celui du sujet actif des formes admiratives **أَفْعَلُ**, quand un autre, identique à lui, se trouve exprimé précédemment, ex.: **أَسْمِعْ بِهِمْ وَأَبْصُرْ** *Comme ils entendront et verront* (c. 19. 39)! C'est-à-dire: **وَأَبْصُرْ بِهِمْ**; seulement **بِهِمْ**<sup>1)</sup> a été retranché après le deuxième verbe, parce qu'étant exprimé après le premier, il était suffisamment indiqué. D'ailleurs il est régi virtuellement<sup>2)</sup> au nominatif comme sujet actif, d'après la majorité des grammairiens.

« Il se place naturellement à la suite de son régissant, mais il peut en être séparé, soit facultativement, ex.: **كَمَا أَنَّى رَبَّهُ** *et: وَلَقَدْ جَاءَ آلَ فِرْعَوْنَ النَّذِيرُ*

1) Ainsi qu'on le verra (§ 115, 2°), **بِهِمْ** est considéré comme le sujet du verbe, qui n'est à l'impératif que pour exprimer plus énergiquement l'énonciation. La construction primitive serait: **أَبْصُرْ فَمَ بِهِمْ** ou plutôt **أَبْصُرُوا** avec le hamzah des verbes inchoatifs.

Baydāwiyy. admet aussi dans ce passage que les deux verbes soient à l'impératif, l'ordre s'adressant au Prophète, version adoptée par Kasimirski. Il ne faut pas oublier que beaucoup de passages du Coran sont susceptibles de leçons et d'interprétations diverses.

2) V. § 19 n. 1.

إِذْ أَتَى عَلَى قَدَرٍ, soit nécessairement, ex.: «مُوسَى عَلَى قَدَرٍ»  
 «aussi que l'objet vienne nécessairement après lui,  
 «ce qui arrive dans: 1° ضَرَبْتُ زَيْدًا 2°; مَا أَحْسَنَ زَيْدًا 3°;  
 «أَرْضَعَتِ الصَّغُورَى الْكُبْرَى: ضَرَبَ مُوسَى عَيْسَى 3°,  
 «ou qu'il se place avant le régissant, soit facultati-  
 «vement, ex.: فَيَقًا هَدَى, soit nécessairement, ex.:  
 «أَيًّا مَا تَدْعُوا».

«Si le verbe est نِعَمَ ou بُئِسَ, le sujet actif est, soit  
 «déterminé par l'article de l'espèce, ex.: نِعَمَ الْعَبْدُ,  
 «soit annexé à un nom ainsi déterminé, ex.: وَلِنِعَمَ  
 «دَارُ الْمُتَّقِينَ, soit enfin pronom implicite expliqué  
 «par un spécificatif qui concorde avec le nom de la  
 «chose visée, ex.: بُئِسَ لِلظَّالِمِينَ بَدَلًا.»

58. Le verbe 1) et le sujet actif ne forment pour ainsi dire  
 qu'un même mot; il serait donc juste qu'ils fussent réunis,  
 comme aussi que l'objet vînt après eux; ex.: وَوَرِثَ سُلَيْمَانُ  
 دَاوُدَ Et Salomon hérita de David (c. 27. 16); cependant il  
 arrive que le sujet se place après l'objet, et cette construction  
 peut être soit permise, soit nécessaire.

Il se recule facultativement dans les cas comme: وَلَقَدْ جَاءَ آلَ  
 فِرْعَوْنَ الْنَذْرُ A la famille de Pharaon aussi vint l'avertisse-  
 ment (c. 54. 41), et le vers:  
 جَاءَ الْخِلَافَةَ إِذْ كَانَتْ لَهُ قَدْرًا كَمَا أَتَى رَبَّهُ مُوسَى عَلَى قَدَرٍ

1) Ou assimilé.

Il arriva au califat alors <sup>2)</sup> que celui-ci lui était destiné, comme à son Seigneur vint Moïse en vertu d'un ordre divin. La première phrase pouvait très-bien se tourner: جَاءَ النَّذْرُ آلَ فِرْعَوْنَ, et de même aussi la seconde: كَمَا أَتَى مُوسَى رَبَّهُ, parce qu'alors le pronom se rapporterait à un nom qui le précéderait de fait et de droit, ce qui est en effet la construction naturelle en ce qui concerne le pronom. — Mais il se recule nécessairement dans les cas comme: وَإِذِ ابْتَلَى رَبُّهُ إِبْرَاهِيمَ رَبُّهُ (c. 2. 118), et cela parce que, si le sujet avait été mis en avant dans ce cas, il en résultait la construction: ابْتَلَى رَبُّهُ إِبْرَاهِيمَ, dans laquelle le pronom devrait se rapporter à un nom qui le suivrait à la fois de fait et de droit, ce qui n'est pas permis <sup>3)</sup>. Il doit aussi se reculer dans les cas comme: ضَرَبَ زَيْدٌ ضَرْبِي Zayd m'a frappé, parce que, si l'on disait: ضَرَبَ زَيْدٌ أَيَّامِي il en résulterait l'emploi du pronom séparé dans un cas où il est possible d'employer le suffixe, ce qui n'est pas permis non plus <sup>4)</sup>.

2) Il y a une leçon, avec <sup>و</sup> au lieu de <sup>أ</sup>, citée par les commentateurs au v. 552 de la 'Alf.

3) Voir un cas analogue § 41 et n. 2. La 'Alf. (v. 243) donne seulement comme rare cette même construction défendue ici: زَانَ نَوْرَةَ الشَّجَرِ Sa fleur pare l'arbre, que le français ne tolérerait pas non plus, tandis qu'il tolérerait aussi l'avancement du pronom en cas d'inversion, mais seulement avec un complément indirect, parce que là seulement l'effet du régime est apparent: De sa fleur l'arbre se pare. Comp. aussi § 65 et n. 8.

4) V § 31.

Il peut se faire d'autre part que l'objet doive se placer le dernier, comme dans : *Mūsā frappa 'Īsā*, *ضَرَبَ مُوسَى عِيسَى*, cas où rien n'indiquerait lequel des deux est le sujet et lequel est l'objet ; cependant l'inversion est permise quand il se trouve dans le contexte une indication, soit logique, comme dans : *La petite la grande allaita*, et : *أَكَلَتْ أَكْلَ الْأَكْبَرَى الصَّغْرَى* *La poire Moïse mangea* ; soit sensible, comme dans : *Salma frappa Moïse* <sup>5)</sup>, et : *ضَرَبَ صَرْبَ مُوسَى سَلْمَى*, *'Īsā frappa Mūsā le sage*, parce qu'alors la confusion n'est pas possible.

Il faut encore savoir que, comme il est défendu dans : *ضَرَبَ ضَرْبَ مُوسَى عِيسَى*, de placer l'objet en avant du sujet seulement, il n'est pas davantage permis de le placer en avant du sujet et du verbe, de peur qu'on ne vienne à croire que c'est un nom indépendant et que le verbe a pour sujet un pronom implicite se rapportant à lui, et *مُوسَى* pour objet [*C'est 'Īsā qui a frappé Mūsā*, au lieu de : *Mūsā a frappé 'Īsā*]. Mais dans les cas comme : *Zayd a frappé 'Amr*, *ضَرَبَ زَيْدٌ عَمْرًا*, ou : *J'ai frappé 'Amr*, *ضَرَبْتُ عَمْرًا*, on peut mettre l'objet en avant du verbe, parce qu'alors rien ne s'y oppose ; ex. : *Aux uns il a donné la direction* (c. 7. 28). — Il peut même arriver que cette construction soit obligatoire, comme dans : *De quelque* *أَيًّا مَا تَدْعُوا فَلَهُ الْأَسْمَاءُ الْخَسَنَى*

5) Inversion inimitable en français, faute d'indice de genre dans le verbe, l'analogie serait : *Moïse les ennemis frappèrent*.

façon que vous l'appeliez, les plus beaux noms lui appartiennent (c. 17. 110), passage où أَيًّا est objet verbal avancé de تَدْعُوا, en avant duquel il se place nécessairement comme expression conditionnelle, expression nécessairement initiale dans le discours<sup>6)</sup>); تَدْعُوا est régi par elle à l'apocopé.

59. Si le verbe est نِعَمَ ou بَيْسَ<sup>1)</sup>, son sujet actif doit être: a) soit un nom déterminé par l'article, ex.: نِعَمَ الْعَبْدُ *L'excellent serviteur qu'il était!* b) soit un nom annexé à un nom ainsi déterminé, ex.: وَنِعَمَ دَارُ الْمُتَّقِينَ *Oh! qu'est magnifique la demeure des hommes craignant Dieu (c. 16. 32)!* et: فَلَيْسَ مَثْوَى الْمُتَكَبِّرِينَ *Et combien est affreux le séjour des orgueilleux (c. 16. 31)!* c) soit enfin un pronom implicite, expliqué par un nom indéterminé qui est placé après lui et régi à l'accusatif comme spécifique<sup>2)</sup>, ex.: بَيْسَ

6) Comp. §§ 41; 54, 6° et n. 5.

1) Ainsi que les formes verbales: a) فَعَلَّ, ex.: ظَوَّفَ الرَّجُلُ زَيْدًا *Que Zayd est un homme fin!* et: خَبَتَ الْغُلَامُ عَمْرًا *Que Amr est un vilain serviteur!* b) فَعَلَّ, ex.: عَلِمَ (جَهَلَّ) الرَّجُلُ زَيْدًا *Que Zayd est un homme savant (ignorant)!* c) ou enfin فَعَلَّ ramené à فَعَلَّ, ex.: صَرَبَ رَجُلًا زَيْدًا *Que Zayd frappe bien!* On emploie حَبَدًا (ذَا) sujet actif syn. de نِعَمَ et لَا حَبَدًا syn. de بَيْسَ. 'Alf. v. 493, et commentaire de 'Ibnu-'Aqil annoté par Sajjā'iy. — Ex. de حَبَدًا § 117 et n. 4.

2) Spécificatif corroboratif, § 81.

بِئْسَ الْبَدَلُ: *c'est-à-dire: هُوَ*, *c'est-à-dire: لِلظَّالِمِينَ بَدَلًا*  
 بِئْسَ الْبَدَلُ *Que c'est pour les méchants un échange détestable (c. 18. 48).*

Lorsque نِعَمَ est ainsi complété par son sujet actif, soit substantif et seul, soit pronominal et suivi de son spécifique, on ajoute le nom visé par la louange ou le blâme, et l'on dit: نِعَمَ الرَّجُلُ زَيْدٌ *L'homme excellent qu'est Zayd!* ou: نِعَمَ رَجُلًا زَيْدٌ *Que Zayd est excellent homme!* Ce nom doit s'analyser nom indépendant, la proposition précédente est l'énonciatif, et la copule qui les unit est la généralité exprimée par l'article<sup>3)</sup>. — Il n'est pas permis, de l'avis de tous, que le nom visé précède le sujet actif, et l'on ne dirait pas: نِعَمَ زَيْدٌ الرَّجُلُ; comme aussi qu'il précède le spécifique, malgré l'avis contraire des Coufites, et l'on ne dirait pas: نِعَمَ زَيْدٌ رَجُلًا; de l'avis de tous, il peut précéder le verbe et son sujet, et l'on dit ainsi: زَيْدٌ نِعَمَ الرَّجُلُ; et il peut aussi être retranché, quand il reste indiqué par le sens, ex.: إِنَّا وَجَدْنَاهُ صَابِرًا نِعَمَ الْعَبْدِ إِنَّهُ أَوَّابٌ *Certes nous l'avons trouvé patient. L'excellent serviteur! Il aimait à recourir à Dieu (c. 38. 43); c'est-à-dire: L'excellent serviteur que lui (Job)!*

3) Comp. §§ 35 c; 39, 4°.

## SUJET VERBAL PASSIF.

---

« Le sujet se retranche et alors il est remplacé dans  
« toutes les règles auxquelles il est soumis, soit par  
« l'objet, soit, si celui-ci fait défaut, par une expres-  
« sion particularisée et variable, primitivement limi-  
« tatif, génitif prépositionnel ou infinitif. — Alors l'ini-  
« tiale du verbe prend toujours un *ء*, puis aussi la  
« deuxième, mais seulement dans les formes comme  
« *تُعَلِّمَ*, ou la troisième, dans les formes comme *أُنْطَلِقَ*,  
« et la pénultième prend un *ء* au futur et un *ء* au passé.  
« Dans les formes comme *تَال* et *بَاعَ*, on peut employer  
« l'*ء* pur, ou l'*ء* tirant sur l'*ء*, ou enfin l'*ء* pur. »

60. On peut retrancher le sujet actif pour trois raisons, soit parce qu'on l'ignore, soit parce qu'on recherche un effet qui peut lui-même se produire soit dans l'expression soit dans le sens. — Le premier cas est comme dans l'ex. : *سُرِقَ الْمَتَاعُ*.  
*La marchandise fut volée*, ou : *رَوَى عَنْ رَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ*. On rapporte du Prophète de Dieu (Dieu le favorise et le garde!); lorsqu'on ne connaît ni le voleur, ni l'auteur de la tradition. —



Le deuxième est comme dans l'adage : *مَنْ طَابَتْ سِرِّيَّتُهُ حُمِدَتْ سِيرَتُهُ* Quand bonne est la pensée, la conduite est louée, où l'on n'aurait pu dire : *حَمِدَ النَّاسُ سِيرَتَهُ* les hommes louent la conduite, sans détruire la consonnance. — Le troisième est comme dans : *يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا إِذَا قِيلَ لَكُمْ تَفَسَّحُوا فِي الْمَجَالِسِ فَافْسَحُوا يَفْسَحِ اللَّهُ لَكُمْ وَإِذَا قِيلَ فَأَنْشُرُوا فَأَنْشُرُوا* O vous qui avez la foi, lorsqu'on vous dit : « Faites place dans l'assemblée, » faites place et alors Dieu vous accordera l'aisance ; et si l'on vous dit : « Levez-vous, » levez-vous (c. 58. 12), et dans ce vers :

وَإِنْ مَدَّتِ الْأَيْدِي إِلَى الرِّادِ لَمْ أَكُنْ  
بِأَعَجَلِهِمْ إِذْ أَجْشَعُ الْقَوْمِ أَعَجَلُ

*Et si les mains se tendent vers les provisions, je ne suis pas des plus prompts <sup>1)</sup> parmi eux, alors que le plus avide de la troupe est le plus prompt.* Dans tout cela le sujet actif a été retranché, parce qu'il n'y avait pour les auteurs aucun besoin de le mentionner.

Quand on retranche ainsi le sujet actif, on met l'objet à

---

1) D'après 'Ibnu 'Aqil (Alf. v. 501), qui explique بِأَعَجَلِهِمْ par عَجَلَهُمْ, et son annotateur Saïjā'iyy, la forme أَفْعَلُ annexée

à un nom déterminé ne peut avoir le sens de superlatif relatif que si le complément annectif représente un tout dont l'antécédent est une partie: *Achille était le plus beau des Grecs*; ici même: *Le plus avide de la troupe.* Or celui qui dit *je* ne peut faire partie de ceux qu'il nomme *eux*. Il semble aussi qu'en français il ne serait pas plus permis de dire: *Je suis le plus prompt d'eux*, que: *Achille était le plus beau des Troyens.* V. § 96 n. 3.

sa place, et on le soumet aux règles qui ont été expliquées dans le chapitre précédent: d'accusatif qu'il était, il devient nominatif, d'accessoire, essentiel<sup>2)</sup>); il était permis de le placer avant le verbe, et maintenant il doit venir après lui; de même le verbe se met au féminin quand lui-même est féminin. On dit donc, au lieu de: **ضَرَبَ زَيْدٌ عَمْرًا** *Zayd frappa Amr*, **ضَرَبَ عَمْرٌو** *Amr fut frappé*; au lieu de: **ضَرَبَ زَيْدٌ هِنْدًا** *Zayd frappa Hind*, **ضَرَبَتْ هِنْدٌ** *Hind fut frappée*.

S'il ne se trouve point d'objet verbal dans le discours, la même place est occupée par le limitatif, le génitif prépositionnel ou l'infinitif. On dit: **سَبَّحَ فَرَسًا** *On marcha une parasange*, **صِيَمَ رَمَضَانَ** *On a jeûné Ramadan*, **مَرَّ بِزَيْدٍ** *On a passé près de Zayd*<sup>3)</sup>, **جَلَسَ جُلُوسَ الْأَمِيرِ** *On siégea à la façon*<sup>4)</sup> *du prince*. — Toutefois cette place ne peut être occupée par le limitatif ou l'infinitif, que sous trois con-

2) V. § 54 n. 2.

3) Comp., pour le nominatif virtuel de **بِزَيْدٍ**, §§ 31 n. 6, 39 et n. 6. On explique **مَرَّ عَمْرٌو بِزَيْدٍ** par **زَيْدًا** où **زَيْدًا** est objet, ce qui fait bien comprendre que **مَرَّ بِزَيْدٍ** est l'équivalent de **جُرُوزَ زَيْدٍ** (comp. § 62). En français aussi les termes de temps et de lieu et même certains noms employés comme le complément absolu (*crier son cri, jouer un jeu*), sont de véritables accusatifs, et l'on conçoit avec eux la possibilité de la construction passive. On trouve en latin: *navigare terram; terræ erratae*. V. Diez, *grammaire des langues romanes*, édition française, III p. 101 et s. s.

4) Pour l'infinitif employé comme complément absolu v. § 75.

ditions: — 1<sup>o</sup> La première, c'est que ce terme soit particularisé, et l'on ne pourrait dire: **ضَرَبَ ضَرْبٌ** *On a frappé d'une façon*, ni: **صِيَمَ زَمَنٌ** *On a jeûné un temps*, **أَعْتَكِفَ مَكَانٌ** *On fit ses dévotions dans un lieu*, parce qu'il ne s'y trouve pas de particularisation, tandis que l'on dirait bien: **ضَرَبَ ضَرْبٌ شَدِيدٌ**, et: **صِيَمَ زَمَنٌ طَوِيلٌ**, enfin: **أَعْتَكِفَ مَكَانٌ حَسَنٌ**, phrases dans lesquels la particularisation résulte de l'emploi des qualificatifs. — 2<sup>o</sup> La deuxième, c'est qu'il soit variable, non pas nécessairement à l'accusatif comme limitatif ou infinitif, et l'on ne pourrait dire: **سُبْحَانَ اللَّهِ** avec un *u*, en signe que ce serait le sujet passif de son verbe sous-entendu, comme s'il y avait: **يُسَبِّحُ سُبْحَانَ اللَّهِ** *La gloire de Dieu est proclamée*<sup>5)</sup>, ni: **يُجَاءُ إِذَا جَاءَ زَيْدٌ** *On viendra lorsque Zayd viendra*, en considérant **إِذَا** comme sujet passif; parce que ces deux mots sont invariables. — 3<sup>o</sup> La troisième condition c'est que l'objet ne soit pas exprimé, et l'on ne dirait pas: **ضَرَبَ الْيَوْمَ زَيْدًا** *Aujourd'hui on a frappé Zayd*, contrairement à l'avis de 'Aqfaj et des Coufites<sup>6)</sup>. A cette con-

5) D'après cette analyse **سُبْحَانَ اللَّهِ** serait pour: **أَسْبِحْ** **سُبْحَانَ اللَّهِ**, proposition énonciative. On l'explique aussi par l'impératif.

6) «Toutefois cela arrive ('Alfiyyah v. 251).» Makūdiyy, en dehors de cette combinaison, donne les exemples suivants des constructions possibles: *On a fait marcher Zayd deux jours [pendant] deux parasanges [d']une marche énergique*, en attribuant à

dition est aussi soumis le génitif prépositionnel, avec le même désaccord entre les grammairiens.

Ceux qui permettent de ne pas observer cette condition, s'appuient sur la leçon de 'Abu-Ja'far 7) **لِيُنَجِّزِي قَوْمًا بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ** Afin que ce soit la recompense des gens pour prix de leurs œuvres (c 45. 13), et sur ce vers :

وَإِنَّمَا يُرْفِي أَلْمَنِيْبُ رَبَّهُ مَا دَامَ مَعْنِيَا بِذِكْرِهٖ قَلْبُهُ

ب, non la valeur de l'exemple expliqué dans la n. 3 (1<sup>ère</sup> du Muğni qui en compte 14) mais celle du hamzah causatif dans **أَفْعَلَّ** (2<sup>me</sup> du Muğni):

Le sujet passif est	{	Génitif prépositionnel	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	
		Limitatif	temporel	»	»	»	»	»	»	»
			local	»	»	»	»	»	»	»
		Complément absolu	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا	سَبِيْرًا شَدِيْدًا

Quand il y a deux objets, le verbe étant doublement transitif avec le sens causatif, et que le sens n'indique pas quel est celui des deux qui est le sujet actif primitif, le premier objet est nécessairement sujet passif: **أَعْطَى زَيْدًا عَمْرًا** On a donné à Zayd 'Amr; mais, si l'on veut: **كُسِيَ زَيْدًا ثَوْبًا** On a vêtu Zayd d'un vêtement, parce que l'on voit bien que c'est Zayd qui agit par rapport au vêtement (comp. § 58). — Ce genre d'inversion logique, qui n'est que toléré dans ce cas, est défendu par beaucoup de grammairiens avec les *verbes de sentiment*; 'Ibnu-Mālik l'y permet: **أَعْلَمَ زَيْدًا: فَرَسَهُ مُسْرَجًا** On a informé Zayd que son cheval est sellé ('Alf. v. 253).

7) Passage cité avec la leçon habituelle § 56 n. 8.

Le pécheur ne fait agréer sa conversion de Dieu, que si le souvenir de celui-ci ne cesse d'occuper son cœur; exemples dans lesquels **بِمَا** et **بِذِكْرِ** ont été pris pour sujets passifs, bien que les objets, **قَوْمًا** et **قَلْبَهُ** fussent exprimés. Mais on objecte au vers que la tournure défendue ne s'y trouve que par licence poétique, et à la leçon, que ses partisans sont très-rares. Et dans celle-ci il peut encore se faire que le sujet passif soit un pronom, implicite dans le verbe, et se rapportant au mot **الْغَفْرَانُ** qui se comprend de la phrase précédente: **قُلْ لِلَّذِينَ آمَنُوا يَغْفِرُوا** Dis aux croyants qu'ils pardonnent, comme s'il y avait: **لِيَجْزِيَ الْغَفْرَانُ قَوْمًا** Pour que le pardon soit donné en récompense [aux] gens....; alors c'est tout simplement l'objet que l'on a pris pour sujet passif, sans qu'on y trouve rien à dire, excepté que c'est le deuxième objet<sup>8)</sup>, et encore cela est permis.

61. Lorsque l'on retranche le sujet actif pour le représenter par une de ces expressions, le verbe doit être modifié et prendre *u* à l'initiale, qu'il soit passé ou futur, avec *i* à la pénultième s'il est passé, *a* s'il est futur; ex.: **يُضْرَبُ**, **ضُرِبَ**. Si le verbe commence par **tā'** formatif ou hamzah de liaison, la deuxième consonne avec ce **tā'**, ou la troisième avec ce hamzah, prend également l'*u*; ainsi de: **فَعَلَيْتُ الْبَسْطَةَ**,

8) La construction primitive ayant été: **لِيَجْزِيَ اللَّهُ الْغَفْرَانَ قَوْمًا**, analogue à: **لِيَكْسُوَ عَمْرُو تَوْبًا زَيْدًا**. V. la n. 6 et aussi Yā'sin notes sur le Tawdih.

on fait: **تُعَلِّتِ الْمَسْئَلَةَ** *La question fut apprise*, et de: **إِنْطَلَقْتُ بِرَيْدٍ** *J'ai fait partir Zayd*, **أَنْطَلِقَ بِرَيْدٍ**. Ex.: **مَنْ أَنْظَرَ** *Si quelqu'un y était contraint* (c. 2. 168) en prononçant le hamzah et le tā' avec *u* (**مَنْ أَنْظَرُ**) si l'on marque un temps d'arrêt avant le verbe. Huḍayliyy a dit:

**سَبَقُوا هَوَىًٰ وَأَعْنَقُوا لِهَوَاهُمُ فَتَخَرَّمُوا وَكَلَّ جَنْبِ مَصْرَعٍ**  
*Ils ont échappé à mon désir<sup>1)</sup> et vers le leur se sont succédés;  
 et ils ont été exterminés, car chacun a son terme fatal.*

Si le passé est celui d'un trilitère à médiale faible, comme **قَالَ** et **بَاعَ**<sup>2)</sup>, on peut former son passif de trois façons<sup>3)</sup>. La première qui est la plus élégante, consiste à mettre un *i* à l'initiale et à changer le 'alif en *yā'*; la deuxième, à donner à cet *i* quelque chose de l'*u*, en rappelant ainsi son origine, et c'est encore une bonne prononciation; la troisième, peu usitée, à donner *u* à l'initiale, ce qui oblige à changer le 'alif en *wāw*, ex.: **قُولٌ** et **بُوعٌ**<sup>4)</sup>.

1) Sur **سَبَقَ** = **أَفَلَتَ** v. Bayḍāwiyy c. 8. 61. Pour **قَوَىٰ** = **قَوَايَ** v. § 86 n. 2. Ce vers est cité par 'Ibnu-'Aqil 'Alf. v. 423 et expliqué par 'Ayniyy.

2) Non **سَوَدَ** ni **جَبَدَ** dont la médiale se conduit comme une forte.

3) De même avec les sourds, mais dans l'ordre: 1<sup>o</sup> **رَدَّ** 2<sup>o</sup> le 'ijmām, 3<sup>o</sup> **رَدَّ**. 'Alf. v. 248. Ex. le piège classique: **إِنَّ الْمَاءَ فِي** **الْحَوْصِ** *L'eau fut versée dans l'auge.*

4) La règle est la même avec les **أَنْفَعَلَ** et les **أَفْتَعَلَ** de ces mêmes racines. 'Alf. v. 249.

## OCCUPATION DU RÉGISSANT.

« Dans les expressions: a) **زَيْدًا صَرَبْتُهُ**, b) **زَيْدًا صَرَبْتُ**, c) **زَيْدًا مَرَرْتُ بِهِ**, on peut mettre **زَيْدٌ** au nominatif, en le considérant comme nom indépendant dont la proposition suivante est l'énonciatif, ou le faire régir à l'accusatif par un verbe sous-entendu, a) **صَرَبْتُ**, b) **أَهَنْتُ**, c) **جَاوَزْتُ**, qui ne peut être exprimé; dans ce dernier cas la proposition suivante est non régie. »

« 1° L'accusatif est préférable dans les cas: a) comme: **زَيْدًا أَصْرَبُهُ**, à cause de la tendance, et il faut inter-préter des constructions semblables à: **وَالسَّارِقِ** et **وَالْأَنْعَامَ خَلَقَهَا لَكُمْ**, à cause de la concordance; c) comme: **أَبَشَرًا مِنَّا** à cause de l'emploi habituel du verbe ici. — 2° L'accusatif est nécessaire dans les cas comme: **إِنَّ زَيْدًا لَقِيْتَهُ فَأَكْرَمْتَهُ** et **هَلَّا زَيْدًا**, à cause de la nécessité de l'emploi du verbe ici. — 3° Le nominatif est nécessaire dans les cas

« comme : **خَرَجْتُ فَإِذَا زَيْدٌ يَضْرِبُهُ عَمْرُو**, à cause de l'im-  
 « possibilité d'y employer le verbe. — 4<sup>o</sup> Les deux ac-  
 « cidents de flexion sont également applicables dans :  
 « **زَيْدٌ قَامَ أَبُوهُ وَعَمْرُو أَكْرَمْتُهُ**, parce qu'il y a équivalence. »

« Il ne faut pas y comprendre : **رَكُلٌ شَيْءٌ فَعَلُوهُ فِي**  
 « **أَزَيْدٍ دُهِبَ بِهِ**, **الزُّبُرِ**, ni : **أَزَيْدٍ دُهِبَ بِهِ**. »

62. L'occupation du régissant consiste en ce qu'un nom vient en tête, et, après lui, un verbe <sup>1)</sup> régissant le pronom qui se rapporte à lui, ou régissant un nom qui régit un pronom semblable, ce verbe étant d'ailleurs tel que si son régime vaquait, par l'absence du mot ainsi régi par lui, et qu'on lui donnât action sur le nom qui précède, il le régirait à l'accusatif. En voici un exemple: **زَيْدًا ضَرَبْتُهُ** *Zayd, je l'ai frappé*. En effet supposez **هُ** retranché et **ضَرَبْتُ** ayant action sur **زَيْدٍ**, on dira évidemment: **زَيْدًا ضَرَبْتُ**, et **زَيْدًا** sera un objet avancé. Tel est l'exemple du cas où le verbe est occupé par le pronom se rapportant au nom. — Un cas analogue, c'est: **زَيْدًا مَرَرْتُ بِهِ** *Zayd, j'ai passé près de lui*, où le pronom est, il est vrai, régi au génitif par **بِ**, mais régi virtuellement à l'accusatif par le verbe. — Voici un exemple du cas où le verbe est occupé par un nom régissant un pronom qui se rapporte au

1) Ou l'analogie, s'il est propre à régir ce qui vient avant lui. Cela comprend: 1<sup>o</sup> le verbe conjugable, 2<sup>o</sup> les participes; mais non les adjectifs assimilés, ni l'infinitif, ni le nom verbal. Sajjā'iyy notes sur Ibnu 'Aqīl 'Alf. v. 255.



nom placé en tête: **زَيْدًا ضَرَبْتُ أَخَاهُ** *Zayd, j'ai frappé son frère*. On y voit **ضَرَبَ** régissant **أَخًا** à l'accusatif comme objet, et **أَخًا** régissant le pronom au génitif comme complément annectif.

Cela posé, nous dirons que le nom mis en tête peut être régi au nominatif comme indépendant, et la proposition suivante régie virtuellement au nominatif comme énonciatif; et qu'il peut l'être à l'accusatif par un verbe nécessairement retranché, expliqué par le verbe que l'on exprime. Dans ce dernier cas la proposition n'est pas régie, parce qu'elle est explicative <sup>2)</sup>.

Le verbe qu'on peut supposer dans le premier exemple se rétablit ainsi: **ضَرَبْتُ زَيْدًا ضَرَبْتُهُ**; dans le second: **جَاوَزْتُ زَيْدًا** *J'ai dépassé Zayd, j'ai passé près de lui*, sans sous-entendre **مَرَرْتُ**, parce qu'il n'est pas directement transitif; dans le troisième: **أَهَنْتُ زَيْدًا ضَرَبْتُ أَخَاهُ** *J'ai humilié Zayd, j'ai frappé son frère*, sans sous-entendre **ضَرَبْتُ**, parce que c'est seulement le frère qui a été frappé.

63. Il faut savoir que le nom placé avant le verbe qui est exprimé, peut se trouver dans cinq cas différents, suivant que: 1° l'accusatif est préférable, 2° l'accusatif nécessaire, 3° le nominatif nécessaire, 4° l'un ou l'autre employé indifféremment, 5° le nominatif préférable.

---

2) Comp. la proposition après **أَنَّ** explicatif § 24 et n. 1 et la conjonctive § 34 n. 1.

1° L'accusatif est préférable :

a) Quand le verbe exprimé a le sens de tendance, c'est-à-dire ordre, défense, prière, ex. : **زَيْدًا أَضْرِبْهُ** *Zayd, frappe-le*, ou : **زَيْدًا لَا تُهِنَّهُ** *Zayd, ne l'humilie pas*, ou enfin : **اللَّهُمَّ عَبْدَكَ آرْحَمَهُ** *Mon Dieu, ton serviteur, pardonne-lui*. Si l'on préfère l'accusatif dans ces cas, c'est que l'emploi du nominatif entraînerait comme conséquence l'énonciation d'un attribut du nom indépendant au moyen d'une proposition de tendance, ce qui est contraire à la règle, parce que semblable proposition n'est pas susceptible d'être dite véridique ou mensongère <sup>1)</sup>.

Pour cette raison il y a une difficulté dans le passage suivant : **وَالسَّارِقُ وَالسَّارِقَةُ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا** *Quant au voleur et à la voleuse, coupez-leur les mains (c. 5. 42)*, exemple analogue à celui-ci : **زَيْدًا وَعَمْرًا أَضْرِبْ أَخَاهُمَا**, dans lequel l'accusatif est préférable, pour cette seule raison que le verbe occupé est un verbe exprimant tendance. De même encore dans : **الزَّانِيَةُ وَالزَّانِي فَاجْلِدُوا كُلَّ وَاحِدٍ مِنْهُمَا** *En ce qui concerne la femme et l'homme adultères, fouettez chacun d'eux (c. 24. 2)*. Dans ces deux passages les Sept s'accordent à lire le nominatif. Mais on répond à cela que la phrase peut se rétablir ainsi : **مِمَّا يُتْلَى عَلَيْكُمْ حُكْمُ السَّارِقِ وَالسَّارِقَةِ فَاقْطَعُوا أَيْدِيَهُمَا** *De ce qui vous est récité fait encore partie la loi sur le voleur et la voleuse . . . ; on analysera donc السَّارِقُ nom indé-*

1) Comp. §§ 34 a; 39.

pendant, auquel est adjoint **وَالسَّارِقَةُ**; l'énonciatif consiste dans le génitif prépositionnel sous-entendu: **مِمَّا يُنْعَلَى عَلَيْكُمْ** [sont] de ce qu'on vous récite, et la proposition suivante: **فَاتَّقِعُوا** est recommençante. Alors on n'est plus entraîné à l'énonciation d'un attribut du nom indépendant au moyen d'une proposition de tendance. Ensuite il ne conviendrait pas au verbe d'une proposition d'être appelé à régir un nom indépendant, dont un attribut est énoncé autrement que par lui et dans une autre proposition <sup>2)</sup>. Un cas semblable serait: **خَالِدٌ مَكْسُورٌ**: *Zayd est pauvre, donnez-lui*, et: **يَدٌ فَاقِيرٌ فَأَعْطِهِ**: *Qālid est estropié, ne l'humiliez pas*.

Telle est l'opinion de Sibawayh. Mubarrad, d'autre part, dit que **أَلٌ** dans ces passages est nom-conjoint avec le sens de **الَّذِي**, et que **فَ** a été placé à la suite pour indiquer l'énoncé de la cause, comme quand on dit: **أَلَّذِي يَأْتِينِي فَلَهُ** **دِرْهَمٌ** *Celui qui viendra à moi, eh bien! il y a pour lui un écu*. Or ce qui vient après **فَ** causatif ne régit pas ce qui vient avant, et nous avons déjà vu que la condition essentielle pour qu'il y ait *occupation*, c'est que le verbe ne puisse

---

2) Ce régime, pour qu'il y ait *occupation*, doit être possible, quand on supprime ce qui occupe le régissant, c'est-à-dire ici l'objet de **أَقْطَعُوا**. Mais le régime de celui-ci est devenu impossible, du moment où l'on a admis que **السَّارِقُ** est le nom indépendant d'un énonciatif sous-entendu.

manquer de régir le nom dans le cas où on lui donnerait action sur lui.

b) L'accusatif est encore préférable quand le nom est accouplé à une particule adjonctive précédée d'une proposition verbale <sup>3)</sup>, ex. : **قَامَ زَيْدٌ وَعَمْرًا أَكْرَمْتُهُ** *Zayd se leva, et [quant à] Amr, je lui rendis mes devoirs*. Et la raison, c'est qu'en employant le nominatif, la proposition serait nominale et qu'il en résulterait l'adjonction d'une proposition nominale à une verbale, deux genres de propositions tout différents <sup>4)</sup>; tandis qu'en employant l'accusatif la proposition est verbale, puisque c'est comme s'il y avait : **وَأَكْرَمْتُ عَمْرًا أَكْرَمْتُهُ**, et l'on se trouve avoir adjoint une proposition verbale à une autre de même nature, c'est-à-dire qu'elles sont concordantes, et la concordance, en matière d'adjonction, vaut mieux que la discordance <sup>5)</sup>. Telle est la raison de la préférence que l'on a pour l'accusatif. Ex. : **خَلَقَ الْإِنْسَانَ مِنْ نُطْفَةٍ فَإِذَا هُوَ خَصِيمٌ**

3) V. § 29 n. 1.

4) La proposition nominale exprime la *permanence* الثُّبُوت et la proposition verbale, la *contingence* الْاِحْتِدَات. La première affirme un rapport essentiel: *Dieu [est] grand*, la seconde, un rapport accidentel: *Dieu créa...*

5) Le français, dans lequel les deux propositions ont la même forme, serait ordinairement moins scrupuleux; il dirait bien: *Dieu a créé l'homme, et les bestiaux [sont ce] qu'il a créé pour vous*. Mais il est, aujourd'hui surtout, plus scrupuleux que l'arabe dans l'adjonction des membres de propositions. On ne dirait plus comme Fénelon: *Ces peuples étaient adonnés à l'agriculture ou à conduire des troupeaux*. Voir au contraire le dernier vers cité § 54.

مُبِينٌ وَالْأَنْعَامَ خَلَقَهَا لَكُمْ Il a créé l'homme d'une goutte, et le voilà aussitôt contradictoire manifeste, et les bestiaux il les a créés pour vous (c. 16. 4), passage dans lequel tout le monde s'accorde à lire: الْأَنْعَامَ à l'accusatif, parce que ce mot est précédé d'une proposition verbale: خَلَقَ الْإِنْسَانَ.

c) Il l'est encore quand il se trouve avant le nom un agent dont l'action la plus fréquente se produit sur les verbes. Ex.: *أَزِيدَا ضَرْبَتَهُ* Et Zayd, l'as-tu frappé? *مَا رَأَيْتَهُ* Pour Zayd, je ne l'ai pas vu; et: *أَبَشْرًا مِنَّا وَاحِدًا نَتَّبِعُوهُ* Est-ce qu'un homme d'entre nous, tout seul, nous le suivrons (c. 54. 24)?

2° L'accusatif est nécessaire quand le nom se trouve précédé d'un des agents qui n'ont d'action que sur le verbe, comme les agents de condition et d'excitation; ex.: *إِنْ زَيْدًا* Et Zayd, si vous le voyez, rendez-lui vos devoirs, et: *هَلَّا زَيْدًا أَكْرَمْتَهُ* Comment, Zayd! tu ne l'as pas bien accueilli! Le poète a dit:

لَا تَجْرَعِي إِنْ مُنْغِسًا أَهْلَكْتَهُ فَإِذَا هَلَكْتُ فَعِنْدَ ذَلِكَ فَاجْرَعِي  
Ne t'afflige pas si, un bien précieux, je l'ai perdu; c'est quand tu m'auras perdu qu'il faudra t'affliger.

3° Le nominatif est nécessaire quand le nom se trouve précédé d'un agent qui n'a d'action que sur les propositions nominales, comme la particule *إِذَا* de soudaineté; ex.: *خَرَجْتُ* *فَإِذَا زَيْدٌ يَضْرِبُهُ عَمْرُو* Je sortis et voilà que Zayd était en butte aux coups de 'Amr. On ne pourrait pas employer l'accusatif ici, parce que cela supposerait un verbe sous-entendu, et *إِذَا* de soudaineté ne s'emploie qu'avec les propositions nominales.

4° Les deux modes sont équivalents quand il se trouve avant le nom une particule adjonctive précédée d'une proposition verbale qui sert d'énonciatif à un nom précédent. Ex. : **زَيْدٌ قَامَ أَبُوهُ وَعَمْرًا أَكْرَمْتُهُ** *Ce fut Zayd dont le père se leva et je reçus 'Amr.* En effet : **زَيْدٌ قَامَ أَبُوهُ** est une grande proposition à deux faces ; grande, c'est-à-dire qu'elle renferme elle-même une proposition ; à deux faces, c'est-à-dire que par son premier terme elle est nominale, et verbale par son dernier °). Si donc l'on a égard au premier terme, on met **هَنْزُو** au nominatif [... et 'Amr que je reçus], et l'on a une proposition nominale adjointe à une proposition nominale. Si l'on a égard au second terme, on met **عَمْرًا** à l'accusatif et l'on a une proposition verbale adjointe à une proposition verbale. Ainsi, des deux façons, la concordance est obtenue ; les deux constructions sont donc équivalentes.

5° Le nominatif est préférable dans les autres cas. Ex. : **جَنَاتٌ عَدْنٍ زَيْدٌ ضَرَبْتُهُ** *C'est Zayd que j'ai frappé*, et :

6) La *petite proposition* est celle dont l'énonciatif ne constitue pas une proposition : **زَيْدٌ قَاتَمٌ**. La *grande proposition à une face* a pour énonciatif une proposition nominale : **زَيْدٌ أَبُوهُ قَاتَمٌ** ; en effet **زَيْدٌ** premier indépendant ; **أَبُوهُ** deuxième indépendant et complètement annectif ; **قَاتَمٌ** énonciatif du deuxième ; la proposition formée du deuxième indépendant et de son énonciatif forme l'énonciatif du premier et la copule est le pronom conjonctif de **أَبُوهُ** dont. Exemple d'une proposition à deux faces § 90 et n. 2.

يَدْخُلُونَهَا *Les jardins* 7) *d'Éternité, c'est là qu'ils entreront* (c. 13. 23), passage dans lequel les Sept ont lu le nominatif et quelques lecteurs à peine l'accusatif. La raison pour laquelle on préfère le nominatif ici, c'est que cet accident de flexion est le primitif, et qu'il ne s'y trouve aucune cause de préférence en faveur d'un autre.

64. Il ne faut pas rattacher à ce chapitre le passage: **وَكُلُّ شَيْءٍ فَعَلُوهُ فِي الرَّبْرِ** *Toute action qu'ils ont commise se trouve dans les Archives* (c. 54. 52), parce qu'on peut seulement supposer que l'on donne action au verbe, sur le nom précédent, quand cela est conforme au sens voulu, or le sens ici n'est pas que **فَعَلُوا كُلَّ شَيْءٍ فِي الرَّبْرِ** *ils ont fait toute chose dans les archives*, de telle sorte qu'il soit permis de donner action au verbe sur le nom précédent (*Toute chose, ils l'ont faite dans les archives*); le sens est seulement: **وَكُلُّ شَيْءٍ مَّفْعُولٍ لَهُمْ ثَابِتٌ فِي الرَّبْرِ** *Toute chose faite par eux se trouve...*

---

7) Permutatif du nom indépendant dans: **لَهُمْ عَقَبَى الدَّارِ** *à eux le terme de cette demeure*. On peut analyser aussi la phrase comme indépendante de ce qui précède. Baydāwiyy. — C'est cette deuxième analyse que suit la traduction; il faudrait avec la première:.... *dans lesquels il entreront*, et cela supposerait **جَنَّاتُ عَدْنٍ** indéterminé, (*des jardins d'éternité*) contrairement au passage c. 19. 62, où cette expression est qualifiée par **الَّتِي**. De plus cet exemple rentrerait dans le cas suivant, § 64.

sens qui est tout l'opposé du précédent <sup>1)</sup>. Le nominatif ici est donc nécessaire, non préférable. Le verbe qui suit le nom sert à le qualifier; il ne peut donc se faire qu'il le régisse. — Il ne faut pas y rattacher non plus: **أَزَيْدٌ دُهِبَ بِهِ**  
*Est-ce que Zayd il a été emmené?* parce qu'ici le verbe, il est vrai, pourrait recevoir action sur le nom, mais sans le régir à l'accusatif <sup>2)</sup>.

---

1) Le français, qui a une forme spéciale pour le pronom conjonctif, ne peut rendre cette construction. L'arabe dit: *Toute action ils l'ont commise*, et *la* correspond à *que* en français: *qu'ils ont commise*. V. § 34 n. 7.

2) En effet c'est au nominatif qu'il régirait virtuellement le pronom occupant.



## CONTESTATION ENTRE RÉGIS- SANTS.

---

« Dans la phrase: ضَرَبَنِي وَضَرَبْتُ زَيْدًا *Comme il m'a  
« frappé, de même j'ai frappé Zayd*, on peut réserver le régime: a) soit au premier verbe, ce qui est la construction préférée par les Coufites, et alors on donne à régir au second tous les pronoms que son régime exige; b) soit au second, ce qui est la construction préférée par les Basrites, et alors on ne donne à régir au premier qu'un pronom, celui qui est au nominatif; ex.:

جَفَوْنِي وَلَمْ أَجُفِ الْأَخِلَاءَ إِنِّي لِعَيْرِ جَبِيلٍ مِنْ خَلِيلِي مُهَيِّدٌ  
« *Mes amis m'ont fait tort, mais je ne le leur ai pas  
« rendu; car moi, tout ce qui n'est pas beau de la  
« part de mon ami, je n'en tiens aucun compte. —  
« Mais il ne faut pas comprendre dans ces cas la  
« phrase: كَفَانِي وَلَمْ أَطْلُبْ قَلِيْدٌ مِنَ الْآلِ، parce que le  
« sens serait faussé. »*

65. Ce chapitre se nomme chapitre de la contestation, ou chapitre de l'adaptation du régime. Il s'applique au cas sui-

vant: deux ou plusieurs régissants <sup>1)</sup> viennent d'abord, suivis d'un ou plusieurs régis, de telle sorte que chacun des premiers tend vers ce qui vient à leur suite. — En voici un exemple avec deux régissants d'un seul régi: **آتُونِي أَفْرِغْ عَلَيْهِ قَطْرًا** *Apportez-moi* <sup>2)</sup>, *que* <sup>3)</sup> *je verse dessus de l'airain en fusion* (c. 18. 95), passage dans lequel **آتُونِي** est verbe, sujet actif et objet <sup>4)</sup>; mais il lui faut un deuxième objet; **أَفْرِغْ** est verbe et sujet actif <sup>5)</sup>, et a besoin d'un objet; après eux vient **قَطْرًا** vers lequel il tendent tous les deux <sup>6)</sup>. — En

1) « Verbes conjugables ou noms analogues (quant au régime [Sabbān]), ou verbes conjugables avec noms analogues. Il ne peut y avoir contestation entre particules ni entre particules et autres régissants. » 'Ajmūniyy 'Alf. v. 278.

2) C'est **أَفْرِغْ** qui régit **قَطْرًا** et alors, comme le pronom que régit le premier serait à l'accusatif, **آتُونِي**, il doit être supprimé. Dans la construction coufite on dirait: **آتُونِي (أَفْرِغْ عَلَيْهِ) قَطْرًا**; *Apportez-moi, que je le verse dessus, de l'airain en fusion.*

3) Une condition citée plus loin c'est que les régissants aient entre eux un lien, qui est ici le rapport de la proposition conditionnelle à sa correspondante.

4) Le verbe **آت**, le sujet **و**, l'objet **ي**.

5) Nécessairement implicite, c'est-à-dire **أَنَا**.

6) De même dans le deuxième vers cité § 44, on peut supposer contestation entre **دَامَتْ** et **مَنْعَصَةٌ** sur **لَدَائْتُهُ**; alors **دَامَتْ** régit au nominatif un pronom implicite se rapportant à **لَدَائْتُهُ**, ce dernier étant régi au nominatif comme sujet passif de **مَنْعَصَةٌ**,

voici un avec deux régissants portant sur plus d'un régi:  
 زَيْدٌ عَمْرًا وَأَكْرَمَ زَيْدٌ عَمْرًا *Zayd a frappé et honoré 'Amr (ou: Zayd, frappé [par lui], a témoigné du respect à 'Amr).* —  
 En voici un avec plus de deux régissants portant sur un seul régi:  
 كَمَا صَلَّيْتَ وَبَارَكْتَ وَرَحِمْتَ عَلَىٰ إِبْرَاهِيمَ *Comme tu as accordé grâces, bénédiction et miséricorde à Abraham, phrase dans laquelle عَلَىٰ إِبْرَاهِيمَ est un but commun vers lequel tendent ces trois régissants.* — En voici un avec plus de deux régissants portant sur plus d'un régi; le Prophète a dit:  
 تُسَبِّحُونَ وَتُكَبِّرُونَ وَتُكْتَبِرُونَ دُبْرَ كُلِّ صَلَاةٍ ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ *Vous proclamerez la gloire, la louange et la grandeur de Dieu, après chaque prière, trente-trois fois.* En effet دُبْرٌ est régi a l'accusatif comme limitatif et ثَلَاثًا وَثَلَاثِينَ l'est comme complément absolu<sup>7)</sup>; chacun des trois régissants précédents réclame pour lui le régime de ces deux accusatifs.

Cela étant posé, tout le monde est d'accord pour permettre

---

qui serait lui-même régi à l'accusatif par دَامَتْ; c'est-à-dire:  
 مَا دَامَتْ [هِيَ] تَنْغَصُ لَدَاتَهُ *Dans cette hypothèse la citation ne viendrait pas à l'appui de la règle que l'auteur a voulu prouver.* Yā'sīn notes sur le Tawdīh 'Alf. v. 148.

En français, langue à construction descendante comme l'arabe, il faut aussi que l'expression régie soit placée après les régissants pour que ceux-ci convergent logiquement vers elles; ex.: *Ils assiégèrent, prirent et saccagèrent la ville en six jours*; la durée des trois actions n'aurait plus une commune limite avec la construction: *Ils assiégèrent et prirent la ville en six jours et la saccagèrent.*

7) V. § 75.

d'attribuer le régime à l'un quelconque de deux ou plusieurs régissants; il n'y a de discussion que sur celui à qui l'on doit donner la préférence. Les Coufites l'attribuent de préférence au premier parce qu'il est à la première place, et les Basrites au dernier parce qu'il est le plus rapproché.

Si donc on attribue le régime au premier, on donne à régir au second tous les pronoms que son régime exige, nominatif, accusatif ou génitif; ex.: **قَامَ وَقَعَدَا أَخَوَاكَ** *Tes deux frères se levèrent et ils s'assirent*; **قَامَ وَصَرَبْتُهُمَا أَخَوَاكَ** *Tes deux frères se levèrent et je les frappai*; **قَامَ وَمَرَرْتُ بِهِمَا أَخَوَاكَ** *Tes deux frères se levèrent et je passai près d'eux*. En effet l'objet de la contestation entre les deux verbes, **أَخَوَاكَ** dans l'exemple, est censé précéder, en sorte que le pronom se rapporte à un nom qui le suit il est vrai de fait, mais le précède de droit<sup>8)</sup>.

Au contraire, si l'on attribue le régime au second, le premier devra bien aussi recevoir le pronom, s'il doit le régir au nominatif, et l'on dira: **قَامَا وَقَعَدَا أَخَوَاكَ** *S'étant levés, tes deux frères s'assirent*; mais si son régime exige un accusatif ou un génitif, ces expressions ainsi régies seront supprimées et l'on dira: **صَرَبْتُ وَصَرَبْتَنِي أَخَوَاكَ** *Frappés par moi, tes deux frères me frapperont*; **مَرَرْتُ وَمَرَرْتَنِي بِأَخَوَاكَ** *Comme je*

8) V. § 58 et n. 2. Dans ce cas, l'exemple du précis **صَرَبْتَنِي** **صَرَبْتُ وَصَرَبْتَنِي** devient: **صَرَبْتَنِي (وَصَرَبْتَنِي) زَيْدٌ** *Comme Zayd m'a frappé, je l'ai frappé.*

*passai [près d'eux], ainsi les deux frères passèrent près de moi, et l'on ne pourrait dire: مَرَرْتُ بِهِمَا, ni ضَرَبْتُهُمَا, parce que le rapport du pronom au nom qui vient après lui de fait et de droit, n'est toléré que quand ce pronom est régi au nominatif, cas où il ne peut être supprimé, contrairement à celui qui est régi à l'accusatif ou au génitif<sup>9)</sup>.*

66. Il n'y a pas contestation dans le vers suivant de 'Imru'u-l-qays:

وَلَوْ أَنَّ مَا أَسْعَى لِأَدْنَى مَعِيشَةٍ كَفَانِي وَلَمْ أَطْلُبْ قَلِيلٌ مِنَ الْمَالِ  
*Si je m'étais appliqué à acquérir les plus humbles moyens de vivre, je me serais contenté, sans demander, d'une modique*

9) Parce qu'alors il est accessoire dans le rapport de sujet à attribut, non essentiel (comp. §§ 54 n. 2; 60). Aussi est-on obligé de l'exprimer s'il est logiquement attribut, ce qui arrive avec les verbes de la famille de كَانَ et de celle de ظَنَّ, mais alors il se place après le nom auquel il se rapporte, ex.: ظَنَنْتِي (وِظَنَنْتُ زَيْدًا) *Zayd m'a cru levé, comme je l'ai pensé de lui-même.* Si alors le pronom se rapportant au nom exprimé ne concordait pas avec le sujet dont il est l'attribut, au lieu d'employer ce pronom on répéterait le nom lui-même avec les accidents de genre et de nombre convenables; l'exemple de la 'Alfiyyah, v. 285, est: أَظُنُّ (وَيَبْظُنَّانِي أَخًا) زَيْدًا وَعَمْرًا أَخَوَيْنِي فِي الرَّخَا *Je regarde comme deux frères, de même qu'ils me regardent comme un frère, Zayd et 'Amr, dans l'opulence.*

Une autre application du principe de la nécessité d'exprimer le pronom sujet verbal se trouve § 102 et n. 4.

fortune <sup>1)</sup>. Une condition du cas étudié dans ce chapitre, est en effet que les deux verbes tendent vers un but commun, comme nous l'avons dit. Mais ici, en faisant converger كَفَانِي et أَطْلُبُ vers قَلِيلٌ, le sens serait altéré. — En effet la particule لَوْ <sup>2)</sup> indique qu'une chose est impossible à cause de l'impossibilité d'une autre. Si donc la proposition qui la suit est affirmative, elle devient négative, ex.: لَوْ جَاءَنِي سِوَاكَ أَكْرَمْتَنِي *Si il était venu, je l'aurais bien reçu*, et si cette proposition est négative, elle devient affirmative, ex.: لَوْ لَمْ يَسِيءْ لِي أَعَابْتَهُ *Si n'eût pas mal agi, je ne l'eusse point châtié*. — Il en résulte que l'expression: أَنْ مَا أَسْعَى لِأَدْنَى مَعِيشَةٍ est négative, puisque par elle même elle était affirmative et qu'elle se trouve actuellement sous l'influence de la particule d'impossibilité; or nier une idée pour une certaine cause, c'est affirmer l'idée contraire, et le contraire de « l'application à acquérir les plus humbles moyens de vivre, » c'est la non-application à acquérir les plus humbles moyens de vivre. — De même l'expression لَمْ أَطْلُبْ est affirmative, puisque, sous l'influence de لَمْ, elle était négative, et qu'elle se trouve de plus actuellement sous celle de la particule

1) Vers cité par les Coufites à l'appui de leur règle, parce que, s'il y avait réellement contestation ici, le poète pouvait aussi bien dire قَلِيلًا, sans changer la mesure, en faisant régir ce nom par le second verbe. — مَا أَسْعَى = سَعَيْي *mon application* (v. § 34 n. 1).

2) A moins qu'elle ne signifie: quand bien même.

d'impossibilité. Si donc on la faisait porter sur **قَلِيلٍ**, il en résulterait *l'affirmation de la recherche du peu*, ce qui est justement l'objet de la négation précédente. — Il en résulte que l'objet verbal de **أَطْلُبُ** est supprimé, comme s'il y avait: **وَلَمْ أَطْلُبِ الْمَلِكَ** *Et je ne prierais pas le roi*, d'où il résulte qu'il prie réellement le roi, ce qui est conforme au sens.

Mais, dira-t-on, l'altération du sens résulte du rattachement de ce cas à la contestation entre régissants, par cela seul que l'on a adjoint **نَمْ أَطْلُبُ** à **كَفَانِي**). Mais si l'on supposait que la proposition est recommençante<sup>4)</sup>, elle serait purement négative, sans entrer sous l'influence de **لَوْ**. — Je réponds à cela qu'il ne peut y avoir contestation que là où il existe un lien entre les régissants<sup>5)</sup>, et que ce lien n'existe plus par le fait seul de supposer la proposition recommençante.

---

3) Et que le mot adjoint est soumis aux mêmes influences que son antécédent; c'est-à-dire ici l'influence de **لَوْ** qui intervertit le sens.

4) Indépendante c'est ce que suppose la traduction. Dans ce cas **وَ** est dit: **وَإِقَامَتِي وَأَوُّ الْأَسْتِنَافِ**, comme dans les vers § 115, 10: **وَإِقَامَتِي** et § 117: **وَأَلَّهْ**.

5) § 65 n. 3.

---

## COMPLÉMENTS VERBAUX.

---

### « Le complément verbal est régi à l'accusatif. »

67. On a vu précédemment que le sujet actif est toujours régi au nominatif. Il faut savoir maintenant que le complément verbal est toujours régi à l'accusatif. La raison de cela c'est que le sujet est nécessairement unique et que le nominatif est lourd, tandis que le complément peut être unique ou multiple et que l'accusatif est léger <sup>1)</sup>, de sorte que le mode lourd est le partage du plus rare et le mode léger celui du plus fréquent, ce qui établit l'équilibre.

### « Il y en a de cinq espèces. »

Telle est l'opinion la plus exacte. Ce sont: 1<sup>o</sup> le complément objectif <sup>2)</sup>, ex.: ضَرَبْتُ زَيْدًا *J'ai frappé Zayd*; 2<sup>o</sup> le complément absolu, qui est l'infinitif, ex.: ضَرَبْتُ ضَرْبًا *J'ai frappé [de telle] façon* (ou: *J'ai bien frappé*); 3<sup>o</sup> le complément limitatif, qui est le contenant, ex.: صُنْتُ يَوْمَ الْكُفَيْسِ

---

1) Ces mots s'appliquent aux sons caractéristiques habituels de ces modes; *u* est dit lourd, *a* léger.

2) Que j'appelle aussi *objet* ou *objet verbal* par abrégé.



*J'ai jeûné jeudi*, et: جَلَسْتُ أَمَامَكَ *Je me suis assis vis-à-vis de vous*; 4° le complément du mobile, ex.: قُمْتُ إِجْلَالًا لَكَ *Je me suis levé [par] déférence pour vous*; 5° le complément de concomitance, ex.: سِرْتُ وَالنَّيْلَ *J'ai marché [en suivant] le Nil*.

Zajjāj en retranchait le dernier qu'il regardait comme un complément objectif, en donnant comme équivalent de l'exemple précédent: سِرْتُ وَجَاوَزْتُ النَّيْلَ *J'ai marché et passé près du Nil*. — Les Coufites en retranchaient le complément du mobile et le rangeaient avec le complément absolu, comme قَعَدْتُ جُلُوسًا <sup>3)</sup> *Je me suis bien assis*. — Sirāfiyy en ajoutait un sixième, le complément extractif, ex.: وَاخْتَارَ مُوسَى قَوْمَهُ سَبْعِينَ رَجُلًا *Moïse choisit [parmi] ses gens soixante-dix hommes (c. 7. 154) parce que le sens est مِنْ قَوْمِهِ d'entre ses gens* <sup>4)</sup>. — Enfin Jawhariyy nommait l'excepté complément restrictif.

## LE COMPLÉMENT OBJECTIF.

« A. Le complément objectif. C'est ce sur quoi se « passe l'action du sujet, ex.: فَسَرَبْتُ زَيْدًا. »

3) C'est-à-dire comme celui qui n'est pas de la même racine que le verbe.

4) Cas traité dans la note suivante.

68. Cette définition est due à 'Tbnu-l-Hāḥib (Dieu ait son âme!). On lui objectait les phrases comme: مَا ضَرَبْتُ زَيْدًا *Je n'ai pas frappé Zayd*, et: لَا تَضْرِبْ زَيْدًا *Ne frappe pas Zayd*; mais il répondait à cela que par les mots *se passe* on doit entendre la dépendance de ce complément à l'égard de cette action, que l'on ne peut concevoir se passer autrement que sur lui. On voit en effet que زَيْدًا dans les deux exemples dépend de ضَرَبَ et que l'intelligence de ce mot ضَرَبَ est suspendue avant lui, ou avant tout autre mot dans le même rapport de dépendance<sup>1</sup>).

1) « Le verbe intransitif devient transitif au moyen d'une préposition; si l'usage permet de retrancher celle-ci, son complément se met à l'accusatif. Cette construction est normale avec أَنْ et أَنَّ pourvu qu'il ne puisse y avoir confusion, comme dans: عَجِبْتُ أَنْ يَدُوا *Je m'étonnai qu'ils payassent le prix du sang* ('Alf. v. 272). »

On dit ordinairement: مَرَرْتُ بِزَيْدٍ; mais il arrive que la préposition se retranche et que le verbe devient directement transitif sur un nom (qui peut être un deuxième objet, comme dans l'exemple correspondant à la note précédente). Ex.: مَرَرْتُ زَيْدًا, et le vers:

تَمُرُونَ الدِّيَارَ وَلَمْ تَعْرِجُوا كَلَامَكُمْ عَلَى إِذْنِ حَرَامٍ

*Vous passez près des maisons, et vous ne vous êtes pas détournés vers elles; vous parler, pour moi dès lors, serait un crime. Certains grammairiens permettent cette construction partout où le sens n'en devient pas incertain, ex.: بَرَيْتُ الْقَلَمَ السَّكِينِ J'ai taillé la plume [avec] le couteau; mais non: رَغِبْتُ زَيْدًا Je fus attiré [vers]*

« Il comprend le vocatif. »

69. C'est-à-dire que ce qu'on appelle est de la catégorie des compléments objectifs; en effet l'origine de l'expression: **يَا عَبْدَ اللَّهِ** *Eh! 'Abdullah!* est celle-ci: **أَدْعُو عَبْدَ اللَّهِ** *J'appelle 'Abdullah*, dans laquelle le verbe a été supprimé et remplacé par **يَا**.

« Celui-ci ne se met à l'accusatif que s'il a un complément annectif, ex.: **يَا عَبْدَ اللَّهِ**, ou l'analogue, ex.: **يَا رَفِيقًا بِالْعِبَادِ**; ou **يَا طَالِعًا جَبَلًا**; ou **يَا حَسَنًا وَجْهَهُ**; « qu'enfin s'il est indéterminé et n'est pas visé, comme dans ces paroles de l'aveugle: **يَا رَجُلًا خُدُّ بِيَدِي**. »

*Zayd* (زَيْدٍ), ou *détourné* [de] *Zayd* (عَنْ زَيْدٍ). — La plupart des grammairiens ne la permettent que dans les cas strictement fixés par l'usage, si le complément est un nom proprement dit.

Mais tous permettent régulièrement l'ellipse de la préposition avec les locutions nominales formées à l'aide de **أَنَّ** et **عَنَّ**, comme dans l'exemple de la 'Alfiyyah qui est pour: **عَاجِبْتُ مِنْ أَنْ يَدُونا**; de même: **عَاجِبْتُ أَنَّكَ قَائِمٌ** *Je m'étonnai que tu fusses levé*. Dans: **رَغَبْتُ فِي أَنْ تَقُمَ** on ne pourrait retrancher **فِي** parce que, si l'on sous-entendait **عَنَّ** à sa place, le sens serait tout différent: *J'ai souhaité que tu ne te levasses pas* (au lieu de: *que tu te levasses*). Extrait de 'Ibnu 'Aqil. Comp. §§ 46 et n. 5; 77 n. 2.

Tel est le résumé complet des cas où il est permis de faire régir l'accusatif par un verbe à la suite de l'ellipse de la préposition, mais non, comme on l'a enseigné en Europe, de faire régir ce mode par une préposition sous-entendue. Celle-ci ne régit jamais que le génitif. Comp. § 34 n. 6; § 80 (**بِكُمْ دِرْهَمٍ**); de même 'Alfiyyah v. 384 et surtout 'Ajmūniyy.

C'est-à-dire que le vocatif <sup>1)</sup> ne se met réellement à l'accusatif que dans trois cas :

1<sup>o</sup> Quand il est annexé, ex. : **يَا رَسُولَ اللَّهِ** ou : **يَا عَبْدَ اللَّهِ** :

*O Prophète de Dieu!* et le vers :

**أَلَا يَا عِبَادَ اللَّهِ قَلْبِي مُتَمِّمٌ بِأَحْسَنِ مَنْ صَلَّى وَأَقْبَحِهِمْ بَعْلًا**

*N'est-ce pas, serviteur de Dieu, mon cœur est esclave de ce qu'il y a de plus beau parmi les êtres priant Dieu, de ce qui à cause d'un mari, peut en être le plus détestable.*

2<sup>o</sup> Quand il est comme annexé <sup>2)</sup>, c'est-à-dire suivi d'une expression qui en complète le sens. Ce complément peut être un nom : a) qu'il régit au nominatif, ex. :

**يَا مَحْمُودًا فِعْلُهُ**

*O [toi] dont la manière d'agir est louable!*

**يَا حَسَنًا وَجْهُهُ**

*O [toi] dont le visage est beau!*

**يَا جَمِيلًا فِعْلُهُ**

*O [toi] dont l'action est noble!*

**يَا كَثِيرًا بَرًّا**

*O [toi] dont la bienfaisance est grande!*

b) ou qu'il régit à l'accusatif, ex. : **يَا طَالِعًا جَبَلًا**

*O [toi] qui gravis une montagne!* c) ou qu'il régit au génitif par le moyen d'une préposition dépendant de lui, ex. : **يَا رَفِيقًا بِالْعِبَادِ**

*O [toi qui es] doux envers les serviteurs!* ou :

---

1) Dans le sens de nom de la chose appelée, non pas que ce soit un accident spécial de flexion, puisqu'il est toujours, au moins virtuellement, à l'accusatif.

Les particules d'appel sont **يَا**, **أَيُّ**, **أَيَّا**, **هَيَّا** pour les objets éloignés ou supposés tels, **أَيْ** pour ce qui est proche, **وَا** pour la déploration. 'Alf. v. 573.

2) Comp. ces deux cas à ceux du § 52.

يَا خَيْرًا مِنْ زَيْدٍ O [toi qui es] meilleur que Zayd! d) ou qui lui était adjoint avant l'appel, ex.: يَا ثَلَاثِينَ وَثَلَاثِينَ Eh Trente-trois! en appelant un homme dont tel est le nom <sup>3)</sup>.

3° Quand il est indéterminé et n'est pas visé, comme dans ces paroles de l'aveugle: يَا رَجُلًا خُذْ بِيَدِي Un homme ici, qui me prenne par la main! et dans ce vers:

أَيُّ رَاكِبًا إِمَّا عَرَضَتْ فَبَلِّغَنَّ نَدَامَايَ مِنْ نَجْرَانَ أَنْ لَا تَلْقِيَا  
O qu'un cavalier, s'il va au pays d'Al-'arūd, fasse savoir à mes camarades de Najrān, qu'entre nous il n'y aura plus de rencontre.

«Le vocatif incomplexe déterminé s'inflexibilise en la terminaison qu'il prendrait au nominatif, ex.: يَا رَجُلٌ; يَا زَيْدُونَ; يَا زَيْدَانٍ; يَا زَيْدٌ»  
«visé.»

Le vocatif doit s'inflexibiliser sous deux conditions, qu'il soit incomplexe et qu'il soit déterminé. Par incomplexe j'entends qu'il ne peut avoir aucun complément, annectif ou autre, et par déterminé, j'entends que l'objet de l'appel doit être visé, qu'il soit déterminé avant l'appel, comme زَيْدٌ et عَمْرُو, ou seulement après, parce qu'on s'adresse directement à lui, comme رَجُلٌ ou إِنْسَانٌ, quand par l'un de ces deux noms on s'adresse à un être visé.

Si ces deux conditions sont remplies, dans un nom, celui-ci

3) Autrement on appliquerait au premier terme l'une des deux règles de ce paragraphe puis au second celle du § 71.

doit être inflexibilisé en la terminaison qu'il prendrait au nominatif s'il était fléchi. Ex.: **يَا زَيْدُ** avec *u*, **يَا زَيْدَانِ** avec 'alif, **يَا زَيْدُونَ** avec *wāw*. Ainsi: **قَدْ جَادَلْتَنَا** *O Noël!* *tu nous as contredits* (c. 11. 34), et: **يَا جِبَالِ أَرَبِيِّ مَعَا** *O montagnes, alternez avec lui* (c. 34. 10)<sup>4</sup>.

« On dit: **يَا غُلَامٌ**, avec les trois voyelles, ou avec le **yā'** voyellé en *a* ou muet, ou enfin avec le 'alif; »

70. Si le vocatif<sup>1</sup>) est annexé au pronom **يَا** de la première personne, comme **يَا غُلَامِي**, ou peut le former de six façons: — 1° En lui conservant le **yā'** muet, **يَا غُلَامِي** ex.: **يَا عِبَادِي لَا خَوْفٌ عَلَيْكُمْ** *O mes serviteurs, vous n'aurez rien à craindre* (c. 43. 68); — 2° En supprimant le **yā'** et conservant l'*i* qui le rappelle, **يَا غُلَامِ** ex.: **يَا عِبَادِ فَاتَّقُونِ** *Donc, ô mes serviteurs, craignez-moi* (c. 39. 18); — 3° En donnant *u* à la consonne, qui avait *i* à cause du **yā'**; celle-ci est médiocre; on cite du langage des Arabes: **يَا أُمَّ لَا تَفْعَلِي** *O ma Mère, ne le fais pas*, avec un *u*, et une leçon consiste à prononcer aussi avec cette voyelle: **قُلْ رَبِّ أَعْلَمُ بِالْحَقِّ** *Dis: O mon Seigneur, juge avec équité* (c. 21. 112); — 4° Avec le **yā'** voyellé en *a*; **يَا غُلَامِي**, ex.: **يَا عِبَادِي الَّذِينَ**

4) V. § 70 et n. 2, pour la suppression de **يَا**. De même § 71 e.

Exemples: § 43 **يَا صَاحِبِ**; § 72 **يَا كَبِي**.

1) « Sain ('Alf. v. 592), » ou si non il reste comme s'il était employé en toute autre circonstance (v. § 86 n. 2), **يَا فَتَايَ**; **يَا قَاصِي**.

أَسْرَفُوا عَلَيَّ أَنْفُسَهُمْ *O mes serviteurs, vous dont les péchés se sont multipliés à votre charge (c. 39. 54); — 5° En changeant l'i placé avant le yā' en a, ce qui fait que le yā' se change en 'alif, comme étant voyellé et précédé d'un a, يَا غُلَامًا; ex.: يَا حَسْرَتًا عَلَيَّ مَا فَرَّطْتُ فِي جَنْبِ اللَّهِ *Malheur à moi pour les désobéissances que j'ai commises envers Dieu (c. 39. 57);* يَا أَسْفًا عَلَيَّ يُوسُفَ *Hélas Joseph (c. 12. 84)! — 6° En supprimant le 'alif, et conservant l'a qui le rappelle, يَا غُلَامَ, comme dans le vers:**

وَلَسْتُ بِرَاجِعٍ مَا فَاتَ مِنِّي بِلَهْفٍ وَلَا بِلَيْتٍ وَلَا لَوْ أَنِّي

*Et je ne suis pas capable de ramener ce qui est passé loin de moi, par des: « Hélas! » — « Que ne puis-je! » — « Si pour-tant...! » c'est-à-dire: 2) يَقُولِي يَا لَهْفَ.*

Quand je dis dans le précis: يَا غُلَامَ avec les trois voyelles, cela signifie que le mim peut se prononcer avec u, a, i, de la façon que je viens d'expliquer.

« يَا أَبَتِ, يَا أُمَّتِ, يَا أَبْنِ أُمَّ et يَا أَبْنِ عَمِّ, avec a ou é. « L'adjonction du 'alif ou du ya' aux deux premiers est un mauvais usage; aux deux seconds, c'en est un médiocre. »

2) Cela montre aussi que, la particule d'appel يَا étant supprimée, le régime ne change pas. — Cette suppression n'est permise que dans l'appel proprement dit, non la déploration ni l'imploration, ni avec les pronoms (يَا أَيُّكَ), rarement avec le démonstratif et le nom qui n'est pas visé. 'Alf. v. 574.

Si le vocatif annexé au *yā'* est **أَبٌ** ou **أُمُّ**, on peut l'employer de dix façons, les six que l'on vient de voir, et encore quatre autres : — 1<sup>o</sup> En changeant le *yā'* en *tā'* prononcé avec *i*, et telle est la leçon des Sept, sauf 'Ibnu 'Amir, au passage : **يَا أَبَتِ** *O mon Père* (c. 12. 4); — 2<sup>o</sup> En le changeant en *tā'* prononcé avec *a*, ce qui est la leçon de 'Ibnu 'Amir; — 3<sup>o</sup> Avec le *tā'* et le 'alif, **يَا أَبْنَا**, ce qui est aussi une leçon du même passage, mais très-rare; — 4<sup>o</sup> Avec le *tā'* et le *yā'*. — Ces deux manières sont mauvaises; la dernière est la plus mauvaise des deux et il convient de ne l'admettre que par licence poétique.

Si le vocatif a pour complément annectif un nom annexé lui-même au *yā'*, comme **يَا غُلامَ غُلامي** *O serviteur de mon serviteur!* on ne peut employer que la forme avec le *yā'* voyellé en *a* ou muet, excepté dans : **إِبْنُ عِمٍّ** et **إِبْنُ أُمٍّ**, car alors on peut employer quatre formes : — 1<sup>o</sup> et 2<sup>o</sup> Avec le *mim* en *i* ou en *a*, et les Sept ont lu des deux façons les passages : **قَالَ ابْنُ أُمٍّ إِنَّ الْقَوْمَ اسْتَضَعَفُونِي** *Il dit : O fils de ma mère, le peuple m'a réduit à l'impuissance* (c. 7. 149); et : **قَالَ يَا ابْنَ أُمٍّ لَا تَأْخُذْ بِلِحْيَتِي** *Il dit : O fils de ma mère, ne me prends pas par la barbe* (c. 20. 95); — 3<sup>o</sup> En maintenant le *yā'*, comme dans le vers :

**يَا ابْنَ أُمِّي وَيَا شَقِيقَ نَفْسِي أَنْتَ خَلَفْتَنِي لِذَهْرٍ شَدِيدٍ**

*O fils de ma mère, frère chéri de mon âme, tu m'as abandonné aux coups d'une fortune cruelle;* — 4<sup>o</sup> En changeant

le *yā'* en 'alif, comme dans cet hémistiche : **يَا أَبْنَةَ عَمَّا لَا**

**تَلُومِي وَأَهْجَعِي** *O ma cousine, ne me gronde pas et dors.* —

Ces deux dernières formes sont rarement employées.



« **Tout nom sans complément, ou annexé et préfixé**  
 « de  $\overset{EF}{\text{ج}}$ , qui sert de qualificatif, corroboratif, expo-  
 « sitif, ou, s'il a  $\overset{EF}{\text{ج}}$ , d'adjoit en série, au vocatif in-  
 « flexibilisé, suit la forme sensible de celui-ci ou son  
 « accident de flexion virtuelle; — ces mêmes noms  
 « annexés, mais n'ayant pas  $\overset{EF}{\text{ج}}$ , suivent seulement  
 « l'accident de flexion virtuelle; — le qualificatif de  
 «  $\overset{EF}{\text{أ}}$  suit la forme sensible; — enfin le permutatif,  
 « et l'adjoit en série qui n'a pas  $\overset{EF}{\text{ج}}$ , se conduisent  
 « absolument comme des vocatifs indépendants. »

71. Cette section traite spécialement des règles auxquelles obéissent les noms qui concordent avec le vocatif. Elles se résument ainsi :

a) Quand le vocatif est inflexibilisé <sup>1)</sup> et que le nom concordant avec lui est qualificatif <sup>2)</sup>, corroboratif <sup>3)</sup>, expositif, ou enfin, ayant  $\overset{EF}{\text{ج}}$ , adjoit en série, que de plus il est sans complément, ou annexé mais alors ayant  $\overset{EF}{\text{ج}}$  <sup>4)</sup>, on peut le

1) Dans le cas du vocatif fléchi, il ne peut y avoir qu'un genre de concordance (V. un ex. § 106), excepté toutefois dans le cas d).

2) Le qualificatif, dans ce cas, ne peut se passer de  $\overset{EF}{\text{ج}}$ , puisque d'une part, s'il n'est pas annexé, il qualifie un nom déterminé, et s'il est annexé on lui prescrit ici qu'il ait  $\overset{EF}{\text{ج}}$ .

3) Corroboratif de sens, car le corroboratif de mots ne diffère pas de son antécédent. V. § 102.

4) Ces deux accidents ne pouvant se réunir ni dans le corro-

mettre au nominatif en concordance avec la forme réelle du vocatif, ou à l'accusatif en concordance avec le régime auquel il est virtuellement soumis.

On dira donc: — 1<sup>o</sup> Avec le qualificatif: **يَا زَيْدُ الظَّرِيفُ**, au nominatif, ou **الظَّرِيفَ** à l'accusatif; — 2<sup>o</sup> Avec le corroboratif: **يَا قَبِيْمٌ أَجْمَعُونَ** ou **أَجْبَعِينَ** *O gens de Tamim, vous tous!* — 3<sup>o</sup> Avec l'expositif: **يَا سَعِيدُ كُرْزَا** ou **كُرْزَا** *O Sa'id-panetière!* — 4<sup>o</sup> Avec l'adjectif en série: **يَا زَيْدُ وَالضَّحَّاكُ** ou **الضَّحَّاكُ** *O Zayd et Ad-dahhāk!*

Le poète a dit: **يَا حَكْمُ الْوَارِثُ عَنْ عَبْدِ الْمَلِكِ** *O Hakam, l'héritier* 5) *de 'Abdulmālik!* que l'on rapporte des deux façons, avec le nominatif et avec l'accusatif de **الْوَارِثُ**. Un autre a dit: **فَمَا كَعْبُ ابْنِ مَامَةَ وَابْنُ أَرْوَى بِأَجْوَدَ مِنْكَ يَا عَمْرُ الْجَوَادَا** *Ka'b fils de Māmah et 'Ibnu-'Arwā n'étaient pas plus généreux que toi, ô 'Omar le généreux* 6) dans un poème dont les rimes sont à l'accusatif. Un autre:

**أَلَا يَا زَيْدُ وَالضَّحَّاكُ سِيرَا فَقَدْ جَاوَزْتُمَا حَمَرَ الطَّرِيقِ**

boratif, ni dans l'expositif, les cas étudiés ici sont réduits à six:

Qualificatif avec **أَيْ** { sans complément  
avec complément

Corroboratif sans complément

Expositif sans complément

Adjectif en série avec **أَيْ** { sans complément  
avec complément

D'après Sajjā'iy.

5) Expositif.

6) Qualificatif.

*Eh bien! Zayd et 'Ad-dahhāk* 7), marchez; car vous avez dépassé le chemin couvert. De même: **يَا جِبَالُ أُوَيْبِي مَعَهُ وَالطَّيْرُ**: *O montagnes, alternez avec lui, et aussi les oiseaux* (c. 84. 10), passage où de rares lecteurs ont lu **وَالطَّيْرُ** 8). Tels sont les exemples du nom concordant, sans complément.

Il en est de même avec celui qui a un complément d'annexion, s'il a aussi **أَلَّ**. Ex.: **يَا زَيْدُ الْكَسَنُ الرَّجِيءُ** *O Zayd, beau de visage!* Le poète a dit: **يَا صَاحُ يَا ذَا الضَّامِرِ الْعَيْسِ** *O ami, aux* 9) *maigres chameaux blanchâtres!* passage que l'on rapporte avec **الضَّامِرِ** au nominatif et à l'accusatif.

b) Mais si ce nom concordant est annexé et n'a pas **أَلَّ** on ne peut plus le mettre qu'à l'accusatif, comme concordant avec l'accusatif virtuel de son antécédent. Ex.: 1° **يَا زَيْدُ**

7) Nom adjoint en série.

8) La première leçon peut s'analyser: 1° adjoint à l'accusatif virtuel de **جِبَالُ**, 2° complément de concomitance de **أُوَيْبِي**; la seconde peut s'analyser: 1° adjoint au pronom **سِي** qui est un nominatif, 2° adjoint à la forme réelle de **جِبَالُ** qui ressemble au nominatif. Baydāwiyy. Cette citation n'est donc pas très-concluante.

9) Littéralement: *O celui-ci, maigre de chameaux...* Quant à **صَاحُ**, c'est un vocatif adouci, pour **صَاحِبُ**. V. § 72.

Ces deux exemples sont ceux du qualificatif avec complément. Le nom adjoint en série avec complément serait: **يَا زَيْدُ وَالضَّارِبُ الرَّجُلُ** *O Zayd et toi qui frappes (frappas, frapperas) l'homme!*

يَا زَيْدُ أَبَا عَبْدِ اللَّهِ <sup>2°</sup> O Zayd, ami de 'Amr; 2° يَا زَيْدُ أَبَا عَبْدِ اللَّهِ <sup>2°</sup> O Zayd, le père de 'Abdullah; 3° يَا تَمِيمُ كُلُّكُمْ <sup>3°</sup> O gens de Tamim, vous tous! ou: يَا تَمِيمُ كُلَّهُمْ <sup>3°</sup> Eh! tous les gens de Tamim! 4° يَا زَيْدُ وَأَبَا عَبْدِ اللَّهِ <sup>4°</sup> O Zayd et le père de 'Abdullah! — Ex.: قُلْ لِّلَّهِمَّ فَاطِرَ السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ <sup>4°</sup> Dis: O mon Dieu, le créateur du ciel et de la terre (c. 39. 47).

c) Si c'est un qualificatif de أَيُّ il doit concorder avec la flexion réelle de son antécédent. Ex.: يَا أَيُّهَا النَّاسُ <sup>10</sup> O vous, hommes (c. 49. 13)! et: يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ <sup>10</sup> O toi, prophète (c. 8. 65)! <sup>10</sup>).

d) Si le nom concordant est un permutatif, ou un nom adjoint en série sans أَلْ, on lui applique la règle du vocatif. On dira donc avec le permutatif <sup>11</sup>): يَا سَعِيدُ كُرُزُ <sup>11</sup> O Sa'id,

10) Ce qualificatif doit être: 1° un nom d'espèce avec l'article: يَا أَيُّهَا الرَّجُلُ <sup>10</sup>, 2° ou un démonstratif: يَا أَيُّهَا أَقْبَلُ <sup>10</sup> Eh toi, celui-ci, approche; 3° ou enfin un nom-conjoint: يَا أَيُّهَا الَّذِي فَعَلَ كَذَا <sup>10</sup> O [toi] celui qui a fait telle chose. Ibnu-'Aqil, 'Alf. v. 588.

Il y a plusieurs analyses de هَا, d'après l'une desquelles (citée par 'Ajmūniyy) ce serait un abrégé du démonstratif: يَا أَيُّهَا هَذَا; يَا أَيُّهَا هَذِي

Ex. avec nom féminin: يَا أَيَّتُهَا النَّفْسُ <sup>10</sup> O toi, âme (c. 89. 27)!

11) On a vu a) 3° que ce même nom peut être considéré comme expositif. En effet ces deux espèces de mots concordants ne diffèrent que par l'intention de celui qui parle. Ici le surnom est considéré comme l'équivalent du nom, là il était supposé le compléter.

*Panetière!* avec كُرْزُ terminé en *u* sans tanwīn, comme on dirait: يَا كُرْزُ; et l'on dira: يَا سَعِيدُ أَبَا عَبْدِ اللَّهِ *O Sa'id*, père de 'Abdullah, à l'accusatif, comme on dirait: يَا أَبَا عَبْدِ اللَّهِ — On dira avec le nom adjoint en série: يَا زَيْدُ وَعَمْرُو; avec *u*, يَا زَيْدُ وَأَبَا عَبْدِ اللَّهِ, avec l'accusatif.

Il en serait encore de même avec ces deux noms concordants si le vocatif était fléchi.

« Dans les cas comme: يَا زَيْدُ زَيْدَ الْيَعْمَلَاتِ, on peut terminer les deux noms en *a* ou le premier en *u*. »

e) Lorsque le vocatif incomplexe est répété puis annexé, comme dans:

يَا زَيْدُ زَيْدَ الْيَعْمَلَاتِ الدُّبَلِ تَطَاوَلَ اللَّيْلُ عَلَيْكَ فَأَنْزِلِ

*O Zayd, Zayd des braves chamelles efflanquées, la nuit se prolonge pour toi; descends!* on peut prononcer le premier nom de deux manières: 1° Avec *u*, comme si c'était un vocatif incomplexe, et alors le second est, soit un vocatif dont la particule *a* été supprimée, soit un nom adjoint expositif, soit l'objet d'un verbe comme أَعْنِي *Je veux dire*; 2° Avec *a*, comme si la construction primitive avait été: يَا زَيْدَ الْيَعْمَلَاتِ زَيْدَ الْيَعْمَلَاتِ; mais on n'est pas d'accord sur le reste de l'explication. Sibawayh dit que le second زَيْدَ الْيَعْمَلَاتِ aurait été supprimé, parce qu'il est suffisamment indiqué par le pre-

---

Ici donc il est visé directement par le régissant, tandis que dans l'autre cas il ne l'était que par l'intermédiaire de l'antécédent. V. §§ 106; 112.

mier, et que le second **رَيْدًا** est inséré entre l'antécédent et le complément de l'annexion. Mubarrad dit que c'est le premier **الْيَعْلَاتِ** qui a été supprimé, comme étant indiqué par le second. Mais chacune des explications peut être rejetée comme supposant une construction médiocre. Dans celle de Sibawayh, ce serait l'intercalation d'un mot entre les deux membres de l'annexion qui forment pour ainsi dire un mot unique, et dans celle de Mubarrad, ce serait la suppression du premier mot comme étant indiqué par le second, alors que ceci est rare et que c'est le contraire qui se rencontre souvent.

« On peut adoucir le vocatif déterminé, et cela consiste dans le retranchement de sa finale, par abréviation. Cet adoucissement est toujours permis dans les noms qui ont le **tā'**, ex. : **يَا طَلْمَ** et : **يَا ثَبَ**; mais les autres ne le subissent que s'ils sont : 1<sup>o</sup> terminés en **α**, 2<sup>o</sup> noms propres, 3<sup>o</sup> de plus de trois consonnes, ex. : **يَا جَعْفًا** avec l'**α** et l'**α**. »

72. Une règle du vocatif, c'est celle qui concerne l'adoucissement, c'est-à-dire le retranchement de sa finale par abréviation. C'est une appellation ancienne. On rapporte que quelqu'un ayant dit à 'Ibnu 'Abbās qu'Ibnu-Mes'ūd avait lu : **وَنَادُوا يَا مَالٍ** *Et ils ont crié : O Mālīk (c. 43. 77)!* il dit : « Vraiment oui, les damnés pensaient bien à employer le vocatif adouci ! » C'est ce que rapporte, entre autres, Zama'jariyy. D'après une opinion, ce qui justifierait le vocatif adouci

à cette place, c'est le dessein d'indiquer qu'ils retranchaient une partie du nom, comme trop faibles pour pouvoir le prononcer entièrement <sup>1</sup>).

La première condition pour qu'il s'emploie, c'est que le nom soit déterminé. Si avec cela il finit en tā', les deux conditions, d'être nom propre et d'avoir plus de trois consonnes, sont superflues; ex.: avec <sup>5</sup>ثُبَّةُ *une foule*, يَا ثُبَّ, comme avec عَائِشَةُ, يَا عَائِشَ. — Mais s'il n'est pas terminé par le tā', il doit satisfaire aux trois conditions, d'être: 1° inflexibilisé en *u*, 2° nom propre, 3° composé de plus de trois consonnes. Ex.: حَارِثٌ et جَعْفَرٌ, qui font: يَا حَارِ et يَا جَعْفَ. On ne pourrait l'employer: 1° dans les noms comme عَبْدُ اللَّهِ et شَابَ قَرْنَاهَا, parce que ces deux noms ne s'inflexibilisent pas en *u* au vocatif, 2° ni dans ceux comme <sup>9</sup>إِنْسَانٌ, quand c'est un être précis qui est visé par ce mot, parce que ce n'est pas un nom propre, 3° ni enfin dans ceux comme زَيْدٌ, عَمْرُو et حَكْمٌ parce qu'ils sont seulement trilitères.

Cependant Farrā' a permis l'adoucissement avec حَسَنٌ, حَكْمٌ et les trilitères de la même forme ayant la médiale voyellée, se fondant sur ce que les Arabes font suivre à سَقَرٌ la règle de زَيْنَبٌ et lui imposent la semi-flexibilité, non celle

1) Explication adoptée par Baydāwiyy qui toutefois cite d'abord la leçon يَا مَالِكُ.

2) L'emploi de صَاحٌ (§ 43; 71 a) n'est donc pas un cas régulier, mais seulement consacré par l'usage.

de هِنْدٌ en la rendant seulement facultative avec lui <sup>3)</sup>, de même qu'ils font suivre à جَبْرِي [âne] rapide, à cause de sa voyelle médiale, la règle de حَبَارِي outarde, en lui imposant la suppression du 'alif dans la formation du nom relatif, non pas celle de حَبْلِي <sup>4)</sup> [femme] enceinte, en rendant facultatif le retranchement de ce 'alif ou son changement en wāw <sup>5)</sup>.

En disant يَا جَعْفُ par un *u* ou par un *a*, j'ai voulu indiquer que, dans le vocatif adouci, on peut: 1° ne tenir aucun compte de la partie retranchée et considérer le reste comme un nom même, en lui donnant la voyelle *u*, ce qui est l'adoucissement sans sous-entendu <sup>6)</sup>; 2° ou tenir compte de cette

3) 'Alf. v.v. 664—666. — Les deux causes de semi-flexibilité sont dans يَنْبُ 1° la qualité de nom propre, 2° la quatrième consonne qui tient lieu du tā' du féminin, et dans سَقْرُ 1° la qualité de nom propre, 2° la voyelle médiale qui tient lieu de la quatrième consonne. V. § 114 et n. 10.

4) 'Alf. v.v. 856 et 859. — جَبْرِي comme حَبَارِي, mais حَبْلِي et حَبْلِي.

5) En effet, dans le premier cas, les noms féminins trilitères dont la médiale est voyellée, sont assimilés aux féminins quadrilitères, et, dans le second cas, les quadrilitères à deuxième voyellée sont assimilés aux noms de plus de quatre consonnes. La voyelle médiale, dans ces deux règles, compterait donc pour une consonne, et, par analogie, حَكْمٌ devrait suivre ici la règle de جَعْفَرٌ, puisqu'il ne lui manque pour être semblable à lui, qu'une consonne, et qu'il en a l'équivalent.

6) Elle se nomme: نَعْمٌ مَنْ لَا يَنْتَظِرُ, ou: نَعْمٌ مَنْ لَا يَنْتَظِرُ. Idiotisme de qui ne sous-entend pas la partie retranchée.



partie retranchée, que l'on suppose encore existante, en ne changeant rien au reste du mot, ce qui est l'adoucissement avec sous-entendu. — D'après cette deuxième manière, on dira avec **جَعْفَرٌ**, **يَا جَعَفَ**, en conservant l'*a* du *fā'*; avec **مَالِكٌ**, **يَا مَالِ**, en conservant l'*i* du *lām*, ce qui est la leçon d'Ibn-Mes'ūd <sup>7)</sup>; avec **مَنْصُورٌ**, **يَا مَنْصُ**, en conservant l'*u* du *sād*; avec **هَيْرَقٌ**, **يَا هَيْرَقُ**, en conservant le *qāf* muet. — Et d'après la première on dira: **يَا جَعْفُ**, **يَا مَالُ**, **يَا هَيْرَقُ**, en donnant *u* à la finale, et telle est la leçon de 'Abu-s-sarāri-l-ġanawiyy <sup>7)</sup>; de même **يَا مَنْصُ**, avec addition d'un *u* qui n'est plus l'*u* d'avant l'adoucissement <sup>8)</sup>.

« On peut retrancher les deux dernières lettres des noms comme **سَلْمَانَ**, **مَنْصُورٌ**, **مِسْكِينَ**, et le deuxième composant de **مَعْدِيكْرُبٌ**. »

Le retranchement par adoucissement se fait de trois façons. — La première consiste à retrancher une seule consonne, con-

7) Dans le passage précité (c. 43. 77).

8) L'emploi de cette manière est défendu quand il pourrait y avoir confusion de genre, comme dans: **يَا مُسْلِمَ** *O toi Musulmane!* mais permise dans: **يَا مَسْلَمَ** *O Maslamah!* qui est toujours un nom d'homme. 'Alf. v. 618.

L'emploi de l'*u* est subordonné aux règles de la phonétique arabe. Ainsi on ne pourrait pas plus dire **يَا تَمُودُ**, pour **يَا تَمُودُ**, que **أَلَانُلُو**; on dit **يَا ثَمِي** comme **أَلَانُلِي**. Ex. de la 'Alf. v. 617.

formément aux exemples que nous avons donnés; c'est la plus ordinaire.

La seconde consiste à retrancher deux consonnes et s'emploie dans les noms qui satisfont aux quatre conditions suivantes: 1<sup>o</sup> que la pénultième soit formative, 2<sup>o</sup> qu'elle soit consonne faible, 3<sup>o</sup> qu'elle soit muette, 4<sup>o</sup> qu'elle vienne à la suite d'au moins trois consonnes. Ex.: مَنْصُورٌ, سَلْمَانُ, et مِسْكِينٌ (en tant que nom propre), avec lesquels on dit: يَا مَنْصُ, يَا مَسْكُ et يَا سَلْمُ. Le poète a dit:

يَا مَرَّوْ إِنْ مَطِئْتِي مَحْبُوسَةٌ تَرْجُو الْحَبَاءَ وَرَبُّهَا لَمْ يَيْئَسِ

*O Marwān, ma chamelle est arrêtée sous moi, attendant un présent, et sans que son maître ait perdu l'espoir, pour:*

قِفِي فَانظُرِي يَا أَسْمَ هَلْ تَعْرِفِينَهُ يَا مَرَّوَانُ; et un autre: يَا أَسْمَاءُ, si tu le connais, pour

Dans les mots comme مُخْتَارٌ pris en qualité de noms propres, on ne peut retrancher que la finale, parce que la consonne faible y est radicale, la forme primitive du mot étant مُخْتَبِرٌ ou مُخْتَبِرٌ, dans lesquelles le yā' a été changé en 'alif. Cependant, d'après 'Aqfaġ, on pourrait aussi retrancher ce 'alif, en l'assimilant à celui qui est formatif, de même que l'on a assimilé le 'alif de مُرَامِي dans la formation du nom relatif, à celui de حُبَارِي<sup>9)</sup>, en le retranchant. — Il en serait de même dans les mots comme ذُلَامِصٌ (pris en

9) 'Alf. v. 859. — مُرَامِي comme حُبَارِي avec le 'alif final retranché.

qualité de nom propre), parce que le *mīm* y est, il est vrai, formatif, car on dit des deux façons: *دِرْعٌ دَلَامٌ* et *دِرْعٌ دَلَامِصٌ* une cuirasse polie, seulement c'est une consonne forte, non une faible, — et aussi comme *سَعِيدٌ*, *عِمَادٌ* et *ثُمُودٌ*, parce que dans ces noms la consonne faible ne vient pas à la suite de trois autres consonnes. Cependant, d'après Farrā', on pourrait l'y retrancher. Sibaway a cité l'hémistiche: *تَنَكَّرْتُيَ مَنَا بَعْدَ مَعْرِفَةِ لَيْيَ* *Te voilà étrangère après avoir été connue de nous, ô Lamīs*, c'est-à-dire: *يَا لَيْيَسُ*, avec retranchement du *sin* seulement <sup>10</sup>). — Enfin il en serait encore ainsi dans les noms comme *هَبِيحٌ* et *قَنُورٌ*, parce que la consonne faible n'y est pas muette <sup>11</sup>).

Le troisième genre d'adoucissement consiste à retrancher un mot entier, et s'emploie avec les mots composés par agglutination, comme *حَضْرَمَوْتُ* et *مَعْدِيكَرْبٌ*; on dit: *يَا حَضْرَ* et *يَا مَعْدِ*.

« Celui qui implore dit: *يَا لَلَّهِ لِمُسْلِمِينَ* <sup>10</sup> en donnant « la voyelle *α* au lam préfixe du nom imploré, à « moins qu'il ne soit adjoint à un autre sans répétition de *يَا*; <sup>20</sup> et <sup>30</sup> l'analogue de: *يَا زَيْدَا لِعَبْرٍ* et: *يَا قَوْمِ لَلْعَجَبِ الْعَجِيبِ* »

10) C'est-à-dire, apparemment, que Sibawayh était de l'avis contraire.

11) Certains grammairiens défendent en outre le retranchement du *wāw* et du *yā'* quand ces consonnes ne sont pas précédées de

73. Une des subdivisions du vocatif est le nom de l'être imploré, c'est-à-dire de celui à qui on fait appel pour délivrer d'une situation pénible ou aider à repousser une peine. On n'emploie avec lui que يَا parmi les particules d'appel.

On l'emploie le plus habituellement au génitif avec **ج** par un *a*, et cette particule dépend, suivant 'Ibnu-Jinniyy, de يَا, à cause du sens verbal qui est contenu dans celle-ci, ou, suivant 'Ibnu-s-sā'ig et 'Ibnu-'Uṣfūr, et même, dit-on, Sibawayh, du verbe sous-entendu; d'autre part 'Ibnu-Qarūf dit qu'elle est explétive et ne dépend de rien du tout. — Le nom de l'être pour qui l'on implore <sup>1)</sup> s'énonce ensuite au génitif, avec **ج** qui s'écrit toujours par un *i*, sous sa forme primitive, et qui indique le mobile; cette particule dépend d'un verbe sous-entendu, comme: **أَدْعُوكَ لِكَذَا** *Je vous invite à....* Telle est la parole de 'Umar: **يَا لَلَّهِ لِلْمُسْلِمِينَ** *O Dieu, secours les Musulmans!* avec le premier lām par un *a*, et le second par un *i*. — Si ensuite on y adjoint un autre nom imploré, a) ou bien يَا est répété avec le nom adjoint et alors le lām prend encore l'*a*, comme dans le vers:

يَا لِقَوْمِي وَيَا لَأَمْثَالِ قَوْمِي لِأَنَّاسٍ عَتَوْهُمْ فِي أَرْذِيَادٍ

*O ma famille et vous qui êtes comme de ma famille, au se-*

la voyelle analogue, ex.: **فِرْعَوْنَ** et **غُرْنَبِقَ**, avec lesquels on dirait seulement **يَا فِرْعَوُّ** et **يَا غُرْنَبِقُ**. 'Alf. v. 613.

1) **مُسْتَعَاثٌ مِنْ أَجْلِهِ** ou **لِأَجْلِهِ**; de même avec le **مُسْتَعَاثٌ مِنْ أَجْلِهِ** ce à cause de quoi on crie au secours.

*cours contre des gens dont l'insolence va croissant*, b) ou bien يَا n'est pas répété, et alors le lām du nom adjoint prend l'i, comme dans le vers :

يَبْكِيكَ نَاءَ بَعِيدِ الدَّارِ مُغْتَرِبٌ يَا لَلْكُهُولِ وَلِلشَّبَّانِ لِّلْعَجَبِ  
*Il pleure sur toi l'exilé, éloigné de sa maison, étranger ; ô hommes et jeunes gens, quelle chose étonnante!*

Le nom imploré s'emploie encore de deux autres façons. La première consiste à lui suffixer un 'alif et alors on ne lui préfixe pas de lām, ex. :

يَا زَيْدًا لِأَمَلٍ نَيْدٍ عَيٍّْ وَغِنَى بَعْدَ فَاقَةٍ وَهَوَاكِنِ  
*Secours! O Zayd! à qui espère la puissance et la richesse après la misère et l'abaissement.*

Et l'autre consiste à omettre avec lui tant la préfixation du lām que la suffixation du 'alif, en le soumettant aux règles ordinaires du vocatif. On dira ainsi: يَا زَيْدُ لِعَبْرٍ O Zayd! A 'Amr! avec زَيْدُ par un u, et: يَا عَبْدَ اللَّهِ لِرَيْدٍ avec عَبْدَ اللَّهِ à l'accusatif. Le poète a dit :

أَلَا يَا قَوْمِ لِّلْعَجَبِ الْعَجِيبِ وَلِلْغَفَلَاتِ تَغْرِضُ لِالدَّرِيبِ  
*Assistance, ô mon peuple, dans cet étrange événement, l'indifférence accueillant l'homme distingué.*

« Et celui qui déplore: يَا زَيْدًا - يَا أَمِيرَ الْمُؤْمِنِينَ -  
 « *Hélas! ma tête*, avec suffixation facultative  
 « du hā' à la pause. »

74. L'objet de la déploration est le vocatif d'un être dont on pleure la perte ou au mal duquel on compatit. Un exemple

du premier cas est ce vers du poète prononçant l'élégie de 'Umar fils de 'Abdu-l-'Aziz :

حَمِلْتَ أَمْرًا عَظِيمًا فَاصْطَبَرْتَ لَهُ وَقُمْتَ فِيهِ بِأَمْرِ اللَّهِ يَا عُمَرَا

*Tu fus chargé d'une mission rude et tu y fus patient, et tu y exécutas les ordres de Dieu, hélas! ô 'Umar!* et du second,

ces mots de Mutanabbî: *وَإِذَا حَرَّ قَلْبَاهُ مِمَّنْ قَلْبُهُ شَيْمٌ* O feu du cœur, qu'allume un cœur froid!

On n'emploie avec lui que deux des particules de l'appel, d'abord *وَ*, c'est la plus employée et elle est spéciale à cet usage, et ensuite *يَا* qui s'emploie quand la déploration ne peut être confondue avec l'appel simple. — Il suit les règles du vocatif et l'on dit: *وَإِذَا زَيْدٌ* Hélas! Zayd! avec un *u*, et *وَإِذَا عَبْدُ اللَّهِ* Hélas! 'Abdullah! avec l'accusatif. On peut aussi le suffixer d'un 'alif et dire: *وَإِذَا عَمْرًا* et *وَإِذَا عَمْرًا*, et encore y ajouter le *hā'* à la pause, en disant: *وَإِذَا عَمْرًا* et *وَإِذَا عَمْرًا* (1),

1) On supprime un 'alif final: *وَإِذَا مُوسَى*. On supprime aussi le *tanwīn* à la fin d'une appellation composée (permise seulement si elle n'est pas vague): *وَإِذَا حَقَرَ بَيْتَ زَمْزَمَا* Hélas! toi qui creusas le puits Zamzam! (parce que *زَمْزَمٌ*, s'appliquant au puits non maçonné est masculin comme *قَلْبٌ* et suit *جَعْفَرٌ*, non *زَيْنَبٌ* [v. §§ 90 n. 4 et 114]. Tawdih) et: *وَإِذَا طَالَعَا جَبَلًا* Hélas! toi qui gravis une montagne! Le 'alif est changé en une consonne analogue à la voyelle précédente si le changement de celle-ci pouvait produire confusion, ex.: *وَإِذَا فَتَاهُو* Hélas! son serviteur (de lui!) et: *وَإِذَا غَلَامٌ أَخِيهِ*

mais alors, si la pause est supprimée, on retranche ce hā', à moins que ce ne soit par licence en poésie, car là il est permis de le conserver, comme dans le vers cité de Mutanabbī, et dans ce cas on a encore le choix entre deux voyelles pour ce hā', l'u par analogie avec le pronom, et l'i conformément à la règle, à cause de la rencontre de deux muettes.

Par : « *Et celui qui déplore,* » j'ai voulu dire : *Et celui qui déplore dit* : . . . .

## LE COMPLÉMENT ABSOLU.

« **B. Le complément absolu. C'est un infinitif employé accessoirement, soumis à l'influence d'un régissant de même racine, comme dans : ضَرَبْتُ ضَرْبًا, ou de même sens, comme dans : تَعَدْتُ جُلُوسًا. Un nom différent peut le remplacer, comme dans : فَلَا تَمِيلُوا - فَأَجْلِدُوهُمْ ثَمَانِينَ جَلْدَةً - ضَرَبْتُ سَوْطًا « كَدَّ الْبَيْدِ » . وَلَوْ تَقَوَّلَ عَلَيْنَا بَعْضَ الْأَقَاوِيلِ - كَدَّ الْبَيْدِ. Il n'y faut pas comprendre : كَلَّا مِنْهَا رَعْدًا . »**

75. Après en avoir fini avec le complément objectif et ce qui en dépend, c'est-à-dire les règles du vocatif, j'aborde la

*Hélas ! serviteur de son frère (de lui) !* On peut dire : *وَآ عَبْدًا* et : *وَآ عَبْدِيَا Hélas ! mon serviteur !* 'Alf. v. v. 603 à 607.

question du deuxième complément verbal, qui est le complément absolu. C'est un terme qui désigne un infinitif<sup>1)</sup>, employé accessoirement<sup>2)</sup>, soumis à l'influence d'un régissant de même racine ou de même sens, le premier comme dans:

وَكَلَّمَ اللَّهُ مُوسَى تَكْلِيمًا *Dieu parla à Moïse réellement*<sup>3)</sup>

(c. 4. 162), et le second comme dans: قَعَدْتُ جُلُوسًا *Je me suis bien assis*, et: تَأَلَّيْتُ حِلْفَةً *J'ai fait un véritable serment*. Le poète a dit:

تَأَلَّى ابْنُ أَوْسٍ حِلْفَةً لَيَرُدَّنِي إِلَى نِسْوَةٍ كَأَنَّهُنَّ مَقَابِدُ<sup>4)</sup>

'Ibnu 'Aws prononça le serment qu'il me renverrait là où des femmes sont comme des chamelles entravées. Et la raison, c'est que <sup>أَلْيَّةٌ</sup> est la même chose que <sup>حَلْفٌ</sup>, et <sup>تُعُودٌ</sup> la même chose que <sup>جُلُوسٌ</sup><sup>5)</sup>.

1) « L'infinitif nomme ce qui n'est pas le temps (c'est-à-dire l'attribut) parmi les deux indications du verbe. » 'Alf. v. 286.

2) V. § 54 n. 2.

3) Sans l'intermédiaire d'un interprète qu'il aurait chargé de lui parler, disent les commentateurs. L'infinitif employé ainsi est de la famille des corroboratifs de mots (v. § 102). Sajjā'iy. Comp. la tournure française: *Dormez votre sommeil!*

4) Le deuxième yā' de <sup>مَقَابِدُ</sup> est supprimé par licence.

5) Pour le sens technique du mot <sup>أَلْيَّةٌ</sup> et de ses dérivés, en droit musulman, Voir c. 2. 226, Qalil ch. XV, etc.

« Le régissant peut être retranché si le sens est clair, excepté quand l'infinitif sert à corroborer. Il doit être retranché quand son infinitif le remplace (V. un ex. § 88 et n. 1). » 'Alf. v. 292. Autre ellipse nécessaire du régissant § 88 n. 2.



En énonçant la condition d'être un accessoire, j'ai éliminé les cas comme: **كَلَامَكَ كَلَامٌ حَسَنٌ** *Vos paroles sont de belles paroles*, et cette locution des Arabes: **جَدُّ جَدُّ** *Ses efforts se multiplièrent*; car **كَلَام**, à la deuxième place, et **جَدُّ** sont bien deux infinitifs mis sous la dépendance d'un régissant de même racine, qui est le verbe dans le deuxième exemple et le nom indépendant dans le premier, puisque, suivant Sîbawayh, ce nom régit l'énonciatif; et cependant ce sont deux cas entièrement étrangers au chapitre du complément absolu.

Dans certains cas un nom, qui n'est pas un infinitif, se trouve régi à l'accusatif comme complément absolu; c'est à titre de substitution. Tels sont a) **كُلُّ** et **بَعْضٌ** annexés à l'infinitif, ex.: **فَلَا تَيْبَلُوا كُلَّ الْتَيْبَلِ** *Ne vous abandonnez donc pas entièrement à votre inclination (c. 4. 128)*; **وَلَوْ تَقَوَّلَ عَلَيْنَا بَعْضَ الْأَقَاوِيلِ** *S'il avait débité sur nous quelques racontages (c. 69. 44)*; b) les numératifs, ex.: **فَأَجْلِدُوهُمْ ثَمَانِينَ جَلْدَةً** *Eh bien frappez-les [de] quatre-vingts coups de fouet (c. 24. 4)*, phrase dans laquelle **ثَمَانِينَ** est complément absolu et **جَلْدَةً** spécificatif; c) les noms d'instruments<sup>6)</sup>, ex.: **ضَرَبْتُهُ سَوْطًا أَوْ عَصَا أَوْ مِقْرَعَةً** *Je l'ai frappé [avec] une cravache, un bâton, un fouet.*

6) A la condition que l'instrument serve habituellement à l'action exprimée par le verbe. On ne dirait pas: **ضَرَبْتُهُ خَشَبَةً**. *Tawdîh* complété.

Mais il ne faut pas regarder comme tenant lieu de l'infinitif un nom qui le qualifie, comme dans: **وَكُلًّا مِنْهَا رَعَدًا** *Mangez de ses fruits à votre aise (c. 2. 33)*, contrairement à l'opinion des analystes quand ils prétendent que la construction primitive était: **أَكَلًا رَعَدًا**... [*d'*]un manger sans gêne, que le qualifié a été retranché, et que le qualificatif, mis à sa place, a subi le même régime. La doctrine de Sibawayh à ce sujet est qu'il y a ici simplement un *qualificatif accidentel* 7) de l'infinitif du verbe par lequel le sens de cet infinitif est indiqué, comme s'il y avait: **وَكُلًّا حَالَةً كَوْنٍ** *Mangez, en tel état que l'action de manger soit sans-gêne*. Ce qui conduit à cette explication, c'est que les Arabes disent: **سِيرَ عَلَيْهِ طَوِيلًا** *On a cheminé sur lui loin*, en prenant le génitif prépositionnel pour sujet passif 8); mais ils ne disent pas **طَوِيلٌ** au nominatif, ce qui indique bien que c'est un qualificatif accidentel, non un infinitif, sans quoi il aurait pu être pris pour sujet passif, car tout le monde est d'accord sur ce que l'infinitif s'emploie comme sujet passif 9).

7) V. ce régime § 79. Baydāwiy ne donne que la première opinion.

8) **رُكِبَ [هُوَ]** nominatif virtuel, comme si on disait: **رُكِبَ عَلَيْهِ**.

9) Le mot infinitif est pris dans le sens de complément absolu. Comp. § 60 et n. 6.

## LE COMPLÉMENT DU MOBILE.

« C. Le complément du mobile. C'est un infinitif exprimant le mobile d'un accident qui concorde avec lui pour le moment et pour le sujet. Ex. : « *تَبْتُ إِجْلَالَ لَكَ* Je me suis levé [par] déférence pour vous. S'il manque à l'expression du mobile une de ces conditions, elle se construit au moyen de la préposition *لِ* du mobile; ex. : *وَإِذِي لَتَعْرُونِي - خَلَقَ لَكُمْ* - « *فَجِئْتُ وَقَدْ نَضْتُ لِنَوْمٍ ثِيَابَهَا - لِذِكْرِكَ هِرَّةً* »

76. Le troisième complément verbal est ce pour quoi il est agi, appelé aussi *ce à cause de quoi* ou *par suite de quoi il est agi*. On appelle ainsi tout infinitif exprimant le mobile d'un accident qui a même temps et même sujet. Ex. : *يَجْعَلُونَ أَصَابِعَهُمْ فِي آذَانِهِمْ مِنَ الصَّوَاعِقِ حَذَرَ الْمَوْتِ* *Se bouchent les oreilles avec les doigts à cause du fracas du tonnerre, pour se garder de la mort (c. 2. 18)*. Dans ce passage *حَذَرَ* est un infinitif exprimant le mobile de l'action qu'ils font de mettre les doigts dans les oreilles, il a même temps que cette action, et leur sujet est commun, savoir *الْكَافِرُونَ*; aussi, toutes les conditions étant remplies, il a été mis à l'accusatif.

Mais si le nom exprimant le mobile manquait à une de ces conditions, il devrait se mettre au génitif avec la préposition

لِ qui exprime le mobile. — Exemple du cas où le nom du mobile n'est pas un infinitif: هُوَ الَّذِي خَلَقَ لَكُمْ مَا فِي الْأَرْضِ جَمِيعًا C'est lui qui a créé pour vous ce qui est sur la terre, tout entier (c. 2. 27), car le nom du mobile de la création est celui de ceux à qui le discours s'adresse, aussi le pronom qui se rapporte à eux est-il mis au génitif avec لِ, parce que ce n'est pas un infinitif; il en est ainsi dans le vers de 'Imru'u-l-qays:

وَلَوْ أَنَّ مَا أَسَعَى لِأَدْنَى مَعِيشَةٍ كَفَانِي وَلَمْ أَطْلُبْ قَلِيلًا مِنَ الْأَمْوَالِ

Si j'avais travaillé pour [acquérir] les plus humbles moyens de vivre, c'était assez pour moi, sans demander, d'une modique fortune; en effet أَدْنَى est un superlatif, non un infinitif, aussi l'a-t-on fait régir par لِ. — Exemple du cas où les deux temps sont différents, le vers du même poète:

فَجِئْتُ وَقَدْ نَضْتُ لِنَوْمٍ ثِيَابَهَا لَدَى السِّتْرِ إِلَّا لِبِسَةِ الْمَتَفَضِّلِ

Je vins, et devant le rideau étaient ses vêtements, qu'elle avait quittés pour dormir, en restant dans un simple négligé; en effet نَوْمٍ, bien que nom du mobile de l'action de se dévêtir, est d'un temps postérieur au temps de cette action. — Exemple

du cas où les deux sujets diffèrent:

وَإِنِّي لَتَعْرُونِي لِذِكْرِكِ هِرَّةٌ كَمَا أَنْتَفِضَ الْعُصْفُورُ بَلَلَةَ الْقَطْرِ

Et moi, à ta pensée, il me prend un frisson, comme le tremblement du passereau que la pluie a mouillé; en effet la pensée est la raison de la venue du frisson et ces deux faits arrivent dans le même temps, mais leurs sujets sont différents, car celui de la venue est le frisson, et celui de la

pensée est l'auteur du discours, puisque le sens est: **لِدُرِّي** **إِيَّاكَ** parce que je pense à toi; aussi, le sujet n'étant pas commun, ce nom a été mis au génitif avec **لِ**. Il en est encore ainsi dans le passage: **لِتَرْكَبُوهَا وَزِينَةً** Pour que vous en fassiez vos montures et que vous en soyez ornés (c. 16. 8); où **لِتَرْكَبُوهَا** est pour **لِإِنَّ تَرْكَبُوهَا** <sup>1)</sup>, qui indique le mobile de la création des chevaux, mulets et ânes, et on a accompagné cette expression de **لِ**, parce que le sujet n'est pas unique. En effet le sujet de l'action de créer c'est Dieu, et celui de l'action de monter c'est les fils d'Adam. Au contraire le mot du Livre sacré: **وَزِينَةً** est à l'accusatif, parce que les deux actions de créer et d'orner ont pour sujet commun Dieu.

## LE COMPLÉMENT LIMITATIF.

«D. Le complément limitatif. C'est ce qui est sou-  
 «mis à l'action d'un régissant avec le sens de **فِي**,  
 «parmi les noms de temps, comme: **صُنْتُ يَوْمَ الْكَحْمِيسِ**,  
 «ou **حِينًا**, ou **أُسْبُوعًا**, et les noms de lieu vagues, qui  
 «sont les noms des six faces, comme: **الْفَرْقُ**, **الْأَمَامُ**,

1) V. § 25 le régime de **لِ** sous-entendu; cette particule et le verbe suivant forment un infinitif composé virtuellement régi au génitif par la préposition.

« **الْيَبِينُ** et les faces opposées à celles-ci, ainsi que ce  
 « qui leur ressemble, comme **عِنْدَ** et **لَدَى**, et aussi  
 « les noms de mesures, comme **الْفَرْسَخُ**, et enfin ceux  
 « qui sont dérivés de l'infinif de leur régissant, ex. :  
 « **تَعَدَّتْ مَقْعَدَ زَيْدٍ**. »

77. Le quatrième complément verbal est ce dans quoi il est agi, et qui est appelé aussi *contenant*. On appelle ainsi tout nom de temps ou de lieu sur lequel on fait agir un régissant avec le sens de **فِي**, ex. : **صُمْتُ يَوْمَ الْخَمِيسِ** J'ai jeûné jeudi, et : **جَلَسْتُ أَمَامَكَ** Je m'assis vis-à-vis de vous.

D'après ce que j'ai dit, on comprend que les mots **يَوْمًا** et **حَيْثُ** ne sont pas des compléments limitatifs dans les passages : **إِنَّا نَخَافُ مِنْ رَبِّنَا يَوْمًا عَبُوسًا قَمْطَرِيرًا** *Oui nous craignons de la part de notre Seigneur un jour grave, horrible* (c. 76. 10), et : **اللَّهُ أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُ** *Dieu est le mieux instruit [de] la place de sa mission* (c. 6. 124). En effet, bien que ce soient un nom de temps et un nom de lieu, il ne s'y trouve pas le sens de **فِي**, car le sens est, dans le premier exemple, *qu'ils craignent le jour lui-même*, et, dans le second, *que Dieu connaît la place qui a droit à recevoir la mission*; aussi chacun d'eux a-t-il été analysé objet, le régissant de **حَيْثُ**<sup>1)</sup> étant un verbe indiqué par **أَعْلَمُ**, c'est-à-dire : **يَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُ**. — On comprend aussi

1) Virtuellement à l'accusatif. Nom inflexible, toujours annexé à une proposition verbale. V. § 86 n. 2.

qu'il ne faut pas regarder comme complément limitatif أَنْ تَنْكِحُوهُنَّ dans le passage: وَتَرْغَبُونَ أَنْ تَنْكِحُوهُنَّ Et que vous voulez épouser (c. 4. 126), parce qu'il s'y trouve il est vrai le sens de فِي<sup>9</sup>), mais que ce n'est un nom ni de temps ni de lieu.

Il faut savoir que tous les noms de temps sont susceptibles d'être régis à l'accusatif comme compléments limitatifs, sans qu'il y ait ici de distinction à faire entre ceux qui sont particularisés, comptés ou vagues. Par particularisé j'entends ce qui répond à la question *quand?* comme *jeudi*; par compté, ce qui répond à la question *combien?* comme *la semaine, le mois, l'année*; et par vague, ce qui ne répond à aucune de ces questions, comme الْكَيْنُ *l'instant*, الْوَقْتُ *le moment*.

Quant aux noms de lieux, ils ne s'emploient comme limitatifs que s'ils sont vagues. Les noms vagues sont de trois sortes.

1° Les noms des six faces: فَوْقَ, تَحْتَ, أَسْفَلَ, يَمِينًا, وَفَوْقَ كُلِّ; ex.: ذَاتَ الشِّمَالِ, ذَاتَ الْيَمِينِ, شِمَالًا, ذِي عِلْمٍ عَلِيمٌ Et il est, au-dessus de tout savant, un savant

2) Ce verbe avec فِي exprime la sympathie, et avec عَنْ l'antipathie; les deux sens sont possibles ici (v. Baydāwiyy). Quant à أَنْ تَنْكِحُوهُنَّ, c'est une locution nominale, ou infinitive, et il n'y a aucune différence entre ce nom composé et le nom proprement dit, si ce n'est que la flexion y est virtuelle. Comp. § 55. Pour la suppression régulière de la préposition, v. § 68 n. 1.

(c. 12. 76); *Ton Seigneur a fait couler un ruisseau à tes pieds* (c. 10. 24); *وَالرَّكْبُ أَسْفَلَ مِنْكُمْ* La caravane était au-dessous de vous (c. 8. 43); *وَتَرَى الشَّمْسَ إِذَا طَلَعَتْ تَزَاوَرُ عَنْ كَهْفِهِمْ ذَاتَ الْيَمِينِ وَإِذَا غَرَبَتْ تَقَرَّبُ مِنْهُمْ ذَاتَ الشِّمَالِ* Tu aurais vu le soleil, quand il se levait, s'incliner à droite <sup>3)</sup> de l'entrée de leur caverne, et, quand il se couchait, s'écarter d'eux à gauche (c. 18. 16); *وَكَانَ وَرَاءَهُمْ مَلِكٌ* Et il y avait derrière eux un roi (c. 18. 78). Par les faces opposées, j'ai voulu désigner *الْوَرَاءُ*, *الْتَّخْتُ*, *الشِّمَالُ*; et par ce qui leur ressemble, j'ai indiqué que ces faces, bien que leur nombre soit seulement de six, ont un grand nombre de noms. On assimile aux noms des faces les noms qui leur ressemblent comme vagues au même degré et ayant besoin de quelque expression qui en précise le sens, comme *عِنْدَ* chez et *لَدَى* près de.

<sup>2°</sup> Les noms des mesures de distances, comme *فَرَسَخٌ* parasange, *مَيْلٌ* mille, *بَرِيدٌ* poste <sup>4)</sup>.

3) Baydāwiyy explique cette expression: *الْجِهَةُ ذَاتَ الْيَمِينِ*.

4) Mesures itinéraires mal définies. Le mille était compté tantôt 3000 et tantôt 4000 coudées; la parasange, correspondante à notre lieue, était de trois milles; la poste, dit le Qāmūs, « deux parasanges, ou douze milles (c'est-à-dire alors, semble-t-il, quatre parasanges). » Le rapport est ainsi donné par Dirdir (comm. sur Qalil, ch. II sect. 14 « La prière en voyage. »): 1 فراسخ = 4 برید; 1 فرسخ = 3 اميال; 1 ميل = 2000 ذراع (suivant l'opinion la plus répandue, mais 3500, suivant la plus certaine). — La parasange supposée de 20 au degré correspondrait ainsi à une coudée de 0<sup>m</sup>,5291.



3° Enfin ceux qui dérivent de l'infinitif de leur régissant<sup>5)</sup> ;  
 ex. : *جَلَسْتُ مَجْلِسَ زَيْدٍ* *Je m'assis à la même place que Zayd* ; en effet *مَجْلِسٌ* dérive de *جُلُوسٌ* qui est l'infinitif du régissant, savoir *جَلَسْتُ* ; *وَأَنَا كُنَّا نَقْعُدُ مِنْهَا مَقَاعِدَ لِلسَّمْعِ* ; *جَلَسْتُ* ; *Et nous en restions près, à des places favorables pour entendre (c. 72. 9)* ; mais il ne conviendrait pas de dire : *كَهَبْتُ مَجْلِسَ زَيْدٍ*, ni : *جَلَسْتُ مَذْهَبَ عَمْرٍو*, parce que le nom de lieu et le régissant n'y ont pas un infinitif commun<sup>6)</sup>.

5) Dans l'hypothèse de l'infinitif racine.

6) Les commentateurs, au vers 307 de la 'Alfiyyah, mentionnent certaines exceptions à cette règle, exceptions que l'usage a consacrées, entre autres : *هُوَ مِنِّي مَنَاطُ الثَّرِيَا* *Il [est] de moi [à] la distance des Pléiades*, ou : *مَقْعَدَ الْقَابِلَةِ*, ou : *مَرْجَرَ الْكَلْبِ*, locutions dans lesquelles le limitatif est régi par *اسْتَقَرَّ* (v. § 39 n. 5) dont dépend le génitif prépositionnel *مِنِّي*, et qui n'est pas dérivé de la même racine que le nom de lieu. La première expression s'applique à un grand éloignement, la seconde à la proximité, *aussi près que la sage-femme se tient de la femme en couche*, la troisième à une distance moyenne, celle à laquelle les chiens se tiennent du passant qui les chasse.

Il y a des noms qui ne s'emploient pas autrement que comme limitatifs et qui correspondent exactement à nos prépositions adverbiales et à nos adverbes. Le Tawdih cite *قَطَّ* *jamais (dans le passé)* et *عَوَّضُ* *jamais (dans le futur)*. D'autres s'emploient autrement mais seulement après *مِنْ*, ex. : *مِنْ بَعْدُ*, *مِنْ قَبْلُ* (v. § 6, 3°) ; de même les noms de lieux *عِنْدَ* et *لَدُنْ*, ex. : *أَتَيْنَاهُ رَحْمَةً مِنْ*

## LE COMPLÉMENT DE CONCOMITANCE.

« **E. Le complément de concomitance. C'est un nom,**  
 « employé accessoirement, à la suite de la particule  
 « و par laquelle on veut rendre expressément l'idée  
 « d'accompagnement, et qui est précédée d'un verbe,  
 « ou d'un mot, verbal par la racine et par le sens.  
 « **Ex.**: **أَنَا سَادِرٌ وَالنَّيْلُ**, **et: سِرْتُ وَالنَّيْلُ**. »

78. Par le mot nom j'élimine d'abord le verbe à l'accusatif qui suit و dans la phrase: **لَا تَأْكُلِ السَّمَكَ وَتَشْرَبِ اللَّبَنَ** <sup>1)</sup>, parce qu'il est bien là avec le sens de réunion, c'est-à-dire *Ne fais pas cette action avec cette autre*; mais il ne s'appelle

**عِنْدِنَا وَعَلَّمْنَا مِنْ لَدُنَّا عَلِمًا** *que nous avons favorisé de notre grâce et auquel nous avons communiqué de notre science* (c. **18**. 64).

Les infinitifs s'emploient quelquefois comme limitatifs locaux: **جَلَسْتُ قُرْبَ زَيْدٍ** *Je m'assis près de Zayd*, et fréquemment comme limitatifs temporels: **آتَيْكَ طُلُوعَ الشَّمْسِ** *Je viendrai à toi au lever du soleil*. Exemples de Makūdiyy, 'Alf. v. 311.

Les langues romanes hésitent à reconnaître dans le limitatif un complément direct, mais la tendance s'accuse par l'emploi de la construction passive (comp. § 60 n. 6), ex.: *Dormitur hiems. La strada fu corsa* (Diez III p. 110). Un grammairien arabe aurait de la peine à comprendre la règle de: *Les longs jours qu'il a vécu*. C'est que cette règle repose sur une convention de lettrés, non sur l'observation du langage naturel.

1) Voir la discussion de cette construction § 26, e 5°.

pas complément de concomitance, parce que ce n'est pas un nom. J'élimine de même la proposition qualificative accidentelle, comme dans: *جَاءَ زَيْدٌ وَالشَّمْسُ طَالَعَةٌ*, parce que le sens est, il est vrai; *Zayd est venu avec le lever du soleil*, seulement ce n'est pas un nom, c'est une proposition. — Par le mot accessoirement j'élimine ce qui suit *وَ* dans la phrase: *جَاءَ زَيْدٌ وَعَمْرٌو* *Zayd et 'Amr se sont associés*, parce que c'est un mot essentiel, puisque le verbe ne peut s'en passer, et l'on ne dirait pas: *إِشْتَرَكَ زَيْدٌ*, parce que l'association ne peut se produire sans deux personnes<sup>2)</sup>. — Par la condition qu'il y ait *وَ*, j'élimine ce qui suit *مَعَ* dans la phrase: *جَاءَنِي زَيْدٌ مَعَ عَمْرٍو* *Zayd vint à moi avec 'Amr*, et ce qui suit *بِ* dans: *بِعْتَدَكَ الْدَارَ بِأَنْثَاهَا* *Je vous vends la maison avec ses meubles*. — Par la condition de rendre expressément l'idée d'accompagnement, j'élimine les cas comme: *جَاءَ زَيْدٌ وَعَمْرٌو* *Zayd et 'Amr sont venus*, lorsque l'on veut seulement exprimer l'adjonction.

Enfin par les mots: «*précédée* etc., j'énonce la condition du complément de concomitance, qui est d'être précédé par un verbe ou un mot contenant et le sens et les consonnes radicales du verbe, c'est-à-dire, dans le premier cas, comme dans l'exemple: *سِرْتُ وَالنَّيْلَ* *Je cheminai le long du Nil*, et: *فَأَجْبِعُوا أَمْرَكُمْ وَشُرَكَاءَكُمْ* *Décidez donc, avec vos associés, ce que vous avez à faire* (c. 10. 72); et, dans le second:

2) Comp. § 107 et n. 1.

أَنَا سَائِرٌ وَالنَّيْلَ *Je chemine le long du Nil.* — On ne pourrait employer l'accusatif dans les cas comme celui de la locution : كَلُّ رَجُلٍ وَضَيْعَتُهُ<sup>3)</sup> contrairement à l'opinion de Saymariyy, parce qu'il ne s'y trouve exprimé ni verbe ni mot de même sens. On ne pourrait pas d'avantage dire : هَذَا لَكَ وَأَبَاكَ *Ceci est à toi en même temps qu'à ton père*, avec l'accusatif, parce que le nom démonstratif a bien, il est vrai, le sens d'un verbe, c'est-à-dire de أُشِيرُ *J'indique*, mais il n'en contient pas les consonnes radicales.

« L'accusatif peut être exigé, comme dans لَا تَنْهَ عَنِ «  
 « قُمْتُ وَزَيْدًا : الْقَبِيحُ وَإِيَابَةُ » ; il en est ainsi dans : «  
 « مَرَرْتُ بِكَ وَزَيْدًا », d'après l'opinion la plus exacte en ce  
 « qui concerne ces deux constructions. — Il est pré-  
 « férable dans les cas comme : كُنْ أَنْتَ وَزَيْدًا كَالْأَخِ. —  
 « Il est médiocre dans : قَامَ زَيْدٌ وَعَمْرٌو.

Le nom qui arrive après la particule وَ d'accompagnement précédée d'un verbe ou d'un mot qui en a le sens, peut se trouver dans différents cas :

1<sup>o</sup> Le premier, c'est qu'il soit nécessairement à l'accusatif comme complément verbal, ce qui a lieu quand l'adjonction

3) Expliquée § 42, 4<sup>o</sup>. — Cependant : « Certains Arabes, après مَا et كَيْفَ interrogatifs, emploient l'accusatif en sous-entendant le verbe كَانِ (Alf. v. 313). » V. § 88 n. 5. On a vu, § 34 n. 12, que le génitif prépositionnel, appuyé sur une interrogation, a force verbale.

est défendue par suite d'un empêchement provenant soit du sens, soit de l'application des règles. — Un exemple du premier empêchement est: **لَا تَنْهَ عَنِ الْقَيْحِ وَإِيَانَهُ** *Ne défends pas le mal alors que tu le fais*<sup>4)</sup>, car alors le sens serait: **لَا تَنْهَ عَنِ الْقَيْحِ وَعَنِ إِيَانِهِ** *N'éloigne pas du mal et de le commettre*, ce qui formerait une contradiction. — Un exemple du second empêchement est: **قُمْتُ وَزَيْدًا** *Je me levai comme Zayd*, et: **مَرَرْتُ بِكَ وَزَيْدًا** *J'ai passé près de toi en même temps que de Zayd*. En effet dans la première phrase on ne pourrait employer l'adjonction au pronom nominatif suffixe qu'après l'avoir corroboré par un pronom séparé, comme dans: **لَقَدْ كُنْتُمْ أَنْتُمْ وَأَبَاؤُكُمْ فِي ضَلَالٍ مُبِينٍ** *Vous avez été, vous et vos pères, dans une erreur manifeste* (c. 21. 55); et, dans la deuxième, il ne serait pas permis non plus d'adjoindre au pronom régi par la préposition, sans répéter celle-ci, comme dans: **وَعَلَيْهَا وَعَلَى الْفُلْكِ تُحْمَلُونَ** *Ils vous servent de montures, et aussi les navires* (c. 23. 22). Cependant certain grammairien ne prescrit aucune condition dans ces deux cas, et, d'après lui, l'adjonction y serait permise<sup>5)</sup>; aussi ai-je dit: « d'après l'opinion la plus exacte en ce qui concerne ces deux constructions. »

4) Comp. l'ex. § 26, e 4°.

5) « Sois sûr que c'est une construction médiocre, » dit 'Ibnu Mālik (qui reconnaît qu'elle est fréquente en poésie) en parlant de la première construction; et, en parlant de la répétition de la particule, dans la seconde: « Selon moi ce n'est pas nécessaire. » 'Alf. v. v. 558 et 560.

2° Le deuxième cas, c'est qu'il soit mieux de le considérer comme complément de concomitance que d'employer l'adjonction. Cela se présente dans les phrases comme : كُنْ أَنْتَ وَزَيْدًا كَالْأَخِ Sois avec Zayd comme un frère, et cela parce que si l'on adjoignait زَيْدٍ au pronom de كُنْ<sup>6)</sup>, il en résulterait que Zayd serait visé par l'ordre, ce qui n'est pas ce que l'on a voulu, car le sens à exprimer n'était autre qu'un ordre à la personne interpellée d'être avec lui comme un frère. Le poète a dit :

فَكُونُوا أَنْتُمْ وَبَنِي أَبِيكُمْ مَكَانَ الْكَلْبَتَيْنِ مِنْ أَلْطَّحَالِ  
 Soyez donc, vous, avec les fils de votre père, unis comme les  
 deux reins avec la rate.

Il résulte de l'exemple que j'ai donné : كُنْ أَنْتَ وَزَيْدًا كَالْأَخِ que ce qui suit le complément de concomitance se rapporte seulement à lui, non à lui et à l'autre nom encore, car sans cela j'aurais dit : كَأَخَوَيْنِ comme deux frères. C'est en effet l'opinion exacte et qui a été émise notamment par Ibnu-Kaysān, outre que l'usage et la règle l'exigent. Cependant, d'après 'Aqfaj, l'accord avec les deux serait permis ici, par analogie avec l'adjonction; mais ce n'est pas une bonne construction.

3° Le troisième cas, c'est qu'il soit préférable d'employer l'adjonction, et mauvais de construire avec le complément de concomitance. Cela arrive quand l'adjonction est possible sans qu'il en résulte une construction vicieuse par la forme

6) Pronom implicite dont أَنْتَ est le corroboratif.

ou par le sens. Ex.: **قَامَ زَيْدٌ وَعَمَرُو** *Zayd et 'Amr se sont levés*. En effet l'adjonction ici est la construction naturelle et elle ne présente aucune difficulté; elle est donc préférable 7).

7) Voici un exemple de l'ordre dans lequel il est *préférable* de disposer les compléments: (indirect) **بِسَوِّطٍ** (obj.) **زَيْدًا** (abs.) **صَرَيفَتُ صَرِيْبًا** (mobile) **تَأْدِيْبًا** (limf. local) **هَنَّا** (limf. temp.) **نَهَارًا** (concomitance) **وَطَلُوعَ الشَّمْسِ**. — Sabbān, sur 'Ajmūniyy, 'Alf. v. 315.

## EMPLOIS SECONDAIRES DE L'ACCUSATIF.

« F. Il y a encore le qualificatif accidentel qui est  
« un adjectif employé accessoirement et répondant  
« à la question: *Comment?* Ex.: *ضَرَبْتُ اللَّصَّ مَكْتُونًا* ; »

79. Après avoir épuisé le sujet des compléments verbaux:  
j'aborde les autres emplois de l'accusatif, parmi lesquels il y  
a le qualificatif accidentel <sup>1)</sup>.

On appelle ainsi une expression <sup>2)</sup> remplissant les conditions

1) Par opposition à *نَعْتٌ*, qualificatif essentiel. Le *حَالٌ* ne  
qualifie que dans les limites de l'extension du rapport exprimé  
par la proposition. Dans: *جَاءَ زَيْدٌ رَاكِبًا*, le qualificatif *رَاكِبًا* con-  
vient seulement à Zayd en tant que j'affirme de lui qu'il vint.  
Autrement je dirais: *جَاءَ زَيْدٌ الْفَارِسُ* *Zayd le cavalier vint.*

Le *حَالٌ* est une *صِفَةٌ فِي الْمَعْنَى*, suivant l'expression même de  
Makūdiyy, au v. 430 de la 'Alf., où 'Ibnu-Mālik a nommé seule-  
ment la *صِفَةٌ* parce que ce mot comprenait le *حَالٌ*. V. ce vers cité  
§ 85 n. 4; comp. § 91 n. 1 et § 105.

2) Nom, génitif prépositionnel, accusatif limitatif ou proposi-  
tion proprement dite. V. n. 10.



suivantes : être 1<sup>o</sup> adjectif, 2<sup>o</sup> employé accessoirement, 3<sup>o</sup> propre à servir de réponse à la question : *Comment?* Ex. : **ضَرَبْتُ اللَّصَّ** مَكْنُوفًا *J'ai frappé le bandit, garrotté*<sup>3</sup>).

Mais, objectera-t-on, 1<sup>o</sup> la condition d'être adjectif a contre elle les cas comme : **فَأَنْفِرُوا ثُبَاتٍ** *Et avancez par détachements* (c. 4. 73), ou **ثُبَاتٍ** est qualificatif accidentel et cependant

3) Il se rapporte a un antécédent, **صَاحِبِ الْخَالِ**, qui est toujours ou sujet verbal, ou objet verbal, ou composé des deux, ex. : **لَقِيتُهُ رَاكِبِينَ** *Je l'ai rencontré, lui et moi étant à cheval*. Le sujet verbal peut appartenir à un verbe supposé; dans : **زَيْدٌ فِي الدَّارِ** *Zayd est dans la maison, assis*, **جَالِسًا** se rapporte au pronom implicitement contenu dans **فِي الدَّارِ** (§ 34 et n. 12). De plus, quand l'objet est régi indirectement on le considère avec sa préposition comme un composé régi virtuellement à l'accusatif (§ 31 n. 6). *Tawdih* complété. — Ces analyses ne sont pas unanimement acceptées, et l'auteur lui-même, dans le vers cité à la fin de ce paragraphe, suppose **طَلَّ**, qui est nom indépendant, antécédent du qualificatif **مُوحِشًا**, non le pronom implicite de **لَمِيَّة**. La proposition nominale peut, surtout dans le langage figuré, exprimer l'événement (§ 63 n. 4), ex. :

Don Rodrigue est à la chasse (chassait),  
Sans épée et sans cuirasse. V. Hugo.

Ces deux génitifs prépositionnels sont des qualificatifs accidentels du sujet verbal. — Ce ne sont pas des dépendances (compléments indirects) du verbe supposé.

Pour la concordance en genre et nombre avec l'antécédent, la règle est la même que pour le qualificatif, v. § 100 et n. 2.

n'est pas adjectif; 2<sup>o</sup> La condition d'être accessoire a contre elle: *وَلَا تَمْشِ فِي الْأَرْضِ مَرَحًا* *Ne marche pas sur la terre insolemment* (c. 14. 39), et ces mots du poète:

لَيْسَ مَنْ مَاتَ فَاسْتَرَحَ بِمَيِّتٍ إِنَّمَا أَلْمَيْتُ مَيِّتُ الْأَحْيَاءِ  
 إِنَّمَا أَلْمَيْتُ مَنْ يَعْيشُ كَثِيبًا كَاسِفًا بَالَهُ قَلِيلَ الرَّجَاءِ  
*Celui dont la vie s'est éteinte et qui repose, n'est pas un mort.*

*Le mort, c'est le mort parmi les vivants; le mort, c'est celui qui vit chagrin, la pensée assombrie et avec peu d'espoir;* car si l'on retranchait dans ces deux exemples *مَرَحًا* et *كَثِيبًا*,

le sens serait altéré, d'où il suit que le qualificatif accidentel ne serait pas accessoire. 3<sup>o</sup> Enfin la condition de répondre à la question: *comment?* a contre elle: *وَلَا تَعْتَرُوا فِي الْأَرْضِ مُفْسِدِينَ* *Ne soyez pas méchants sur la terre en produisant le désordre* (c. 2. 57).

Je réponds à cela que *قُبَاتٍ* est là avec le sens de *مُتَفَرِّقِينَ*; il est donc censé adjectif. Quant au terme *accessoire*, on entend par là une expression qui vient après que la proposition est complète <sup>4)</sup>, non une expression dont on peut se passer. Enfin la définition donnée ici s'applique au qualificatif accidentel expositif, non à celui qui est corroboratif <sup>5)</sup>.

4) V. § 54 n. 2.

5) Le qualificatif accidentel peut être, soit *propre*, fondamental *مَوْكِدَةٌ*, ou distinctif *مُبَيِّنَةٌ*, soit *figuré* et alors corroboratif *مَوْكِدَةٌ*; l'auteur parle de celui-ci après le spécifique. A la première classe appartient le plus souvent la qualification *éventuelle* *مُنْتَقِلَةٌ*, à la seconde, la *permanente* *لَا مَوَدَّةَ*. 'Alf. v. 334.

« Il doit être indéterminé, »

Une condition du qualificatif accidentel, c'est qu'il soit indéterminé. Si donc on le rencontre sous forme de nom déterminé, il faut l'interpréter en le traduisant par un nom indéterminé, comme dans la locution: **أَدْخُلُوا الْأَوَّلَ فَالْأَوَّلَ** *Entrez, dans l'ordre où vous êtes*, et le passage:

**أَرْسَلَهَا الْعِرَاكَ وَلَمْ يَدْذُهَا وَلَمْ يَشْفُقْ عَلَى نَفْسِ الدِّخَالِ**  
*Il les lâcha en foule, sans les faire boire avec ordre ni s'inquiéter que leur entrée confuse pût les empêcher de satisfaire*

*leur soif; 6)* de même dans la leçon: **لَيَخْرُجَنَّ الْأَعَزُّ مِنْهَا الْأَذَلُّ**  
*Le plus puissant en sortirait le plus humble (c. 63. 8), avec*

*a du yā' et u du rā'; car tous ces cas et les semblables doivent être négligés par la raison que l'article y est explétif. De même la locution: **اجْتَهِدْ وَحَدَكَ** *Fais tes efforts tout seul*, doit être ramenée à la construction sans annexion, comme s'il y avait: **اجْتَهِدْ مُنْفِداً** 7).*

6) Il s'agit de l'ânier faisant boire les ânesses et craignant pour elles l'attaque d'une bête sauvage. 'Ayniyy. — Pour le sens de **دَا** v. c. 28. 23.

7) C'est ainsi qu'on trouve dans les actes la formule: **الدَّارُ لَهُ**  
**وَحَدَهُ دُونَ شَرِيكِ لَهُ فِيهَا** *La maison est à lui tout seul, sans associé qui y ait droit avec lui. Il me semble, malgré de nombreuses opinions différentes exprimées à ce sujet, que c'est aussi le cas de: **الْحَمْدُ لِلَّهِ وَحَدَهُ** *La louange à Dieu seul (et non, comme c'est l'usage de traduire cette formule: ... au Dieu unique), quitte à analyser **لَهُ** comme énonciatif ayant le sens d'un complément**

« Et son antécédent déterminé, particularisé, ou général, ou enfin reculé après lui, ex.: 1° خَاشِعًا  
 « فِي أَرْبَعَةِ أَيَّامٍ سَوَاءٍ لِلْسَّائِلِينَ 2°; أَبْصَارُهُمْ يَخْرُجُونَ 3°  
 « لِمَيَّةٍ مَوْحِشًا طَلْدٌ 4°; وَمَا أَهْلَكْنَا مِنْ قَرْيَةٍ إِلَّا لَهَا مُنْذِرُونَ »

C'est-à-dire que la règle de l'antécédent est de satisfaire à l'une des quatre conditions suivantes: 1° Etre déterminé, ex.: خَاشِعًا أَبْصَارُهُمْ يَخْرُجُونَ *Les yeux baissés ils sortiront* (c. 54. 7), où خَاشِعًا est qualificatif accidentel du pronom de يَخْرُجُونَ, et le pronom est tout ce qu'il y a de plus déterminé; — 2° Ou être particularisé, ex.: فِي أَرْبَعَةِ أَيَّامٍ سَوَاءٍ لِلْسَّائِلِينَ *En quatre jours exactement* 8), [cela soit dit] pour objectif (celui du verbe sous-entendu: convient, v. § 79 n. 3), et à supposer: وَاحِدًا وَاحِدًا en l'état de qui s'isole [de] son isolement. La phrase de ce traité, § 58: «... de placer l'objet en avant du sujet seulement...», est traduite de أَنْ يَتَقَدَّمَ الْمَفْعُولُ عَلَى الْفَاعِلِ وَاحِدًا. — Cependant, si le sens lui-même en paraît certain, du moins les grammairiens ne sont-ils pas d'accord pour analyser cette construction. — Comp. § 39 n. 4. — Comp. fin de § 75. — V. Baydāwiyy, Coran, 17, 49; — 39, 46; — 40. 12, sur le régime; et, sur le sens, 7, 68, où il explique ainsi les paroles des gens de 'Ad: أَجِئْتَنَا لِنَعْبُدَ اللَّهَ وَحْدَهُ, *Ils trouvèrent étrange que Dieu eût le privilège d'être adoré* اِسْتَبَعَدُوا اِخْتِصَاصَ اللَّهِ بِالْعِبَادَةِ. Voir aussi 'Alf. v.v. 336, 398.

8) Comme généralement les infinitifs (alors invariables), سَوَاءٌ se prend adjectivement. Baydāwiyy (c. 2. 5). — Ici ce même auteur dit que سَوَاءٌ est pour: اِسْتَوَتْ سَوَاءٌ (= اِسْتَوَاةٌ), et que cette propo-

qui le demande (c. 41. 9), où **سَوَاءً** est qualificatif accidentel de **أَرْبَعَةً**, nom indéterminé il est vrai, mais particularisé par son annexion à **أَيَّامٍ**; — 3° Ou exprimer un sens général, ex.: **وَمَا أَهْلَكْنَا مِنْ قَرْيَةٍ إِلَّا لَهَا مُنْذِرُونَ** *Nous n'avons pas fait périr de cité qui n'ait eu des avertisseurs* (c. 26. 208), où la proposition **لَهَا مُنْذِرُونَ** est qualificative accidentelle<sup>9)</sup> de **قَرْيَةٍ** qui est indéterminé général comme venant à la suite de la négation. — 4° Ou venir après le qualificatif accidentel, comme dans le vers:

**لَيْسَةَ مُوحِشًا طَلْدٌ يَلُوحُ كَأَنَّهُ خِلْدٌ**

*De Mayyah restent des ruines désolées qui brillent comme l'étui d'un riche fourreau*, où **مُوحِشًا** est qualificatif accidentel de **طَلْدٌ** qui est indéterminé, mais placé après ce qualificatif<sup>10)</sup>.

sition qualifie essentiellement **أَيَّامٍ**, ce qui est indiqué par la leçon **سَوَاءً**, ou accidentellement le pronom de **الْأَرْضِ**. L'analyse de 'Ibnu-Hijām est suivie par les principaux commentateurs de la 'Alfiyyah. Qunawiyy fait remarquer que cette expression constitue une qualification corroborative, puisque son sens résulte déjà de ce que le nombre de jours est de quatre en total (Comp. n. 5).

9) Une proposition semblable, qui ne commence pas par un verbe au futur sans négation, doit être rattachée par un pronom conjonctif, comme ici **هَا**, ou par **وَ** comme dans le vers § 76: **فَاجْتَنُّنَّ النَّحَّ** (qui contient aussi un exemple de l'emploi de **قَدْ**, également nécessaire après **وَ** devant le passé). Comp. § 78. Les deux liens se trouvent réunis dans le passage cité § 90, 1°.

10) Le génitif prépositionnel ou l'accusatif limitatif, étudiés

## LE SPÉCIFICATIF.

«G. Et le spécifiqueatif, qui est 'un nom, employé  
«accessoirement, indéterminé, primitif, servant à  
«expliquer les substances vagues;»

80. Parmi les noms régis à l'accusatif est le spécifiqueatif, c'est-à-dire un mot satisfaisant aux cinq conditions suivantes, être: 1<sup>o</sup> nom, 2<sup>o</sup> employé accessoirement, 3<sup>o</sup> indéterminé, 4<sup>o</sup> primitif, 5<sup>o</sup> propre à expliquer les substances vagues <sup>1)</sup>. Il ressemble donc au qualificatif accidentel par ses trois premières conditions, mais il s'en distingue par les deux

§ 34 b, et la proposition proprement dite, quand ils viennent après un nom déterminé, sont des qualificatifs accidentels; après un nom indéterminé (comme *طَلَّ* après *يَلُوحُ*) ce sont des qualificatifs essentiels. Comp. § 41 n. n. 1 et 2.

Dans la phrase: *لَقِيْتُ زَيْدًا مُصْعِدًا مُنْحَدِرًا*, le premier qualificatif se rapporte à *زَيْدًا* et le second à *تُ*. On peut intervertir cet ordre si le sens est clair, ex.: *لَقِيْتُ هِنْدًا مُصْعِدًا مُنْحَدِرًا*, où l'accord indique que c'est *هِنْدُ* qui descend et *تُ* qui monte. 'Ibnu-'Aqil.

1) Qui peuvent être supposées, ex.: *طَابَ زَيْدٌ نَفْسًا* *Zayd s'est calmé*, comme s'il y avait: *طَابَ شَيْءٌ مِّنْهُ إِلَى زَيْدٍ* *Une chose qui se rapporte à Zayd est devenue en bon état*, et alors *نَفْسًا* spécifie le nom vague *شَيْءٌ*. *Sajjā'iyy*.

dernières, car le qualificatif accidentel est un nom dérivé désignant les manières d'être, tandis que le spécificatif est un nom primitif désignant les substances.

« Le plus qu'il se trouve, c'est à la suite 1<sup>o</sup> des « noms de mesures, comme جَرِيْبٌ نَخْلًا - ; صَاعٌ تَمْرًا - ; « مَنْوَانٍ عَسَلًا - ; 2<sup>o</sup> des noms de nombres, comme أَحَدٌ « تِسْعٌ وَتِسْعُونَ نَعَجَةً , jusqu'à عَشْرَ كَوْكَبًا « comprendre le spécificatif de كَمْ interrogatif, comme « كَمْ عَبْدًا مَلَكَتَ « au génitif et au singulier comme celui de مِائَةٌ et « des nombres plus élevés, ou au pluriel comme celui « de عَشْرَةٌ et au-dessous ; si كَمْ interrogatif est régi « par une préposition, son spécificatif peut être mis « au génitif ou à l'accusatif. Le spécificatif sert aussi « à expliquer un rapport, qu'il soit transposé, comme « dans : وَأَشْتَعَلَ الرَّأْسُ شَيْبًا , ou : وَفَجَّرْنَا الْأَرْضَ عُيُونًا , ou : « أَنَا أَكْثَرُ هُنَا مَالًا , ou qu'il ne soit pas transposé, comme « dans : إِمْتَلَأْ الْإِنَاءَ مَاءً . »

« Tous deux peuvent servir à corroborer, comme « dans : وَلَا تَعْتَوْا فِي الْأَرْضِ مُفْسِدِينَ , et : مِنْ خَيْرِ أَدْيَانٍ , « et il faut y comprendre : يَتُّسَسَ الْفَخْلُ : « فَحَلُّهُمْ فَحَلًّا , contrairement à l'opinion de Sibawayh. »

Il y a deux sortes de spécificatifs, celui qui explique un terme simple et celui qui explique un rapport.

a) Le premier peut se rencontrer à la suite de plusieurs expressions.

1° Les mesures **مَقَادِيرُ**, terme qui s'applique à trois choses, les dimensions, comme **جَرِيْبٌ نَخْلًا** *Un arpent de dattiers*, la capacité, comme **صَاعٌ تَمْرًا** *Un pot de dattes*, le poids, comme **مَنْوَانٌ عَسَلًا** *Deux kilogrammes de miel*.

2° Les nombres, comme: **أَحَدَ عَشَرَ دِرْهَمًا** *Onze écus*, et tel est: **إِنِّي رَأَيْتُ أَحَدَ عَشَرَ كَوْكَبًا** *Moi, j'ai vu onze étoiles* (c. 12. 4). La règle des nombres est la même de onze à quatre-vingt-dix-neuf, ex.: **إِنَّ هَذَا أَخِي لَهُ تِسْعٌ وَتِسْعُونَ نَعَجَةً** *Celui-ci est mon frère; il avait quatre-vingt-dix-neuf brebis* (c. 38. 22), et, dans le *hadîṭ*: **إِنَّ لِلَّهِ تِسْعَةً وَتِسْعِينَ اسْمًا** *Dieu a quatre-vingt-dix-neuf noms*. Dans le précis j'ai disjoint les nombres des mesures, d'où l'on comprend qu'ils n'en font pas partie, et c'est en effet l'avis des grammairiens les plus autorisés. Car par les mesures on entend des choses qui ne sont pas réellement les objets visés par leurs noms, mais bien les quantités qu'elles mesurent, de telle sorte que le mot **مِقْدَارٌ**, *équivalent* ou *mesure*, peut les prendre pour complément annectif, ce qui ne peut se faire avec les nombres; on dit bien: **عِنْدِي مِقْدَارٌ رَطْلٍ زَيْتًا** *Il y a chez moi l'équivalent d'une livre d'huile*<sup>2)</sup>; mais on ne dirait pas: **عِنْدِي مِقْدَارٌ**

2) *L'équivalent, en poids d'huile, du morceau de matière pesante qui représente l'unité de poids dite livre.*



عِشْرِينَ رَجُلًا *Il y a chez moi l'équivalent de vingt hommes, si ce n'est dans un sens différent* <sup>3)</sup>.

Il faut comprendre dans le spécificatif des nombres, celui de كَمْ interrogatif. En effet le mot كَمْ en arabe est une appellation qui désigne un nombre d'espèce et de quantité inconnues. Il est de deux sortes: interrogatif, avec le sens de *quel nombre?* et il est employé par quelqu'un qui s'informe de la quantité d'une chose; ou énonciatif, avec le sens de *beaucoup!* et il est employé par quelqu'un qui veut se vanter et exprimer que telle chose est en grande quantité.

Le spécificatif de كَمْ interrogatif se met à l'accusatif singulier. On dit: كَمْ عَبْدًا مَلَكَتَ *Combien d'esclaves avez-vous acquis?* et: كَمْ دَارًا بَنَيْتَ *Combien de maisons avez-vous construites?* Mais le spécificatif de كَمْ énonciatif est toujours au génitif; seulement tantôt il est au pluriel, comme celui des nombres dix et au-dessous, ex.: كَمْ عَبِيدٍ مَلَكَتَ *Combien d'esclaves n'avez-vous pas acquis!* comme: عَشْرَةَ أَعْبُدِ مَلَكَتَ, et: ثَلَاثَةَ أَعْبُدِ مَلَكَتَ *Tu as acquis dix (trois) esclaves* <sup>4)</sup>; et

3) Au figuré. Un nom ne peut s'annexer à un complément identique avec lui par le sens ('Alf. v. 395). Le nombre est abstrait et représente directement une grandeur; la mesure, telle qu'on la conçoit dans le langage ordinaire, est concrète (une barre de longueur connue, dite coudée, un morceau de tel métal, ayant telles dimensions, appelé livre); aussi ne représente-t-elle une grandeur que par comparaison.

4) Remarquez le pluriel de beaucoup avec كَمْ et celui de peu avec les nombres de trois à dix. Comp. § 34 n. 3.

tantôt il est au singulier comme celui des nombres cent et au-dessus, ex.: *كَمْ عَبْدٍ مَلَكَتَ*, comme: *وَإِنَّ عِبْدَ مَلَكَتَ* et: *أَلْفَ عَبْدٍ مَلَكَتَ*. — Quand *كَمْ* est interrogatif, s'il est régi au génitif par une préposition, on peut mettre son spécifiqueatif au génitif, ex.: *بِكَمْ دِرْهَمٍ أَشْتَرَيْتَ* *Pour combien d'écus avez-vous acheté?* et alors le régissant du spécifiqueatif est *مِنْ* sous-entendu, mais non l'annexion, contrairement à l'avis de Zajjāj.

<sup>30</sup> Ce qui indique la parité, comme dans: *وَلَوْ جِئْنَا بِبَيْلِهِ* *وَمَدَدًا* *Quand bien même nous y en emploierions encore autant par surcroît* (c. 18. 109), et dans la locution: *إِنَّ لَنَا أَمْثَالَهَا* *إِبِلًا* *Nous en avons de pareils en fait de chameaux.*

<sup>40</sup> Ce qui indique la disparité, ex.: *إِنَّ لَنَا غَيْرَهَا* *إِبِلًا* *وَشَاءَ* *Nous en avons de différents en fait de chameaux et de moutons.*

Et ce qui ressemble à cela.

Par ces mots: « *Le plus qu'il se trouve . . .* », j'ai voulu donner à entendre que le spécifiqueatif du terme simple ne s'emploie pas seulement à la suite des noms de mesures.

b) Le spécifiqueatif qui explique un rapport est de deux espèces: transposé et non transposé.

<sup>10</sup> Le spécifiqueatif transposé est de trois sortes: — Celui qui est transposé du sujet verbal, comme dans: *وَأَشْتَعَلَ الرَّأْسُ* *وَشَيْبًا* *Ma tête s'illumine de l'éclat des cheveux blancs* (c. 19. 3), où la construction primitive était: *إِشْتَعَلَ شَيْبُ الرَّأْسِ*; puis le complément annectif est devenu sujet, et l'antécédent de

l'annexion spécifique<sup>5)</sup>. — Celui qui est transposé de l'objet, comme dans: **وَفَجَّرْنَا الْأَرْضَ عُيُونًا** *Nous fîmes sourdre la terre en fontaines* (c. 54. 12), dont la construction primitive était:

**فَجَّرْنَا عُيُونَ الْأَرْضِ** avec la même transformation qui vient d'être rapportée. — Celui qui est transposé d'un antécédent d'annexion qui n'est ni l'un ni l'autre de ces deux-là, et c'est celui qui se trouve à la suite d'un superlatif, celui-ci servant d'énonciatif à quelque chose qui est différent du spécifique.

Ex.: **زَيْدٌ أَكْثَرُ مِنْكَ عِلْمًا** *Zayd est plus que vous par la science,*

dont la construction primitive était: **عِلْمُ زَيْدٍ أَكْثَرُ** *La science de Zayd est plus . . .*; de même: **أَنَا أَكْثَرُ مِنْكَ مَالًا وَأَعَزُّ نَفَرًا**

*Moi, je suis plus riche que toi, plus puissant par mes gens*

(c. 18. 32). Mais si le spécifique venant à la suite du superlatif ne différait pas du sujet de l'énonciation faite au moyen de celui-ci, il devrait se mettre au génitif par annexion, ex.:

**مَالُ زَيْدٍ أَكْثَرُ مَالٍ** *La fortune de Zayd est une très-grande fortune<sup>6)</sup>*, à moins cependant que le superlatif n'ait un autre complément annectif, car alors il se met à l'accusatif, ex.:

5) V. un autre ex. avec **مِنْ** § 115 et n. 2.

6) Le terme de la 'Alfiyyah pour désigner ce nom est *sujet actif logique*; en effet l'exemple précédent se réduit à **زَيْدٌ كَثْرَ عِلْمُهُ** et rentre dans la catégorie précédente; mais on ne saurait dire **مَالُ زَيْدٍ كَثْرَ مَالِهِ**.

مَالُ زَيْدٍ أَكْثَرُ النَّاسِ مَالًا *La fortune de Zayd est des plus grandes qu'il y ait chez les hommes* 7).

2° Le spécifiqueatif non transposé est comme dans: **إِمْتَلَأَ** *Le vase s'est rempli d'eau.* Il se rencontre rarement.

## REMARQUE SUR CES DEUX RÉGIMES.

81. Chacune de ces deux sortes d'expressions, le qualificatif accidentel et le spécifiqueatif, peuvent être employées à corroborer, non plus à désigner une manière d'être ou une substance.

En voici des exemples en ce qui concerne le premier:

وَلَا تَعْتُوا فِي الْأَرْضِ مُفْسِدِينَ *Ne soyez pas méchants sur la terre en causant du désordre* (c. 2. 57);  
 ثُمَّ وَلَّيْتُمْ مُدْبِرِينَ *Puis vous avez tourné le dos, fugitifs* (c. 9. 25);  
 وَيَوْمَ أُبْعِثُ *Et le jour où je serai ressuscité, vivant* (c. 19. 34);  
 فَتَبَسَّمَ ضَاحِكًا *Et il sourit en riant* (c. 27. 19); de même le vers:

وَقَضَىٰ فِي رَجَبِ الظَّلَامِ مُنِيرَةً كَجَمَانَةِ الْبَحْرِ سُدًّا نِظَامَهَا *Elle brille sur le fond ténébreux, resplendissante, comme la perle échappée au collier dont le fil s'est rompu.*

7) L'exemple du *Tawdih* est: **هُوَ أَكْرَمُ النَّاسِ رَجُلًا** *Il est le plus généreux homme du monde.* 'Alf. v. 361. Un autre ex. § 81, le vers **وَلَقَدْ الْحَجَّ**.

Voici des exemples du spécifique employé ainsi: **إِنَّ عِدَّةَ** الشُّهُورِ عِنْدَ اللَّهِ اثْنَا عَشَرَ شَهْرًا *Le nombre des mois, devant Dieu, est bien de douze mois* (c. 9. 36); **وَوَاعَدْنَا مُوسَى ثَلَاثِينَ لَيْلَةً وَأَتَمَمْنَاهَا بِعَشْرِ فَتَمَّ مِيقَاتُ رَبِّهِ أَرْبَعِينَ لَيْلَةً** *Nous donnâmes à Moïse un rendez-vous à trente nuits que nous complétâmes par dix autres, en sorte que le délai pour sa rencontre avec son Seigneur fut porté à quarante nuits* (c. 7. 138); ces mots de 'Abū-Tālib:

**وَلَقَدْ عَلِمْتُ بِأَنَّ دِينَ مُحَمَّدٍ مِنْ خَيْرِ أَدْيَانِ الْبَرِيَّةِ دِينًا** *Oui je sus bien que la religion de Muhammad est des meilleures religions qu'il y ait au monde*; de même dans ce vers du poète:

**وَالْتَغْلَبِيُّونَ بِئْسَ الْفَاحِلُ فَخَلَهُمْ فَاحِلًا وَأُمَّهُمْ زَلَاءٌ مِنْطِيقٌ** *Et les Taghlébites! race d'un méchant étalon, triste étalon! Et leur mère, elle se rembourrait pour grossir ses maigres fesses.* Cependant Sibawayh défendait la construction **نِعَمَ فَاحِلًا** <sup>957</sup> *1)*, de sorte que l'on a voulu expliquer **فَاحِلًا** dans ce vers comme qualificatif accidentel corroboratif, mais les citations qui autorisent cette construction sont nombreuses,

1) « Quant à la réunion d'un spécifique avec un nom, sujet actif, c'est le sujet de disputes célèbres ('Alf. v. 489). » Ibnū-'Aqil distingue la construction mixte comme permise, celle dans laquelle le permutatif ajoute au sens; ex.: **نِعَمَ الرَّجُلُ فَارِسًا زَيْدٌ** *Le fameux homme que Zayd, [comme] cavalier!* — Comp. § 59. — Si au lieu de **فَارِسًا** qui se prend substantivement, on mettait l'adjectif **رَاكِبًا**, ce serait un qualificatif accidentel: *à cheval.*

et il est inutile de réduire cette expression en une autre. D'ailleurs l'emploi du spécifique avec **نَعَمَ** et **بِئْسَ** est plus fréquent que celui du qualificatif accidentel<sup>2)</sup>.

## L'EXCEPTION.

« H. Enfin l'expression exceptée par **إِلَّا** d'un discours complet, affirmatif, ex. : **فَشَرِبُوا مِنْهُ إِلَّا قَلِيلًا مِنْهُمْ**.  
 « Si l'affirmation manque, ou bien il y a continuité, et alors on préfère la construction avec permutatif, ex. : **مَا فَعَلُوا إِلَّا قَلِيلٌ مِنْهُمْ**; ou bien il y a discontinuité et alors l'accusatif est préféré par les Banū-Tamīm et exigé par les habitants du Hijāz, ex. : **مَا لَهُمْ بِهِ مِنْ عِلْمٍ إِلَّا اتِّبَاعَ الظَّنِّ**; à moins que, dans l'un ou dans l'autre cas, le nom excepté ne soit placé en avant, car alors il faut l'accusatif, ex. : **وَمَا لِي إِلَّا آلَ أَحْمَدَ الْحِ**.  
 « Si enfin le discours est incomplet l'expression exceptée est soumise aux régimes, ex. :<sup>1)</sup> **وَمَا أَمَرْنَا إِلَّا وَاحِدَةً**; c'est ce que l'on exprime par le terme de *vacance*. »

2) Exemple français d'un qualificatif accidentel corroboratif: *On entendait à peine au fond de la baignoire Glisser l'eau fugitive. Un qualificatif accidentel propre serait celui du vers: Le flot qui l'apporta recule épouvanté.* Celui-ci exprime une idée, celui-là renchérit seulement sur une idée déjà exprimée. Comp. § 101 n. 1.

1) c. 54. 50, v. § 47.

82. Parmi les expressions régies à l'accusatif, il y a encore celle qui est exceptée, dans certains des cas où elle peut se présenter.

En voici le résumé.

a) Quand l'exception se fait au moyen de **إِلَّا** et que cette particule est précédée d'un discours complet et affirmatif, la réunion de ces trois conditions rend obligatoire l'accusatif de l'objet excepté, que l'exception soit continue, comme: **قَامَ الْقَوْمُ إِلَّا زَيْدًا** *Les gens se levèrent excepté Zayd*, et: **فَشَرِبُوا مِنْهُ إِلَّا قَلِيلًا مِنْهُمْ** *Ils en burent ainsi cependant, sauf un petit nombre d'entre eux* (c. 2. 250); ou qu'elle soit discontinue, comme: **قَامَ الْقَوْمُ إِلَّا حِمَارًا** *Les gens se levèrent, hors un âne*, et, suivant l'une des deux opinions émises à son sujet <sup>1)</sup>, le passage: **فَسَجَدَ الْمَلَائِكَةُ كُلُّهُمْ أَجْمَعُونَ إِلَّا إِبْلِيسَ** *Et les anges se prosternèrent tous unanimement, hors Iblis* (c. 15. 30).

b) Tout restant en l'état, si le discours qui précède la particule n'est pas affirmatif, il peut se présenter deux cas, ou bien l'exception est continue, ou elle est discontinue.

1° Si elle est continue, l'objet excepté est susceptible de deux constructions. Dans la première il est considéré comme concordant avec l'objet dont on excepte, à titre de permutatif de tout pour partie <sup>2)</sup>, suivant les Basrites, ou à titre d'ad-

1) Celle-ci suppose que 'Iblis n'était pas un ange. Suivant l'autre opinion il y aurait continuité.

2) V. § 112, 2°.

joint en série suivant les Coufites. Dans la seconde construction il est mis à l'accusatif, conformément à la règle générale de ce chapitre, et c'est du très-bon arabe, bien que la concordance soit meilleure encore. — Et par ce qui n'est pas affirmatif j'entends le négatif, le prohibitif et l'interrogatif.

Exemple du négatif: مَا فَعَلُوا إِلَّا قَلِيلٌ مِنْهُمْ *Ils ne l'auraient pas fait, excepté bien peu d'entre eux* (c. 4. 69), passage où les Sept, à l'exception de 'Ibnu-Āmir, ont lu le nominatif de قَلِيلٌ en le considérant comme permutatif du pronom **و** dans مَا فَعَلُوا<sup>3</sup>). 'Ibnu-Āmir seul a lu ce mot à l'accusatif à cause de l'exception. — Exemple du prohibitif:

وَلَا يَلْتَفِتْ مِنْكُمْ أَحَدٌ إِلَّا أَمْرَاتُكَ *Et que personne de vous ne se retourne, à l'exception de ta femme* (c. 11. 83), passage où 'Abū-Āmr et 'Ibnu-Kaṭīr ont lu أَمْرَاتُكَ au nominatif comme permutatif de أَحَدٌ<sup>5</sup>, tandis que les autres l'ont lu à l'accusatif à cause de l'exception. Il y a deux opinions à ce sujet, la première c'est que ce nom serait excepté de أَحَدٌ<sup>6</sup> et alors la leçon de la majorité serait conforme à la moins bonne des deux constructions, car ce que l'on doit envisager dans une leçon c'est sa provenance, non sa convenance; et la deuxième c'est qu'il soit excepté de أَهْلِكَ<sup>4</sup>) et alors l'ac-

3) Dans le premier ex. cité (c. 2. 250) on lit aussi قَلِيلٌ en réduisant فَشَرِبُوا à فَيَطِيعُونَ, équivalent par le sens mais négatif.

#### V. Baydāwiyy.

4) C'est-à-dire: فَاسْرِ بِأَهْلِكَ *Pars nuitamment avec ta famille.*



cusatif est nécessaire. — Un exemple de l'interrogatif est: *وَمَنْ يَقْنَطُ مِنْ رَحْمَةِ رَبِّهِ إِلَّا الضَّالُّونَ* *Et qui désespère de la grâce de son Seigneur, hors les égarés (c. 15. 56)?* passage où tous ont lu الضَّالُّونَ au nominatif comme permutatif du pronom contenu dans يَقْنَطُ; si l'on avait lu إِلَّا الضَّالِّينَ à l'accusatif à cause de l'exception, c'était permis, mais la leçon est une tradition que l'on doit suivre.

2<sup>o</sup> Si l'exception est discontinuë, les habitants du Hijāz exigent l'accusatif, disant: *مَا فِيهَا أَحَدٌ إِلَّا حَبَارًا* *Il ne s'y trouve personne qu'un âne*, et c'est suivant cette règle de leur dialecte que le Coran a été révélé, ex.: *مَا لَهُمْ بِهِ مِنْ عِلْمٍ إِلَّا اتِّبَاعَ الظَّنِّ* *Ils n'avaient à ce sujet aucune certitude, et ne faisaient qu'obéir à une présomption (c. 4. 156).* Quant aux Banū-Tamīm ils permettent l'accusatif ou la construction avec le permutatif, lisant dans ce passage: *إِلَّا اتِّبَاعُ* au nominatif, comme permutatif de *عِلْمٍ* en ayant égard à l'accident de flexion virtuelle; mais ils ne permettent pas de le lire au génitif, comme permutatif du même mot considéré avec sa flexion réelle, parce que l'agent qui régit ce génitif est *من* explétif, or *اتِّبَاعُ الظَّنِّ* est déterminé et affirmé, et *من* explétif ne peut régir que l'indéterminé, nié ou objet d'une interrogation <sup>5)</sup>, comme les deux exemples en

5) Le régissant de l'antécédent est censé répété devant le permutatif (v. § 106); ce régissant ne pouvant être *مِنْ*, c'est لَهُمْ.

V. la n. suivante.

sont donnés par la citation suivante: **مَا تَرَى فِي خَلْقِ الرَّحْمَنِ مِنْ تَفَاوُتٍ فَارْجِعِ الْبَصَرَ هَذَ تَرَى مِنْ فُطُورٍ** *Tu ne trouveras aucune incohérence dans la création du Miséricordieux. Ramène ton regard; vois-tu donc une seule fissure* (c. 67. 3)?

Si l'objet excepté précède celui dont on excepte, il doit toujours être mis à l'accusatif, que l'exception soit discontinue, comme: **دُونَ مَا فِيهَا إِلَّا حِمَارًا أَحَدٌ** *Il ne s'y trouve, hors un âne, personne*, ou qu'elle soit continue, comme: **مَا قَامَ إِلَّا زَيْدًا الْقَوْمُ** *Hors Zayd, les gens ne se levèrent pas*; Kumayt a dit:

**وَمَا لِي إِلَّا آلَ أَحْمَدَ شِيعَةً وَمَالِي إِلَّا مَذْهَبَ الْحَقِّ مَذْهَبٌ** *Je n'ai pas d'autre secte que la famille de Ahmad, pas d'autre rite que le rite de la vérité.* Si la concordance a été défendue dans ce cas, c'est que le mot concordant ne saurait précéder son antécédent.

c) Si le discours précédant **إِلَّا** n'est pas complet, ce qui signifie que l'objet dont on excepte n'y est pas exprimé, le nom exprimé après **إِلَّا** subit les mêmes accidents que s'il n'était pas précédé de **إِلَّا**, et l'on dit: **مَا قَامَ إِلَّا زَيْدٌ** *Il ne se leva que Zayd*, avec le nominatif, comme dans: **مَا قَامَ زَيْدٌ**; de même: **مَا رَأَيْتُ إِلَّا زَيْدًا** *Je n'ai vu que Zayd*, avec l'ac-

6) On doit analyser ici **شِيعَةً** comme sujet actif de **لِي**, génitif prépositionnel qui a force verbale comme appuyé à une expression précédente, la négative. V. § 34 n. 12.

cusatif, comme dans: مَا رَأَيْتُ زَيْدًا; et: مَا مَرَرْتُ إِلَّا بِزَيْدٍ. Je n'ai passé qu'auprès de Zayd, avec le génitif, comme dans: مَا مَرَرْتُ بِزَيْدٍ. C'est ce qu'on appelle l'exception vacante, parce que l'expression qui s'y trouve avant إِلَّا tend vers ce qui est après, sans en être distraite par l'exercice du régime qu'elle comporterait.

Partout ici l'objet dont on excepte est représenté par un nom, de sens général, sous-entendu, et la phrase: مَا قَامَ إِلَّا زَيْدٌ est l'équivalent de celle-ci: مَا قَامَ أَحَدٌ إِلَّا زَيْدٌ. De même pour les autres exemples 7).

« On excepte aussi, 1<sup>o</sup> avec غَيْرٌ et سِوَى, qui régissent le génitif et se fléchissent d'après la règle du « nom placé à la suite de إِلَّا, 2<sup>o</sup> avec خَلَا, حَاشَا et عَدَا, « qui régissent l'accusatif ou le génitif, 3<sup>o</sup> avec مَا خَلَا, « qui régissent l'accusatif. »

7) On pourrait se demander si la phrase: لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ devrait pas être soumise à cette règle. Il suffit de remarquer que le discours y est complet avant إِلَّا, car l'énonciatif de لَا peut être supprimé. V. § 52 n. 5. C'est donc la règle précédente qu'il faut appliquer, et si l'on met اللَّهُ au nominatif, c'est comme permutatif du composé لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ qui est virtuellement au nominatif. V § 52 لَا رَجُلٌ ظَرِيفٌ فِي الْدَارِ. Dans tous les passages analogues, le Coran donne le nom excepté au nominatif; 2, 158; 16, 2; 21, 87; 37, 34.

Voir des conséquences de la règle de ce paragraphe § 47, مَا, لَا, et § 57.

83. Les agents autres que إِلَّا qui servent à excepter, sont de trois sortes: 1<sup>o</sup> ceux qui régissent toujours le génitif, 2<sup>o</sup> ceux qui régissent toujours l'accusatif; et 3<sup>o</sup> ceux qui régissent tantôt le génitif et tantôt l'accusatif.

1<sup>o</sup> Ceux qui régissent toujours le génitif sont سَوَى et غَيْرٌ. On dit: قَامَ الْقَوْمُ سَوَى زَيْدٍ et: قَامَ الْقَوْمُ غَيْرَ زَيْدٍ avec زَيْدٍ au génitif dans les deux exemples. Quant à غَيْرٌ il prend l'accident de flexion qu'exigerait le nom venant à la suite de إِلَّا dans ce même discours, et l'on dira: قَامَ الْقَوْمُ غَيْرَ زَيْدٍ avec غَيْرٌ à l'accusatif, comme on dit: قَامَ الْقَوْمُ إِلَّا زَيْدًا avec زَيْدًا à l'accusatif; de même: مَا قَامَ الْقَوْمُ غَيْرُ زَيْدٍ avec غَيْرٌ à l'accusatif ou au nominatif, comme on dit: مَا قَامَ الْقَوْمُ إِلَّا زَيْدًا ou إِلَّا زَيْدٌ; de même: مَا قَامَ الْقَوْمُ غَيْرَ حِمَارٍ avec l'accusatif suivant le dialecte du Hijāz, et l'accusatif ou le nominatif suivant celui des Banū-Tamīm; de même dans tous les cas. — La même règle est appliquée à سَوَى<sup>1)</sup> contrairement à l'opinion de Sibawayh qui a prétendu que ce mot est toujours nécessairement à l'accusatif comme complément limitatif.

2<sup>o</sup> Ceux qui ne régissent que l'accusatif sont au nombre de quatre: قَامُوا, مَا عَدَا, مَا خَلَا, لَا يَكُونُ, لَيْسَ. On dit: قَامُوا, قَامُوا مَا خَلَا زَيْدًا, ou: قَامُوا لَا يَكُونُ زَيْدًا, ou: لَيْسَ زَيْدًا,

1) Avec cette différence que la flexion y est supposée, non sensible, V. § 19.

ou enfin : قَامُوا مَا عَدَا زَيْدًا. On lit dans le ḥadīṭ : مَا أَنهَرَ دَمَ وَذِكْرَ اسْمِ اللَّهِ عَلَيْهِ فَكُلُّ لَيْسَ السِّنِّ وَالظُّفْرِ *Quoi que ce soit qui ait fait couler le sang, le nom de Dieu y ayant été prononcé, mange, à moins que ce ne soit la dent ou l'ongle* (Buqāriyy, Būlaq, VI p. 214); et Labid a dit :

أَلَا كُلُّ شَيْءٍ مَا خَلَا اللَّهَ بَاطِلٌ وَكُلُّ نَعِيمٍ لَا مَحَالَةَ زَائِلٌ  
*N'est-ce pas que tout, hors Dieu, est vain, que toute volupté est inévitablement passagère.*

L'accusatif de l'expression après لَيْسَ et لَا يَكُونُ vient de ce que c'est là l'énonciatif de ces verbes dont le nom <sup>2)</sup> est implicite en eux. Celui de l'expression après مَا خَلَا et مَا عَدَا vient de ce que c'est leur objet verbal, leur sujet actif y étant aussi implicitement contenu.

3<sup>o</sup> Ceux qui régissent tantôt le génitif et tantôt l'accusatif sont au nombre de trois : خَلَا, عَدَا et حَاشَا, qui régissent ainsi parce que ce sont à la fois des prépositions et des verbes au temps passé. Si donc on les considère comme des prépositions, on leur fait régir l'excepté au génitif; si c'est comme verbes, on le leur fait régir à l'accusatif en qualité d'objet verbal, le sujet étant un pronom implicite contenu dans le verbe d'exception <sup>3)</sup>.

2) V. le nom de كَانٌ § 43.

3) Voir pour لَمَّا exceptif § 8 d et § 49 n. 1.

## EMPLOIS DU GÉNITIF.

---

« Le nom est régi au génitif, tantôt par des prépositions qui s'emploient avec toutes sortes de noms, savoir: مِنْ, إِلَى, عَنِ, عَلَى, فِي (celle-ci servant ou non au serment), ou qui ne s'emploient qu'avec le substantif, savoir: رَبِّ, مُدِّ, مُنْذُ, حَتَّى, et les particules du serment وَ et ت; »

84. Après en avoir fini avec les noms régis au nominatif et à l'accusatif, j'aborde ceux qui le sont au génitif et que je partage en deux classes, les génitifs prépositionnels et les génitifs annectifs. Je commence par ceux-là parce qu'ils sont les principaux.

Les prépositions sont au nombre de vingt<sup>1)</sup>. J'en ai retranché sept: خَلَا, عَدَا, حَاشَا; - لَعَلَّ, مَتَى, كَيْ, et لَوْلَا.

J'ai retranché les trois premières parce que je les avais mentionnées à propos de l'exception, ce qui m'a dispensé d'y revenir ici.

Quant aux quatre restantes, je les ai retranchées à cause

---

1) Ou plutôt vingt et une, quatorze citées et sept omises.

de la rareté de leur emploi. C'est ainsi que: 1° كَعْلٌ ne régit le génitif que dans le dialecte de 'Uqayl, et le poète de cette tribu a dit:

لَعَدَّ آلَ اللَّهِ فَضْلَكُمْ عَلَيْنَا بِشَيْءٍ أَنْ أُمَّكُمْ شَيْمٌ

*Sans doute que Dieu vous a donné sur nous cette prééminence, d'être les enfants d'une femme au périnée défoncé; —*

2° مَتَى ne régit le génitif que dans le dialecte de Huḍayl, tribu dont le poète a dit en décrivant les nuages:

شَرِبْنَ بِمَاءِ الْبَكْرِ ثُمَّ تَرَفَعَتْ مَتَى لَجَجِ خُضْرٍ لَهُنَّ نَثِيمٌ

*L'eau marine les a abreuvés et ils sont remontés du sein des flots verts avec une course retentissante; —* 3° كَيْ ne régit

ainsi que مَا interrogatif, ce qui arrive quand les Arabes s'enquièreent d'un motif en disant: كَيْمَةً avec le sens de لَيْمَةً<sup>3)</sup>

*Pourquoi?* — 4° لَوْلَا ne régit ainsi que le pronom dans ces

2) D'après 'Ayniyy le pronom مَن de شَرِبْنَ se rapporte à السُّحْبُ dans le poème. On voit donc successivement concorder avec ce pluriel de beaucoup, d'êtres non raisonnables, le pronom féminin pluriel, puis le pronom féminin singulier implicite de تَرَفَعَتْ, puis encore هُنَّ. Le qualificatif féminin pluriel خُضْرٍ concorde aussi avec le pluriel d'êtres non raisonnables لَجَجِ. Comp. § 31 n. 7; et § 100 n. 2. — Ici ب a le sens de مَن.

3) « On écrit مَا interrogatif, s'il est régi au génitif, sans 'alif et, quand c'est à la pause, on le suffixe du hā' du silence, qui toutefois n'est pas obligatoire quand مَا n'est pas complément d'un nom ('Alf. v. 895). » Voir une transformation de ce hā' § 117 n. 1.

locutions des Arabes: *لَوْلَا*, *لَوْلَاكَ*, *لَوْلَاكَ*, qui s'emploient rarement. Le poète a dit:

أَوَمَّتْ بَعَيْنَيْهَا مِنَ الْهُدَجِ لَوْلَاكَ فِي ذَا أَلْعَامِ لَمْ أَحْجِمِ

*Elle me fit de la litière un signe des yeux qui signifiait:*

« Sans toi, cette année-ci, je n'aurais pas fait le pèlerinage. »

Mubarrad a nié que *لَوْلَا* fût employé ainsi, mais ce vers et d'autres exemples analogues ont servi d'argument à Sibawayh pour le combattre. Cependant l'usage le plus fréquent en arabe est de dire: *لَوْلَا أَنَا*, *لَوْلَا أَنْتَ* et *لَوْلَا هُوَ*. Ex.: *لَوْلَا أَنْتُمْ لَكُنَّا مُؤْمِنِينَ* *Sans vous, nous aurions bien été croyants* (c. 34. 30).

Les prépositions mentionnées dans le précis se divisent en prépositions composées d'une consonne, au nombre de cinq: *بِ*, *لِ* (4), *كَ*, *وَ* et *تَ*; en prépositions composées de deux consonnes, au nombre de quatre; *مِنْ* (5), *عَنْ*, *فِي* et *مُدَّ*; en prépositions composées de trois consonnes, au nombre de trois: *إِلَى* et *مُنْذُ* (6); et il ne reste que *حَتَّى* (7) qui soit composé de quatre consonnes.

Elles se divisent encore en celles qui régissent le substantif, mais non le pronom, au nombre de sept: *وَ*, *تَ*, *مُنْذُ*, *مُدَّ*,

4) Pour les sens de *لِ* v §§ 25; 46 n. 4; et de *بِ* §§ 57; 60 n. 6; 84 n. 2; 115, 2°.

5) Pour *مِنْ* explétif. v. § 82 b. 2°. Autres emplois §§ 80; 96.

6) De plus, *رَبِّ*.

7) Pour *حَتَّى* particule adjectivale v. § 109.



حَتَّى, ك et رُبَّ, et celles qui régissent le substantif et le pronom, c'est-à-dire toutes les autres. — Ensuite les prépositions qui ne régissent que le substantif se divisent en: a) Celles qui ne régissent que les noms de temps, مُدٌّ et مُنْذٌ, ex.: مَا رَأَيْتَهُ مُدٌّ يَوْمَيْنِ *Je ne l'ai pas vu depuis deux jours*, ou: مُنْذُ يَوْمِ الْجُمُعَةِ *depuis vendredi*); b) puis une seule qui ne régit que les noms indéterminés, رُبَّ, ex.: رُبَّ رَجُلٍ صَالِحٍ لَقِيتُهُ *Combien d'hommes vertueux ai-je rencontrés!*<sup>8)</sup> c) puis une seule qui ne régit que le nom اللَّهُ, et c'est تَ, employée quelquefois aussi dans la formule: قَرَبِ الْكَعْبَةِ *Par le Seigneur de la Ka'bah!* et même dans celle-ci: تَالرَّحْمَنِ *Par le Miséricordieux!* ex.: وَتَاللَّهِ لَأَكِيدَنَّ أَصْنَامَكُمْ *Par Dieu! je tramerai la perte de vos idoles (c. 21. 58)*; قَالُوا تَاللَّهِ لَقَدْ قَاتَرْنَا آتَرَكَ اللَّهُ عَلَيْنَا *Par Dieu, dirent-ils, Dieu t'a préféré à nous (c. 12. 91)*; les exemples en abondent; on dit aussi:

8) Avec le sens de مِنْ dans le passé et فِي dans le présent; مُدٌّ يَوْمَيْنِ *de toute la journée*. — S'emploient aussi suivies du nom au nominatif ou du verbe: جِئْتُ مُدٌّ نَعَا *Je suis venu depuis qu'il a appelé*. Ce sont alors des noms. 'Alf. v. 380.

9) Cette préposition est le plus souvent augmentative, rarement diminutive. Muḡnī. — قَدْ avec le verbe a aussi ces deux sens. Comp. le français: *bien* ou *assez*. — رُبَّ se sous-entend v. § 34 n. 6] et § 49 n. 6.

تَالرَّحْمَنِ لَأَنْعَلَنَّ كَذَا, mais c'est rare; et: تَرَبَّ الْكَعْبَةِ لَأَنْعَلَنَّ كَذَا, et c'est encore plus rare; d) enfin les prépositions qui régissent tous les substantifs, et qui sont toutes les autres.

« Et tantôt par l'annexion à un nom avec le sens « de ل, ex.: غُلَامٌ زَيْدٌ, de مِنْ, ex.: خَاتَمٌ حَدِيدٌ, ou de « فى, ex.: مَكْرُ اللَّيْلِ, annexion dite *significative*, parce « qu'elle détermine ou particularise; tantôt enfin par « l'annexion d'un adjectif à une expression qu'il régit, « comme: حَسَنُ الْوَجْهِ ou مَعْمُورُ الدَّارِ ou بَالِغُ الْكَعْبَةِ, an- « nexion dite *formative*, parce qu'elle ne sert qu'à « alléger le discours. »

85. Après en avoir fini avec les génitifs régis par les prépositions, je me mets à traiter du génitif de l'annexion, et je le divise en deux espèces.

1° La première consiste en ce que l'antécédent ne soit pas un adjectif ou que le complément ne soit pas régi par lui. Il résulte de là trois combinaisons: Ou bien les deux conditions sont remplies, ex.: غُلَامٌ زَيْدٌ; ou bien l'antécédent est un adjectif sans que le complément soit régi par lui, ex.: كَاتِبُ الْقَاضِيِ Le secrétaire du cadi, كَاسِبُ عِيَالِهِ Le soutien de sa famille; ou enfin le complément est régi par l'antécédent, mais sans que celui-ci soit un adjectif, ex.: ضَرْبُ اللَّصِصِ L'action de frapper le bandit. Dans tous ces cas l'annexion est dite *significative*, parce qu'il en résulte une signification à savoir: la détermination, si le complément est déterminé,

ex.: **غُلَامٌ زَيْدٍ**, ou la particularisation s'il est indéterminé,

ex.: **غُلَامٌ أَمْرَأَةٍ** *Le serviteur d'une femme*<sup>1)</sup>.

L'annexion significative se divise en trois sortes, suivant qu'elle exprime: a) Le sens de **فِي**, ce qui arrive quand le complément est limitatif par rapport à l'antécédent, ex.: **بَلْ مَكْرُ اللَّيْلِ وَالنَّهَارِ** *Non, ce sont vos ruses de nuit et de jour* (c. 34. 32); b) ou le sens de **مِنْ**, ce qui arrive quand le complément est d'abord un tout par rapport à l'antécédent, et de plus peut servir à en énoncer un attribut, ex.: **خَاتَمٌ حَدِيدٍ** *Un anneau de fer*, **بَابٌ سَاجٍ** *Une porte de saï<sup>2)</sup>*, mais non: **يَدٌ زَيْدٍ**, parce qu'on ne peut pas dire que *la main est Zayd*<sup>3)</sup>; c) ou enfin le sens de **لِ**, ce qui arrive dans tous les autres cas, ex.: **غُلَامٌ زَيْدٍ** et **يَدٌ زَيْدٍ**.

1) Le premier est un *individu* précis: *Le serviteur de Zayd*; le second est une *espèce* par rapport au genre **غُلَامٌ**, parce que tout serviteur n'est pas serviteur d'une femme.

2) Arbre à bois lourd et de couleur foncée, originaire de l'Inde.

3) Tandis qu'on peut dire: **الْخَاتَمُ حَدِيدٌ** *L'anneau est du fer*. C'est la première condition qui est violée dans **يَوْمَ الْخَمِيسِ**, parce qu'on peut dire il est vrai: *Ce jour est jeudi*, mais que jeudi n'est pas un tout par rapport au jour. Enfin les deux conditions sont violées dans: **زَيْدٌ وَغُلَامٌ**, parce que l'on ne peut pas dire que **الْغُلَامُ** soit *ni* que *soit* un tout par rapport à son antécédent **الْغُلَامُ**. Sajjā'iy.

2° La deuxième espèce d'annexion est celle de l'adjectif à une expression qu'il régit. Elle est également de trois sortes:

a) Annexion du participe actif, ex.: هَذَا ضَارِبٌ زَيْدٍ آلَانَ (ou هَذَا غَدًا) *Celui-ci frappe Zayd maintenant (ou le frappera demain)*; 4) b) annexion du participe passif, ex.: هَذَا مَعْمُورٌ آلَدَارِ آلَانَ (ou هَذَا غَدًا) *Celui-ci a sa maison florissante aujourd'hui (ou l'aura demain)*; d) et annexion de l'adjectif assimilé au participe<sup>5</sup> actif, ex.: هَذَا رَجُلٌ حَسَنٌ آلرَّجْحِ *Celui-ci est un homme beau de visage.*

On la nomme annexion formative parce que le résultat s'en trouve dans la forme de l'expression qu'elle sert à alléger<sup>5</sup>. On voit en effet que l'expression هَذَا ضَارِبٌ زَيْدٍ est plus brève que celle-ci هَذَا ضَارِبٌ زَيْدًا; de même dans les autres exemples. —

4) Règle du participe: « Il a régime verbal, mais seulement s'il ne se rapporte pas au passé, quand il a avant lui une expression interrogative, une particule d'appel ou une négation, ou quand il est employé comme qualificatif ou énonciatif ('Alf. v. 429). » Comp. § 34 n. 12. Avec le sens du passé l'annexion serait significative (à moins que le participe ne fût préfixé de هَذَا قَاتِلٌ زَيْدٍ *Celui-ci tuera Zayd demain*; mais: مَاتَ قَاتِلٌ زَيْدٍ *Le meurtrier de Zayd est mort.* V. § 90.

5) Aussi le nom concordant avec le complément peut-il se mettre au génitif ou suivre le régime virtuel de son antécédent. Ex.: هَذَا ضَارِبٌ زَيْدٍ وَعَمْرُو (ou هَذَا ضَارِبٌ زَيْدٍ وَعَمْرُو) *C'est celui-ci qui frappera Zayd et 'Amr.* Ex. de 'Ibnu 'Aqil, 'Alf. v. 437. Comp. § 89 n. 3, cas où cependant l'annexion est significative.

Elle ne produit ni détermination ni particularisation, aussi convient-il de qualifier هَدِيًّا par بَالِغٍ annexé à un nom déterminé, dans le passage: هَدِيًّا بَالِغٍ الْكَعْبَةِ.... comme offrande qui parvienne à la Ka'bah (c. 5. 96), comme il convient aussi d'employer ثَانِيًّ en qualité de qualificatif accidentel, bien qu'annexé à un nom déterminé, dans cet autre passage: ثَانِيًّ عَطْفِهِ En se déhanchant (c. 22. 9) 6).

« On ne doit employer simultanément l'annexion, avec le tanwin ou le nūn qui suit la flexion, dans aucun cas, et on ne peut l'employer simultanément avec أَلْ que dans les cas comme: 1° أَلْضَّارِبًا زَيْدٍ, 2° أَلْضَّارِبُ رَأْسِ الرَّجُلِ, 3° أَلْضَّارِبُ الرَّجُلِ, 4° أَلْضَّارِبُ رَأْسِ الرَّجُلِ, 5° مَرَرْتُ بِالرَّجُلِ الضَّارِبِ غُلَامِهِ ».

86. Il faut savoir que l'annexion ne peut se cumuler avec le tanwin ni avec le nūn qui suit la flexion, ni enfin avec أَلْ. On dit: جَاءَنِي غُلَامٌ يَا هَذَا Eh toi! il m'est venu un serviteur, en employant le tanwin 1); mais si l'on ajoute un complément annectif, on dit: جَاءَنِي غُلَامٌ زَيْدٍ, en supprimant le tanwin, et cela parce que ce signe indique que le nom est complet, tandis que l'annexion indique qu'il est incomplet; or une chose ne peut être complète et incomplète tout ensemble.

On dit: جَاءَنِي مُسْلِمَانٍ (ou مُسْلِمُونَ) Deux (ou des) Mu-

6) V. un ex. discuté § 99 et n. 1.

*sulmans me sont venus*; mais, si l'on ajoute le complément annectif: مُسْلِمًا ou مُسْلِمُونَ *tes deux (ou tes) Musulmans*, en retranchant le nūn. Ex.: وَالْمُقِيمِي الصَّلَاةِ *Et qui observent la prière (c. 22. 36)*; لَذَآئِقُوا الْعَذَابِ الْأَلِيمِ *Certes vous goûterez le châtiment douloureux (c. 37. 37)*; إِنَّا مُرْسِلُو النَّاقَةِ *Eh bien nous enverrons la chamelle (c. 54. 27)*; phrases dans lesquelles la forme primitive était: مُرْسِلُونَ, أَلذَّآئِقُونَ, الْمُقِيمِينَ.

La raison pour laquelle on supprime le nūn est la même que celle qui fait supprimer le tanwin, car il en occupe la place.

Si l'on a spécifié que le nūn devait être celui qui suit la flexion, c'est afin d'exclure les nūn du singulier et du pluriel rompu, comme ceux de حِينٌ et شَيْاطِينٌ, qui ne suivent pas la flexion, mais en sont au contraire suivis. On dit: هُوَآءُ هَآءِ حِينٌ يَا فَتَى *Voici un moment, garçon!* et: هُوَآءُ شَيْاطِينٌ يَا فَتَى *O homme! ce sont des démons*, avec l'u de la flexion à la suite du nūn; et si on emploie ces mots avec annexion, on dit: حِينِ طُلُوعِ الشَّمْسِ *Je viendrai à toi au lever du soleil*, et: هُوَآءُ شَيْاطِينِ الْإِنْسِ *Ce sont les tentateurs de l'homme*, en conservant leur nūn parce que celui-ci précède la flexion et ne la suit pas<sup>1)</sup>.

1) L'auteur ajoute هَذَا يَا pour que le tanwīn ne se trouve pas à la pause, car alors il tomberait: جَاءَنِي غَلَامٌ.

2) Voici la règle des noms annexés au pronom سِي de la première personne, appliquée à des exemples qui sont tirés de 'Ibnu-

En ce qui concerne **أَلٌ** (\*), on dit: **جَاءَ الْغُلَامُ**, et avec le complément annectif: **جَاءَ غُلَامٌ زَيْدٌ**. La raison, c'est que **أَلٌ**

— **طَبِيبِي دَلْوِي فَنِيَانِي غِلْمَانِي غُلَامِي**; — 1° Sains: **غُلَامِي**; — 2° Infirmes raccourcis: **قَاصِي**; de même duel, et pluriel sain, au génitif et à l'accusatif: **زَيْدِي (زَيْدِيْنَ لِي)**, **غُلَامِي (غُلَامِيْنَ لِي)**; et aussi le nominatif du pluriel sain: **زَيْدِي (زَيْدُوِي)**; — 3° Duel au nominatif: **غُلَامِي**; de même l'infirmes restreint: **عَصَايَ**, **قَتَايَ**, sauf dans le dialecte de Hudayl (un ex. § 61 n. 1) où l'on dit **عَصَايَ قَتَايَ**. — Dans la première catégorie on peut prononcer **يِي** et **يِي**.

Les mots **حَيْثُ** (un ex. § 77 et n. 1) limitatif local et **أَن** limitatif temporel dans le passé (§§ 24 n. 5 et 56 n. 7) ne s'annexent qu'à des propositions (nominales ou verbales). Les noms de temps vagues peuvent s'employer comme **أَن** ex.: **يَوْمَ حِينَ** (un ex. c. 11. 11, cité § 44; et c. 40. 16, § 31 n. 6); ces noms, quelque régime qu'ils subissent, peuvent rester inflexibilisés ou être fléchis, mais il vaut mieux les laisser invariables quand la proposition annective commence par une forme verbale dont l'accident de flexion n'est pas réel (tout le passé et **يَفْعَلْنَ**), et les fléchir dans les autres cas. Quant à **أَن** limitatif temporel dans le futur, et aussi les noms de temps vagues qui s'appliquent au même temps, ils ne s'annexent qu'à la proposition verbale. A'lf. v. 400. Comp. §§ 8 et n. 1; 42, 3°; 60 après n. 5. — Il ne faut pas confondre les deux limitatifs **أَن** et **أَن** avec les deux particules semblables, **أَن** de soudaineté (§ 29), et **أَن** qui peut avoir le même sens ou être causative.

3) Qui peut être article ou nom conjoint. V. § 34.

sert à déterminer et que l'annexion sert à déterminer ; si donc l'on disait : **الْغُلَامُ زَيْدٌ**, on réunirait dans le nom deux causes de détermination, ce qui n'est pas permis. — Il y a, relativement à la règle de **أَنَّ**, une exception pour le cas où l'antécédent est un adjectif, régissant par rapport à son complément annectif, mais sous l'une des cinq conditions suivantes, et alors **أَنَّ** peut coexister avec l'annexion : 1° L'antécédent est duel, ex. : **الضَّارِبَا زَيْدٌ** *Les deux qui frappent* <sup>4)</sup> *Zayd* ; 2° Il est pluriel masculin sain, ex. : **الضَّارِبُو زَيْدٌ** ; 3° Le complément annectif a **أَنَّ**, ex. : **الضَّارِبُ الرَّجُلِ** *Celui qui frappe l'homme* ; 4° Le complément est lui-même annexé à un nom qui a **أَنَّ**, ex. : **الضَّارِبُ رَأْسِ** **الضَّارِبِ الرَّجُلِ** ; 5° Le complément est lui-même annexé à un pronom qui se rapporte à un nom préfixé de **أَنَّ**, ex. : **مَرَرْتُ بِالرَّجُلِ** **الضَّارِبِ غُلَامِهِ** *J'ai passé près de l'homme qui frappait son serviteur.*

---

4) Sans idée de temps. « Le participe régit aussi dans le passé quand il est préfixé de **أَنَّ** ('Alf. v. 432). » V. § 90. Comp. § 34 n. 4. — Une conséquence de l'obligation d'une de ces cinq conditions § 106.



## ÉQUIVALENTS VERBAUX.

---

« Sept noms régissent comme le verbe: A. Le nom verbal, comme هَيَّهَاتَ, وَىَ et وَىَ, avec les sens de « **بَعْدَ**, « **أَعْجَبُ** et « **أَسْكُتُ**; il ne peut être ni retranché ni placé après ce qu'il régit, et il faut interpréter « **كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ**; on met le futur à l'apocopé après celui qui exprime « **مَكَانَكَ تُحْمَدِي** أو **تُسْتَرْيِحِي**, mais « **non à l'accusatif.** »

Ce chapitre a pour objet les noms qui régissent comme le verbe qui leur correspond. Ils sont au nombre de sept <sup>1)</sup>).

---

### LE NOM VERBAL.

---

87. Le premier est le nom verbal <sup>1)</sup> qui est de trois sortes.

1) Sur l'ordre de leur construction avec les expressions régies par eux v. § 62 n. 1.

1) Il ne peut se suffire des pronoms explicites au nominatif, comme **وِىَ** etc., dit le précis, aussi les mots **تَعَالَى** et **هَاتَ** sont-ils des impératifs véritables. V. § 7 et n. 6.

1° Celui qui sert à nommer le passé, comme هَيْهَاتَ avec le sens de بَعْدَ, qu'on trouve dans ces mots du poète:

فَهَيْهَاتَ هَيْهَاتَ الْعَقِيقُ وَمَنْ بِهِ وَهَيْهَاتَ خِذْلٌ بِالْعَقِيقِ نَحَاوِلُهُ  
Loin de moi, loin est Al-'aqq et ceux qui l'habitent; loin aussi, dans Al-'aqq, un ami objet de nos désirs. 2° Celui qui sert

à nommer l'ordre, comme صَهْ, avec le sens de أُسْكُتُ, et on lit dans le hadīṭ: Lorsque, pendant que le prêtre prêche, vous dites à votre compagnon: « صَهْ Chut! » vous commettez une inconvenance, passage que plusieurs traditionnistes rapportent ainsi. 3° Celui qui sert à nommer le futur, comme وَوَيَ, avec le

sens de أَعْجَبُ, dans: وَيَكَاَنَّهُ لَا يُفْلِحُ الْكَافِرُونَ, O que les infidèles prospéreront peu (c. 28. 82)! c'est-à-dire: أَعْجَبُ

إِعْجَابٍ J'admire l'insuccès des infidèles. On dit aussi وَآ, et le poète a dit:

وَآ يَا بِي أَنِّتِ وَفُوكِ الْأَشْنَبُ كَأَنَّمَا دُرٌّ عَلَيْهِ الرَّرَنْبُ

Oh! Mon père pour toi! Et ta bouche, on la dirait poudrée avec la fleur du zarnab; ou وَآهَا, et le poète a dit:

وَآهَا لِسَلْمَى ثُمَّ وَآهَا وَآهَا يَا لَيْتَ عَيْنَاهَا لَنَا وَفَاهَا

Houra pour Salma! Houra! Houra! Ah! ses yeux<sup>2</sup>), sa bouche! Objet de nos désirs!

2) Au v. 34 de la 'Alf, 'Ajmūniyy rapporte que certaines tribus conservaient le 'alif du duel au génitif et à l'accusatif. C'est même la première explication donnée par Bayḍāwiyy de: إِنَّ هَذَانِ لَسَاحِرَانِ  
Ce sont bien sûrement deux magiciens (c. 20. 66); mais on lit aussi إِنَّ (§ 49 et § 51), et il y a d'autres explications encore (§ 33 n.<sup>2</sup> 2).

Une règle du nom verbal est qu'il ne peut venir après l'expression qu'il régit. On ne dirait donc pas, au lieu de : **إِلْرَمَ زَيْدًا** *Ne quitte pas Zayd!* **عَلَيْكَ زَيْدًا** *A toi Zayd!* avec le sens de : **إِلْرَمَ زَيْدًا** *Ne quitte pas Zayd!* **عَلَيْكَ زَيْدًا**, contrairement à l'opinion de Kisā'iyy, qui a permis cette construction en s'autorisant du passage : **كِتَابَ اللَّهِ عَلَيْكُمْ** (c. 4. 28), qu'il prétend avoir le sens de : **إِلْرَمُوهُ** *Ne vous en séparez pas!* Mais d'après les Basrites, **كِتَابَ اللَّهِ** serait un infinitif dont le régissant serait retranché, et **عَلَيْكُمْ** génitif prépositionnel, dépendant de lui ou du régissant supposé, comme s'il y avait : **كَتَبَ اللَّهُ ذَلِكَ كِتَابًا عَلَيْكُمْ** *C'est ce que Dieu vous a donné par écrit.* Et ce qui indique cette explication, c'est l'expression : **حُرِّمَتْ عَلَيْكُمْ** *Vous sont défendues*, parce que la défense suppose un écrit.

Une autre règle, c'est que, s'il indique une tendance, on peut mettre le futur de la proposition correspondante à l'apocopé, ex. : **نَزَالٍ نَحَدِّثُكَ** *Descends que nous te parlions*, avec l'apocopé, comme s'il y avait : **إِنزِيلٍ نَحَدِّثُكَ**. Le poète a dit ainsi :

وَقَوْلِي كُلَّمَا جَشَّاتُ وَجَاشَتْ مَكَانِكَ تُعَمِّدِي أَوْ تَسْتَرِيحِي

*Et je dis, chaque fois que mon être tressaille et s'agite : « Tiens bon, et <sup>3)</sup> la gloire est à toi, ou le repos. »* Le mot **مَكَانِي**

3) La particule française a ici le même sens que **فَ**. V. § 29. —

L'objet interpellé est féminin, **نَفْسِي**.

est, au sens propre, un complément limitatif local, transporté ensuite à un autre sens pour nommer l'idée verbale, et signifiant ici : **أُتْبِئِي** *Sois ferme*; **تُحَدِّدِي** est au futur apocopé comme correspondant à lui, et l'indice de cet accident de flexion est le retranchement du nūn.

Une autre règle encore, c'est que le verbe de la proposition qui lui correspond ne peut se mettre à l'accusatif après **فَ**, et l'on ne dirait pas : **مَكَانِكِ فَتُحَدِّدِي**, ni : **صَةَ فَتُحَدِّدِيكَ**, avec le subjonctif dans ces deux cas, comme on dit : **أُتْبِئِي** **تُحَدِّدِي** et : **أُسْكُتْ فَتُحَدِّدِيكَ** *Tais-toi, nous te raconterons*, contrairement à l'opinion de Kisā'iy. C'est une règle que j'ai déjà donnée au commencement du précis <sup>4)</sup> et que je n'avais pas besoin de répéter ici.

## L'INFINITIF.

« B. L'infinitif, comme **ضَرَبٌ** et **إِكْرَامٌ**, pourvu qu'il puisse être remplacé par un verbe avec **أَنْ** ou **مَا**, qu'il ne soit pas diminutif, ni sous forme de pro-  
« nom, qu'il n'exprime pas un nombre de fois, qu'il  
« ne soit pas qualifié avant de régir, ni supprimé,

4) § 26 d. Ces deux règles sont ainsi données dans le vers 691 de la 'Alfiyyah : « Si l'ordre est exprimé autrement que par le verbe à l'impératif, ne mets pas à l'accusatif le verbe correspondant, mais accepte qu'il soit mis à l'apocopé. »

« ni séparé de l'expression régie, ni placé après elle. —  
 « Son régime, quand il est annexé, est plus fréquent,  
 « ex.: وَلَوْلَا دَفْعُ اللَّهِ النَّاسَ : et ces mots du poète: أَلَا إِنَّ  
 « طَلَمَ نَفْسِي الْمَرْءَ بَيْنَ  
 « tanwin, ex.: أَوْ إِطْعَامٍ فِي يَوْمٍ ذِي مَسْغَبَةٍ يَتِيمًا  
 « quand il est préfixé de أَلْ, ex.: مَا : وَكَيْفَ التَّوَقَّى ظَهَرَ مَا  
 « أَنْتَ رَاكِبُهُ Comment éviter le dos de la monture que  
 « tu as sous toi? » <sup>1)</sup>.

88. La deuxième espèce des noms qui régissent comme le verbe, est l'infinitif, c'est-à-dire le nom qui indique l'attribut correspondant au verbe, comme ضَرَبٌ et إِكْرَامٌ. Mais il n'a ce régime que s'il satisfait à huit conditions.

1<sup>o</sup> Il doit pouvoir être remplacé par un verbe avec أَنْ ,  
 ex.: أَعْجَبَنِي ضَرْبُكَ زَيْدًا , et: يُعْجِبُنِي ضَرْبُكَ عَمْرًا , phrases  
 qui peuvent être remplacées, la première par: أَعْجَبَنِي أَنْ  
 ضَرَبْتَ زَيْدًا Il m'a été agréable que vous ayez frappé Zayd,  
 et la seconde par: يُعْجِبُنِي أَنْ تَضْرِبَ عَمْرًا Il me sera  
 agréable que vous frappiez Amr; ou avec مَا , ex.: يُعْجِبُنِي  
 ضَرْبُكَ زَيْدًا الْآنَ Il m'est agréable de vous [voir] donner ces  
 coups à Zayd, phrase dans laquelle on ne peut substituer à  
 l'infinitif ni: أَنْ ضَرَبْتَ , parce qu'il exprime le passé, ni أَنْ  
 تَضْرِبَ , parce qu'il exprime le futur, mais bien: مَا تَضْرِبُ

1) Quelque volonté que l'on ait de se tenir droit sur les étriers.  
 Se dit d'une chose inévitable.

que vous frappiez, en employant la particule des locutions infinitives, telle qu'elle se trouve dans: **بِمَا رَحَّبْتَ** *Quelque vaste qu'elle soit* (c. 9. 25), et: **وَدُّوا مَا عَنِتُّمْ** *Ils ont voulu que vous vous perdissiez* (c. 3. 114); c'est-à-dire: **بِرَحْبَتِهَا** *Malgré son étendue*, et: **عَنَّتْكُمْ** *votre perte*. Mais quand on dit: **فَرَّبَا زَيْدًا** *Frappe Zayd!* il ne conviendrait pas de considérer **زَيْدًا** comme régi par **فَرَّبَا**, contrairement à l'opinion de beaucoup de grammairiens, car l'infinifif ici ne fait que remplacer le verbe tout seul, sans **أَنْ** ni **مَا**, comme s'il y avait: **إِفْرَبْ زَيْدًا**, et **زَيْدًا** est régi seulement par le verbe retranché qui régit l'infinifif<sup>1)</sup>. — Il ne conviendrait pas non plus, dans une phrase comme: **مَرَرْتُ بِزَيْدٍ فَإِذَا لَهُ صَوْتٌ صَوْتٌ حِمَارٍ** *Je passai près de 'Zayd, et le voilà qui braillait comme un âne*, de faire régir l'accusatif du deuxième **صَوْتٌ** par le premier de ces mots, car le sens s'oppose à ce que celui-ci remplace, soit un verbe avec une particule infinitive, soit un verbe tout seul; en effet ce que vous avez voulu dire, c'est que vous êtes passé à côté de lui alors qu'il criait ainsi, mais non qu'il s'est mis à crier au moment de votre passage<sup>2)</sup>.

1) Comp. l'infinifif impératif de certaines langues romanes. Diez III p. 193. L'opinion d'Ibnu-Hijām aurait pu être modifiée par la connaissance de ce phénomène. Ibnu-Mālik était de l'avis opposé.

2) En effet **لَهُ صَوْتٌ** est une proposition nominale; elle n'exprime donc pas l'événement mais la durée, et **صَوْتٌ** ne peut y avoir force verbale (comp. § 29, et § 63, 3°). Le régissant de

2° Il ne peut avoir la forme diminutive et l'on ne dirait pas: **أَعَجَبَنِي ضَرْبُكَ زَيْدًا**. Les grammairiens sont tous d'accord là-dessus; quelques-uns même, se fondant sur cette règle, ont refusé aussi le régime à l'infinitif pluriel, à l'imitation du diminutif, alléguant que l'un et l'autre étaient trop distincts du verbe; mais beaucoup d'autres l'ont permis, s'appuyant sur des citations comme celle-ci:

**وَعَدْتِ وَكَانَ الْكُلْفُ مِنْكَ سَجِيَّةً مَوَاعِيدَ عُرْقُوبٍ أَخَاهُ بَيْتْرَبَ**  
*Tu me fis promesse, femme naturellement parjure, comme les promesses de 'Urqūb à son frère dans Yaṭrib.*

3° Ni la forme pronominale, et l'on ne dira pas: **ضَرْبِي**  
**زَيْدًا حَسَنٌ وَهُوَ عَمْرًا قَيْمٌ** *Que je frappe Zayd, c'est bien, mais 'Amr, c'est mal*, parce que le pronom ne contient pas les éléments phoniques du verbe. Cependant les Coufites l'ont permis, s'autorisant du passage:

**وَمَا الْكَرْبُ إِلَّا مَا عَلِمْتُمْ وَذُقْتُمْ وَمَا هُوَ عَنْهَا بِالْكَدِيثِ الْمُرْجَمِ**  
*La guerre est seulement ce que vous avez connu et goûté, et à son sujet cela (ce que je viens de dire) n'est pas un propos en l'air, c'est-à-dire: وَمَا الْكَدِيثُ عَنْهَا بِالْكَدِيثِ الْمُرْجَمِ  
 prétendant que **عَنْهَا** dépend du pronom 3). Mais ce vers est*

**صَوْتُ** est ici encore un verbe nécessairement omis, d'après le v. 298 de la 'Alf., et cet exemple est classique au chapitre du complément absolu. Comp. § 75 n. 5.

3) Le pronom **هُوَ** se rapporte ainsi à l'infinitif **الْكَدِيثُ** qui se comprend du premier hémistiche. Ce pronom ne pourrait se rap-

exceptionnel et susceptible d'être interprété; il ne saurait donc servir de base à une règle.

4<sup>o</sup> Ni la forme particulière à un nombre de fois; et l'on ne dirait pas: **أَعَجَبَنِي ضَرْبَتَكَ زَيْدًا** *Ton coup à Zayd m'a été agréable*, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on cite:

**يُحَايِي بِهِ الْبَجْدُ الَّذِي هُوَ حَارِمٌ بِضَرْبَةٍ كَفَيْهِ أَمَلًا نَفْسَ رَاكِبٍ**  
*Avec elle l'homme énergique, décidé à frapper d'un coup<sup>4)</sup> la terre avec la paume de ses mains, ranime un voyageur épuisé.*

L'auteur y a fait régir **أَمَلًا** par **ضَرْبَةٍ**. Quant à **نَفْسَ رَاكِبٍ**, il est régi par **يُحَايِي**. C'est-à-dire: *Il renonça aux ablutions d'eau pour celles de sable, et, au moyen de l'eau qu'il portait avec lui, abreuva et ranima le voyageur.*

5<sup>o</sup> Ni être qualifié<sup>5)</sup> avant de régir, et l'on ne dit pas:

porter à un infinitif des verbes qui y sont exprimés, sans contre-sens. Quant à se rapporter à ce qui suit, c'est-à-dire à **الْحَدِيثِ** ou à **الْمُرْجَمِ**, cela ne se peut pas trop non plus grammaticalement, mais ce pourrait être une licence. Une explication des Basrites consistait à sous-entendre un verbe après **هُوَ** qui alors pourrait même se rapporter à **الْأَحْرَبُ** (des deux genres): **وَمَا هُوَ (أَعْنَى) عَنْهَا**.

4) Qalil, Ch. I sect. 9, **فِي التَّيْمِ**, emploie précisément le même mot, avec un sens technique différent de celui que le poëte semble lui donner, et Dassūqiyy l'explique ainsi: **الْمُرَادُ بِالضَّرْبِ التَّوَضُّعُ**  
**التَّخْفِيفُ لَا حَقِيقَتَهُ**.

5) Il vaudrait mieux dire: « Ni suivi d'aucun concordant, » dit 'Ajmūniyy en citant ce même terme comme de Ibnu-Mālik. 'Alf. v. 425.



أَعَجَبَنِي صَرُنَكَ الشَّيْدُ زَيْدًا, mais cela serait permis si الشَّيْدُ était placé à la fin; le poète a dit:

إِنَّ وَجْدِي بِكَ الشَّيْدِ أَرَانِي عَادِرًا فِيكَ مَنْ عَهْدْتُ عَدُولًا  
C'est la violence avec laquelle je t'aime, qui m'a fait trouver  
un juge indulgent à ton égard dans celui que je savais sévère,  
en reculant الشَّيْدِ après le génitif prépositionnel qui dépend  
de وَجْدِي.

6° Ni être retranché; aussi a-t-on rejeté l'explication de:  
وَمَلَبَسْتِكَ زَيْدًا Qu'as-tu avec Zayd? par: مَا لَكَ وَزَيْدًا, et  
celle de: بِأَسْمِ اللَّهِ Au nom de Dieu! par: إِبْتِدَائِي بِأَسْمِ  
اللَّهِ ثَابِتٌ, avec retranchement du nom indépendant et de  
l'énonciatif, l'expression régie par le premier restant seule<sup>6)</sup>;  
et on a considéré comme une licence poétique le passage:

هَذَا تَذَكُّرُونَ إِلَى الدَّيْرَيْنِ هِجْرَتِكُمْ  
وَمَسْحَتِكُمْ ضَلْبَكُمْ رَحْمَانَ قَرَبَانًا

Vous rappelez-vous votre retraite vers les deux églises et com-  
ment vous embrassiez vos croix [et disiez:] « Miséricordieux! »  
demandant asile? car c'est comme s'il y avait: وَقَوْلِكُمْ يَا  
رَحْمَانَ قَرَبَانًا.

6) C'est-à-dire que, l'infinitif n'ayant pas assez de force pour  
régir quand il est retranché, il faut sous-entendre un verbe: مَا  
يَكُونُ لَكَ وَزَيْدًا (avec وَ de concomitance, exemple classique au  
vers 313 de la 'Alf.); et: أَبْدَأُ بِأَسْمِ اللَّهِ Je commence au nom de  
Dieu, ou, ce qui vaut mieux: أَقْرَأُ, ou tout autre verbe approprié  
à la circonstance (Baydāwiy c. II. 1).

7° Ni être séparé de l'expression qu'il régit; aussi a-t-on rejeté l'opinion que *يَوْمَ نُبَلَى السَّرَّائِرُ* serait régi par *رَجَعِهِ* 7), parce que ces deux expressions sont séparées par l'énonciatif.

8° Ni être placé après elle, et l'on ne dirait pas: *أَعَجَبَنِي* *رَبِّدَا صَرْبِكَ*. Cependant Suhayliyy a permis l'avancement du génitif prépositionnel en se guidant sur: *لَا يَبْفُونَ عَنْهَا حَوْلًا* *Sans vouloir les quitter* (c. 18. 108), et la locution: *اللَّهُمَّ أَجْعَلْ لَنَا مِنْ أَمْرِنَا فَرْجًا وَمَخْرَجًا* *O mon Dieu, fais qu'il y ait à notre situation issue et délivrance.*

89. L'infinitif régissant s'emploie de trois façons 1).

1° Annexé à un complément et il est plus employé avec ce régime que des deux autres façons. Il est de deux sortes: annexé à son sujet actif, ex.: *وَلَوْ لَا دَفَعَ إِلَيْهِ النَّاسَ بَعْضَهُمْ* *Si Dieu ne contenait les nations les unes par les autres* (c. 2. 252), et: *وَأَخَذِهِمُ الرَّبُّ وَقَدْ نُهُوا عَنْهُ وَأَكَلِهِمْ أَمْوَالًا* *Parce qu'ils prélèvent l'usure, alors que cela*

7) Comme limitatif dans: *أَنَّهُ عَلَى رَجَعِهِ لِقَادِرٌ يَوْمَ الْحَجِّ* *Certainement il peut le ressusciter le jour où les secrets seront dévoilés* (c. 86. 8). L'Auteur, au chap. V du Muğnī (2<sup>me</sup> difficulté, 2<sup>e</sup> cas), dit qu'il faut rattacher le limitatif à *يَرْجَعُهُ* sous-entendu. Au cas de § 89, 2°, il y a, il est vrai, une séparation, mais produite au moyen d'une expression dépendante, non pas étrangère comme ici.

1) Comp. l'infinatif roman, Diez, ouvr. cité, III p. 198. 1° *Al salir del dia. Al entrar de la ciudad.* 2° *Fuir le vice est une vertu.* 3° *Al passar questa valle.* On ne saurait trop insister sur le fait que ce nom est un véritable infinitif.

leur a été défendu, et qu'ils emploient les biens d'autrui à des usages illicites (c. 4. 159), et annexé à son objet verbal, ex.:

أَلَا إِنَّ ظَلَمَ نَفْسِهِ الْفَرْءَ بَيْنَ إِذَا لَمْ يَصْنُهَا عَنْ هَوَى يَغْلِبُ الْعَقْلَا  
*N'est-ce pas, [pour] l'homme, se faire tort à soi-même, que de ne se point garder des passions qui subjuguent la raison?*  
 وَحَجَّ الْبَيْتِ مَنِ  
 وَأَسْتَطَاعَ إِلَيْهِ سَبِيلًا  
*et que ceux qui le peuvent fassent le pèlerinage au Temple<sup>2)</sup>* et dans ce vers qu'on trouve dans le Livre, c'est-à-dire le livre de Sibawayh:

تَنْفِي يَدَاهَا الْكَصَى فِي كُلِّ هَاجِرَةٍ  
 نَفَى الدَّرَاهِيمِ تَنْقَادَ الصِّيَارِفِ

*Ses deux pattes de devant, chaque midi, écartent les cailloux, comme les pièces de monnaie qu'écarte le triage des changeurs<sup>3)</sup>.*

2) On ne pourrait pas citer comme exemple semblable le passage analogue (c. 3. 91), où مَنْ est permutatif de النَّاسِ dans: وَلِيَّهِ عَلَى النَّاسِ حَجُّ الْخِمْ، le sujet verbal de حَجُّ n'étant pas exprimé. Ici مَنْ est sujet de حَجُّ. V. la discussion § 112, 2°.

3) L'annexion n'empêche pas le complément, réellement au génitif, de conserver son accident de flexion virtuelle, et le nom qui concorde avec lui le suit de l'une ou de l'autre façon. On dira donc: أَعْجَبَنِي أَكْلُ زَيْدِ الظَّرِيفِ ou أَعْجَبَنِي الظَّرِيفُ *J'admirai la manière de manger de Zayd le distingué*, et: أَعْجَبَنِي أَكْلُ اللَّحْمِ وَالْخُبْزِ، et: أَعْجَبَنِي الظَّرِيفُ *Il me fut agréable de manger la viande et le pain*. Ex. de Makūdiyy 'Alf. v. 428. Comp. § 85 n. 5.

2° Avec le tanwīn, et c'est un régime plus régulier que le précédent qu'on lui attribue alors, parce que dans ce cas il ressemble au verbe par son indétermination; ex.: **أَوْ إِطْعَامٌ** *Ou nourrir, en un jour de disette, un orphelin (c. 90. 14), comme s'il y avait: أَوْ أَنْ يُطْعِمَ *Ou qu'il nourrisse...**

3° Déterminé par l'article; mais son régime dans ce cas est exceptionnel, tant sous le rapport de la régularité que sous celui de l'usage; on en cite:

**عَجِبْتُ مِنَ الرِّزْقِ الْمَسِيءِ إِلَهَهُ وَلِلتَّوَكُّلِ بَعْضَ الصَّالِحِينَ فَقِيرًا**  
*Je m'étonnai de ce que le méchant reçût de son Dieu l'abondance, et de ce que le juste fût laissé dans la pauvreté.*

## LE PARTICIPE ACTIF.

« C. Le participe actif, comme **ضَارِبٌ** et **مُكْرِمٌ**. S'il est préfixé de **أَلْ**, il régit dans tous les cas; mais sans cela il ne régit que s'il satisfait à deux conditions: 1° s'appliquer au présent ou au futur, 2° s'appuyer sur une négation ou une interrogation, ou une expression dont il est l'énonciatif ou qu'il qualifie. Dans: **بَاسِطٌ ذِرَاعَيْهِ** il faut voir un présent narratif, contrairement à l'opinion de Kisā'iy; dans:

« **خَبِيرٌ** <sup>س</sup> **بَنُو لِهَيْبٍ**, une inversion, en considérant **خَبِيرٌ**  
 « comme **ظَهِيرٌ** <sup>س</sup>, contrairement à 'Aqfa.j. »

« **D. Le participe fréquentatif. C'est celui qui a passé**  
 « du paradigme **فَاعِلٌ** à ceux en **فَعَالٌ**, **فَعُولٌ** et **مِفْعَالٌ**,  
 « fréquemment employés ainsi, et à ceux en **فَعِيلٌ**,  
 « et **فَعِلٌ**, qui le sont rarement, comme : **أَمَّا الْعَسَلُ**  
 « **فَأَنَا شَرَابٌ** <sup>س</sup>. »

90. La troisième espèce des noms qui régissent comme le verbe, est le participe actif, c'est-à-dire l'adjectif qui indique le sujet actif et a les mêmes consonnes voyellées et les mêmes muettes que le futur, comme **ضَارِبٌ** et **مُكْرِمٌ** <sup>1)</sup>. Il peut être ou ne pas être préfixé de **أَلْ**. S'il en est préfixé, il régit dans tous les cas, qu'il s'applique au passé, au présent ou au futur. On dira : **جَاءَ الضَّارِبُ زَيْدًا أَمْسٍ** (ou **أَلآنَ** ou **عَدَا**) *Celui qui a frappé hier* (ou *frappe*, ou *frappera demain*) *Zayd*, est venu, parce que le préfixe ici est un nom-conjoint et que **ضَارِبٌ** remplace **ضَرَبَ**, si l'on veut exprimer le passé, ou **يَضْرِبُ**, si c'est un autre temps; or comme le verbe régit à tous les temps, de même aussi le mot qui le remplace. 'Imru'u-l-qays a dit :

1) L'assimilation du participe au futur dans les formes dérivées, **مُكْرِمٌ** = **يُكْرِمُ**, est naturelle et conduit à la même assimilation dans le verbe primitif, **ضَارِبٌ** = **يَضْرِبُ**, où d'ailleurs les deux paradigmes ont encore le même nombre de voyelles et de muettes, disposées de la même façon. Comp. § 94. 1°.

الْقَاتِلِينَ أَمْلَكَ الْخُلَاجِلَا خَيْرَ مَعَدٍ حَسَبًا وَنَائِلًا

*Ceux qui ont tué le roi valeureux, la fleur des enfants de Mu'add par la naissance et par la générosité.*

Mais quand il n'est pas préfixé de **أَنَّ**, il ne peut régir que s'il satisfait à deux conditions :

1° Il doit s'appliquer au temps présent ou futur. Cependant Kisā'iyy, Hijām et Ibnu-Madā' ont permis de lui attribuer le régime dans le passé, s'autorisant du passage : **وَكَلْبُهُمْ بَاسِطٌ** **ذِرَاعِيَهُ بِأَلْوَصِيدٍ** *Leur chien est là, les pattes de devant allongées, à l'entrée [de la caverne] (c. 18. 17);* mais on leur a objecté que le but du discours dans ce passage est d'exprimer le présent narratif. On voit en effet que le futur pourrait très-bien s'employer ici, et l'on dirait : **وَكَلْبُهُمْ** **يَبْسُطُ ذِرَاعِيَهُ** [*Voici*] *leur chien qui \*) allonge ses pattes de devant . . .* Et ce qui indique bien que l'on a voulu raconter au temps présent, c'est que la proposition est qualificative accidentelle et que la particule **وَ** est le wāw de simultanéité, qu'enfin le divin Auteur a employé dans le même passage le mot **وَنُقَلِّبُهُمْ** *nous les retournons*, mais non pas **وَقَلَّبْنَاهُمْ**.

2° Il doit s'appuyer sur a) une négation, b) une interrogation, ou une expression dont il est c) l'énonciatif ou d) qu'il

---

2) Proposition à deux faces, exprimant tout à la fois l'événement et la durée. V. § 63, 4°.

L'arabe dit : *il allonge*, mais le conjonctif arabe ne diffère pas du pronom ordinaire. V. § 34 n. 1.

- qualifie <sup>3)</sup>. — a) Voici un exemple avec la négation: **حَلِيلِيَّ مَا وَافٍ بِعَهْدِي أَنْتَمَا** *O mes deux amis, vous ne remplirez pas votre engagement avec moi*, passage dans lequel **أَنْتَمَا** est sujet actif de **وَافٍ** parce que ce participe s'appuie sur une négation. — b) Avec l'interrogation: **أَقَاتِنُ قَوْمٌ سَلَمَى أَمْ نَوُوا ظَعْنَنَا** *Les gens de Salmā restent-ils, ou bien pensent-ils au départ?* — c) Avec une expression dont il est l'énonciatif: **إِنَّ اللَّهَ بَالِغُ أَمْرِهِ** *C'est de Dieu que l'ordre s'exécute* (c. 65. 3). — d) Avec une expression qu'il qualifie: **مَرَرْتُ بِرَجُلٍ ضَارِبٍ رَيْدًا**, et le vers:

**إِنِّي حَلَفْتُ بِرَافِعِينَ أَكْفَهُمْ بَيْنَ الْكَطِيمِ وَبَيْنَ حَوْضِي زَمْرَمٍ**  
*J'ai juré par des gens qui levaient leurs mains au ciel entre <sup>4)</sup>*  
*l'enceinte d'Al-haḥīm et les deux auges du puits sacré, c'est-*

3) Comp. § 34 n. 12 et § 40. Le génitif prépositionnel, complément indirect d'un verbe sous-entendu qui exprimerait l'existence absolu (§ 39 n. 5), peut de plus constituer la conjonctive du nom-conjoint; en outre son régime n'est pas soumis à la 1<sup>ère</sup> condition ci-dessus; sa valeur verbale est donc plus grande.

La qualification dont il est question ici comprend l'essentielle et l'accidentelle. V. 91 n. 1.

4) Exemple de la répétition de **بَيْنَ**, blâmée par Haririyy, brillant écrivain mais grammairien médiocre, dont il ne faut pas accepter les sentences aveuglément. C'est un fait de corroboration assez fréquent, et qui est devenu dominant dans le langage moderne. Voir ce qu'en dit Qafājiyy, commentateur de Durratu-l-ğawwās, question 51, Constantinople 1299. — **زَمْرَمٍ** peut être considéré comme masculin et alors parfaitement flexible, ou comme ayant reçu la flexion parfaite par licence (v. § 74 n. 1).

à-dire: يَقُومُ رَافِعِينَ. Cependant 'Aqfaǰ a choisi l'opinion d'après laquelle ce nom régirait alors même qu'il ne serait appuyé sur rien de semblable, s'autorisant de la citation :

خَيْرٌ بَنُو لِهَبٍ فَلَا تَكْ مُلْغِيَا مَقَالَةَ لِهَبِي إِذَا الطَّيْرُ مَرَّتْ  
*Avisés sont les Banū-Lihb, et ne fais pas fi des dires d'un Lihbite au passage des oiseaux; et cela parce que بَنُو لِهَبٍ*  
 serait sujet actif de خَيْرٌ bien que ce mot ne soit pas appuyé.

On répond que c'est une simple inversion, et que بَنُو لِهَبٍ est nom indépendant avec خَيْرٌ pour énonciatif. On objecte bien à cela que l'on ne peut rien énoncer d'un pluriel par un singulier, mais cette objection a contre elle que les فَعِيلٌ s'emploient pour le pluriel, comme dans le passage: وَالْمَلَائِكَةُ  
 فَظَهَرُوا Et les anges ensuite seront ses aides (c. 66. 4).

91. La quatrième espèce des noms qui régissent comme le verbe est celle des participes fréquentatifs. Ils sont au nombre de cinq: فَعَالٌ, فَعُولٌ, مِفْعَالٌ, فَعِيلٌ et فَعِلٌ. Le poète a dit:  
 أَخَا الْكَرْبِ لَبَّاسًا إِلَيْهَا جَلَّالَهَا وَلَيْسَ بِوَلَّاجِ الْخَوَالِفِ أَعْقَلًا  
 ... ayant la guerre pour sœur, prompt à revêtir le harnais pour la rejoindre, non pas de ceux qui s'enfoncent derrière les piliers de la tente en entrechoquant leurs genoux<sup>1)</sup>. Un autre a dit:

1) On voit que le nom régissant ici est qualificatif accidentel, non pas نَعْتٌ; il faut donc confondre dans la règle les deux qualificatifs. Comp. §§ 79 n. 1; 90 n. 3.



ضُرُوبٌ يَنْصُلُ السَّيْفِ سُوقَ سِمَانِهَا إِذَا عَدِمُوا إِذَا فَإِنَّكَ عَاقِرٌ  
*Tu coupes au tranchant du sabre les jarrets des plus grasses* 2),

*quand ils manquent de provisions ; c'est toi-même qui abats.*

L'Arabe dit : إِنَّهُ لَيَنْكَارُ بِوَأَيْكَهَا Certes c'est lui qui égorge  
 toutes les plus grasses, et aussi : اللَّهُ سَيَعِدُّعَاءَ مَنْ دَعَاهُ :

*Dieu écoute toute prière de qui le prie.* Le poète a dit :

أَتَانِي أَنَّهُمْ مَرِقُونَ عَرَضِي جِحَاشُ الْكِرْمَلَيْنِ لَهُمْ فَدِيدٌ

*Le bruit m'est venu qu'ils mettent mon honneur en pièces....*

*Anons d'Al-kirmilayn, braillards.*

Les plus fréquemment employés sont ceux des trois premières formes, les plus rarement, ceux des deux dernières. Les uns et les autres supposent une action répétée, et l'on ne dirait pas ضَرَّابٌ de quelqu'un qui n'aurait frappé qu'une fois ; de même avec les autres. Ils se classent de la même façon et régissent dans les mêmes conditions que le participe actif.

L'opinion d'après laquelle ils régissent est celle de Sibawayh et des grammairiens de son école ; ils s'autorisent en cela de l'usage, et de l'analogie avec la forme primitive qui est celle du participe actif, car celles-ci en ont été dérivées pour exprimer l'intensité. Quant aux Coufites, ils ne permettent

L'antécédent commun des deux qualificatifs accidentels, أَخَا  
 وَأَخِي، est le pronom de فَأَنَّنِي dans le vers précédent.  
 'Ayniy. Le 'alif de اعقلا est pour la rime.

2) Voir l'accord du qualificatif § 100 n. 2.

d'attribuer le régime à aucun d'eux, à cause de la dissemblance de leurs paradigmes et de leurs sens avec ceux du futur, et ils attribuent le régime du nom, qui les suit avec l'accusatif, à un verbe sous-entendu. Ils défendent que ce nom les précède; mais on leur a objecté la locution des Arabes: **أَمَّا الْعَسَلُ فَإِنِّي شَرَبْتُ** *Quant au miel j'en suis mangeur*. Certains Basrites n'autorisent pas le régime de ceux en **فَعِيلٌ** et **فَعِلٌ**; Jarmiyy autorise seulement celui de **فَعِلٌ** à l'exclusion de **فَعِيلٌ**, parce que les **فَعِلٌ** suivent un paradigme verbal, qui est celui de **عَلِمَ** et **فَهِمَ**.

## LE PARTICIPE PASSIF.

« **E. Le participe passif, comme مَضْرُوبٌ et مُكْرَمٌ; il a le même régime que son verbe, et cela de la même façon que le participe actif.** »

92. La cinquième espèce des noms qui régissent comme le verbe, est le participe passif, comme **مَضْرُوبٌ** et **مُكْرَمٌ**; il se conduit comme le participe actif. On dit: **جَاءَ الْمَضْرُوبُ عَبْدُهُ** *Celui dont l'esclave a été battu est venu*, avec **عَبْدٌ** au nominatif comme sujet passif, comme on dirait: **جَاءَ الَّذِي ضُرِبَ عَبْدُهُ**, et sans que ce régime soit restreint à un temps particulier, parce qu'il s'appuie sur **أَل**. Mais on dit: **زَيْدٌ**

مَضْرُوبٌ عَبْدُهُ *Zayd a son esclave qu'on bat (ou battra)*, seulement si l'on a en vue le présent ou le futur; et l'on ne pourrait pas dire cela pour un fait passé, contrairement à l'opinion de Kisā'iyy, ni dire مَضْرُوبٌ الْيَدَانِ *On bat (ou doit battre) les deux Zayd*, parce que l'appui y fait défaut au participe, contrairement à l'opinion de 'Aqfaj.

### L'ADJECTIF ASSIMILÉ.

«F. L'adjectif assimilé au participe actif simplement transitif. C'est un adjectif dont la forme n'indique pas supériorité et qui exprime la permanence, comme حَسَنٌ, ظَرِيفٌ, طَاهِرٌ, صَامِرٌ. L'expression qu'il régit ne peut le précéder ni être étrangère à son antécédent. Elle peut se mettre: 1<sup>o</sup> au nominatif comme sujet actif ou permutatif; 2<sup>o</sup> à l'accusatif comme spécificatif ou par assimilation avec l'objet verbal, ce qui est même la seule analyse possible quand il est déterminé; 3<sup>o</sup> au génitif comme complément d'annexion.»

93. La sixième espèce des noms qui régissent comme le verbe, est l'adjectif assimilé au participe actif simplement transitif. C'est un adjectif dont la forme n'indique pas supériorité et qui exprime la relation de l'attribut à l'égard de son antécédent, sans idée d'accidence, comme حَسَنٌ dans la

phrase: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ حَسَنِ الْوَجْهِ* *J'ai passé à côté d'un homme de beau visage.* En effet *حَسَنٌ* est un adjectif, parce que l'adjectif est un mot qui exprime l'idée d'un attribut et de son sujet, définition à laquelle *حَسَنٌ* convient; de plus sa forme n'indique nullement supériorité, car les adjectifs de supériorité expriment participation et excès, comme *أَكْثَرُ*, *أَعْلَمُ*, *أَفْضَلُ*; mais celui-ci non, et sa forme a uniquement pour objet d'exprimer le rapport de l'attribut à son antécédent, savoir la beauté; enfin sa forme n'indique pas l'accidence, et j'entends ainsi que la beauté, dans l'exemple précité est constante dans le visage de cet homme, non à l'état de production récente; à l'opposé des participes actif et passif, qui expriment l'événement et la production. On voit en effet que, dans la phrase: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ ضَارِبٍ عَمْرًا* *J'ai passé à côté d'un homme qui frappait Amr*, le mot *ضَارِبٍ* exprime la production du châtement et la nouveauté de son existence; et il en est ainsi dans: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ مَضْرُوبٍ* *J'ai passé à côté d'un homme qu'on battait* (ou *qu'on avait battu*).

Voici la raison pour laquelle ces adjectifs ont reçu le nom d'assimilés. En principe ils ne devraient pas régir l'accusatif, puisqu'ils sont tirés de verbes intransitifs et qu'ils ne servent pas à exprimer l'événement, deux caractères qui les distinguent du verbe. Cependant, comme ils ressemblent au participe actif, on les a soumis aux mêmes règles que lui pour le régime.

La ressemblance de ces adjectifs avec le participe actif consiste en ce qu'ils subissent les modifications du féminin,

du duel et du pluriel; on dit: <sup>٥</sup>حَسَنٌ, حَسَنَةٌ, حَسَنَانِ, حَسَنَتَانِ, حَسَنُونَ et حَسَنَاتٌ, comme on dit avec le participe actif: <sup>٥</sup>ضَارِبٌ, ضَارِبَةٌ, ضَارِبَانِ, ضَارِبَتَانِ, ضَارِبُونَ et ضَارِبَاتٌ, à la différence du superlatif, comme <sup>٥</sup>أَكْثَرُ et <sup>٥</sup>أَعْلَمُ, qui ne change pas au duel ni au pluriel, ni au féminin, du moins dans la plupart des cas, et c'est pour cela qu'on n'a pas pu l'assimiler au participe actif.

Par les mots simplement transitif, j'ai fait allusion à ce fait qu'ils régissent un seul nom à l'accusatif.

Ils ne s'assimilent pas au participe passif, car celui-ci n'indique pas l'attribut avec son sujet, comme le participe actif, et parce que l'expression qu'ils régissent au nominatif est un sujet verbal, comme celui du participe actif, tandis que l'expression ainsi régie par le participe passif est seulement l'objet substitué au sujet <sup>١</sup>).

94. Les adjectifs assimilés se distinguent du participe actif par plusieurs caractères <sup>١</sup>).

1° Tantôt ils n'ont pas les mêmes consonnes voyellées et

1) C'est en effet la définition, et le nom même en arabe, du sujet passif <sup>٥</sup>نَاتِبٌ عَنِ الْفَاعِلِ.

1) Tout adjectif, qu'il soit participe ou assimilé au participe, représente un attribut et un sujet, et régit au nominatif ce sujet qui peut être: a) pronominal, quand l'être auquel il se rapporte est nommé précédemment, et alors il est implicite, b) ou, dans le cas contraire, substantif. Le verbe exprime aussi l'idée d'un attribut avec son sujet, mais de plus, l'idée de temps.

les mêmes muettes que le futur, et tantôt ils les ont. Les premiers sont comme <sup>9</sup>حَسَن et <sup>9</sup>ظَرِيفٌ, qui, comme on le voit bien, diffèrent prosodiquement de <sup>9</sup>يَحْسُنُ et <sup>9</sup>يَظْرِفُ, et les seconds sont comme <sup>9</sup>صَامِرٌ et <sup>9</sup>طَاهِرٌ, où l'on reconnaît facilement la mesure de <sup>9</sup>يَضْمَرُ et <sup>9</sup>يَطْهَرُ. Les premiers sont les plus nombreux, au point que l'on a pu prétendre que c'était un caractère nécessaire, mais il n'en est pas ainsi <sup>2)</sup>. J'ai indiqué dans le précis que la dissemblance prosodique avec le futur est l'ordinaire, en citant tout d'abord des exemples de ceux qui ne suivent pas la mesure du futur. C'est donc un caractère qui distingue ces adjectifs du participe actif, car celui-ci ressemble toujours prosodiquement au futur, comme <sup>9</sup>صَارِبٌ qui ressemble à <sup>9</sup>يَضْرِبُ.

On objectera que cette assertion ne se vérifie pas dans <sup>9</sup>دَاخِلٌ et <sup>9</sup>يَدْخُلُ, parce que l'*i* du premier diffère de l'*u* du second; mais je réponds à cela que dans la ressemblance prosodique, ce que l'on considère c'est la concordance de consonne voyellée à consonne voyellée, et de muette à muette, non pas de voyelle à voyelle identique. — On objectera aussi les formes respectives <sup>9</sup>قَائِمٌ et <sup>9</sup>يَقُومُ, celle-là avec sa deuxième consonne muette, celle-ci avec la correspondante voyellée; mais la voyelle de la deuxième consonne dans <sup>9</sup>يَقُومُ y a été transportée de la troisième, et la forme primitive du mot était <sup>9</sup>يَقُومُ, comme

2) Seulement il est possible que les seconds soient d'anciens participes.

يَدْخُلُ, seulement, pour une cause qui est du domaine de la phonétique<sup>3)</sup>, la voyelle s'est déplacée.

2° Ils indiquent la permanence, tandis que le participe actif indique l'accidence.

3° Le participe actif sert à la fois pour le passé, le présent et le futur<sup>4)</sup>, mais eux ne peuvent servir pour le passé définitif ni pour le futur, restreints qu'ils sont au présent durable, ce qui est le caractère primitif de l'adjectif. Du reste ce caractère se déduit du second, et les trois caractères cités sont indiqués dans le précis, soit par la définition, soit par le choix des exemples.

4° L'expression qu'ils régissent ne peut être placée avant eux, et l'on ne dirait pas: زَيْدٌ وَجْهَهُ حَسَنٌ avec l'accusatif de رَجُلٌ, tandis qu'avec le participe actif il est permis de dire: زَيْدٌ أَبَاهُ ضَارِبٌ *Zayd a son père qu'il bat*, et cela à cause de la faiblesse de l'adjectif en tant que régissant, car il n'est qu'un sous-branchement; en effet il s'est ramifié sur le participe actif, qui s'était lui-même ramifié sur le verbe, à

---

3) Le تَصْرِيفٌ comprend à la fois, mais dans des chapitres distincts, la phonétique et la morphologie. C'est le contraire du rapport de notre mot syntaxe (qui comprend la syntaxe des propositions) avec le mot arabe النَّحْوُ, dont il faut distinguer التَّجْمَلُ.

4) Sans toutefois indiquer par lui-même aucun de ces temps, ce qui le distingue du verbe. Toutefois, en l'absence d'indication fournie par le contexte, c'est le présent qu'il faut supposer avec lui, comme avec l'adjectif assimilé, non pas le présent durable toutefois, ce qui le distingue de ce dernier.

la différence du participe actif qui est, parmi les régissants, une maîtresse branche directement issue du tronc, c'est-à-dire du verbe.

5° L'expression qu'il régit ne peut être étrangère, mais bien connexe, et par ce mot nous entendons l'un des trois cas suivants: a) ou bien cette expression est liée à un pronom se rapportant à l'antécédent, comme dans: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ حَسَنِ وَجْهَهُ* *J'ai passé près d'un homme dont le visage est beau*; b) ou bien elle est liée à quelque chose qui remplace ce pronom, comme dans: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ حَسَنِ الْوَجْهِ* *J'ai passé près d'un homme [ayant] beau le visage*; parce qu'ici *أَلَّ* remplace le pronom qui lui servait de complément annectif; c) ou bien le pronom se rapportant à l'antécédent est supposé l'accompagner, comme dans: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ حَسَنِ وَجْهًا* *J'ai passé près d'un homme beau [de] visage*, c'est-à-dire *وَجْهًا مِنْهُ* *visage de lui*. Mais elle ne saurait être étrangère au qualifié, et l'on ne dirait pas: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ حَسَنِ عَمْرًا* *J'ai passé près d'un homme beau [par (quant à)] 'Amr*, à la différence du participe actif, qui peut régir le connexe, ex.: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ* *ضَارِبٍ أَبَاهُ*, ou l'étranger, ex.: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ ضَارِبٍ عَمْرًا*.

95. L'expression régie par l'adjectif assimilé se présente dans trois états différents.

1° Au nominatif, ex.: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ حَسَنِ وَجْهَهُ*; et alors elle peut s'analyser de deux façons: a) sujet actif, façon que personne ne conteste, et suivant laquelle l'adjectif ne contient



pas de pronom <sup>1)</sup>, 'parce qu'un même régissant ne saurait avoir deux sujets actifs; b) ou permutatif du pronom implicitement contenu dans l'adjectif, analyse autorisée par Fārisiyy qui y rattachait le passage: **جَنَّاتٍ عَدْنٍ مَّفْتَحَةٌ لَهُمْ** **الْأَبْوَابُ** *Des jardins d'éternité qui seront ouverts pour eux [à larges] portes (c. 38. 50)*, en supposant dans **مَّفْتَحَةٌ** un pronom régi au nominatif comme sujet passif, et **الْأَبْوَابُ** permutatif de tout pour partie de ce pronom <sup>2)</sup>.

2° A l'accusatif. Elle peut être alors indéterminée comme **وَجْهَهَا**, ou déterminé, comme **أَلْوَجَّةُ**. a) Dans le premier cas

1) Implicite (§ 94 n. 1).

2) Parce que sans cela on devrait analyser **الْأَبْوَابُ** sujet passif de **مَّفْتَحَةٌ**, mais il faudrait **أَبْوَابُهَا** dont les portes seront ouvertes pour eux; le conjonctif, nécessaire à tout qualificatif composé, ferait défaut. Dans l'analyse de Fārisiyy le qualificatif (accidentel ou essentiel) est direct, c'est-à-dire régit le pronom implicite qui, se rapportant au qualifié **جَنَّاتٍ**, et dont **الْأَبْوَابُ** est le permutatif.

Le permutatif ici manquerait, il est vrai, de conjonctif, mais chez un permutatif de cette espèce, suivant certains, ce n'est pas une condition indispensable comme chez le qualificatif, et d'ailleurs, suivant d'autres, l'article en tient lieu. Sajjā'iyy.

Dans des cas comme le suivant, la première analyse est seule possible: **مَرَرْتُ بِأَمْرَأَةٍ حَسَنٍ أَلْوَجَّةُ** (Tawdih, 'Alf. v. 471), car si **حَسَنٍ**, régissant verbal, avait pour sujet, non **أَلْوَجَّةُ**, mais un pronom implicite se rapportant à **أَمْرَأَةٍ**, il faudrait que ce régissant fût affixé du tā' du féminin, **حَسَنَةً**. V. § 55 **مُخْتَلِفٌ**, et § 56 et n. 15.

elle s'analyse de deux façons, spécifique, ce qui est la meilleure, ou analogue au complément objectif. b) Dans le second cas l'analyse ne peut se faire que par le complément objectif, parce que le spécifique ne saurait être déterminé, contrairement à l'opinion des Coufites.

3° Au génitif comme complément annectif de l'adjectif. Dans cette construction, comme aussi dans la précédente, l'adjectif régit au nominatif un sujet verbal, pronom qu'il contient implicitement.

La construction primitive est celle qui se fait avec le nominatif et qui présente un sens différent 3); celle de l'accusatif en dérive, et de celle-ci dérive celle du génitif 4).

3) Dans les deux autres cas c'est un sens figuré: *Un homme [qui est] beau quant au (ou de) visage*, avec le pronom implicite; dans celui-ci c'est le sens propre: *Un homme dont le visage [est] beau*.

4) Voici les trois constructions principales comparées à leurs types:

مَرَّتْ بِرَجُلٍ ضَارِبٍ أَبَوَهُ عَمْرًا	مَرَّتْ بِرَجُلٍ حَسَنٍ وَجْهَهُ
أَبَاهُ   »   »   »	وَجْهَهُ   »   »   »
ضَارِبِ أَبِيهِ   »   »	حَسَنِ وَجْهِهِ   »   »

Relativement aux espèces de constructions possibles, les grammairiens ont prévu 72 cas. Deux grandes classes, suivant que حَسَنٌ a ou non l'article. Dans chacune d'elles, douze autres, suivant que وَجْهٌ a l'article (1), ou qu'il a un complément annectif, pouvant être de plusieurs sortes (8), ou qu'il est isolé, qualifié ou remplacé par un nom-conjoint (3). Dans ces 24 combinaisons on peut théoriquement donner à وَجْهٌ, c'est-à-dire le sujet verbal logique (réel ou virtuel) de l'adjectif, l'un des trois accidents de flexion.

## LE SUPERLATIF.

« G. Le superlatif; c'est l'adjectif qui indique supériorité dans une qualité possédée en commun, comme « أَكْرَمُ ». On l'emploie avec مِنْ ou annexé à un complément indéterminé, et alors il est masculin singulier, ou avec أَلْ, et alors il subit l'accord, ou enfin « annexé à un complément déterminé, et alors les deux constructions sont permises. Il ne régit jamais « de complément objectif, et d'ordinaire il ne régit « pas de sujet nominal, si ce n'est dans la question « du *kohl*. »

96. La septième espèce des noms qui régissent comme le verbe est celle du superlatif<sup>1)</sup>. C'est l'adjectif qui indique

Sur ces 72 cas, neuf sont éliminés par la règle § 86; ce sont ceux comme: أَلْحَسَنُ وَجْهٌ, ou: أَلْحَسَنُ سَيْتَانِ رُمُحٍ يَطْعَنُ بِهِ *Beau du fer d'une lance dont il transperce.* — D'autres sont médiocres, comme: حَسَنٌ كُلِّ مَا تَحْتَ نِقَابِهِ *Beau de tout ce qui est sous son voile*, et de même: حَسَنٌ كُلِّ أَلْحِ *Beau quant à tout ce...* Toutes ces constructions sont données en tableau par 'Ajmūniyy t ('Alf. v. 471), chacune d'elles avec une des notes: défendu, déestable, mauvais, médiocre, bon, excellent.

1) V. § 116 les conditions de sa dérivation qui sont les mêmes que celles des verbes admiratifs ('Alf. v. 494).

Deux ont une forme abrégée: خَيْرٌ et شَرٌّ. V. § 119, 3°.

supériorité dans une qualité possédée en commun, comme أَفْضَلُ, أَكْثَرُ et أَغْلَمُ. Il se rencontre dans trois circonstances différentes.

1<sup>o</sup> Invariable au masculin singulier. Cela arrive dans deux cas. — Dans l'un il est suivi de مِنْ régissant au génitif le nom de l'objet inférieur, ex. زَيْدٌ أَفْضَلُ مِنْ عَمْرٍو *Zayd est meilleur que 'Amr*; au duel: الرَّيْذَانِ أَفْضَلُ مِنْ عَمْرٍو; au pluriel: الرَّيْذَوْنَ أَفْضَلُ مِنْ عَمْرٍو; au féminin singulier: هِنْدٌ أَفْضَلُ مِنْ عَمْرٍو; au pluriel: الْهِنْدَانِ أَفْضَلُ مِنْ عَمْرٍو; au pluriel: الْهِنْدَاتُ أَفْضَلُ مِنْ عَمْرٍو. Il ne serait pas permis de dire autrement; ainsi: إِذْ قَالُوا لِيُوسُفَ وَأَخُوهُ أَحَبُّ إِلَيْنَا مِنَّا *Lorsqu'ils dirent: «Vraiment Joseph et son frère sont plus chers à notre père que nous,» (c. 12. 8)*; et: قُلْ إِنْ كَانَ آبَاؤُكُمْ وَأَبْنَاؤُكُمْ وَإِخْوَانُكُمْ وَأَزْوَاجُكُمْ وَعَشِيرَتُكُمْ وَأَمْوَالٌ اقْتَرَفْتُمُوهَا وَتِجَارَةٌ تَخْشَوْنَ كَسَادَهَا وَمَسَاكِنُ تَرْضَوْنَهَا أَحَبُّ إِلَيْكُمْ مِنَ اللَّهِ وَرَسُولِهِ وَجِهَادٍ فِي سَبِيلِهِ *Dis: Si vos pères, vos fils, vos frères, vos femmes et vos parents, les biens que vous avez acquis, le commerce dont vous craignez la ruine, et les habitations dans lesquelles vous vous plaisez, vous sont plus chers que Dieu, son apôtre et la guerre sainte (c. 9. 24),*

Faute de pouvoir former un superlatif dans les conditions exigées, on y supplée par un superlatif comme أَشَدُّ suivi d'un spécifique, ex.: هُوَ أَشَدُّ حُمْرَةً مِنْ زَيْدٍ *Il est plus rouge que Zayd.*  
Ibnu 'Aqil. Comp. § 116 n. 1.

avec le singulier se rapportant à deux dans le premier verset et à plusieurs dans le second. — Dans l'autre cas il est annexé à un complément indéterminé; on dira donc: زَيْدٌ أَفْضَلُ رَجُلٍ; *Zayd est un excellent homme*; duel: الرَّيْدَانِ أَفْضَلُ رَجُلَيْنِ; pluriel: الرَّيْدُونَ أَفْضَلُ رِجَالٍ; au féminin singulier: هِنْدٌ أَفْضَلُ امْرَأَةٍ; duel: الْهِنْدَانِ أَفْضَلُ امْرَأَتَيْنِ; pluriel: الْهِنْدَاتُ أَفْضَلُ نِسْوَةٍ).

2° Il concorde avec son antécédent. C'est quand il a l'article, ex.: الرَّيْدُونَ الْأَفْضَلُونَ; الرَّيْدَانِ الْأَفْضَلَانِ; زَيْدٌ الْأَفْضَلُ; — الْهِنْدَاتُ الْفُضْلِيَّاتُ; الْهِنْدَانِ الْفُضْلِيَّانِ; هِنْدٌ الْفُضْلَى (ou الْفُضْلَى).

3° Il concorde ou reste invariable à volonté. C'est quand il est annexé à un complément déterminé<sup>3)</sup>. On dira donc:

2) Comme on le voit par les exemples, et comme l'auteur le dit dans le *Tawdih*<sup>1)</sup>, le complément doit concorder avec l'antécédent du superlatif.

D'après la 'Alf. v. 500, le superlatif reste encore invariable quand il est isolé. Ex. c. 2. 134, cité § 41. — V. § 114, 5°, la règle de l'emploi de cet adjectif au féminin et au pluriel.

3) « Pourvu cependant que l'on sous-entende le sens de مِّنْ, car sinon il doit concorder avec son antécédent ('Alf. v. 503), » c'est-à-dire que cet adjectif concorde quand il n'exprime pas supériorité relative. Les commentateurs citent l'ex.: النَّاقِصُ وَالْأَشْبَحُ; c'est-à-dire: نَاقِصٌ وَعَبْدَاهُمُ; c'est-à-dire: نَاقِصٌ وَعَبْدَاهُمُ *Nāqis et 'Ajbah sont les deux justes des Banu-Marwān*. La raison, c'est que quand cet adjectif n'exprime plus comparaison, il est comme un adjectif ordinaire.

أَفْضَلُ الْقَوْمِ *Les deux Zayd sont les meilleurs de la troupe*, ou, si l'on veut: *أَفْضَلًا الْقَوْمِ*, et de même dans les autres cas; seulement il est plus élégant de le laisser invariable. Ainsi: *وَلَتَجِدَنَّهُمْ أَحْرَصَ النَّاسِ* *Tu les trouveras bien les plus avides des hommes* (c. 2. 90), mais non: *أَحْرَصِي* *وَكَذَلِكَ جَعَلْنَا فِي كُلِّ قَرْيَةٍ أَكْبَرًا مُجْرِمِيهَا*, *et: أَكْبَرًا مُجْرِمِيهَا*, *et: أَكْبَرًا مُجْرِمِيهَا*, *C'est ainsi que dans chaque cité nous avons établi les plus grands de ses criminels* <sup>4)</sup> (c. 6. 123), avec concordance, non pas *أَكْبَرًا مُجْرِمِيهَا*. On rapporte de Ibnu-s-sarrāj qu'il défendait la concordance, mais on le combattit en lui citant ce verset <sup>5)</sup>.

97. Tout le monde s'accorde à dire que le superlatif ne régit jamais d'objet à l'accusatif; aussi dans le passage: *إِنَّ*

On reconnaît particulièrement qu'il n'y a pas comparaison quand l'antécédent de l'adjectif ne fait pas partie du complément, ex.:

*يُوسُفُ أَحْسَنُ أَخْوَتِهِ*. En effet Joseph 12<sup>e</sup> frère, ne peut être le plus beau des 11 autres. On ne pourrait traduire cette phrase qu'ainsi: *Joseph est le plus beau parmi ses frères*, c'est-à-dire *l'homme le plus beau*, car en toute comparaison, comme en toute mesure, il faut une unité commune, un commun dénominateur. Comp. § 60 n. 1. Telle est la conclusion, entre autres, de Qafājiyy (dans l'ouvrage cité § 90 n. 4, Quest. 4) sur cette difficulté grammaticale que le prétentieux *Harīriyy* tranche avec son sans-gêne habituel.

4) Ainsi que *Sajjā'iyy* le fait remarquer, en admettant l'une des deux autres analyses proposées avant celle-ci par *Baydāwiyy*, le superlatif ne pourrait être qu'au singulier.

5) Le superlatif peut être suivi d'un nom, expliquant le genre de supériorité, au génitif ou à l'accusatif. V. la règle § 80 b.

رَبِّكَ هُوَ أَعْلَمُ مَنْ يُضِلُّ عَنْ سَبِيلِهِ Certes ton Seigneur sait le mieux qui il écarte de sa route (c. 6. 117), on dit que مَنْ n'est pas régi à l'accusatif comme objet verbal de أَعْلَمُ, parce que ce mot ne peut exercer un régime semblable; on dit aussi qu'il n'est pas complément d'annexion, car le superlatif أَفْضَلُ est partie par rapport au tout qui lui sert de complément <sup>1)</sup> et le sens serait: أَعْلَمُ الْمَضَلِّينَ *Le mieux instruit des égares.* En réalité مَنْ est régi à l'accusatif par un verbe sous-entendu qu'indique أَعْلَمُ, c'est-à-dire: يَعْلَمُ مَنْ يُضِلُّ.

Le superlatif régit au nominatif un pronom implicite; tout le monde est d'accord là-dessus. Quand on dit: زَيْدٌ أَفْضَلُ, il y a un pronom implicitement contenu dans أَفْضَلُ, qui se rapporte à زَيْدٌ. Où l'on n'est pas d'accord chez les Arabes, c'est sur la question de savoir s'il régit le substantif partout, ou seulement dans certains cas. Il en est en effet qui le font régir ainsi en toute circonstance, et vous diriez alors: مَرَرْتُ بِرَجُلٍ أَفْضَلَ مِنْهُ أَبُوهُ *J'ai passé près d'un homme que son père surpasse en valeur,* avec أَفْضَلَ au génitif par un *a*, comme qualificatif de رَجُلٍ, et أَبُوهُ au nominatif comme sujet actif de أَفْضَلَ. Mais c'est un idiotisme peu répandu. Le plus grand nombre d'entre eux exigent que أَفْضَلَ soit ici au nominatif comme énonciatif avancé de أَبُوهُ nom indépendant

1) Quand il y a supériorité relative.

reculé; et alors le sujet verbal de أَفْضَلُ est un pronom implicite qui se rapporte à ce dernier: . . . d'un homme dont le père est meilleur que lui.

La plupart ne font régir le substantif au nominatif par أَفْعَلُ que dans la question du *kohl*. En voici la règle: il faut que le discours comprenne une négation, suivie d'un nom commun qualifié par le superlatif, celui-ci étant lui-même suivi d'un nom commun dont il exprime la supériorité sur le même nom rappelé ensuite et considéré sous un point de vue différent. C'est ce qui se rencontre dans la locution: مَا رَأَيْتُ رَجُلًا أَحْسَنَ فِي عَيْنِهِ الْكُحْلُ مِنْهُ فِي عَيْنِ زَيْدٍ *Je n'ai pas vu d'homme dans l'œil duquel le kohl ait plus de grâce que dans l'œil de Zayd*, et dans ce vers du poète:

مَا رَأَيْتُ أَمْرًا أَحَبَّ إِلَيْهِ الْبَدْلُ مِنْهُ إِلَيْكَ يَا ابْنَ سِنَانَ  
*Je n'ai pas vu d'homme que la générosité passionne plus que toi, ô fils de Sinān!* La négation peut être remplacée par une interrogation, ex.: هَلْ رَأَيْتَ رَجُلًا أَحْسَنَ فِي عَيْنِهِ; ou une prohibition, ex.: لَا يَكُنْ أَحَدٌ أَحَبَّ إِلَيْهِ الْخَيْرُ مِنْهُ إِلَيْكَ *Qu'à personne le bien ne soit plus cher qu'à toi.*



## CONCORDANTS.

---

« Cinq sortes d'expressions concordent pour la flexion <sup>1)</sup> avec ce qui les précède.

98. Le terme *concordants* s'applique aux mots que la flexion atteint seulement par concordance avec d'autres. Ils sont au nombre de cinq: qualificatif, corroboratif, adjectif expositif, adjectif en série et permutatif. Zajjājiyy et d'autres en ont réduit le nombre à quatre, en confondant en une même classe les mots adjoints pour exposition et adjoints en série.

---

## LE QUALIFICATIF.

---

« A. Le qualificatif; c'est un concordant, dérivé ou l'équivalent, différent de l'expression antécédente. »

*Concordant* est un genre qui comprend les cinq concor-

---

1) Sensible, supposée et virtuelle, ou ce qui lui est analogue, comme *u* dans *يَا زَيْدُ الْفَاعِلُ* et *يَا سَعِيدُ كُرْزُ* (§ 71), ou par l'absence de flexion, comme dans *يَا زَيْدُ* et *يَا قَامَ قَامَ* et *لَا*. *Sabbān 'Alf. v. 506.*

dants. *Dérivé ou l'équivalent* élimine les autres concordants, car ils ne sont ni dérivés ni l'équivalent; en effet on dit, 1<sup>o</sup> avec le corroboratif: جَاءَ زَيْدٌ زَيْدٌ et: جَاءَ الْقَوْمُ أَجْمَعُونَ, 2<sup>o</sup> avec l'expositif ou 3<sup>o</sup> le permutatif: جَاءَ زَيْدٌ أَبُو عَبْدِ اللَّهِ, 4<sup>o</sup> avec l'adjoint en série: جَاءَ زَيْدٌ وَعَمْرُو; tous cas où l'on voit des concordants qui sont primitifs. Tous leurs exemples sont ainsi, à l'exception du corroboratif de mot, qui peut être dérivé, ex.: جَاءَ زَيْدٌ الْفَاصِلُ الْفَاصِلُ, phrase dans laquelle le premier concordant est qualificatif, et le second, corroboratif de mot; c'est lui que j'élimine en disant: « *différent de l'expression antécédente.* »

On objectera que quelquefois le concordant dérivé n'est pas qualificatif, ce qui arrive, soit avec l'expositif et le permutatif dans l'expression: قَالَ أَبُو بَكْرٍ الصِّدِّيقُ et: قَالَ عُمَرُ; soit avec l'adjoint en série, ex.: رَأَيْتُ كَاتِبًا وَشَاعِرًا, *آلْفَارُوقُ*. Je réponds à cela que *الصِّدِّيقُ* et *آلْفَارُوقُ* sont, il est vrai, des mots dérivés, mais qu'on en a fait des surnoms appliqués aux deux califes, et qui rentrent dans la catégorie des noms propres comme *زَيْدٌ* et *عَمْرُو*; qu'enfin *شَاعِرًا* dans l'exemple, qualifie un nom retranché qui est l'adjoint en série, de même aussi que *كَاتِبًا* n'est pas réellement le complément objectif, mais seulement le qualificatif de ce complément, la construction primitive étant: رَأَيْتُ رَجُلًا كَاتِبًا وَرَجُلًا شَاعِرًا.

« Il sert à particulariser, décrire, louer, blâmer, apitoyer, corroborer. »

Le qualificatif sert: 1<sup>o</sup> à particulariser un nom indéterminé,

ex.: مَرَرْتُ بِرَجُلٍ كَاتِبٍ; 2° décrire l'objet d'un nom déterminé,  
 ex.: بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ; 3° à louer, ex.: مَرَرْتُ بِزَيْدِ الْكَخِيَّاطِ;  
 الرَّحِيمِ *Au nom de Dieu, le clément, le miséricordieux (c. 1. 1);*  
 4° à déprécier, ex.: أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ *Je cherche*  
*protection près de Dieu contre Satan le repoussé<sup>1)</sup>*; 5° à apitoyer,  
 ex.: اللَّهُمَّ أَرْحَمَ عَبْدِكَ الْمِسْكِينِ *Mon Dieu, aie pitié de ton*  
*malheureux serviteur*; 6° à corroborer, ex.: يَلَدَكَ عَشْرَةَ كَامِلَةً  
*Cela fait dix [jours] entiers (c. 2. 192), et: فَإِذَا نَفِخَ فِي*  
*فِي إِذَا نَفِخَ فِي*  
 وَالصُّرُورِ نَفْحَةً وَاحِدَةً *Lorsqu'on soufflera dans la trompette une*  
*seule fois (c. 69. 13).*

« Il concorde avec son antécédent en adoptant un  
 « des accidents de flexion ainsi que de détermination  
 « ou indétermination. De plus, s'il régit au nominatif  
 « un pronom implicite, il concorde aussi en adoptant  
 « l'un des deux genres et l'un des trois nombres;  
 « sinon il suit les règles du verbe, et la meilleure  
 « construction est: جَاءَنِي رَجُلٌ قُفُودٌ غِلْمَانُهُ، ensuite  
 « قَاعِدُونَ، et enfin قَاعِدُونَ. »

99. Il faut savoir que le nom, sous le rapport de la flexion, peut présenter trois accidents: nominatif, accusatif et génitif;

1) Prière indiquée par Mahomet lui-même sur le modèle du passage analogue. V. Baydāwiyy c. 16. 100, et, pour مَطْرُودٌ = رَجِيمٌ, le même, c. 3. 31. Sajjā'iy cite d'autres sens qui seraient corroboratifs.

trois aussi sous celui du nombre : singulier, duel et pluriel ; deux sous celui du genre : masculin et féminin ; enfin deux sous celui de la détermination ou indétermination. Cela fait donc dix accidents pour le nom, sans toutefois qu'il soit susceptible de les adopter tous à la fois, parce qu'il en est qui sont incompatibles : ainsi un nom ne peut être à la fois nominatif, accusatif et génitif, ni déterminé et indéterminé, ni singulier duel et pluriel, ni masculin et féminin. Il ne peut réunir à la fois que quatre de ces accidents, un de chacune de ces classes. Ainsi l'on dit : **جَاءَنِي زَيْدٌ**, et il s'y trouve le singulier, le masculin, la détermination et le nominatif ; substituez-lui **رَجُلٌ**, et alors il s'y trouve l'indétermination à la place de la détermination, et tous les autres accidents ; substituez-lui **الرَّجَالِ** ou bien **الرَّجَدَانِ**, il s'y trouvera le duel, ou le pluriel, à la place du singulier, et tous les autres accidents ; substituez-lui **هِنَّ**, il s'y trouvera le féminin à la place du masculin, et tous les autres accidents ; si enfin vous dites : **رَأَيْتُ زَيْدًا**, ou : **مَرَرْتُ بِزَيْدٍ**, il s'y trouvera l'accusatif ou le génitif, à la place du nominatif, et tous les autres accidents.

Il arrive quelquefois aux analystes de s'exprimer ainsi : « Le qualificatif suit le qualifié en prenant quatre des dix accidents, » voulant dire ainsi qu'il concorde avec le qualifié dans les quatre sortes d'accidents que celui-ci présente. Mais il n'en est pas ainsi : la règle est qu'il concorde avec le qualifié en prenant toujours deux de ses accidents sur cinq

d'entre les dix, savoir: l'un des trois accidents de flexion et l'un de ces deux-ci, détermination ou indétermination; et il n'est jamais permis au qualificatif de différer de son qualifié pour la flexion, ni de différer de lui pour la détermination ou l'indétermination.

On objectera que cela est en contradiction avec cette expression des Arabes: **هَذَا جُحْرٌ صَبَّ خَرِبٍ** *C'est un trou de lézard abandonné*, dans lequel ils qualifient un nominatif **جُحْرٌ** au moyen d'un génitif **خَرِبٍ**; avec ce passage: **وَيَلِدُ لِكُلِّ هُمَزَةٍ** *Mulheur à tout diffamateur médissant, lui qui amasse des richesses et en fait provision* (c. 104. 1), dans lequel on qualifie l'indéterminé, **كُلِّ هُمَزَةٍ لُمَزَةٍ**, par le déterminé **جَمَعِ**; et cet autre: **حَمَّ تَنْزِيلُ الْكِتَابِ مِنْ** *la révélation du Livre vient de Dieu, le puissant, le sage, enclin à effacer les péchés et accepter la pénitence, terrible dans ses châtements, doué de longanimité* (c. 40. 1), dans lequel on qualifie le déterminé, qui est le saint nom de Dieu, par l'indéterminé, **شَدِيدِ الْعِقَابِ**; et en effet ce nom est bien indéterminé, puisqu'il appartient à la catégorie des adjectifs assimilés, que son annexion n'est qu'apparente et qu'on doit le considérer comme n'ayant pas de complément; on voit en effet que le sens en est: **شَدِيدِ عِقَابُهُ** dont il ne diffère pas par le sens.

Je réponds à cela qu'en ce qui concerne la phrase: **هَذَا**

جُكْرُ صَبِّ خَرِبٍ, la plupart des Arabes prononcent خَرِبٌ au nominatif, cas qui ne présente aucune difficulté, et que quelques-uns le prononcent au génitif, à cause du voisinage d'un autre génitif, car, comme a dit le poète:

« Quelquefois on expie un crime du voisin. »

Leur objet en cela est d'harmoniser deux expressions voisines, en dépit du sens qui s'y oppose. De cette façon donc on doit supposer dans خَرِبٍ un *u* qui n'a pu être exprimé parce que la finale était occupée par la voyelle harmonique, et il n'y a pas lieu pour cela d'en faire l'objet d'une exception au principe posé, que le qualificatif concorde pour la flexion avec son qualifié. C'est ainsi que nous disons du nom indépendant et de l'énonciatif que ce sont deux nominatifs, sans en être empêchés par la leçon d'Al-hasan: **اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ** *La louange est due à Dieu (c. 1. 1)*, en prononçant le dāl avec un *i*, par concordance avec l'*i* du lām; ni par la citation, comme مَنْ زَيْدًا avec l'accusatif, ou مَنْ زَيْدٍ avec le génitif, expressions qu'on emploie en interrogeant quelqu'un qui aurait dit: رَأَيْتُ زَيْدًا, ou: مَرَرْتُ بِزَيْدٍ, quand on veut rattacher la question au discours même de la personne interrogée, en reproduisant la même flexion qu'elle a employée<sup>1)</sup>.

1) Quant aux deux autres ex., la réponse à **اَلَّذِي** c'est qu'il constitue un permutatif, non un qualificatif, ou que c'est un qualificatif discontinu (Saġġā'iy). Dans l'autre, **شَدِيدٍ** peut avoir: a) ou le sens de **مَشَدَّدٍ** et alors il est, comme les participes précé-

On voit ainsi que nous avons eu 'raison de dire que le qualificatif doit concorder avec son qualifié pour la flexion et pour la détermination ou l'indétermination.

100. En ce qui concerne les cinq autres accidents, singulier, duel, pluriel, masculin et féminin, il subit les mêmes que le verbe qui se trouverait à sa place dans la même phrase. Si donc il régit au nominatif le pronom même qui se rapporte au qualifié, il concorde avec lui dans le choix de deux de ces accidents, et sa concordance se trouve alors parfaite sous les quatre rapports, conformément à l'expression des analystes. On dit au masculin duel: مَرَرْتُ بِرَجُلَيْنِ قَاتِمَيْنِ, pluriel: مَرَرْتُ بِرَجَالٍ قَاتِمِينَ; au féminin singulier: مَرَرْتُ بِأَمْرَأَةٍ قَاتِمَةٍ, duel: مَرَرْتُ بِأَمْرَأَتَيْنِ قَاتِمَتَيْنِ, pluriel: مَرَرْتُ بِنِسَاءٍ قَاتِمَاتٍ, comme on dit avec le verbe: مَرَرْتُ بِرَجُلَيْنِ قَامَا وَبِرَجَالٍ قَامُوا وَبِأَمْرَأَةٍ قَامَتْ<sup>1</sup> وَبِأَمْرَأَتَيْنِ قَامَتَا وَبِنِسَاءٍ قُمْنَ.

dents, en annexion significative, sans idée de temps, b) ou le sens de (عَقَابُهُ) الْعَقَابِ الشَّدِيدِ (§ 95, 3°) avec suppression de أَلْ, par analogie avec les termes précédents et pour empêcher de regarder الْعَقَابِ comme un concordant distinct. Il peut être aussi permutatif, mais alors il convient, pour la symétrie, d'analyser les précédents de la même façon (Baydāwiyy).

1) Il faut comparer ces ex. avec la note 8, § 56. La différence entre l'adjectif et le verbe, c'est que dans celui-ci le suffixe est un pronom sujet toujours au nominatif (قَامَا), et, dans celui-là, un indice de nombre et de genre, variable suivant l'accident de flexion de l'antécédent (قَاتِمَيْنِ), le sujet étant implicite.

Mais si le qualificatif régit au nominatif un substantif, il se réglera sur celui-ci, en ce qui concerne le genre, non sur le qualifié, comme le ferait aussi un verbe par lequel il serait remplacé, et l'on dira : **مَرَرْتُ بِرَجُلٍ قَاتِمَةٍ أُمُّهُ** *J'ai passé près d'un homme dont la mère était levée*, en mettant **قَاتِمَةٍ** au féminin parce que c'est le genre de **أُمُّ**, sans s'inquiéter de ce que le qualifié **رَجُلٍ** est un masculin, car l'on dirait avec le verbe : **قَامَتْ أُمُّهُ**; et inversement on dira : **مَرَرْتُ بِمَرَأَةٍ قَاتِمٍ أَبُوهَا**, avec le qualificatif au masculin, parce que **أَبُو** est un masculin, et sans s'inquiéter de ce que le qualifié est un féminin, car l'on dirait avec le verbe : **قَامَ أَبُوهَا**.  
 Ex. : **رَبَّنَا أَخْرِجْنَا مِنْ هَذِهِ الْقَرْيَةِ الظَّالِمِ أَهْلُهَا** *Notre Seigneur, tire-nous de cette ville aux habitants pervers* (c. 1. 77).

En outre le qualificatif, dans ce cas, est nécessairement au singulier, lors même que son sujet verbal serait duel ou pluriel, comme cela a lieu avec le verbe, et l'on dit : **مَرَرْتُ بِرَجُلَيْنِ قَاتِمِ آبَوَاهُمَا** *J'ai passé près de deux hommes dont les pères étaient levés*, et : **بِرَجَالٍ قَاتِمِ آبَاؤُهُمْ**, comme on dirait : **قَامَ آبَاؤُهُمَا**, et : **قَامَ آبَاؤُهُمْ**. Celui qui dit : **قَامَا أَبَوَاهُمَا** et **أَكَلُونِي الْبُرَاغِيثُ**, mettra aussi le qualificatif au duel et au pluriel sain : **قَاتِمَيْنِ آبَوَاهُمَا**, et : **قَاتِمِينَ آبَاؤُهُمْ**. Cependant tout le monde est d'accord pour permettre le pluriel rompu dans le qualificatif, quand le nom qu'il régit au nominatif est lui-même un pluriel, et l'on dira : **مَرَرْتُ بِرَجَالٍ قَاتِمٍ** *J'ai passé près de plusieurs hommes dont*



*les serviteurs étaient assis.* On trouve même cette construction meilleure que l'autre avec le singulier, qui est encore préférable à celle dans laquelle on emploie le pluriel sain <sup>3</sup>).

2) Quand il doit y avoir concordance en genre, la règle est analogue à celle du pronom § 31 n. 7, et du verbe § 56 n. 8 et § 84 n. 2. J'extrais ce qui suit en partie d'une note de Ya'sin, Tawdih 'Alf. v. 510. Le pluriel d'êtres non raisonnables peut être qualifié des quatre façons suivantes: هَذِهِ الْكُتُبُ الْفَاضِلُ Ces livres excellents, ou الْفَضْلُ ou الْفَضْلَاتُ ou الْفَضْلَى; le premier qualifie le mot même comme masculin (mais on ne dirait pas: الْفَاضِلُونَ), le second et le troisième le qualifient comme pluriel féminin, parce qu'il est sans raison, enfin الْفَضْلَى le qualifie considéré comme une réunion جَمَاعَةٌ. Il en est ainsi, que l'adjectif soit qualificatif essentiel, ou qualificatif accidentel, ou énonciatif. Ex. du pluriel: فَعِدَّةٌ مِنْ أَيَّامٍ أُخَرَ Un nombre d'autres jours (c. 2. 180); on ne pourrait pas dire: جَاءَنِي رَجُلٌ أُخَرَ, mais seulement أَوْ أُخَرَ ou آخِرُونَ. Ex. du féminin singulier: أَمْوَالِكُمْ أَلْتَنِي جَعَلَ (avec la leçon rare أَلْتَوَانِي) Les biens qu'il vous a attribués (c. 4. 4); de même: أَيَّامًا مَعْدُودَةً Pour quelques jours (c. 2. 74). Ex. du féminin pluriel sain: أَيَّامًا مَعْدُودَاتٍ Pour quelques jours (c. 3. 23). Ex. du féminin pluriel rompu § 56 n. 8, 1°; § 91 et n. 2; et Coran, 12. 43.

Relativement au choix à faire entre ces constructions, la seule considération à avoir est celle-ci: les pluriels sains en سَاتٌ et نُونَ sont des pluriels de peu au même titre que les pluriels فِعْلَةٌ, أَفْعَالٌ, أَفْعَالٌ et أَفْعَلَةٌ, et, quand ils n'ont pas l'article de l'ensemble,

« On peut rendre discontinu le qualificatif dont le « qualifié est connu ou supposé tel, et le mettre au « nominatif en sous-entendant هُوَ ou à l'accusatif en « sous-entendant أَعْنِي، أَمَدَحُ، أَمَدَحُ، أَمَدَحُ ou أَرْحَمُ. »

101. Si le qualifié est connu sans le secours du qualificatif <sup>1)</sup>, on peut employer celui-ci continu et concordant, ou l'employer discontinu. Il y en a un exemple, avec le qualificatif servant à louer, dans: **الْحَمْدُ لِلَّهِ الْكَبِيرِ**, phrase dans laquelle Sibawayh a permis le génitif par concordance, ou l'accusatif avec **أَمَدَحُ** sous-entendu, ou le nominatif en sous-entendant هُوَ, « et, dit-il, ayant entendu des Arabes dire:

ni un pluriel de beaucoup pour complément, ils s'appliquent à un nombre de trois à dix ('Ajmūniyy 'Alf. v. 791. Mais il n'est pas défendu d'employer le pluriel de peu pour un pluriel de beaucoup, surtout au figuré: Les trente jours de jeûne sont dits: **أَيَّامًا مَعْدُودَاتٍ** *Quelques jours*, **قَلَاتِلٌ** dit Baydāwiyy (c. 2. 180); et ailleurs, malgré l'article de l'antécédent: **إِلَى الطَّيْرِ فَوْقَهُمْ صَافَاتٍ وَيَقْبِضْنَ** (c. 67. 19).

Voir aussi, sur cette question, le supplément qui se trouve à la fin du dictionnaire intitulé *Al-misbāh*, section 21, et les commentateurs de la *'Alfiyyah*, au v. 235, notamment Qudariyy. — Sur le genre et le nombre dans certains adjectifs, v. § 46 n. 1, et § 90 à la fin.

1) Ce qualificatif superflu ou redondant est dit **كَاشِفٌ** *pittoresque* comme dans: *Et la frêle escarpolette, — Des chiens dévorants*, et joue le même rôle que le qualificatif accidentel de corroboration (§ 81); le qualificatif nécessaire est dit **مُخَصَّصٌ** *caractéristique*, comme dans: *Cachez vos rouges tabliers*.

أَلْكَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ (c. 1. 1), avec l'accusatif, je consultai là-dessus Yūnus qui m'affirma que c'est arabe.» — Exemple avec le qualificatif servant à déprécier: وَأَمْرَأَتُهُ حَمَّالَةَ الْكَطِيبِ *Et sa femme la porteuse de bois* (c. 111. 4), que la majorité des lecteurs lisent avec le nominatif par concordance, mais que 'Āsim lit avec l'accusatif, pour exprimer le mépris. — Exemple avec le qualificatif servant à apitoyer: مَرَرْتُ بِبَيْتِ الْمِسْكِينِ *J'ai passé près du pauvre Zayd* (ou de Zayd, le malheureux), phrase dans laquelle on peut employer le génitif par concordance, le nominatif en sous-entendant هُوَ, et l'accusatif en sous-entendant أَرْحَمُ. — Exemple avec le qualificatif servant à décrire: مَرَرْتُ بِبَيْتِ التَّاجِرِ *J'ai passé près de Zayd le marchand*, où l'on peut employer le génitif par concordance, le nominatif en sous-entendant هُوَ, et l'accusatif en sous-entendant أَغْنَى

D'ailleurs, en ce qui concerne la faculté d'employer le qualificatif discontinu, il n'y a aucune distinction à établir entre le cas où le qualifié est réellement connu, et celui où il est prétendu tel. Le premier de ces deux cas est sans difficulté, et nous en avons cité des exemples. Quant au second, Sibawayh, dans son Livre, dit ceci: « Il vous est permis de dire: مَرَرْتُ بِقَوْمِكَ الْكِرَامِ, c'est-à-dire avec l'accusatif et le nominatif, quand vous supposez que la personne interpellée connaît les gens dont vous parlez . . . » Et plus loin: « Vous la supposez ainsi, lors même qu'elle ne les connaîtrait pas. »

## LE CORROBORATIF.

«**B. Le corroboratif; il peut être corroboratif de mot,**  
 «**ex.:** أَنْكَ أَنْكَ اللَّاحِقُونَ: أَخَاكَ أَخَاكَ إِنَّ مَنْ لَا أَخَا لَهُ  
 «**ou enfin:** أَحْبَسَ أَحْبَسَ: لَا لَا أَبْرَحُ بِحَبِّ بَثْنَةَ: **mais il**  
 «**ne faut pas y comprendre:** دَكَّا دَكَّا: صَفًّا صَفًّا:»

102. Le deuxième des concordants est le corroboratif, تَوْكِيدٌ appelé aussi تَأْكِيدٌ par un hamzah, ou تَأْكِيدٌ avec permutation régulière du hamzah en 'alif, comme dans فَاسٌ et رَأْسٌ<sup>1</sup>). Il est de deux sortes, corroboratif de mot et corroboratif de sens.

Il s'agit ici du premier de ceux-ci, qui consiste en la répétition de l'expression antécédente elle-même, quelle qu'elle soit. — Exemple avec un nom:

أَخَاكَ أَخَاكَ إِنَّ مَنْ لَا أَخَا لَهُ كَسَاعٍ إِلَى الْهَيْجَا بَغَيْرِ سِلَاحٍ  
*Ton frère! Ton frère! Ah! celui qui n'a pas de frère<sup>2</sup>) est*

1) « Le changement du hamzah en 'alif est facultatif dans les cas comme رَأْسٌ. » 'Ibnu-l-Hājib, Jāfiyah, chap. du 'Ibdāl.

2) Il faudrait régulièrement لَا أَبَّ لَهُ لَا أَحَّ comme on dit: لَا أَبَّ لَهُ (Qāmūs). V. ex. de لَا أَبَّ au vers cité § 52. Le mot paraît fléchi ici de la façon indiquée au v. 30 de la 'Alf: وَقَصْرُهَا مِنْ تَقْصِينِ أَشْهُرٍ. Leur forme (des noms أَبُو, أَحُو et أَحُو) est plus commune restreinte (أَخَاكَ invariable) que

comme quelqu'un qui marche au combat sans armes. Le premier mot *أَخَاكَ* y est régi par un verbe sous-entendu *إِحْفَظْ* ou *إِزْمُمْ* *Garde* ou *Ne quitte pas*, ou quelque autre semblable. Le second est corroboratif du premier. — Exemple avec un verbe : *فَأَيْنَ إِلَى أَيِّنَ النَّجَاءِ بِبِعْلَتِي أَتَاكَ أَتَاكَ اللَّاحِقُونَ أَحْسِبُ أَحْسِبُ* *Alors où? Jusqu'où fuir avec ma mule? Sur toi gagne, gagne la poursuite. Arrête! Arrête!* Le sens du vers est comme s'il y avait : *فَأَيْنَ تَذَهَبُ إِلَى أَيِّنَ النَّجَاءِ بِبِعْلَتِي*; l'auteur a supprimé le verbe qui régit le premier *أَيْنَ* <sup>3</sup>) et répété le verbe et son objet dans *أَتَاكَ أَتَاكَ اللَّاحِقُونَ*, il est régi comme sujet par le premier *أَتَاكَ*, et le second n'en a pas, comme n'étant exprimé que pour corroborer, non pour servir d'attribut à quoi que ce soit. On a dit qu'il était sujet des deux tout à la fois, parce que tous deux étant identiques de forme et de sens se trouvent constituer comme un mot unique. On a dit aussi que les deux se contestaient le régime de *اللَّاحِقُونَ*, mais s'il en était ainsi ce nom devrait être rappelé par un pronom dans l'un des deux, et il aurait fallu, en faisant régir ce nom par le second verbe : *أَتَوْنَا أَتَاكَ اللَّاحِقُونَ*, ou, en la faisant régir par le premier : *أَتَاكَ أَتَوْنَا اللَّاحِقُونَ* <sup>4</sup>).

*raccourcie* (أَبَاكَ). » V. Sabbān sur l'ex. de 'Ajmunīyy à ce sujet : *أَبَا أَبَا وَأَبَا أَبَا*, où *أَبَا* devrait être considéré ainsi aux trois places.

V. aussi 'Anbābiyy sur Sabbān, au v. 21.

3) Comme limitatif.

4) V. § 65.

Enfin أَحْبِسْ أَحْبِسْ constitue un corroboratif de proposition, parce que le pronom implicite du verbe y est censé exprimé <sup>5)</sup>. — Exemple avec une particule :

لَا لَا أَبْرُحُ بِحُبِّ بَثْنَةَ إِنَّهَا أَخَذَتْ عَلَيَّ مَوَائِقًا وَعُهُودًا

*Non je ne divulguerai pas l'amour de Baṭnah, car elle a reçu de moi des promesses <sup>6)</sup> et des engagements.*

Mais il ne faut pas considérer comme un corroboratif de nom : دَكَّا دَكَّا إِذَا دَكَّتِ الْأَرْضُ دَكًّا *Fi donc! Lorsque la terre sera broyée et mise en poudre (c. 99. 22);* ni : وَجَاءَ رَبُّكَ وَآلُكَ صَفًّا *que viendront ton Seigneur, et les anges <sup>7)</sup> rang par rang (c. 99. 23),* contrairement à l'avis de beaucoup de grammairiens. En effet, suivant les commentateurs, le premier passage équivaut à : دَكَّا بَعْدَ دَكِّ, et signifie que les chocs se répéteront jusqu'à ce que la terre soit réduite en fine poussière dispersée; et le second, que les anges de chaque ciel descendront et se rangeront par rangs successifs à l'entour des génies et des hommes. D'après cela, le deuxième mot, dans chacun de ces passages, n'est pas corroboratif du

---

5) A la différence de l'exemple précédent où le pronom ne peut être implicite puisqu'il se rapporte à un pluriel; aussi n'y a-t-il qu'un verbe répété, sans sujet, non un verbe constituant une proposition.

6) Le mot مَوَائِقَ, semi-flexible. a pris la flexion parfaite par licence. V. 'Alf. v. 675.

7) Singulier avec l'article compréhensif de l'espèce. De même (c. 99. 17).

premier, mais bien destiné à exprimer une répétition, comme quand on dit: عَلَّمْتُهُ الْحِسَابَ بَابًا بَابًا *Je lui ai enseigné le calcul, chapitre par chapitre.*

Il ne faut pas non plus regarder comme corroboratif de proposition ces paroles du crieur de la mosquée: اللَّهُ أَكْبَرُ اللَّهُ أَكْبَرُ, contrairement à ce que dit 'Ibnu-Jinniyy, parce que la seconde proposition vient, non pour corroborer la première, mais pour proclamer une seconde fois la grandeur de Dieu; il en est autrement quand il dit: قَدْ قَامَتِ الصَّلَاةُ قَدْ قَامَتِ الصَّلَاةُ *La prière commence, la prière commence,* car la deuxième proposition est un énoncé qui sert à renforcer celui de la première.

«**Ou corroboratif de sens, et alors il se fait par:**  
 «**1°** نَفْسٌ<sup>٩</sup>, et عَيْنٌ<sup>٩</sup> qui se place le second si on les em-  
 «ploie tous deux ensemble; tous deux prennent le  
 «pluriel en أَفْعُلُ<sup>٩</sup> ailleurs qu'avec le singulier; 2° par  
 «كُلُّ<sup>٩</sup> ailleurs qu'avec le duel, si l'objet corroboré est  
 «divisible, soit lui-même, soit par rapport à son régis-  
 «sant; 3° par كِلَا et كِلْتَا avec le duel, s'il est possible  
 «d'employer le singulier à la place et si l'attribut  
 «est unique; tous prennent pour complément an-  
 «nectif le pronom du nom corroboré; 4° par أَجْمَعُ<sup>٩</sup>,  
 «جَمَعَاءُ<sup>٩</sup> et leurs pluriels, sans complément.»

103. La deuxième espèce est celle du corroboratif de sens, et il se fait au moyen de mots en nombre limité.

1° Il y a d'abord نَفْسٌ<sup>٩</sup> et عَيْنٌ<sup>٩</sup> *personne*, destinés à em-

pécher que l'on ne soit tenté de prendre un nom au figuré. Quand vous dites **جَاءَ زَيْدٌ**, il se peut que vous parliez de la venue de sa propre personne, comme aussi que ce soit de ses nouvelles ou d'une lettre de lui; mais si vous ajoutez **نَفْسُهُ**, la deuxième supposition est écartée. Ils doivent toujours, l'un et l'autre, être suffixés du pronom qui se rapporte au nom corroboré. On peut corroborer avec chacun d'eux tout seul, ou avec les deux, mais alors c'est **نَفْسٌ** qui se place le premier, ex. : **جَاءَ زَيْدٌ نَفْسُهُ**, ou : **جَاءَ زَيْدٌ عَيْنُهُ**, ou enfin : **جَاءَ زَيْدٌ نَفْسُهُ عَيْنُهُ** *Zayd est venu lui-même, en personne*; mais on ne dirait pas **جَاءَ زَيْدٌ عَيْنُهُ نَفْسُهُ**. — On doit employer ces deux mots au singulier pour corroborer un singulier; pour un duel ou un pluriel, on doit les employer au pluriel suivant le paradigme **أَفْعَلٌ**; on dit : **جَاءَ الرَّيْدَانِ**, **أَعْيُنُهُمَا**, ou **أَعْيُنُهُمَا**, et de même : **الرَّيْدُونَ أَنْفُسُهُمْ** ou **أَعْيُنُهُمْ**, et au féminin **الْهِنْدَاتُ أَنْفُسُهُنَّ** ou **أَعْيُنُهُنَّ**.

2° On emploie **كُلٌّ** pour empêcher la supposition qu'un terme général pourrait être pris dans un sens particulier. Quand vous dites : **جَاءَ الْقَوْمُ** *Les gens sont venus*, il se peut qu'il s'agisse de leur venue à tous, comme aussi qu'un certain nombre seulement soient venus et que vous ayez désigné la partie par le nom de l'entier; mais si vous ajoutez **كُلَّهُمْ**, cette supposition est écartée. — Ce mot ne corrobore que sous certaines conditions. La première c'est que le nom corroboré ne soit pas duel, c'est-à-dire qu'il soit singulier ou pluriel. La seconde c'est qu'il soit divisible, soit lui-même, soit par rapport à son



régissant; exemple du premier cas: فَسَجَدَ الْمَلَائِكَةُ كُلُّهُمْ أَجْمَعُونَ *Et les anges se prosternèrent tous sans exception* (c. 15. 30), et du second: إِشْتَرَيْتُ الْعَبْدَ كُلَّهُ *J'ai acheté l'esclave tout entier*; en effet l'esclave est divisible sous le rapport de l'achat, bien qu'il ne soit pas divisible lui-même; mais on ne dirait pas: جَاءَ زَيْدٌ كُلُّهُ parce qu'ici le nom n'est divisible, ni lui-même, ni par rapport à son régissant. La troisième condition, c'est que كُلُّ soit suffixé du pronom se rapportant au nom corroboré, et l'on ne doit pas le considérer comme corroboratif dans la leçon particulière: إِنَّا كُلًّا فِيهَا *Nous y voilà tous* (c. 40. 51), contrairement à l'opinion de Zamaǧjariyy et Farrā' 1).

3° Il y a encore كِلَا et كِلْتَا 2) qui tiennent lieu de كُلُّ pour le sens. Quand vous dites: جَاءَ الرَّيْدَانِ, il se peut que vous parliez de leur venue à tous deux, et c'est le sens apparent; mais il se peut aussi que vous ayez voulu parler de la venue de l'un d'eux, comme s'il y avait: أَحَدُ الرَّيْدَيْنِ, de même qu'on a dit du passage: لَوْلَا نَزَلَ هَذَا الْقُرْآنُ عَلَى رَجُلٍ مِّنَ الْقَرْيَتَيْنِ عَظِيمٍ *Si du moins ce coran avait été révélé à un homme considérable des deux villes* (c. 43. 30), que le sens en est: عَلَى رَجُلٍ مِّنْ إِحْدَى الْقَرْيَتَيْنِ; mais si

1) Opinion suivie par Baydāwiyy qui y voit un tanwīn compensatif du complément annectif نَا retranché. L'auteur, dans le Tawdīh, 'Alf. v. 624, le regarde comme un permutatif.

2) Leur flexion § 13.

vous ajoutez **كِلَاهِمَا**, le doute n'existe plus. — On ne le emploie pour corroborer que sous certaines conditions. La première, c'est que l'expression corroborée s'applique à deux. La deuxième, c'est qu'il convienne de remplacer ces deux par un seul; aussi ne serait-il pas permis, d'après l'opinion la plus certaine, de dire: **إِخْتَصَمَ الزَّيْدَانِ كِلَاهِمَا** *Les deux Zayd se sont fait un procès tous les deux*, car personne ne pensera que ce puisse être un des deux Zayd qui s'est fait un procès, et l'emploi du corroboratif est inutile. La troisième condition, c'est qu'il n'y ait point un attribut différent par le sens pour chacun des deux, et l'on ne dirait pas: **مَاتَ زَيْدٌ وَعَاشَ عَمْرٌو** *كِلَاهِمَا*. La quatrième condition, c'est que les mots **كِلَا** ou **كِلْتَا** soient suffixés du pronom se rapportant à l'objet corroboré.

4° Il y a enfin **أَجْمَعُ** et **جَمَعَاءُ**, ainsi que leurs pluriels **أَجْمَعُونَ** et **جَمَعٌ** (3). Le plus souvent on les emploie pour corroborer après **كُلُّ** et c'est pour cela qu'on se dispense de les suffixer du pronom qui se rapporte à l'expression corroborée.

On dit: **إِشْتَرَيْتُ الْعَبْدَ كُلَّهُ أَجْمَعُ**, ou **الْأُمَّةَ كُلَّهَا جَمَعَاءُ**, ou **فَسَجَدَ الْإِمَاءَ كُلَّهُنَّ جَمَعٌ**; ex.: **لَأُغْوِيَنَّهُمْ أَجْمَعُونَ** (c. 15. 30) — Mais ils peuvent aussi servir à corroborer sans être précédés de **كُلُّ**, ex.: **وَأَنَّ جَهَنَّمَ أَجْمَعِينَ** *Oui je les séduirai tous* (c. 38. 83), et: **وَأَنَّ جَهَنَّمَ أَجْمَعِينَ**

3) Ce pluriel féminin et celui de quelques mots analogues, employés plus rarement: **أَكْتَعُ**, **أَبْصَعُ**, **أَبْتَعُ**, sont semi-flexibles. V. 'Alf. v. 670, et § 114.

أَجْمَعِينَ لَمَوْعِدُهُمْ *Certes la géhenne leur est destinée à tous* (c. 15. 43); enfin le Prophète a dit : إِذَا صَلَّى الْإِمَامُ جَالِسًا *Lorsque l'imam prie assis, priez assis tous*, phrase que l'on rapporte avec le nominatif de أَجْمَعُونَ comme corroboratif du pronom *وُ*, et avec l'accusatif, comme qualificatif accidentel, ce qui est une construction médiocre, parce qu'elle suppose ce mot indéterminé <sup>4)</sup>, alors qu'il est en réalité déterminé par un complément annectif sous-entendu. — Par les mots du précis : « أَجْمَعُ, جَمَعَاءُ et leurs pluriels, » on comprend qu'ils ne prennent pas le duel et que l'on ne dit pas أَجْمَعَانِ ni جَمَعَاوَانِ; c'est en effet l'opinion de la majorité des Basrites, et c'est la plus certaine, car on ne cite aucun exemple de ce duel.

**« Contrairement aux qualificatifs, ils ne peuvent  
« s'adjoindre les uns aux autres, ni concorder avec  
« un nom indéterminé. Il faut voir une exception  
« dans : يَا لَيْتَ عِدَّةَ حَوْلِ كُلِّهِ رَجَبٌ. »**

104. Je cite ici deux faits qui se rapportent au chapitre du qualificatif. Le premier c'est que les qualificatifs, quand il y en a plus d'un, peuvent être à volonté construits avec ou sans adjonction; exemple de la première construction : سَمِعَ اسْمَ رَبِّكَ الْأَعْلَى الَّذِي خَلَقَ فَسْوَى وَالَّذِي قَدَّرَ فَهَدَى

4) V. § 79. — Muslim, Būlāq, I p. 122, et Buḡāriyy, Būlāq, I p. 156, donnent le nominatif; Qastallāniyy rapporte aussi l'accusatif, qu'il explique encore comme corroboratif de *جلوسا* ou d'un pronom sous-entendu *اعنيكم اجمعين*.

وَالَّذِي أَخْرَجَ النَّرْعَىٰ *Célèbre le nom de ton Seigneur le très-haut, qui a créé et équilibré, qui a prédestiné et dirigé, et qui a fait surgir les pâturages (c. 87. 1), et ces mots du poète:*  
 إِلَى الْمَلِكِ الْقَرْمِ وَأَبْنِ الْهَمَامِ وَلَيْتَ الْكَتِيبَةَ فِي الْمُرْدَحِمِ  
*Au monarque viril, fils du héros, lion de l'escadron dans la mêlée; exemple de la deuxième construction: وَلَا تُطِعْ كُلَّ حَلَّافٍ مَّهِينٍ هَمَّازٍ مَشَاءٍ بِنَبِيٍّ مَنَاعٍ لِخَيْرِ مُعْتَدٍ أَثِيمِ الْآيَةِ*  
*N'obéis pas à un méprisable faiseur de serments, calomniateur, rôleur médisant, dissuadant du bien, transgresseur, criminel, etc. (c. 68. 10). Et le second fait, c'est que le qualificatif, de même qu'il concorde avec le déterminé, concorde aussi avec l'indéterminé.*

Or je dis dans le précis que les mots corroboratifs diffèrent des qualificatifs par l'un et l'autre de ces deux caractères. En effet, quand plusieurs se trouvent réunis, ils ne se construisent pas par adjonction et l'on ne dit pas: جَاءَ زَيْدٌ نَفْسُهُ وَعَيْنُهُ, ni: جَاءَ الْقَوْمُ كُلُّهُمْ وَأَجْمَعُونَ, par la raison que tous expriment un même sens et que quelque chose ne saurait s'adjoindre à soi-même, au lieu que dans les qualificatifs les sens sont différents. — Et de même il n'est pas permis de faire concorder les mots corroboratifs avec un nom indéterminé, et l'on ne dirait pas: جَاءَنِي رَجُلٌ نَفْسُهُ, parce que les mots de corroboration sont des noms déterminés et qu'ils ne peuvent s'employer avec un nom indéterminé. Aussi est-ce une exception que l'expression employée par le poète:

لَكِنَّهُ شَاقَهُ أَنْ قِيلَ ذَا رَجَبٍ يَا لَيْتَ عِدَّةَ حَوْلِ كَلِّهِ رَجَبٌ

Mais il s'enflamme à ces mots: Voici Rajab <sup>1)</sup>. Ah! si la durée d'une année entière était Rajab.

## L'ADJOINT EXPOSITIF.

«G. L'adjectif expositif; c'est un concordant servant à décrire ou particulariser, primitif, pris au propre.»

105. Voici la troisième espèce des concordants. Le mot عَطْفٌ dans l'usage ordinaire s'applique au retour vers quelque chose dont on s'était éloigné; dans l'usage technique il y en a de deux sortes: adjonction en série, il en sera bientôt question; et adjonction expositive, c'est d'elle que nous traitons ici.

Mon expression «concordant» désigne un genre qui comprend les cinq concordants, et par celle-ci, «servant à décrire ou particulariser,» j'élimine le corroboratif, comme جَاءَ زَيْدٌ, l'adjectif en série comme: جَاءَ زَيْدٌ وَعَمْرٌو، et le per-

1) Mois sacré isolé des autres الْقُرْدُ (les trois autres se suivent), surnommé الْأَصْمُ le sourd c'est-à-dire le silencieux, parce que c'était un mois de trêve, et الْأَصْبُ، dit Ibnu-Sa'idi-t-tūnisiyy, لِأَنَّ الرَّحْمَةَ وَالْأَمَانَ يَنْصَبَانِ فِيهِ.

Ibnu-Mālik, 'Alf. v. 525 permet cette construction avec les noms de temps.

mutatif comme : أَكَلْتُ الرَّغِيفَ ثَلَاثَةَ *J'ai mangé le pain, son tiers* ; enfin par l'expression « primitif » j'élimine le qualificatif qui, il est vrai, sert à décrire : جَاءَ زَيْدٌ التَّاجِرُ, et à particulariser : جَاءَنِي رَجُلٌ تَاجِرٌ, mais est dérivé ; et mon expression « pris au propre » élimine le qualificatif, qui peut se présenter sous forme d'un mot primitif, comme dans : مَرَرْتُ بِرَيْدٍ هَذَا *J'ai passé près de ce Zayd*, ou dans : مَرَرْتُ بِقَاعٍ عَرَفَجٍ *J'ai passé par un emplacement 'arfaǰ<sup>1</sup>*), phrases équivalentes à celles-ci, dans lesquelles le qualificatif est dérivé : *J'ai passé à côté de Zayd qui vous est montré, et . . . par un emplacement raboteux.*

**« Il concorde avec son antécédent, »**

C'est-à-dire que l'adjectif expositif, par la raison qu'il sert à décrire ou particulariser son antécédent, jouant ainsi le même rôle que le qualificatif, doit concorder avec cet antécédent en détermination ou indétermination et en genre et nombre, suivant les mêmes règles que le qualificatif.

**« Comme dans les exemples suivants :**

أَتَسَمَّ بِاللَّهِ أَبُو حَفْصٍ عُمَرُ مَا مَسَّهَا مِنْ نَقَبٍ وَلَا دَبْرٍ  
 « 'Abū-Hafz 'Umar a juré par Dieu qu'elle n'a ni la  
 « plante usée ni le dos écorché ; et حَدِيدٌ هَذَا خَاتَمٌ  
 « C'est un anneau [en] fer. »

Par ces deux exemples j'indique ce qui est compris dans la définition, que l'expositif sert à décrire l'objet des noms

1) Nom d'un arbre.

déterminés et à particulariser les noms indéterminés. Le 'Abū-Hafs 'Umar dont il est question ici est le fils de Qattāb (que Dieu l'agrée!). On peut construire حَاتَمٌ حَدِيدٌ de trois façons: 1° avec le génitif par l'annexion et avec le sens de مِنْ, 2° avec l'accusatif comme spécifique, d'autres disent qualificatif accidentel, 3° avec concordance. Ceux qui estiment que le régime de l'accusatif ici est celui du spécifique, disent qu'en le faisant concorder on l'emploie comme adjectif expositif; ceux qui le voient régi à l'accusatif comme qualificatif accidentel, disent que, dans le cas de concordance, il est qualificatif essentiel; mais la première explication convient mieux, parce que ce nom est purement primitif, et il ne convient pas d'en faire un qualificatif soit accidentel soit essentiel 2).

Beaucoup de grammairiens défendent que l'expositif concorde avec un nom indéterminé; mais l'opinion la plus exacte est que cela se peut, et on a expliqué ainsi: وَيَسْقَى مِنْ مَاءٍ صَدِيدٍ *Et il sera abreuvé d'une eau [comme du] pus (c. 14. 19).* Dans le passage: أَوْ كَفَّارَةٌ طَعَامٌ مَسَاكِينٍ *Ou une pénitence, nourrir des pauvres (c. 5. 96);* Fārisiyy dit qu'on peut analyser طَعَامٌ expositif ou permutatif.

**« On peut l'analyser permutatif de tout en tout, « s'il n'est pas impossible de lui faire remplacer son**

2) On voit ici deux séries parallèles: 1° L'adjectif servant de qualificatif essentiel avec concordance, ou de qualificatif accidentel à l'accusatif; 2° le substantif servant d'adjectif expositif avec concordance, ou de spécifique à l'accusatif.

« antécédent, comme dans: **أَنَا ابْنُ التَّارِكِ الْبَكْرِيِّ بِشَرِّ**  
 « et: **أَيَّا أَخَوَيْنَا عَبْدَ شَمْسٍ وَنَوْفَلًا**. »

106. De tout nom dont on peut dire qu'il est adjoint expositif, servant à élucider ou particulariser, on peut dire aussi qu'il est permutatif de tout en tout, servant à fixer et corroborer le sens, parce qu'il se trouve en effet comme si le régissant était répété pour lui. A cette règle les uns font une exception, les autres deux, d'autres même davantage, mais toutes se trouvent comprises dans l'expression que j'ai employée: « *s'il n'est pas impossible de lui faire remplacer son antécédent.* » J'en ai cité deux exemples, ce passage du poëte:

**أَنَا ابْنُ التَّارِكِ الْبَكْرِيِّ بِشَرِّ عَلِيٍّ الطَّيْرِ تَرْقُبُهُ وَفَوْعًا**

*Je suis le fils de celui qui laissa le Békrite Bîjr avec les oiseaux au-dessus de lui l'épiant pour s'abattre; et celui-ci d'un autre:*

**أَيَّا أَخَوَيْنَا عَبْدَ شَمْسٍ وَنَوْفَلًا أُعِيدُكُمْ بِاللَّهِ أَنْ تُحَدِّثَا حَرْبًا**

*O nos deux frères, 'Abdu-jams et Nawfal, je vous adjure au nom de Dieu de ne pas susciter de guerre.* — Dans le premier exemple en effet **بِشَرِّ** est adjoint expositif de **الْبَكْرِيِّ**, et il ne saurait être permutatif de ce nom, parce que le permutatif est censé remplacer son antécédent et que l'on ne pourrait dire: **أَنَا ابْنُ التَّارِكِ بِشَرِّ**, puisque le nom préfixé de **أَلْ**, comme **التَّارِكِ**, ne peut s'annexer qu'à un complément qui en est lui-même préfixé comme **الْبَكْرِيِّ**; on ne dirait pas: **الضَّارِبُ زَيْدٌ**, comme cela a été expliqué au chapitre de l'an-



nexion <sup>1)</sup>. — Dans le second exemple, l'expression: **عَبْدَ شَمْسٍ** est adjointe expositive par rapport à **أَخَوَيْنَا**, et elle ne saurait constituer un permutatif de ce nom, parce qu'alors elle serait censée le remplacer, comme si l'on disait: **يَا عَبْدَ شَمْسٍ وَنَوْفَلًا**, ce qui n'est pas permis. En effet, quand on adjoint en série au vocatif un nom qui n'a pas **أَل**, on doit le soumettre à la même règle que s'il était lui-même vocatif <sup>2)</sup>; or **نَوْفَلًا**, s'il était vocatif, deviendrait nécessairement **يَا نَوْفَلُ** avec *u*, non **يَا نَوْفَلًا** avec l'accusatif, et par conséquent il serait indispensable de dire dans le passage cité: **أَيَا أَخَوَيْنَا: عَبْدَ شَمْسٍ وَنَوْفَلُ**.

## L'ADJOINT EN SÉRIE.

### « D. L'adjoint en série, avec: 1° **وَ**, »

107. La quatrième espèce de concordants est celle de l'adjoint en série. On a déjà vu ce que c'est que l'adjonction. Quant à l'adjoint en série, c'est le concordant que l'on place après son antécédent en intercalant entre eux une des particules conjonctives dont il va être parlé. Je n'en donne aucune définition dans le précis, parce qu'il se reconnaît clairement à la manière dont je l'ai expliqué en disant: « avec 1° **وَ** etc., » ce qui si-

1) § 86.

2) § 71 d.

gnifie que l'adjonction en série se fait avec وَ, فِ et les autres particules de la même famille. Après chacune d'elles, dans leur énumération, j'en donne le sens.

« Pour la réunion d'une manière absolue; »

Sirāfiyy dit que les grammairiens et les lexicographes, tant de Basrah que de Coufah, sont d'accord pour reconnaître que وَ sert à unir sans idée de succession. Voici ce que je dis à ce sujet. Quand on dit: جَاءَ زَيْدٌ وَعَمْرُوٌّ, cela signifie que tous les deux ont participé <sup>1)</sup> à l'action de venir; de plus la phrase comporte trois sens: que tous les deux sont venus ensemble, ou qu'ils sont venus dans l'ordre indiqué, ou enfin qu'ils sont venus dans l'ordre inverse; mais si l'on comprend l'un de ces trois sens à l'exclusion des deux autres, c'est à l'aide d'une autre indication. — C'est ainsi que l'on comprend: 1° la simultanéité dans le passage: وَإِذْ يَرْفَعُ إِبْرَاهِيمُ الْقَوَاعِدَ مِنَ الْبَيْتِ وَإِسْمَاعِيلُ *Lorsque Abraham et Ismaël élevaient les fondements du temple (c. 2. 121);* 2° la succession dans l'ordre

1) Cette participation est un caractère distinctif des particules adjonctives. La particule وَ quand elle précède le complément de concomitance est définie: « وَ avec le sens de مَعَ, c'est-à-dire indiquant accompagnement sans participation à l'objet du jugement (Makūdiyy, 'Alf. v. 312). »

Outre وَ de concomitance et وَ de qualification accidentelle, il faut encore distinguer de la copulative le wāw d'indépendance § 66 n. 4. Pour le وَأَوْ رَبِّ v. § 34 n. 6; pour وَ préposition v. § 84. Voir aussi § 26 e.

de l'énonciation, dans cet autre: إِذَا زُلْزِلَتِ الْأَرْضُ زِلْزَالَهَا وَأَخْرَجَتِ الْأَرْضُ أَثْقَالَهَا وَقَالَ الْإِنْسَانُ مَا لَهَا *Quand la terre sera ébranlée de son ébranlement, que la terre rejettera ce dont elle est chargée et que l'homme dira: « Qu'a-t-elle? »* (c. 99. 1); 3<sup>o</sup> la succession dans l'ordre inverse, dans le passage où sont rapportés les dire de ceux qui nient la résurrection: مَا هِيَ إِلَّا حَيَاتُنَا الدُّنْيَا نَمُوتُ وَنَحْيَا *La vie n'est autre que celle dont nous vivons ici bas; nous mourons, nous vivons* (c. 45. 23), car si c'était l'ordre direct, il faudrait voir là un aveu qu'il y aura une vie après la mort. Ce que nous venons de rapporter est l'opinion de la plus grande partie des savants, grammairiens et autres; mais ils ne sont pas unanimes à ce sujet comme le dit Sirāfiyy; on cite au contraire d'un coufite cette opinion, que وَ indiquerait la succession dans l'ordre direct, et que, quant à l'objection tirée du dernier verset, le sens de celui-ci serait: *Les vieux d'entre nous meurent et les jeunes naissent, alors donc nous vivons*; mais c'est tiré de bien loin. Parmi les faits les plus frappants qu'on peut citer aux partisans de cette opinion, il y a cette locution arabe: زَيْدٌ وَعَمْرٌو اِخْتَصَمَ زَيْدٌ وَعَمْرٌو *Zayd et 'Amr ont plaidé*, dans laquelle on défend d'opérer l'adjonction avec فَ ou ثُمَّ, parce que ces particules indiquent succession; si donc وَ était dans ce cas, l'usage ici en serait défendu pour la même raison.

« 2<sup>o</sup> فَ pour la succession et la continuité; »

108. Quand on dit: زَيْدٌ فَعَمْرٌو جَاءَ *Zayd puis 'Amr sont venus*, cela signifie que la venue de 'Amr a succédé immé-

diatement à celle de Zayd. Cette particule fournit trois données : d'abord participation à l'objet du jugement, et je n'en parle pas dans le précis, tant c'est évident; puis la succession, et enfin la continuité. Celle-ci est toujours relative. C'est ainsi que, quand vous dites: *دَخَلْتُ الْبَصْرَةَ فَبَغْدَادَ* *J'entrai à Bagrah puis à Bagdād*, alors qu'il y a entre elles trois journées, et que vous êtes entré à Bagdād au bout de la troisième, il y a continuité relativement à l'usage; mais si vous n'êtes entré qu'au bout du quatrième ou du cinquième jour, il n'y a plus continuité, et cette manière de parler n'est plus permise.

Mais فَ peut avoir encore un autre sens, c'est celui de conséquence, et c'est celui qu'il a le plus ordinairement entre les propositions, ex.: *سَهَا فَسَجَدَ* *Il a été distrait, aussi a-t-il fait les prosternations*, ou: *رَنَى فَرَجَمَ* *Il commit l'adultère, aussi fut-il lapidé*, ou enfin: *سَرَقَ فَقَطَّعَ* *Il vola, aussi lui coupa-t-on la main*. Il en est ainsi dans: *فَتَلَقَّى آدَمُ مِنْ رَبِّهِ كَلِمَاتٍ فَتَابَ عَلَيْهِ* *Puis après, Adam apprit des paroles que lui enseigna son Seigneur, aussi en obtint-il le pardon* (c. 2. 35). C'est à cause de cette signification qu'on emploie فَ métaphoriquement pour relier à la condition la proposition correspondante <sup>1)</sup>, ex.: *مَنْ يَأْتِنِي فَإِنِّي أَكْرَمُهُ* *Quiconque*

1) § 29. Comp. § 63, 1° a.

Les trois premiers exemples font allusions à trois prescriptions de la loi musulmane qu'on trouvera notamment dans Qalil, Ch. I section 9: *سَنَ لِسَهْوٍ... سَجَدَتَانِ*; Ch. L; Ch. LII.

viendra à moi, eh bien! je lui réserve un bon accueil; et pour cette raison les mots: **مَنْ دَخَلَ دَارِي فَلَهُ دِرْهَمٌ** Qui-conque entre chez moi, dès lors il y a un écu pour lui, expriment le droit qu'on aura à l'écu par le fait d'entrer; mais si **فَ** était supprimé, la phrase pourrait avoir ce sens et aussi exprimer aveu, par l'auteur du discours, qu'il doit un écu à celui qui est entré<sup>2)</sup>. — Cependant **فَ** adjonctif entre les propositions peut ne pas exprimer ce sens, comme dans: **الَّذِي خَلَقَ فَسْوَىٰ وَالَّذِي تَدَارَ فَهَدَىٰ وَالَّذِي أَخْرَجَ الْمَرْعَىٰ فَجَعَلَهُ غُثَاءً أَحْوَىٰ** Qui a créé et équilibré, qui a prédestiné et dirigé, qui a fait surgir les pâturages et les a réduits en débris noirâtres (c. 87. 2).

2) La phrase alors ne serait plus conditionnelle (§ 29 a) et **مَنْ** serait nom-conjoint: *A celui qui est entré je dois un écu*, que la cause de la dette soit l'action d'entrer ou toute autre cause.

**فَ** sert aussi de copule entre la conjonctive et le nom-conjoint (§ 34 a), ex.: **الَّذَانِ يَقُومَانِ قَبِيحٌ زَيْدٌ أَخَوَاكَ** Les deux qui se lèvent, après quoi Zayd s'irrite aussitôt, sont tes deux frères, car la proposition adjointe à la conjonctive, étant soumise aux mêmes règles, devrait comprendre un pronom conjonctif; celui-ci est remplacé par **فَ**. De même dans: **الَّذِي يَقُومُ أَخَوَاكَ قَبِيحٌ هُوَ زَيْدٌ** Celui qui s'irrite alors que tes deux frères viennent de se lever, c'est Zayd; parce que la proposition antécédente ne comprend pas il est vrai de conjonctif, mais celle qui lui est adjointe par **فَ** en contient un, le pronom implicite de **يَغْضَبُ**. Exemples du Tawdīh 'Alf. v. 545.

« 3<sup>o</sup> ثُمَّ pour la succession et la discontinuité; »

Quand on dit: جَاءَ زَيْدٌ ثُمَّ عَمْرٌو *Zayd vint et plus tard 'Amr*, cela signifie que la venue de 'Amr a succédé à celle de Zayd, mais après un certain délai. Cette particule fournit donc aussi trois données: d'abord la participation à l'objet du jugement, et je n'en parle pas dans le précis, tant c'est chose évidente; puis la succession, et enfin la discontinuité. Quant au passage: وَلَقَدْ خَلَقْنَاكُمْ ثُمَّ صَوَّرْنَاكُمْ ثُمَّ قُلْنَا لِلْمَلَائِكَةِ *Certes nous vous créâmes et plus tard nous vous donnâmes une forme, et plus tard nous dûmes aux anges (c. 7. 10)*, on y suppose: خَلَقْنَا [أَبَا]كُمْ ثُمَّ صَوَّرْنَا [أَبَا]كُمْ *Nous créâmes votre père (Adam)....*, avec suppression de l'antécédent d'annexion<sup>3)</sup>.

« 4<sup>o</sup> حَتَّى pour l'extrémité avec gradation; »

109. Par extrémité il faut entendre le bout de quelque chose, et le mot gradation signifie que ce qui précède la particule est soumis à une progression qui aboutit à l'extrémité, c'est-à-dire au nom adjoint. Aussi est-il nécessaire ici que le nom adjoint signifie partie de l'antécédent, a) soit réellement, comme dans: أَكَلْتُ السَّبَكَةَ حَتَّى رَأْسَهَا *J'ai mangé le poisson et même la tête*<sup>1)</sup>, b) soit au figuré comme dans le vers:

الْقَى الصَّحِيفَةَ كَى يُخَفِّفَ رَحْلَهُ وَالرَّادَ حَتَّى نَعْلَهُ الْقَاهَا

3) Pour ces trois particules adjonctives et أَوْ v. aussi § 25 n. 1.

1) Avec حَتَّى préposition (§ 84), il y aurait رَأْسَهَا au génitif et ce mot ne participerait pas à l'objet du jugement; il ne serait pas dit, sauf indication complémentaire, que la tête a été mangée. — Comp. § 26 b.

*Il jeta la lettre pour alléger son bagage, ses provisions, et jusqu'à ses sandales il les jeta; car l'auteur a adjoint نَعْلُهُ par حَتَّى, bien que ce ne soit pas proprement une partie de l'antécédent, mais au figuré c'en est bien une partie, car le sens de la phrase est: Il jeta tout ce qui l'embarrassait et même ses sandales <sup>2)</sup>.*

« Non pour la succession; » <sup>3)</sup>

On a prétendu que la particule حَتَّى exprime la succession, comme ثُمَّ et فَ, mais il n'en est pas ainsi et elle exprime simplement la réunion d'une manière absolue, comme وَ, ainsi que cela est démontré par cette phrase du Prophète: كُلُّ شَيْءٍ

2) Si la particule حَتَّى est adjectivive, نَعْلٌ est à l'accusatif par concordance; si elle est particule d'indépendance, نَعْلٌ est, ou au nominatif comme nom indépendant, ou à l'accusatif, régi par أَلْفَى sous-entendu (§ 62); si elle est préposition, نَعْلٌ est au génitif. Les trois leçons existent. *Sabbān*, 'Alf. v. 366.

Quand l'antécédent est régi par une préposition et que le sens n'indique pas si حَتَّى est particule adjectivive ou préposition, il faut répéter la préposition après elle, ex.: اَعْتَكَفْتُ فِي الشَّهْرِ حَتَّى فِي آخِرِهِ Je suis resté en retraite pendant le mois, même pendant le dernier jour; parce que حَتَّى آخِرِهِ pourrait signifier, حَتَّى étant préposition, jusqu'au dernier jour exclusivement. *Sajj'āiyy*.

3) حَتَّى marque le terme extrême, après gradation, sans succession.

بِقَضَاءٍ وَقَدَرٍ حَتَّى الْعَجْزِ وَالْكَئِيسِ Tout est décrété et décidé, même l'impuissance et l'habileté<sup>4</sup>); car il ne peut y avoir de succession entre le décret et la décision, mais seulement dans la manifestation des choses qui ont été décrétées et décidées.

« 5° أَوْ pour l'une de deux ou plusieurs choses; ex-primant option ou choix après une tendance, incertitude ou ambiguïté après une énonciation. »

110. Exemple de cette particule marquant qu'il s'agit de l'une de deux choses: لَبِثْنَا يَوْمًا أَوْ بَعْضَ يَوْمٍ Nous sommes restés un jour ou partie d'un jour (c. 18. 18); exemple quand il s'agit de l'une de plusieurs choses: فَكَفَّارَتُهُ إِطْعَامُ عَشْرَةِ مَسَاكِينَ مِنْ أَوْسَطِ مَا تُطْعَمُونَ أَهْلِيكُمْ أَوْ كِسْوَتُهُمْ أَوْ تَخْرِيرُ رَقَبَةٍ Pour l'expiation il faudra, soit nourrir dix pauvres d'une nourriture moyenne et telle que vous la donnez à vos familles, soit les vêtir, soit affranchir un esclave (c. 5. 91). Comme elle marque qu'il s'agit de l'une de deux ou plusieurs choses, on ne pourrait pas dire: سَوَاءٌ عَلَيَّ أَمْتٌ أَوْ تَعَدَّتْ Il m'est

4) Les deux mots adjoints peuvent être au nominatif ou au génitif, suivant qu'ils concordent avec كل ou avec شيء; Nawawiyy, sur Muslim, au كتاب القدر, cite les deux leçons. Les éditions de Būlāq ne donnent pas le mot قضاء. L'auteur pourrait dire que la prédestination de chaque chose n'a pas été faite successivement, mais simultanément et de toute éternité. — Ainsi que l'auteur le fait remarquer dans le Muḡnī, cet emploi de حتى est rare, et la théorie en était même niée par l'école de Coufa.



*égal soit que tu te lèves soit que tu t'asseyes*, parce qu'avec سَوَاء il faut absolument deux choses et l'on ne dirait pas: سَوَاء عَلَيَّ هَذَا الشَّيْءِ.

Elle peut exprimer quatre sens, deux après une tendance, l'option et le choix, deux après l'énonciation, l'incertitude et l'ambiguïté. Exemples: 1<sup>o</sup> de l'option: تَمْرُوجٌ هِنْدًا أَوْ أُخْتَهَا *Epouse Hind ou sa sœur*; 2<sup>o</sup> du choix: جَالِسِ الْحَسَنِ أَوْ *Fais ta société de Hasan ou du fils de Sirin*; avec cette différence entre les deux qu'en cas d'option on ne peut réunir ce qui précède la particule et ce qui la suit, au lieu qu'on le peut en cas de choix; en effet il ne serait pas permis au même d'épouser Hind et sa sœur, mais il lui serait possible de fréquenter Hasan et le fils de Sirin tous les deux; 3<sup>o</sup> de l'incertitude: جَاءَ زَيْدٌ أَوْ عَمْرٌو, quand on ignore celui des deux qui est venu, 4<sup>o</sup> de l'ambiguïté: جَاءَ زَيْدٌ أَوْ عَمْرٌو, quand on sait bien lequel des deux est venu, mais qu'on veut laisser dans l'incertitude la personne à qui l'on parle.

En voici des exemples tirés du Coran: 1<sup>o</sup> فَكَفَّارَتُهُ الْخ *Pour l'expiation etc. (c. 5. 91, cité ci-dessus)*, et l'on ne devrait pas réunir toutes ces prescriptions, en s'imaginant que c'est leur ensemble qui constitue l'expiation; 2<sup>o</sup> وَلَا عَلَىٰ أَنْفُسِكُمْ أَنْ تَأْكُلُوا مِنْ بُيُوتِكُمْ أَوْ بُيُوتِ آبَائِكُمُ الْآيَةَ *Ni pour vous-mêmes de manger dans vos maisons, ou dans celles de vos pères (et tout le verset c. 24. 60)*; 3<sup>o</sup> لَبِئْنَا آلِح *Nous sommes restés etc. (c. 18. 18, cité ci-dessus)*, 4<sup>o</sup> وَإِنَّا أَوْ إِيَّاكُمْ لَعَلَىٰ

هُدًى أَوْ رُبِي ضَلَالٍ مُّبِينٍ *A nous certes, ou à vous, la bonne direction, ou l'égarement manifeste (c. 34. 23)*<sup>1)</sup>.

« 6<sup>o</sup> أَمْ pour demander que l'on précise, quand elle vient après la particule أَ portant sur l'une de deux choses équivalentes. »

On dit: أَرَيْدُ عِنْدَكَ أَمْ عَمْرُو؟ *Est-ce Zayd qui est chez toi, ou 'Amr?*<sup>2)</sup> quand on est certain que l'un des deux s'y trouve, mais que l'on ignore lequel des deux; aussi la réponse ne peut-elle se faire que par une désignation précise, non par *oui* ou *non*. On nomme la particule أَمْ dans ce cas, *contre-poids*, parce qu'elle établit l'équilibre avec أَ dans l'interrogation qu'elle exprime; en effet on voit bien que l'on a fait porter أَ sur l'un des noms entre lesquels le jugement hésite, et أَمْ sur l'autre, en plaçant entre les deux ce qui ne fait l'objet d'aucun doute, c'est-à-dire عِنْدَكَ. On la nomme aussi *continue*<sup>3)</sup>, parce que des deux membres de phrase,

1) Pour أَوْ v. encore §§ 25 n. 1; 26 c; pour أَوْ syn. de وَ, v. § 48 n. 3 et § 58 n. 2.

2) C'est أَ de l'interrogation directe. De même aussi après le أَ d'équivalence, comme dans l'ex. du commencement de ce §, où l'on défend l'emploi de أَوْ. La particule أَ peut être sous-entendue.

3) La particule أَمْ est discontinue quand elle a le sens de بَلَّ, et alors elle peut venir après une proposition interrogative ou énonciative; ex.: أَمْ لَهُ الْبَنَاتُ؟ *Ou bien a-t-il des filles (c. 52. 39)?* et: أَمْ يَقُولُونَ افْتَرَاهُ؟ *Diraient-ils cependant: « Il l'a inventé, » (c. 10. 39).* V. 'Alf. v. 550.

placés l'un avant et l'autre après elle, on ne peut, en exprimant l'un d'eux, se dispenser d'exprimer l'autre.

« **Enfin, pour empêcher une erreur, 7° لا après une affirmation, 8° et 9° لَكِنْ et بَلّ après une négation, et, quand on veut détourner le jugement sur ce qui suit, بَلّ après une affirmation.** »

111. Ce qui résulte de ce passage, c'est qu'entre les particules لا, لَكِنْ et بَلّ, il y a des ressemblances et des différences. Les ressemblances sont au nombre de deux: d'abord toutes sont adjonctives, ensuite elles servent à ramener l'auditeur d'un jugement erroné à la vérité. Leurs différences sont aussi au nombre de deux: d'abord لا sert à corriger un jugement, soit en énonçant le jugement contraire, soit en le restreignant à l'unité, au lieu que بَلّ et لَكِنْ ne servent qu'au premier usage. On dit: جَاءَنِي زَيْدٌ لَا عَمْرُؤَ *Zayd est venu, non 'Amr*, en contredisant quelqu'un qui croyait, soit que 'Amr fût venu, non Zayd, soit qu'ils fussent venus tous les deux <sup>1)</sup>; mais on dit: مَا جَاءَنِي زَيْدٌ (بَلّ عَمْرُؤَ) *Zayd n'est pas venu, mais bien (ou mais au contraire) 'Amr*, en contredisant quelqu'un qui croyait le contraire. Leur deuxième différence, c'est que لا ne sert à adjoindre qu'après une affirmation, et لَكِنْ seulement après

1) Ou qui n'avait aucune certitude à ce sujet. C'est une troisième manière de corriger le jugement et cela par désignation précise. Les grammairiens ne sont pas d'accord sur cette première distinction.

une négation<sup>2)</sup>); بَلْ adjoint après une négation, et son sens est alors tel que nous venons de le dire, mais cette particule adjoint aussi après une affirmation, et, dans ce cas, elle exprime maintien du jugement en ce qui concerne l'expression qui suit, en même temps qu'elle le détourne de l'expression précédente, qui se trouve comme si l'on n'en avait pas parlé et, à plus forte raison, comme si aucun jugement n'avait été porté à son endroit; ex.: جَاءَنِي زَيْدٌ بَلْ عمرو Zayd, ou plutôt 'Amr est venu.

On comprend, d'après le silence que j'ai gardé sur إِمَّا, que cette particule n'est pas adjonctive; c'est en effet la vérité et telle était l'opinion de Fārisiyy; Jurjāniyy disait aussi que compter ce mot parmi les particules adjonctives est une négligence évidente<sup>3)</sup>.

2) Comp. § 48, 3° et § 49.

3) Cette particule exprime bien les quatre sens précédents de أَوْ, mais, là où elle pourrait être considérée comme adjonctive, elle est toujours précédée de وَ. L'ex. de la 'Alfiyyah v. 553 est: *إِمَّا نِي وَأَمَّا النَّسَائِيَةُ* Soit celle-ci, soit la plus éloignée.

Pour l'adjonction aux pronoms v. § 78, 1°. Pour l'adjonction avec بَيْنَ v. § 90 n. 4. — Ex. de concordance d'un verbe adjoint par فَيَ puis d'un autre par أَوْ, § 29 f.

## LE PERMUTATIF.

« E. Le permutatif; c'est un concordant visé directement par le jugement. Il y en a de six espèces : « 1° permutatif total, ex. : مَفَازًا حَدَاقِيَّ , 2° permutatif partiel, ex. : مَنِ اسْتَطَاعَ , 3° permutatif d'extension, ex. : قِتَالٍ فِيهِ , 4° à 6° permutatifs de rétractation, de méprise et d'oubli, ex. : تَصَدَّقْتُ بِدِرْهَمٍ دِينَارٍ , suivant « que l'on a émis volontairement le premier mot et le second, ou bien que l'on a voulu prononcer le second mais que la parole a devancé l'intention, ou enfin que l'on a bien prononcé volontairement le premier, mais qu'on s'est ensuite aperçu de l'erreur. »

112. La cinquième espèce de concordants est celle du permutatif. Ce mot (بَدَلٌ) signifie proprement *compensation*, ex. : عَسَى رَبُّنَا أَنْ يُبَدِّلَنَا خَيْرًا مِنْهَا *Peut-être notre Seigneur nous en donnera-t-il en échange un meilleur que lui* (c. ٢٤. 32), mais, en langage technique, c'est un concordant visé directement par le jugement. Par le mot « concordant » je désigne un genre qui comprend tous les concordants; « visé par le jugement » élimine le qualificatif, le corroboratif et l'expositif, qui complètent l'antécédent visé par le jugement au lieu d'être visés par celui-ci; enfin « directement » élimine l'adjoint en série, comme dans : جَاءَ زَيْدٌ وَعَمْرُو , parce qu'il est bien, il est

vrai, visé par le jugement, mais par l'intermédiaire d'une particule adjonctive.

Il y en a de six espèces.

1<sup>o</sup> Le premier est le permutatif de tout en tout, expression par laquelle on désigne le cas où le concordant représente identiquement l'idée de son antécédent, ex.: **جَاءَنِي مُحَمَّدٌ** *Un séjour heureux, des vergers* (c. 78. 31). Si je ne dis pas: **بَدَلُ الْكُلِّ مِنَ الْكُلِّ** *permutatif du tout pour le tout*, c'est pour n'être pas répréhensible aux yeux de ceux qui ne permettent pas l'emploi de l'article avec **كُلٌّ**; il est vrai que Zaǧǧājiyy a employé ce terme dans son traité des propositions, mais on l'en a excusé en disant que c'était une concession faite à l'usage.

2<sup>o</sup> Le deuxième est le permutatif de tout en partie, consistant en ce que le concordant représente une partie par rapport à l'antécédent; ex.: **أَكَلْتُ الرَّغِيفَ ثُلُثَهُ** *J'ai mangé le pain [jusqu'à] son tiers*, et: **وَاللَّهِ عَلَى النَّاسِ حَجُّ الْبَيْتِ** *Les hommes doivent à Dieu le pèlerinage du Temple, ceux qui ont les moyens de le faire* (c. 3. 91), passage dans lequel **مَنْ** *est permutatif de النَّاسِ* suivant l'opinion la plus répandue. On dit aussi que ce **مَنْ** est sujet verbal de **حَجُّ** <sup>1)</sup>, c'est-à-dire: **وَاللَّهِ عَلَى النَّاسِ** *Les hommes doivent à Dieu que ceux d'entre eux qui le peuvent fassent le pèlerinage*. Kisā'iyy pré-

1) § 89 et n. 2.

tend que ce même nom est ici conditionnel, la proposition correspondante étant supprimée, c'est-à-dire : **مَنْ أَسْتَطَاعَ فَلْيَكُفِّمْ** *Quiconque le pourra, eh bien! qu'il fasse le pèlerinage*; mais à quoi bon supposer une ellipse quand le discours peut être regardé comme complet? Quant à la deuxième explication, il en résulterait qu'il est obligatoire pour tous les hommes que ceux qui en ont les moyens accomplissent le pèlerinage, assertion fautive, de l'avis de tous. Donc la première explication doit être choisie. — Je n'ai pas dit *la partie* **أَلْبَعْضِ** avec l'article, pour la même raison que j'ai donnée à l'occasion de **كُلِّ**.

3° Le troisième est le permutatif d'extension, qui consiste en ce que le concordant représente une idée connexe de celle de l'antécédent, mais sans rapport de partie à entier \*); ex. : **أَعَجَبَنِي زَيْدٌ عِلْمُهُ** *Zayd m'a plu [par] sa science*, et : **يَسْأَلُونَكَ عَنِ الشَّهْرِ الْحَرَامِ قِتَالٍ فِيهِ** *Ils s'interrogeront sur le mois sacré, [sur] la guerre pendant ce mois (c. 2. 214)*.

En prenant pour exemples les trois versets qui précèdent, j'ai fait entendre que le permutatif et son antécédent peuvent être tous deux indéterminés, comme **مَفَازًا حَدَّاتِنِ**, ou tous deux déterminés, comme **النَّاسِ** et **مَنْ**, ou l'un déterminé et l'autre non, comme **الشَّهْرِ** et **قِتَالٍ**.

2) L'idée extensive est alors, suivant les uns, celle de l'antécédent, suivant d'autres, celle du permutatif, suivant d'autres, et c'est l'opinion adoptée dans le *Tawdih*, celle du régissant, parce que l'antécédent n'en dépendrait logiquement que par extension et au figuré.

4° Les quatrième, cinquième et sixième sont les permutatifs de rétractation, de méprise et d'oubli, comme quand vous dites: *تَصَدَّقْتُ بِدِرْهَمٍ دِينَارٍ* *J'ai fait l'aumône d'une pièce d'argent.... d'or.* Il se peut en effet que vous ayez énoncé ce fait d'avoir donné une pièce d'argent, puis qu'il vous soit venu à l'esprit d'énoncer que c'était une pièce d'or; c'est là un permutatif de rétractation; — ou encore, que vous ayez bien voulu dire que c'était une pièce d'or, mais que votre langue ait devancé votre pensée en articulant le mot argent; c'est un permutatif de méprise; — ou enfin que vous ayez réellement voulu dire que c'était une pièce d'argent, mais qu'ayant déjà énoncé le fait ainsi, vous vous soyez aperçu que vous aviez eu tort de vouloir dire cela; c'est un permutatif d'oubli. — Il arrive souvent que les étudiants se trouvent embarrassés pour distinguer le permutatif de méprise du permutatif d'oubli; voilà cette distinction bien expliquée; d'ailleurs elle sera encore plus évidente avec ce caractère que le premier est dû à l'organe et le second à l'esprit 3).

3) Exemples du permutatif d'extension et du permutatif de tout pour tout avec un verbe, dans le vers cité § 28 et n. 4. Voir 'Alf. v. 572.

Les permutatifs ne concordent avec leurs antécédents que pour la flexion; seul le permutatif de tout en tout concorde aussi en genre, il doit même concorder en nombre, à moins que lui ou son antécédent ne soit impropre à recevoir la marque du nombre convenable ou qu'il ne s'agisse d'une énumération.



## LE NUMÉRATIF.

« Le numératif de trois à neuf est toujours féminin  
« avec les masculins, et masculin avec les féminins,  
« ex. : سَبْعَ لَيَالٍ وَثَمَانِيَةَ أَيَّامٍ ; de même aussi dix quand  
« il n'entre pas en composition. Quant aux numé-  
« ratifs inférieurs à trois et à ceux de la forme فَاعِلٌ  
« comme ثَالِثٌ et رَابِعٌ, ils suivent toujours la règle  
« générale. Le فَاعِلٌ peut s'employer sans annexion, ou  
« annexé soit à un complément de même racine soit au  
« nombre immédiatement inférieur, ou enfin régis-  
« sant ce nombre à l'accusatif.

113. Les noms de nombre se partagent en trois catégo-  
ries : — 1<sup>o</sup> Ceux qui concordent toujours en genre régulière-  
ment avec la chose nombrée, et qui sont وَاحِدٌ et اِثْنَانِ,  
ainsi que ceux de la forme فَاعِلٌ ; on dit au masculin : وَاحِدٌ  
et اِثْنَانِ, ainsi que ثَانِ, ثَالِثٌ, رَابِعٌ, jusqu'à عَاشِرٌ ; au  
féminin, وَاحِدَةٌ et اِثْنَانِ, ainsi que ثَانِيَةٌ, ثَالِثَةٌ, رَابِعَةٌ,  
jusqu'à عَاشِرَةٌ. — 2<sup>o</sup> Ceux qui se conduisent toujours à l'in-

verse de la règle, se mettant au féminin avec les masculins <sup>1)</sup> et réciproquement, savoir les noms de trois à neuf, avec lesquels on dit par exemple: ثَلَاثَةُ رِجَالٍ et ثَلَاثُ نِسْرَةٍ; ex.: سَدَّخَرَهَا عَلَيْهِمْ سَدَّحَ لَيَالٍ وَثَمَانِيَةَ أَيَّامٍ حُسُومًا Que Dieu a employé contre eux, sept nuits et huit jours consécutifs (c. 69. 7) <sup>2)</sup>. — 3<sup>o</sup> Enfin dix, qui s'emploie de deux façons: a) composé et alors il se conduit régulièrement, ex.: ثَلَاثَةٌ عَشْرَ عَبْدًا au masculin, et ثَلَاثَ عَشْرَةَ أُمَّةً au féminin <sup>3)</sup>;

1) Les noms qui sont masculins au singulier. 'Alf. v. 726.

Pour le spécifique des numératifs cardinaux, v. § 80 a 2<sup>o</sup>.

2) Qālid, Tawdih 'Alf. v. 726, rapporte la raison de cette anomalie d'après 'Ibnu-Mālik lui-même. — Les numératifs cardinaux de trois à dix sont des noms de groupes analogues à أُمَّةٌ, زُمْرَةٌ, et en principe ils doivent avoir comme ceux-ci le tā'; c'est donc ainsi, dans leur état primitif, qu'ils ont dû être joints aux noms, du genre masculin qui est aussi le genre primordial, et, quand on les a employés avec le féminin, on a retranché leur tā', pour établir une distinction entre ce genre secondaire et le précédent.

Tous les commentateurs reproduisent cette explication sans la discuter, tant elle leur semble naturelle. Au lecteur incrédule je rappellerai un cas analogue: فَعِيلٌ a son relatif en فَعِيلِيٌّ, et فَعِيلَةٌ a le sien en فَعِيلِيٌّ, le genre féminin se manifestant ici encore par une diminution dans le mot; la règle est la même pour les فَعِيلٌ et فَعِيلَةٌ (V. Alfīyah v. 866).

3) Les composés, cardinaux et ordinaux, déterminés aussi bien qu'indéterminés, de onze à dix neuf sont inflexibles, excepté عَشْرَ عَشْرًا

b) isolé et alors il se conduit à l'inverse de la règle, ex. :  
عَشْرَةٌ رِجَالٍ au féminin, et عَشْرُ إِمَاءٍ au masculin.

Le numératif en فَاعِلٌ peut s'employer de quatre façons : —

1<sup>o</sup> Isolé, comme ثَانٍ, ثَالِثٌ, رَابِعٌ, خَامِسٌ, et il signifie alors : *Un [être] qualifié de cette façon.* — 2<sup>o</sup> Annexé à un complément de même racine, comme : ثَانِيْ اثْنَيْنِ — ثَالِثُ ثَلَاثَةٍ —

et اثْنَتَا عَشْرَةَ dont le premier terme est, au génitif et à l'accusatif, اثْنَتَيْنِ et اثْنَتَيْ. Si le deuxième composant comprend le sens d'une particule, ils sont inflexibles tous les deux, comme خَمْسَةَ عَشْرٍ et حَادِي عَشْرٍ et tous les mots de la même famille, excepté اثْنَا عَشْرٍ ('Ibnu-l-Hājib, Kāfiyah).» En effet il y a و sous-entendu avant عَشْرٍ. Comp. : *Deux centS hommes ; deux cent [et] trois hommes ; le deux cent [et] troisième.* Rapprochez de ce fait : *Une barbe blond ardent.* Je n'ai trouvé nulle part que l'introduction de l'article puisse modifier cette règle. Farhāt dit expressément le contraire, الرَّابِعَ (Bahtu-l-matālib). Zamaǧjariyy (Mufasssal, ch. des مركبات) dit plus explicitement : « L'emploi de l'article et de l'annexion [avec ces composés] ne dérange pas leur inflexibilité, et l'on dit : الِاحِدَ التاسعَ عَشْرَ et التِسْعَةَ عَشْرَ à l'احِدِ عَشْرَ, comme aussi : هذا اِحْدَ عَشْرِكَ وَتِسْعَةَ عَشْرِكَ. 'Aǧfaj était pour la flexion de ces mots en cas d'annexion, mais Sibawayh a jugé cette opinion détestable. » Voir aussi là-dessus le commentaire de Radiyy sur la Kāfiyah, ch. des مركبات. Comparez de Sacy, Gramm. ar. I, § 945.

et رَابِعٌ أَرْبَعَةٌ, et il signifie alors: *Un sur deux* (ou *trois* ou *quatre*); ex.: إِذْ أَخْرَجَهُ الَّذِينَ كَفَرُوا ثَانِيًا أَتْنِينَ Lorsque les infidèles l'ont chassé accompagné d'un seul (c. 9. 40); et: لَقَدْ كَفَرَ الَّذِينَ قَالُوا إِنَّ اللَّهَ ثَالِثُ ثَلَاثَةٍ Ils ont commis acte d'infidèles ceux qui ont dit: « Dieu est l'un de trois, » (c. 5. 77) <sup>4</sup>). — 3<sup>o</sup> Annexés à un complément, du nombre immédiatement inférieur, comme ثَالِثُ أَتْنِينَ, رَابِعُ ثَلَاثَةٍ et حَامِسُ رَابِعِ ثَلَاثَةٍ troisième (quatrième ou cinquième) [à la suite] de deux (trois ou quatre); ex.: مَا يَكُونُ مِنْ نَجْوَى ثَلَاثَةٍ إِلَّا هُوَ مَا يَكُونُ مِنْ رَابِعِهِمْ وَلَا خَمْسَةٍ إِلَّا هُوَ سَادِسُهُمْ Il n'est pas d'entretien secret entre trois personnes qu'Il ne soit la quatrième, ni entre cinq, qu'Il ne soit la sixième (c. 58. 8). — 4<sup>o</sup> Régissant à l'accusatif le nom du nombre inférieur, ex.: رَابِعٌ ثَلَاثَةً formant de trois quatre, avec tanwīn de رَابِعٌ et accusatif de ثَلَاثَةً, comme on dit: جَاعِلٌ ثَلَاثَةً أَرْبَعَةً. Mais on ne pour-

4) Quand on emploie cette construction de onze à dix-neuf, les deux composés restent inflexibles: ثَالِثَ عَشَرَ ثَلَاثَةَ عَشَرَ lui treizième, ou bien l'on supprime le premier عَشَرَ, ex.: ثَالِثُ ثَلَاثَةَ عَشَرَ, le premier terme étant flexible; et l'on peut aussi supprimer le premier terme du second composé: حَادِيَةَ عَشْرَةٍ et حَادِيَةَ عَشْرَةٍ, en fléchissant les deux termes restants (dont le second est alors au génitif) ou bien en laissant le second inflexible (Tawdīb). — Ce mot حَادٍ est une métathèse de وَاحِدٍ, et s'emploie pour les ordinaux contenant des dizaines. — 'Alf. v. 742 et s. s.

rait pas l'employer ainsi avec le numératif de même racine, contrairement à l'opinion de 'Aqfaj et Ta'lab. 5).

5) 'Ajmūniyy, 'Alf. v. 112, donne les constructions suivantes comme étant les meilleures quand on se sert des *numératifs cardinaux avec l'article*:

<i>Les trois vêtements</i>	ثَلَاثَةُ الْأَثَابِ
<i>Les cent drachmes</i>	مِائَةُ الدَّرْهَمِ
<i>Les mille deniers</i>	أَلْفُ أَلْدَيْنَارِ
<i>Les onze drachmes</i>	الْأَحَدَ عَشَرَ دِرْهَمًا
<i>Les douze servantes</i>	الْأَثْنَتَا عَشْرَةَ جَارِيَةً
<i>Les vingt et un drachmes</i>	الْأَحَدُ وَالْعِشْرُونَ دِرْهَمًا
<i>Les cinq cent mille deniers de l'homme</i>	خَمْسِمِائَةَ أَلْفِ دِينَارِ الرَّجُلِ

On ne pourrait pas, à cause de la nécessité pour le spécificatif de rester indéterminé, dire: *Les vingt mille hommes.* عِشْرُونَ أَلْفِ رَجُلٍ

## CAUSES DE SEMIFLEXIBILITÉ.

« Les causes de semi-flexibilité du nom sont au nombre de neuf qui se trouvent réunies dans :

وَزْنُ الْمُرَكَّبِ عَجَبَةٌ تَعْرِيفُهَا عَدْلٌ وَرَوْضُ الْجَمْعِ زَيْنٌ تَأْنِيثًا  
« 1<sup>o</sup> la forme [verbale], 2<sup>o</sup> la composition, 3<sup>o</sup> la qualité  
« d'étranger, 4<sup>o</sup> la détermination, 5<sup>o</sup> la déviation, 6<sup>o</sup>  
« la qualité d'adjectif, 7<sup>o</sup> le nombre pluriel, 8<sup>o</sup> la suf-  
« fixation, 9<sup>o</sup> le genre féminin. Exemples: 1<sup>o</sup> أَحَدٌ et  
« أَحْمَرٌ, 2<sup>o</sup> بَعْلَبَكٌ, 3<sup>o</sup> إِبْرَاهِيمٌ, 4<sup>o</sup> et 5<sup>o</sup> عُمَرُ, 5<sup>o</sup> et 6<sup>o</sup> أَخْرُ,  
« أَحَادٌ et مَوْحَدٌ jusqu'à quatre, 7<sup>o</sup> مَسَاجِدٌ et دَنَانِيرٌ, 8<sup>o</sup>  
« صَخْرَاءٌ et سَلْمَى, زَيْنَبٌ, طَلْحَةُ, فَاطِمَةُ, 9<sup>o</sup> سَكْرَانٌ et سَلْبَانٌ. »

« Le 'alif du féminin et le pluriel dont le paradigme  
« n'est suivi par aucun singulier suffisent l'un et  
« l'autre isolément pour causer la semi-flexibilité,  
« mais toute autre de ces causes doit, pour le même  
« objet, se réunir avec la qualité d'adjectif ou de nom  
« propre, avec celle-ci spécialement la composition,  
« le genre féminin et la qualité d'étranger. La con-

« dition pour le nom étranger est d'avoir eu la qua-  
 « lité de nom propre dans sa langue originaire et de  
 « comprendre plus de trois consonnes; pour l'adjec-  
 « tif, c'est d'être tel primitivement et de ne pouvoir  
 « se suffixer du tā'; ainsi أَرْمَلٌ, عُرْيَانٌ et أَرْزَبٌ  
 « (dans le sens de قَاسٍ et دَلِيلٌ) sont flexibles. On peut  
 « employer les mots comme هِنْدٌ des deux façons,  
 « contrairement à زَيْنَبٌ, سَقَرٌ, بَلْحٌ. »

« Chez les Banū-Tamīm les noms de la famille de  
 « حَدَّامٌ ont le même emploi que عَمْرٌ s'ils ne sont pas  
 « terminés par un rā', comme سَفَارٍ; de même aussi  
 « أَمْسٌ, s'appliquant à quelque chose de précis et régi  
 « au nominatif, bien que certains d'entre eux ne met-  
 « tent aucune condition à cet emploi de ceux-là comme  
 « de celui-ci. Tout le monde emploie ainsi سَكْرٌ quand  
 « il est limitatif précis. »

114. En principe la condition du nom fléchi par le moyen  
 des voyelles est la flexion parfaite, et il n'en peut sortir que  
 s'il se trouve soumis à deux causes sur neuf, ou à une seule  
 qui compte pour deux. Ces causes ont été réunies dans le  
 vers suivant:

إِجْمَعُ وَزْنَ عَادِلًا أَنْتَ بِمَعْرِفَةٍ رَكِبَ وَزْنَ عَجْمَةٍ فَالْوَصْفُ قَدْ كَمَلَا

Ce vers est meilleur que celui que j'ai cité dans le précis; il  
 est de 'Ibnu-n-Nahhās. Comme les exemples ont été cités dans  
 l'ordre de l'autre, je suis également cet ordre dans le com-  
 mentaire.

1° La forme verbale. Elle consiste en ce que le nom suit un paradigme réservé au verbe, ou qu'il comprend un préfixe verbal et se conforme au paradigme du verbe semblablement préfixé. Exemple du premier cas: un nom d'homme qui serait, soit **قَتَلُ** avec *tajdīd*, soit **ضُرِبُ** ou toute autre forme de verbe passif, soit **أَنْطَلَقُ** ou toute autre forme verbale commençant par hamzah d'union; toutes ces formes sont en effet particulières au verbe. — Exemples du second cas: **يَزِيدُ**, **أَحْمَدُ**, **يَشْكُرُ**, **تَغْلِبُ** et **فَرَجُسُ** pris comme noms propres.

2° La composition. Il ne faut point entendre ici la composition par annexion, comme **أَمْرُ الْقَيْسِ**, parce que l'annexion exige dans le complément le génitif en *i* <sup>1)</sup>, elle ne pourrait donc pas être une cause de génitif en *a*; ni la composition du sujet avec son attribut, comme **شَابَ قَرْنَاهَا** et **تَأَبَّطَ شَرًّا**, parce qu'ils se rapportent au chapitre de la *citation*; ni enfin ceux qui sont composés par agglutination mais dont la finale est **وَيْه**, comme **عَمْرَوَيْه** et **سَيْبَوَيْه**, parce que ce sont des inflexibles et qu'il ne peut être question de flexibilité parfaite et de semi-flexibilité qu'avec des noms flexibles. Les seuls dont on veut parler ici sont les noms composés par agglutination qui ne sont pas terminés par **وَيْه**, comme **حَضْرَمَوْتُ**, **بَعْلَبَكُ** et **مَعْدِيكْرُبُ**.

3° La qualité d'étranger, c'est-à-dire une composition étrangère, comme **يَعْقُوبُ**, **إِسْحَاقُ**, **إِسْمَاعِيلُ**, **إِبْرَاهِيمُ**. Tous les

1) C'est-à-dire en principe et le plus souvent. Sajjā'iy.



noms des prophètes sont étrangers, à l'exception de quatre : مُكَّدٌ, صَالِمٌ, شُعَيْبٌ et هُوْدٌ. — Deux conditions sont nécessaires pour que la qualité d'étranger puisse être considérée ici. La première c'est que le mot en cause soit un nom propre dans sa langue originelle, conformément aux exemples cités par nous; car s'il était nom commun dans cette langue puis transformé chez nous en nom propre, il serait parfaitement flexible, comme par exemple quand on nomme quelqu'un لِبَجَامٍ ou دِيْبَاَجٍ. — La deuxième condition, c'est qu'il soit composé de plus de trois consonnes; aussi fléchit-on parfaitement نُوْحٌ et لُوْطٌ, ex.: إِلَّا آلَ لُوْطٍ نَجَّيْنَاهُمْ Excepté la famille de Loth, que nous sauvâmes (c. 54. 34), et: اِنَّا اَرْسَلْنَا نُوحًا اِلَى قَوْمِهِ C'est nous qui envoyâmes Noë vers son peuple (c. 71. 1). Certains grammairiens ont prétendu que les deux flexions sont permises dans ce cas, mais ce n'est pas exact.

4° La détermination. Ce que l'on entend ici par ce mot, c'est la qualité de nom propre. Quant à la détermination des pronoms, noms-conjoints et démonstratifs, il ne saurait en être question dans ce chapitre, puisque tous ces mots sont inflexibles et qu'il s'agit ici de flexion. Et quant aux noms préfixés de l'article et à ceux qui sont annexés à un complément, il faut observer que le nom semi-flexible que l'on préfixe de l'article ou que l'on annexe à un complément, fait son génitif en *i*, ce qui est absolument contradictoire avec l'obligation de faire le génitif en *a*. Il ne reste donc plus que la détermination du nom propre.

5° La déviation. Il s'agit ici du transport qu'on peut faire subir à un nom d'un état à un autre, sans changement dans le sens primitif. La déviation est de deux sortes, suivant qu'elle se produit dans les noms déterminés ou les adjectifs.

La première a lieu dans deux paradigmes, l'un en فَعَلٌ, pour le masculin, dévié de فَاعِلٌ, comme زَحَلٌ, زَفَرٌ, عَمَرٌ, et l'autre en فَعَالٌ, pour le féminin, dévié de فَاعِلَةٌ, comme رَقَاشٌ, قَطَامٌ, حَدَامٌ, mais seulement dans le dialecte des Banū-Tamim, car les habitants du Hijāz l'inflexibilisent en *i*<sup>3)</sup>; un poète a dit:

أَتَارِكَةٌ تَدَلُّهَا قَطَامٌ رَضِينَا بِالتَّحِيَّةِ وَالسَّلَامِ

*Qatām a-t-elle renoncé à ses pruderies? Nous accepterions la bienvenue et la salut; et un autre:*

إِذَا قَالَتْ حَدَامٌ فَصَدِّقُوهَا فَإِنَّ الْقَوْلَ مَا قَالَتْ حَدَامٌ

*Si Hadām parle, croyez-la; car le vrai c'est ce que dit Hadām.*

Lorsque la finale est un *rā'*, comme dans سَفَارٍ, nom d'une aiguade, حَضَارٍ, nom d'un astre, وَبَارٍ, nom d'une tribu, la plupart d'entre eux se conforment à l'usage des gens du Hijāz et l'inflexibilisent en *i*; mais il en est parmi eux qui agissent différemment et lui imposent la semi-flexibilité. —

2) Les grammairiens nomment la deuxième déviation, qui est expliquée plus loin, déviation propre, et la première, déviation supposée. Celle-ci a été imaginée, par analogie avec l'autre, pour expliquer un fait, inexplicable autrement, la semi-flexibilité des noms propres en فَعَلٌ.

3) Comp. § 6, 1°.

Un autre objet de désaccord parmi les Banū-Tamīm est le mot *أمس* <sup>4)</sup> dans le sens de *la journée d'hier*; la plupart d'entre eux le font semi-flexible quand il est régi au nominatif, comme étant dévié de *الأمس*, disant: *مَضَى أَمْسٌ بِمَا فِيهِ* *Hier a passé avec ce qui s'y trouvait*, et l'inflexibilisent en *إ* à l'accusatif et au génitif, comme renfermant le sens de l'article <sup>5)</sup>, disant: *إِعْتَكَفْتُ أَمْسٍ*, et: *مَا رَأَيْتُهُ مُذْ أَمْسٍ*; mais il en est parmi eux qui lui donnent partout la semi-flexibilité. Nous avons déjà rapporté cela au commencement de ce commentaire. — Enfin, en ce qui concerne *سَكَر*, tous les Arabes sont d'accord pour le faire semi-flexible, sous deux conditions, l'une qu'il soit limitatif, et l'autre qu'il se rapporte à un jour précis, ex.: *جِئْتُكَ يَوْمَ الْجُمُعَةِ سَكَرَ* *Je suis venu vous voir vendredi à l'aube*, parce qu'il est dévié de *السَّكَرَ*, de même que les Banū-Tamīm supposent *أَمْسٌ* dévié de *الأمس*; mais s'il ne désigne pas l'aube d'un jour précis, il est parfaitement flexible, ex.: *نَجَّيْنَاهُمْ بِسَكَرٍ* *Que nous sauvâmes un matin* (c. 54. 34).

La deuxième déviation, celle qui se produit dans les adjectifs, est de deux sortes: celle qui arrive dans les numératifs et celle qui arrive dans d'autres adjectifs. — Les premiers adjectifs ainsi déviés sont ceux des deux paradigmes *فَعَالٌ* et

4) Comp. § 6, 1°.

5) C'est une cause d'inflexibilité pour un nom que de comprendre le sens d'une particule. Comp. § 113 n. 3.

مَفْعَلٌ, formés des numératifs de *un* à *quatre*. On dit: أَحَادٌ, مَوْحَدٌ; مَرْبَعٌ, رُبَاعٌ; مَثَلَتُ, ثَلَاثٌ; مَثْنَى, ثِنَاءٌ; et, d'après Naǧǧāriyy, les Arabes ne dépassent pas le nombre quatre dans l'application de ces paradigmes. Ces huit mots sont déviés de groupes formés par la répétition des quatre numératifs ordinaires; ainsi أَحَادٌ a le sens de وَاحِدٌ وَاحِدٌ *un [par] un*, ثِنَاءٌ, celui de اِثْنَانٌ اِثْنَانٌ, et ainsi du reste; ex.: أَلِيٌّ أَجْنِكَةَ مَثْنَى وَثَلَاثَ وَرُبَاعَ *Munis d'ailes par deux, par trois et par quatre* (c. 35. 1), passage dans lequel مَثْنَى et les mots suivants qualifient أَجْنِكَةَ, le sens étant je pense: أَجْنِكَةَ اِثْنَيْنِ اِثْنَيْنِ وَثَلَاثَةٍ ثَلَاثَةٍ وَأَرْبَعَةٍ أَرْبَعَةٍ *[par] deux, etc.* Quant à ces paroles du Prophète: صَلَاةٌ اللَّيْلِ مَثْنَى مَثْنَى *La prière de la nuit est une double, double* (rak'ah (Buǧāriyy, Vol. II, après باب التهجيد; Muslim, Vol. I, 19<sup>e</sup> chap. après كتاب صلاة المسافرين) il faut voir dans le second مَثْنَى un corroboratif du premier, mais non l'indication d'une répétition, sens qui est déjà exprimé par le premier. — La déviation des adjectifs autres que les numératifs se trouve dans أُخْرٌ, ex.: مَرَرْتُ بِنِسْوَةٍ أُخْرٍ. En effet c'est le pluriel de أُخْرَى féminin de آخِرٌ, car vous dites bien: جَاءَنِي رَجُلٌ آخِرٌ وَأَمْرَأَةٌ أُخْرَى. Or la règle est que tout نُفْعَلَى, féminin de أَفْعَلٌ, ne s'emploie pas, ni son pluriel non plus, autrement qu'avec أَلٌّ ou un complément annectif, comme الصَّغْرُ, الْكَبْرُ; الصَّغْرَى, الْكَبْرَى; ex.: إِنَّهَا لِأِحْدَى الْكَبْرِ

*graves* (c. 74. 38); et il n'est pas permis de dire ضَغْرِي ni كُبْرِي, non plus que كُبْرُ ni ضَغْرُ; aussi a-t-on taxé les prosodistes de solécisme quand ils disent: فَاصِلَةٌ كُبْرِي et: فَاصِلَةٌ ضَغْرِي, et également 'Abū-Nuwās dans ce vers:

كَانَ ضَغْرِي وَكُبْرِي مِنْ فَنَاقِعِهَا حَصْبَاءَ ذُرٍّ عَلَى أَرْضٍ مِنَ الذَّهَبِ

*Comme si plus petite et plus grande, parmi les bulles qui le surmontent, formaient un gravier de perles sur une terre d'or.* Il eût donc été régulier de dire الْأَخْرُ, mais on s'est écarté de cet usage en disant أَخْرُ, de la même façon que les Banū-Tamīm ont pris أَمْسُ comme dévié de الْأَمْسُ, ce que tous les Arabes ont même fait avec سَكْرَ de السَّكْرَ; ex.: نَعِدَّةٌ مِنْ أَيَّامٍ أُخَرَ *Un [même] nombre d'autres journées* (c. 2. 180).

6° La qualité d'adjectif, comme أَحْبَرُ, أَفْضَلُ, سَكْرَانُ, غَضْبَانُ. On ne doit en tenir compte que sous deux conditions. — La première, c'est que cette qualité soit primitive dans le mot en cause; car si c'était à l'origine un substantif, employé plus tard adjectivement, on n'en tiendrait pas compte. C'est ainsi que si vous faites sortir صَفْرَانُ et أَرْزَبُ de leur signification primitive, qui est: *Pierre polie*, et: *lièvre*, pour les employer avec le sens de قَاسٍ et ذَلِيلٌ, disant: هَذَا قَلْبٌ C'est un cœur dur, et: هَذَا رَجُلٌ أَرْزَبٌ C'est un homme vil, vous leur donnez la flexion parfaite, parce que leur qualité d'adjectif est tout accidentelle. — La deuxième condition, c'est que le mot n'admette pas le tā' du féminin;

aussi dit-on: *مَرَرْتُ بِرَجُلٍ عُرْيَانٍ* (ou *رَجُلٍ أَرْمَلٍ*) *J'ai passé près d'un homme nu* (ou *d'un pauvre homme*), avec la flexion parfaite, parce que l'on dit au féminin *عُرْيَانَةٌ* et *أَرْمَلَةٌ*, contrairement à *سَكْرَانٌ* et *أَحْمَرٌ*, qui font au féminin *سَكْرَى* et *حَمْرَاءَ*, sans tā'.

7° Le nombre pluriel, sous condition d'être formé sur un paradigme étranger aux singuliers. Il est de deux sortes: d'abord *مَفَاعِلٌ* comme *مَسَاجِدُ*, et *دَرَاهِمُ*, et ensuite *مَفَاعِيلٌ* comme *مَصَائِمُ* et *طَوَائِيسُ*.

8° La suffixation, c'est-à-dire celle de *كَانَ*, comme dans *سَكْرَانٌ* (*adjectif*) et *عُثْمَانٌ* (*nom d'homme*).

9° Le genre féminin, qui est de trois sortes: — le féminin par 'alif comme *حُبْلَى* et *صَحْرَاءَ*, — le féminin par tā' comme *طَلْحَةَ* et *حَمْرَةَ* (*noms d'hommes*), — et le féminin par signification, comme *زَيْنَبٌ* et *سُعَادٌ* (*noms de femmes*).

La première de ces formes de féminin a une influence nécessaire, absolue et sans condition, comme on le verra plus loin. — La seconde a son influence subordonnée à la condition de nom propre. — La troisième est comme la seconde, avec cette différence que son influence est tantôt nécessaire et tantôt facultative. a) Pour que cette influence soit nécessaire il faut que l'une des trois conditions suivantes soit remplie, savoir: que le mot ait plus de trois consonnes, comme *سُعَادٌ* et *زَيْنَبٌ*; ou que, étant trilitère, sa médiale soit voyellée \*),

6) V. § 72 et n. 3.

comme سَقْرٌ et لَطَى (noms de l'enfer); ou enfin que le mot soit étranger, مَاءٌ, جُورٌ, حِنْصٌ et بَلْمٌ<sup>7)</sup>. b) Cette influence est facultative<sup>8)</sup> dans les autres cas, comme dans دَعْدٌ, هِنْدٌ, جُمْدٌ, où l'on peut employer la flexion parfaite ou imparfaite; le vers suivant contient un exemple des deux manières:

لَمْ تَتَلَفَعْ بِفَضْلِ مِثْرَرَهَا دَعْدٌ وَلَمْ تُسَقِّ دَعْدٌ فِي الْعَلْبِ

*Da'd ne s'est pas habillée avec les restes de ses vêtements, et on ne lui a pas donné à boire dans une écuelle.*

Telles sont toutes ces causes dont nous avons donné ici une explication en rapport avec cet abrégé.

Elles se partagent en trois catégories: — 1<sup>o</sup> Celles qui influent isolément, sans avoir besoin de se joindre à une autre cause, et qui sont au nombre de deux: le pluriel et les deux

7) Ou primitivement masculin, comme le nom زَيْدٌ donné à une femme. 'Alf. v. 665.

Dans les noms cités par l'auteur la cause due au féminin est incomplète, le mot n'ayant ni les quatre consonnes ni l'équivalent; mais il s'y trouve une autre cause incomplète, celle de la qualité d'étranger avec trois consonnes seulement. V. le tableau ci-après, n. 10.

8) V. § 43 n. 5. C'est une cause incomplète. V. le tableau.

'alifs du féminin 9). — 2° Celles qui influent à la condition de se rencontrer avec la qualité de nom propre, et qui sont au nombre de trois: le féminin sans le 'alif, **فَاطِمَةٌ** et **رَيْتَبٌ**, la composition, **مَعْدِيكِرْبُ**, et la qualité d'étranger **إِبْرَاهِيمُ**, de telle sorte que la flexion parfaite est due à **صَنْجَةٌ** *poirds*, bien que féminin et étranger, à **صَوْلَجَانٌ** *houlette*, bien qu'étranger et muni d'un suffixe, et à **مُسْلِمَةٌ** *musulmane*, bien que féminin et adjectif, parce que ce ne sont pas des noms propres. — 3° Celles qui influent à la condition de se rencontrer avec l'une des deux causes suivantes, qualité de nom propre ou qualité d'adjectif, et qui sont encore au nombre de trois: la déviation, la forme verbale et la suffixation, dont les exemples sont, en ce qui concerne le nom propre: **عَمْرٌ**,

9) Le 'alif prolongé **آ** et le 'alif restreint **أ**. V. la raison de cette influence double au § 16.

Relativement au 'alif du féminin la 'Alfiyyah, v. 650, dit: « en quelque cas qu'il se présente » et 'Ajmūniyy ajoute: « que le nom soit commun ou propre, singulier ou pluriel (ex.: **جَرَحِيٌّ** et **أَصْدِقَاءٌ**), substantif ou adjectif. » On voit aussi dans les commentaires, au V. 669, que le 'alif prolongé qui complète un paradigme, comme dans **عِدْبَاءٌ** (assimilé à **قِرْطَاسٌ**), n'est pas une cause de semi-flexibilité, et que le 'alif restreint, ajouté pour la même cause, comme dans **أَرْطَى** (avec nom d'unité **أَرْطَاءٌ**), ainsi que le 'alif augmentatif, comme dans **قَبَعْتَنِي**, produisent la semi-flexibilité dans le nom propre. Voir aussi dans le *Sihāh* ces mots, auxquels la règle ne s'applique pas d'une manière absolue.



أَحْمَدُ et سَلْمَانُ, et, en ce qui concerne l'adjectif: ثَلَاثُ, سَكْرَانُ et أَحْمَرُ<sup>10</sup>).

## 10) Tableau récapitulatif.

Sans autre cause	}	مَسَاجِدُ مَصَابِيحُ	Pluriel	7 <sup>e</sup> cause
		حُبْلَى صَحْرَاءُ	Fém. par 'alif	} 9 <sup>e</sup> »
Nom propre (4 <sup>e</sup> cause)	}	طَلْحَةَ قَاطِمَةَ زَيْنَبَ سَقْرَ	» sans »	
		مَعْدِيكِرِبُ	Composition	3 <sup>e</sup> »
		أَبْرَاهِيمُ	Etranger	— —
		جُورُ حِمصُ بَلْحُ	1/2 Fém. 1/2 Etrang.	— —
		هِنْدُ (هِنْدٌ)	1/2 Féminin	— —
	}	n. pr. عَمْرُ (حَدَامُ)	Déviation	5 <sup>e</sup> »
		adj. ثَلَاثُ أُخْرُ		
Nom propre ou adjectif (4 <sup>e</sup> ou 6 <sup>e</sup> cause)	}	n. pr. أَحْمَدُ شَمْرُ	Forme verbale	1 <sup>ère</sup> »
		adj. أَحْمَرُ أَفْضَلُ		
	}	n. pr. سَلْمَانُ	Suffixation	8 <sup>e</sup> »
		adj. سَكْرَانُ		

## DE L'ADMIRATION.

« L'admiration se construit de deux façons: 1<sup>o</sup> مَا  
« أَفْعَلٌ زَيْدًا, et on l'analyse: مَا nom indépendant avec  
« le sens de عَظِيمٌ شَيْءٌ, puis أَفْعَلٌ verbe au passé dont  
« le sujet actif est le pronom qui se rapporte à مَا,  
« enfin زَيْدًا objet, et la proposition est l'énonciatif de  
« مَا; 2<sup>o</sup> أَفْعَلٌ بِهِ, avec le même sens que dans l'autre  
« construction; primitivement on a dit أَفْعَلٌ, c'est-à-  
« dire صَارَ ذَا كَذَا, comme أَغَدَّ الْبَعِيرُ, c'est-à-dire صَارَ  
« ذَا غَدَّةٍ; ensuite la forme s'est modifiée et l'on a ajouté  
« la préposition au sujet actif pour rendre l'expres-  
« sion correcte, aussi y est-elle nécessaire, contraire-  
« ment à celle du sujet actif de كَفَى. »

« Les deux verbes admiratifs et le superlatif ne  
« peuvent être tirés que d'un verbe trilitère, affir-  
« matif, d'intensité variable, attributif, actif, dont le  
« participe actif ne soit pas أَفْعَلٌ. »

115. Le mot تَعَجَّبٌ est un تَفَعَّلٌ dérivé de عَجِبَ (admi-  
rer, s'étonner). Il y a de nombreuses manières d'exprimer

l'admiration, que la syntaxe n'a pas classées, comme: كَيْفَ تَكْفُرُونَ بِاللَّهِ Comment pouvez-vous être ingrats envers Dieu (c. 2. 26); le Prophète a dit: سُبْحَانَ اللَّهِ إِنَّ السُّؤْمَانَ لَا Non grand Dieu! le croyant ne devient impur ni vivant ni mort; les Arabes disent: لِلَّهِ دَرَّةٌ فَارِسًا Combien il est excellent <sup>1)</sup> cavalier! Et un poète a dit:

يَا سَيِّدًا مَا أَنْتَ مِنْ سَيِّدٍ مُوْطَأً الْأَكْنَافِ رَحَبَ الدِّرَاعِ  
O mon prince! Quel prince vous êtes, vous qu'entourent les solliciteurs et dont la générosité est immense <sup>2)</sup>.

Quant aux expressions admiratives classées dans la syntaxe, elles sont au nombre de deux: مَا أَفْعَلُ زَيْدًا et أَفْعَلُ بَرِيدٍ.

1<sup>o</sup> Dans la première expression مَا est nom indépendant,

---

1) Littéralement: A Dieu son lait (Combien il a de lait)! primitivement pour exprimer l'importance d'un homme riche en bétail. Quant à الله سبحانه, Qastallāniyy l'explique: كيف يخفى مثل هذا الظاهر عليك.

2) Pour le vocatif يَا سَيِّدًا v. § 70; مُوْطَأً est permutatif de ce nom et il est qualifié par رَحَبَ; ces deux noms sont indéterminés comme adjectifs à force verbale annexés à leur sujet. Dans le Tawdīh complété, 'Alf. v. 662, مِنْ سَيِّدٍ est donné comme exemple d'un spécifique d'expression admirative construit avec مِنْ, bien que transposé de sa place primitive qui était celle de sujet verbal (§ 80 b 1<sup>o</sup>); dans le sens en effet, cela équivaut bien à عَظُمَتْ سَيِّدًا, mais c'est une expression différente. Dans ce cas le spécifique peut se construire des deux façons.

mais on n'est pas d'accord sur sa signification, et il s'est formé à ce sujet deux opinions. — D'après la première, ce serait un nom indéterminé complet ayant le sens de شَيْءٌ *quelque chose*, et alors les mots suivants en constitueraient l'énonciatif. Ce qui permettrait son emploi ici comme nom indépendant <sup>3)</sup>, ce serait: a) ou bien le sens admiratif qui s'y trouve compris, ce que l'on dit également du vers:

عَجَبٌ لِنَيْلِكَ قَضِيَّةً وَإِقَامَتِي فِيكُمْ عَلَى تِلْكَ الْقَضِيَّةِ أَعْجَبُ

*Etrange affaire que celle-ci! Mais mon séjour parmi vous, avec cette affaire, est encore plus étonnant;* b) ou bien que ce

nom est censé qualifié, car le sens en est: شَيْءٌ عَظِيمٌ أَحْسَنُ

زَيْدًا *C'est quelque chose d'important (une cause puissante) qui a rendu Zayd beau*, ce qui est aussi la manière dont on

explique: شَرُّ أَهْرَ ذَا نَابٍ *Il a fallu du mal pour faire hurler un mordeur* <sup>4)</sup>,

c'est-à-dire: شَرُّ عَظِيمٌ أَهْرَ ذَا نَابٍ *C'est un mal grave qui a fait . . .* — D'après la seconde opinion مَا

comporterait ici trois acceptations, d'abord celle de nom indéterminé complet, comme dans l'explication précédente qui est de Sibawayh; ou bien ce serait un nom indéterminé, qualifié par la proposition suivante, ou enfin un nom déter-

3) Bien qu'indéterminé. V. § 38 et n. 3.

4) La traduction suit l'autre explication donnée avec celle-ci par 'Ibnu-'Aqil, 'Alf. v. 126, 15<sup>e</sup> cause: مَا أَهْرَ ذَا نَابٍ (كَلْبًا) إِلَّا شَرٌّ, la cause qui permet l'indétermination du nom indépendant étant ici le sens restrictif.

miné conjoint avec la proposition suivante. Dans ces deux dernières hypothèses, l'énonciatif serait supprimé et le sens serait, ou bien : شَيْءٌ أَحْسَنَ زَيْدًا عَظِيمٌ *Une chose qui a rendu Zayd beau est importante*, ou : الَّذِي أَحْسَنَ زَيْدًا شَيْءٌ عَظِيمٌ *Ce qui a rendu Zayd beau est une chose importante*. Telle est l'opinion de 'Aqfaj.

Quant au mot **أَفْعَلٌ**, les Coufites prétendaient que c'est un nom, se fondant sur ce qu'il s'emploie sous la forme diminutive, car on dit : مَا أَحْسِنَتْهُ et مَا أَفْقَرِيكَ *Qu'il est gentillet!* Mais les Basrites soutenaient que c'est un verbe au passé, ce qui est l'opinion exacte, car il est inflexible en *a*, et si c'était un nom il serait régi au nominatif en qualité d'énonciatif, outre qu'il ne peut se dispenser du nūn de préservation avec le suffixe de la première personne du singulier, puisque l'on dit : مَا أَفْقَرْتَنِي إِلَى عَفْوِ اللَّهِ *Combien j'ai besoin du pardon de Dieu*, mais non مَا أَفْقَرِي. Quant au diminutif, il ne se rencontre qu'exceptionnellement et s'explique par ce fait que le mot en cause ressemble aux noms en général, comme étant inconjugable et sans infinitif, et particulièrement au superlatif dont il suit le paradigme et dont il partage la propriété d'exprimer une augmentation, avec ce caractère, qu'ils ont ensemble aussi, de ne pouvoir être tirés que de mots satisfaisant à certaines conditions relatives plus loin. — Il se trouve dans أَحْسَنَ, de l'avis de tous, un pronom régi au nominatif, comme sujet verbal et se rapportant à مَا, et c'est même ce qui nous a indiqué que

ce mot-ci est un nom, parce que le pronom ne peut se rapporter qu'aux noms.

Enfin **زَيْدًا**, si l'on considère **أَفْعَل** comme un verbe au passé, est un complément objectif, et l'analogue d'un complément objectif si l'on regarde **أَفْعَل** comme un nom <sup>5)</sup>).

2<sup>o</sup> Dans la deuxième expression admirative, tout le monde s'accorde à dire que **أَفْعَل** y est un verbe, impératif par la forme, admiratif par le sens. Il est sans pronom implicite <sup>6)</sup>. La forme primitive de **بِرَيْدٍ أَحْسَنَ زَيْدٌ** était: **زَيْدٌ أَحْسَنَ زَيْدٌ** <sup>7)</sup>, c'est-à-dire: **صَارَ ذَا حُسْنٍ**, comme: **أَوْرَقَ الشَّجَرُ** *Les arbres ont feuillé*, **أَزْهَرَ البُسْتَانَ** *Le verger à fleuri*, **أَثْرَى فُلَانٌ** *Un tel s'est enrichi*, **أَذْرَبَ زَيْدٌ** *Zayd s'est appauvri*, **أَعْدَّ البَعِيرُ** *Le chameau s'est embubonné*. Ensuite l'expression ayant pris le sens admiratif se modifia en **أَفْعَل**, avec le 'ayn en *i* et l'on dit: **أَحْسَنَ زَيْدٌ**; mais on répugna à prononcer le nom au nominatif après une forme verbale impérative, et l'on corrigea, par l'addition de **بِ**, cette expression qui devint **أَحْسَنَ بِرَيْدٍ**, de même forme que **أَمْرٌ بِرَيْدٍ** *Passe près de Zayd*. Cette préposition ressemble à celle de: **كَفَى بِأَلْتِه شَهِيدًا**

5) Comme dans: **زَيْدٌ حَسَنٌ أَلْوَجْهَ** Qālid Tawdih 'Alf. v. 475. Comp. § 95.

6) Comp. § 57.

7) Avec **هَمْزَةُ التَّصْيِيرِ**, le hamzah des verbes inchoatifs. C'est un des sens de la IV<sup>e</sup> forme du système des grammairiens européens.

*C'est assez de Dieu pour témoin* (c. 13. 43), en ce qu'elle est employée explétivement avec le sujet, mais elle en diffère en ce qu'elle est nécessaire, tandis que cette autre peut être supprimée, comme dans ce vers de Suhaym :

عَمِيرَةٌ وَدَعَّ إِن تَجَهَّزْتَ غَادِيًا كَفَى الشَّيْبُ وَالْإِسْلَامُ لِلْمَرْءِ فَاهِيًا  
*Dis adieu à 'Amīrah si tu te prépares au départ. La vieillesse et la religion suffisent à l'homme, et lui tiennent lieu de tout.*

116. Le verbe admiratif, comme aussi le nom superlatif, ne peut se tirer que de mots remplissant cinq conditions.

1<sup>o</sup> Etre verbe; et l'on ne pourrait tirer ni l'un ni l'autre d'un autre mot que d'un verbe; c'est donc une faute que l'on a faite en construisant pareille expression au moyen de جِلْفٌ et حِمَارٌ, disant: مَا أَجْلَفَهُ *Qu'il est cruel!* et مَا أَحْمَرَهُ *Quel âne!* Aussi ne faut-il voir qu'une exception dans la locution هُوَ أَلْسٌ مِنْ شِطَاطٍ *Qu'il est brigand!* et: *Plus brigand que Jidād;*

2<sup>o</sup> Trilitère; et on ne les tire pas de verbes comme دَخَرَجٌ ou أَنْطَلَقَ ou أَسْتَخْرَجَ; on cite cependant de 'Abū-l-Hasan l'opinion qu'il est permis de les tirer des verbes dérivés de racine trilitère, à condition d'en retrancher les consonnes formatives, et l'on cite de Sibawayh celle qu'il est permis de les tirer des أَنْعَلَ comme أَكْرَمَ, أَحْسَنَ et أَغْطَى;

3<sup>o</sup> Exprimant une idée d'intensité variable, non comme مَاتَ ou فَتَى, verbes dont l'idée est toujours identique à elle-même, car on ne peut admirer qu'une chose supérieure aux autres de même espèce.

4° Actif; et l'on ne pourrait les tirer de verbe comme  
 قَتَلَ ou ضَرَبَ;

5° Sans que son participe soit de la forme أَفْعَلٌ, aussi ne  
 les forme-t-on pas de عَمِيَ, عَرَجَ et autres verbes de défauts  
 physiques, de سَوِدَ, حَمِرَ et autres verbes de couleurs, de  
 لَبِيَ, دَعَجَ et autres verbes descriptifs, tous ayant leur  
 participe actif en أَفْعَلٌ, puisque l'on dit de quelqu'un qu'il  
 est أَعْمَى aveugle, أَعْرَجٌ boiteux, أَسْوَدٌ noir, أَحْمَرٌ rouge, أَلْبَى  
 aux lèvres brunes, أَدْعَمٌ aux grands yeux noirs, expres-  
 sions dérivées de ces verbes <sup>1)</sup>.

---

1) Faute de pouvoir former un verbe admiratif qui satisfasse à  
 ces conditions, on emploie un admiratif vague, suivi de l'infinitif  
 convenable pour préciser le sens, celui-ci étant à l'accusatif selon  
 la première formule, ex.: مَا أَشَدَّ دَحْرَجْتَهُ Comme il fait rouler  
 fortement, et au génitif avec بِ, selon la deuxième, ex.: أَقْبِحُ  
 بَعْرُورِهِ Quel vilain borgne! Exemples d'Ibnu 'Aqil, 'Alf. v. 481.  
 Comp. § 96 n. 1.



## DE LA PAUSE.

« La pause, suivant la manière la plus élégante, se fait sur les mots comme رَحْمَةً par un hā', et sur ceux comme مُسْلِمَاتٌ par un tā'. »

117. Lorsqu'on s'arrête après un mot contenant le tā' du féminin, si cette consonne est muette, elle ne change pas, ex. : قَامَتْ et قَعَدَتْ; si elle est voyellée, il peut se présenter deux cas, suivant que le mot est, ou non, un pluriel en كَات.

Si ce n'est pas un semblable pluriel, la pause se fait de la façon la plus élégante en changeant le tā' en hā', ex. : هَذِهِ et هَذِهِ شَجَرَةٌ; il en est cependant qui marquent la pause en tā' : quelques-uns des Sept l'ont fait dans : إِنَّ رَحْمَتَ اللَّهِ قَرِيبٌ مِنَ الْمُحْسِنِينَ *Car la miséricorde — de Dieu est proche de ceux qui font le bien* (c. 7. 54), et إِنَّ شَجَرَتَ الزَّقُّومِ *Oui l'arbre — du Zaqūm* (c. 44. 43); on rapporte d'un Arabe l'exclamation : يَا أَهْلَ سُورَةَ الْبَقَرَةِ *Eh! gens du chapitre de la Vache!* sur quoi l'un des auditeurs dit : وَاللَّهِ مَا أَحْفَظُ مِنْهَا آيَةً *Par Dieu! je n'en sais pas un seul verset;* enfin un poète a dit :

وَأَلَّنَهُ أَنْجَاكَ بِكَفِّي مُسْلِمَاتٍ مِنْ بَعْدِ مَا وَبَعَدَ مَا وَبَعَدَ مَتَّ<sup>1)</sup>  
صَارَتْ نَفُوسُ الْقَوْمِ عِنْدَ الْغَلَصَتِ وَكَادَتِ الْكُفْرَةَ أَنْ تُدْعَى أُمَّتْ

*Et c'est Dieu qui t'a sauvé par les mains d'une Musulmane, alors que... oui déjà, c'en était fait, déjà leur dernier soupir remontait à leur gorge, et peu s'en fallut que la dame ne prit le nom d'esclave.*

Mais si c'est un pluriel en سَات, le plus élégant est d'y marquer la pause par tā', bien que certains arabes la marquent par hā', et l'on cite de leur langage: كَيْفَ الْإِخْوَةُ وَالْأَخَوَاتُ  
*Comment vont les frères et les sœurs?* ainsi que: دَفَنُ  
الْبَنَاتِ مِنَ الْبِكْرَمَاتِ *Ensevelir les filles — est une bonne action.*

Par cette phrase qui vient ensuite: «L'inverse a lieu aussi dans ces cas-là,» je fais allusion à la pause sur les mots comme رَحْمَةً par tā', et comme مُسْلِمَاتٍ par hā'.

«Dans ceux comme قَاضٍ, au nominatif et au génitif, par l'apocope, ou comme الْقَاضِي, avec ces deux mêmes accidents, par le maintien du yā'.»

Quand on fait une pause après un nom raccourci, c'est-à-dire dont la finale est un yā' précédé d'un i, il peut arriver que ce nom ait ou n'ait pas le tanwīn. — S'il a le tanwīn, le plus élégant est d'y marquer la pause par l'apocope, au nominatif et au génitif, en disant: مَرَرْتُ بِقَاضٍ et هَذَا قَاضٍ; mais il est permis d'y maintenir le yā'<sup>2)</sup>; c'est ainsi que

1) Il faut voir ici une transformation analogue à celle de § 84 n. 3, suivie elle-même de celle qui est étudiée ici.

2) On rétablit toujours le yā' ou le wāw supprimés avant le

'Ibnu-Kaṭīr l'a faite sur هَادِ، وَالِ، وَايِ، dans les passages : وَلِكُلِّ قَوْمٍ هَادٍ *Et chaque peuple a eu un guide (c. 13. 8)*; وَمَا لَهُمْ مِنْ دُونِهِ مِنْ وَالٍ *Et il n'y a pour eux, hors lui, aucun protecteur (c. 13. 12)*; وَمَا لَهُمْ مِنَ اللَّهِ مِنْ وَايٍ *Et il n'y aura personne pour les préserver de Dieu (c. 13. 34)*. — S'il n'a pas le tanwīn, le plus élégant est d'y marquer la pause, au nominatif et au génitif, en y maintenant le yā'; ex.: هَذَا الْقَاصِي، et: مَرَزَتْ بِالْقَاصِي؛ mais il est permis de le faire par l'apocope, et c'est la manière adoptée par la majorité des lecteurs dans الْمُبْتَعَالِ et التَّلَاقِ، des passages: لِيُنذِرَ: الْكَبِيرُ الْمُبْتَعَالِ *Le Grand, le Très-Haut (c. 13. 10)*, et: يَوْمَ التَّلَاقِ *Pour avertir du jour de la réunion (c. 40. 15)*, passages dans lesquels Ibnu-Kaṭīr a marqué la pause avec le yā', suivant la manière la plus élégante.

« L'inverse a lieu aussi dans ces cas-là. »

Cela se rapporte au changement du tā' en hā' dans رَحْمَةً et au maintien du tā' dans مُسْلِمَاتٌ، à l'apocope du yā' de قَاصٍ et au maintien de celui de الْقَاصِي. Cela signifie donc que quelquefois on fait la pause sur رَحْمَةً par tā' et sur مُسْلِمَاتٌ par hā', comme aussi sur قَاصٍ avec le yā' et sur الْقَاصِي sans yā'.

nūn énergique simple, après que ce nūn, analogue au tanwīn, s'est trouvé supprimé à la pause; on dit: لَا تَفْعَلِي، au lieu de: لَا تَفْعَلِينَ، et: لَا تَفْعَلُوا، au lieu de: لَا تَفْعَلْنَ. 'Alf. v. 646. V. pour سَنَ ci-après.

« Elle ne peut se faire à l'accusatif de الْقَاصِي et قَاصٍ  
« qu'avec le yā'.

Quand le nom raccourci est à l'accusatif, le maintien de son yā' est forcé; ayant le tanwīn, ce tanwīn se change en 'alif, ex.: رَبَّنَا إِنَّا سَبِعْنَا مُنَادِيًا Seigneur, nous avons entendu qu'on nous appelait (c. 3. 190); n'ayant pas le tanwīn, la pause se fait sur le yā', ex.: كَلَّا إِذَا بَلَغَتِ التَّرَاقِي فَاطَالَةُ Fatale erreur! Quand l'âme remontera vers la gorge (c. 75. 26).

« On fait la pause par 'alif sur إِذَا, les mots comme  
« رَأَيْتُ زَيْدًا et لَنْسَفَعًا »

On doit changer le nūn muet en 'alif dans trois circonstances. — 1<sup>o</sup> Dans إِذَا, et c'est l'opinion la plus sûre; 'Ibn-<sup>U</sup>sṣūr, dans son commentaire sur les Propositions, a affirmé que l'on y marque la pause par le nūn, et il en a déduit que ce mot s'écrit par un nūn. Mais il n'en est pas ainsi qu'il le dit, et il n'y a aucun désaccord entre les lecteurs sur la manière dont on doit marquer la pause dans les passages comme: وَلَنْ تَفْلِحُوا إِذَا أَبَدًا Et vous ne seriez plus heureux alors — jamais (c. 18. 19), c'est-à-dire avec le 'alif. — 2<sup>o</sup> Quand c'est un nūn paragogique léger précédé d'un a, comme dans: لَنْسَفَعًا Nous saisirons (c. 98. 15), et: لَيَكُونَا Et certes il sera (c. 12. 32); tous y marquent la pause par un 'alif; le poète a dit: وَلَا تَعْبُدِ الشَّيْطَانَ وَاللَّهُ فَاعْبُدَا N'adore point Satan, mais ton Seigneur adore; la forme primitive est: أَعْبُدَنَّ. — 3<sup>o</sup> Quand c'est le tanwīn du nom à l'accusatif, comme رَأَيْتُ زَيْدًا, cas où tous les Arabes marquent la pause avec le 'alif,

excepté ceux de Rabī'ah qui le font avec l'apocope <sup>3)</sup>; leur poète a dit :

أَلَا حَبْدًا غَنِمٌ وَحُسْنٌ حَدِيثُهَا لَقَدْ تَرَكْتُ قَلْبِي بِهَا هَائِمًا دَنِفٌ  
*Quel plaisir <sup>4)</sup> avec Ganm et son délicieux langage ! Certes elle a laissé mon cœur éperdu d'elle, malade.*

« **Conformément à la manière dont on les écrit.** »

Après avoir rapporté la manière de marquer la pause dans ces trois cas, je donne incidemment la manière de la représenter par l'écriture, et j'énonce que le nūn dans les trois cas s'écrit 'alif, conformément à la manière d'y marquer la pause. Cependant les Coufites voulaient que le nūn d'énergie s'écrivit par un nūn. Farrā' voulait que إِذَا régissant l'accusatif <sup>5)</sup> s'écrivit avec 'alif, et, partout ailleurs, avec nūn, pour distinguer ce mot du إِذَا de condition ou de soudaineté; cela fait en résumé trois opinions sur la manière d'écrire إِذَا : par 'alif dans tous les cas, ou par nūn, absolument aussi, ou enfin en employant l'une ou l'autre des deux lettres suivant les cas <sup>6)</sup>.

3) Comme tout le monde le fait au nominatif et au génitif.  
 'Alf. v. 881. Comp. § 86 n. 1.

4) Pour حَبْدًا v. § 59 n. 1; غَنِمٌ est le nom visé par la louange, nom indépendant dont حَبْدًا est l'énonciatif.

5) V. § 23.

6) Comme les questions de la pause se rattachent à la phonétique, je ne chercherai pas à compléter ce que l'auteur dit ici des cas les plus importants. V. aussi § 46; § 84 n. 3; § 120 n. 1.

« On écrit un 'alif après le wāw du pluriel, ex.:  
 « قَالَوا, mais non après celui qui est radical, ex.:  
 « زَيْدٌ يَدْعُو. »

« On représente le 'alif par un yā' s'il vient au moins  
 « après trois consonnes, ex.: اِسْتَدْعَى et اَلْبُصْطَفَى, ou  
 « s'il provient d'un yā' radical, ex.: رَمَى et اَلْفَتَى, par  
 « un 'alif dans tous les autres cas, ex.: عَفَا et اَلْعَصَا.  
 « On reconnaît la nature primitive du 'alif dans le  
 « verbe au moyen du tā', comme dans رَمَيْتُ et عَفَوْتُ,  
 « et dans le nom en le mettant au duel, comme dans  
 « قَتَيْانٍ et عَصَوَانٍ. »

118. Après avoir rapporté cette question d'orthographe, je  
 fais une digression pour traiter de deux autres très-impor-  
 tantes.

La première, c'est qu'on a établi une distinction entre le  
 wāw de: زَيْدٌ يَدْعُو. C'est Zayd qui appelle, et celui de:  
 اَلْقَوْمُ لَمْ يَدْعُوا. Les gens n'ont pas appelé, en ajoutant un  
 'alif après le wāw du pluriel et en ne l'ajoutant pas après le  
 wāw radical, ce qui empêche de les confondre.

La deuxième, c'est que parmi les 'alifs de fin de mot, les  
 uns s'écrivent par 'alif, et les autres par yā'. La règle à ce  
 sujet, c'est que si le 'alif a au moins trois consonnes avant  
 lui, ou provient de la permutation d'un yā', on l'écrit sous  
 forme de yā'. Exemples du premier cas: اِسْتَدْعَى et اَلْبُصْطَفَى,  
 et du second: رَمَى, هَدَى, اَلْفَتَى, اَلْهَدَى; mais s'il n'a que  
 deux consonnes avant lui et provient de la permutation d'un

wāw, on l'écrit sous forme de 'alif, ex. : دَعَا , عَفَا ; أَلْعَصَا , أَلْقَفَا.

Cela énoncé, il m'a fallu donner une règle au moyen de laquelle on puisse distinguer les 'alifs qui ont pour origine un wāw de ceux qui ont pour origine un yā'. J'ai donc dit que si l'on est embarrassé à l'occasion d'un verbe, on le suffixe du tā' de la première ou de la seconde personne; la consonne qui apparaît alors est la radicale correspondante <sup>1)</sup>, car on dit avec رَمَى et هَدَى , رَمَيْتُ et هَدَيْتُ , de même qu'avec دَعَا et عَفَا on dit : دَعَوْتُ et عَفَوْتُ ; et si l'on est embarrassé à l'occasion d'un nom, on le met au duel; la consonne qui apparaît alors est la radicale correspondante, car on dit avec أَلْفَتَى et أَلْهَدَى , أَلْفَتَيَانِ et أَلْهَدَيَانِ , comme aussi avec أَلْعَصَا et أَلْقَفَا on dit أَلْعَصَوَانِ et أَلْقَفَوَانِ . Quelle jolie expression que celle de Jātibiyy, dont Dieu ait l'âme!

« Le duel dans les noms la découvre, et si vous

« Vous rapportez le fait <sup>2)</sup>, c'est-là le rendez-vous. »

Harīriyy, dont Dieu ait l'âme, dit aussi :

« L'orthographe du verbe est douteuse parfois ;

« Sers-t'en pour t'adresser à celui qui t'écoute ;

« Alors, s'il faut un yā', soudain tu l'aperçois,

« Et sinon, c'est 'alif qui convient sans nul doute. »

1) Il ne saurait être question ici du cas de رَضَى où la finale est un yā' (non un 'alif), permuté d'un wāw.

2) Ou le verbe, double sens de أَلْفَعَلَ.

## LE HAMZAH DE LIAISON.

« Le hamzah — de **إِسْمٌ** par ة et ؤ, de **إِسْتٌ**, **إِبْنٌ**,  
 « **إِثْنَانٍ**, du duel de ces noms, de **إِمْرَأَةٌ**, **إِمْرَأَةٌ**, **إِمْرَأَةٌ**, **إِمْرَأَةٌ**,  
 « et **إِثْنَانٍ**, de **أَلْغُلَامُ**, et **أَيُّنُ** **آلِهٍ** dans le serment, par  
 « ؤ dans ces deux-ci, et encore par ة dans **إِيْمُنُ**, —  
 « est un hamzah de liaison; c'est-à-dire qu'il se main-  
 « tient quand le mot est initial et se retranche quand  
 « il ne l'est pas; de même est celui du passé des  
 « verbes de plus de quatre consonnes, comme dans  
 « **إِسْتَخْرَجَ**, celui de leur impératif et de leur infini-  
 « tif, celui de l'impératif des trilitères comme **أَقْتُلْ**,  
 « **أَغْرِبْ** et **أَغْرِبْ**, par ؤ, comme **إِضْرِبْ**, **إِمْشُوا** et **إِذْهَبْ** par  
 « ة, qui [est aussi la voyelle de tous ceux dont la  
 « voyelle n'a pas été indiquée. »

119. Cette section a pour objet le hamzah de liaison, c'est-à-dire celui qui se maintient au début du discours, mais se retranche au milieu. Deux questions se posent à ce sujet.

En premier lieu quelles sont les places de ce hamzah? Rappelons d'abord que le mot est nom, verbe ou particule.

1<sup>o</sup> En ce qui concerne les noms, il en est de deux espèces seulement qui acceptent le hamzah de liaison, des noms qui ne sont pas infinitifs et d'autres qui le sont.

Les premiers sont au nombre de dix: **إِسْمٌ** nom, **إِسْتٌ** cul, **إِبْنٌ** et **إِبْنٌ** fils, **إِبْنَةٌ** fille, **إِمْرَأَةٌ** homme, **إِمْرَأَةٌ** femme, **إِثْنَانٍ**



et **إِئْتَانِ** deux, **أَيُّنُ أَلَّ** (dans les serments) *Par la bénédiction de Dieu!* Les duels des sept premiers se conduisent comme eux, savoir: **إِسْمَانِ**, **إِسْتَانِ**, **إِبْنَانِ**, **فَرَجٌ وَأَمْرَاتَانِ** et **إِمْرَاتَانِ**: ex.: **إِبْنَانِ**, **إِئْتَانِ**, **إِنْمَانِ**  
*Ou alors un homme et deux femmes (c. 2. 282), à la différence des pluriels, qui tous ont le hamzah d'interruption, ex.:*  
**إِنْ هِيَ إِلَّا أَسَاءَ سَيِّئُوهَا** *Ce sont seulement des noms que vous avez appliqués (c. 53. 23); et:*  
**تَعَالَوْا نَدْعُ أَبْنَاءَنَا** *Venez, que nous appelions nos enfants et les vôtres (c. 3. 54).*

Les infinitifs qui ont le hamzah de liaison sont ceux des verbes de cinq consonnes, comme **إِنْتَطَلِقُ** et **إِنْتَدَارُ**, ou de six, comme: **إِسْتَخْرَجُ**.

2<sup>o</sup> Quand le verbe au futur a un hamzah, c'est toujours un hamzah d'interruption comme dans: **أَعُوذُ بِاللَّهِ** *Je demande protection à Dieu*, ou: **أَسْتَغْفِرُ اللَّهَ** *J'implore le pardon de Dieu*, ou: **أُحْمِدُ اللَّهَ** *Je proclame que la louange est due à Dieu.* — Si le verbe est au passé, il peut être trilitère ou quadrilitère, et alors son hamzah est un hamzah d'interruption; exemple du trilitère: **أَخَذَ**, **أَكَلَ**, et du quadrilitère **أَخْرَجَ**, **أَعْطَى**; mais s'il a cinq ou six consonnes, son hamzah est un hamzah de liaison, ex.: **إِنْتَطَلِقَ** et **إِسْتَخْرَجَ**. — Si enfin le verbe est un impératif, il peut dériver d'un quadrilitère, et alors son hamzah est un hamzah d'interruption, ex. **يَا فُلَانُ أَجِبْ فُلَانًا**: et **يَا زَيْدُ أَكْرِمْ عَمْرًا**.

3° Il n'y a qu'une particule qui puisse recevoir le hamzah de liaison, c'est l'article, comme dans **الْفَلَامُ** ou **الْفَرَسُ**. D'après Qalil, ce serait un hamzah d'interruption, qui, dans les cas où il se présente au milieu du discours, aurait subi le traitement du hamzah de liaison à cause de la fréquence de son emploi, parce que cela abrège, de même que l'on a retranché le hamzah de **خَيْرٌ** et de **شَرٌّ**, aussi bien au commencement qu'au milieu du discours, par abréviation. Dans toutes les autres particules, il n'y a que des hamzah d'interruption, ex. : **أَنْ**, **أَوْ**, **أَمْ**.

120. La deuxième question concerne la voyelle du hamzah de liaison. — 1° Ce peut être un *i*, le plus ordinairement, et, suivant un idiotisme mauvais, un *u*; cela arrive dans **إِسْمٌ**, et j'ai indiqué le fait par ces mots : « Le hamzah de **إِسْمٌ** par *i* et *u*. » — 2° Ce peut être uniquement un *a*, ce qui est le cas de l'article, ou bien un *a* dans le langage le plus élégant, et, suivant un mauvais idiotisme, un *i*, ce qui arrive dans **أَيْمُنُ** employé pour le serment, ex. : **أَيْمُنُ اللَّهِ لَأَفْعَلَنَّ**. C'est un nom singulier, dérivé de **بَرَكَهٌ = يَمْنٌ**, mais nullement le pluriel de **يَمِينٌ**, contrairement à l'avis de Farrā'. J'ai fait allusion à ces deux cas en disant : « par *a* dans ces deux-ci et encore par *i* dans **أَيْمُنٌ**. »

3° Ce peut être nécessairement un *u*, ce qui arrive à l'impératif du trilitère dont la médiale est originairement en *u*; ex. : **أَدْخُلْ**, **أَكْتُبْ**, **أَقْتُلْ**. — Par le mot originairement, nous faisons entrer dans cette catégorie ce mot adressé à une

femme: **أَغْنِي يَا هِنْدُ**, parce que sa forme primitive était **أَغْرُوِي**, avec le zāy en *u* et le wāw en *i*; puis le wāw est devenu muet à cause de la dureté du son, puis on l'a retranché à cause de la rencontre des deux muettes, et enfin le zāy a reçu *i*, analogue du yā'; c'est à quoi j'ai fait allusion par mon exemple **أَغْرِي**, et j'avais précédemment cité **أَغْرُ** pour avertir que la forme primitive est **أَغْرُوِي** par un *u*, ainsi que cela est indiqué par l'existence de cette voyelle, là où le yā' de la deuxième personne du féminin n'a pas été ajouté. — Et par ce même mot originairement, sont éliminés les cas comme **إِمْشُوا** où la voyelle initiale est un *i*, parce que la forme primitive de ce mot était **إِمْشِيُوا** avec le jīn en *i* et le yā' en *u*; puis le yā' est devenu muet à cause de la dureté du son, puis on l'a retranché à cause de la rencontre des deux muettes, et enfin le jīn a reçu un *u*, pour que sa voyelle fût l'analogue du wāw et que celui-ci fût préservé de la permutation en yā'. Telle est la raison pour laquelle j'ai cité ce mot dans le précis comme exemple du hamzah en *i*, à côté de l'exemple **إِضْرِبْ**, afin d'avertir que ces deux mots sont de la même catégorie.

Quant au choix de l'exemple **إِذْهَبْ**, il a eu pour objet de prévenir l'erreur dans laquelle on pourrait tomber, en se figurant que si l'on emploie l'*u* dans les mots comme **أَكْتُبْ** et l'*i* dans ceux comme **إِضْرِبْ**, il convient aussi d'employer l'*a* dans ceux comme **إِذْهَبْ**, en sorte que l'on puisse dire que la voyelle du hamzah a été choisie par raison d'analogie avec

celle de la troisième consonne. Si on ne l'a pas fait, c'est pour éviter la confusion qui pourrait se produire entre l'imperatif et le futur préfixé du hamzah lorsque le mot se trouverait à la pause <sup>1)</sup>.

4<sup>o</sup> Enfin ce peut être nécessairement un *i*, ce qui arrive dans les autres cas, et c'est même la forme primitive dans tous ceux qui viennent d'être étudiés.

---

1) Parce qu'alors la voyelle finale se retranche et qu'on prononce <sup>o-ou</sup> أفعل comme <sup>o-ou</sup> أفعل.

## CONCLUSION.

---

Ici finissent les leçons que nous avons projeté de faire sur ce précis.

C'est au nom de Dieu que la base de l'édifice a été préparée; il s'est élevé construit de pensées, ferme dans les règles qu'il fixe, complet dans ses classifications et divisions.

Il réjouira le cœur de l'ami et troublera l'ignorant envieux.

A tous les vils envieux  
j'épargnerai mes reproches; —  
Bien avant moi le talent  
suscita haine et courroux.  
Restant toujours eux et moi  
jusqu'à la fin tous les mêmes, —  
De la fureur qui nous tient  
puissions-nous périr tous!  
Car eux, je sais le chagrin  
qui les affole et les trouble —  
A mon endroit; mais mon cœur  
est calme et froid sous leurs coups<sup>1)</sup>.

---

1) Traduction libre, tant pour le fond que pour la forme, de trois vers du mètre basit, chacun d'eux correspondant à peu près à quatre vers de sept syllabes avec césure après la quatrième.

Puisse le Dieu de majesté faire que cela soit digne de sa face auguste, sans servir à rien de plus, — nous dédommager de la malveillance des envieux, sans nous humilier au jour des Témoins, — dans sa bonté et sa munificence, car il est le noble, le généreux, — le bienveillant, le clément, le magnifique.

La fin est atteinte grâce à Dieu, à son aide et à son excellent appui. — La louange à Dieu, le maître de l'univers. — Dieu nous suffit; qu'il est bon de s'en remettre à lui. — Il n'est force ni puissance qu'en Dieu, le haut, le majestueux.

Que Dieu favorise notre seigneur Muḥammad, le prophète illettré, sa famille et ses compagnons, qu'il leur assure généreuse protection à jamais, jusqu'au jour de la Rétribution. — La louange à Dieu, le maître de l'univers.

# TABLE DES MATIÈRES.

	Page.
1. Introduction . . . . .	1.
<b>ETUDE DU MOT.</b>	
2. Définition . . . . .	3.
3. Classification . . . . .	4.
<b>A. Le nom.</b>	
4. Marques distinctives du nom . . . . .	5.
5. Le nom flexible . . . . .	6.
6. Le nom inflexible 1° en <i>i</i> . . . . .	7.
»    »    »    2° en <i>a</i> . . . . .	10.
»    »    »    3° en <i>u</i> . . . . .	10.
»    »    »    4° en muette . . . . .	13.
<b>B. Le verbe.</b>	
7. Marques distinctives et flexibilité ou inflexibilité. . . . .	14.
1° au passé. . . . .	15.
2° à l'impératif. . . . .	18.
3° au futur . . . . .	21.
<b>C. La particule.</b>	
8. Marque distinctive . . . . .	25.
Particule contestée <b>أَمَّا</b> . . . . .	26.
»    » <b>مَهْمَا</b> . . . . .	26.
»    » <b>مَا</b> . . . . .	28.
»    » <b>لَمَّا</b> . . . . .	29.

**ÉTUDE DU DISCOURS.**

9. Définition du discours . . . . . 32.  
 10. Composition du discours . . . . . 33.

**DE LA FLEXION.**

11. Définition. Flexion principale . . . . . 35.  
 12. Les six noms . . . . . 36.  
 13. Duel . . . . . 39.  
 14. Pluriels par terminaison, masculins . . . . . 41.  
 15. » » » , féminins . . . . . 43.  
 16. Noms semi-flexibles . . . . . 45.  
 17. Les cinq paradigmes verbaux en ن . . . . . 48.  
 18. Les verbes à finale faible . . . . . 49.  
 19. Flexion supposée (n. 1 Flexion réelle et virtuelle) . . . 51.

**RÉGISSANTS DES VERBES.**

A. Nominatif (indicatif).

20. Le nominatif est régi par l'absence de régissant . . . 54.

B. Accusatif (subjonctif).

21. Accusatif régi par نَسْ . . . . . 55.  
 22. » » » كَى . . . . . 56.  
 23. » » » اذَنْ (n. 1 Correspondance simple; compensation) . . . . . 57.  
 24. » » » اَنْ (cas où cette particule régit) exprimée 60.  
 25. » » » اَنْ exprimée ou sous-entendue . . . . . 63.  
 26. » » » » nécessairement sous-entendue après حَتَّى 66.  
 » » » » » » » اَوْ 70.  
 » » » » » » » فِ 71.  
 » » » » » » » وَ 73.



	Page.
C. Apocopé. . . . .	74.
27. Apocopé unique régi par la tendance avec compensation.	75.
» » » » لَمَّا et تَمَّ . . . . .	81.
» » » » لِ impératif et لَا prohibitif . . . . .	83.
28. Apocopé double, ses onze régissants (n. 1 لَوَّ) . . . . .	84.
29. Liaison de la condition avec sa compensative (n. 1 différence entre la proposition nominale et la proposition verbale. — n. 4: Concordance avec la flexion virtuelle).	86.
<b>INDÉTERMINATION ET DÉTERMINATION.</b>	89.
30. Nom indéterminé . . . . .	90.
31. Nom déterminé: 1° Le pronom . . . . .	90.
32. » » 2° Le nom propre . . . . .	96.
33. » » 3° Le démonstratif . . . . .	99.
34. » » 4° Le nom-conjoint (le pronom conjonctif traité aux notes 1, 4, 7) . . . . .	103.
35. Nom déterminé: 5° Le nom préfixé de l'article. . . . .	114.
36. » » 6° Le nom complété par annexion (et, n. 1, le nom déterminé par l'appel) . . . . .	117.
<b>NOM INDÉPENDANT ET ÉNONCIATIF.</b>	
37. Définitions . . . . .	119.
38. Le nom indépendant ne peut être vague (n. 1 Le قَصَل). . . . .	121.
39. Énonciatif complexe (n. 3 صَمِيرُ الشَّانِ) . . . . .	123.
40. Nom indépendant attributif, ayant un sujet verbal à la place de l'énonciatif . . . . .	127.
41. Énonciatif multiple . . . . .	129.
Inversion des deux termes . . . . .	129.
Ellipse permise de l'un des deux termes . . . . .	131.
42. Ellipse nécessaire de l'énonciatif . . . . .	132.
<b>SUPPRESSION DE L'INDÉPENDANCE.</b>	
A. Mots de la famille de كَانَ . . . . .	135.
43. Conditions de leur régime . . . . .	135.

44. Construction avec ces mots (n. 6: Régime de كَانَتْ et عَسَى — n. 8: Avancement du limitatif et du génitif prépositionnel) . . . . .	138.
45. Leurs significations; ils peuvent être attributifs . . . . .	141.
46. Particularités de كَانَ: suppression du nūn; ellipse de ce verbe . . . . .	144.
47. Les trois particules مَا، لَا et لَآت assimilées à تَيْسَ . . . . .	149.
B. Mots de la famille de اَنَّ	
48. Leur signification . . . . .	153.
Condition de leur régime (n. 3 Concordance du nom adjoint à leur accusatif) . . . . .	153.
49. Contraction de ces particules . . . . .	156.
50. Elles ne favorisent pas l'inversion. . . . .	162.
51. Choix entre اَنَّ et اَنَّ . . . . .	163.
Emplois de اَنَّ . . . . .	165.
52. La particule لَا qui nie de l'espèce . . . . .	166.
C. Mots de la famille de ظَنَّ	
53. Exemples des verbes de sentiment. . . . .	172.
54. Révocation de leur régime. . . . .	173.
Sa suspension; interrogation dépendante (n. 2, Expressions essentielles et accessoires). . . . .	174.
<b>SUJET VERBAL ACTIF.</b> . . . .	
55. Sa définition. Son régissant est un verbe ou l'équivalent. . . . .	179.
56. Il suit son régissant et n'influe généralement pas sur le nombre de celui-ci . . . . .	181.
Il influe sur le genre de son régissant . . . . .	183.
57. Invariabilité de son régissant avant اَلَا. — Ellipse du sujet . . . . .	186.
58. Construction avec le verbe, le sujet et l'objet (n. 3 Re-culement de l'antécédent du pronom) . . . . .	187.

	Page.
59. Les verbes laudatifs et réprobatifs. . . . .	191.
<b>SUJET VERBAL PASSIF.</b>	
60. Raisons de l'ellipse du sujet actif. . . . .	193.
Choix du sujet passif . . . . .	195.
61. Forme du verbe passif. . . . .	198.
<b>OCCUPATION DU RÉGISSANT. . . . .</b>	
62. Définition . . . . .	201.
63. Choix entre l'accusatif et le nominatif . . . . .	202.
64. Cas à en distinguer . . . . .	208.
<b>CONTESTATION ENTRE RÉGISSANTS.</b>	
65. Deux constructions possibles . . . . .	210.
66. Cas à en distinguer . . . . .	214.
<b>COMPLÉMENTS VERBAUX.</b>	
67. Classification. . . . .	217.
A. Le complément objectif.	
68. Définition (n. 1 Chute de la préposition à la suite des verbes intransitifs) . . . . .	219.
69. Le vocatif, fléchi et inflexibilisé . . . . .	220.
70. » » , annexé au pronom <b>أنا</b> de la 1 <sup>ère</sup> personne. . . . .	223.
71. Concordance avec le vocatif . . . . .	226.
72. Vocatif adouci . . . . .	231.
73. L'imploration . . . . .	237.
74. La déploration . . . . .	238.
75.      B. Le complément absolu . . . . .	240.
76.      C. Le complément du mobile . . . . .	244.
77.      D. Le complément limitatif. . . . .	246.
78.      E. Le complément de concomitance (n. 7, ordre des compléments verbaux) . . . . .	251.
<b>AUTRES EMPLOIS DE L'ACCUSATIF.</b>	
79.      F. Le qualificatif accidentel (n. 7, <b>الحمد لله وحده</b> ). . . . .	257.
80.      G. Le spécifique . . . . .	263.
81. Qualificatif accidentel et spécifique corroborants . . . . .	269.

**Table des matières.** 405

Page.

H. L'exception . . . . . 271.

82. Avec **يَا** . . . . . 272.

83. Avec les autres agents exceptifs . . . . . 276.

**EMPLOIS DU GÉNITIF.**

84. Prépositions . . . . . 279.

85. Annexion, 1<sup>o</sup> significative . . . . . 283.  
» 2<sup>o</sup> formative (n. 5, le complément conserve  
son mode de flexion virtuelle) . . . . . 285.

86. Règles de l'antécédent d'annexion (n. 2, le nom annexé  
au pronom **يَا** de la 1<sup>ère</sup> personne; le nom annexé  
à la proposition) . . . . . 286.

**ÉQUIVALENTS VERBAUX.**

87. A. Le nom verbal . . . . . 290.  
B. L'infinitif . . . . . 293.

88. Conditions de son régime. . . . . 294.

89. Constructions . . . . . 299.

90. C. Le participe actif . . . . . 301.

91. D. Les participes fréquentatifs . . . . . 305.

92. E. Le participe passif . . . . . 307.  
F. Les adjectifs assimilés au participe actif . . . . . 308.

93. Définition. Ressemblances avec le participe . . . . . 308.

94. Différences avec le participe . . . . . 310.

95. Régimes . . . . . 313.

G. Le superlatif.

96. Son invariabilité et sa concordance . . . . . 316.

97. Régime . . . . . 319.

**CONCORDANTS.**

A. Le qualificatif.

98. Définition . . . . . 322.

99. Concordance en flexion et détermination . . . . . 324.

100. » en genre et nombre . . . . . 328.

101. Le qualificatif discontinu . . . . . 331.

	Page.
<b>B. Le corroboratif.</b>	
102. Corroboratif de mot . . . . .	333.
103.       »       de sens . . . . .	336.
104. Particularités qui distinguent ce dernier du qualificatif.	340.
<b>C. L'adjoint expositif.</b>	
105. Définition . . . . .	342.
Concordance . . . . .	343.
106. Différence avec le permutatif. . . . .	345.
<b>D. L'adjoint en série.</b>	
107. Avec la copulative simple وَ . . . . .	346.
108.   »   les copulatives de postériorité ثُمَّ, فَ . . . . .	348.
109.   »   la copulative d'extrémité حَتَّى . . . . .	351.
110.   »   les alternatives أَوْ, أَمْ . . . . .	353.
111.   »   les adversatives لَا, لَكِنَّ, بَلَّ . . . . .	356.
112.       E. Le permutatif . . . . .	358.
<b>NUMÉRATIF.</b>	
113. Concordance avec l'objet nommé . . . . .	362.
Emplois des numératifs en فَاعِلٌ . . . . .	364.
<b>SEMI-FLEXIBILITÉ.</b>	
114. Causes de la semi-flexibilité . . . . .	367.
<b>L'ADMIRATION.</b>	
115. Définition . . . . .	379.
Analyse des deux principales formules admiratives.	380.
116. Dérivation des admiratifs et superlatifs . . . . .	384.
117.       LA PAUSE. . . . .	386.
118.       Le 'alif final . . . . .	391.
<b>LE HAMZAH DE LIAISON.</b>	
119. Place de ce hamzah . . . . .	393.
120. Sa voyelle . . . . .	395.
<b>CONCLUSION.</b> . . . . .	
	398.

## CORRECTIONS.

---

Page XVI, ligne 4: *ج*. — P. 7, l. 9: *جَلَسَ*. — P. 9, l. 1 et 2: *أَمْسِ*. — P. 9, l. 5: *صَفْرَاءَ*. — P. 17, l. 8: *قَزُورًا*. — P. 18, l. 10: la tendance à ce que quelqu'un se lève. — P. 29, l. dernière, ajoutez: Un ex., § 42 n. 3. — P. 31, l. 11: vraie. — P. 33, l. 21: *frappés*. — P. 34, l. 11: *levé*. — P. 39, l. 16: *عَالَمُونَ*. — P. 40, l. 15, restreinte. — P. 57, l. 17: souvent, dit. — P. 58, l. 18: *إِدْنٌ*. — P. 61, l. 18: § 34. — P. 67, l. 25: *نَبْرَحَ*. — P. 72, l. 1: *سِيرِي*. — P. 86, l. 15: *Jirbiniyy* — P. 99, l. 3: *adorateurs*. — P. 104, l. 7: est de deux sortes. — P. 107, l. 11: *وَيْثِرِي*. — P. 125, l. 20: (v. 124).» — P. 189, l. 12: *إِبْرَاهِيمَ*. — P. 189, l. 21: (v. 241). — P. 247. A la fin du § 76, ajoutez en note: 2) Le français connaît aussi cet accusatif, mais sans l'identité de temps et avec un petit nombre de verbes; ex.: *Ma fille dans Argos courait pleurer sa honte*. — P. 272, l. 23: tout en partie. — P. 278, l. 2: *وَالظُّفَرَ*. — P. 280, l. 4: *شَرِيمٌ*. — P. 280, l. 6: *défoncé*. — P. 288, l. 3: *ظَبِي*. — P. 306, l. 7: *مَرْقُونَ*. — P. 313, l. 4: qu'ils régissent. — P. 321, l. 14: *رَأَيْتُ*. — P. 331, l. 13: (v. 791). — P. 342, titre et l. 4: **C**. — P. 344, titre: **C**. — P. 373, l. 23: *أَلْكَبَرُ*. — P. 395, l. 22: deux-ci. — Nota. Le texte que l'on a suivi en indiquant les citations du Coran, est celui de Flügel; les numéros des versets peuvent différer quelque peu dans d'autres éditions ou textes manuscrits.

---



Publications de E. J. BRILL à Leide.

- Abdo-'l-Wáhid al-Marrékoshi**, The history of the Almohades, preceded by a sketch of the history of Spain, from the times of the conquest till the reign of Yúsof Ibn-Téshufin, and of the history of the Almoravides; now first edited from a Ms. of the University-library of Leyden, the only one extant in Europe, by R. P. A. DOZY. 8º. 2d Ed. revis. a. corr. 1881. f 4.75.
- Abu Bekr ibno-'l-Anbári, Kitábo-'l-adhād** sive liber de vocabulis arabicis quae plures habent significationes inter se oppositas. Ex unico qui superest codice Lugdunensi edid. atque indicibus instr. M. TH. HOUTSMA. 1881. 8º. . . . f 4.20.
- Abu Ishák As-Shirázi, At-Tanbîh** (Jus Shafiticum) quem e codice Leidensi et codice Oxoniensi edidit A. W. T. JUYNBOLL. 1879. 8º. . . . f 5.25.
- Ad-Dhahabî (Schamso'd-Dîn Abu Abdallah Mohammed ibn Ahmed)**, Al-Moschtahih. E codd. Mss. edid. P. DE JONG. 1881. 8º. . . . f 9.—
- Al-Beládsorî (Imámo Ahmed ibn Jabja ibn Djábir)**, Liber expugnationis regionum, e codd. Leid. et musei Brittan. edid. M. J. DE GOEJE. 1866. 4º. f 17.—
- Al-Hamdání's** Geographie der Arabischen Halbinsel nach der Handschriften von Berlin, Constantinopel, London, Paris und Strassburg zum ersten Male herausgegeben von DAVID HEINRICH MÜLLER. 1er Bd. 8º. . . . . f 7.20.  
Le 2me vol., contenant les notes et les indices, paraîtra plus tard. Le prix ne dépassera pas f 4.80.  
On souscrit pour l'ouvrage complet.
- Al-Makkari**, Analectes sur l'histoire et la littérature des Arabes d'Espagne, publiés par R. DOZY, G. DUGAT, L. KREHL et W. WRIGHT. 1855—61. 2 Vol. 4º. f 56.25.
- Anecdota Syriaca**. Collegit, edidit et explicuit J. P. N. LAND. 1862—75. 4 vol. 4º. . . . . f 34.50.
- Annales** auctore ABU-DJAFAR MOHAMMED IBN DJARIR AT-TABARI quos ediderunt J. BARTH, TH. NÖLDEKE, P. DE JONG, E. PRYM, H. THORBECKE, S. FRENKEL, J. GUIDI, D. H. MÜLLER, M. TH. HOUTSMA, STANISLAS GUYARD, V. ROSEN et M. J. DE GOEJE. 1879—86. Pars 1—16. 8º. f 77.90.
- At-Tha'alibî** (Abu Mançur Abd Imalik ibn Mohammed ibn Ismá'il) Latáifol-ma'arif, quem librum e codd. Leyd. et Goth. edidit P. DE JONG. 1867. 8º. . . . f 2.—
- Az-Zamaksarî** Lexicon geographicum cui titulus est كتاب الجبال والامكنة والمبياه, e codice Leyd. nunc primum edidit M. SALVERDA DE GRAVE. 1856. 8º. . . . . f 1.25.
- Bibliotheca** geographorum arabicorum edidit M. J. DE GOEJE. Cum indic., glossario et addendis. 1870—79. 4 vol. 8º. f 35.25.
- Catalogue** de Manuscrits arabes provenant d'une bibliothèque privée à El-Medina et appartenant à la maison E. J. Brill. Rédigé par CARLO LANZBERG. 1883. 8º. f 3.—
- Catalogus** codicum orientalium bibliothecae academiae Lugduno-Batavae 1851—77. Vol. I—VI. 1. 8º. . . . . f 23.95.
- Diwan**, Poetae Abu-'l-Walid Moslim ibno-'l-Walid al-Ançári cognomine Çarío-'l-ghawáni, quem e codice Leidensi edidit, multis additamentis auxit et glossario instruxit M. J. DE GOEJE. 1875. 4º. . . . . f 11.70.
- Dozy, R. P. A.**, Notices sur quelques manuscrits arabes, avec un fac-similé de l'écriture d'Al-Makrizî. 1851. 8º. f 3.50.  
— Recherches sur l'histoire et la littérature de l'Espagne pendant le moyen-âge; 3me édition augmentée et entièrement refondue. 1881. 2 vol. 8º. . . . . f 9.50.  
— Le Cid d'après de nouveaux documents. Nouvelle édition. 1860. 8º. . . . f 3.50.  
— Histoire des Musulmans d'Espagne jusqu'à la conquête de l'Andalousie par les Almoravides. 1861. 4 vol. 8º. . . . f 12.—  
— Lettre à Mr. Fleischer contenant des remarques critiques et explicatives sur le texte d'Al-Makkari. 1871. 8º. . . . f 2.75.  
— Le calendrier de Cordoue de l'année 961. Texte Arabe et ancienne traduction Latine. 1873. 8º. . . . . f 2.—  
— Die Israëlitzen zu Mekka, von Davids Zeit bis in's fünfte Jahrhundert unsrer Zeitrechnung. Aus dem Holländ. übersetzt. 1864. 8º. . . . . f 1.75.  
— Essai sur l'histoire de l'Islamisme. Trad. du Hollandais par V. CHAUVIN. 1879. 8º. . . . . f 3.75.  
— Supplément aux dictionnaires Arabes. 1880. 2 vol. reliés 4º. . . . f 75.—  
— Corrections sur les textes du Bayán 'l-Mogrib d'Ibn-Adhári (de Maroc), des fragments de la chronique d'Arîb (de Cordoue) et du Hollato 's-siyará d'Ibno-'l-Abbár. 1883. 8º. . . . . f 1.80.
- Dozy, R. P. A.** et **W. H. Engelmann**, Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'Arabe. 2e édition revue et très-considérablement augmentée. 1863. 8º. . . . . f 5.75.



**Edrisi**, Description de l'Afrique et de l'Espagne, texte arabe publié pour la première fois des Mss. de Paris et d'Oxford, avec une traduction, des notes et un glossaire, par R. P. A. DOZY et M. J. DE GÖEJE. 1866. roy. 8°. . . . . f 8.75.

**El-Bokhâri**, Le recueil des traditions mahométanes, publié par L. KRÉHL. 1862—68. Vol. I—III. 4°. . . . . f 46.50.

**Firdusii** liber regum qui inscribitur Schahname editionem Parisiensem diligenter recognitam et emendatam lectionibus variis et additamentis editionis Calcuttensis auxit notis maximam partem criticis illustravit JOANNES AUGUSTUS VULLERS. Vol. I—III. gr. 8°. . . . . f 35.25.

**Fraenkel, Siegmund**, Die Aramäischen Fremdwörter im Arabischen. (Eine von „het Provinciaal Utrechtsch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen“ gekrönte Preisschrift) 1886. gr. 8°. . . . . f 5.25

**Goeje, M. J. de**, Das alte Bett des Oxus Amû-Darja. 1875. Mit einer Karte. 8°. . . . . f 1.50.

— Mémoires d'Histoire et de Géographie Orientales. N°. 1. Mémoire sur les Carmathes du Bahraïn et Fatimides. 2<sup>e</sup> éd. 8°. . . . . f 3.—

**Ibn-Adhâri** (de Maroc), Histoire de l'Afrique et de l'Espagne intitulée Al-Bayâno 'l-Mogrib, et fragments de la chronique d'Arîb (de Cordoue); le tout publié pour la première fois, précédé d'une introduction et accompagné de notes et d'un glossaire, par R. P. A. DOZY. 1848—1851 2 vol. 8°. . . . . f 16.—

**Ibn-Badrûn**, Commentaire historique sur le poème d'Ibn-Abdoun publié pour la première fois, précédé d'une introduction et accompagné de notes, d'un glossaire et d'un index de noms propres, par R. P. A. DOZY. 1848. 8°. . . . . f 10.—

**Ibn al Anbârî's Asrâr al 'Arabiya**, herausgegeben von Dr. CHRISTIAN FRIEDRICH SEYBOLD. 1886. gr. 8° f 3.—

**Ibno 'l-Kaisârani** (ABU'L-FADHL MOHAMMED IBN TÂHIR AL-MAKDISI) vulgo dictus, Homonyma inter nomina relativa, quae cum appendice *Abu Musae Ispahanensis* e codd. Leyd. et Berolin. edidit P. DE JONG. 8°. . . . . f 2.50.

**Ibn-Wâdhîh** qui dicitur Al-Ja'qubi historiae. Edid. indicesque adjecit M. TH. HOUTSMA. 1883. Vol. I: Historia ante-islamica. Vol. II: Historia islamica 8°. f 15.—

**Landberg, C.**, Proverbes et dictions du peuple Arabe. Matériaux pour servir à la connaissance des dialectes vulgaires recueillis, traduits et annotés. Vol. I: Province de Syrie. Section de Sayda. 1883. 8°. . . . . f 7.—

Lexicon geographicum, cui titulus es

مرادد الاطلاع على اسماء الامكنة والبقاع, e duobus codd. mss. nunc primum arabice edidit T. G. J. JUYNBOLL. 1850—64. 6 vol. 8°. . . . . f 18.—

**Livre des merveilles de l'Inde**. Texte arabe publié d'après le MS. de Constantinople par P. A. V. D. LITH. Trad. franç. par L. MARGEL DEVIC. Av. 4 pl. color. tirées du MS. arabe de Hariri de la collection de M. SCHEFER, un glossaire, un index des noms, un index géographique, et des excursions sur: a. le continent de l'Hindoustan. — b. L'archipel Indien. — c. Ceylan et pays voisins. — d. Extraits du Mokhasar al-adjâib et de Nowairi. — e. Kanbaloh. — f. Le Japon connu des arabes par M. J. DE GÖEJE, et une carte. 1883—1886. gr. in-4°. 2 vol. . . . . f 12.—

**Nöldeke, Th.**, Geschichte der Perser und Araber zur Zeit der Sasaniden. Aus der Arabischen Chronik des Tabari übers. u. mit ausführl. Erläuter. u. Ergänz. versehen. 1879. 8°. . . . . f 7.—

**Pentateuchus secundum Arabicam Pentateuchi Samaritani versionem** ab Abu-Sardo conscriptam, quem ex tribus codicibus edidit A. KUENEN. Fasciculus 1 et 2, continens libros Geneseos, Exodi et Levitici. 1851, 54. 8°. . . . . f 3.—

**Primeurs Arabes** présentées par le Comte de LANDBERG. Fascicule I. 1886. 8°. . . . . f 1.20

**Sa'ndja** b. Jûsuf al-Fajjûmi, Kitâb al-Amânât wa'l-Itiqâdât. Herausgegeben von S. LANDAUER. 1880. 8°. . . . . f 4.75.

**Scriptorum arabum loci de Abbaidis** nunc primum editi a R. P. A. DOZY. 1846—1863. 3 vol. 4°. . . . . f 14.—

**Spitta-Bey, G.**, Contes arabes modernes recueillis et traduits. 1883. 8°. f 3.75.

**Uylenbroek, P. J.**, Dissertatio de Ibn-Haukalo geographo nec non descriptionem Iracae Persicae, cum ex eo scriptore, tum ex aliis mss. Arabicis bibl. Lugd. Bat. petitam. 1822. 4°. . . . . f 1.50.

**Veth, P. J.**, Liber as-Sojtii de nominibus relativis, inscriptus كُتُبُ التَّلْبِيبِ, Arabice editus e tribus codicibus mss., cum annotatione critica et supplementis. 3 tom. in 2 vol. 1840—1851. 4°. . . . . f 6.—

**Wright, W.**, Opuscula arabica, collecta and edited from Mss. in the university library of Leyden. 1859. 8°. . . . . f 2.—



